

**UNIVERSITE DE YAOUNDE I**

.....

**CENTRE DE RECHERCHE ET DE  
FORMATION DOCTORALE EN  
SCIENCES HUMAINES, SOCIALES ET  
EDUCATIVES**

.....

**UNITE DE RECHERCHE ET DE  
FORMATION DOCTORALE EN  
SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES**



**UNIVERSITY OF YAOUNDE I**

.....

**POST GRADUATE SCHOOL FOR  
SOCIAL AND EDUCATIONAL  
SCIENCES**

.....

**DOCTORAL RESEARCH UNIT FOR  
SOCIAL SCIENCES**

**DEPARTEMENT DE GEOGRAPHIE**

**DEPARTMENT OF GEOGRAPHY**

**INFRASTRUCTURES SOCIOECONOMIQUES ET  
DEVELOPPEMENT LOCAL DANS LA COMMUNE DE  
DIBANG**

**THESE DE DOCTORAT Ph.D. EN GEOGRAPHIE**

**SPECIALITE : MARGINALITE, STRATEGIES DE DEVELOPPEMENT ET  
MONDIALISATION**

**OPTION : ECONOMIE DU DEVELOPPEMENT**

**PAR :**

**EVARISTE TSOPJI KENNE**

**MASTER EN GEOGRAPHIE**

**SOUS LA DIRECTION DE :**

**MAURICE TSALEFAC, PROFESSEUR**

**JEAN NÖEL NGAPGUE, MAÎTRE DE CONFERENCES**



**JUIN 2021**

## **DEDICACE**

A ma tendre épouse NDENE KONO Jacqueline Yvette.

## REMERCIEMENTS

Pendant la réalisation de ce travail de recherche, j'ai bénéficié du soutien de plusieurs personnes à qui je tiens à exprimer ma gratitude.

Je veux remercier en premier lieu mon Directeur de thèse, le Pr Maurice TSALEFAC pour sa rigueur, son sérieux et sa disponibilité.

Je veux remercier en second lieu mon Codirecteur de thèse, le Pr Jean Noël NGAPGUE qui, depuis 2007, m'a initié à la recherche. Pendant le processus de rédaction de cette thèse, son engagement, sa rigueur et sa disponibilité m'ont particulièrement marqué.

Mes remerciements vont également à l'endroit de tous les enseignants du Département de Géographie de la Faculté des Arts, Lettres et Sciences Humaines de l'Université de Yaoundé I. Depuis mon admission en 2003 comme étudiant dans ce Département, j'ai apprécié la qualité des savoirs, des savoir-faire et des savoir-être que ces derniers m'ont inculqués.

Je ne saurais oublier tous ceux qui m'ont aidé dans la collecte de données. Il s'agit notamment de la Secrétaire Générale de la commune de Dibang, de Monsieur FOMENA KAMALACK Stevin et des jeunes volontaires du Service Civique National de Participation au Développement de Dibang (cuvée 2014).

Dans le cadre familial, je voudrais d'abord remercier mes parents, KENNE Joseph et MATATSA Jeanne, pour tout le sacrifice qu'ils ont consenti pour donner un sens à ma vie. Par la suite, je tiens à exprimer ma gratitude à mes enfants KONO TSOPJI Ange Raphael, KENNE TSOPJI David Leroi et MATATSA TSOPJI Princesse Theresa. Ma gratitude va également à l'endroit de tous mes frères et sœurs : SONKOUÉ MATOU Rameline, KENNE Éric Achille, KUETE KENNE Rodrigue, Thierry TSAFACK KENNE, NGOUFFO KENNE Amandine, TIWA KENNE Cédric et MAMEKEM KENNE Judith Laure pour leur assistance morale et financière, ainsi que pour le climat de sérénité qu'ils ont créé autour de moi durant tout le processus de réalisation de cette thèse.

## AVANT PROPOS

Lorsque nous nous inscrivions en 2012 en thèse de Doctorat Ph.D. au Département de Géographie de la Faculté des Arts, Lettres et Sciences Humaines de l'Université de Yaoundé I, notre vœu le plus cher était celui de réaliser un travail qui puisse aider le Cameroun à atteindre ses objectifs de développement contenus dans le Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE) élaboré en 2009.

Ainsi, après la formation de Conseiller Principal de Jeunesse et d'Animation que nous avons suivie à l'Institut National de la Jeunesse et des Sports de 2009 à 2012, le destin a voulu que nous débutions notre carrière professionnelle dans la commune de Dibang. Une fois dans cette commune située en pleine zone rurale, nous avons décidé de nous intéresser aux préoccupations liées au développement local. Motivé donc par les dysfonctionnements observés dans l'utilisation des infrastructures socioéconomiques dans cette commune, en accord avec nos encadreurs, nous avons choisi de travailler sur le thème « *Infrastructures socioéconomiques et développement local dans la commune de Dibang* ». En formulant une telle thématique, notre objectif était d'analyser l'impact des infrastructures socioéconomiques sur le développement de la commune de Dibang. Pour atteindre cet objectif, nous avons d'entrée de jeu, dressé l'état des lieux des infrastructures socioéconomiques de la commune de Dibang. Par la suite, nous avons analysé l'état de fonctionnement et d'utilisation desdites infrastructures afin de déterminer leur impact sur la satisfaction des besoins des populations. Pour finir, nous avons identifié les facteurs responsables des problèmes observés dans le fonctionnement et l'utilisation des infrastructures socioéconomiques de la commune de Dibang afin de proposer une approche en vue d'un développement local réussi.

En dépit des difficultés rencontrées, notre détermination nous a permis de mener ce travail jusqu'à son terme. Et, loin de prétendre avoir réalisé un travail parfait, notre joie est celle d'avoir produit un document qui pourra servir de base de travail non seulement aux acteurs du développement de la commune de Dibang mais aussi à tous les hommes de science préoccupés par les questions relatives au développement local.

## RESUME

Au lendemain de son indépendance, l'Etat du Cameroun a connu sur le plan économique une période de gloire pendant laquelle il a posé les jalons de son développement économique à travers la création d'une multitude d'infrastructures socioéconomiques. Mais à partir de la deuxième moitié des années 1980, le pays a subi une crise économique qui a ralenti de manière substantielle son développement. Au début des années 2000, grâce à la reprise de la croissance de son économie, l'Etat camerounais a fait de la création des infrastructures socioéconomiques le principal levier de son développement. Dès lors, l'on a noté une accélération du rythme de création des infrastructures socioéconomiques dans toutes les communes du pays en général et dans celle de Dibang en particulier. Mais, les inadéquations observées dans le fonctionnement et l'utilisation de la plupart des infrastructures socioéconomiques de la commune de Dibang font émerger des questionnements relatifs à l'impact desdites infrastructures sur la satisfaction des besoins des populations locales.

La présente étude vise à analyser l'impact des infrastructures socioéconomiques sur le développement de la commune de Dibang. Partant de l'hypothèse selon laquelle les infrastructures socioéconomiques de cette commune n'ont pas été conçues comme des réponses aux besoins exprimés par les populations locales, nous avons mené une série d'enquêtes sur le terrain, associée aux observations et à l'exploitation des documents. Il en résulte que depuis sa création, la commune de Dibang a bénéficié de la création d'une diversité d'infrastructures socioéconomiques. Mais, en raison des facteurs tels que l'inadéquation entre les besoins des populations locales et les infrastructures socioéconomiques, la mauvaise gouvernance locale, les conflits d'intérêts entre les populations, la lente évolution de la population, la disproportion entre l'offre en infrastructures et la demande en infrastructures..., ces infrastructures peinent à fonctionner convenablement ; ce qui limite leur contribution à la satisfaction des besoins des populations.

La redéfinition du rôle des acteurs locaux dans le processus du développement local et la création des cadres de concertation et de partenariat à diverses échelles (quartier, village et commune) contribueraient certainement à enclencher le développement de cette commune.

**Mots clés :** Infrastructures socioéconomiques, développement local, population locale, satisfaction des besoins, Dibang.

## ABSTRACT

At the eve of its independence, the State of Cameroon witnessed a period of prosperity of its economy during which it laid the basis of its economic development through the creation of numerous socioeconomic infrastructures. But, from the second half of the 1980s, the country experienced an economic crisis which substantially slowed down its development. In the early 2000s, with the resumption of its economic growth, the Cameroonian State made the creation of socioeconomic infrastructures the main lever of its development. As a result, an acceleration in the pace of creation of socioeconomic infrastructures has been observed in all municipalities of the country in general and in the municipality of Dibang in particular. However, the inadequacies observed in the operation and the use of most of the socioeconomic infrastructures created in this municipality raise questions related to the impact of the said infrastructures on meeting the needs of the local populations.

The present study aims to analyze the impact of socioeconomic infrastructures on the development of the municipality of Dibang. Based on the assumption that the socioeconomic infrastructures created in the municipality of Dibang were not designed as responses to the needs expressed by the local populations, we conducted a series of field surveys, combined with observations and documents review. It appears that since its creation, the municipality of Dibang has benefited from the creation of a wide range of socioeconomic infrastructures. Unfortunately, due to factors such as the mismatch between the needs of the local populations and the infrastructures created, poor local governance, conflicts of interest between the populations, the slow progress of the population, the disproportion between the supply of infrastructures and the demand of infrastructures..., these infrastructures has difficulties in functioning properly ; thereby limiting their contribution to satisfying the needs of the populations.

The redefinition of the role of local actors in the process of local development and the creation of consultation forums at various levels (neighborhood, village and municipality) would certainly contribute to triggering the development of this municipality.

**Key words:** Socio-economic infrastructures, local development, local population, satisfying the needs, Dibang.

## SOMMAIRE

DEDICACE.....	i
REMERCIEMENTS .....	ii
AVANT PROPOS.....	iii
RESUME.....	iv
ABSTRACT .....	v
SOMMAIRE .....	vi
LISTE DES TABLEAUX.....	vii
LISTE DES FIGURES .....	xi
LISTE DES PLANCHES.....	xiii
LISTE DES PHOTOS.....	xiv
LISTE DES SIGLES, ACRONYMES ET ABREVIATIONS .....	xvi
<b>INTRODUCTION GENERALE .....</b>	<b>1</b>
<b>PREMIERE PARTIE : LA COMMUNE DE DIBANG ET ETAT DES LIEUX DE SES INFRASTRUCTURES SOCIOECONOMIQUES .....</b>	<b>50</b>
<b>CHAPITRE I : LA COMMUNE DE DIBANG : LE MILIEU PHYSIQUE ET LE MILIEU HUMAIN .....</b>	<b>51</b>
<b>CHAPITRE II : ETAT DES LIEUX DES INFRASTRUCTURES SOCIOECONOMIQUES DE LA COMMUNE DE DIBANG .....</b>	<b>77</b>
<b>DEUXIEME PARTIE : FONCTIONNEMENT, UTILISATION ET IMPACTS DES INFRASTRUCTURES SOCIOECONOMIQUES SUR LE DEVELOPPEMENT DE LA COMMUNE DE DIBANG .....</b>	<b>105</b>
<b>CHAPITRE III : FONCTIONNEMENT ET UTILISATION DES INFRASTRUCTURES SOCIOECONOMIQUES CREEES DANS LA COMMUNE DE DIBANG.....</b>	<b>106</b>
<b>CHAPITRE IV : IMPACTS DES INFRASTRUCTURES SOCIOECONOMIQUES SUR LE DEVELOPPEMENT DE LA COMMUNE DE DIBANG ET PERCEPTIONS DES POPULATIONS.....</b>	<b>154</b>
<b>TROISIEME PARTIE : FACTEURS RESPONSABLES DES PROBLEMES OBSERVES DANS LE FONCTIONNEMENT ET L'UTILISATION DES INFRASTRUCTURES SOCIOECONOMIQUES DE LA COMMUNE DE DIBANG ET DEFIS A RELEVER POUR PARVENIR AU DEVELOPPEMENT DE CETTE COMMUNE .....</b>	<b>202</b>
<b>CHAPITRE V : FACTEURS RESPONSABLES DES PROBLEMES OBSERVES DANS LE FONCTIONNEMENT ET L'UTILISATION DES INFRASTRUCTURES SOCIOECONOMIQUES DE LA COMMUNE DE DIBANG .....</b>	<b>203</b>
<b>CHAPITRE VI : POUR UN DEVELOPPEMENT LOCAL INTEGRE DE LA COMMUNE DE DIBANG.....</b>	<b>238</b>
<b>CONCLUSION GENERALE ET PERSPECTIVE.....</b>	<b>275</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE .....</b>	<b>282</b>
ANNEXES	
TABLE DES MATIERES	

## **LISTE DES TABLEAUX**

Tableau 1. Opérationnalisation des concepts .....	38
Tableau 2 : Détermination de la taille des échantillons selon un niveau de précision de +/- 7% .....	42
Tableau 3 : Vitesses des vents enregistrées dans la station météorologique d'Edéa .....	58
Tableau 4 : Directions des vents enregistrées dans la station météorologique d'Edéa .....	58
Tableau 5. Production annuelle de quelques spéculations dans la commune de Dibang.....	69
Tableau 6. Liste nominative des écoles primaires créées dans l'IAEB de Dibang entre 1962 et 1984.....	80
Tableau 7. Liste nominative des écoles maternelles créées dans la commune de Dibang entre 2004 et 2018.....	85
Tableau 8. Liste nominative des établissements scolaires d'enseignement secondaire général et technique créés dans la commune de Dibang entre 2004 et 2018.....	87
Tableau 9. Liste nominative des formations sanitaires créées dans la commune de Dibang entre 2004 et 2018.....	90
Tableau 10. Rapport entre l'effectif des élèves, les infrastructures, les équipements et les enseignants au lycée bilingue de Sombo et à l'école publique de Dibang.....	111
Tableau 11. Typologie des activités commerciales exercées dans les boutiques du marché de Sombo.....	112
Tableau 12. Différentes activités de service exercées au marché Sombo .....	114
Tableau 13. Raisons ayant motivé les commerçants du marché de Sombo à choisir le commerce comme activité.....	115
Tableau 14. Taux de fréquentation hebdomadaire du marché de Sombo par les populations de la commune de Dibang.....	117
Tableau 15. Répartition par village des personnes sollicitant un abonnement de la CDE.....	123
Tableau 16. Ratio enseignants-élèves dans les écoles maternelles publiques de l'IAEB de Dibang (année scolaire 2017-2018) .....	124
Tableau 17. Ratio enseignants-élèves dans les écoles primaires publiques de l'IAEB de Dibang (année scolaire 2014-2015) .....	124
Tableau 18. Besoins en enseignants dans l'enseignement maternel et primaire public dans l'IAEB de Dibang.....	125
Tableau 19. Statistiques désagrégées des élèves dans les écoles primaires à faibles effectifs dans l'IAEB de Dibang .....	127



Tableau 20. Rapport entre l’effectif des élèves du lycée de Dibang, le nombre de salles de classe et le nombre de tables-bancs disponibles.....	128
Tableau 21. Rapport entre l’effectif des élèves du collège Deo-gratias de Ngodi-Si, le nombre de salles de classe et de tables-bancs disponibles .....	130
Tableau 22. Besoins en infrastructures et en équipements dans les écoles maternelles publiques de l’IAEB de Dibang.....	132
Tableau 23. Besoins en infrastructures et en équipements dans les écoles primaires publiques de l’IAEB de Dibang.....	133
Tableau 24. Infrastructures et équipements recensés au lycée technique de Dibang et au CES de Ndongu en 2018 .....	134
Tableau 25. Effectifs et qualifications des personnels de santé opérant dans les formations sanitaires de la commune de Dibang.....	135
Tableau 26. Effectifs annuels des patients enregistrés en consultation générale au CMA de Dibang et au centre de santé de Sombo entre 2013 et 2018.....	136
Tableau 27. Effectifs de la population des villages composant l’aire de santé de Sombo.....	137
Tableau 28. Effectifs de la population des villages composant l’aire de santé de Dibang .....	137
Tableau 29. Effectifs mensuels des patients reçus en consultation générale à l’hôpital Deo-gratias de Ngodi-Si entre 2016 et 2018.....	139
Tableau 30. Typologie des activités commerciales exercées au marché de Dibang.....	141
Tableau 31. Taux de fréquentation du marché de Dibang .....	142
Tableau 32. Raisons évoquées par les élèves pour justifier l’importance de l’éducation scolaire .....	156
Tableau 33. Points de vue des élèves sur la qualité des enseignements dispensés par leurs enseignants .....	157
Tableau 34. Points de vue des parents d’élèves sur la qualité des enseignements dispensés à leurs enfants.....	157
Tableau 35. Points de vue des parents d’élèves sur les comportements acquis par leurs enfants dans les établissements scolaires.....	157
Tableau 36. Effectifs des enseignants vacataires dénombrés dans les établissements scolaires publics de la commune de Dibang .....	167
Tableau 37. Frais d’APEE exigés dans les établissements scolaires de l’enseignement secondaire public de la commune de Dibang.....	168
Tableau 38. Gains moyens journaliers des commerçantes exerçant au lycée de Dibang, au lycée bilingue de Sombo et au collège privé Deo-gratias de Ngodi-si.....	169

Tableau 39. Répartition des élèves en fonction des moyens de transport utilisés pour se rendre à l'école .....	171
Tableau 40. Répartition des parents d'élèves de l'enseignement secondaire en fonction les gains réalisés en raison de la création des établissements scolaires à proximité de leurs domiciles .....	172
Tableau 41. Frais de transport dépensés quotidiennement par élève par certains parents d'élèves de l'enseignement secondaire .....	172
Tableau 42. Coûts du transport de certains villages pour Dibang-centre pendant les années 1990 et 2000 .....	172
Tableau 43. Typologie des biens acquis grâce à la présence des routes .....	176
Tableau 44. Gain moyen journalier des commerçants des marchés de la commune de Dibang .....	179
Tableau 45. Répartition des commerçants des marchés de la commune de Dibang selon les principaux usages faits des revenus générés par leur activité .....	180
Tableau 46. Répartition des commerçants des marchés de la commune de Dibang selon les principaux usages faits des revenus générés par leur activité (suite).....	180
Tableau 47. Estimations des économies en frais de transport réalisées par les populations de quelques villages de la commune après l'implantation de l'établissement de microfinance Express Union à Sombo .....	182
Tableau 48. Estimations des économies en temps réalisées par les populations de quelques villages de la commune après l'implantation de l'établissement de microfinance Express Union à Sombo.....	182
Tableau 49. Distances que parcouraient les ménages pour puiser de l'eau avant la construction d'un point d'eau aménagé à proximité de leurs domiciles.....	185
Tableau 50. Distances parcourues par les ménages pour puiser de l'eau après la construction d'un point d'eau aménagé à proximité de leurs domiciles.....	185
Tableau 51. Principaux bénéfices liés à la construction d'un point d'eau aménagé à proximité des lieux d'habitation des ménages .....	185
Tableau 52. Différents usages faits de l'eau distribuée par la CDE dans la ville de Dibang...	187
Tableau 53. Différents usages faits par les ménages de l'eau des forages.....	188
Tableau 54. Fréquence des patients reçus pour maladies hydriques au CMA de Dibang entre 2013 et 2018.....	190
Tableau 55. Principaux usages faits de l'énergie électrique par les populations .....	192
Tableau 56. Principaux usages du téléphone mobile dans la commune de Dibang.....	194

Tableau 57. Principales raisons pour lesquelles les populations de Dibang fréquentent les formations sanitaires .....	196
Tableau 58. Communautés constituées dans la commune de Dibang lors de la réalisation de son PDC en 2006 .....	207
Tableau 59. Effectifs des élèves au cours des années scolaires 2013-2014 et 2014-2015 dans trois établissements scolaires de la commune de Dibang .....	220
Tableau 60. Ratio Enseignants-écoles dans l'IAEB de Dibang .....	226
Tableau 61. Ratio salles de classe-enseignants dans les établissements scolaires de l'enseignement secondaire dans la commune de Dibang.....	227
Tableau 62. Effectifs de la population des villages environnants du complexe Deo-gratias de Ngodi-Si .....	230

## **LISTE DES FIGURES**

Figure 1. Localisation de la commune de Dibang.....	4
Figure 2. Distribution proportionnelle de l'échantillon des résidents de Dibang en fonction de la taille de la population de chaque village .....	43
Figure 3. Pluviométrie moyenne mensuelle enregistrée dans la station d'Edéa sur une période de 40 ans (1930-1969).....	56
Figure 4. Températures moyennes mensuelles enregistrées dans la commune de Dibang.....	57
Figure 5. Répartition spatiale des principales ressources naturelles dans la commune de Dibang .....	61
Figure 6. Evolution de la population des villages de la commune de Dibang entre 1967 et 2005 .....	67
Figure 7 : Occupation du sol dans la commune de Dibang.....	72
Figure 8. Evolution chronologique de la création des établissements scolaires dans la commune de Dibang (1962 -2003) .....	79
Figure 9. Répartition spatiale des établissements de l'enseignement maternel et primaire dans la commune de Dibang.....	86
Figure 10. Répartition spatiale des établissements scolaires d'enseignement secondaire de la commune de Dibang.....	88
Figure 11. Aires de santé et formations sanitaires de la commune de Dibang .....	89
Figure 12. Réseau routier de la commune de Dibang .....	93
Figure 13. Infrastructures d'eau et d'énergie de la commune de Dibang .....	95
Figure 14. Principales infrastructures économiques créées dans la commune de Dibang.....	98
Figure 15. Evolution des effectifs des élèves du lycée bilingue de Sombo .....	110
Figure 16. Evolution des effectifs totaux annuels des élèves de l'école publique de Dibang .	110
Figure 17. Répartition des commerçants du marché de Sombo selon leurs origines.....	114
Figure 18. Répartition des commerçants du marché de Sombo en fonction des lieux d'approvisionnement.....	116
Figure 19. Répartition des commerçants du marché de Ndoupé selon leurs origines .....	119
Figure 20. Evolution des effectifs des élèves dans l'IAEB de Dibang .....	126
Figure 21. Evolution des effectifs totaux annuels des élèves au collège privé Deo-gratias de Ngodi-Si (2009-2018) .....	129
Figure 22. Evolution des effectifs totaux des élèves au CETIC de Dingombi.....	131
Figure 23. Points de vue des populations sur l'état des routes de la commune de Dibang.....	143
Figure 24. Plan du marché de Sombo .....	148

Figure 25. Taux de réussite au CEP à l'école publique de Tamalong .....	158
Figure 26. Taux de réussite au CEP à l'école publique de Dibang .....	159
Figure 27. Taux de réussite au CAP au lycée technique de Dibang .....	160
Figure 28. Taux de réussite au probatoire au collège Deo-gratias de Ngodi-Si.....	160
Figure 29. Taux de réussite au baccalauréat au collège Deo-gratias de Ngodi-Si.....	161
Figure 30. Récapitulatif des principaux effets des infrastructures éducatives sur l'épanouissement social et intellectuel des jeunes de la commune de Dibang. ....	163
Figure 31. Répartition des élèves allogènes de la commune de Dibang selon leurs tribus.....	164
Figure 32. Répartition des commerçants de la commune de Dibang selon leurs tribus .....	165
Figure 33. Typologie des relations entretenues par les commerçants des marchés de Dibang	166
Figure 34. Sphères d'influences des établissements secondaires de la commune de Dibang en 2018.....	174
Figure 35. Différents usages du temps et de l'énergie économisés par les populations après la construction d'un point d'eau aménagé à proximité de leurs domiciles .....	187
Figure 36. Principales maladies hydriques dont souffrent les populations de la commune de Dibang .....	189
Figure 37. Gains réalisés par les populations de la commune de Dibang après la construction d'une formation sanitaire à proximité de leurs lieux d'habitation .....	197
Figure 38. Arbre à problème .....	206
Figure 39. Méthodologie de l'élaboration du PCD de Dibang .....	210
Figure 40. Variables conditionnant la réussite d'un processus de développement local .....	214
Figure 41. Evolution de l'effectif total des élèves du CETIC de Dibang devenu lycée technique de Dibang en 2014.....	217
Figure 42. Les obstacles au développement local durable dans la commune de Dibang .....	225
Figure 43. Rôles des acteurs locaux dans un processus de développement participatif .....	255
Figure 44. Organigramme du bureau exécutif du CDQ.....	257
Figure 45. Différents niveaux d'implication des populations des quartiers dans la perspective d'un développement local intégré et durable .....	263
Figure 46. Organigramme du Conseil d'Administration de l'ADC.....	268
Figure 47. Partenariats stratégiques nécessaires pour la conduite d'un processus de développement local durable à l'échelle de la commune.....	270
Figure 48. Différents liens existant entre les différents cadres de concertation et de partenariat dans une commune .....	272

## **LISTE DES PLANCHES**

Planche 1. Site écotouristique de la Mbila .....	54
Planche 2. Grandes phases de la pratique de l'agriculture dans la commune de Dibang .....	70
Planche 3. Pratique de l'élevage du porc et du « poulet de chair » dans la commune de Dibang .....	73
Planche 4. Usine de production d'huile de palme de Sombo.....	96
Planche 5. Quelques infrastructures du complexe Deo-gratias de Ngodi-Si .....	100
Planche 6. Point de collecte d'huile de palme au marché Sombo.....	113
Planche 7. Le marché de Ndoupé.....	119
Planche 8. Infrastructures de production d'eau potable installé dans la ville de Dibang.....	122
Planche 9. Centre de santé de l'association CPSS de Mom-Dibang.....	138
Planche 10. Hôpital Deo-gratias de Ngodi-Si .....	140
Planche 11. Entretien de la route Sombo-Dibang .....	144
Planche 12. Le marché de Ngodi-Si.....	148
Planche 13. Transport des produits agricoles dans la commune de Dibang .....	176
Planche 14. Agglomération de Sombo .....	183

## **LISTE DES PHOTOS**

Photo 1. Vue partielle du mont Ngodi-Lom.....	52
Photo 2. Chute sur la rivière Mbila .....	54
Photo 3. Arbre servant de pont sur la rivière Mbila .....	54
Photo 4. Roche mythique du Ngog Lituba .....	63
Photo 5. Paysan défrichant un champ dans le village Peslipan.....	70
Photo 6. Nettoyage et sarclage d'un champ (après la mise de feu) dans le village Lisségué ....	70
Photo 7. Plants de cacaoyer en pleine croissance dans une plantation à Ngodi-Si.....	70
Photo 8. Traitement d'un champ de manioc de Dibang avec les produits phytosanitaires.....	70
Photo 9. Régimes de noix de palme récoltés dans une plantation dans le village Peslipan.....	70
Photo 10. Récolte d'ignames par les membres de l'association CPSS de Mom-Dibang.....	70
Photo 11. Technicien vétérinaire en pleine vaccination d'un porc dans une porcherie de Mom-Dibang .....	73
Photo 12. Poulailier semi-moderne dans le village Mom-Dibang .....	73
Photo 13. Vue Partielle de l'école publique de Dibang .....	79
Photo 14. Centre Médical d'Arrondissement de Dibang .....	82
Photo 15. Vue partielle de l'ancien marché de Sombo .....	82
Photo 16. Atelier de dépannage des motocyclettes au marché de Dibang.....	83
Photo 17. Le nouveau marché de Sombo .....	91
Photo 18. Vue principale de l'huilerie de Sombo .....	96
Photo 19. Vue (en plongée) de l'intérieur de l'usine .....	96
Photo 20. Marmites de broyage de noix de palme .....	96
Photo 21. Générateur électrique de l'usine .....	96
Photo 22. Menuiserie du complexe Deo-gratias de Ngodi-Si.....	97
Photo 23. Ancien foyer culturel de la jeunesse de Dibang.....	99
Photo 24. Vue du collège privé Deo-gratias de Ngodi-Si.....	100
Photo 25. Auditorium du complexe Deo-gratias de Ngodi-si.....	100
Photo 26. Logements pour enseignants du collège privé Deo-gratias .....	100
Photo 27. Eglise du complexe Deo-gratias .....	100
Photo 28. Ouvrier manœuvrant un fût d'huile de palme.....	113
Photo 29. Véhicules de transport d'huile de palme.....	113
Photo 30. Comptoir de vente de produits pétroliers au marché Sombo.....	113
Photo 31. Trafic de carburant au marché Sombo .....	117
Photo 32. Bus de l'agence FINEXS stationné au marché de Ndoupé.....	119

Photo 33. Exposition des produits sur les comptoirs au marché de Ndoupé .....	119
Photo 34. Bâtiment abritant les services de la CDE à Dibang .....	122
Photo 35. Dispositif abritant la pompe de captage d'eau brute.....	122
Photo 36. Cuve de stockage d'eau brute et pompe de refoulement .....	122
Photo 37. Ecole primaire publique de Lisségoué.....	128
Photo 38. Salle de classe de première au collège Deo-gratias de Ngodi-Si.....	130
Photo 39. Centre de santé de l'association CPSS de Mom-Dibang en 2015 .....	138
Photo 40. Centre de santé et complexe commercial de l'association CPSS de Mom-Dibang renovés en 2018.....	138
Photo 41. Vue partielle de l'hôpital Deo-gratias de Ngodi-Si en 2015.....	140
Photo 42. Vue de l'hôpital Deo-gratias de Ngodi-Si en 2018.....	140
Photo 43. Salle d'accueil de l'hôpital Deo-gratias de Ngodi-Si .....	140
Photo 44. Laboratoire de l'hôpital Deo-gratias de Ngodi-Si .....	140
Photo 45. Pharmacie de l'hôpital Deo-gratias de Ngodi-Si .....	140
Photo 46. Vue partielle du marché Dibang .....	142
Photo 47. Axe routier Sombo-Dibang aménagé par l'entreprise d'exploitation de bois « Kieffer » .....	144
Photo 48. Tronçon de la route Sombo-Dibang aménagé par les moto-taximen .....	144
Photo 49. Le nouveau marché de Sombo vue de l'axe routier Douala-Yaoundé .....	146
Photo 50. Grand hangar du marché de Ngodi-Si .....	148
Photo 51. Boutiques du marché de Ngodi-Si .....	148
Photo 52. Bâtiment inachevé de la SAR SM de Sombo .....	149
Photo 53. Télé-centre communautaire polyvalent de Dibang .....	151
Photo 54. Transport de la banane-plantain par moto .....	176
Photo 55. Véhicule transportant des régimes de noix de palme.....	176
Photo 56. Chargement des produits agricoles dans les camionnettes au marché de Sombo....	176
Photo 57. Quartier peuplé de Sombo .....	183
Photo 58. Bâtisses modernes à Sombo.....	183
Photo 59. Pompe à motricité humaine construite par l'association CPSS dans le village Mom- Dibang .....	189
Photo 60. Mini-cité de Dibang-centre .....	192
Photo 61. Hôtel de ville de la commune de Dibang .....	205
Photo 62. Séance de travail entre l'équipe de l'OAL et les hommes du village Ngodi-Lom..	212
Photo 63. Site de l'ancien marché de Dibang après sa destruction par la Mairie .....	216



## **LISTE DES SIGLES, ACRONYMES ET ABREVIATIONS**

ADC : Agence de Développement Communal  
AES : Applied Energy Services  
AFD : Agence Française de Développement  
APEE : Association des Parents d'Elèves et Enseignants  
BAD : Banque Africaine de Développement  
BIT : Bureau International du Travail  
CAMWATER : Cameroon Water Utilities Corporation  
CAP : Certificat d'Aptitudes Professionnelles  
CAPOD : Center for Academic, Professional and Organisational Development  
CCFD : Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement  
CDE : Camerounaise Des Eaux  
CDQ : Comité de Développement du Quartier  
CDV : Conseil de Développement du Village  
CEMAC : Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale  
CES : Collège d'Enseignement Général  
CEP : Certificat d'Etudes Primaires  
CETIC : Collège d'Enseignement Technique, Industriel et Commercial  
CMA : Centre Médical d'Arrondissement  
CPSS : Centre de Promotion Sanitaire et Social  
CODEKA : Comité de Développement Koalack  
CQ : Conseil de Quartier  
CSE : Comité de Suivi-Evaluation  
CTD : Collectivité Territoriale Décentralisée  
DAADER : Délégation d'Arrondissement de l'Agriculture et du Développement Rural  
DSCE : Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi  
DESG : Direction de l'Enseignement Secondaire Générale  
DETN : Direction de l'Enseignement Technique Normal  
DETP : Direction de l'Enseignement Technique et Professionnel  
Ed. : Edition  
EF. : Effectif  
EM Cath. : Ecole Maternelle Catholique  
EM Pub. : Ecole Maternelle Publique

EMPL : Ecole Maternelle Privée Laïque  
EM Pub. Bil. : Ecole Maternelle Publique Bilingue  
EPL : Ecole Privée Laïque  
ENEO : Energy of Cameroun  
EP : Ecole Publique  
Etc. : Etcétera  
FAO : Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture  
FCFA : Franc des Communautés Françaises d'Afrique  
FEICOM : Fonds Spécial d'Equipement et d'Intervention Communal  
FENU : Fonds d'Equipement des Nations Unies  
FINEXS : First National Express of Safety  
FMI : Fonds Monétaire International  
GBNS: Government Bilingual Nursery School  
GBPS: Government Bilingual Primary School  
GIC : Groupe d'Initiative Commune  
IAEB : Inspection d'Arrondissement de l'Education de Base  
INC : Institut National de la Cartographie  
INRP : Institut National de la Recherche Pédagogique  
MAAA : Matrice d'Analyse des Approches Altératives  
MINESEC : Ministère de l'Education Secondaire  
MTN : Mobile Télécommunication Networks  
Nbre : Nombre  
OAL : Organisme d'Appui Local  
OCB : Organisation Communale de Base  
OCDE : Organisation de Coopération et de Développement Economiques  
OFCE : Observatoire Français des Conjonctures Economiques  
OMD : Objectif du Millénaire pour le Développement  
OMS : Organisation Mondiale de la Santé  
ONUDI : Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel  
ONG : Organisation Non Gouvernementale  
ORSTOM : Office de la Recherche Scientifique et Technique Outre-Mer  
PADQ : Plan Annuel de Développement du Quartier  
PCD : Plan Communal de Développement  
PDC : Plan de Développement Communal

PDL : Plan de Développement Local  
PDQ : Plan de Développement du Quartier  
PDV : Plan de Développement du Village  
Ph.D. : Philosophiae Doctor  
PIB : Produit Intérieur Brut  
PM : Premier Ministre  
PNDP : Programme National de Développement Participatif  
PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement  
PPTE : Pays Pauvre Très Endetté  
RENAPROV : Réserve Nationale de l'Épargne et de la Provision  
RGPH : Recensement Général de la Population et de l'Habitat  
SA : Société Anonyme  
SAR-SM : Section de l'Artisanat Rurale et Section Ménagère  
Sat. : Satellite  
SCAN : Société de Conserveries du Noun  
Sd : Sans date  
SG : Secrétaire Général  
SNEC : Société Nationale des Eaux du Cameroun  
SONAC : Société Nationale d'Assistance et de Crédit du Cameroun  
SONEL : Société Nationale d'Electricité du Cameroun  
SUCO : Solidarité Union Coopération  
TIC : Technologie de l'Information et de la Communication  
TPA : Table de Programmation des Actions  
TSP : Tableau Synoptique de Planification  
UCCAO : Union des Coopératives du Café Arabica de l'Ouest  
UEMOA : Union Economique et Monétaire Ouest Africain  
Vol. : Volume



# **INTRODUCTION GENERALE**

L'introduction générale de cette thèse présente tour à tour le contexte et la justification de l'étude, la problématique de la recherche, les questions de recherche, les objectifs de recherche, les hypothèses de recherche, le contexte scientifique de l'étude, le cadre conceptuel, les approches adoptées et les théories, le cadre opérationnel, la méthodologie de recherche, les difficultés rencontrées et le plan de la thèse.

## 1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Avec des taux de croissance dépassant parfois les 5%, l'économie de la plupart des pays africains a connu une croissance soutenue au cours des deux premières décennies du 21<sup>ème</sup> siècle (Ionel, 2016). Presque partout sur le continent, on a observé au cours de cette période une résurgence des préoccupations liées au développement, car les pays africains voudraient désormais tourner la page de l'extrême pauvreté. Et, d'après le rapport 2006 de la Banque Mondiale (cité par Niane, 2011), pour atteindre le taux de croissance de 7% nécessaire pour réduire de moitié la pauvreté, l'Afrique devrait investir 5% de son PIB dans les infrastructures.

Par ailleurs, au cours des années 2000, les organisations sous régionales africaines telles que la CEMAC et l'UEMOA ont demandé aux différents Etats-membres de s'engager dans la voie de l'émergence économique. Ainsi, l'année 2025 a été retenue comme une date limite ; d'où les slogans Gabon émergent, Bénin émergent, Congo émergent, Burkina émergent, etc. Certains pays à l'instar du Cameroun ont « déplacé » la borne à 2035 ; d'autres tels que la Côte-d'Ivoire, l'ont ramenée à 2015 (Kitsoro, 2013).

Engagé dans cette mouvance initiée par les organisations sous régionales, le gouvernement camerounais a élaboré en 2009 son Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE). Ce document réaffirme la volonté des pouvoirs publics camerounais de poursuivre la réalisation des objectifs du millénaire pour le développement dans leur ensemble (République du Cameroun, 2009). Et, convaincu du rôle moteur des infrastructures dans la facilitation des échanges et la promotion d'une croissance forte et durable par la compétitivité que leur bonne qualité génère, le gouvernement camerounais entend investir massivement dans les infrastructures au cours de la période de mise en œuvre de la stratégie (République du Cameroun, 2009). Par ailleurs, la stratégie qui fera du Cameroun un pays émergent à l'horizon 2035, est une stratégie centrée sur la participation de tous les acteurs sociaux et économiques au processus de développement ; l'emphase étant mise sur le rôle des populations locales qui sont les principales bénéficiaires des projets de développement.

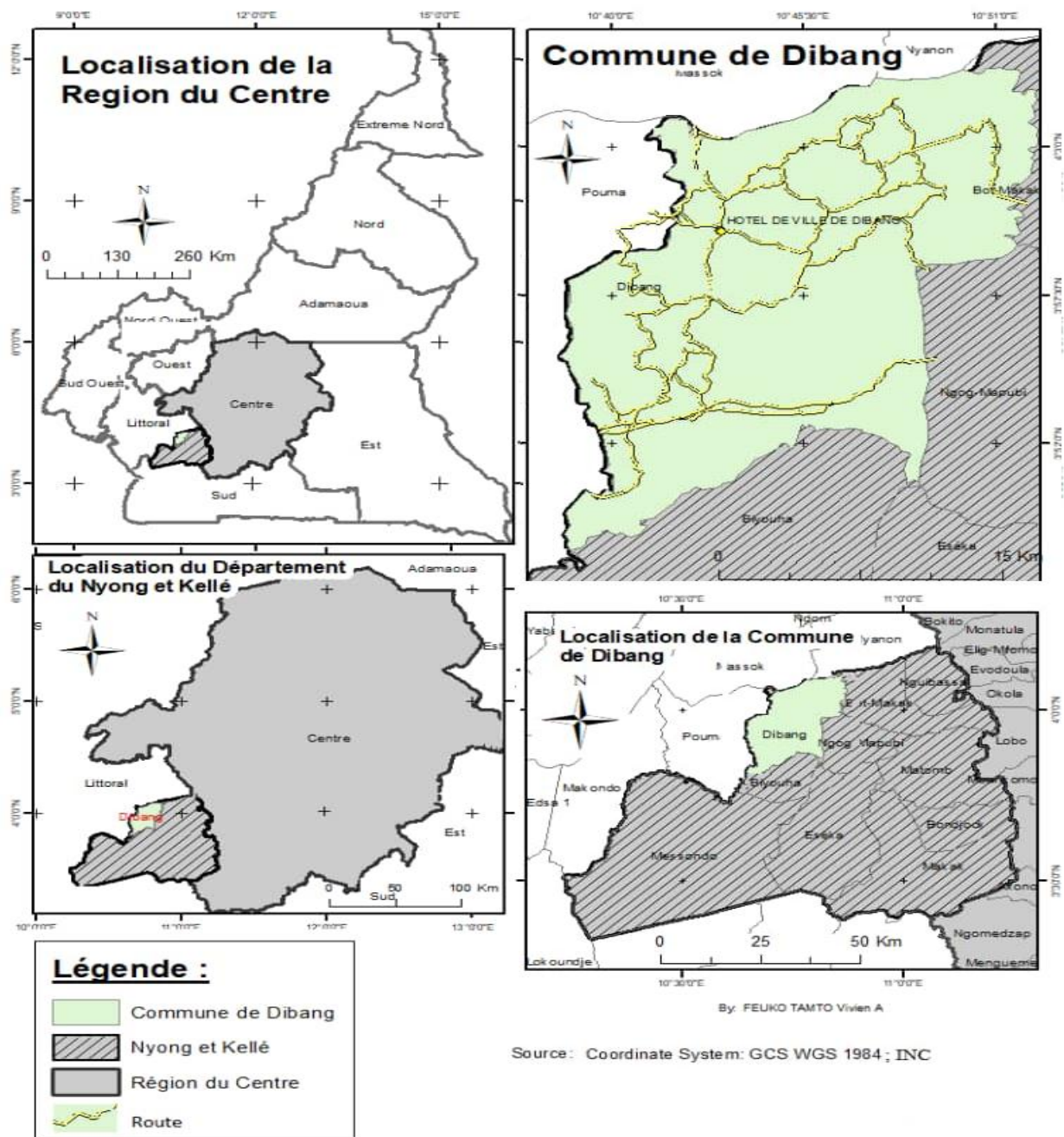
Un développement qui se veut local devient donc une entreprise collective, une action sociale, une approche basée sur la résolution des problèmes exprimés par les populations locales. Car, l'absence de consultation préalable ou une consultation inadéquate, c'est-à-dire une consultation à laquelle sont absentes les personnes intéressées et affectées par une décision, ou encore une décision qui ne tient pas compte des préoccupations exprimées par les intervenants, sont souvent mentionnées comme étant des facteurs susceptibles de nuire à l'implémentation du processus (Côté, 2009).

Sur un autre plan, impulsée par les organisations internationales, la décentralisation se présente comme un cadre formel pour le développement des initiatives à l'échelle locale ; ceci dans la mesure où elle place les populations locales au centre de la gestion de leurs propres affaires. Ainsi, depuis 1996<sup>1</sup>, le gouvernement camerounais s'est engagé sur la voie de la décentralisation. Soucieux d'examiner en profondeur l'approche du développement local implémentée au Cameroun dans le cadre de la décentralisation, nous avons mené dans la commune de Dibang, une étude exploratoire qui nous a permis de constater une faible utilisation des infrastructures socioéconomiques par les populations de cette commune. Face à ce constat, nous avons choisi de travailler sur le thème « *Infrastructures socioéconomiques et développement local dans la commune de Dibang* ». En choisissant de travailler sur cette thématique, notre objectif était d'analyser l'impact des infrastructures socioéconomiques sur le développement de la commune de Dibang. Pour ce faire, nous avons centré notre analyse sur trois principaux axes à savoir : la présentation de l'état des lieux des infrastructures socioéconomiques de la commune de Dibang ; l'analyse de l'état de fonctionnement et d'utilisation desdites infrastructures ainsi que leur incidence sur la satisfaction des besoins des populations ; l'identification des facteurs responsables des problèmes observés dans leur fonctionnement et leur utilisation. Toutes ces analyses ont été faites dans la perspective de proposer une approche de développement local impulsée et pilotée par les populations de la commune de Dibang.

Le choix de cette collectivité territoriale décentralisée comme zone d'étude n'est pas fortuit. Vaste de 475 km<sup>2</sup>, Dibang est une commune où les problèmes de développement se posent avec acuité (manque d'eau potable, manque de logements sociaux, routes insuffisantes et mal entretenues...). Géographiquement, elle est située entre le 10°40' et le 10°51' de longitude Est, le 3°52' et le 4°04' de latitude Nord (ORSTOM, 1970). Sur le plan administratif, la commune de Dibang est limitée au Nord par le fleuve Sanaga qui la sépare des communes de Massok et de Nyanon ; à l'Est par la rivière Djuel qui la sépare de la commune de Ngog-Mapubi ; au Nord-Est par la commune de Bot-Makak ; à l'Ouest par la commune de Pouma et au Sud par la rivière Kellé qui la sépare de la commune de Biyouha (Voir figure 1).

---

<sup>1</sup> Dans sa constitution de 1996, le Cameroun a adopté la décentralisation comme mode de gouvernance. Toutefois, ce n'est qu'en 2004 par la faveur de la loi N°2004/017 du 22 juillet 2004 que la décentralisation a commencé à être implémentée au Cameroun.



**Figure 1.** Localisation de la commune de Dibang

Cette étude s’est faite sur une période de 08 ans (2013-2021) ; période nécessaire pour la collecte et le traitement des données ainsi que pour la rédaction de la thèse. De manière détaillée, l’enquête de terrain et les entretiens formels (c’est-à-dire ceux réalisés à l’aide d’un guide) se sont déroulés en trois phases : la première phase s’est déroulée du 25 mai au 20 juin 2014, la deuxième phase du 02 au 27 février 2015 et la troisième phase du 04 septembre au 05 novembre 2018. Les entretiens non formels, les observations et l’exploitation des documents se sont quant à eux déroulés durant tout le processus de réalisation de ce travail de recherche à la problématique connue.

## 2. PROBLEMATIQUE

Au lendemain de son indépendance, dans le but d'impulser son développement sociale et économique, l'Etat camerounais a investi massivement dans la création des infrastructures socioéconomiques. Si au niveau du national, les financements étaient plus orientés vers la création de grandes infrastructures, au niveau de la commune de Dibang, l'emphase était surtout mise sur la création des infrastructures éducatives (les écoles primaires en l'occurrence), des infrastructures sanitaires et des infrastructures de Transport. Mais le temps passant, les infrastructures socioéconomiques se sont diversifiées dans cette commune : formations sanitaires, marchés, routes, réseau électrique, télé-centre communautaire... Mais seulement, lesdites infrastructures créées par une diversité d'acteurs (Etat central, Mairie, entreprises parapubliques, entreprises privées, ONG, personnes privées...) connaissent des problèmes dans leur fonctionnement et/ou dans leur utilisation.

Pour assurer l'éducation des enfants dans la commune de Dibang, des établissements scolaires ont été créés (09 écoles maternelles, 24 écoles primaires, 06 établissements scolaires d'enseignement secondaire et 01 SAR SM). Bien construits pour la plupart, ces établissements scolaires semblent n'avoir pas été conçus comme des réponses aux besoins d'éducation exprimés par les populations locales. En effet, tout se passe comme si des personnes à la recherche d'une certaine visibilité politique ou sociale « parachutaient » aux populations locales, des infrastructures. Sinon, comment comprendre que dans une commune qui comptait six établissements scolaires d'enseignement secondaire et un établissement de formation professionnelle au cours de l'année scolaire 2013-2014, l'on dénombrait deux établissements non fonctionnels (le CETIC de Dingombi et la SAR SM de Sombo) pourtant pourvus en personnels enseignants affectés par le ministère en charge de l'Education Secondaire et celui en charge de la Formation Professionnelle ?

Un autre problème observé dans le système éducatif de la commune de Dibang est celui de l'inadéquation entre la population scolaire et les infrastructures/équipements existants. Le cas le plus édifiant est celui du complexe scolaire Deo-gratias de Ngodi-si, construit par l'ONG « Afrique Future » et situé à 3 kilomètres de Dibang-centre. Prévu pour accueillir plus de 1000 élèves, ce complexe ultra moderne qui abrite une école maternelle, une école primaire et un collège d'enseignement secondaire, peine à réunir un effectif de 200 élèves. De plus, l'internat dudit complexe qui a une capacité de 34 lits est quasiment vide (on y dénombrait à peine 10 internes au cours de l'année scolaire 2013-2014).

Par ailleurs, soucieux de faciliter l'accès des populations aux soins de santé de qualité, le gouvernement camerounais a créé un Centre Médical d'Arrondissement (CMA) et 04 centres de



santé intégrés dans la commune de Dibang (localisés dans les villages Dibang, Sombo, Ndoupé, Bomb et Ndongo). L'ONG « Afrique Future » et l'association CPSS (Centre de Promotion Social et Sanitaire) ont également investi dans le domaine de la santé en construisant respectivement un hôpital à Ngodi-si et un centre de santé à Mom-Dibang. Au regard de l'étendue du territoire de la commune de Dibang (475 km<sup>2</sup> subdivisé en 29 villages), l'on peut trouver infime le nombre de formations sanitaires créées dans cette collectivité territoriale décentralisée. Mais lorsqu'on s'intéresse au fonctionnement de ces formations sanitaires, l'on est surpris de constater que deux d'entre elles ne fonctionnent pas. Il s'agit du centre de santé de Bomb (construit depuis 2012, mais qui est resté non équipé donc non fonctionnel) et de l'hôpital Deo-gratias de Ngodi-si (qui est resté non fonctionnel de 2008 à 2016). Le centre de santé privé de Mom-Dibang fonctionne quant à lui de manière périodique.

Pour faciliter les échanges commerciaux, 04 marchés ont été créés dans la commune de Dibang. Il s'agit notamment des marchés de Dibang, de Sombo, de Ndoupé et de Ngodi-si. Malgré leur faible nombre, ces marchés peinent à se développer ou à survivre dans le temps. Les exemples les plus illustratifs sont ceux des marchés de Ngodi-si (qui a cessé de fonctionner depuis l'année 2017) et de Sombo (dont les boutiques du nouveau marché peinent à trouver occupants).

En effet, la commune de Dibang est traversée par l'axe routier qui relie les deux plus grandes métropoles du Cameroun que sont Douala et Yaoundé. Et, pour tirer au maximum les avantages liés au passage de cette route, la commune de Dibang grâce aux financements du Programme National de Développement Participatif (PNDP) a construit un marché moderne à Sombo (situé sur la Nationale N°3, à environ 15 kilomètres du péage de Boumnyébel). Lorsque la commune créait cette infrastructure, elle se fondait certainement sur la connaissance des lieux et sur des éléments qui lui permettraient de fonctionner : présence d'une aire de repos pour les véhicules poids-lourds ; existence d'un ancien marché ; présence d'une agglomération...). Mais l'on est surpris de constater que de 2007 (date de livraison de ce marché) à 2018, seulement deux boutiques de ce marché sont occupées (une boutique utilisée par l'établissement de microfinance Express Union et l'autre utilisée comme salle de classe par l'école maternelle bilingue de Sombo). En réalité, les commerçants de Sombo ont préféré continuer à exercer leurs activités au niveau de l'ancien marché ; estimant que l'ancien marché, de par sa situation à la croisée entre la nationale N°3 et la Départementale qui relie la commune de Biyouha à celle de Dibang est plus accessible à leur clientèle cible.

La situation des infrastructures de transport à l'instar des routes et des ponts ne préoccupe pas assez les acteurs du développement dans la commune de Dibang. En réalité, les voies de

communication (en l'occurrence les routes) y sont peu développées. Celles qui existent se trouvent pour la plupart dégradées par l'érosion pluviale (c'est par exemple le cas de la route Sombo-Dibang qui relie le chef-lieu de la commune au village Sombo). Parfois, pendant les saisons pluvieuses, certaines routes disparaissent sous la broussaille rendant ainsi difficile l'accès à certaines parties de la commune. C'est le cas par exemple des routes Dibang-Mbanda, Béda-Matol, Mbanda-Matol, Mom-Dibang-Lisségué... pour ne citer que celles-là. En outre, la quasi-totalité des ponts et des ponceaux de la commune sont défectueux, ce qui rend difficile le transport des personnes et des biens.

Face à tous les dysfonctionnements relevés ci-haut, le présent travail de recherche pose le problème des inadéquations liées à la création des infrastructures socioéconomiques dans la commune de Dibang. Ainsi, pour mieux cerner ce problème, nous avons formulé un ensemble de questionnements qui serviront de fil conducteur à cette étude.

### **3. QUESTIONS DE RECHERCHE**

Cette recherche est menée autour d'une question principale (3.1.) qui se décline en trois questions spécifiques (3.2.).

#### **3.1. Question principale de recherche**

Les infrastructures socioéconomiques créées dans la commune de Dibang ont-elles été conçues comme des réponses aux besoins exprimés par les populations locales ?

#### **3.2. Questions spécifiques de recherche**

- Quel est l'état des lieux des infrastructures socioéconomiques de la commune de Dibang ?
- Quel est l'état de fonctionnement et d'utilisation des dites infrastructures et quel est leur impact sur l'amélioration des conditions de vie des populations locales ?
- Quels sont les facteurs responsables des inadéquations constatées dans le fonctionnement et l'utilisation des infrastructures socioéconomiques de la commune de Dibang et que faire pour parvenir au développement de cette commune ?

### **4. OBJECTIFS DE RECHERCHE**

Nous avons formulé un objectif principal de recherche (4.1.) que nous avons par la suite éclaté en trois objectifs spécifiques de recherche (4.2.).

#### **4.1. Objectif principal de recherche**

Analyser l'impact des infrastructures socioéconomiques sur le développement de la commune de Dibang.

#### **4.2. Objectifs spécifiques de recherche**

- Dresser l'état des lieux des infrastructures socioéconomiques de la commune de Dibang en mettant l'emphase sur l'historique de leur création ;
- analyser le fonctionnement et l'utilisation faite des dites infrastructures afin de déterminer leur impact sur la satisfaction des besoins des populations locales ;
- identifier les facteurs responsables des problèmes observés dans le fonctionnement et l'utilisation des infrastructures socioéconomiques de la commune de Dibang afin de proposer une approche en vue d'un développement local réussi.

### **5. HYPOTHESES DE RECHERCHE**

Les hypothèses de ce travail sont d'ordres principal (5.1.) et spécifique (5.2.).

#### **5.1. Hypothèse principale de recherche**

Les infrastructures socioéconomiques de la commune de Dibang n'ont pas été conçues comme des réponses aux besoins exprimés par les populations locales.

#### **5.2. Hypothèses spécifiques de recherche**

- L'essor des infrastructures socioéconomiques est récent dans la commune de Dibang ;
- les infrastructures socioéconomiques de la commune de Dibang peinent à fonctionner convenablement ; ce qui amoindrit leur contribution à l'amélioration des conditions de vie des populations locales ;
- la non prise en compte des besoins réels exprimés par les populations locales est la cause majeure des problèmes observés dans le fonctionnement et l'utilisation des infrastructures socioéconomiques de la commune de Dibang.

Ainsi se présentent les hypothèses de cette étude qui se réalise dans un contexte scientifique connu.

## **6. CONTEXTE SCIENTIFIQUE DE L'ETUDE**

Les thématiques relatives à l'incidence des infrastructures socioéconomiques sur le développement local ont été abordées par plusieurs auteurs dans le monde. Il est donc question pour nous ici, de voir comment ces différents auteurs ont traité les questions similaires à celles posées dans cette thèse. Pour ce faire, nous allons tour à tour analyser les travaux relatifs aux approches d'intervention en matière de développement local (6.1), à l'incidence des infrastructures socioéconomiques sur le développement local (6.2) et aux facteurs déterminant l'appropriation des initiatives de développement local par les populations (6.3).

### **6.1. Les approches d'intervention en matière de développement local**

Concept au cœur de ce travail, le développement local est perçu comme une pratique, une méthode, une approche qui peut être opérationnalisée avec des outils différents selon les contextes. Pourtant, même considéré comme une pratique, une méthode, le développement local n'est pas une science exacte, mais apparaît comme un délicat équilibre à trouver (Barrau, 2005). En effet, les choix stratégiques et méthodologiques mis en place sont très variés dans le cadre des projets dits de développement local. Chaque démarche mise en œuvre utilise un certain nombre d'instruments, de stratégies et de méthodes qui prédefinisent ses aptitudes et cantonnent ses effets optimums dans la durée à un champ restreint (Traverse, 1999 repris par Barrau, 2005). Fontan (1992) a déterminé deux approches de développement local à savoir l'approche par « le bas » et l'approche par « le haut ».

#### **6.1.1. L'approche par « le bas » ou approche « Bottom-up »**

L'approche par « le bas » encore appelée approche participative est une approche dans laquelle l'action se fait du bas vers le haut en fonction des besoins et des ressources de la communauté. L'approche participative de la gestion des affaires publiques locales constitue en effet un maillon essentiel pour assurer l'amélioration des conditions de vie des citoyens et une réponse adéquate de leurs besoins (Ministère de la Décentralisation et de l'Aménagement du Territoire, sd). La participation au sens du développement local n'est donc pas une simple adhésion à une idée conçue par l'extérieur. Les populations sont en même temps initiateurs et réalisateurs des actions de développement, ceci avec l'appui et le conseil des partenaires financiers et d'autres acteurs de la société civile. Au sens du Ministère congolais de la Décentralisation et de l'Aménagement du Territoire (sd), dans l'approche participative du développement, le citoyen a un rôle important à jouer dans le processus d'élaboration des

politiques de prise de décisions, puisqu'il a la possibilité de se prononcer non seulement en ce qui concerne le choix de ses représentants mais aussi sur les décisions le concernant. Vu sous cet angle, la participation telle que définit par le Ministère congolais de la Décentralisation et de l'Aménagement du Territoire (sd) semble être une préoccupation exclusive aux populations locales. Or, la participation concerne tous les acteurs du développement qui, à travers des concertations et des partenariats doivent travailler en synergie pour une bonne coordination et une réussite du processus de développement. Pour Enyegue et al. (2002 : 54), « *la participation signifie que les acteurs concernés par une action soient associés au processus de prise de décisions et de leur mise en œuvre* ».

En outre, l'analyse de tout processus participatif doit aussi prendre en compte la dimension interrogative, mieux la coordination des actions (Diao, 2004). La FAO (2004) allant dans le même sens va définir la participation comme l'implication active et équitable de tous les décideurs dans la formulation des politiques et des stratégies de développement et dans l'analyse, la planification et l'exécution, le suivi/évaluation des activités de développement. L'on retrouve ici la nécessité d'une participation collective à la conception, la mise en œuvre et au suivi/évaluation des actions de développement. Ainsi, tout projet de développement aussi banal soit-il, doit pouvoir mobiliser l'ensemble des acteurs du développement résidant ou non sur un territoire. Or, la plupart des chercheurs qui ont mené des travaux sur le développement local au Cameroun ont décrié l'absence de coordination et de synergie entre les différents acteurs : chaque acteur agissant de manière isolée. Mendjemi (2009 : 93) dans une étude menée dans le département de la Kadey, région de l'Est du Cameroun affirme : « *...les cadres de concertation devant permettre une synergie d'actions sur le terrain sont quasi inexistantes ou se limitent à des réunions de lancement qui ne sont pas pérennisées* ». Biloa (2008) et Mbanga (2010) ont également dénoncé dans leurs travaux réalisés respectivement à Yaoundé et dans le Ngoketunjia, le manque de coordination entre les acteurs du développement local.

Par ailleurs, pour que la participation des populations locales soit productive, Coudel (2009) insiste sur le renforcement de la formation des populations locales afin d'accroître leur capacité à participer. Selon lui, « *pour réellement changer les modes de gouvernance, il semble nécessaire d'envisager des modalités de renforcement des compétences des acteurs, afin d'accroître leurs capacités à comprendre, à négocier, à agir et inter-agir, de manière individuelle mais surtout collective* ». Pour Jouen (2011), l'approche du « développement par le bas » prône une prise de contrôle par les communautés locales et les régions de leurs propres ressources et institutions pour créer des emplois durables, le réinvestissement de l'épargne sur le territoire et dans les PME locales à forte intensité de main d'œuvre.

En définitive, l'approche « par le bas » donne au développement local une fonction complémentaire. Elle ne remet pas en cause les fondements économiques sur lesquels se basent les autres modèles de développement.

### **6.1.2. L'approche par « le haut » ou approche « Top down »**

L'approche du « développement local par le haut » est une approche dans laquelle les idées sont « parachutées » sur la communauté, cette dernière ne participe pas réellement au processus de production et de réalisation des plans d'actions (Fontan, 1992). Ici, l'élite estime maîtriser les problèmes et les moyens d'action sans avoir besoin de recourir à une validation des démarches par la communauté. L'on pourrait donc penser que cette approche est exclusivement répandue dans les pays en voie de développement où la démocratie n'est pas encore encrée dans les mœurs et où les logiques centralistes n'ont pas encore véritablement disparues ; erreur voudrait-on dire, car cette approche est aussi répandue dans les pays démocratiques à l'instar de la France. D'après Denieuil (2005 : 39), « *on assiste en France, contrairement par exemple au modèle italien, à une sorte d'injonction paradoxale de l'Etat à « territorialiser » et à inciter au développement local lors de la contractualisation avec les collectivités locales. Les lois de la décentralisation y ont été octroyées, et leur « espace de liberté » défini « d'en haut »* ».

Dans les pays au sud du Sahara, l'approche du « développement local par le haut » est très répandue. Les populations locales ne sont impliquées que dans la phase de mise en œuvre des projets. L'Etat, les collectivités territoriales décentralisées, les ONG, les opérateurs économiques... conçoivent unilatéralement des projets qu'ils pensent biens pour les populations sans aucune forme de consultation de ces dernières. C'est le cas par exemple en Afrique de l'Ouest où Normand et al. (2005) ont constaté que les collectivités locales n'impliquaient pas encore suffisamment les populations dans l'identification de leurs priorités tant en services qu'en infrastructures. La population locale est peu écoutée et peu valorisée dans la gestion locale. En outre, certaines organisations de base traitent directement avec les structures internationales pour la mise en place des services ou la construction d'infrastructures qui relèveraient logiquement des autorités locales, voire de l'Etat. Ce constat fait en Afrique de l'Ouest par Normand et al. (2005) ressortait déjà dans une étude menée au Sénégal en 2004 par Diao. Dans ladite étude, Diao relevait que les populations locales ne sont utilisées que pour leur force de travail dans la phase de réalisation des projets. Dans une autre étude menée toujours au Sénégal en 2008, Alissoutin dénonçait une participation partielle des populations au processus de développement. D'après lui, ce sont les acteurs extérieurs qui doivent participer à la conception et à la réalisation des stratégies locales initiées et entreprises par les acteurs locaux et non le contraire.

De ce qui précède, le développement local est présenté par divers auteurs comme une réalité aux approches parfois opposées (approche par le bas opposée à l'approche par le haut). Cependant, ces auteurs qui ont traité les questions relatives aux approches de développement local n'ont pas suffisamment relevé l'importance des partenariats entre les acteurs engagés dans le processus de développement local. Dans cette thèse, en analysant l'approche adoptée par les acteurs impliqués dans la création des infrastructures socioéconomiques dans la commune de Dibang, nous examinerons les partenariats qui existent entre ces différents acteurs ainsi que les cadres de concertation mis sur pied pour faciliter l'implication des populations locales dans les prises de décisions.

## **6.2. Infrastructures socioéconomiques et développement local**

L'analyse de l'incidence des infrastructures socioéconomiques sur le développement est une préoccupation qui a longtemps divisé les auteurs. En effet, la nature du lien entre les infrastructures et le développement a évolué de l'effet direct vers l'effet indirect puis conditionnel (Kristian et al., 2003). En général, deux groupes d'auteurs s'opposent sur ce sujet : d'un côté ceux qui pensent que les infrastructures socioéconomiques ont un effet mécanique sur le développement et de l'autre côté ceux qui estiment que l'incidence des infrastructures socioéconomiques sur le développement n'est pas mécanique.

### **6.2.1. L'approche fondée sur la thèse de l'effet mécanique ou direct des infrastructures socioéconomiques sur le développement**

De nombreux chercheurs dans le monde estiment que la création des infrastructures socioéconomiques a un effet mécanique sur le développement économique d'une localité ou d'une région. En 2003, Kuiper et al. démontraient dans une étude menée dans la province de Limpopo en Afrique du Sud que le développement des infrastructures à haute intensité de main d'œuvre avait généré un accroissement de l'emploi à l'échelle locale et stimulé l'économie locale. En effet, les investissements soutenus en infrastructures constituent des facteurs essentiels pour la réduction de la pauvreté et la croissance économique (Fonds d'Équipement des Nations Unies, 2005). Selon le BIT (sd), le développement des infrastructures doit se faire en faveur de l'économie informelle, car le fait de cibler le développement des infrastructures en faveur de l'économie informelle peut sensiblement améliorer leur productivité et leurs revenus. En réalité, quel qu'en soit l'approximation utilisée pour les infrastructures, les données économiques indiquent qu'elles influencent positivement soit la croissance, soit une convergence de la

croissance (Antonio et al., 2006). C'est dans le secteur des communications que l'on enregistre l'impact le plus sensible. Viennent ensuite ceux des routes et de l'électricité.

Par ailleurs, les infrastructures jouent dans l'économie deux rôles principaux : d'une part, elles fournissent des services essentiels, fondements non seulement de la réduction de la pauvreté (eau potable, électricité, mobilité) mais aussi de la capacité pour l'individu d'avoir une activité productive ; d'autre part, elles entraînent d'importants effets externes positifs sur l'ensemble de l'activité économique en facilitant la connexion entre les différents individus et les différents marchés (CAPOD, 2010). Cependant, l'effectivité de l'offre d'infrastructures de base et son adéquation aux besoins réels des populations pauvres et vulnérables restent en partie tributaires du système de gestion administratif et politique en vigueur. S'intéressant au cas du Bénin, CAPOD (2010) a constaté que pour favoriser un cadre efficient à l'amélioration du bien-être des populations, l'Etat béninois s'est lancé dans le processus de la décentralisation dont la principale mission est de garantir l'accès des populations pauvres aux services sociaux de qualité. En effet, dans le contexte africain, la propension qu'ont certaines personnes à penser qu'il suffit de créer une infrastructure pour impulser le développement présente des limites car l'un des problèmes majeurs en Afrique reste celui de l'accessibilité des populations aux infrastructures (les populations étant pour la plupart pauvres et incapables de se payer les services offerts par les infrastructures). Or ce n'est que l'accessibilité des populations pauvres et vulnérables aux infrastructures de base qui favorise une réduction conséquente de la pauvreté (République du Bénin, 2010).

Dans les pays développés, l'effet des infrastructures socioéconomiques sur le développement semble être plus direct, car les populations de ces pays, en raison de leur niveau de vie relativement élevé, accèdent plus facilement aux services qu'offrent les infrastructures socioéconomiques créées. Dans un tel contexte, une infrastructure socioéconomique pris isolément est susceptible de se transformer en locomotive du renouveau urbain et économique de la ville d'autant plus qu'elle peut entraîner la création d'un secteur touristique jusque-là inexistant (Richard, 2008). Pour Richard (2008 : 15), « *les infrastructures sous-tendent le développement économique et social des territoires* ». Dans une étude réalisée sur l'impact des infrastructures pour les énergies renouvelables sur le développement local et régional, l'Institut Autrichien pour l'Aménagement du Territoire (2012) démontre que la création des infrastructures pour les énergies renouvelables dans la localité de Güssing en Autriche, a entraîné la diversification de l'économie locale, notamment dans le domaine du tourisme.

De ce qui précède, il ressort que les infrastructures favorisent le développement. Mais seulement, les partisans de cette thèse n'ont pas précisé dans leurs différents travaux que l'effet



positif des infrastructures sur le développement dépend prioritairement des réalités socioculturelles et économiques de chaque localité.

### **6.2.2. Approche fondée sur la thèse de l'effet non mécanique ou indirect des infrastructures socioéconomiques sur le développement**

Pour certains chercheurs, l'effet mécanique des infrastructures socioéconomiques sur le développement local doit être nuancé. Cette thèse est très répandue dans l'économie des transports. En effet, le rôle et l'importance de l'infrastructure de transport dans le développement sont conditionnés par la représentation théorique du développement qui est retenue (Meunier, 1999). L'effet structurant direct et mécanique des infrastructures de transport sur le développement est contestable et contesté : contestable par les faits, puisqu'il existe autant de cas où les infrastructures nouvelles génèrent des effets positifs que de cas où les effets sont à l'opposé négatifs ou nul (Blanquart et al., 2010). Contesté par les scientifiques, qui démontrent le caractère uniquement permissif des infrastructures dans le développement. Dans la littérature, de nombreux auteurs réaffirment que les infrastructures sont une condition nécessaire, mais non suffisante du développement et insistent sur la nécessité de stratégies d'accompagnement. En effet, si la systématicité des effets structurants est critiquée en raison de l'oubli des caractéristiques socio-économiques du territoire que cette systématicité traduit, pour autant les stratégies d'accompagnement semblent jouer un rôle important illustrant une appropriation des services directs de logistique et de transport par les acteurs (Blanquart et al., 2010). Pour Corine et al. (2010), les infrastructures permettraient ou mieux, accompagneraient le développement, mais ne le feraient pas. En se basant sur le canal Seine Nord Europe sur lequel ils ont mené leur étude, ils démontrent que, sans stratégies d'accompagnement, le canal, en tant que ressource générique s'inscrirait dans le renforcement des logiques d'agglomération.

Sur un autre plan, du point de vue théorique et analytique, le progrès des transports et le développement des infrastructures (dans la mesure où les deux sont liées) contribuent à la croissance (Michel et al., sd). Mais il reste que l'infrastructure est très hétérogène du point de vue de sa relation à la croissance car elle inclut des éléments qui contribuent beaucoup à la croissance et des « éléphants blancs » qui n'y contribuent pas trop. En plus, ce qui compte pour le développement économique, c'est l'utilisation des infrastructures ; or ce que l'on observe c'est l'offre d'infrastructures (Michel et al., sd). En effet, les investissements dans les infrastructures peuvent influencer positivement la croissance économique, faire reculer la pauvreté si toutefois, ils parviennent à produire des services qui répondent à la demande effective des populations (Benabdallah, sd). Or la réalité montre qu'en dépit des ressources allouées au développement des

infrastructures dans les pays en voie de développement, il persiste un gap dans la satisfaction des services essentiels.

En somme, divers chercheurs dans le monde ont traité des questions relatives à l'impact des infrastructures sur le développement, mais ces derniers n'ont pas suffisamment démontré que les infrastructures ne contribuent au développement que lorsque leur création vise à résoudre des problèmes ou à satisfaire des besoins clairement identifiés dans une localité par les populations locales. Dans le présent travail, nous allons voir si les infrastructures socioéconomiques de la commune de Dibang ont été conçues comme des solutions aux besoins exprimés par les populations locales.

### **6.3. Les facteurs déterminant l'appropriation des initiatives de développement local par les populations**

L'appropriation des initiatives de développement par les populations locales est une préoccupation au cœur des réflexions relatives au développement local. La question que l'on se pose généralement est celle de savoir pourquoi certaines actions de développement arrivent à provoquer des améliorations sensibles à long terme tandis que d'autres ne réussissent qu'à introduire des changements ponctuels ou échouent purement et simplement. Pour répondre à cette question, plusieurs thèses s'opposent ou se complètent. Pendant que certains pensent que la réussite de tout projet de développement local est subordonnée à la participation des populations locales à l'identification de leurs besoins (6.3.1), d'autres par contre estiment qu'il est important de prendre en compte les réalités socio-culturelles de chaque milieu (6.3.2).

#### **6.3.1. Approche fondée sur la thèse de la participation des populations locales à l'identification de leurs besoins**

Les concepts tels que « l'analyse des besoins » et « la participation des populations locales » sont des concepts qui reviennent chaque fois que l'on fait allusion au développement local. En effet, la participation populaire doit constituer un élément clé de toute politique de développement (Dumas, 1983). Car, elle permet non seulement de satisfaire le désir légitime des populations locales de prendre part à des décisions qui influent sur leur existence et leur mode de vie, mais aussi d'identifier les besoins à satisfaire prioritairement et de mobiliser les ressources nécessaires pour y parvenir. Or dans la pratique, Dumas constatait déjà en 1983 que les populations n'étaient que très rarement associées aux projets de développement qui les concernaient et la participation, dont les organes étaient manipulés par les tenants du pouvoir,

n'était conçue trop souvent que comme une méthode de mobilisation d'une main d'œuvre locale considérée comme corvéable à merci.

En Afrique Subsaharienne, depuis les années 1970, l'échec ou la réussite plus que médiocre des projets de développement rural ont suscité d'importants changements dans les discours et les pratiques des agents de développement et des bailleurs de fond (Rinaldi, 2000). Ainsi, au lieu d'imputer l'écart obtenu entre les objectifs de départ et les résultats effectifs à la rigidité des comportements traditionnels des bénéficiaires des projets, ils en sont venus à considérer que les comportements des populations rurales face aux projets étaient compréhensibles et logiques pour peu que l'on prenne en compte leurs propres intérêts et leurs contraintes. L'intérêt renouvelé en faveur de la participation des populations aux projets de société les concernant est consécutif à l'échec du développement mimétique des premières décennies d'indépendance des Etats africains. A cette époque, l'esprit qui semblait animer les autorités était de diviser pour mieux régner. En effet, les collectivités locales étaient captives d'un Etat qui, selon la logique totalitaire, les empêchait toute velléité d'autonomie (Diao, 2004). Or, la participation des « populations bénéficiaires » à l'identification de leurs besoins et à l'élaboration des projets visant à améliorer leurs conditions de vie, est la condition pour la réussite d'un développement qui se veut local (Simard, 2008).

Par ailleurs, si en Europe de l'Ouest, par exemple, grâce aux projets LEADER, les valeurs, notamment, la participation, la coopération et la co-production de territoire, sont appropriés et permettent aux acteurs de se positionner dans des projets de développement territorial, au Maghreb, leur évocation est souvent le résultat de directives d'organisations internationales ou de bailleurs de fonds. De ce fait, leur introduction par les acteurs dans les discours et les documents de projet est un moyen pour « profiter » des ressources qui sont mises à disposition par des bailleurs de fonds. C'est le cas par exemple au Maroc où de petites associations locales maîtrisent les rouages des organisations et d'ONG internationales (Bouedja, 2013). Or, paraphrasant Ki-Zerbo (sd), Diop (2018) pense que ceux qui dépendent de la pensée et des actions des autres, risquent de ne plus être en mesure de survivre si ces derniers décident un jour d'arrêter de penser ou d'agir pour eux.

En définitive, il apparaît évident que la participation des populations locales à l'identification de leurs besoins est capitale pour que celles-ci s'approprient les initiatives de développement. Mais il reste que les solutions retenues pour améliorer les conditions de vie des populations doivent s'adapter aux réalités socioculturelles de chaque milieu. Or les auteurs sus-évoqués ne se sont pas suffisamment attardés sur l'importance de la prise en compte des réalités socioculturelles.

### **6.3.2. Approche fondée sur la thèse de la prise en compte des réalités socioculturelles du milieu**

La prise en compte des réalités socioculturelles est un facteur important qui permet de comprendre l'appropriation des projets de développement local par les populations. En effet, l'aspect culturel est considéré comme primordial, étant donné que le développement local est basé sur un territoire spécifique et qu'il cherche à répondre aux aspirations des membres de la communauté en mobilisant les forces endogènes (Kato, 2005). Or, plusieurs auteurs qui ont mené des réflexions sur le développement ont relevé que la négligence de l'aspect culturel est une cause de l'échec du développement dans le passé. Pour Huynh (sd), repris par Kato (2005), l'économie dans les sociétés non capitalistes n'est pas autonome par rapport aux autres aspects de la vie sociale. Par exemple, le pouvoir est détenu souvent par des personnalités politico-religieuses et non par des possédants des richesses monétaires. C'est une société fondée sur sa valeur culturelle qui peut orienter les projets du développement : une rationalité de la production et de la redistribution.

Dans la première moitié des années 1990, Ouédraogo (1992) relevait dans une étude menée au Burkina Faso, la méfiance des populations vis-à-vis des innovations et la résistance de ces dernières aux changements introduit de l'extérieur. Cette situation n'est pas exclusive au Burkina Faso. En effet, dans les pays de l'Afrique sub-saharienne, les efforts humains, financiers et techniques n'ont généralement pas donné des effets escomptés et l'explication qui a été le plus souvent avancée par les « développeurs » est celle du comportement « irrationnel » de la paysannerie africaine (Yao, 1993). D'après Yao (1993 : 45), la paysannerie africaine « *résisterait au changement, si attachée soit-elle aux valeurs traditionnelles* ».

Par ailleurs, le développement est un mot-valise qu'il convient de déconstruire afin d'en valoriser les multiples situations sociales qu'il simplifie et dont il empêche l'intelligibilité (Castel, 1995). Selon Chauveau (1996), les paysanneries africaines ne sont ni amorphes, ni irréversiblement conservatrices, mais en perpétuel changement, mutation, adaptation. Pour lui, les sociétés paysannes sont des sociétés historiques possédant une hétérogénéité interne en dépit de leur « charte communautaire ». Le changement pour le développement commence donc par le changement des croyances partagées (North et al., 2004, cité par Boudedja, 2013). Or, dans le milieu rural africain, le développement est considéré comme un renversement du statu quo, ce que les anciens du village gardaient comme tradition ancestrale : la structure sociale, les mœurs, les valeurs et les symboles (Kato, 2005). La modernisation qui englobe le développement est conçue par les villageois comme une menace en livrant la société traditionnelle au désordre ; ce

qui a poussé les occidentaux à penser que la tradition de ladite société constitue un obstacle pour un développement moderne. Dans une étude réalisée au Mali, Kato (2005) note qu'il y a certes une résistance de la part des vieux, mais certains (surtout les jeunes) accueillent les projets avec une méfiance masquée par l'espoir éphémère. De même, à Korhogo au Nord de la Côte d'Ivoire, Homiengon et al. (2016) ont constaté que les infrastructures sanitaires modernes étaient boycottées par les populations autochtones Sénoufo en raison de leur attachement aux valeurs traditionnelles. Ce sont des populations qui, par leurs pratiques ancestrales, ont une connaissance approfondie de la nature : ce qui explique l'usage généralisé de la médecine traditionnelle basée sur les plantes. En réalité, l'environnement culturel pousse les populations Sénoufo à s'orienter d'abord vers les méthodes curatives traditionnelles et l'automédication.

Au Maghreb, du fait de l'entremêlement de dimensions culturelles, religieuses et coutumières, les procédés économiques développés par les organisations officielles qu'elles soient publiques ou civiles et qui se prêtent à l'entrepreneuriat classique, sans tenir compte des croyances et des représentations déjà en place, explique les résultats mitigés malgré des approches de développement dites locales et territoriales (BouDEDJA, 2013). Ces procédés sont associés à des modes de gouvernance tout aussi éloignés des réalités locales.

La prise en compte de l'évolution du mode de vie des populations, de l'évolution de leur mode de consommation, voire de l'évolution du contexte de chaque localité est aussi indispensable dans la réalisation d'un projet de développement local (Conseil Economique, Social et Environnemental, 2009). Dans une étude menée à Fombot en 2011, Ngague et al. concluent que le projet de la SCAN (Société de Conserveries Alimentaires du Noun) n'a pas fonctionné comme il se devait à cause de son inadaptation au contexte local. D'après ces derniers, il est apparu illusoire de transposer ce qui est valable pour le café qui n'entrait pas dans les habitudes alimentaires locales et donc toute la production était dirigée vers l'UCCAO (l'Union des Coopératives du Café Arabica de l'Ouest), à la tomate, qui est un des produits agricoles bien consommé localement et objet de spéculation. Sans doute déclarent-ils, il fallait repenser le projet en prenant en compte cet aspect fondamental qui montre quoiqu'on dise que cette production était insuffisante.

En définitive, le développement local est un processus social révélateur de situations cachées, car derrière lui, se cache une foule de logiques et de pratiques sociales. Le développement, dans sa réalité constitue la mise en pratique d'un ensemble d'idées élaborées au préalable dans un contexte social donné, qui vise à transformer ou à faire évoluer les manières d'agir, d'être et de penser d'une population déterminée et jugée pauvre au départ (Diop, 2018).

C'est un processus continu de changements, de ruptures et de continuités vers un mieux-être qui semble toujours fuir devant l'exigence de l'homme à vouloir parfaire son existence.

Dans la littérature, divers auteurs ont présenté la non prise en compte des valeurs socioculturelles comme un obstacle à l'appropriation des initiatives de développement par les populations. Toutefois ces derniers n'ont pas suffisamment proposé des approches susceptibles de concilier le développement et la sauvegarde des valeurs socioculturelles. Dans le cadre de ce travail, nous proposerons une approche de développement qui prend en compte les réalités socioculturelles, car impulsée et conduite par les populations locales elles-mêmes.

## **7. CADRE CONCEPTUEL, APPROCHES ADOPTEES ET THEORIES**

Dans le cadre de cette partie, nous allons d'abord présenter le cadre conceptuel et les approches adoptées (7.1) avant de présenter les théories explicatives (7.2).

### **7.1. Cadre conceptuel et approches adoptées**

Cette thèse s'inscrit dans le champ du développement local. Lors de sa rédaction, nous avons fait usage d'un certain nombre de concepts clés. Il s'agit des concepts tels que : infrastructure socioéconomique (7.1.1), développement local (7.1.2), décentralisation (7.1.3) et participation au développement (7.1.4). Ces concepts aux sens parfois pluriels sont souvent difficiles à appréhender. Nous allons donc les définir selon diverses approches et adopter pour chacun d'eux une approche définitoire.

#### **7.1.1. Infrastructure socioéconomique**

Le concept d'infrastructure renvoie généralement au capital physique qui permet à l'économie de fonctionner et aux services essentiels, urbains et ruraux, d'être produits et distribués : distribution de l'eau potable, assainissement des eaux usées, irrigation, production et distribution d'énergie, systèmes de transports et de communication, traitement des déchets. A cette liste, s'ajoutent les infrastructures nécessaires à l'éducation et à la santé publique comme les écoles et les hôpitaux, dont l'utilité dépend aussi des infrastructures précitées (OCDE, 2006). Pour Tinbergen (1962), de toutes les études économiques, il n'existe pas de définition standard du concept d'infrastructure. Néanmoins, il introduit la distinction entre l'infrastructure (par exemple, les routes et les écoles) et les superstructures (par exemple, les industries, les activités agricoles et minières) sans toutefois donner une définition précise ou encore moins des références théoriques de ces concepts.

D'un point de vue économique, Segal (2012) pense que l'infrastructure peut être simplement définie comme des biens et des services publics qui servent de leviers pour l'activité économique et/ou favorisent l'expansion de l'activité économique. Cette conception purement économique est partagée par Jachimsen (1966) qui considère l'infrastructure comme la somme des facilités et données matérielles, institutionnelles et personnelles qui sont à la portée des agents économiques et qui contribuent à atteindre l'équilibre des rémunérations des intrants comparables en ce qui concerne l'allocation des ressources, c'est-à-dire une intégration complète et un niveau maximal des activités économiques. Pour Buhr (2003), l'infrastructure est la somme de toutes les données économiques utiles telles que les règles, les provisions et les mesures avec pour fonction de mobiliser les potentialités économiques des agents économiques.

Sur le plan conceptuel, Ségal (2012) distingue deux types d'infrastructures : les infrastructures sociales (dans les secteurs de la santé, de l'éducation et de la culture) et les infrastructures économiques (dans les secteurs des transports, de l'énergie, des technologies de l'information et de la communication, de l'irrigation, de l'eau potable et de l'assainissement). Pour Hansen (1965), les infrastructures économiques sont celles qui supportent directement les activités productives (elles sont : les routes, les autoroutes, les aéroports, le transport naval, les centres d'épuration, les aqueducs, les réseaux de distribution d'eau, les réseaux de distribution de gaz, les réseaux de distribution d'électricité, les systèmes d'irrigation et les structures dédiées aux échanges des marchandises), tandis que les infrastructures sociales sont celles destinées à accroître le confort social et à agir sur la productivité économique. Au rang des infrastructures sociales, l'on dénombre les écoles, les structures de sécurité publique, les logements sociaux, le système d'élimination des déchets, les structures sportives, les espaces verts...

Dans le cadre de ce travail, nous définirons les infrastructures socioéconomiques comme l'ensemble des biens et services susceptibles de contribuer à l'expansion de l'activité économique et au bien-être social.

### **7.1.2. Développement local**

Face à l'échec du modèle de développement impulsé par les Etats, le qualificatif « *local* » va être associé à la notion de développement (Pecqueur, 1989). L'on parle ainsi de développement local pour se référer à un modèle de développement qui s'appuie sur les dynamiques endogènes qui mobilisent les ressources locales. Mais, ce concept va très tôt s'avérer polysémique et difficile à cerner, car « *une définition hâtive d'une notion aussi complexe et recouvrant des réalités aussi diverses parait périlleuse* » (Alissoutin, 2008 : 41).

C'est sans doute le caractère complexe de cette notion qui est à l'origine de la difficulté que rencontrent les auteurs à la définir.

Dans leurs approches définitoires du concept de développement local, certains auteurs à l'instar de Ndiaye (1999 : 37) mettent l'accent sur la participation des acteurs. Pour lui, le développement local est « *la participation des différents acteurs à la libéralisation des initiatives, en particulier, celles locales et communautaires* ». Vu sous cet angle, le développement local devient le résultat d'actions menées par une synergie d'acteurs. D'autres auteurs par contre insistent plutôt sur l'amélioration des conditions de vie des populations locales. C'est le cas de Diao (2004 : 30) qui conçoit le développement local comme « *l'amélioration globale des conditions de vie des populations urbaines, par des actions de développement associant organisation de la société civile et acteurs institutionnels* ». Cette conception de Diao laisse transparaître que le développement local n'est qu'une préoccupation des zones urbaines et que l'amélioration des conditions de vie n'est pas à l'ordre du jour dans les zones rurales. Dans une étude menée au Sénégal, Alissoutin (2008 : 50) affirme que les sénégalais ont une appréhension économique de la notion de développement local. Pour eux, « *le développement local serait la mobilisation des acteurs du terroir autour des défis économiques visant notamment l'accroissement de leurs revenus* ». Une telle conception caduque du développement local renvoie l'humanité dans les années 1950 où le développement était essentiellement perçu sous l'angle économique.

Par ailleurs, il est inconcevable de parler du développement local sans l'existence préalable de la démocratie (SUCO, 2008). D'après (SUCO, 2008), la démocratie permet l'émergence et le libre exercice du débat politique sur la place publique. En ce sens, elle donne à la société civile qui représente une citoyenneté organisée et vouée au mieux-être des personnes qui la composent, l'espace, le goût et les moyens de son développement. En définitive, « *le développement s'inscrit donc comme un processus que s'approprient les individus et la collectivité pour répondre à leurs besoins* » (SUCO, 2008 : 3).

Par ailleurs, à la difficulté de trouver une définition universelle à la notion de développement local, vont se joindre des critiques. Pour Coudel (2009 : 7), « *le développement local est apparu plutôt comme une réponse au système fordiste et centralisé du développement* ». Il démontre que ce mode de développement n'intègre pas les préoccupations environnementales, sa finalité étant de créer de « *l'emploi et du développement économique à un niveau local* ». Ce constat de Coudel semble fondé dans la mesure où dans les définitions du développement local, les auteurs ne font pas apparaître clairement la nécessité de protéger l'environnement. Néanmoins, nous pensons qu'en définissant le développement local comme « *un processus grâce*



*auquel la communauté participe au façonnement de son propre environnement dans le but d'améliorer la qualité de vie de ses résidents* », un Groupe de travail au sommet de Montréal sur le développement local introduisait déjà en 2002 la prise en compte de la protection de l'environnement dans la définition du développement local. En effet, le concept de *qualité de vie* évoqué dans cette définition fait régulièrement référence à un milieu de vie sain (c'est-à-dire dépourvu de toute pollution) dans lequel l'homme peut aisément satisfaire ses besoins.

En outre, un autre groupe de critique du concept de développement local estime que ce concept n'est plus approprié dans un monde qui se veut globalisé. Pour Labiadh (2011 : 2), « *avec les effets de la mondialisation de plus en plus sentis depuis 2000, les défis semblent être les mêmes partout : réussir l'intégration à une économie et à des marchés libéraux où la compétitivité se joue à des échelles au-delà du local* ». Pour elle, le local renvoie à « *localiste* » qui est synonyme de fermeture. Pecqueur (2005 : 298) abonde dans le même sens lorsqu'il déclare que « *si l'on parlait, il y a quinze ans, de développement local, il semble préférable de parler aujourd'hui de développement territorial puisque ce développement ne doit pas être ramené à la seule petite dimension* ». Landel et al. (2011 : 7) trouvent quant à eux que le développement local est une étape inférieure qui fait référence à l'idée de fermeture et de dépendance. Ils affirment : « *à l'ère de la mondialisation et du libre-échange, le développement local doit désormais être pensé en articulation avec d'autres échelles* ».

Face à ces critiques, certains auteurs vont remplacer le terme *local* par le terme *territorial*. Pour les uns, le territoire prend en compte les préoccupations environnementales (Coudel 2009) ; pour les autres, il est préférable de parler du territoire dans une perspective d'évolution mondiale, sans s'enfermer dans l'examen à la loupe des micro-économies (Pecqueur, 2005). Landel et al. (2011) vont ajouter au caractère d'ouverture du territoire le caractère d'autonomie.

A la critique liée au caractère fermé du développement local, Alissoutin (2008 : 1) semble avoir trouvé une réponse. Il estime que « *le phénomène de développement local devra, pour maintenir l'engouement qu'il suscite au lendemain de l'échec des solutions étatiques dirigistes et centralisatrices, résoudre l'équation du point d'équilibre entre le local et le global et réconcilier la légitimité de la démarche d'efficacité de l'action* ». En réponse aux critiques qui estiment que le développement local ne prend pas en compte les préoccupations environnementales, Gagnon (1998 : 6) a associé à ce concept le qualificatif *viable*. Il définit le développement local viable comme « *...un processus ouvert dans lequel les individus et les communautés apprennent à maîtriser le (s) changement (s) dans une perspective durable, selon des valeurs d'équité sociale, de prudence écologique, d'ouverture culturelle, d'économie solidaire, et ce entre les générations et les multiples territoires* ». Cette définition intègre non seulement les préoccupations

environnementales, mais elle tranche aussi avec la critique formulée par les auteurs qui pensent que le développement local s'oppose à l'idée de mondialisation en prônant le repli sur les particularismes locaux.

A notre sens, dans un contexte mondial caractérisé par le renforcement de la décentralisation, le terme *local* semble mieux se rapprocher des préoccupations des populations à la base, car, il fait plus référence à une approche par le bas qu'à une délimitation territoriale. Ainsi, le développement local est compris dans ce travail comme *un processus qui mobilise les acteurs (locaux et/ou non locaux), autour de la conception, de la réalisation et de la gestion des initiatives visant à satisfaire de manière rationnelle et durable les besoins exprimés par les populations locales*. Un tel processus se réaliserait mieux dans un contexte de décentralisation.

### **7.1.3. Décentralisation**

Le développement local trouve dans la décentralisation un cadre idéal d'expression. Pour Alissoutin (2008 : 6), « *vouloir appréhender le développement local, sans intégrer dans l'analyse la décentralisation territoriale [...] conduirait à une analyse incomplète* ». Il serait donc insensé d'envisager un « développement par le bas » dans un système d'administration centralisée ; ceci dans la mesure où la décentralisation offre au développement local un cadre formel pour l'émergence des initiatives locales mieux organisées (Alissoutin, 2008 : 58).

En définissant le concept de décentralisation, certains auteurs l'associent à un simple transfert de compétences de l'Etat central vers les Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD). C'est ce qui ressort en substance chez Niang (1991 : 71) qui conçoit la décentralisation comme « *un processus par lequel l'Etat central transfère aux collectivités locales des compétences qui lui étaient antérieurement dévolues et dont la visée est de permettre une gestion plus performante des ressources* ». L'Etat du Cameroun dans sa définition de la décentralisation a adjoint au transfert des compétences, le transfert des ressources/moyens. En effet, la loi N° 2004/017 du 22 juillet 2004 en son article 2, alinéa 1 stipule que « *la décentralisation consiste en un transfert par l'Etat, aux Collectivités Territoriales Décentralisées, ci-après désignées « les Collectivités territoriales », de compétences particulières et de moyens appropriés* ». Axelsson (2008 : 15) partage cette conception. Pour elle, la décentralisation est le « *transfert de certaines responsabilités et des ressources correspondantes de l'Etat vers les autorités locales, généralement dans les domaines de la fiscalité locale, de l'urbanisme, de l'infrastructure et de la construction, ainsi que des services sociaux tels que l'eau et l'assainissement, le logement, le transport, l'éducation, les soins de santé primaire, la culture et les sports, etc.* ».

Ainsi conçue par les auteurs précités, la décentralisation s'apparenterait à une déconcentration des responsabilités de l'Etat central vers les CTD sans qu'il n'y ait une possibilité pour les autorités locales de prendre des initiatives de manière autonome. Tout se passe comme si l'Etat transférait les compétences et conservait le pouvoir de décision. C'est d'ailleurs pour cette raison qu'Axelsson (2008 : 15) dans la suite de sa définition déclare que « *la décentralisation est un processus complexe, hautement politique et pas nécessairement encouragé par le gouvernement central* ».

Contrairement aux auteurs qui conçoivent la décentralisation sous l'angle du transfert des compétences et des ressources, Diagne (2002 : 5) met l'accent sur le transfert des pouvoirs d'initiative et de décision. Il définit la décentralisation comme « *un mode de gestion fondé sur la dévolution aux populations des pouvoirs d'initiative et de décision sur l'ensemble des questions qui les concernent* ». Normand et al. (2005 : 6) insistent eux aussi sur le transfert des pouvoirs, mais ils y adjoignent le transfert des ressources. Pour eux, « *La décentralisation au sens littéral consiste à transférer certains aspects du pouvoir central vers le niveau local. Cela implique que l'Etat transfère aux collectivités locales non seulement une partie de son autorité mais également certaines ressources financières et humaines* ». La décentralisation ne peut donc être totale que lorsque le transfert des compétences s'accompagne du transfert des pouvoirs d'initiative et de décision. En effet, les pouvoirs d'initiative et de décision ne peuvent s'appliquer que dans les domaines où les compétences ont été préalablement transférées. Herzog (1982 : 310) propose une définition qui associe le transfert des compétences et le transfert des pouvoirs de décision et d'initiative. Pour lui, « *le processus de décentralisation consiste en un double mouvement : d'une part, redistribuer les compétences du haut vers le bas afin de régler les problèmes au niveau où ils se posent concrètement ; d'autre part, rapprocher les citoyens de l'exercice des décisions touchant à leur avenir* ». Guillien et al. (1993 : 177) vont pousser la réflexion plus loin en définissant la décentralisation comme « *un système d'administration consistant à permettre à une collectivité humaine ou à un service de s'administrer eux même sous le contrôle de l'Etat, en les dotant de la personnalité juridique et d'autorités propres et de ressources* ». Cette définition laisse apparaître une véritable autonomie des collectivités locales. Mais, pour éviter toute dérive et surtout s'assurer de la bonne marche du processus, l'Etat central joue le rôle de régulateur du système.

Adoptant l'approche de Herzog (1982), nous utiliserons le concept décentralisation dans ce travail pour nous référer à *un système d'administration dans lequel tout en restant régulateur du système, l'Etat central transfère aux collectivités territoriales décentralisées des compétences et des pouvoirs d'initiative et de décision dans le but de susciter l'implication des populations*

*locales dans la gestion de leurs propres affaires.* La réussite d'un tel processus nécessite donc la participation de tous les acteurs du développement.

#### **7.1.4. Participation au développement**

Le concept participation est à l'origine des préoccupations actuelles de la prise en compte du "local" (Dialo, 2008). En effet, c'est un concept qui donne sens à tout processus de développement qui se veut local ; car le développement local est avant tout un développement participatif. Mais la notion de participation n'est pas toujours appréhendée de la même manière chez les auteurs.

Les économistes utilisent généralement le concept participation pour se référer à la prise de part au capital, aux bénéfices et à la gestion d'une entreprise. Ainsi, pour Bernard et al. (1996 : 1050), la participation est « *le fait de prendre part au capital, aux bénéfices et à la gestion d'une société ou d'une entreprise. Elle peut revêtir une forme consultative comme dans le comité d'entreprise ou comporter un caractère délibératif et une portée décisionnelle dans la cogestion et à fortiori, dans l'autogestion qui peut en apparaître comme la formule limite* ». La participation vue sous l'angle économique est donc une action qui consiste à donner et à recevoir ; car celui qui prend part au capital ou à la gestion d'une entreprise ou d'une société doit en retour prendre part aux bénéfices qui découlent des activités de ladite entreprise ou société.

Dans la conception sociologique, le fait de participer donne le pouvoir à celui qui prend part à une action. C'est ce qui ressort en substance chez Bernoux (1985 : 303) qui pense que « *participer c'est prendre une part active et s'impliquer ; ce peut être aussi, en retour, avoir de l'influence, du pouvoir* ». Bongoa (2010 : 10) abonde dans le même sens en affirmant que « *la participation peut être considérée comme tout processus qui aide les individus à influencer les prises de décision qui les affectent et à prendre une certaine part dans le contrôle de ces décisions* ». Il s'agit ici d'une participation dans laquelle l'acteur social est capable d'influencer les prises de décision. Toutefois, les auteurs cités ci-haut ne déterminent pas avec précision à quel moment doit commencer la participation. Dès lors, l'on peut se poser la question de savoir si la participation se résume en la contribution des populations à la mise en œuvre d'une action qui a été pensée par des tierces personnes ?

Au sens du développement local, « *la participation des populations ne s'entend pas comme une adhésion à une idée conçue par l'extérieur. Les populations sont à la fois les décideurs et les acteurs de leur développement, avec l'appui et les conseils des partenaires des services techniques, des partenaires financiers et autres acteurs de la société civile* » (Ministère de l'Economie et du Développement, 2006 : 11). La participation est donc un processus qui

commence dès la conception d'un projet et se poursuit tout au long du cycle de vie de ce projet. La FAO (2004) définit d'ailleurs la participation comme « *un processus d'implication équitable et active de tous les décideurs dans la formulation des politiques et stratégies de développement et dans l'analyse, la planification et l'exécution, le suivi/évaluation des activités de développement du monde rural* ». Cette conception est partagée par Axelsson (2008 : 45) pour qui la participation citoyenne traduit le principe selon lequel les citoyens de la communauté, en tant qu'individus, groupes ou organisations, ou par représentation, peuvent participer à la planification, à la mise en œuvre et à la supervision du processus de développement, garantissant un plus grand respect de leurs droits et de leurs besoins.

Sans s'éloigner de l'approche du FAO (2004) et d'Axelsson (2008), Diao (2004 : 29) met l'accent sur les caractères volontariste et contractuel de la participation. Pour lui, « *la participation populaire désigne l'ensemble des mécanismes d'implication volontariste et de mise à contribution des populations locales, à travers des cadres contractuels, dans les opérations de développement les concernant* ». Néba (2012) quant à lui insiste sur les interactions entre les différents acteurs. Pour lui, la participation est l'interaction mutuelle entre divers acteurs d'un espace géographique donné qui vise à développer les infrastructures socioéconomiques de base en vue d'assurer le développement économique.

Après avoir analysé le processus de participation, Fobessi (2010) a mis en relief trois formes de participation à savoir :

- **la participation alibi** : qui consiste à se cacher derrière un présentoir fortement saupoudré de participation pour être éligible à l'allocation des fonds qui seront par la suite utilisés dans les projets où les populations seront les acteurs passifs ;
- **la participation/manipulation** : ici, les populations locales sont manipulées. La participation est de ce fait un prétexte pour s'assurer la contribution des paysans à la seule phase de mise en œuvre des projets de développement dont la conception, la planification, voire après coup l'évaluation, leur sont étrangères ;
- **la participation/« empowerment »** : qui consiste à créer des conditions où les populations ont la capacité et le pouvoir de faire leurs propres analyses, de diriger effectivement le processus, tout en décidant en toute confiance de leurs propres options de développement.

Notre conception de la participation n'est pas loin de celle de la FAO (2004). Pour nous la participation se réfère à *un processus d'implication équitable et active de tous les acteurs dans la conception des projets de développement, leur mise en œuvre et leur suivi/évaluation*. C'est donc une participation/« empowerment » qui est indispensable pour la bonne gouvernance à l'échelle locale.

Nous venons de définir les concepts clés utilisés dans ce travail, il reste à présenter les théories explicatives.

## **7.2. Théories explicatives**

Pour mieux aborder le sujet traité dans cette thèse, nous ferons appel à quatre théories à savoir : la théorie du développement endogène (7.2.1), la théorie générale des systèmes (7.2.2), la théorie de la modernisation (7.2.3). De même, nous présenterons aussi les textes juridiques réglementant la création et le fonctionnement de certaines infrastructures socioéconomiques créées dans la commune de Dibang (7.2.4).

### **7.2.1. La théorie du développement endogène**

Le développement endogène comme nouveau discours sur le développement, s'est progressivement élaboré sur la base d'une critique radicale de la théorie dominante par l'intégration de la culture comme fondement, dimension et finalité essentielles du développement (Pham, 1987). Impulsée par les chercheurs John Friedman et Walter Stöhr, la théorie du développement endogène a pris forme vers la fin des années 1950 (Diallo, 2008). Pour Friedman, cité par Dillé (2000), le développement endogène ou autocentré est l'inscription territoriale des besoins fondamentaux. Il a trois caractères : il est territorial, communautaire et démocratique. C'est à la communauté de décider de l'usage de ses ressources. Cette approche volontariste conçoit le développement comme une démarche partant du bas et privilégiant les ressources endogènes. Elle fait appel aux traditions industrielles locales et insiste particulièrement sur la prise en compte des valeurs culturelles et sur le recours aux modalités coopératives (Kolosy, 1997 cité par Diallo 2008).

Pour Tremblay (1999), le développement endogène est né avec la nécessité de freiner les inégalités du développement dans l'espace et de territorialiser le développement. L'approche du développement endogène a fait l'objet de nombreuses contributions théoriques au cours des vingt dernières années de la part tant des économistes, des géographes que des sociologues et elle est issue de multiples courants théoriques qui se sont développés à la fois dans les pays du Sud et dans les pays du Nord où les espaces périphériques sont souvent en voie de dévitalisation. La théorie du développement endogène relève du paradigme du développement par le bas et s'inscrit dans une approche essentiellement territoriale du développement. En somme, le développement endogène est « *une approche territoriale du développement plus qu'une théorie de la croissance économique* » (Aydalot, 1985 : 144 cité par Tremblay 1999).

La théorie du développement endogène a donné naissance à deux principaux paradigmes à savoir : le paradigme du développement local et le paradigme du développement territorial.

#### ❖ **Le paradigme du développement local**

Le paradigme du développement local repose sur la capacité des acteurs locaux à s'organiser autour d'un projet c'est-à-dire se fédérer autour d'un objectif de développement commun en mobilisant les potentialités et les ressources existant sur un territoire (Angon et al., 2005). En effet, le concept de développement local est apparu dans un contexte où la vision centralisée de l'Etat était critiquée par certains acteurs locaux (Diallo, 2008). Le développement local est donc un type de développement qui fait de l'acteur local le principal moteur du développement. Ainsi, l'approche du développement local insiste sur la participation active des populations locales à toutes les actions de développement. Cette participation doit reposer sur une démarche volontaire d'acteurs se réunissant sur un territoire à taille humaine pour envisager l'avenir de leur territoire. Cela en perspective avec d'autres niveaux d'administration et d'autres échelons politiques de la Nation.

#### ❖ **Le paradigme du développement territorial**

Le paradigme du développement territorial est né des critiques formulées vis-à-vis du développement local. Pour Pecqueur (2005), le développement territorial est un processus de mobilisation des acteurs qui aboutit à l'élaboration d'une stratégie d'adaptation aux contraintes extérieures, sur la base d'une identification collective à une culture et à un territoire. En outre, c'est une stratégie qui permet aux acteurs des territoires de réorganiser l'économie locale face à la montée des concurrences à l'échelle mondiale car le mécanisme de territorialisation repose sur le principe de spécification des actifs, c'est-à-dire la recherche de la ressource propre au territoire qui lui permet de se différencier de son voisin plutôt que d'être en concurrence sur des productions standards. Dans un processus de développement territorial, l'objectif commun repose sur la valorisation des ressources (Angon et al., 2005). Pour Dillé (2000 : 29), « *donner au milieu le rôle essentiel, c'est faire du territoire la source du développement* ».

Dans la loi N° 2004/017 du 22 juillet 2004 portant orientation de la décentralisation, l'Etat du Cameroun a fait de la décentralisation « *l'axe fondamental de promotion du développement, de la démocratie et de la bonne gouvernance au niveau local* ». Ainsi, en choisissant l'échelle locale comme le niveau de mobilisation des populations autour des actions de développement, le Cameroun a opté pour le paradigme du développement local. Dans le cadre de ce travail, nous

avons fait recours au paradigme du développement local pour analyser l'implication et la participation des populations de Dibang aux initiatives visant l'amélioration de leurs conditions de vie.

### **7.2.2. La théorie générale des systèmes**

Le système fait référence à un assemblage d'éléments fonctionnant de manière unitaire et en interaction permanente (Turchany, 2008). Bertalanffy (1968) a introduit la notion de système considérant que pour comprendre les ensembles, il est nécessaire de connaître non seulement les éléments mais encore leurs relations et qui plus est, leurs interactions avec l'environnement. Pour Tamali (sd), la théorie des systèmes est un principe selon lequel tout est système, ou tout peut être conceptualisé selon une logique de système. La théorie des systèmes a permis l'établissement de la systémique en tant que méthode scientifique, et la base théorique associée est aujourd'hui plutôt appelé théorie systémique (Tamali, sd). La théorie des systèmes décrit la réalité observée et suggère d'établir des liens logiques entre les facteurs. Elle permet ainsi de découvrir que les causalités linéaires simplistes ne sont pas suffisantes pour expliquer les choses et que les corrélations établies entre les facteurs sont très nombreuses.

En créant la théorie générale des systèmes, Bertalanffy (1968) a ouvert ainsi une nouvelle voie aux scientifiques de tous bords qui restaient dans une vision mécaniste, analytique des ensembles qu'ils observaient, les considérant comme une somme d'éléments au comportement prédictible. Ces mêmes scientifiques travaillaient de manière cloisonnée, chacun dans son domaine. Or, il s'est avéré que des lois et des principes similaires émergent des études menées dans des domaines aussi différents que la physique, la psychanalyse, la biologie, les sciences sociales. De ce constat est née la théorie générale des systèmes qui, elle, présente un caractère universel. Elle est devenue une nouvelle manière de penser le tout et la totalité. Le but de la théorie générale des systèmes est de formuler des principes valables pour tout système indépendamment de la nature des éléments qui le composent et des relations qui le relient (Bertalanffy, 1968).

Généralement défini comme l'extrait d'un processus mettant en interaction plusieurs éléments, le développement local devient un système. Et, l'absence d'un élément de ce système est susceptible de saper le processus. Ainsi, nous avons fait appel à la théorie générale des systèmes dans ce travail, pour analyser les interactions et les interrelations entre les différents acteurs qui interviennent dans le développement de la commune de Dibang.



### **7.2.3. La théorie de la modernisation**

Issue du champ des sciences sociales (en l'occurrence la sociologie et l'économie), la théorie de la modernisation a vu le jour dans les années 1950 et 1960. Développée principalement par Rostow (1960), cette théorie stipule que les différences qui existent entre les pays du Nord (pays développés) et les pays du Sud (pays sous-développés) sont liées principalement aux problèmes culturels. En effet, la théorie de la modernisation explique le sous-développement des pays du Sud par leur incapacité d'appliquer les politiques adéquates. L'administration, l'économie, les infrastructures et la politique de ces pays souffrent d'un retard culturel. Si les pays du Nord vivent dans une société économiquement riche, politiquement stable et technologiquement avancée, c'est parce qu'ils ont pris collectivement et individuellement les décisions adéquates. D'après Rostow (1960), toutes les sociétés passent à travers certains stades de développement. Les sociétés qui favorisent la tradition plutôt que l'innovation, les aspects communautaristes ou régionalistes plutôt que les perspectives de conciliation nationale sont appelées sous-développées car elles ne sont pas encore au même stade de développement que les sociétés européennes et nord-américaines. Pour Kiely (2005), le développement est un processus linéaire à travers lequel les sociétés franchissent des étapes similaires pour atteindre la modernité. De ce fait, chaque étape franchie constitue un progrès, un avancement. Rostow (1960) définit les cinq phases successives par lesquelles passe le développement économique. Ces phases sont entre autres : la société traditionnelle, les conditions préalables au démarrage, le démarrage, le progrès vers la maturité et l'ère de la consommation de masse.

Certains théoriciens de la modernisation ont proposé des solutions au sous-développement. Selon eux, les pays du Nord peuvent soutenir ceux du Sud lors de la transition vers les attitudes et les institutions adéquates. Aussi, l'assistance technique des pays du Nord peut aider les pays du Sud à réformer leurs institutions politiques et économiques. Ces réformes sont communément appelées « modernisation » lorsqu'elles posent le problème du développement en termes de tradition et modernité. La théorie de la modernisation est donc l'une des premières théories du développement qui explique celui-ci en termes de culture.

Dans la présente étude, la théorie de la modernisation nous permettra d'analyser l'influence de la culture sur l'appropriation des infrastructures socioéconomiques par les populations de la commune de Dibang.

#### **7.2.4. Rappel des textes juridiques réglementant la création et le fonctionnement des établissements scolaires et des formations sanitaires au Cameroun**

Il convient pour nous ici de rappeler d'abord les textes juridiques qui réglementent la création et le fonctionnement des établissements scolaires (7.2.3.1) avant de présenter ceux qui réglementent la création et le fonctionnement des formations sanitaires (7.2.3.2).

##### **7.2.4.1. Textes juridiques réglementant la création et le fonctionnement des établissements scolaires au Cameroun**

###### **▪ La création des établissements scolaires**

La création des établissements scolaires privés au Cameroun (maternel, primaire et secondaire) est régie par le décret N°2008/3043/PM du 15 décembre 2008 fixant les modalités d'organisation et de fonctionnement de l'enseignement privé au Cameroun. D'après ce décret en son article 4, alinéa 1, « *les établissements scolaires ou de formation privés sont créés par les fondateurs qui déclarent auprès du Ministre chargé de l'éducation de base ou du Ministre chargé des enseignements secondaires, selon le cas* ». D'après l'article 5 du même texte, les établissements scolaires ou de formation privés sont créés, ouverts et étendus sous le régime de déclaration. La déclaration de création s'accompagne d'un dossier administratif et technique comprenant :

- une attestation de présentation de l'original du diplôme du promoteur (Baccalauréat au moins pour le cycle primaire et maternel et au moins une licence pour le secondaire et le normal) ;
- un bulletin n° 3 du casier judiciaire du déclarant datant de moins de trois mois ;
- Un certificat de propriété du terrain sur lequel doit être implanté l'établissement, délivré par l'autorité compétente ;
- une lettre de recommandation assortie d'une fiche modèle signée d'une autorité administrative ou d'un Chef traditionnel (1<sup>er</sup> ou 2<sup>ème</sup> degré) du lieu d'implantation de l'établissement, garantissant la bonne moralité du promoteur ;
- la liste des spécialités ;
- un dossier d'études techniques comprenant des études de fondation des bâtiments à construire, assorti d'un devis descriptif et estimatif délivré par les services compétents ou d'un dossier d'expertise technique lorsque les bâtiments existent ;

- une étude géotechnique du sol délivrée par les services compétents lorsque les bâtiments à construire comportent plus d'un niveau.

Le dossier ainsi constitué est transmis par voie hiérarchique au Ministre concerné qui, dès réception du dossier dispose de 60 jours pour opposer son refus éventuel, au cas contraire, l'autorisation de création est délivrée au demandeur.

La création des établissements scolaires secondaires publics au Cameroun (tout système compris) est réglementée par la circulaire N° 40/10/MINESEC/SG/DESG/DETN du 17 décembre 2010 relative à la création, la transformation, l'extension et l'ouverture des établissements scolaires publics. D'après ce texte dans sa section I, une communauté qui sollicite la création d'un établissement scolaire public doit fournir à sa demande, les justificatifs suivants :

- des procès-verbaux accompagnés des feuilles de présence des réunions préparatoires à la demande de création de l'établissement scolaire envisagé ;
- un titre de propriété ou un acte de cession du site devant abriter le futur établissement ;
- une fiche technique du projet comportant les avis, visas et suggestions des autorités locales (Chef de l'établissement d'enseignement secondaire le plus proche, l'Inspecteur d'Arrondissement de l'Education de Base, le Maire et le Sous-préfet des céans, le Délégué Départemental des Domaines et des affaires foncières, le Délégué Départemental du Développement Urbain et de l'Habitat, le Délégué Départemental des Enseignements Secondaires et le Délégué Régional des Enseignements Secondaires).

Au niveau de l'enseignement maternel et primaire public, nous n'avons pas retrouvé le texte qui réglemente la création des établissements scolaires. Néanmoins, dans la pratique, le processus de création d'un établissement scolaire dans l'enseignement maternel et primaire public est quasi similaire à celui des établissements scolaires de l'enseignement secondaire public. La procédure ici consiste pour la communauté éducative de monter un dossier qui comprend les procès-verbaux des réunions de montage du projet, un titre de propriété ou un acte de cession du site devant abriter le futur établissement et une fiche technique précisant : le lieu d'implantation de l'école ; les distances entre le lieu d'implantation de l'établissement envisagé et les établissements scolaires du même ordre qui existent dans la zone ; la taille du terrain devant abriter le futur établissement ; la taille de la population du village ; la taille de la population scolarisable ; le degré d'implication de la communauté éducative dans le projet. Le dossier dûment constitué est soumis par voie hiérarchique aux avis des autorités administratives suivantes : l'Inspecteur d'Arrondissement de l'Education de Base ; le Sous-préfet des céans ; le Délégué Départemental de l'Education de Base ; le Délégué Régional de l'Education de Base et le Ministre de l'Education de Base.

## ▪ **Organisation et fonctionnement du système éducatif camerounais**

L'organisation et le fonctionnement des établissements scolaires sont régis au Cameroun par la loi N°98/004 du 4 avril 1998 portant orientation de l'éducation au Cameroun. D'après cette loi en son article 15, alinéa 1, le système éducatif au Cameroun est organisé en deux sous-systèmes, l'un anglophone et l'autre francophone, par lesquels est réaffirmée l'option nationale du biculturalisme. La même loi en son article 16, alinéa 1 précise que le sous-système anglophone est organisé en cycles et en filières ainsi qu'il suit ; l'enseignement maternel d'une durée de deux (02) ans ; l'enseignement primaire d'une durée de six (06) ans ; l'enseignement secondaire d'une durée de sept (07) ans ; l'enseignement post primaire d'une durée de deux (02) ans et l'enseignement normal d'une durée de deux (02) ans. L'article 17, alinéa 1 de la loi sus-citée stipule que le système francophone est organisé en cycles et filières ainsi qu'il suit : l'enseignement maternel d'une durée de deux (02) ans ; l'enseignement primaire d'une durée de six (06) ans, l'enseignement secondaire d'une durée de sept (07) ans, l'enseignement post primaire d'une durée de deux (02) ans et l'enseignement normal d'une durée de trois (03) ans.

Sur un autre plan, dans l'enseignement secondaire, les effectifs des élèves par établissement sont régis par la Circulaire N°48/G/8/MINEDUC/DESG/DETP du 01 novembre 1993 fixant les structures canoniques des établissements d'enseignement secondaire général et technique. Les effectifs fixés dans ce texte sont les suivants :

### ❖ **Pour les Collèges d'Enseignement Secondaire (CES)**

- CES situés dans les zones à très forte concentration de population scolarisable : 2 160 élèves au maximum répartis dans 36 divisions ;
- CES situés dans les zones à forte concentration de population scolarisable : 1 680 élèves au maximum pour 28 divisions ;
- CES situés dans les zones à moyenne concentration de population scolarisable : 960 élèves au maximum pour 16 divisions.

### ❖ **Pour les lycées d'Enseignement Secondaire Général**

- Lycée à cycle complet de type francophone : 2 520 élèves au maximum pour 42 divisions ;
- Lycées à cycle complet de type anglophone : 2 760 élèves au maximum pour 46 divisions ;
- Lycées à second cycle de type francophone : 2520 élèves au maximum pour 42 divisions.

❖ **Pour les Collèges d'Enseignement Technique Industriel et Commercial (CETIC) et les 1<sup>ers</sup> cycles des lycées techniques**

Au niveau des CETIC et des 1<sup>ers</sup> cycles des lycées techniques, la Circulaire N° 48/G/8/MINEDUC/DESG/DETP du 01 novembre 1993 fixe le maximum d'élèves par classe et par établissement en fonction des spécialités et du nombre de divisions (voir annexe IV). Dans l'ensemble, les effectifs maximums d'élèves pour les CETIC et les 1<sup>ers</sup> cycles des lycées techniques varient entre 480 et 1830 élèves.

❖ **Pour les lycées techniques (2<sup>ème</sup> cycle)**

Ici, la Circulaire N°48/G/8/MINEDUC/DESG/DETP du 01 novembre 1993 définit les effectifs maximums par classe et par établissement en fonction du nombre de spécialités, du nombre de divisions et du nombre de sections (voir annexe IV). De manière globale, la circulaire précitée fixe les effectifs maximums par établissement qui oscillent entre 456 et 1740 élèves pour la section industrielle et entre 120 et 960 élèves pour la section commerciale.

En outre, la Circulaire N°48/G/8/MINEDUC/DESG/DETP du 01 novembre 1993 fixe le nombre maximum de spécialités par établissement en fonction des zones tel qu'il suit :

- dans les chefs-lieux de province (région) : le nombre maximum de spécialités par établissement est fixé à 13 dans les CETIC et les 1<sup>ers</sup> cycles des lycées techniques et à 15 dans les 2<sup>nd</sup> cycles des lycées techniques ;
- dans les chefs-lieux de département : le nombre de spécialités par établissement est fixé à 10 dans les CETIC et les 1<sup>ers</sup> cycles des lycées techniques et à 10 dans les 2<sup>nd</sup> cycles des lycées techniques ;
- dans les chefs-lieux d'arrondissement : le nombre maximum de spécialités par établissement oscille entre 02 et 08 dans les CETIC et les 1<sup>ers</sup> cycles des lycées techniques. Dans les 2<sup>nd</sup> cycles des lycées techniques, le nombre de spécialités est fixé à 01, excepté les cas spécifiques correspondant à des besoins socioéconomiques dûment identifiés.

**7.2.4.2. Textes juridiques réglementant la création et le fonctionnement des formations sanitaires au Cameroun**

▪ **La création des formations sanitaires**

La création des formations sanitaires privées au Cameroun est régie par le décret N°92/252/PM du 06 juillet 1992 fixant les conditions et les modalités de création et d'ouverture de certaines formations sanitaires privées. L'article 1 de ce décret en son alinéa 1 précise que

ledit décret fixe les conditions et les modalités de création et d'ouverture des formations sanitaires privées par des personnes physiques ou des personnes morales de droit privé autre que :

- les médecins ;
- les chirurgiens-dentistes ;
- les professionnels médico-sanitaires ;
- et les sociétés civiles professionnelles de médecin, de chirurgiens-dentistes, ou des professionnels médico-sanitaires, selon le cas.

L'article 2 de ce décret en son alinéa 1 stipule que la création d'une formation sanitaire privée par une personne physique ou morale est autorisée par arrêté du Ministre de la Santé Publique. Toutefois, l'alinéa 2 de l'article 1 précise que cette création doit être conforme à la carte sanitaire, telle que fixée par arrêté du Ministre en charge de la Santé Publique. L'article 3 du décret précité en son alinéa 1 stipule que l'obtention de l'autorisation de création est subordonnée à la production d'un dossier comprenant :

- une demande timbrée au tarif en vigueur adressée au Ministre en charge de la Santé Publique ;
- un extrait d'acte de naissance ou, le cas échéant du certificat de nationalité datant de moins de trois mois du promoteur de la formation sanitaire ;
- une attestation de propriété sur le terrain objet de la construction, avec mention du numéro du titre foncier, du certificat de propriété ou de tout document équivalent ou, le cas échéant, une copie du contrat de bail ;
- un jeu complet des plans de la construction à édifier signés par un architecte inscrit au tableau de l'Ordre National des Architectes ;
- les statuts de la société (s'il s'agit d'une personne morale) ;
- une liste du matériel à acquérir.

Pour ce qui est de la création des formations sanitaires publiques, il n'existe à proprement parler aucun texte juridique précis qui régleme leur création. Néanmoins, pour créer les formations sanitaires publiques, les décideurs se basent généralement sur la carte sanitaire, la loi N°96/03 du 04 janvier 1996 portant loi cadre dans le domaine de la santé ainsi que sur la loi N° 99/016 du 22 décembre 1999 portant statut général des établissements publics et des entreprises du secteur public et parapublic.

La loi N°96/03 du 04 janvier 1996 (en son article 1) fixe le cadre général de l'Etat dans le domaine de la santé, notamment à travers la politique nationale de la santé qui vise entre autre l'intégration des soins à tous les niveaux du système et la prise en compte des programmes

prioritaires et des activités. L'article 2 de la même loi stipule que la politique nationale de la santé a pour objectif l'amélioration de l'état de santé des populations grâce à l'accroissement de l'accessibilité aux soins intégrés et de qualité pour l'ensemble de la population et avec la pleine participation de la communauté à la gestion et au financement des activités de santé. La loi N° 99/016 du 22 décembre 1999 précise quant à elle en son titre II, chapitre 1, article 59, alinéa 1 que les établissements publics administratifs appartenant à l'Etat sont créés par décret du Président de la république. A l'alinéa 2 de l'article 59, la même loi déclare que les établissements publics administratifs appartenant à une collectivité territoriale décentralisée sont créés par décision de son organe de délibération.

#### ▪ **Organisation et fonctionnement du système sanitaire camerounais**

Le système de santé au Cameroun a pour socle le district de santé. En effet, la carte sanitaire du Cameroun divise le territoire en districts de santé. Le décret N°95/013 du 07 février 1995 portant organisation des services de santé de base en districts de santé précise que le district de santé est l'unité géographique opérationnelle pour l'offre des services de santé de base aux populations. D'après le même texte, le système de santé de district dispose de deux niveaux d'établissements de soins à savoir l'hôpital de première référence et les centres de santé. La population d'un district de santé varie en fonction que l'on se retrouve en zone rurale (50 000 à 100 000 habitants) ou en zone urbaine (100 000 à 300 000 habitants).

Chaque district de santé est subdivisé en aires de santé qui sont des subdivisions territoriales du district de santé autour d'une formation sanitaire leader (Centre Médical d'Arrondissement ou Centre de Santé Intégré). L'aire de santé est constituée par un village ou un ensemble de villages avec une population totale de 5000 à 10 000 habitants, un territoire bien défini et desservi par un centre de santé majeur qui a la responsabilité des activités de santé.

Par ailleurs, l'exercice de la profession médico-sanitaire au Cameroun est réglementé par le décret N°89-354 du 03 mars 1989 portant code de déontologie des professions d'infirmier, de sage-femme et de technicien médico-sanitaire. Ledit décret en son titre I, article 8 stipule que « *le professionnel médico-sanitaire doit exercer sa profession dans les conditions lui permettant l'usage régulier d'une installation et des moyens techniques nécessaires à la pratique de son art* ». L'article 4 (titre I), en son alinéa 1 précise que sauf cas de force majeure, le professionnel médico-sanitaire doit porter secours d'extrême urgence à un malade en danger immédiat. L'alinéa 2 du même article renchérit en affirmant que le professionnel médico-sanitaire ne peut abandonner ses malades même en cas de danger public sauf sur ordre écrit de l'autorité compétente.

Relativement aux infrastructures de santé et aux ressources humaines, le système sanitaire camerounais se réfère aux normes édictées par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS). D'après PIECHAUD (2010), pour ce qui est des ressources humaines, l'OMS recommande les normes minimales suivantes :

- 01 médecin pour 10 000 habitants ;
- 01 infirmier pour 3 000 habitants ;
- 01 aide-soignante pour 1 500 habitants ;
- 01 technicien de laboratoire pour 3 000 habitants ;
- 01 pharmacien pour 15 000 habitants.

Relativement aux infrastructures sanitaires, l'OMS définit les normes suivantes :

- 01 hôpital pour 100 000 habitants ;
- 01 centre de santé pour 10 000 habitants.

Dans cette section qui s'achève, nous avons présenté les théories explicatives qui serviront de fil conducteur à cette étude. Nous avons également présenté quelques textes juridiques qui réglementent la création et le fonctionnement des infrastructures éducatives et des infrastructures sanitaires au Cameroun. Dans la section suivante, nous allons présenter le cadre opérationnel de cette étude.

## **8. CADRE OPERATIONNEL**

Il est question pour nous ici de déterminer les variables mesurables qui rendront plus concret les concepts « développement local » et « infrastructure socioéconomique ».



**Tableau 1.** Opérationnalisation des concepts

Concepts	Dimensions	Composantes	Indicateurs
Infrastructure socioéconomique	Infrastructures sociales	Education	Nombre et typologie des établissements scolaires et de formation
		Santé	Nombre et typologie des formations sanitaires
		Eau	Nombre de points d'eau, nombre de forages, superficie couverte par le réseau de distribution d'eau potable, nombre d'abonnés au réseau de distribution d'eau potable
		Sports et loisirs	Nombre et typologie des infrastructures de sports et de loisirs
		Energie électrique	Nombre de villages couverts par le réseau électrique, types d'équipements installés, nombre d'abonnés
	Infrastructures économiques	Marchés	Nombre et spécialisation des marchés, produits et services échangés
		Transport	Typologie des routes, longueur du réseau routier, typologie des moyens de transport, nombre de ponts et dalots
		Industrie et l'artisanat	Nombre et typologie des industries, Nombre et types d'unités de production artisanale
		Microfinance	Nombre et typologie d'établissements de microfinance, services offerts
		Télécommunication	Nombre et typologie des équipements installés, nombre de personnes titulaires d'un téléphone

Source : réalisé par Tsopji

Concepts	Dimensions	Composantes	Indicateurs
Développement local	Accessibilité aux services offerts par les infrastructures	Utilisation faite des infrastructures	Quantité et qualité des ressources affectées pour le fonctionnement des infrastructures
			Taux de fréquentation ou d'utilisation des infrastructures
	Satisfaction des besoins des populations	Santé	Accès facile aux soins, diminution du taux de mortalité, diminution du taux de fréquence de certaines maladies
		Education	Pourcentage de réussite aux examens officiels, changement des comportements
		Economie	Emplois créés, augmentation des revenus, évolution quantitative et qualitative des produits et services échangés
		Télécommunication	- Différents usages faits du téléphone et des TIC - Nouveaux comportements adoptés par les populations depuis l'arrivée de la communication via téléphone mobile et des TIC - Nouvelles activités créées avec l'arrivée du téléphone et des TIC
		Eau	- Diminution de la pénibilité liée à la recherche de l'eau - Différents usages faits de l'eau - Diminution des maladies liées à la qualité de l'eau
		Electricité	- Nouvelles activités créées grâce à l'électricité - Différents usages de l'électricité - Nouveaux comportements adoptés par les populations en raison de la présence de l'électricité
		Transport	- Accessibilité aux plantations et aux marchés, - Introduction de nouveaux moyens de transport, - Développement de nouvelles activités économiques

Source : réalisé par Tsopji

## **9. METHODOLOGIE DE LA RECHERCHE**

Pour réaliser cette étude, nous avons opté pour une démarche hypothético-déductive combinant deux approches à savoir l'approche qualitative et l'approche quantitative. La collecte des données s'est faite lors de la phase exploratoire (9.1) et lors de la phase de l'enquête proprement dite (9.2).

### **9.1. La phase exploratoire**

Dans la phase exploratoire de cette étude, nous avons collecté un certain nombre de données qui nous ont permis de bien cerner les contours du sujet à l'étude et de formuler la problématique de l'étude. Pour collecter lesdites données, nous avons fait recours à trois techniques de collecte de données à savoir : l'observation, l'exploitation des documents et l'entretien.

L'observation faite à l'aide d'une grille nous a permis de recueillir de manière sommaire les données sur les caractéristiques et l'état de fonctionnement de certaines infrastructures socioéconomiques de la commune de Dibang (établissements scolaires, marchés, formations sanitaires...).

L'exploitation des documents nous a permis d'explorer les rapports d'activités des établissements scolaires et des formations sanitaires pour y collecter les données quantitatives et qualitatives sur les infrastructures et les équipements desdites structures. L'exploitation des documents nous a également permis de collecter les informations sur la fréquentation des structures précitées.

L'entretien semi-directif fait auprès de certaines personnes ressources de la commune (Secrétaire Général de la Commune, Chefs de villages, Chefs d'établissements scolaires, Responsables des formations sanitaires...) nous a quant à lui permis de rassembler les données sur le fonctionnement de certaines infrastructures socioéconomiques de la commune de Dibang.

### **9.2. La phase de l'enquête proprement dite**

Nous allons tour à tour présenter ici, la population sur laquelle a porté cette étude (9.2.1.), les techniques d'échantillonnage (9.2.2.), les techniques et les outils de collecte de données (9.2.3.) et les techniques d'analyse et de traitement des données (9.2.4).

#### **9.2.1. La population d'étude**

La population sur laquelle a porté cette étude est essentiellement constituée des acteurs du développement local (résidents ou non-résidents) intervenant dans la commune de Dibang. Parmi

ces acteurs, l'on distingue d'une part les promoteurs/créateurs des infrastructures socioéconomiques et d'autre part les bénéficiaires des infrastructures socioéconomiques.

Les promoteurs/créateurs des infrastructures socioéconomiques sont des personnes physiques ou morales (implantées ou non dans la commune de Dibang) qui conçoivent des projets de création d'infrastructures, les réalisent et assurent leur gestion. Parmi ceux recensés dans la commune de Dibang, l'on retrouve la Mairie ; les services déconcentrés de l'Etat ; le PNDP ; les entreprises (privées, publiques ou parapubliques) ; les associations ; les coopératives ; les GIC ; les ONG ; les élus locaux et les élites.

Les bénéficiaires des infrastructures socioéconomiques sont les populations (résidentes ou non-résidentes) qui jouissent des effets induits des infrastructures socioéconomiques. Pour réaliser cette étude, nous nous sommes exclusivement focalisé sur les populations locales, c'est-à-dire l'ensemble des populations vivant sur le territoire de la commune de Dibang car non seulement elles sont localisables, mais aussi parce que ce sont elles qui utilisent le plus les infrastructures socioéconomiques.

### **9.2.2. Techniques d'échantillonnage**

Pour collecter les données auprès des promoteurs/créateurs des infrastructures socioéconomiques dans la commune de Dibang, nous n'avons fait recours à aucune technique d'échantillonnage puisque les données ont été collectées auprès de toutes les personnes physiques ou morales impliquées dans la création et/ou la gestion des infrastructures socioéconomiques.

Pour ce qui est de la collecte des données auprès des populations de la commune de Dibang (principales bénéficiaires des infrastructures socioéconomiques), nous avons opté pour deux types d'échantillonnage. Dans un premier temps, nous avons opté pour un échantillonnage par choix raisonné pour collecter les données auprès des résidents de la commune de Dibang. C'est une technique d'échantillonnage qui repose sur le jugement du chercheur et qui consiste à constituer un échantillon de sujets en fonction de leurs caractères typiques. Elle a l'avantage d'être efficace pour la compréhension de certains phénomènes complexes. Dans un second temps, compte tenu du caractère hétérogène des populations de Dibang, dans l'objectif d'avoir des données spécifiques, nous avons procédé à un échantillonnage aléatoire stratifié (c'est un échantillonnage qui s'applique à une population très hétérogène à subdiviser en strates à l'intérieur desquelles les individus sont peu différents). Ainsi, nous avons constitué cinq strates à savoir : les élèves, les commerçants exerçant dans les marchés, les commerçants exerçant dans les établissements scolaires, les enseignants vacataires et les Chefs de villages.

Relativement à la taille des différents échantillons, nous nous sommes référés aux tables statistiques (voir annexe III) qui présentent les différentes tailles des échantillons selon la taille de la population et le niveau de précision désiré (pour des niveaux de confiance de 95% et d'hétérogénéité  $P = 0.5$ ).

**Tableau 2 :** Détermination de la taille des échantillons selon un niveau de précision de +/- 7%

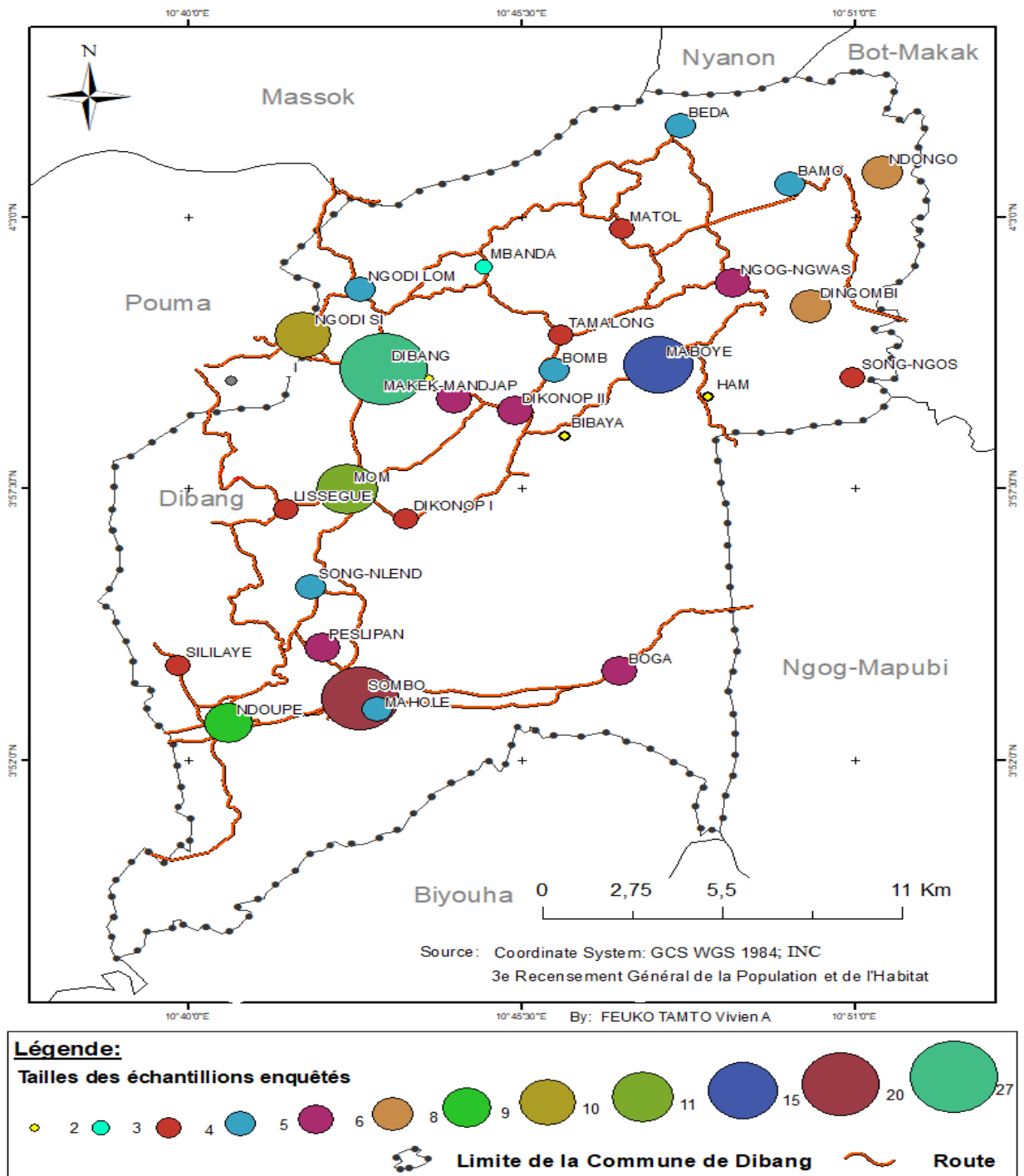
Strates	Commerçants exerçant dans les marchés	Commerçants exerçant dans les établissements scolaires	Résidents	Elèves	Chefs de villages	Enseignants vacataires
Taille des strates	200	31	12 368	2 000	29	65
Taille des échantillons	101	31	201	185	20	65

**Source :** Rapports des Chefs d'établissements, PCD, enquêtes de terrain et tables statistiques

En fonction de la taille des individus des différentes strates (tableau 2), nous référant aux tables statistiques, nous avons interrogé 101 commerçants exerçant dans les marchés, 185 élèves, 20 Chefs de villages (nous aurions pu les interroger dans la totalité, mais en raison des litiges liés à la succession, certains villages n'ont pas de Chefs), 65 enseignants vacataires, 31 commerçants exerçant dans les établissements scolaires et 201 résidents de la commune de Dibang.

Pour accroître la représentativité de certains de nos échantillons, nous avons fait recours à quelques critères d'échantillonnage. Ainsi, pour ce qui est de la constitution de l'échantillon des résidents de la commune de Dibang, nous avons pris en compte les critères suivants : la répartition spatiale des échantillons dans tous les 29 villages de la commune (voir figure 2) ; le respect de la proportionnalité dans la détermination des tailles des échantillons à enquêter par village ; le respect de l'approche genre (échantillons formés d'hommes et de femmes) ; la diversité tribale (les échantillons étaient composés des individus de diverses tribus : Bassa ; Bamiléké ; Bulu ; Eton...) et la diversité des professions des enquêtés (nous avons interrogé des personnes aux professions diverses : enseignants, artisans, ménagères, agriculteurs, commerçants...).

Pour la constitution de l'échantillon des élèves, l'approche genre a été respectée. De même, nous avons interrogé les élèves de divers niveaux dans tous les ordres d'enseignement excepté l'enseignement maternel : les élèves étant très jeunes pour comprendre le questionnaire.



**Figure 2.** Tailles des échantillons des résidents enquêtés dans les différents villages de la commune de Dibang

### 9.2.3. Techniques et outils de collecte des données

Pour collecter les données qui ont servi à la rédaction de cette thèse, nous avons fait recours à quatre techniques à savoir : les entretiens, l'observation directe, la recherche documentaire et l'enquête de terrain.

### 9.2.3.1. Les entretiens

Dans le cadre de la collecte des données qui ont servi à la réalisation de ce travail de recherche, nous avons mené deux types d'entretiens à savoir : les entretiens individuels et les entretiens collectifs ou Focus group.

Les entretiens individuels ont été réalisés avec plusieurs personnes ressources de la commune de Dibang. Ainsi, auprès du Deuxième adjoint au Maire et des deux Secrétaires Généraux qui se sont succédés à la Mairie de Dibang pendant la période de collecte des données qui ont servi à la rédaction de cette thèse, nous avons recueilli les données sur la procédure d'élaboration du Plan Communal de Développement (PCD), l'approche adoptée lors de la réalisation des infrastructures retenues dans le PCD, l'approche de gestion des infrastructures, les difficultés rencontrées par la Mairie dans le processus de création des infrastructures socioéconomiques. Nous avons également collecté les données spécifiques sur certaines infrastructures (date de création, motif de création, coût, origine des financements...).

Les entretiens avec les responsables des structures publiques, parapubliques et privées (formations sanitaires, CDE, ENEO, établissements scolaires), les responsables des associations (Association CPSS de Mom-Dibang et le Comité de Développement de Dibang) et les responsables de l'ONG Afrique Future nous ont permis de rassembler les données relatives :

- aux raisons ayant présidé la création des infrastructures : ici, il était question de savoir si les infrastructures socioéconomiques créées étaient conçues comme des réponses aux besoins identifiés auprès des populations ;
- aux approches adoptées lors de la création des infrastructures : ici, il était de savoir si les populations bénéficiaires ont été impliquées à différents niveaux dans le processus de création des infrastructures (conception, réalisation et gestion) ;
- aux dates de création des infrastructures socioéconomiques ;
- aux caractéristiques des infrastructure ;
- aux problèmes de fonctionnement rencontrés par les structures ;
- aux approches de gestion des infrastructures (gestion participative ou non).

Auprès des 20 Chefs de villages avec qui nous avons eu des entretiens, les données collectées portaient sur les identités des promoteurs/créateurs des infrastructures socioéconomiques construits dans les villages et les approches utilisées par ces derniers lors de la création desdites infrastructures. Les données collectées portaient également sur les approches de gestion des infrastructures ainsi que sur l'impact desdites infrastructures sur la satisfaction des besoins des populations.

Pour mener à bien les différents entretiens, nous avons opté pour des entretiens semi-directifs c'est-à-dire des entretiens qui permettent d'orienter en partie le discours des personnes interrogées autour de différents thèmes définis au préalable et consignés dans un guide d'entretien. Et, pour assurer une collecte de données de qualité, les guides d'entretien étaient ventilés plusieurs jours avant le déroulement de l'entretien, ceci dans l'objectif de permettre aux personnes ressources de bien préparer l'entretien en collectant toutes les informations nécessaires. En outre, les entretiens étaient enregistrés et retranscrits sous forme de verbatim en respectant la structuration des guides d'entretien.

Par ailleurs, nous avons fait recours aux entretiens collectifs pour questionner les populations sur la méthodologie de collecte de données utilisée par l'Organisme d'Appui Local (OAL) Action Nouvelle pour le Développement Durable (AND2) lors de l'élaboration du PCD de la commune de Dibang en 2015. Pour réaliser ces entretiens, nous avons formé 14 groupes de personnes ayant participé aux réunions de collecte de données qui ont servi à l'élaboration du PCD. Et, pour accroître la crédibilité des réponses des interviewés, nous avons tenu à ce que chaque groupe soit constitué d'un minimum de 15 personnes. Ces 14 groupes de personnes étaient répartis dans 14 villages tirés au sort sur les 29 villages que compte la commune de Dibang (Dibang, Ngodi-Si, Ndoupé, Sombo, Maboyé, Mom-Dibang, Lisségué, Tamalong, Mbanda, Bomb, Béda, Dikonop 1, Boga et Maholé). Le choix porté sur les entretiens collectifs visait à limiter la subjectivité des réponses des enquêtés. En effet, en s'entretenant avec un groupe de personnes, il est plus facile d'avoir des réponses consensuelles vraies ou proches de la vérité. Le choix de cette technique s'explique aussi par le fait que la collecte des données qui ont servi à l'élaboration du PCD, s'est faite par le biais des entretiens collectifs réalisés lors des réunions auxquelles étaient conviées les populations des différents villages de la commune ; nous avons trouvé judicieux d'utiliser la même technique.

### **9.2.3.2. Les observations directes**

Nous avons procédé à des observations directes et centrées (c'est-à-dire faites à l'aide d'une grille). Ces observations menées sur le terrain avaient principalement pour but de recenser les caractéristiques des infrastructures socioéconomiques de la commune de Dibang. Elles visaient également à évaluer l'état de fonctionnement de certaines infrastructures et de vivre directement certaines pratiques sociales en étant présent dans la situation où elles se produisent (exemple : l'utilisation faite des infrastructures).



### **9.2.3.3. La recherche documentaire**

La recherche documentaire s'est faite (grâce à une fiche de lecture) dans les bibliothèques (Université de Yaoundé I, Ecole Normale de Yaoundé I, Cameroon Environmental Watch), dans certaines structures de la commune de Dibang (mairie, formations sanitaires, établissements scolaires, IAEB...) et sur internet. Elle visait à collecter les données quantitatives (effectifs annuels des élèves dans les différents établissements scolaires, taux de réussite aux examens officiels, effectifs mensuels et annuels des patients reçus en consultation dans les formations sanitaires...) et qualitatives (dates de création des infrastructures, raisons de la création des infrastructures, les acteurs impliqués dans la création des infrastructures, les difficultés rencontrées dans le fonctionnement des infrastructures...) sur les infrastructures socioéconomiques de la commune de Dibang.

### **9.2.3.4. L'enquête de terrain**

L'enquête de terrain a été réalisée à l'aide d'un questionnaire d'enquête auprès des résidents de la commune de Dibang, des élèves, des enseignants vacataires, des commerçants exerçant dans les établissements scolaires et des commerçants exerçant dans les marchés de la commune.

L'enquête menée auprès de 201 résidents de la commune de Dibang visait principalement à collecter les données relatives à l'état civil des répondants, à l'usage que ces derniers font des infrastructures, à leurs points de vue sur la qualité des services offerts par les structures ainsi que sur les approches adoptées pour la création et la gestion des infrastructures.

Auprès de 101 commerçants exerçant dans les marchés de Sombo, de Dibang et de Ndoupé, l'enquête avait pour but de récolter les données sur leur situation professionnelle (motivation du choix de l'activité, nombre d'année d'expérience, origine des clients, lieux d'approvisionnements, produits vendus, gain moyen journalier...) ainsi que sur les relations que ces derniers entretiennent entre eux d'une part et avec leurs clients d'autre part.

Par ailleurs, l'enquête menée auprès de 185 élèves de la commune nous a permis de collecter les données sur les points de vue de ces derniers sur les infrastructures scolaires, l'appréciation qu'ils font des enseignements dispensés et la nature des relations qu'ils entretiennent entre eux.

En outre, pour évaluer l'impact économique des établissements scolaires sur l'amélioration des conditions de vie de certaines populations, nous avons interrogé 31 commerçants exerçant

dans les points de vente aménagés dans les établissements scolaires et 65 enseignants vacataires exerçant dans la commune de Dibang.

Un sondage effectué auprès de 30 clients de l'établissement de microfinance Express Union implanté à Sombo nous a permis d'évaluer l'impact de la création de cette infrastructure sur l'amélioration des conditions de vie des populations de la commune de Dibang.

Sur le plan temporel, l'enquête de terrain s'est déroulée du 04 septembre au 05 novembre 2018. Et, pour mieux la mener, nous nous sommes fait accompagner par 04 jeunes volontaires natifs de la commune de Dibang qui nous servaient en même temps de guides et d'interprètes (lesdits volontaires étaient tous titulaires au minimum d'un baccalauréat).

#### **9.2.4. L'analyse et le traitement des données**

Pour analyser et traiter les données issues des entretiens et des observations, nous avons fait appel à la technique de l'analyse des contenus qui est défini par son fondateur Berelson (1952), comme une technique de recherche pour la description objective, systématique et quantitative du contenu manifeste de la communication. Elle s'est faite en trois étapes.

La première étape a consisté en la retranscription des informations issues des entretiens et des observations. Cette retranscription nous a permis de faire un inventaire des informations recueillies et de les mettre sous forme de textes écrits appelé verbatim. En outre, la retranscription nous a aussi permis d'organiser le matériel d'enquête sous un format directement accessible à l'analyse.

Après la retranscription, nous avons procédé au codage des informations/données. Mais avant, nous avons construit une grille d'analyse. Ladite grille était composée de critères et d'indicateurs appelés catégories d'analyse. Le choix des catégories étant déterminé à l'avance en fonction de nos objectifs de recherche. Pour ce qui est du codage proprement dit, il était fermé car la grille d'analyse a été construite avant l'étude. Ce type de codage a l'avantage de centrer l'analyse sur les hypothèses de recherche car la finalité de la grille d'analyse est de valider les hypothèses et les théories auxquelles l'enquête se réfère de façon à priori.

La troisième étape a été celle du traitement des données. Ne disposant pas d'un logiciel de traitement de texte approprié, nous avons opté pour un traitement « sémantique ». L'analyse a donc été conduite à la main selon la démarche de l'analyse de contenu. Ainsi, par approximations successives, nous avons étudié le sens des idées émises et des mots.

Pour ce qui est des données d'enquête de terrain, une fois la collecte desdites données achevée, nous avons procédé à la codification des questions d'enquête ; ceci dans le but de faciliter le dépouillement. Cette codification a été immédiatement suivie par le dépouillement

manuel des données. Le traitement des données s'est fait quant à lui grâce aux logiciels Microsoft Word et Microsoft Excel.

Telle est la démarche méthodologique qui nous a permis de réaliser cette étude malgré de nombreuses difficultés rencontrées.

## **10. DIFFICULTES RENCONTREES**

Lors de la réalisation de ce travail de recherche, nous avons fait face à trois difficultés majeures à savoir :

- l'étendue de notre zone d'étude et la difficulté d'accès à certains sites de notre zone d'étude. En effet, la commune de Dibang s'étend sur 475 km<sup>2</sup> et l'essentiel de ses voies de communication sont des pistes carrossables mal entretenues. Cette situation a rendu particulièrement difficile la collecte des données sur le terrain. Nous étions parfois obligés d'emprunter les motos sur des routes quasi-impraticables ;
- l'inexistence des archives ou mauvais système d'archivage des données dans plusieurs structures de la commune ;
- la réticence de certaines populations à collaborer lors de la collecte des données. En effet, l'homme « Bassa » est caractérisé par une attitude poussée de méfiance vis-à-vis des personnes qui lui sont étrangères.

Toutes ces difficultés susmentionnées sont autant d'éléments qui pouvaient se constituer en obstacles susceptibles d'amoindrir la qualité de ce travail, mais face à chaque difficulté, nous adoptions des stratégies idoines pour la contourner.

## **11. PLAN DE LA THESE**

Cette thèse est structurée selon un plan classique présentant 03 grandes étapes à savoir : l'introduction générale, le corps de la thèse et la conclusion générale.

L'**introduction générale** présente tour à tour le contexte et la justification du sujet à l'étude, la problématique, les questions de recherche, les objectifs de recherche, les hypothèses de recherche, le contexte scientifique, le cadre conceptuel et théorique, le cadre opérationnel, la méthodologie de la recherche, les difficultés rencontrées et le plan de la thèse.

Le corps de la thèse est formé de 03 parties constituées chacune de 02 chapitres.

Dans la **première partie**, le **chapitre I** présente le contexte physique et humain de la commune de Dibang tandis que le **chapitre II** dresse l'état des lieux des infrastructures socioéconomiques de cette commune.

La **deuxième partie** examine dans le **chapitre III**, le fonctionnement et l'utilisation des infrastructures socioéconomiques de la commune de Dibang. Le **chapitre IV** analyse l'impact de ces infrastructures sur le développement de la commune.

La **troisième partie** présente au **chapitre V** les facteurs responsables des problèmes observés dans le fonctionnement et l'utilisation des infrastructures socioéconomiques en mettant l'emphase sur les approches d'intervention des acteurs impliqués dans la création des infrastructures socioéconomiques dans la commune de Dibang. Le **chapitre VI** propose quant à lui une approche susceptible d'enclencher le développement de la commune de Dibang.

Ce travail s'achève par une **conclusion générale** dans laquelle sont rappelés la problématique de la recherche, la question principale, les objectifs de recherche, les hypothèses de recherche, la méthodologie de recherche ainsi que les principaux résultats obtenus.

# PREMIÈRE PARTIE :

## LA COMMUNE DE DIBANG ET ETAT DES LIEUX DE SES INFRASTRUCTURES SOCIOÉCONOMIQUES

Cette partie présente les contextes physique et humain dans lesquels se sont créées depuis plus d'un demi-siècle, une multitude d'infrastructures socioéconomiques dans la commune de Dibang.

Ainsi, dans le **chapitre I**, nous présentons la commune de Dibang dans ses dimensions physique (le relief, les sols, l'hydrographie, le climat, la faune et la flore) et humain (l'historique de l'installation de la population, l'évolution de la taille de la population et les activités menées par la population).

Dans le **chapitre II**, nous présentons les différentes infrastructures socioéconomiques de la commune de Dibang en insistant sur l'historique de leur création.

## CHAPITRE I :

### LA COMMUNE DE DIBANG : LE MILIEU PHYSIQUE ET LE MILIEU HUMAIN

#### INTRODUCTION

Située en pleine zone équatoriale, la commune de Dibang (créée en 1962<sup>2</sup>) présente un milieu physique qui a subi pendant des décennies des pressions liées aux activités humaines. Dans le cadre de ce chapitre, nous présentons cette commune dans laquelle divers acteurs ont créé depuis plus d'un demi-siècle, une pluralité d'infrastructures socioéconomiques destinées à améliorer les conditions de vie des populations. Pour atteindre cet objectif, nous avons, par le biais de plusieurs techniques (enquête de terrain, exploitation des documents, observations, entretiens), collecté, traité et analysé une série de données. Nous présenterons donc tour à tour le relief, les sols et l'hydrographie (I) ; le climat, la faune et la flore (II) et la population et ses activités (III).

#### I. LE RELIEF, LES SOLS ET L'HYDROGRAPHIE

##### I.1. Un relief accidenté qui rend difficile l'aménagement du territoire

Située sur le plateau Sud camerounais, la commune de Dibang se caractérise par un relief dont l'altitude moyenne tourne autour de 350 m (Yonta, 2010). Ce relief très accidenté présente une morphologie très complexe (PCD, 2015). Ainsi, l'on distingue :

- ❖ la plaine du sud qui va de Boga à Ndoupé en passant par Maholé, Sombo, Song-Nlend : les altitudes tournent ici autour de 300 m ;
- ❖ la cuvette du centre qui couvre la zone de Dibang, Mom-Dibang, Lisségué, Makek-Mandjap, Dikonop, Bomb, Tamalong : les altitudes oscillent entre 400 et 500m ;
- ❖ le plateau du nord-est qui va de Bibaya, à Ndongo en passant par Maboyé, Ngog-Ngwas, Beda et Bamo : les altitudes oscillent entre 500 et 700m ;
- ❖ la chaîne de montagne de l'Est qui part de Maboyé à Boga en passant par Bibaya et Log Ngan : les altitudes culminent autour de 700m ;
- ❖ la chaîne de montagne du Nord-ouest qui longe la Sanaga et traverse les villages Ngodi-Lom, Mbanda, Matol et Beda : les altitudes culminent à plus de 700m.

---

<sup>2</sup> La commune rurale de Dibang a vu le jour en 1962 suite à l'éclatement de la commune mixte d'Eséka. En 1967, en raison de l'insuffisance des moyens, la commune rurale de Dibang est devenue un District fusionné à la commune rurale de Bot-Makak. Ce n'est que plus tard en 1977 qu'elle va redevenir une commune autonome (PDC, 2006).



**Source :** cliché Tsopji, octobre 2015

***Photo 1. Vue partielle du mont Ngodi-Lom***

*Sur cette photo, l'on constate que le mont Ngodi-Lom est couvert en contre-bas par une végétation verdoyante composé essentiellement de hautes herbes tandis que son sommet est couvert par une forêt typique de la zone équatoriale.*

La présence significative des collines et des chaînes de montagne aux versants abrupts dans les parties septentrionale et orientale de la commune, rend difficile l'aménagement du territoire notamment en ce qui concerne la création des voies de communication et des espaces agropastorales. A contrario, le Sud de la commune avec sa morphologie relativement plane présente moins d'obstacles.

Sur le plan géologique, la région de Dibang est formée de deux ensembles (Yonta, 2010). Le premier ensemble est constitué des formations paléo-protérozoïques constituées d'orthoigneiss à biotite et d'amphibolites à grenat localisées au sud et au sud-ouest. Le Deuxième ensemble est quant à lui constitué des formations panafricaines reposant tectoniquement sur les précédentes et appartenant au groupe de Yaoundé. Ces dernières sont constituées dans leur partie inférieure de micaschistes à grenat associés à des amphibolites, des métagabbros à grenat, des hornblendites et des pyroxénites en proportions significatives, et vers le haut de micaschistes à grenat-disthène localement associés à des marbres et des amphibolites (Yonta, 2010).

La morphologie et la géologie de la commune de Dibang déterminent les types de sols que l'on y retrouve.

## **I.2. Des sols propices à la pratique de l'agriculture**

Dans la commune de Dibang, l'on retrouve les sols ferrallitiques sur les interfluves et les sols hydromorphes dans les bas-fonds mal drainés (Ndjigui et al., 2005 repris par Yonta, 2010).

Les sols hydromorphes qui se trouvent dans la région de Dibang sont le résultat d'une accumulation de matière organique dans les vallées alluviales et les plaines inondables (Dubreuil et al., 1975). Généralement, l'hydromorphie se traduit par la formation de pseudo Gley et/ou de Gley. Le pseudo Gley a un horizon tacheté avec des parties grises et d'autres ocres ou rouges. Il résulte d'un engorgement temporaire de l'horizon, quelle que soit sa cause. Une succession d'engorgements et d'aérations du sol provoque la réduction et l'oxydation avec mises en mouvement et précipitations de fer (Dubreuil et al., 1975). Le Gley n'est pas une caractéristique des sols (il peut exister occasionnellement). Il est fréquent dans les sols hydromorphes et est cantonné dans les vallées inondées.

Les sols ferrallitiques présents dans la commune de Dibang ont une texture qui montre que ceux-ci sont riches par endroit : ils sont de type ferrallitique, de couleur brun jaune, ou brun rouge issues de l'altération des roches métamorphiques, ou sédimentaires, et aussi argilo-sableux par endroit (Ndjigui et al., 2005 repris par Yonta, 2010). La pigmentation jaune des sols ferrallitiques est attribuable à la goethite (Schwertmann, 1988 cité par Billong, 1992) qui est la forme dominante du fer oxydé des sols ferrallitiques de la région. A cette goethite, d'ailleurs substituée en aluminium selon des taux variant de 20 à 25 %, se trouve être associée une quantité restreinte d'hématite localisée dans les matrices les plus rouge-violacé de la plinthite et de la pétroplinthite des sols formés sur gneiss et sur syénite. On peut penser que la genèse de la goethite est à relier au pédo-climat forestier qui évite un épuisement complet de la réserve en eau utile pendant la saison sèche (Billong, 1992).

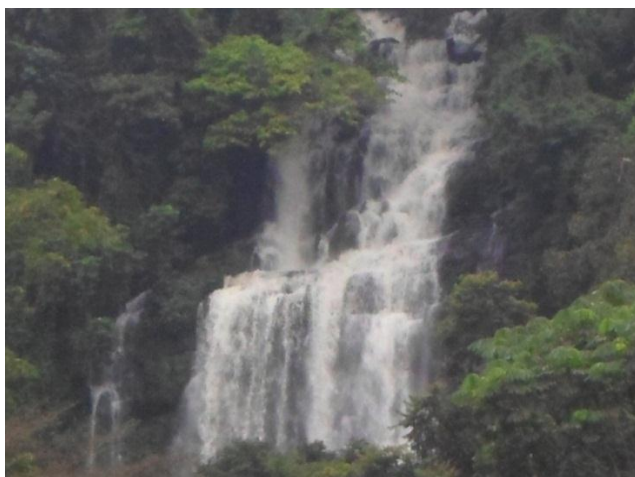
Les sols ferrallitiques sableux que l'on retrouve dans la commune de Dibang sont propices à la pratique des activités agricoles (PCD, 2015). En effet, même lorsqu'ils ont une importante proportion d'argile, les sols ferrallitiques ont un comportement qui les rapproche de celui des sols beaucoup plus sableux en raison de la présence d'une argde non-expansive de la kaolinite et de pseudo-sables qui donnent à cette argde une tenue relativement proche de celle des sables, toutes proportions gardées (Boyer, 1982). Les racines des plantes pénètrent fort bien dans les sols sableux alors qu'elles ont de plus grandes difficultés dans les sols argileux en raison de la forte compacité engendrée par l'argile. En outre, les sols ferrallitiques sont des sols faciles à travailler par rapport aux autres types de sols (Boyer, 1982).



### I.3. Une hydrographie favorable à la pratique de la pêche et de l'écotourisme

La commune de Dibang est arrosée par le fleuve Sanaga (qui constitue la frontière naturelle entre la commune de Dibang et les communes de Nyanon et de Massok) et plusieurs rivières et sources. En raison du relief accidenté, les cours d'eau de la commune de Dibang ont des vallées étroites et profondes à certains endroits. Ils sont favorables au développement de la pêche, à la production de l'hydroélectricité et au développement du tourisme (PCD, 2015). Comme rivières dans la commune de Dibang, nous pouvons citer la Djuel et la Lipahè (affluents de la Sanaga) ; la Mbila et la Ndoupé (affluents de la Kellé).

Par ailleurs, l'on dénombre dans la commune de Dibang deux chutes à savoir la chute de Maholé et la chute de la Mbila. La chute de la Mbila se présente comme une véritable opportunité pour le développement de l'écotourisme dans la commune. En raison de sa splendeur (voir photo 2), elle a été reconnue officiellement par le Ministère du tourisme et des loisirs du Cameroun comme un site touristique. Mais seulement, malgré son attrait touristique (de dizaines de touristes provenant d'horizons divers visitent annuellement ce site), ce site reste très peu aménagé. En effet, l'accès à ce site est très difficile car la route qui y mène n'est pas aménagée.



Source : cliché Tsopji, octobre 2015

**Photo 2.** Chute sur la rivière Mbila



Source : cliché Tsopji, octobre 2015

**Photo 3.** Arbre servant de pont sur la rivière Mbila

#### **Planche 1.** Site écotouristique de la Mbila

*Malgré la beauté de la chute (photo 2), l'accès au site reste difficile et risqué. Pour y parvenir, l'on traverse la forêt par piste et, à certains endroits, les troncs d'arbres servent de pont (photo 3).*

De ce qui précède, il découle que la commune de Dibang est caractérisée par un relief accidenté qui détermine la typologie des sols et la manière dont le territoire est drainé. Dans la section suivante, nous allons présenter le climat, la faune et la flore de cette commune.

## II. LE CLIMAT, LA FLORE ET LA FAUNE

### II.1. Un climat de type équatorial

La région de Dibang est sous l'influence d'un climat de type équatorial caractérisé par une pluviométrie variable le long de l'année et des températures relativement élevées (Yonta, 2010). En effet, le climat de la région de Dibang comme celui du Cameroun tout entier est sous la dépendance étroite de deux centres d'action agissant simultanément : l'influence de l'un ou de l'autre prédominant suivant la période de l'année (Dubreuil et al., 1975). C'est le régime général du golfe de Guinée. Le premier centre est l'anticyclone de Sainte-Hélène, le second recouvre en grande partie le Sahara et se présente soit comme une dépression, soit comme un anticyclone. Vers le mois de juillet, le soleil reste peu éloigné du zénith lors de son passage au méridien et le Sahara surchauffé devient le siège d'une dépression thermique (Dubreuil et al., 1975). En janvier, par contre, le Sahara est couvert par un anticyclone puissant : l'anticyclone des Acores. Ainsi se trouvent en contact deux masses d'air de caractères totalement différents :

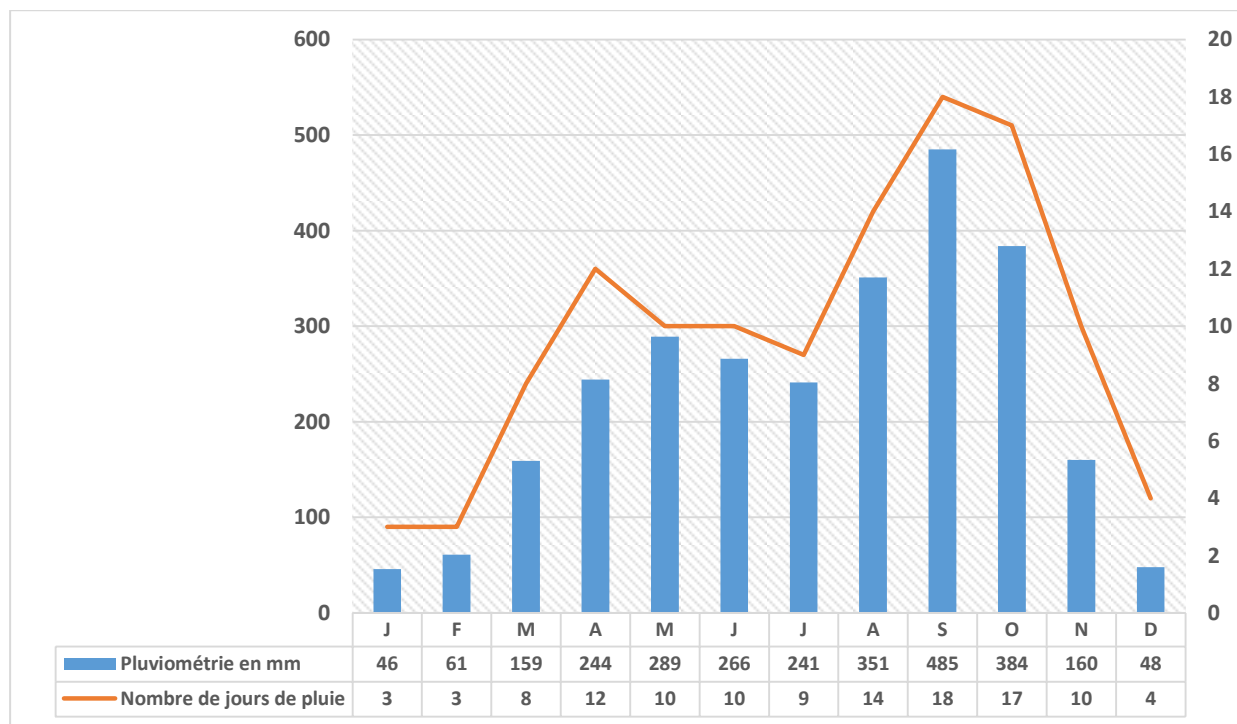
- l'air continental stable et sec, qui se traduit par l'Harmattan, vent du nord-est ;
- l'air maritime instable et humide, analogue à la mousson indienne, donnant des vents de secteur sud-ouest.

La surface de contact des deux masses d'air sus-citées s'appelle le Front Intertropical (FIT). Cette surface est fortement inclinée vers le sud et ne dépasse pas l'altitude de 3 000m environ (Dubreuil et al., 1975). Les formations nuageuses importantes et les averses ne prennent naissance que lorsque la couche d'air humide a atteint une épaisseur suffisante (800 à 1 000 m). On désigne habituellement par FIT la trace du front sur le sol. Le FIT se déplace au cours de l'année, restant sensiblement dirigé le long des parallèles. Il suit, avec environ un mois de retard, le mouvement en déclinaison du soleil. Ses positions extrêmes sont le 20<sup>ème</sup> parallèle nord en août et le 4<sup>ème</sup> parallèle nord en janvier. Il entraîne avec lui quatre zones de temps qui détermineront les régimes des pluies des régions balayées (Dubreuil et al., 1975).

La commune de Dibang ne disposant ni d'une station météorologique, ni de poste pluviométrique, pour analyser le climat de cette commune, nous avons utilisé les données de la station météorologique d'Edéa située à une cinquantaine de kilomètre de la commune de Dibang et qui se trouve entre le 03°48' de latitude Nord et le 10°08' de longitude Est. Notre analyse s'est focalisée sur les paramètres climatiques les plus déterminants que sont : la pluviométrie, la température et les vents.

### II.1.1. Une pluviométrie variable le long de l'année

Avec une pluviométrie moyenne annuelle de 2734mm observée sur une période de 40 ans (Dubreuil et al., 1975), la région de Dibang est caractérisée sur le plan pluviométrique par deux saisons de durée inégale à savoir : une saison sèche de fin novembre à la mi-mars et une saison pluvieuse de la mi-mars à la mi-novembre.



Source : Dubreuil et al., 1975

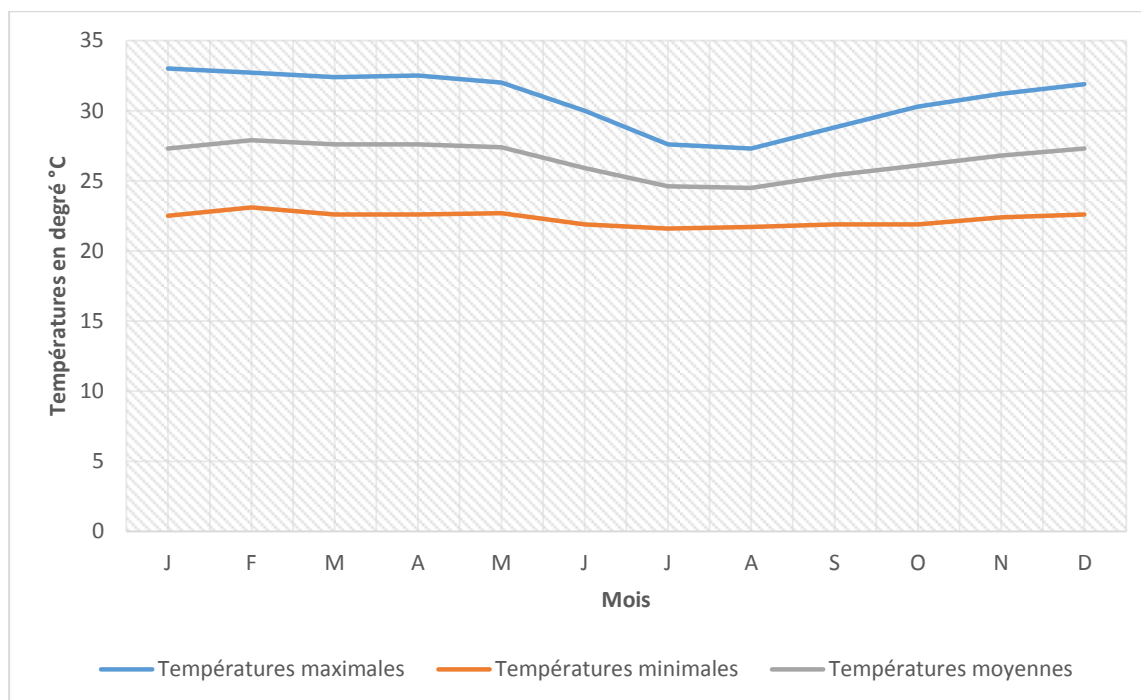
**Figure 3.** Pluviométrie moyenne mensuelle enregistrée dans la station d'Edéa sur une période de 40 ans (1930-1969).

Il pleut toute l'année dans la région de Dibang (voir figure 3). Les maximas sont enregistrés au cours des mois de mai (289mm), d'août (351mm), de septembre (485mm) et d'octobre (384mm). Les minimas s'enregistrent quant à eux au cours des mois de décembre (48mm), de janvier (46mm) et de février (61mm). Pour ce qui est du nombre de jours moyen de pluie, les mois de janvier, de février et de décembre enregistrent le plus faible nombre de jours de pluie (03 jours pour les mois de janvier et de février et 04 jours pour le mois de décembre) tandis que les mois de septembre et d'octobre enregistrent le plus grand nombre de jours de pluie (18 jours pour septembre et 17 jours pour octobre).

### II-1-2. Des températures relativement élevées

La température moyenne annuelle enregistrée dans la région de Dibang sur une période de 27 ans est de 26,5°C (Dubreuil et al., 1975). La température maximale moyenne annuelle

enregistrée dans la région au cours de la même période est de 30.7°C tandis que la température minimale moyenne annuelle est de 22.2°C.



Source : Dubreuil et al., 1975

**Figure 4.** Températures moyennes mensuelles enregistrées dans la commune de Diband

A l'échelle mensuelle (voir figure 4), les mois de janvier (27,3°C), de février (27,9°C), de mars (27,6°C) et d'avril (27,6°C) apparaissent comme les mois les plus chauds dans la région de Diband. A l'opposé, les mois de juillet (24,6°C), d'août (24,5°C) et de septembre (25,4°C) sont plus frais.

Les températures maximales les plus élevées sont enregistrées dans la région de Diband au cours des mois de janvier (33°C), de février (32,7°C), de mars (32,4°C) et d'avril (32,5°C). Les températures minimales les plus faibles s'enregistrent quant à elles au cours des mois de juillet (21,6°C) et d'août (21,6°C).

L'amplitude thermique annuelle est relativement élevée et tourne généralement autour de 8°C. Les amplitudes thermiques mensuelles sont quant à elles élevées en saison sèche (elles tournent autour de 10°C) et relativement faibles en saison pluvieuse (elles tournent autour de 5°C).

### II-1-3. Des vents faibles aux directions peu variables

Les vents qui soufflent dans la région de Diband sont caractérisés par des vitesses faibles et des directions qui varient très peu.

**Tableau 3 :** Vitesses des vents enregistrées dans la station météorologique d'Edéa

Vitesses des vents en m/s	≤ 1	2-4	5-6	7-14	15-21	> 21
Pourcentages d'occurrence	74,5	23,2	1,99	0,20	0,08	0

Source : Dubreuil et al., 1975

**Tableau 4 :** Directions des vents enregistrées dans la station météorologique d'Edéa

Saison sèche		Saison pluvieuse		Année		Calmes
Vents prépondérants	Quadrant	Vents prépondérants	Quadrant	Vents prépondérants	Pourcentage d'observation	Pourcentage d'observation
W	SW-W	W	SW-W	W	9,6%	74,4%
				SW	7,0%	

Source : Dubreuil et al., 1975

D'après le tableau 3, 74,5% des vents qui soufflent dans région de Dibang ont des vitesses inférieures ou égales à 1m/s. Pour le reste, 23,2% des vents qui soufflent dans cette région ont des vitesses qui oscillent entre 2 et 4 m/s ; 1,99 % des vents ont des vitesses comprises entre 5 et 6 m/s ; 0,20 % ont des vitesses comprises entre 7 et 14 m/s et 0,08% ont des vitesses qui oscillent entre 15 et 21 m/s.

La circulation des vents dans la région de Dibang (voir tableau 4) se fait en direction de l'ouest (W) en toutes saisons et le cadrant est de direction SW-W (Sud-Ouest-Ouest). Cette situation s'expliquerait peut-être par la présence du Front Equatorial Africain. Si pendant la saison des pluies la mousson du SW s'étend sur toute la région, il n'en est pas de même pour l'Harmattan du NE (Nord-Est) en saison sèche (Dubreuil et al., 1975).

## II-2. Une flore et une faune qui connaissent des pressions liées aux activités de l'homme

### II-2-1. Un couvert végétal dominé par la forêt secondaire

La végétation de la commune de Dibang est essentiellement forestière et riche en essences (PDC, 2006). En effet, la forêt occupe 70% de la superficie du territoire de la commune et 20% du territoire est consacrée aux activités agropastorales. D'après Yonta (2010), l'on retrouve deux types de forêt dans la commune de Dibang à savoir :

- des îlots de forêt primaire à sous-bois pauvre et facile à pénétrer : ils sont généralement rencontrés le long des cours d'eau et au sommet des collines ;

- la forêt secondaire qui est apparue à la suite de la destruction de la forêt primaire pour les besoins agricoles ou pour les exploitations forestières ; elle renferme les zones de savanes boisées d'accès difficile.

Le massif forestier de la commune de Dibang et sa périphérie montre une végétation fortement anthropisée et marquée par la présence des jachères, des forêts jeunes et des sols nus (Ngoufo et al., 2019). Les forêts matures enregistrent quant à eux une forte dynamique. Les superficies des forêts matures sont passées de 78 316,6 ha en 2007 à 101 400 ha soit une augmentation de +29,474%. Les taux d'augmentation des surfaces des forêts dégradées et des cultures sont de 24,28 % et 30,65% respectivement. Par ailleurs, on note aussi une forte augmentation des vieilles jachères qui enregistrent un taux d'évolution de +203,81%. Ceci traduit une augmentation nette des superficies des cultures qui au fil du temps sont laissées en jachère (Ngoufo et al., 2019). En outre, le couvert forestier de la commune de Dibang est une relique de la forêt dense humide semi-décidue relativement bien conservée par endroits (Fongnzossie et al., 2019).

Au fil du temps, la flore de la commune de Dibang a subi une pression remarquable due à la poussée démographique, à l'urbanisation du milieu et à l'expansion des activités agricoles. L'exploitation forestière n'est pas en marge de ces facteurs de pression sur les ressources floristiques de la commune. À côté des zones forestières, on rencontre des plantes domestiques telles que les avocatiers, les manguiers, les orangers, les papayers, les goyaviers, les safoutiers, les arbres ornementaux... La classification hiérarchique a révélé 9 groupes, correspondant aux différents types de forêts et de formes d'utilisation du sol dans la commune (Fongnzossie et al., 2019). Il s'agit des forêts secondaires matures, des forêts secondaires d'âge moyen, des forêts secondaires jeunes, des forêts ripicoles, des marécages, des jachères, des palmeraies, des cacaoyères et des cultures vivrières.

Les variations dans la végétation suggèrent une diversité d'environnements géomorphologiques qui donnent lieu à penser à l'existence des conditions édaphiques et hydrologiques variées, mais aussi à une utilisation dynamique du sol (Ngoufo et al., 2019). Les formations forestières anciennes (forêts matures) sont surtout présentes sur les sommets de collines difficile d'accès à l'homme. Elles sont remplacées sur les flancs des collines par des formations plus ou moins secondarisées et les cultures. La prédominance des formations secondarisées (52 % du couvert forestier) est cohérente avec les résultats de l'inventaire forestier national au Cameroun, qui ressortaient déjà en 2005 la prépondérance des forêts secondaires sur le tout territoire national (FAO 2005 repris par Ngoufo et al., 2019).

Pour ce qui est de la diversité spécifique, les essences les plus fréquentes dans les forêts de Dibang sont : l'Azobé/Bongossi, le Bubinga rouge, l'Iroko, le Padouk rouge, le Sipo, l'Aiélé/abal, le Longhi/abam, le Bilinga, le Bossé clair, le Doussié rouge, l'Okan/Adoum, le Sapelli, le Tali, le Dabéma/atui, le Movingui, l'Ilomba (PCD, 2015). Par ailleurs, d'après une étude menée par Fongnzossie et al. (2019), le massif forestier de la commune de Dibang abrite un important nombre d'espèces végétales qui appartiennent à plusieurs familles botaniques dont les plus importantes sont : les Myristicaceae, les Irvingiaceae, les Caesalpinaceae, les Mimosaceae et les Sterculiaceae. La présence structurante de ces principales familles botaniques se traduit aussi bien par l'importance de leurs effectifs que par la robustesse de leurs individus. Parmi les espèces recensées, l'on note une grande diversité d'espèces à statut particulier dont la présence illustre bien le rôle joué par cette forêt dans la conservation des espèces menacées. En outre, le massif forestier de la commune de Dibang est dominé par des espèces guinéo-congolaises, qui représentent 85,5% du fond floristique (Fongnzossie et al., 2019). La proportion restante est constituée par des espèces sub-endémiques du centre d'endémisme guinéo-congolais (8,7%), et par des espèces de liaison avec les régions phytogéographiques adjacentes et les espèces à larges aires de répartition (5,2%).

L'ONG Cameroon Environmental Watch (CEW) accompagne depuis plus d'une décennie, la commune de Dibang et celle de Ngog-Mapubi dans un projet de mise sur pied d'une forêt communautaire qui couvre le massif forestier de Ngo-Mapubi-Dibang. Ce projet en ce qui concerne la commune de Dibang couvre les villages suivants : Boga, Maholé, Peslipan, Dikonop I, Dikonop II, Bibaya, Ngodi-Lom, Mbanda, Ngog-Ngwas, Maboyé, Ham, Bamo, Béda et Matol.

### **II-2-1. Une faune sauvage menacée de disparition**

Malgré sa diversité, la faune est menacée de disparition dans la commune de Dibang (PCD, 2015). Le gros gibier est de plus en plus rare à cause de la déforestation, du braconnage et des feux de brousse. Les principales espèces animales encore rencontrées dans la localité sont entre autres :

- Les rongeurs (Rats, Mangoustes, Hérissons, Porc-épic, etc.) ;
- Les reptiles (Serpents, Varans, Boa, etc.) ;
- Les oiseaux (Perdrix, Perroquets sauvages, Hiboux, etc.) ;
- Les mollusques (Escargots, etc.) ;
- Les grimpeurs (singes, chimpanzés, gorilles, écureuils).

Les singes, les gorilles, les antilopes, les phacochères constituent les représentants de la classe des mammifères dans la zone qui longent la Sanaga. Ces animaux vivent à l'intérieur des forêts, dans des endroits isolés et faiblement marqués par la présence des hommes.

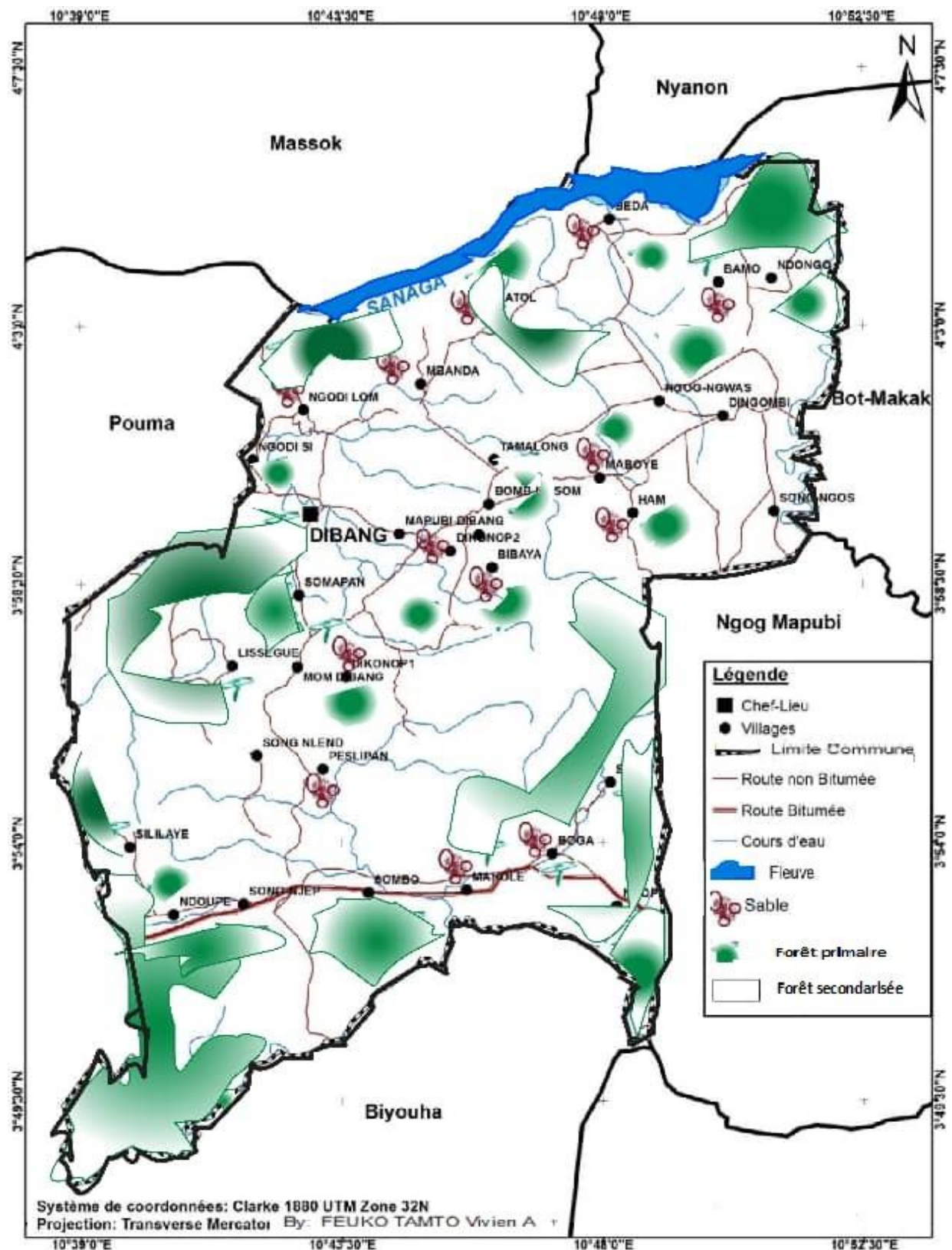


Figure 5. Répartition spatiale des principales ressources naturelles de la commune de Dibandja



En définitive, il apparaît que le milieu physique de la commune de Dibang a connu pendant des décennies des pressions liées aux activités humaines. Dans la section suivante, nous allons présenter les populations qui occupent ce territoire ainsi que les activités qu'elles y mènent.

### **III. LA POPULATION DE DIBANG ET SES ACTIVITES**

Il convient pour nous ici de présenter l'historique de l'installation de la population dans la commune de Dibang (III.1), l'organisation socioculturelle de cette population (III.2), son rythme de croissance (III.3), et ses activités (III.4).

#### **III-1. Une population mise en place par des vagues successives de migration**

La population de la commune de Dibang est composée essentiellement des Bassas auxquels s'ajoute une minorité constituée des populations originaires des autres tribus du Cameroun (Yonta, 2010). La tradition orale situe les origines du peuple Bassa en Égypte antique ou dans l'ancienne Nubie, à la frontière de l'Égypte et du Soudan, près du Nil. Après plusieurs invasions (pharaoniques, éthiopiennes et arabes) de la Nubie, et des catastrophes naturelles comme des inondations, les Bassas se seraient éloignés le plus loin possible du Nil en traversant les déserts africains pour descendre vers le sud-ouest (Wognon, 2010). Ils s'établissent ensuite progressivement au Kanem Bornou où ils occupent la vallée du Logone sur les hauts plateaux de l'Adamaoua. Ensuite, ils longent le fleuve Logone pour se réfugier à Guelingdeng avant de se terrer dans les monts Mandara qui rappellent les paysages de la Nubie. Mais les conquêtes arabes les délogent et les dépouillent de leurs trésors. Ainsi, quittant le nord du Cameroun, les Bassas descendent vers l'ouest et vers le sud, dans des zones forestières moins accessibles aux peuples conquérants. Fidèles à leur logique de rester près des cours d'eau, ils suivent un affluent de la Sanaga, la Liwa, pour se retrouver, sur la rive droite dudit affluent, au lieu-dit Ngog Lituba.



Source : cliché Tsopji, mai 2018

**Photo 4.** Roche mythique du Ngog Lituba

*Au sommet du Ngog Lituba, l'on observe une croix blanche implantée par l'église Catholique pendant la période coloniale. Depuis des décennies, cette croix fait l'objet des batailles judiciaires entre l'église Catholique (qui a transformé ce site en un lieu de pèlerinage) et les traditionnalistes Bassa-Bati-Pô qui estiment que l'église Catholique a profané leur haut lieu sacré.*

Les Bassas s'identifient dans leur totalité comme étant les descendants de ceux qui habitaient Ngog Lituba. À la veille du XV<sup>e</sup> siècle, Ngog Lituba s'avère être assez étroit pour le peuple Bassa, le besoin de trouver plus d'espace devient alors pressant (Wognon, 2010). L'éclatement des familles nommées ci-dessous est l'objet de plusieurs versions. Pour certains, cela est la conséquence des désaccords entre ces familles, ce qui aurait conduit certaines à l'exil, et, pour d'autres, c'est la suite logique de leur longue marche jusqu'aux bords du Wouri. Certains s'installèrent dans la vallée inférieure de la Sanaga, il s'agit des Yabakalag, des Balimba, des Yassoukou et des Pongo. D'autres familles traversèrent la Sanaga en plusieurs endroits, ce fut le cas des Bikôk, des Ndôg Njee, des Eséka, des Dôk Béa de Makak, des Ngase d'Edéa, des Yabi, des Bakoko ; d'autres s'enfoncèrent dans les forêts de Yabassi et du Haut Nkam. Ceux qui s'installèrent sur les deux rives du fleuve Nkam étaient les Ewodi, les Bodiman et une partie des Bakoko. D'autres clans émigrèrent plus loin pour atteindre Mbanga et Nkongsamba, ils s'agissait des Abo et des Mbo. Parmi les familles demeurées à Ngog Lituba, on compte majoritairement les Bambimbi mais aussi les Basso Ba Likol. Les migrations du peuple Bassa prendront fin avec la barrière de l'océan Atlantique et l'arrivée des Européens (Wognon, 2010). Installés dans cette zone côtière, les Bassas continueront leurs

activités habituelles de cultivateurs, pêcheurs et chasseurs, entretenant une intense activité commerciale avec les Malimba, Douala et Bakoko.

Les premières familles Bassas à s'installer dans la commune de Dibang furent les Ndogbessol repoussées plus tard par les familles actuelles (PCD, 2006). De nos jours, la population de la commune de Dibang est composée des autochtones, des allogènes et d'une communauté étrangère (PCD, 2015).

Les principaux allogènes sédentaires qu'on retrouve dans les villages de la commune de Dibang sont les « anglophones » et les Bétis. A ceux-ci, s'ajoutent au niveau de l'espace urbain les Bamilékés, les Sawas, les Mbôs, les Haoussas<sup>3</sup> ; qui se sont installés dans la commune pour des raisons professionnelles (commerce, ouvriers agricoles, employés de la fonction publique) ou de mariage. La communauté étrangère installée dans la commune de Dibang est essentiellement constituée de maliens, de nigériens et de nigérians qui exercent la pêche et l'exploitation du Gnetum Africanum communément appelé Okok (PCD, 2015).

### **III.2. Une population organisée en familles et en clans**

A l'image des autres Bassa du Cameroun, les Bassa de Dibang d'avant la colonisation avait une structure sociale de type patriarcale très hiérarchisée. Cette structure constituée de neuf classes sociales distinctes avait au sommet de la pyramide, les chefs de clans ou chefs de tribus (bakaambock), puis suivaient les membres des assemblées politiques et grands électeurs (bambombock), ensuite les hommes religieux ayant l'autorité de réviser les lois du mbok et le renvoi du Nkaambock (Bangéngé), puis les princes de sang royal (dikoo di mbock), les notables (banjehjel), les enfants (bonge), les femmes (bôda), les esclaves (minkol) et les captifs (minyon). Cependant l'organe exécutif du village était constitué d'un nkaambock et de huit dikoo di mbock (Wognon, 2010). Au niveau de la famille nucléaire, on trouvait cette même organisation à la fois patriarcale et matriarcale. Ainsi, la famille comprenait le chef de famille (san mbay), ses fils, ses filles, ses femmes, leurs enfants, les domestiques et les esclaves. Par la suite, venaient les cousins, les cousines, les neveux, les oncles, les tantes, la belle-mère, le beau-père, les belles-sœurs et les beaux-frères.

Le village ancien, comme celui d'aujourd'hui n'était qu'une agglomération de familles d'une même souche (Pouka, 1950). L'importance d'un village dépendait donc de la grandeur et de l'importance des familles qui la composaient. Parmi celles-ci, la plus importante et la plus

---

<sup>3</sup> Le mot Haoussa désigne une tribu installée dans les régions septentrionales du Cameroun. Mais dans la partie australe du Cameroun, les populations utilisent cette expression pour désigner tous les ressortissants du grand nord du Cameroun

ancienne prenait la direction du village. Le Chef de cette famille était donc sacré Chef du village. C'était le premier « mbombock » ou le premier « moud mbok », c'est-à-dire : magistrat, chef d'armée, juriste, parlementaire (Pouka, 1950). Le « Mbok » signifie monde, univers, Etat, considéré purement au point de vue politique. Le mbombock du village tranchait les litiges des villageois entre eux, mais le mbombock du clan les tranchait lorsque ceux-ci concernaient plusieurs villages. L'autorité du Chef du village était quasi-absolue, non seulement sur les membres de sa famille, mais également sur toutes les personnes du village. Il représentait le village dans le clan. Le clan était la réunion de plusieurs familles, sous l'autorité d'un ou de plusieurs bambombock (pluriel de mbombock). L'organisation du clan n'était qu'une transposition amplifiée de l'organisation du village. Le sacre des bambombock était identique à celui des bambombok des villages.

Fragmenté en clans souvent disparates, généralement hostiles les uns les autres, la tribu Bassa n'a jamais connu d'unité politique (Pouka, 1950). L'éparpillement des clans sur une large fraction du territoire camerounais, les différences des idiomes, la médiocrité des voies de communication en ont été les causes principales. Parfois, il arrive même que certains clans refusent de reconnaître leur origine commune, alors que tout est là pour prouver le contraire. Il n'est donc pas possible de parler d'une organisation tribale, car elle n'existe pas en fait (Pouka, 1950). Cependant, les individus appartenant à la tribu se reconnaissaient à certains tatouages, à certaines institutions et à la langue, toujours plus ou moins apparentée. La solidarité se renforçait cependant devant l'hostilité des tribus voisines (les Ewondo en l'occurrence).

Dans l'organisation du Cameroun précolonial, le système politique du peuple Bassa avait la particularité d'être une déclinaison des ordres initiatiques encore appelés confréries. Ces confréries hermétiques étaient chargées de transmettre les valeurs, les principes, les connaissances et l'éthique qui guidaient la vie publique. La structure politico-administrative avait des composantes militaire, constitutionnelle (conseil d'Etat), législative, économique, sociale, judiciaire et exécutive. Le système était bâti sur de très fortes exigences démocratiques.

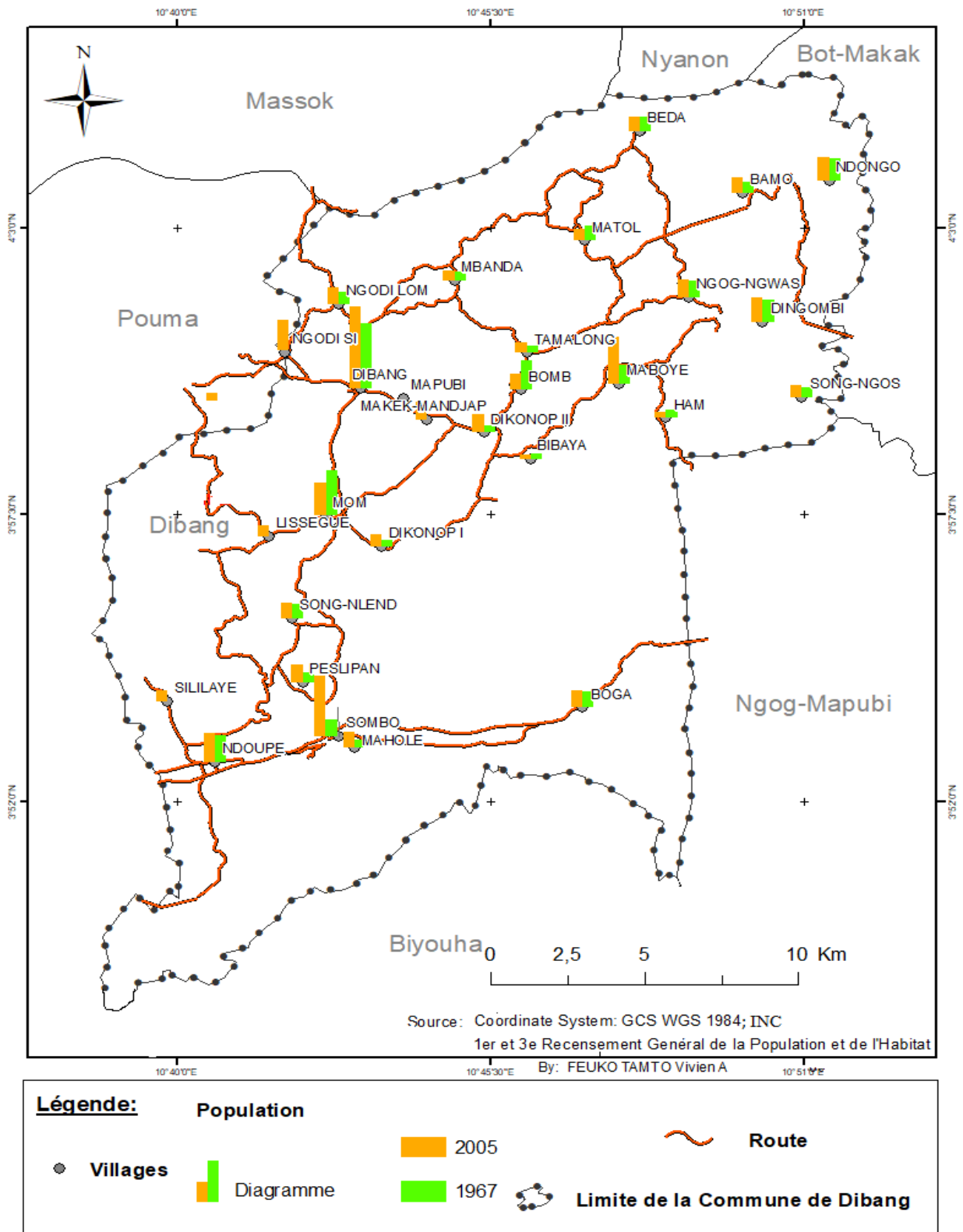
La période coloniale et néocoloniale a donc été très mal vécue par cette communauté où l'autorité était élue en tenant compte de sa sagesse, ses connaissances et de sa maîtrise des traditions et des divinités. Du fait de sa résistance à la présence occidentale sur son territoire, le peuple Bassa a énormément souffert de la politique coloniale et néocoloniale. L'administration camerounaise postcoloniale a modifié la structure de sa chefferie traditionnelle. Désormais on distingue chez les Bassa, deux types de dirigeants : les chefs traditionnels et les patriarches. Les premiers sont des auxiliaires de l'administration ou des représentants des Sous-préfets et leurs fonctions se limitent aux tâches administratives à l'instar de la collecte des impôts, du

recensement, l'enregistrement des naissances... Les seconds (Babombock) détiennent la véritable autorité traditionnelle et on leur prête des pouvoirs au-dessus de ceux des autres membres de la société. Ils sont prêtres, médecins, protecteurs etc.

La commune de Dibang est un canton qui a à sa tête un Chef de 2<sup>ème</sup> degré. Elle compte six grandes familles sociologiques à savoir : les Ndog Nlep, les Log Libal, les Ndog Tindi, les Log Baeg, les Ndog Ndjéé et les Ndog Mbog-Mal. Ces différentes familles sont installées dans les 29 villages qui constituent la commune de Dibang à savoir : Sililayé ; Mapubi-Dibang ; Song-Nlend ; Mbanda ; Maboyé ; Tamalong ; Song-Ngos ; Sombo ; Matol ; Peslipan ; Maholé ; Makek-Mandjap ; Ham ; Mom-Dibang ; Béda ; Lisségué ; Bamo ; Dibang ; Bomb-Lissom ; Dikonop I ; Dikonop II ; Ndoupé ; Ngodi-Lom ; Ngodi-Si ; Ndongo ; NGog-Nguas ; Dingombi ; Boga et Bibaya.

### **III.3. Une population qui croît lentement**

En 1967, le district de Dibang (qui faisait partie intégrante à cette époque de l'arrondissement de Bot-Makak) comptait 6 249 habitants répartis dans 24 villages (ORSTOM, 1967). La densité de sa population était quant à elle estimée à 13,15 habitants par kilomètre carré. Lors du troisième RGPH (Recensement Général de la Population et de l'Habitat) du Cameroun en 2005, la population de la commune de Dibang est passée à 9 063 habitants avec un taux de masculinité estimé à 108,20 % (BUCREP, 2005). En 48 ans, la population de cette commune a très peu augmenté (2 924 habitants de plus qu'en 1967) comparativement à celle du pays tout entier qui a presque triplé au cours de la même période. Et, lorsqu'on s'intéresse à la situation village par village, l'on se rend compte que la population de certains villages a même reculé entre 1967 et 2005 (voir en annexe II, le tableau de l'effectif de la population des villages de la commune de Dibang en 1967 et en 2005). Il s'agit des villages Bibaya (- 8 habitants), Bomb (- 196 habitants), Ham (- 42 habitants) et Matol (- 46 habitants).



**Figure 6.** Evolution de la population des villages de la commune de Dibang entre 1967 et 2005

Estimée à 12 368 habitants en 2015 (estimation faite lors de l'élaboration du PCD de la commune en 2015), la population de la commune de Dibang reste faible si l'on s'en tient à la densité de sa population qui était de 26 habitants par kilomètre carré en 2015.

Par ailleurs, la population de la commune de Dibang est majoritairement constituée de jeunes (60% d'après le PDC, 2006). La population enfantine de 0 à 14 ans représente 24,69 % de la population (PCD, 2015). Le caractère jeune de la population de cette commune implique un besoin important d'infrastructures nécessaires à l'épanouissement des jeunes sur les plans éducatif, sportif et même ludique.

### **III.4. Une population aux activités diversifiées**

La population de la commune de Dibang exerce principalement dans les domaines tels que l'agriculture, le commerce, le transport, la pêche, l'élevage, la chasse, la manufacture, l'artisanat et la collecte des produits forestiers non ligneux (PFNL).

#### **III.4.1. L'agriculture, l'élevage et la pêche**

L'agriculture est l'activité la plus pratiquée dans la commune de Dibang. Elle emploie près de 85% de la population de la commune et constitue la principale source de revenus pour les populations (PCD, 2015). L'agriculture qui y est pratiquée est extensive et les techniques culturales restent archaïques et traditionnelles : agriculture itinérante sur brûlis avec l'usage des outils comme la machette, la houe, la tronçonneuse...

En outre, l'agriculture pratiquée dans la commune de Dibang est principalement orientée vers les produits vivriers qui sont consommés localement (PDC, 2015). Néanmoins, il s'y développe depuis plusieurs décennies une agriculture de rentes pratiquées sur des espaces relativement vastes. Ce type d'agriculture est pratiquée majoritairement par des agents publics en fonction ou à la retraite (vivant dans les grandes villes pour certains et résidant dans la commune pour d'autres) qui mettent sur pied de véritables fermes agricoles dont les produits sont soit commercialisés dans les grands marchés du pays, soit achetés sur place dans les fermes par des industriels ou des commerçants en provenance des grandes villes du Cameroun et même celles des pays voisins (le Gabon en l'occurrence).

**Tableau 5.** Production annuelle de quelques spéculations dans la commune de Dibang

N°	Spéculations	Production en tonnes
1	Manioc	5 485
2	Macabo	1 300
3	Cacao	425
4	Palmier à huile	1 208
5	Igname	150
6	Banane/plantain	1 102,5
7	Maïs	75
8	Arachide	1 360
9	Ananas	150
10	Taro	407
11	Citron	157,5

**Source.** Rapport annuel d'activités de la DAADER de Dibang (2018)

Comme précisé ci-haut, l'agriculture vivrière pratiquée dans la commune de Dibang est une agriculture de subsistance dont les produits sont principalement destinés à l'autoconsommation. Parmi les principales cultures vivrières pratiquées dans la commune de Dibang, le manioc arrive en tête avec une production de 5 485 tonnes en 2018 (tableau 5). Par la suite, de manière décroissante, nous avons : l'arachide (1 360 tonnes) ; le macabo (1 300 tonnes) ; la banane-plantain (1 102,5 tonnes) ; le taro (407 tonnes) ; l'igname (150 tonnes) ; l'ananas (150 tonnes) et le maïs (50 tonnes). Les produits de l'agriculture de rente sont essentiellement destinés à la vente : il s'agit principalement du cacao (425 tonnes), du palmier à huile (1 208 tonnes) et du citron (157,5 tonne).

Par ailleurs, l'horticulture (culture des arbres fruitiers) se pratique de plus en plus dans la commune de Dibang. Les espèces les plus récurrentes ici sont le manguier (*Mangifera indica*) ; le papayer (*Carica papaya*) ; l'oranger (*Citrus sinensis*) ; le goyavier (*Psidium guajava*) ; le citronnier et l'avocatier (*Persea americana*).

Les personnes qui exercent l'agriculture dans la commune de Dibang le font de manière individuelle, en famille ou en groupe (associations, GICs, coopératives). Comme regroupements de personnes intervenant dans le domaine de l'agriculture dans la commune de



Dibang, l'on dénombre 30 GICs agricoles, 06 coopératives agricoles, 15 associations de promotion de l'agriculture et un agropole (même s'il demeure non opérationnel).



Source : cliché Tsopji, septembre 2014

**Photo 5.** Paysan défrichant un champ dans le village Peslipan



Source : cliché Tsopji, mars 2016

**Photo 6.** Nettoyage et sarclage d'un champ (après la mise de feu) dans le village Lisségué



Source : cliché Tsopji, mai 2015

**Photo 7.** Plants de cacaoyer en pleine croissance dans une plantation à Ngodi-Si



Source : cliché Tsopji, octobre 2018

**Photo 8.** Traitement d'un champ de manioc de Dibang avec les produits phytosanitaires



Source : cliché Tsopji, octobre 2018

**Photo 9.** Régimes de noix de palme récoltés dans une plantation du village Peslipan



Source : cliché Tsopji, octobre 2018

**Photo 10.** Récolte d'ignames par les membres de l'association CPSS de Mom-Dibang

**Planche 2.** Grandes phases de la pratique de l'agriculture dans la commune de Dibang

*Les images ci-haut (Photo 5 à 10) présentent les grandes étapes de la pratique de l'agriculture dans la commune de Dibang. Ces étapes vont du défrichage des champs à la récolte en passant par le sarclage, l'engraissement du sol et le traitement des plantes avec les produits phytosanitaires.*

L'encadrement et/ou l'accompagnement des agriculteurs de la commune de Dibang est assuré par la Délégation d'Arrondissement de l'Agriculture et du Développement Rural (DAADER) et 10 postes agricoles situés respectivement dans les villages Peslipan, Sombo, Ndoupé, Mom-Dibang, Dikonop, Bomb, Maboyé, Ngog-Ngwas, Dingombi et Ndongo. En plus d'accompagner les agriculteurs sur le plan technique, ces structures distribuent aussi de manière saisonnière à ces derniers, des intrants agricoles mis à leur disposition par le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural ou par d'autres partenaires. Les intrants agricoles distribués sont généralement constitués de semences améliorées, de plants, d'engrais, de produits phytosanitaires, des équipements collectifs (atomiseurs, pulvérisateurs...), etc.

Malgré toutes ces structures d'encadrement et d'accompagnement, le secteur agricole fait face à de nombreux problèmes dans la commune de Dibang :

- faible productivité due au vieillissement des agriculteurs et à l'utilisation d'un outillage rudimentaire ;
- difficultés de commercialisation des produits agricoles à cause du mauvais état des routes et des moyens de transport précaires ;
- difficultés de conservation des denrées alimentaires ;
- faible accès aux produits phytosanitaires, aux intrants agricoles et aux semences améliorées ;
- insuffisance des encadreurs (plusieurs postes agricoles n'ont pas de personnels) ;
- absence d'un grand marché de consommation locale.

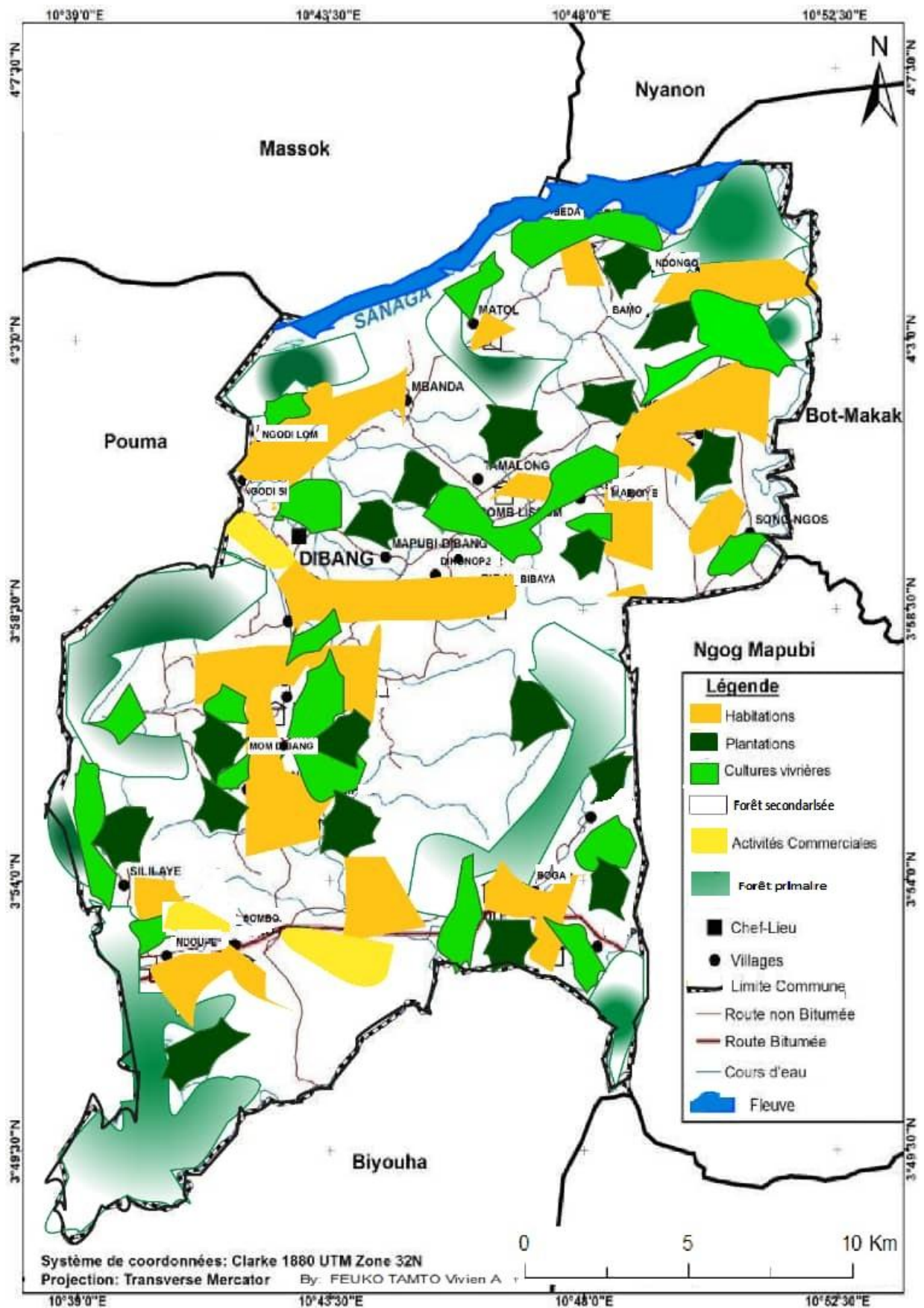


Figure 7 : Occupation du sol dans la commune de Dibang

L'élevage est très peu développé dans la commune de Dibang. Il se pratique de manière semi-moderne et traditionnelle. L'élevage semi-moderne se pratique dans les fermes construites en matériaux provisoires (planches) ou en matériaux définitifs (béton). Pour ce qui est de l'élevage traditionnel, les animaux sont laissés en divagation, avec pour conséquence la destruction des cultures dans les jardins de case (PCD, 2015).

Trois principaux types d'élevage se pratiquent dans la commune de Dibang. Il s'agit notamment de l'élevage du caprin, de l'élevage du porc et de l'élevage de la volaille. L'élevage constitue une source de protéines et une garantie de revenus pour les populations de la commune : 60% des produits sont destinés à l'autoconsommation, 25 % à l'organisation des cérémonies diverses et 15% à la commercialisation (PCD, 2015).



Source : cliché Tsopji, mai 2015

*Photo 11. Technicien vétérinaire en pleine vaccination d'un porc dans une porcherie de Mom-Dibang*



Source : cliché Tsopji, mai 2015

*Photo 12. Poulailier semi-moderne dans le village Mom-Dibang*

**Planche 3.** Pratique de l'élevage du porc et du « poulet de chair » dans la commune de Dibang  
*Sur la photo 11, l'on observe un technicien vétérinaire (vêtu d'un pantalon jeans bleu) entrain de vacciner un porc tenu par deux personnes. Sur la photo 12, l'on observe un éleveur entrain de servir de l'eau à boire à ses bêtes.*

La pêche est pratiquée de manière saisonnière dans les cours d'eau de la commune de Dibang. Elle est exercée par les hommes et les femmes dont la proportion est d'environ 2% de la population de la commune (PCD, 2015). La saison sèche constitue une période par excellence pour le déploiement de cette activité. Elle se pratique d'avril à juillet et d'août à novembre dans les principaux cours d'eau de la commune à savoir : la Sanaga, la Djuel, la Mbila, la Ndoupé et la Lipahè. Les techniques de pêche utilisées sont la ligne, le filet et le barrage. Les espèces de poissons pêchées sont : le Tilapia ; la Silure ; la Carpe ; etc.

Les produits de la pêche pratiquée dans la commune de Dibang sont principalement destinés à l'autoconsommation. Toutefois, l'on note dans la commune le développement d'une pêche semi-artisanale (pratiquée par les nigériens et les nigériennes) dont les produits sont destinés à la commercialisation.

Par ailleurs, la pisciculture s'implante peu à peu dans la commune de Dibang. Elle est pratiquée par des particuliers dans les étangs que l'on retrouve dans les villages Mapubi-Dibang, Sombo et Maholé. Ses produits sont essentiellement destinés à la commercialisation.

Pour ce qui est de l'encadrement et l'accompagnement des éleveurs et des pisciculteurs, la commune de Dibang abrite une Délégation d'Arrondissement de l'Elevage, de la Pêche et de l'Industrie Animale. Elle abrite aussi deux Centres Zootechniques situés respectivement dans les villages Dibang et Sombo. L'accompagnement des structures sus-énumérées est surtout technique et concerne la formation des éleveurs et le suivi sanitaire des bêtes (vaccination, traitements...).

#### **III.4.2. Le commerce et le transport**

Le secteur du commerce dans la commune de Dibang est principalement orienté vers l'échange des produits de première nécessité, des produits agricoles et des produits manufacturés. En effet plusieurs boutiques commercialisent divers produits de consommation courante dans la commune. Les commerçants se ravitaillent principalement dans les villes de Yaoundé et de Douala mais aussi dans les marchés des villes situées à la périphérie de la commune (Boumnyébel, Pouma, Edéa, Eséka). Les produits vivriers sont généralement commercialisés devant les habitations ou dans les différents marchés de la commune (Ndoupé, Sombo, Dibang). L'on note aussi dans la commune, le développement du petit commerce : vente du poisson braisé, vente du beignet-haricot, vente de la viande de brousse, vente de viande bœuf braisée, etc.

Avec le passage de la Nationale N°3, l'activité commerciale s'est développée à Sombo (qui est un carrefour) et à Ndoupé (qui bénéficie de l'arrêt contrôle obligatoire de l'agence de transport FINEX Voyage). Les postes de contrôle de la gendarmerie instaurés à Maholé et à Boga constituent également des points d'échange des produits vivriers.

Le transport routier reste le seul type de transport pratiqué dans la commune de Dibang (transport par moto et par voiture). Le transport par moto est le mode de transport le plus répandu. Il facilite l'accès des populations aux différents villages de la commune et aux villages des communes voisines.

Les conditions de déplacement à l'intérieur de la commune sont difficiles (surtout en saisons pluvieuses). En effet, l'essentiel des routes de la commune sont en mauvais état. Bien plus, les motos prévues pour porter 02 personnes (le conducteur et le passager) portent souvent 03 voire 04 personnes avec une importante quantité de bagages. Néanmoins, l'activité de mototaxi se présente comme la principale source de revenus pour de nombreux jeunes.

#### **III.4.3. L'industrie, l'artisanat et l'exploitation des produits forestiers non ligneux**

Le secteur industriel est quasi-inexistant dans la commune de Dibang. Seules une huilerie et deux menuiseries existent à Sombo et à Ngodi-Si. L'huilerie de Sombo connaît des difficultés de fonctionnement liées à l'insuffisance de l'approvisionnement en matière première. Les menuiseries de Sombo et de Ngodi-Si connaissent quant à elles des difficultés liées à la faiblesse de la demande locale en meubles.

Relativement à l'artisanat, il existe dans certains villages de la commune, des unités de fabrication des meubles et des équipements ménagers à base du rotin exploité dans les forêts. L'on dénombre aussi dans la commune de Dibang, de nombreuses unités familiales d'extraction d'huile de palme qui fonctionnent avec des pressoirs à huile mécaniques ou manuels. Le manioc est aussi transformé artisanalement en bâtons de manioc.

Par ailleurs, la commune de Dibang regorge de nombreux produits forestiers non ligneux qui restent dans l'ensemble peu exploités. Néanmoins, l'on observe dans la commune, une exploitation de plus en plus accrue des produits tels que les noisettes, le Gnetum Africanum (OKOK), la kola, le Bitter kola, les feuilles de jonc, le rotin, etc. Cette activité est principalement menée par les populations allogènes (originaires des régions anglophones du Cameroun) et les populations étrangères (originaires du Nigéria) qui écoulent leurs produits vers les grandes villes du Cameroun où la demande est grande.

## **CONCLUSION**

Le présent chapitre qui s'achève visait à présenter le contexte physique et humain de la commune de Dibang. Après la collecte et le traitement des données issues de l'enquête de terrain, des entretiens, des observations et de l'exploitation des documents, il ressort que malgré son relief accidenté, la commune de Dibang possède des sols riches bien drainés et un climat propice pour le développement d'une diversité d'activités. Mais seulement, la population de cette commune, bien que dynamique et jeune, est faible et évolue lentement dans le temps. Néanmoins, elle y a développé une multitude d'activités (pêche, agriculture, élevage,

commerce, artisanat...) qui nécessitent la création des infrastructures socioéconomiques pour leur développement.

## **CHAPITRE II :**

### **ETAT DES LIEUX DES INFRASTRUCTURES SOCIOECONOMIQUES DE LA COMMUNE DE DIBANG**

#### **INTRODUCTION**

Les préoccupations liées à la création des infrastructures socioéconomiques ont été de tout temps au centre des stratégies de développement de la commune de Dibang. Jusqu'en 2004, l'Etat central se présentait comme le principal acteur impliqué dans la création des infrastructures socioéconomiques dans les communes. Mais avec l'adoption de la décentralisation comme mode de gouvernance au Cameroun, l'Etat central a transféré cette prérogative aux communes. Aussi, pour rendre l'action des communes plus efficace, le PNDP (Programme National du développement Participatif) a été créé au cours de l'année 2004. Accompagné donc par le PNDP, la commune de Dibang a fait des infrastructures socioéconomiques le principal levier de son développement. Le présent chapitre vise à dresser l'état des lieux des infrastructures socioéconomiques de cette commune en mettant l'emphase sur l'historique de leur création.

#### **I. DONNEES ET METHODES DE COLLECTE**

Les données utilisées dans le cadre de ce chapitre proviennent de plusieurs sources à savoir : l'observation directe sur le terrain, les entretiens avec les personnes ressources et l'exploitation des documents.

L'observation directe sur le terrain a nécessité un GPS pour géo-référencer les infrastructures socioéconomiques. Et, à l'aide d'une grille d'observation, nous avons collecté les données sur les caractéristiques des infrastructures socioéconomiques ainsi que sur les équipements et les ressources humaines affectés pour le fonctionnement desdites infrastructures. Par ailleurs, la prise d'images s'est faite à l'aide d'un appareil photo numérique.

L'exploitation des rapports de l'IAEB de Dibang (de 2013 à 2018), nous a permis de collecter les données sur les effectifs des élèves dans toutes les écoles maternelles et primaires de la commune. Elle nous a également permis de recueillir les données quantitatives et qualitatives sur les enseignants (effectif par école, qualification des enseignants), les infrastructures et les équipements de toutes les écoles de la commune. Dans le Plan de Développement Communal (2006), le Plan Communal de Développement (2015) et le



dictionnaire des villages du Nyong et Kellé réalisé par l'ORSTOM en 1967, nous avons collecté les données sur les caractéristiques et l'historique de certaines infrastructures socioéconomiques de la commune de Dibang.

Par le biais des entretiens, nous avons collecté les données sur l'historique et les caractéristiques techniques de certaines infrastructures socioéconomiques de la commune de Dibang. Ces entretiens ont été réalisés avec les Chefs de villages (20), les 2 Secrétaires Généraux qui se sont succédés à la Mairie de Dibang pendant la période de collecte de données, le deuxième Adjoint au Maire de la commune de Dibang, le Chef d'agence Express union de Sombo, le Chef d'agence de la Camerounaise Des Eaux (CDE) de Dibang, le Chef d'agence ENEO de Boumnyébel, les responsables des formations sanitaires (5), les Chefs d'établissements scolaires d'enseignement secondaire (07) et l'Inspecteur d'Arrondissement de l'Education de Base de Dibang.

Les données collectées ont été dépouillées manuellement. Pour ce qui est du traitement des données d'entretien, nous avons fait recours au traitement sémantique. Le traitement des données issues de l'exploitation des documents et des observations s'est fait grâce au logiciel Microsoft Excel qui nous a permis de réaliser les tableaux et les graphiques. Les cartes ont été quant à elles réalisées par un cartographe grâce au logiciel ARC-GIS.

## **II. RESULTATS ET ANALYSE**

L'analyse de l'historique de la création des infrastructures socioéconomiques dans la commune de Dibang depuis 1962 (date de la création de la commune) nous permet de distinguer deux périodes : la période 1962-2003 (II.1) et la période 2004-2018 (II.2).

### **II.1. 1962-2003 : une période marquée par une faible diversification des infrastructures socioéconomiques**

Au cours la période 1962-2003, trois types d'infrastructures socioéconomiques ont été créées dans la commune de Dibang. Il s'agit notamment des infrastructures éducatives (II.1.1.), des infrastructures sanitaires (II.1.2.) et des infrastructures économiques (II.1.3.).

#### **II.1.1. Les infrastructures éducatives**

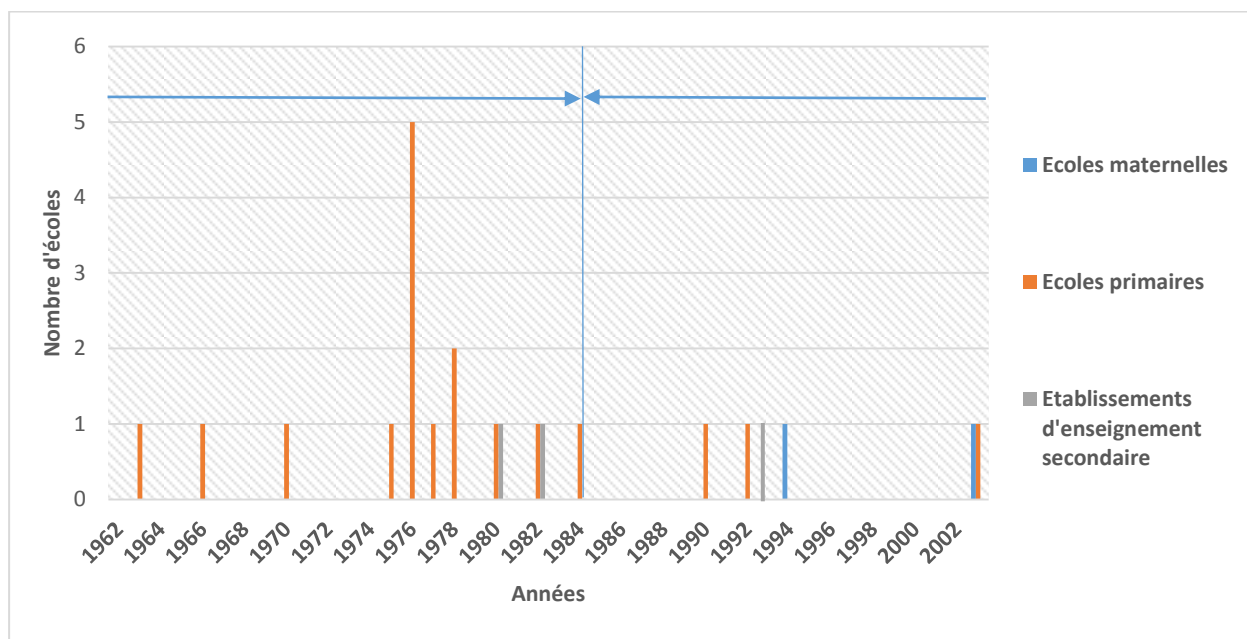
Bien avant sa création, la commune de Dibang avait déjà bénéficié de la création de deux écoles primaires en 1959 à savoir l'école publique de Dibang et l'école publique de Sombo (ORSTOM, 1967).



Source : cliché Tsopji, octobre 2015

**Photo 13.** Vue Partielle de l'école publique de Dibang

A l'observation de cette école créée en 1959, l'on remarque un contraste saisissant entre un bâtiment moderne flambant neuf et un vieux bâtiment non aménagé. Cette situation témoigne la volonté de modernisation des infrastructures de cette école vieille de plus d'un demi-siècle.



Source : rapport de début d'année scolaire 2014-2015 de l'IAEB de Dibang

**Figure 8.** Evolution chronologique de la création des établissements scolaires dans la commune de Dibang (1962 -2003)

Dans le but d'accélérer l'alphabétisation des populations de la jeune commune de Dibang, l'Etat camerounais y a créé une multitude d'établissements scolaires au cours des années qui ont suivi sa création. Et lorsqu'on s'intéresse au rythme de création desdits établissements scolaires, la figure 8 nous permet de distinguer deux sous-périodes. Il s'agit de

la sous-période 1962-1984, caractérisée par la création d'une multitude d'établissements scolaires et de la sous-période 1985-2003, caractérisée par un ralentissement du rythme de création des établissements scolaires.

#### II.1.1.1. La sous-période de la forte création des établissements scolaires (1962-1984)

La majorité des écoles primaires de la commune de Dibang ont été créées entre 1962 et 1984 (65% des écoles). En effet, au cours de la décennie 1960-1970, deux écoles publiques ont été créées dans la commune (l'EP de Béda en 1963 et l'EP de Dingombi en 1966). Entre 1971 et 1980, l'on a assisté à une accélération du rythme de création des écoles primaires dans la commune : 43% des écoles primaires de l'IAEB de Dibang ont été créées au cours de cette décennie (confère tableau 6). Ainsi, de manière chronologique, l'EP de Boga a été créée en 1970, l'EP de Ndongo-route en 1975, l'EP de Bomb en 1976, l'EP de Maboyé en 1976, l'EP de Mom-Dibang en 1976, l'EP de Ngog-Ngwas en 1976, l'EP de Ndoupé en 1976, l'EP de Maholé en 1977, l'EP de Bamo en 1978, l'EP de Dikonop en 1978 et l'EP de Song-Ngos en 1980. Par la suite, de 1981 à 1984, deux écoles supplémentaires ont été créées dans la commune. Il s'agit notamment de l'EP de Ndongo-pilote (en 1982) et de l'EP de Tamalong (en 1984).

**Tableau 6.** Liste nominative des écoles primaires créées dans l'IAEB de Dibang entre 1962 et 1984

N°	Ecoles	Localisation	Date de création	Date d'ouverture
01	EP de Bamo	Bamo	1978	1978
02	EP de Béda	Béda	1963	1965
03	EP de Boga	Boga	1970	1972
04	EP de Bomb	Bomb	1976	1976
05	EP de Dikonop	Dikonop	1978	1978
06	EP de Dingombi	Dingombi	1966	1966
07	EP de Maboyé	Maboyé	1976	1976
08	EP de Maholé	Maholé	1977	1977
09	EP de Mom-Dibang	Mom-Dibang	1976	1976
10	EP de Ndongo-pilote	Ndongo	1982	1982
11	EP de Ndongo-route	Ndongo	1975	1975
12	EP de Ndoupé	Ndoupé	1976	1976
13	EP de Ngog-Ngwas	Ngog-Ngwas	1976	1976
14	EP de Song-Ngos	Song-Ngos	1980	1980

15	EP de Tamalong	Tamalong	1984	1984
----	----------------	----------	------	------

**Source :** rapport de début d'année scolaire 2014-2015 de l'IAEB de Dibang

Pour accueillir les premiers élèves ayant achevé leur cycle primaire, 01 établissement scolaire d'enseignement secondaire et 01 établissement de formation ont été créés dans la commune de Dibang au cours de la période 1962-1984. Il s'agit du CES de Dibang (créé en 1982 et transformé en lycée en 1992) et de la SAR SM de Sombo (créée en 1980).

#### **II.1.1.2. La sous-période de la faible création des établissements scolaires (1985-2003)**

Au cours de la période 1985-2003 (confère figure 8), l'on a assisté au ralentissement du rythme de création des écoles primaires dans l'IAEB de Dibang (seulement 12,5% des écoles de la commune ont été créées au cours de cette période). De manière détaillée, au cours de cette période, l'on a assisté à la création de 02 écoles primaires publiques (l'EP de Lisségué en 1990 et l'EP de Song-Nlend en 1992) et de 01 école primaire privée (l'EPL Deo-gratias de Ngodi-si créée en 2003).

Par ailleurs, c'est au cours de cette période que la commune de Dibang a bénéficié de la création de ces premières écoles maternelles à savoir l'EM Pub. de Dibang (en 1994) et l'EMPL Deo-gratias de Ngodi-si (en 2003). C'est également au cours de cette décennie que la commune a bénéficié de la création de son premier collège privé technique à savoir le Collège UM NYOBE de Sombo (créé en 1993).

#### **II.1.2. Les infrastructures sanitaires**

A l'aube de l'indépendance du Cameroun, la commune de Dibang disposait de deux formations sanitaires à savoir le dispensaire public de Dibang et le dispensaire catholique de Mom-Dibang (ORSTOM, 1967). En 1978, dans le but de faciliter l'accès des populations aux soins primaires, de diminuer la mortalité infantile grâce à un centre de vaccination et un accompagnement à l'accouchement, l'association CPSS de Mom-Dibang va créer la première formation sanitaire privée de la commune à Mom-Dibang. Et deux ans plus tard c'est-à-dire en 1980, le dispensaire de Dibang fut transformé en Centre Médical d'Arrondissement (CMA). Pendant près de 20 ans, le CMA de Dibang et le centre de santé privé CPSS de Mom-Dibang sont restés les seules formations sanitaires dans la commune (le dispensaire catholique de Mom-Dibang ayant fermé au début des années 1980). Ce n'est qu'en 2001 que l'ONG Afrique Future (ONG dont le responsable au niveau du Cameroun est un natif de la commune de Dibang) va construire un hôpital à Ngodi-Si.



Source : cliché Tsopji, octobre 2015

**Photo 14.** Centre Médical d'Arrondissement de Dibang

*Plus de trois décennies après sa création, le CMA de Dibang a gardé sa splendeur, comme en témoigne l'éclat de ses murs.*

**II.1.3. Les infrastructures économiques**

Bien avant les années 1960, pour satisfaire les besoins de consommation des populations, 07 marchés périodiques avaient été créés dans la commune de Dibang (ORSTOM, 1967). Il s'agit des marchés Sombo, Dibang, Maholé, Matol, Mbanda, Bomb et Mom-Dibang. Mais la plupart de ces marchés qui n'étaient pas construits ont disparu à cause de leur faible fréquentation, seuls les marchés Sombo et Dibang ont survécu.



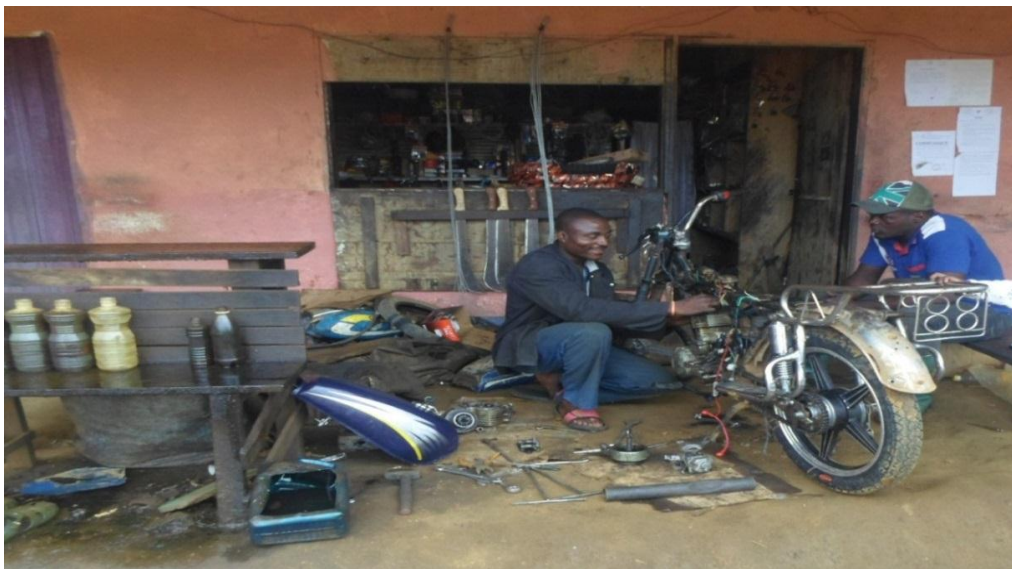
Source : cliché Tsopji, août 2014

**Photo 15.** Vue partielle de l'ancien marché de Sombo

*L'ancien marché de Sombo est constitué essentiellement de vieilles boutiques construites de part et d'autre de l'axe routier Douala-Yaoundé indiqué sur cette photo par la flèche rouge.*

Jadis situé à proximité de l'ancienne route Douala-Yaoundé, le marché de Sombo fut relocalisé au début des années 1980 aux abords de la nouvelle route Douala-Yaoundé (située à près de 300m de l'ancienne route). Devenu un marché permanent, le marché de Sombo se présente comme le principal point d'échange des biens et des services dans la commune de Dibang. Comme nous pouvons l'observer sur la photo 15, le marché Sombo est un ensemble de vieilles boutiques construites pour la plupart en matériaux provisoires (planches) par des particuliers aux abords des différentes routes qui forment le carrefour Sombo.

Au cours des années 1980, pour satisfaire les besoins de consommation des populations de l'intérieur de la commune, un marché permanent (moins important que celui de Sombo) a été construit à Dibang-centre. A l'origine du projet de ce marché, la commune de Dibang avait construit et tôle un ensemble de 15 hangars disposés en U. Par la suite, les hangars étaient attribués aux commerçants qui devaient eux-mêmes construire les murs. Pour amortir l'investissement des commerçants majoritairement autochtones, la Mairie avait fixé aux commerçants un loyer à coût modéré (2500F le mois).



**Source :** cliché Tsopji, octobre 2015

**Photo 16.** Atelier de dépannage des motocyclettes au marché de Dibang

*L'on observe sur cette photo, une motocyclette presque entièrement dépiécée. Ceci témoigne de l'existence d'une expertise locale avérée en matière de dépannage des motocyclettes.*

Pour ce qui est des infrastructures routières, signalons que bien avant sa création, la commune de Dibang était déjà maillée par un réseau de voies de communication. En effet, d'après une étude faite par l'ORSTOM en 1967, l'on retrouvait trois types de voies de communication à Dibang : les routes, les pistes-auto et les pistes-piétons. La seule route dans la commune en 1967 était la route Douala-Yaoundé qui traversait la commune sur près de 30 km

reliant les villages Boga, Maholé, Sombo et Ndoupé. La principale piste-auto reliait le village Ndoupé aux communes de Bot-Makak et de Ngog-Mapubi en passant par Mom-Dibang, Dibang-centre, Bomb, Maboyé, Tamalong, Ngog-Ngwas, Matol, Dingombi, Song-Ngos et Ndongo. Le reste des villages étaient accessibles via des pistes-piétons. Il s'agit des villages Ngodi (éclaté plus tard en deux villages à savoir Ngodi-Si et Ngodi-Lom), Mbanda, Peslipan, Dikonop I, Dikonop II, Ham, Béda et Bamo.

Pour ce qui est des infrastructures d'eau et d'énergie, un réseau de distribution d'eau potable créé par la Société Nationale des Eaux du Cameroun (SNEC) existe dans la commune de Dibang depuis la fin des années 1980 (ledit réseau ne couvre que le centre-ville de Dibang sur une superficie de 4.5 km<sup>2</sup>). Le réseau électrique a été quant à lui implanté dans la commune de Dibang au milieu des années 1980 par la SONEL (Société Nationale d'Electricité). Jusqu'en 2003, 75% des villages de la commune étaient connectés au réseau électrique. Seuls les villages Béda, Ngog-Ngwas, Matol, Bomb, Tamalong, Maboyé et Ham n'étaient pas connectés au réseau de la SONEL (devenu plus tard AES SONEL, puis ENEO).

Au demeurant, il apparait qu'entre 1962 et 2003, une multitude d'infrastructures socioéconomiques ont été créées dans la commune de Dibang. Mais il reste que lesdites infrastructures étaient très peu diversifiées. A partir de l'année 2004, les infrastructures créées dans la commune de Dibang sont plus diversifiées.

## **II.2. 2004-2018 : une période marquée par la création d'une diversité d'infrastructures socioéconomiques dans la commune de Dibang**

Parmi les infrastructures socioéconomiques créées au cours de la période 2004-2018, l'on dénombre les infrastructures scolaires (II.2.1), les infrastructures sanitaires (II.2.2), les infrastructures économiques (II.2.3) et les infrastructures de sports, de loisirs et de tourisme (II.2.4).

### **II.2.1. Les infrastructures scolaires**

Il convient ici de distinguer les infrastructures de l'enseignement maternel et primaire (II.2.1.1) de celles de l'enseignement secondaire général et technique (II.2.1.2).

#### **II.2.1.1. Les infrastructures de l'enseignement maternel et primaire**

L'enseignement maternel a connu son expansion dans la commune de Dibang entre 2004 et 2018. En effet, 75% des écoles maternelles qui existent dans la commune ont été créées au cours de cette période.

**Tableau 7.** Liste nominative des écoles maternelles créées dans la commune de Dibang entre 2004 et 2018

N°	Ecoles	Localisation	Date de création	Date d'ouverture
01	GBNS de Sombo	Sombo	2014	2014
02	EM Pub. de Dingombi	Dingombi	2011	2011
03	EM Pub. de Maboyé	Maboyé		2014
04	EM Pub. De Sombo	Sombo	2011	2011
05	EM Protestante de Ndongo-centre	Ndongo-centre	2009	2009
06	EM Cath. Sainte Famille de Mom Dibang	Mom Dibang	2013	2013
07	EM cath Saint Marc de Ndoupé	Ndoupé	2017	2017

**Source :** rapport de début d'année scolaire 2014-2015 de l'IAEB de Dibang complété par l'enquête de terrain

De 2009 à 2018, 07 écoles maternelles ont été créées dans la commune de Dibang (tableau 7). Il s'agit de : l'EM Protestante de Ndongo-Centre en 2009 ; l'EM Pub. de Sombo en 2011 ; l'EM Pub. de Dingombi en 2011 ; l'EM cath. Sainte Famille de Mom-Dibang en 2013 ; la GBNS de Sombo en 2014 ; l'EM Pub. de Maboyé en 2014 et l'EM cath. Saint Marc de Ndoupé en 2017.

Pour ce qui est de l'enseignement primaire, très peu d'écoles ont été créées dans la commune de Dibang au cours de la période 2004-2018 (04 écoles seulement). Au rang des écoles créées au cours de cette période, nous avons l'EP de Matol (créée en 2010), l'EP de Makek-Mandjap (créée en 2014), l'école catholique Sainte Famille de Mom-Dibang (qui a rouvert en 2013) et le GPBS de Sombo créée en 2017.





multiples écoles primaires de la commune), d'autres établissements scolaires d'enseignement secondaire vont être créés au cours de la deuxième moitié des années 2000.

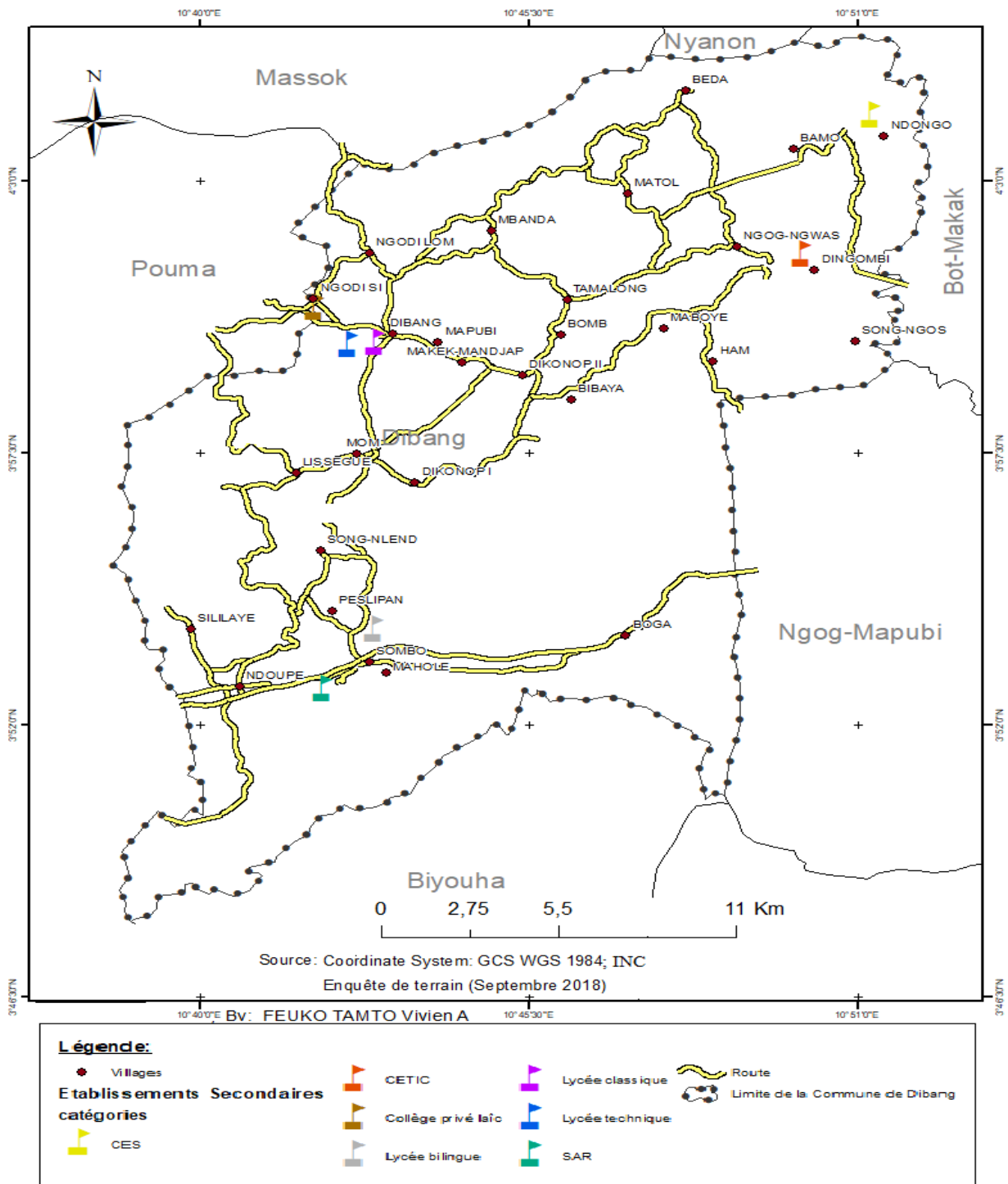
**Tableau 8.** Liste nominative des établissements scolaires d'enseignement secondaire général et technique créés dans la commune de Dibang entre 2004 et 2018

N°	Etablissements	Lieux d'implantation	Dates d'ouverture	Sphères d'influence
1	Lycée bilingue de Sombo	Peslipan	2007	06 villages
2	CES de Ndongo	Ndongo	2007	06 villages
3	Collège Privé Laïc Deo-gratias	Ngodi-si	2007	04 villages
4	Lycée technique de Dibang	Dibang	2008	10 villages
5	CETIC de Dingombi	Dingombi	2011	10 villages

**Source :** enquête de terrain, Septembre-Novembre 2018

La commune de Dibang a bénéficié de la création de deux établissements publics d'enseignement secondaire général en 2007 (tableau 8). Il s'agit du CES de Sombo (implanté dans le village Peslipan et ayant une sphère d'influence qui s'étend sur 06 villages : Peslipan, Sombo, Ndoupé, Maholé, Boga et Song-Nlend) et du CES de Ndongo (implanté dans le village Ndongo et ayant une sphère d'influence qui s'étend sur 06 villages voisins à savoir Dingombi ; Song-Ngos ; Ndongo ; Bamo ; Ham et Matol). Toujours en 2007, la commune de Dibang a bénéficié de la création de son premier collège privé d'enseignement général. Il s'agit du collège privé laïc Deo-gratias construit par l'ONG Afrique Future et implanté à Ngodi-Si. A l'ouverture de cet établissement scolaire, seul le premier cycle était fonctionnel. Ce n'est que deux ans plus tard (en 2009) que cet établissement s'est doté d'un second cycle complet. Sa sphère d'influence s'étend sur 06 villages à savoir : Ngodi-Si ; Ngodi-Lom ; Dibang ; Mbanda ; Makek-Mandjap et Mom-Dibang.

En 2008 et en 2011, deux Collèges d'Enseignement Technique Industriel et Commercial (CETIC) ont été créés dans la commune. Il s'agit du CETIC de Dibang et du CETIC de Dingombi. Au cours du second semestre de l'année 2012, par la faveur du décret N°2012/2431/PM du 17 août 2012 le CES de Sombo a été transformé en lycée bilingue. Et, en 2014, le CETIC de Dibang a été transformé en lycée technique avec l'introduction du second cycle.



**Figure 10.** Répartition spatiale des établissements scolaires d’enseignement secondaire de la commune de Dibang

En somme, si dans l’enseignement primaire l’on a noté une faible création des infrastructures, dans les autres ordres d’enseignement (enseignement maternel et enseignement secondaire général et technique), les infrastructures ont significativement accru entre 2004 et 2018 dans la commune de Dibang. Il en est de même pour les infrastructures sanitaires.

## II.2.2. Les infrastructures sanitaires

Sur le plan sanitaire, la commune de Dibang fait partie du district de santé de Ngog-Mapubi. Elle est divisée en trois aires de santé à savoir : l'aire de santé de Dibang qui couvre 09 villages (Mbanda ; Ngodi-Si ; Ngodi-Lom ; Dibang ; Mapubi-Dibang ; Makek-Mandjap ; Dikonop I ; Mom-Dibang et Lisségué) ; l'aire de santé de Sombo qui couvre 07 villages (Maholé ; Boga ; Sombo ; Peslipan ; Ndoupé ; Song-Nlend et Sililayé) et l'aire de santé de Ndongo qui couvre 13 villages (Ndongo ; Ngog-Nguas ; Song-Ngos ; Matol ; Ham ; Dingombi ; Maboyé ; Bomb ; Tamalong ; Béda ; Bamo ; Dikonop II et Bibaya).

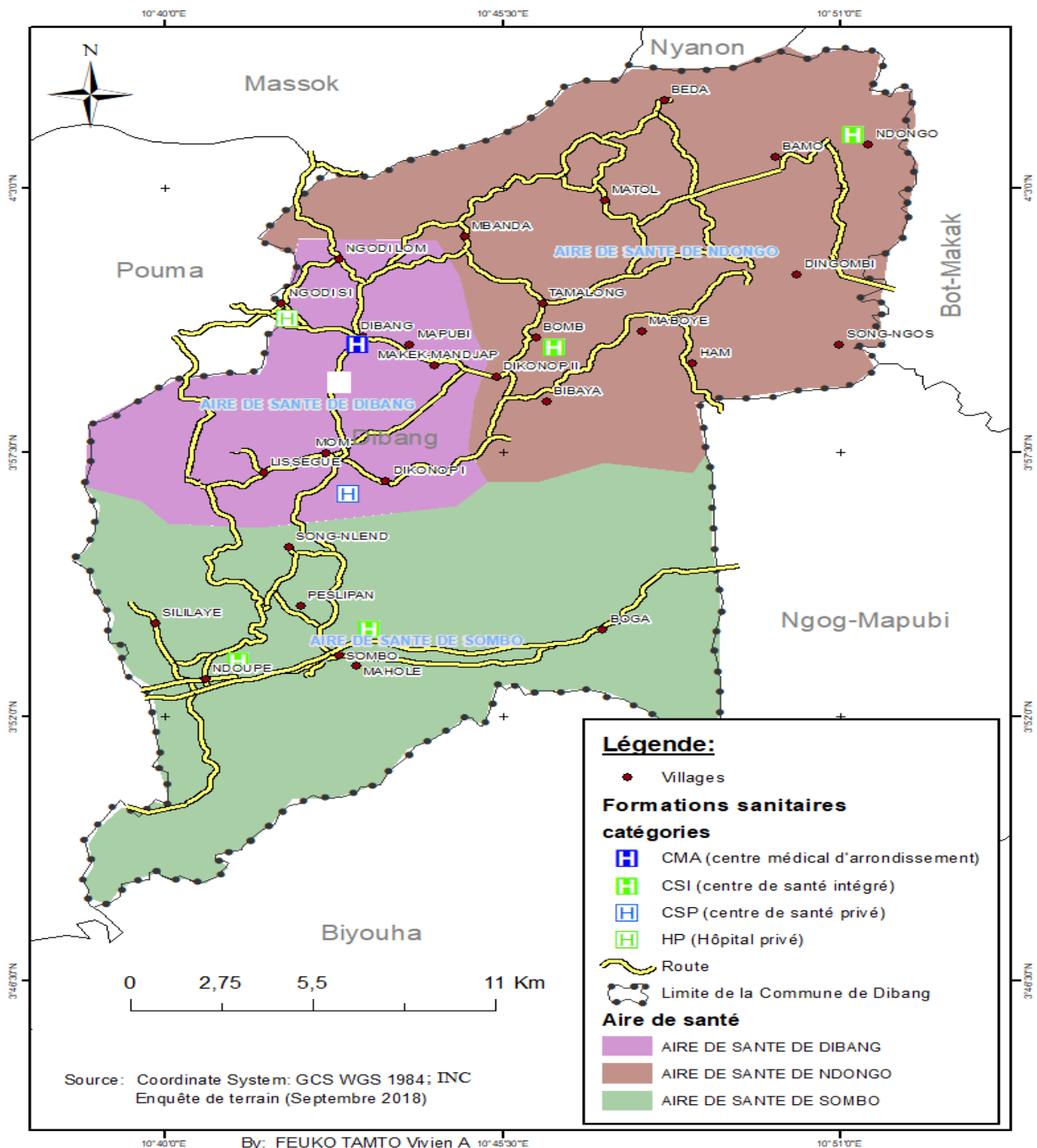


Figure 11. Aires de santé et formations sanitaires de la commune de Dibang

**Tableau 9.** Liste nominative des formations sanitaires de la commune de Dibang entre 2004 et 2018

<b>Structures de santé</b>	<b>Date de création</b>
Centre de santé de Sombo	2010
Centre de santé de Ndoupé	2011
Centre de santé de Ndongo	2011
Centre de santé de Bomb	2010

**Source :** enquête de terrain, Septembre-Novembre 2018

Au début des années 2010, la création des formations sanitaires dans la commune de Dibang (tableau 9) va connaître une accélération avec la création de 04 centres de santé à savoir le centre de santé de Sombo (2010), le centre de santé de Ndoupé (2011), le centre de santé de Bomb (2010) et le centre de santé de Ndongo (2011). Toutes ces quatre formations sanitaires ont été bâties selon un même modèle en U imposé par le Ministère de la santé publique.

### **II.2.3. Les infrastructures économiques**

Entre 2004 et 2018, une diversité d'infrastructures économiques ont été créées dans la commune de Dibang. Il s'agit notamment des marchés (II.2.3.1) ; des établissements de microfinance (II.2.3.2) ; des infrastructures routières (II.2.3.3) ; des infrastructures de télécommunication (II.2.3.4) ; des infrastructures d'eau et d'énergie (II.2.3.5) et des unités de production/usines (II.2.3.6).

#### **II.2.3.1. Les marchés**

En 2007, dans l'objectif d'améliorer le cadre professionnel des commerçants de Sombo et leur permettre d'accroître leurs revenus, la commune de Dibang en partenariat avec le PNDP a construit un marché moderne à Sombo. Véritable joyau architectural, ce marché compte 04 bâtiments (A, B, C et D) de 03 boutiques chacun construits de part et d'autre d'un grand hangar dans lequel l'on dénombre 3 rangées de 5 comptoirs chacune. En outre, ce marché électrifié dispose de trois toilettes modernes et d'une aire de repos aménagée pour le stationnement des véhicules poids lourds.



Source : cliché Tsopji, août 2014

*Photo 17. Le nouveau marché de Sombo*

*Créé depuis 2007, le nouveau marché de Sombo, comme nous pouvons l'observer sur la photo 12 est resté non fonctionnel (toutes les boutiques du marché sont fermées).*

D'autres points d'échanges ont également vu le jour dans la commune de Dibang entre 2004 et 2018. Il s'agit notamment du marché de Ndoupé et du Marché de Ngodi-Si.

Situé sur l'axe Douala-Yaoundé, à environ 04 kilomètres du marché de Sombo, le marché de Ndoupé doit son essor à une agence de voyage (FINEX Voyage) qui y a instauré depuis 2010 un « arrêt contrôle obligatoire » de ses bus. Ce marché se présente comme le principal point d'échange des produits agricoles dans la commune de Dibang. En effet, avec la masse des clients de l'agence de voyage FINEX, Ndoupé est devenu au fil du temps un important point de commercialisation des produits agricoles<sup>4</sup>.

Projet annexé au complexe Deo-gratias de Ngodi-Si, le marché de Ngodi-Si créé en 2004 est quant à lui constitué de deux bâtiments de trois boutiques chacun. Tout au centre, l'on retrouve un hangar d'une capacité de 10 comptoirs.

### **II.2.3.2. Les établissements de microfinance**

Les établissements de microfinance sont rares dans la commune de Dibang. Jadis, un établissement de microfinance au nom de la SO.N.A.C (Société Nationale d'Assistance et du Crédit) opérait au marché Sombo. Elle menait des activités classiques de la microfinance à savoir : l'épargne, le crédit et le transfert d'argent. D'après nos investigations, cet établissement de microfinance a dû fermer en raison de sa non rentabilité.

---

<sup>4</sup> Les produits agricoles se vendent essentiellement sur des comptoirs en matériau provisoire placé en plein air

En juin 2015, un établissement de microfinance de deuxième catégorie (Express Union) s'est installé dans une boutique du nouveau marché de Sombo.

### **II.2.3.3. Les infrastructures routières**

Le réseau routier de la commune de Dibang s'est densifié au cours de la période 2004-2018. En 2015, le réseau routier de la commune était long de 163 km (PCD, 2015). En outre, avec la création de nouvelles routes et l'aménagement des anciennes, l'on a noté une évolution dans la typologie des voies de communication. Ainsi, l'on distingue dans la commune : la route nationale, les routes départementales, les routes communales et les pistes.

La trajectoire de la Nationale N°3 (route Douala-Yaoundé) a été légèrement modifiée lors de son bitumage vers la fin des années 1970. Elle relie les villages Boga, Maholé, Sombo et Ndoupé. Les routes Départementales relient la commune de Dibang aux trois communes voisines à savoir la commune de Biyouha, la commune de Bot-Makak et la commune de Ngog-Mapubi. Elles traversent les villages Sombo, Peslipan, Mom-Dibang, Dibang, Makek-Mandjap, Lisségué, Mapubi-Dibang, Bomb, Maboyé, Tamalong, Matol, Dingombi, Ndongo et Song-Ngos sur plus de 43 km. Les routes communales permettent quant à elles l'accès dans les villages non traversés par les Départementales. Il s'agit des villages Ngodi-Si, Ngodi-Lom, Mbanda, Ngog-Ngwas, Béda, Bamo, Sililayé, Dikonop I et Dikonop II. En outre, il existe actuellement dans la commune une multitude de pistes qui facilitent l'accès des populations à leurs habitations et à leurs plantations.





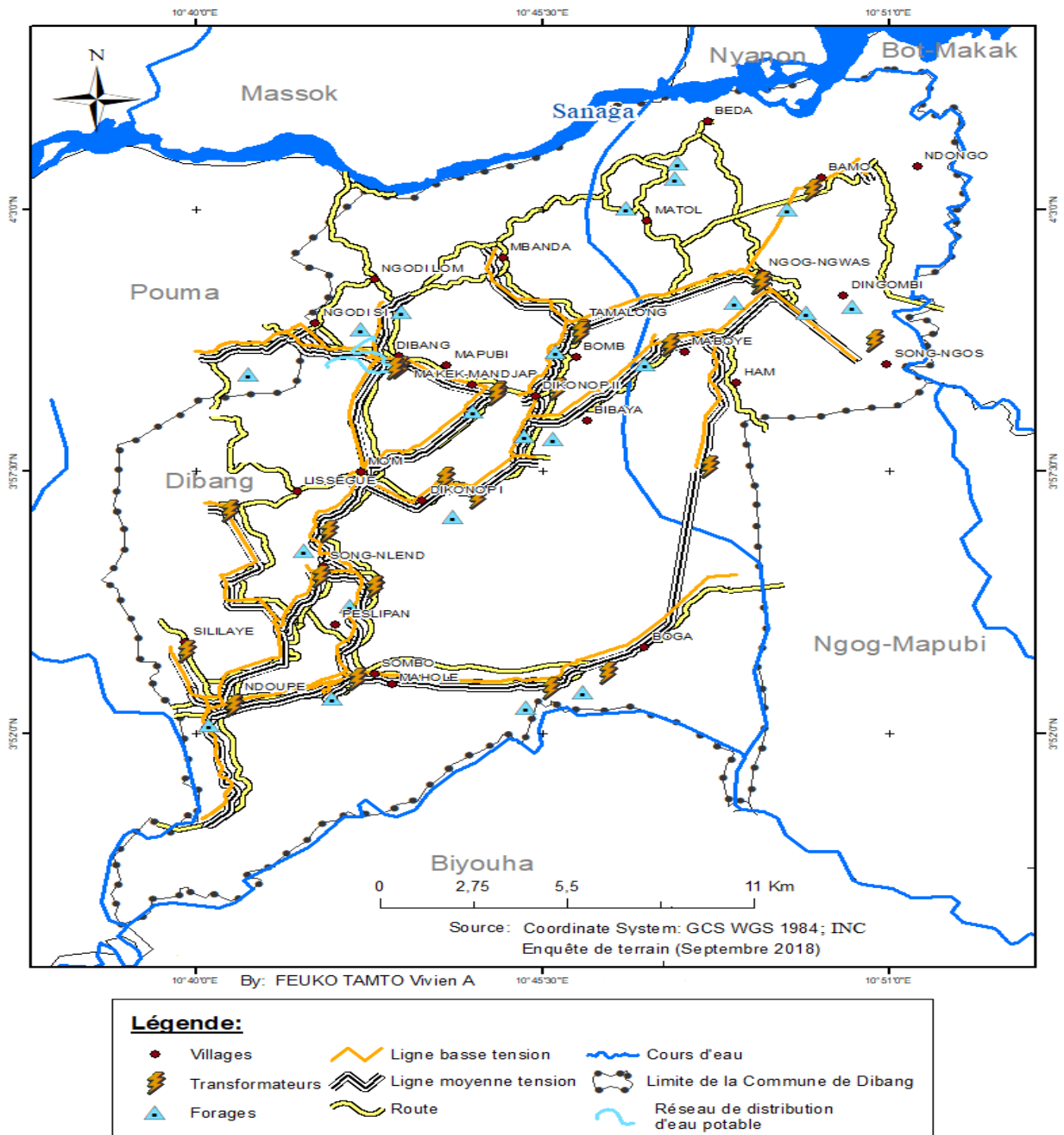
#### **II.2.3.4. Les infrastructures de télécommunication**

Les infrastructures de télécommunication sont peu nombreuses dans la commune de Dibang. L'on y dénombre seulement un télé-centre communautaire polyvalent (créé en 2011) et 05 antennes-relais des réseaux de téléphonie mobile. C'est d'abord l'entreprise Orange qui fut la première à construire deux antennes-relais en 2008 dans les villages Dibang et Sombo. En 2011, l'entreprise MTN va également s'implanter dans la commune en y construisant comme l'entreprise Orange deux antennes-relais à Dibang et à Sombo. Plus tard en 2015, la commune de Dibang a accueilli un troisième opérateur de téléphonie mobile (NEXTTEL) qui a construit une antenne-relai à Dibang-centre (à proximité de l'antenne Orange).

#### **II.2.3.5. Les infrastructures d'eau et d'énergie**

Le réseau électrique s'est densifié dans la commune de Dibang entre 2004 et 2018. Selon le PCD de la commune de Dibang réalisé en 2015, ledit réseau était constitué d'une ligne moyenne tension (longue de 19,5 km) et d'une ligne basse tension (longue de 14 km) qui couvrent la quasi-totalité des villages de la commune (même si la plupart des villages sont partiellement alimentés). Pour rendre ce réseau performant, les transformateurs ont été installés dans plusieurs villages de la commune. Ainsi, l'on dénombre dans la commune 43 transformateurs répartis dans 22 villages et 02 hameaux à savoir : Dingombi, Bamo, Maboyé, Mbanda, Makek-Mandjap, Ndongo, Ngog-Ngwas, Song-Ngos, Tamalong, Mom-Dibang, Dikonop I, Dikonop II, Dibang, Sombo, Ndoupé, Sililayé, Peslipan, Song-Nlend, Bomb, Boga, Lisségué, Maholé, Ngwopi et Song-Ntjep. En 2018, seuls les villages Ngodi-Lom, Lisségué, Ham, Matol et Béda n'étaient pas électrifiés.

Relativement aux infrastructures d'eau, la construction des forages s'est intensifiée dans la commune de Dibang depuis l'année 2004. Disséminés presque partout sur le territoire de la commune, les forages sont principalement construits par la Mairie, les ONG, les associations et certains particuliers. L'on dénombre dans la commune un total de 45 forages répartis dans 21 villages à savoir : Bamo, Béda, Dikonop II, Bibaya, Boga, Dikonop I, Maholé, Matol, Mbanda, Mom-Dibang, Ndongo, Ngodi-Lom, Ngog-Ngwas, Sombo, Tamalong, Makek-Mandjap, Ndoupé, Peslipan, Ngodi-Si, Maboyé et Dingombi.



**Figure 13.** Infrastructures d'eau et d'énergie de la commune de Dibang

### II.2.3.6. Les usines et les unités de production artisanale

Le tissu industriel est quasi-inexistant dans la commune de Dibang. Il n'existe à proprement parler qu'une seule usine dans la commune de Dibang. Il s'agit d'une huilerie d'une capacité de production de 2 tonnes d'huile de palme par heure, qui est fonctionnelle à Sombo depuis l'année 2016.



Source : cliché Tsopji, mai 2016

**Photo 18.** Vue principale de l'huilerie de Sombo

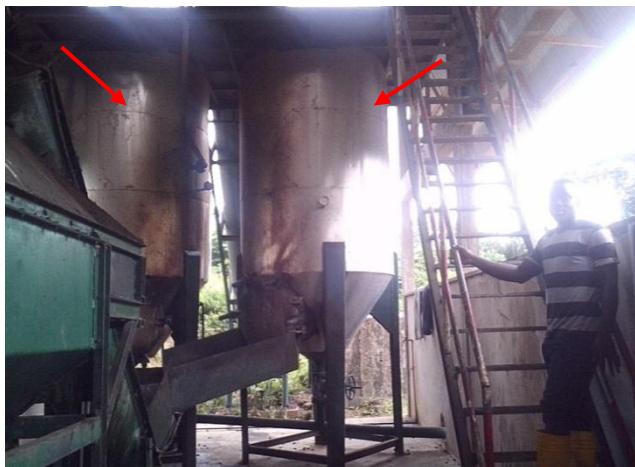
L'on observe derrière le bâtiment, une palmeraie. Ceci démontre que l'usine a été créée dans une zone où la matière première (noix de palme) est disponible.



Source : cliché Tsopji, mai 2016

**Photo 19.** Vue (en plongée) de l'intérieur de l'huilerie de Sombo

Ici, l'on observe les principaux équipements techniques qui concourent à l'extraction de l'huile de palme.



Source : cliché Tsopji, mai 2016

**Photo 20.** Marmites de broyage de noix de palme de l'huilerie de Sombo

Les deux marmites de broyage de noix de palme indiquées sur la photo par les flèches rouges ont une capacité de six tonnes chacune.



Source : cliché Tsopji, mai 2016

**Photo 21.** Générateur électrique de l'huilerie de Sombo

Le générateur électrique (indiqué par la flèche rouge) fournit de l'énergie électrique nécessaire au fonctionnement des équipements techniques de l'usine.

**Planche 4.** Usine de production d'huile de palme de Sombo

Entre l'année 2004 et l'année 2018, la commune de Dibang a bénéficié de la création de deux menuiseries à savoir la menuiserie du complexe Deo-gratias de Ngodi-Si construite en 2008 et la menuiserie de Sombo construite en 2017. Les unités d'extraction artisanale d'huile de palme se sont quant à elles multipliées dans la commune au cours de la même période. En effet, la quasi-totalité des familles qui cultivent le palmier à huile dans la commune disposent

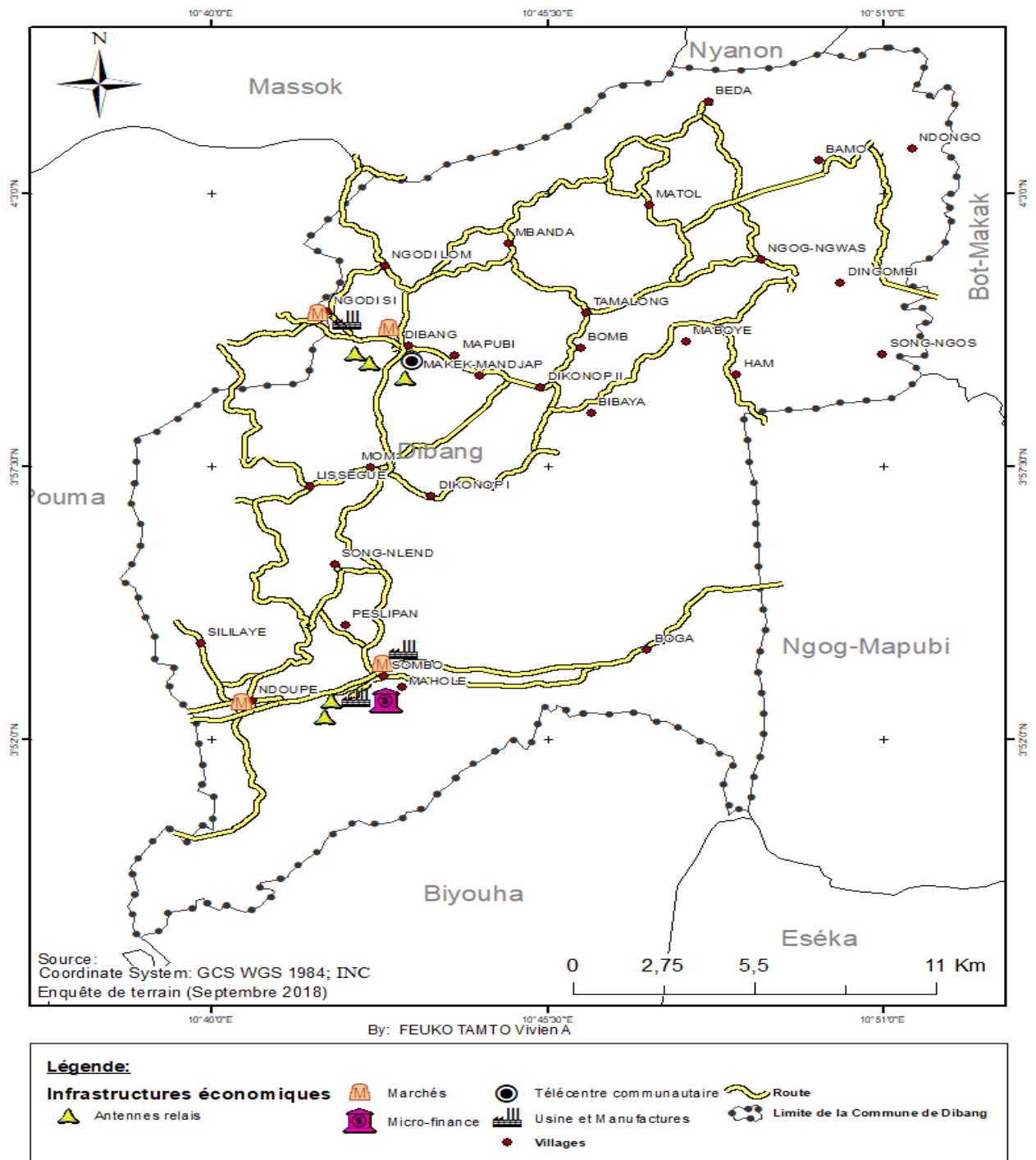
des unités d'extraction artisanale d'huile de palme construites dans leurs plantations ou à proximité de leurs lieux d'habitation.



Source : cliché Tsopji, mai 2015

**Photo 22.** Menuiserie du complexe Deo-gratias de Ngodi-Si

*Cette photo montre l'intérieur de la menuiserie du complexe Deo-gratias de Ngodi-Si. En plus du bois (matière première nécessaire à la fabrication des meubles), l'on observe sur cette photo les équipements techniques utilisés pour la fabrication des meubles.*



**Figure 14.** Principales infrastructures économiques de la commune de Dibandja

#### II.2.4. Les infrastructures de sports, de loisirs et de tourisme

La commune de Dibandja dispose de très peu d'infrastructures de sports, de loisirs et de tourisme. Pour ce qui est du sport, le stade « municipal » de Dibandja (construit vers la fin des années 2000) et celui de Ngodi-Si (construit en 2007 par l'ONG Afrique Future) restent les seules véritables infrastructures sportives de la commune. Pour le reste, la pratique du sport (principalement le football) se fait dans les stades de fortune créés dans certains villages

(Ngodi-Si, Sombo, Bamo, Dikonop, Mbanda, Ndongo Pilote) et dans certains établissements scolaires primaires et secondaires (école publique de Dibang, école privée laïque Deo-gratias de Ngodi-Si, école publique de Sombo, école publique de Ndongo Pilote, école publique de Mom-Dibang, école maternelle protestante de Ndongo-centre, école publique de Maboyé, lycée de Dibang et collège Deo-gratias de Ngodi-Si).

Les infrastructures de loisirs sont quasi-inexistantes dans la commune de Dibang. La seule véritable infrastructure de loisir est l'auditorium du collège Deo-gratias de Ngodi-Si, construit par l'ONG Afrique Future en 2007. Cette infrastructure abrite périodiquement les matinées et les soirées culturelles organisées par les élèves du complexe Deo-gratias. Par ailleurs, il tient aussi lieu de salle de fête et de salle de réunion/conférence.

Les foyers culturels sont inexistantes dans la commune de Dibang. Le seul foyer (voir photo 23) qui a existé par le passé à Dibang, est aujourd'hui non opérationnel et se trouve dans un état de délabrement avancé. Les points réguliers de loisirs se réduisent aux bars-dancing de Sombo et de Dibang.



Source : cliché Tsopji, mai 2015

**Photo 23.** Ancien foyer culturel de la jeunesse de Dibang

*L'état de délabrement avancé de ce bâtiment témoigne du manque d'intérêt accordé aux loisirs dans la commune de Dibang.*

Pour ce qui est du tourisme, le complexe Deo-gratias de Ngodi-Si créé sur plus d'une décennie se présente comme le principal site touristique de la commune de Dibang. Véritable « ville » en plein milieu rural, ce complexe est l'œuvre de l'ONG Afrique Future. Il est constitué de plusieurs infrastructures à savoir : une école maternelle, une école primaire, un collège d'enseignement secondaire (avec internat pour élèves), un auditorium, une menuiserie,

un hôpital, un marché, des forages, une église, des aires de jeu et des logements pour enseignants. Le caractère touristique de ce complexe tient surtout de l'originalité de l'architecture de ses bâtiments (voir photos 24, 25, 26 et 27).



Source : cliché Tsopji, mai 2015

**Photo 24.** Vue du collège privé Deo-gratias de Ngodi-Si



Source : cliché Tsopji, mai 2015

**Photo 25.** Auditorium du complexe Deo-gratias de Ngodi-si



Source : cliché Tsopji, mai 2015

**Photo 26.** Logements pour enseignants du collège privé Deo-gratias



Source : cliché Tsopji, mai 2015

**Photo 27.** Eglise du complexe Deo-gratias

**Planche 5.** Quelques infrastructures du complexe Deo-gratias de Ngodi-Si

*A l'observation des photos 24, 25, 26 et 27 qui présentent quelques infrastructures du complexe Deo-gratias de Ngodi-Si, l'on est séduit par la beauté et le caractère moderne des bâtisses. Ces différents atouts font de ce complexe le principal pôle touristique de la commune de Dibang.*

**DISCUSSION**

De ce qui précède, il ressort que même si la création des infrastructures socioéconomiques dans la commune de Dibang a débuté bien avant l'indépendance du Cameroun et s'est poursuivie au cours des années qui ont suivie, il reste évident que c'est à

partir des années 2000 que les infrastructures socioéconomiques ont réellement connu leur essor dans cette collectivité territoriale décentralisée. En réalité, avant les années 2000, la création des infrastructures socioéconomiques dans la commune de Dibang était principalement orientée vers la création des établissements scolaires dédiés à l'éducation de base (les écoles primaires en l'occurrence). Mais à partir de la deuxième moitié des années 2000, le rythme de création des infrastructures socioéconomiques s'est accéléré dans la commune de Dibang. Pendant ladite période, les infrastructures vont non seulement croître en nombre, mais elles sont de plus en plus diversifiées et modernes (lycée, collèges, formations sanitaires, antennes-relais des réseaux de téléphonie mobile, forages, marchés...). Au regard du dynamisme observé au cours de cette période dans la création des infrastructures socioéconomiques, l'on peut être fondé de penser que l'avènement de la décentralisation et surtout l'atteinte du point d'achèvement de l'Initiative PPTE (Pays Pauvres Très endettés) par le Cameroun sont des éléments ayant favorisé l'expansion des infrastructures socioéconomiques dans la commune de Dibang en particulier et dans toutes les communes du Cameroun en général. En effet, avec l'atteinte du point d'achèvement de l'initiative PPTE, l'Etat camerounais a bénéficié sur le plan économique de la réduction de sa dette bilatérale et multilatérale, ce qui lui a permis de relancer la croissance de son économie (Tsopji, 2012).

Le rythme de création des infrastructures socioéconomiques dans la commune de Dibang semble être, à certains points, similaire à celui du Cameroun tout entier. D'après le Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire (2012), les infrastructures socioéconomiques du Cameroun étaient plutôt modestes avant 1982. Parmi les principales infrastructures socioéconomiques qui existaient au Cameroun en 1982, l'on dénombreait : 01 université d'Etat et des grandes écoles de formation, des lycées et des collèges publics, 03 hôpitaux centraux... En outre, la capacité de production énergétique du pays était évaluée à 320 mégawatts. Relativement aux infrastructures de transport, le pays disposait d'un patrimoine routier qui comptait moins de 2000 km de routes, près de 1168 km de voies ferrées, 01 port principal et deux aéroports. Au cours des années 1980 et 1990, en raison de la crise économique qu'a connu le Cameroun, la situation des infrastructures du pays a très peu évolué (Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire, 2012). Mais avec l'admission du Cameroun à l'initiative PPTE en 1999, le pays a bénéficié d'importantes ressources additionnelles pour financer son programme de réduction de la pauvreté et d'amélioration de la gouvernance. L'atteinte du point d'achèvement de l'initiative PPTE a donc été vécue comme un tournant dans les efforts du gouvernement camerounais à remettre l'économie nationale sur le chemin de la croissance. Elle a permis de dégager des marges



budgétaires significatives et d'orienter les ressources issues de l'allègement de la dette à l'amélioration des conditions de vie des populations. Ainsi, le gouvernement camerounais a adopté en 2009 la vision à long terme du développement économique et social de la Nation, qui définit les orientations pour faire du Cameroun un pays émergent à l'horizon 2035. Au cours de la même année, le DSCE, cadre de référence de l'action gouvernementale au cours de la première décennie de la Vision a été adopté. Sa mise en œuvre est effective depuis l'année 2010 notamment avec le démarrage des grands projets d'infrastructures de soutien à la production. Dès lors, l'on a assisté à une expansion des infrastructures socioéconomiques dans le pays.

A l'échelle du continent africain, le rythme de création des infrastructures socioéconomiques est quasi-similaire à celle du Cameroun et plus particulièrement à celle de la commune de Dibang. D'après Antonio et al. (2006), les stocks d'infrastructures que l'Afrique a hérités des puissances coloniales ont soutenu une croissance économique passablement forte du début des années 1960 jusqu'aux chocs pétroliers des années 1970. Entre cette époque et le milieu des années 1990, l'on a assisté à un ralentissement économique prolongé. Par ailleurs, la croissance rapide, stable et constante de la demande des ménages pour les infrastructures résultant de la forte croissance démographique africaine, ainsi que de l'augmentation rapide du taux d'urbanisation ont contribué à alimenter la demande indépendamment de toute modification de la structure de la production économique. Ces variations ont entraîné un déséquilibre croissant entre la demande et l'offre d'infrastructures dans la région (ledit déséquilibre étant amplifié par les crises budgétaires répétées qui ont accompagné les diverses crises économiques). Dans les faits, les déficits budgétaires se sont traduits par des dépenses d'entretien et par un niveau d'investissement insuffisant dans tous les sous-secteurs des infrastructures. A la fin de la décennie 1990, la carence en infrastructures s'était accrue en Afrique tel que, selon certaines estimations, il faudrait que les dépenses annuelles moyennes au titre des infrastructures en Afrique correspondent à environ 9% du PIB entre 2005 et 2015 pour que soient atteints les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).

En Algérie par exemple, les infrastructures n'ont pas été une préoccupation réelle des pouvoirs publics durant les années 1970 et 1980 (Benabdallah, sd). Cette situation a créé un grand retard dans le développement des infrastructures ; retard qui pourrait expliquer probablement une partie de la croissance manquante. La faiblesse des infrastructures a augmenté les difficultés d'absorption de l'investissement et retardé la mise en synergie des différents secteurs et acteurs. Mais au cours des années 2000, l'Algérie a eu la chance de disposer d'importantes ressources financières pouvant financer un important réseau

d'infrastructures sans recourir à l'impôt qui en l'absence de ces ressources aurait été le seul moyen possible (Benabdallah, sd).

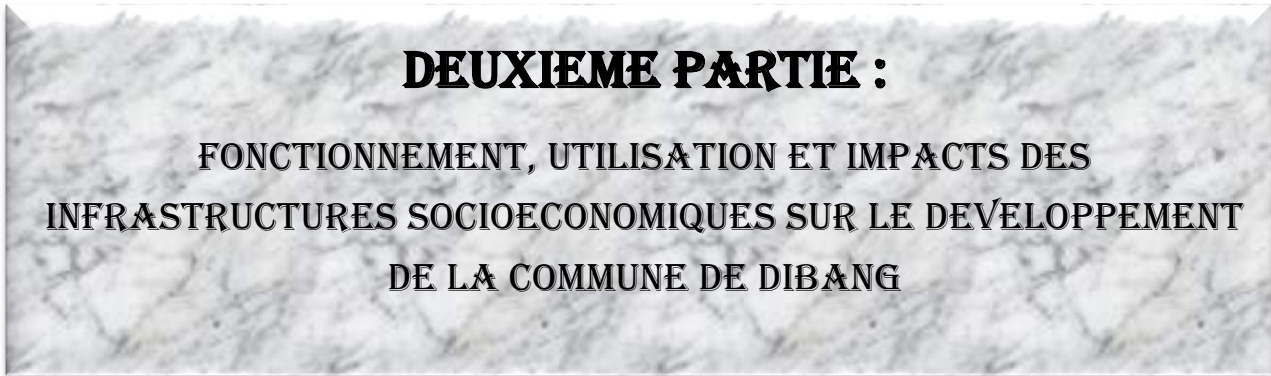
Au Sénégal, après la crise économique des années 1980 et 1990 marquée par la limitation des investissements dans le domaine des infrastructures, le pays a renoué avec la création de grandes infrastructures à partir des années 2000. En effet, au cours de la décennie 2000, le Sénégal a fourni des efforts appréciables dans certains sous-secteurs des infrastructures à savoir le sous-secteur portuaire et le sous-secteur des télécommunications (Galibaka et al., 2014). Ces investissements dans ces sous-secteurs ont eu un impact positif sur la compétitivité du Sénégal dans la sous-région. Toutefois, les retards importants dans les secteurs énergétique et ferroviaire continuaient de compromettre l'ambition compétitive et l'émergence du pays.

En définitive, il ressort que le rythme de création des infrastructures socioéconomiques dans la commune de Dibang est influencé par le contexte économique et le contexte politique qui prévalent aussi bien à l'échelle du Cameroun qu'à l'échelle du continent africain. Le présent chapitre était bâti sur le postulat selon lequel l'essor des infrastructures socioéconomiques dans la commune de Dibang est récent. Ce postulat se vérifie dans la mesure où ce n'est qu'à partir de la deuxième moitié des années 2000 que l'on a noté une diversification et une accélération du rythme de création des infrastructures socioéconomiques dans la commune de Dibang. Toutefois, il importe de nuancer en précisant que la commune de Dibang avait déjà connu une première expansion des infrastructures dans les années 1970, mais il était surtout question des infrastructures éducatives. En effet, au lendemain de l'indépendance du Cameroun, il fallait former une élite intellectuelle locale qui devait prendre la relève de la gestion du pays après le départ des colons. C'est pour cette raison que l'on a assisté aussi bien à l'échelle du pays tout entier qu'à l'échelle de la commune de Dibang à une expansion des infrastructures socioéducatives.

## **CONCLUSION**

En somme, il était question pour nous dans le cadre de ce chapitre de dresser l'état des lieux des infrastructures socioéconomiques de la commune de Dibang en mettant l'accent sur l'historique de leur création. Après la collecte, le traitement et l'analyse des données issues de l'exploitation des documents, de l'observation directe sur le terrain et des entretiens, il ressort que les infrastructures socioéconomiques créées dans la commune de Dibang avant les années 2000 étaient très peu diversifiées. En effet, avant cette période, les actions des acteurs du développement de la commune de Dibang étaient plus orientées vers la création des infrastructures d'éducation de base (87% des écoles primaires de la commune ont été créées au

cours de cette période) au détriment des autres infrastructures socioéconomiques. Mais à partir des années 2000, l'on a noté dans la commune, un intérêt de plus en plus croissant pour la création des infrastructures sociales (établissements scolaires d'enseignement maternel et primaire, établissements scolaires d'enseignement secondaire, centre de santé, forages...) et économiques (marchés, microfinance, usine, infrastructures de téléphonie mobile...). Dans le chapitre suivant, nous allons analyser le fonctionnement et l'utilisation faite de toutes ces infrastructures socioéconomiques.



**DEUXIEME PARTIE :**  
**FONCTIONNEMENT, UTILISATION ET IMPACTS DES**  
**INFRASTRUCTURES SOCIOECONOMIQUES SUR LE DEVELOPPEMENT**  
**DE LA COMMUNE DE DIBANG**

La deuxième partie de cette thèse est consacrée à l'analyse de l'impact des infrastructures socioéconomiques sur le développement de la commune de Dibang. Pour ce faire, nous analysons dans le **chapitre 3**, le fonctionnement et l'utilisation faite de toutes les infrastructures socioéconomiques de la commune de Dibang. Dans le **chapitre 4**, nous examinons l'impact des dites infrastructures sur la satisfaction des besoins des populations locales.

## **CHAPITRE III :**

# **FONCTIONNEMENT ET UTILISATION DES INFRASTRUCTURES SOCIOECONOMIQUES CREEES DANS LA COMMUNE DE DIBANG**

## **INTRODUCTION**

Dans le but d'améliorer les conditions de vie des populations, une diversité d'infrastructures socioéconomiques ont été créées dans la commune de Dibang durant les décennies qui ont suivi sa création. Ces infrastructures socioéconomiques se recensent dans les secteurs aussi divers tels que l'éducation, la santé, le commerce, la communication, le transport, etc. Dans le cadre de ce chapitre, nous analysons le fonctionnement et l'utilisation faite par les populations locales desdites infrastructures. Pour atteindre cet objectif, par le biais des techniques telles que les observations directes, les entretiens, l'exploitation des documents et l'enquête de terrain, nous avons collecté une diversité de données qui ont été traitées et analysées.

## **I. DONNEES ET METHODES DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT**

Les données primaires et secondaires utilisées dans le cadre de ce chapitre proviennent des observations, des entretiens avec les personnes ressources, de l'exploitation des documents et de l'enquête de terrain.

Les observations directes que nous avons faites sur le terrain grâce à une grille nous ont permis de collecter les données relatives aux caractéristiques qualitatives et quantitatives des infrastructures. En effet, il était question pour nous d'observer l'état des infrastructures, de recenser les équipements affectés pour leur fonctionnement et d'apprécier la manière dont lesdites infrastructures sont utilisées.

A l'aide des guides d'entretien, nous nous sommes entretenu avec plusieurs personnes ressources à savoir : les Secrétaires Généraux de la Mairie de Dibang (02) ; l'Inspecteur d'Arrondissement de l'Education de Base ; le Médecin Chef du Centre Médical d'Arrondissement de Dibang ; les Chefs des centres de santé de Ndongo, de Sombo, de Ndoupé et de Mom-Dibang ; les Chefs d'établissements de l'enseignement secondaire (07) ; les propriétaires d'unités artisanales d'extraction de l'huile de palme (04) ; le Chef d'agence centre de la Camerounaise Des Eaux ; le Chef d'agence ENEO de Boumnyébel ; le Chef d'Agence Express Union de Sombo ; une Infirmière Principale en fonction à l'hôpital Deo-gratias de Ngodi-Si et les responsables du complexe scolaire Deo-gratias de Ngodi-Si (02). Ces

entretiens étaient faits dans le but de collecter les données sur le fonctionnement et l'utilisation faite de certaines infrastructures socioéconomiques de la commune de Dibang. De manière spécifique, il s'agissait pour nous d'interroger nos interlocuteurs sur l'état de fonctionnement des infrastructures dont ils ont la charge, les caractéristiques des équipements acquis pour le fonctionnement des structures, la qualité des ressources humaines affectées dans les structures, les modes de gestion des structures/infrastructures, les taux de fréquentation des infrastructures/structures...

L'exploitation des documents (rapports de l'IAEB de Dibang de 2014 à 2018, rapports d'activités des Chefs d'établissements scolaires du primaire et du secondaire, registres de consultation des formations sanitaires) nous a quant à elle permis de rassembler les données sur le fonctionnement des établissements scolaires (effectifs des élèves, effectifs des enseignants, quantité et la qualité des équipements existant dans les écoles, besoins des écoles...) et le taux de fréquentation des formations sanitaires.

En outre, nous avons mené une enquête auprès de 30 commerçants du marché de Sombo et 12 commerçants du marché de Dibang. Cette enquête nous a permis de récolter les données relatives à la situation professionnelle des commerçants (lieux d'origines, motivations, produits commercialisés, lieux d'approvisionnement, difficultés rencontrées...).

Toutes les données collectées ont été dépouillées manuellement. Les données qualitatives ont fait l'objet d'un traitement sémantique tandis que les données quantitatives ont été traitées grâce aux logiciels Microsoft Word et Microsoft Excel.

## **II. RESULTATS ET ANALYSE**

Pour examiner le fonctionnement et l'utilisation faite des infrastructures socioéconomiques de la commune de Dibang, nous avons pris en compte trois paramètres à savoir :

- la disponibilité des équipements nécessaires pour le fonctionnement des infrastructures ;
- la disponibilité des ressources humaines chargées d'assurer le bon fonctionnement des structures ;
- le taux de fréquentation ou d'utilisation des infrastructures/structures.

Le traitement et l'analyse des données collectées nous ont permis de distinguer trois groupes d'infrastructures à savoir les infrastructures socioéconomiques qui fonctionnent convenablement (II.1) ; les infrastructures socioéconomiques qui connaissent des difficultés

dans leur fonctionnement (II.2) et les infrastructures socioéconomiques non fonctionnelles (II.3).

## **II.1. Les infrastructures socioéconomiques qui fonctionnent convenablement**

Au rang des infrastructures socioéconomiques qui fonctionnent de manière convenable dans la commune de Dibang, nous avons : les infrastructures de téléphonie mobile (II.1.1.) ; l'école publique de Dibang et le lycée bilingue de Sombo (II.1.2.) ; les marchés de Sombo et de Ndoupé (II.1.3.) et l'établissement de microfinance Express Union de Sombo (II.1.4.)

### **II.1.1. La téléphonie mobile : une innovation rapidement adoptée dans la commune**

Comme nous l'avons précisé dans le chapitre précédent, la commune de Dibang abrite 05 antennes-relais qui permettent la couverture du territoire de la commune par les réseaux MTN, Orange et NEXTTEL. Déployées dans deux villages de la commune (Sombo et Dibang), ces antennes-relais maintiennent le lien invisible qui relie les utilisateurs de la commune à leurs interlocuteurs qui se trouvent partout dans le monde et permettent aux populations de se déplacer sans perdre le fil de la conversation et d'être joignable n'importe où (même si certains villages de la commune restent non couverts ou partiellement couverts par les différents réseaux).

Par ailleurs, il importe de préciser que les antennes-relais construites dans la commune de Dibang fonctionnent grâce à l'alimentation électrique fournie par le réseau électrique implanté dans la commune. Et, pour éviter les désagréments causés par les coupures du courant électrique, les opérateurs qui gèrent ces antennes ont installé à proximité de ces infrastructures des groupes électrogènes de grande puissance qui démarrent automatiquement dès que l'alimentation du réseau électrique est interrompue. Et, compte-tenu de la façon dont se propagent les ondes radio, toutes les antennes-relais de la commune ont été installées au sommet des pylônes construits sur des sites situés en altitude.

La gestion administrative des infrastructures de téléphonie mobile dans la commune de Dibang est assurée par les directions régionales des trois opérateurs (MTN, NEXTTEL, Orange). L'entretien technique desdites infrastructures est quant à lui sous-traité aux entreprises privées. La protection physique des équipements est assurée par des vigiles recrutés tous dans la commune.

La présence des infrastructures de téléphonie mobile dans la commune de Dibang a amené les populations à adopter massivement l'utilisation du téléphone portable. En effet, l'enquête menée auprès des populations révèle que 6 habitants sur 10 possèdent au moins un

téléphone portable. Toutefois, la qualité du réseau téléphonique (principalement MTN et Orange) n'est pas appréciée par une frange d'utilisateurs (25%).

Par ailleurs, pour permettre aux utilisateurs des différents réseaux de téléphonie mobile de la commune de Dibang de s'approvisionner en crédit de communication, des points de vente de crédits tenus par des boutiquiers ou des « call-boxeurs<sup>5</sup> » existent dans certains villages. Ainsi, l'on dénombre 02 points de vente de crédit de communication au marché de Dibang, 01 point de vente au carrefour Mom-Dibang, 02 points de vente au marché Ndoupé, 01 point de vente à Ngodi-Si, 01 point de vente à Dingombi, 04 points de vente à Sombo et 01 point de vente à Ndongo. Toutefois, il importe de préciser que le nombre de points d'approvisionnement en crédit de communication reste insuffisant dans la commune de Dibang car 22 villages sur les 29 que comptent la commune restent non couverts. Et, pour s'approvisionner en crédit de communication, les propriétaires de téléphones mobiles résidant dans lesdits villages sont obligés de parcourir de grandes distances.

Par ailleurs, en dehors de l'activité de « call-box » rendu possible grâce au téléphone mobile, le transfert d'argent par téléphone s'est aussi développé dans la commune de Dibang. Mais seulement, cette activité pratiquée par des particuliers reste circonscrite dans les marchés de Dibang et de Sombo (01 point de transfert d'argent au marché de Dibang et 02 points au marché de Sombo).

Au regard de ce qui précède, il apparaît clairement (compte tenu de la qualité des infrastructures déployées, du nombre d'utilisateurs, du nombre de services fournis) que les infrastructures de téléphonie mobile fonctionnent convenablement dans la commune de Dibang. Il en est de même pour deux établissements scolaires de la commune à savoir le lycée bilingue de Sombo et l'école publique de Dibang.

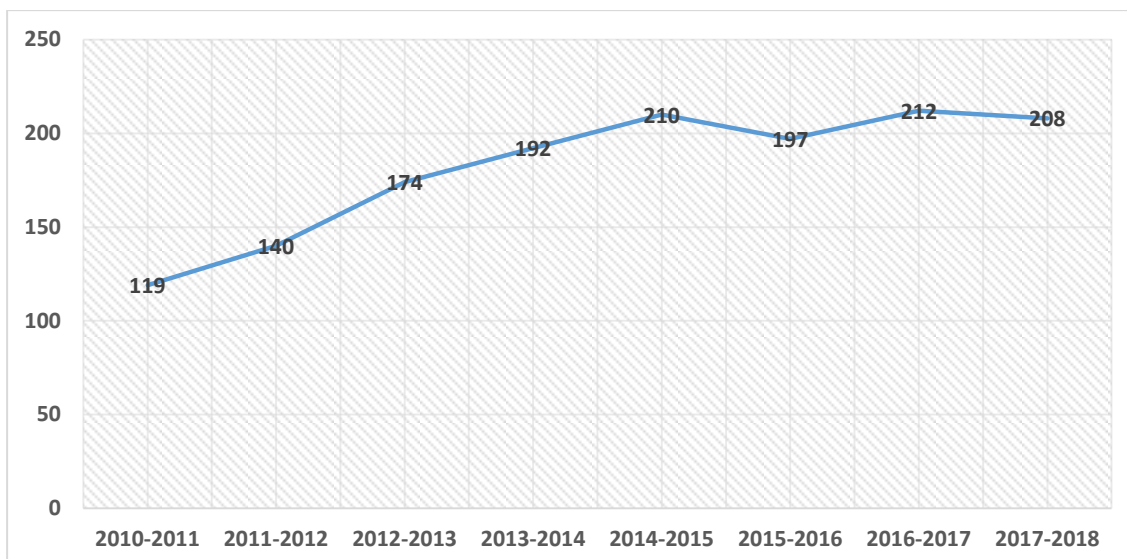
### **II.1.2. L'école publique de Dibang et le lycée bilingue de Sombo : deux établissements scolaires qui se démarquent des autres par leurs ressources**

Dans la commune de Dibang, l'école publique de Dibang-centre et le lycée bilingue de Sombo se distinguent du lot par leurs infrastructures, leurs équipements, les effectifs de leurs enseignants et l'évolution permanente des effectifs de leurs élèves.

---

<sup>5</sup> Le mot « call-boxeurs » en contexte camerounais est utilisé pour désigner les tenanciers des cabines téléphoniques de fortune appelées « call-box ».

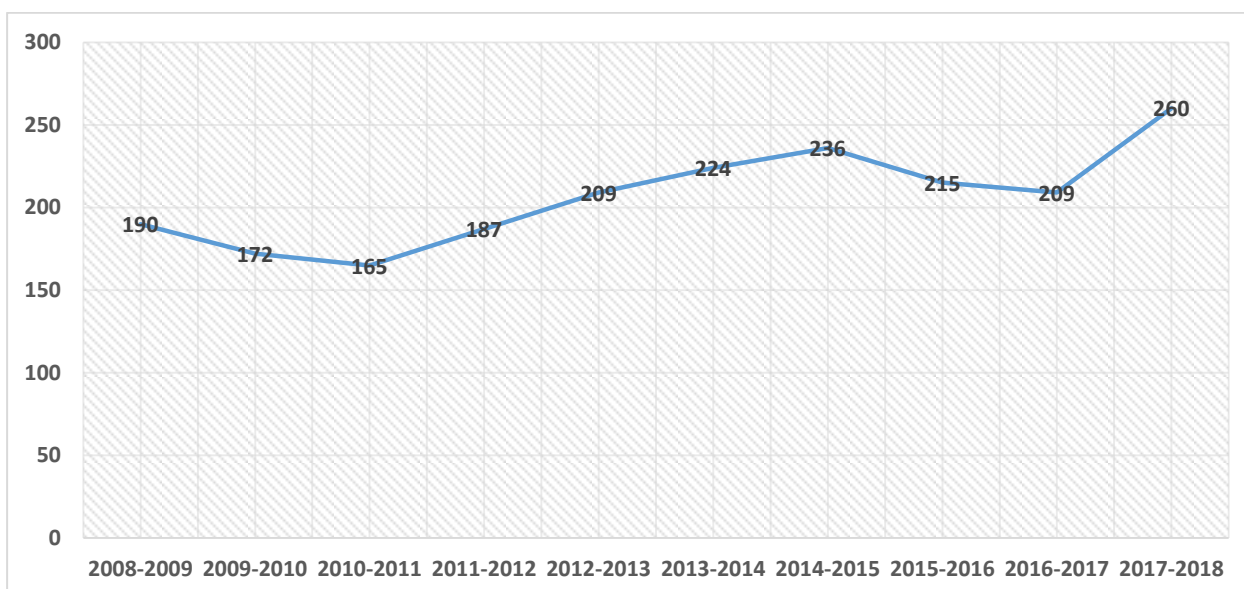




Source : rapports annuels d'activités du lycée de Sombo (de 2010 à 2018)

**Figure 15.** Evolution des effectifs des élèves du lycée bilingue de Sombo

La figure 15 nous montre une évolution croissante des effectifs des élèves au lycée bilingue de Sombo au cours de la période 2010-2018. De manière détaillée, de 2010 à 2015, les effectifs des élèves ont accru de manière constante dans cet établissement : 119 élèves en 2010-2011 ; 140 élèves en 2011-2012 ; 174 élèves en 2012-2013 ; 192 élèves en 2013-2014 et 210 élèves en 2014-2015. Mais dès l'année scolaire 2015-2016, les effectifs des élèves du lycée bilingue de Sombo ont connu une évolution en dents de scie même si les différences ne sont pas marquées (2015-2016 : 197 élèves ; 2016-2017 : 212 élèves ; 2017-2018 : 208 élèves).



Source : rapports annuels d'activités de l'école publique de Dibang (de 2008 à 2018)

**Figure 16.** Evolution des effectifs totaux annuels des élèves de l'école publique de Dibang

A l'école publique de Dibang, même si les effectifs des élèves ont évolué en dents de scie au cours de la période 2008-2018 (voir figure 16), il reste tout de même que lesdits

effectifs sont dans une tendance évolutive. En effet, si au cours de la période 2008-2011 l'on a noté un recul des effectifs des élèves dans cet établissement (190 élèves en 2008-2009 ; 172 élèves en 2009-2010 et 165 élèves en 2010-2011), au cours de la période 2011-2015, lesdits effectifs ont accru de manière constante (187 élèves en 2011-2012 ; 209 élèves en 2012-2013 ; 224 élèves en 2013-2014 et 236 élèves en 2014-2015). Mais en 2015-2016 et en 2016-2017, les effectifs des élèves de l'école publique de Dibang ont légèrement baissé (215 élèves et 209 élèves) avant de repartir à la hausse au cours de l'année scolaire 2017-2018 (260 élèves).

**Tableau 10.** Rapport entre l'effectif des élèves, les infrastructures, les équipements et les enseignants au lycée bilingue de Sombo et à l'école publique de Dibang

Etablissements	Nombre de salles de classe	Nombre de tables-bancs	Effectif des élèves	Nombre d'enseignants	Ratio enseignants-élèves	Ratio tables-bancs - élèves	Ratio salles de classe-élèves
Lycée bilingue de Sombo	09	136	208	20	1/10	1/2	1/23
Ecole publique de Dibang	09	150	260	08	1/32	1/2	1/28

**Source :** enquête de terrain, Septembre-Novembre 2018 et rapports annuels d'activités 2017-2018 de l'école publique de Dibang et du lycée bilingue de Sombo

Relativement aux infrastructures, aux équipements et aux effectifs des enseignants affectés au lycée bilingue de Sombo et à l'école publique de Dibang, le tableau 10 nous fait observer que le lycée bilingue de Sombo et l'école publique de Dibang disposent des infrastructures, des équipements et des enseignants en adéquation par rapport aux effectifs de leurs élèves. Ainsi, au lycée bilingue de Sombo l'on note un ratio de 01 enseignant pour 10 élèves, 01 table-banc pour 02 élèves et 01 salle de classe pour 23 élèves (chiffre largement inférieur par rapport à la norme nationale communément appliquée qui est de 60 élèves maximum par salle de classe). A l'école publique de Dibang, le ratio est de 01 enseignant pour 33 élèves, 01 table-banc pour 02 élèves et 01 salle de classe pour 28 élèves.

En définitive, au regard de l'évolution constante des effectifs de leurs élèves, de la disponibilité en nombre raisonnable des salles de classe, des équipements et des enseignants, le lycée bilingue de Sombo et l'école publique de Dibang se présentent comme des établissements scolaires qui fonctionnent de manière convenable. Les marchés de Sombo et de Ndoupé se démarquent plutôt par la pluralité des biens et des services qui y sont commercialisés.

### II.1.3. Les marchés de Sombo et de Ndoupé : principaux points de vente des biens et des services dans la commune

Dans la commune de Dibang, les marchés de Sombo (ancien marché) et de Ndoupé peuvent être, au regard des biens et des services commercialisés et des taux de fréquentation, considérés comme des marchés qui fonctionnent de manière adéquate.

#### II.1.3.1. Le marché de Sombo

Considéré comme le plus important point de vente des biens et des services dans la commune de Dibang, le marché de Sombo a la particularité d'être situé sur la Nationale N°3 et à la confluence des routes qui mènent dans les zones d'agglomération telles que Dibang, Boumnyébel, Ndoupé et Biyouha. Il abrite une aire de repos pour les véhicules poids-lourds et se distingue des autres marchés de la commune par la pluralité des biens et des services qu'il propose aux consommateurs.

**Tableau 11.** Typologie des activités commerciales exercées dans les boutiques du marché de Sombo

Activités	Bars	Magasins d'huile de palme	Alimentations	Restaurants	Magasins de vêtements	Magasins de pièces détachées	Quincaillerie	Poissonnerie	Tot.
Effectifs	17	03	09	06	01	02	02	02	42
Fréquence en %	40,4	7,1	21,4	14,2	2,3	4,7	4,7	4,7	100

**Source :** enquête de terrain, Septembre-Novembre 2018

La vente des boissons dans les bars est l'activité commerciale la plus répandue au marché de Sombo (tableaux 11). Elle se pratique dans 40,4% des boutiques du marché de Sombo. Véritables lieux de loisirs, ces bars sont des endroits par excellence où les résidents et les voyageurs peuvent se rafraîchir en regardant les images d'une multitude de chaînes de télévision nationales ou internationales. Lors des événements festifs, ces bars se transforment en salles de danse. A côté des bars, l'on recense également au marché de Sombo, des magasins de collecte et de vente d'huile de palme (ils représentent 7,1% des magasins du marché de Sombo), des alimentations (21,4%), des magasins de vente des pièces détachées d'automobiles (4,7%), une boutique de vêtements (2,3%), des restaurants (14,2%), des quincailleries (4,7%) et des poissonneries (4,7%).



Source : cliché Tsopji, mai 2015

**Photo 28.** Ouvrier manœuvrant un fût d'huile de palme



Source : cliché Tsopji, mai 2015

**Photo 29.** Véhicules de transport d'huile de palme

### **Planche 6.** Point de collecte d'huile de palme au marché Sombo

Sur la photo 28, l'on observe un ouvrier conduisant un fût d'huile de palme vers la fosse de stockage située à sa gauche. La camionnette observée sur la photo 29 est utilisée pour transporter l'huile de palme des lieux de production pour le lieu de stockage. Le camion-citerne observé sur la même photo (photo 29) sert quant à lui au transport de l'huile de palme du point de stockage vers les usines de fabrication des produits cosmétiques situées dans les grandes villes du pays.

En dehors des activités commerciales exercées dans les boutiques, l'on retrouve aussi au marché de Sombo des comptoirs sur lesquels sont exposés divers produits. Ainsi, nous y avons dénombré 06 comptoirs de vente des produits pétroliers (essence et gasoil en l'occurrence), 02 points de vente de la viande de bœuf braisée et 07 comptoirs de vente de produits agricoles (igname blanc, macabo, épices et condiments).



Source : cliché Tsopji, juillet 2015

**Photo 30.** Comptoir de vente des produits pétroliers au marché Sombo

L'on observe sur la photo 30, un adolescent vendant les produits pétroliers. Ceci témoigne de la banalisation de cette activité à Sombo lorsqu'on sait que la manipulation de tels produits présente de grands risques.

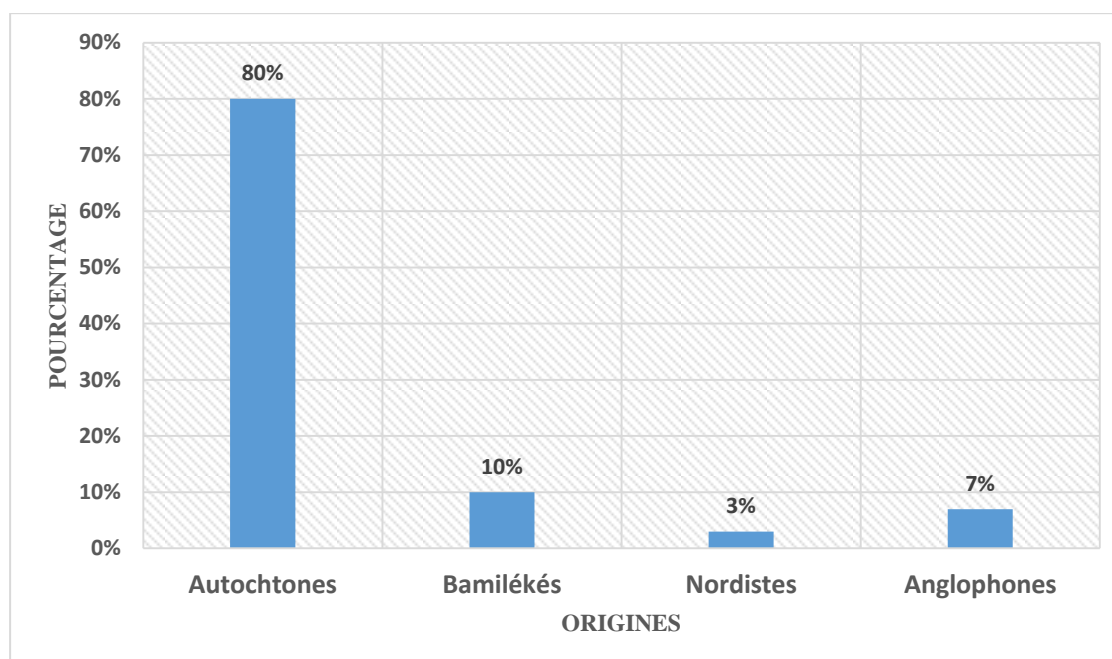
**Tableau 12. Différentes activités de service exercées au marché de Sombo**

Services	Salons de coiffure	Garage auto	Auberge	Secrétariat bureautique	Etablissement de microfinance	Total
Nbre de boutiques	04	02	01	01	01	09

Source : enquête de terrain, Septembre-Novembre 2018

Les activités de service sont très peu diversifiées au marché de Sombo (voir tableau 12). Avec 04 kiosques (02 salons de coiffure dames et 02 salons de coiffure hommes), la coiffure y est l'activité de service la plus répandue. En outre, l'on y dénombre 02 garages de dépannage des motos et des voitures, 01 auberge, 01 établissement de microfinance et 01 secrétariat bureautique. Par ailleurs, les appels téléphoniques et les transferts d'argent via téléphone mobile se font dans les « calls-box » (02) et dans certaines alimentations.

Les commerçants du marché de Sombo proviennent de diverses régions du Cameroun (figure 17). Parmi eux, l'on recense 80% des autochtones (Bassa) ; 10% des Bamilékés (originaires de la région de l'ouest du Cameroun) ; 7% des Nordistes (originaires des régions septentrionales du Cameroun : Adamaoua, Nord et Extrême-nord) et 3% d'Anglophones (originaires des régions du Nord-ouest et du Sud-ouest du Cameroun).



Source : enquête de terrain, Septembre-Novembre 2018

**Figure 17. Répartition des commerçants du marché de Sombo selon leurs origines**

**Tableau 13.** Raisons ayant motivé les commerçants du marché de Sombo à choisir le commerce comme activité

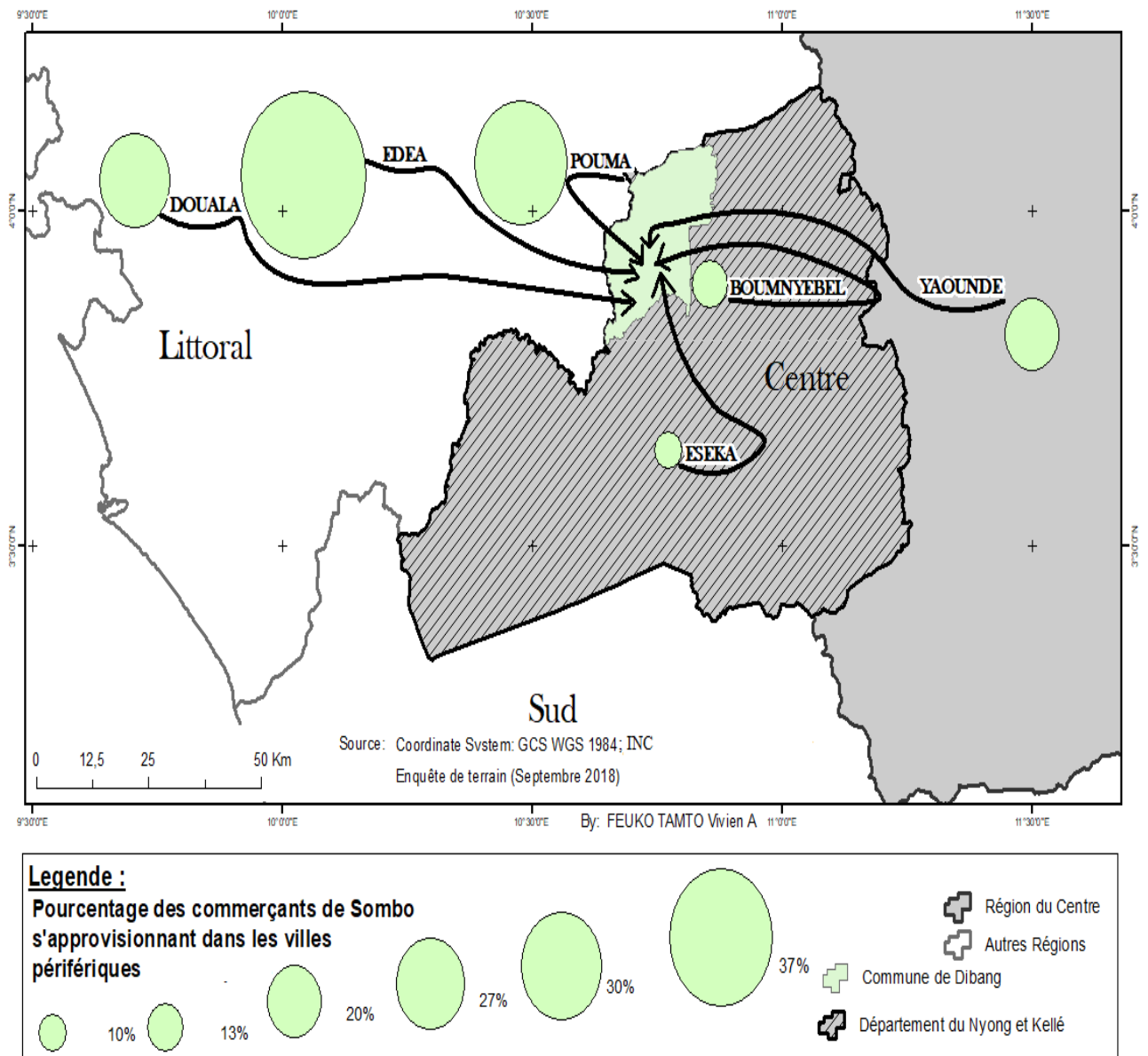
Raisons	Recherche d'un emploi	Passion pour l'activité	Héritage	Total
Effectifs	20	4	6	30
Fréquences en %	67	13	20	100

**Source :** enquête de terrain, Septembre-Novembre 2018

Plusieurs raisons ont guidé les commerçants du marché de Sombo dans le choix du commerce comme profession (tableau 13). Parmi ces raisons, nous pouvons citer la recherche d'un emploi (67% des commerçants), la passion pour le commerce (13% des commerçants) et la transmission par héritage familial (20% des commerçants).

Pour financer leurs activités, les commerçants de Sombo ont fait recours à leur épargne (65% des commerçants), aux emprunts auprès des tontines (37% des commerçants), aux emprunts auprès des membres des familles ou des amis (20% des commerçants) et à l'aide des membres des familles (10% des commerçants).

D'après la figure 18, les commerçants du marché de Sombo s'approvisionnent dans les marchés des villes environnantes à savoir Douala (27%), Yaoundé (20%), Eséka (10%), Edéa (37%), Boumnyébel (13%) et Pouma (30%). Certains commerçants (5%) s'approvisionnent sur place à Sombo (se sont pour la plupart les vendeurs des produits agricoles).



**Figure 18.** Répartition des commerçants du marché de Sombo en fonction des lieux d’approvisionnement

Pour ce qui est des produits pétroliers, les commerçants de Sombo s’approvisionnent aussi bien dans les stations-services de Boumnyébel ou de Pouma que chez les chauffeurs camions. L’enquête menée à Sombo nous a permis de constater qu’il y existe un trafic de carburant entre les chauffeurs de camions et les vendeurs de carburant. En effet, certains chauffeurs de camions qui se reposent à Sombo prélèvent du carburant des réservoirs de leurs véhicules pour le vendre bon marché aux vendeurs des produits pétroliers (le prix du litre oscillant entre 300 et 400 FCFA).



Source : cliché Tsopji, novembre 2018

**Photo 31.** *Trafic de carburant au marché Sombo*

*Sur cette photo, l'on observe une personne entrain de transvaser le carburant du réservoir du camion vers des récipients indiqués par les flèches bleue et rouge.*

Les vendeurs d'huile de palme s'approvisionnent quant à eux auprès des producteurs locaux (c'est-à-dire ceux provenant des villages de la commune ou des villages des communes voisines). Cet approvisionnement se fait de deux manières :

- les producteurs viennent eux-mêmes vendre leurs produits chez les acheteurs ;
- les acheteurs sillonnent les villages pour collecter l'huile de palme auprès des producteurs.

Par ailleurs, comme nous l'avons précisé plus haut, le marché de Sombo est le marché le plus fréquenté dans la commune de Dibang. En effet, 67% des populations résidant dans la commune affirment faire leurs achats au marché de Sombo.

**Tableau 14.** Taux de fréquentation hebdomadaire du marché de Sombo par les populations de la commune de Dibang

Nombre de jours par semaines	7j/7	6j/7	5j/7	4j/7	3j/7	2j/7	1j/7	Total
Effectifs	4	7	10	18	25	30	36	130
Fréquences en %	3	5	8	14	19	23	28	100

Source : enquête de terrain, Septembre-Novembre 2018



Pour ce qui est du taux de fréquentation hebdomadaire du marché de Sombo, le tableau 14 nous renseigne que dans la frange des personnes qui fréquentent ledit marché, 3% y vont 7 jours sur 7, 5% y vont 6 jours sur 7, 8% y vont 5 jours sur 7, 14% y vont 4 jours sur 7, 19% y vont 3 jours sur 7, 23% y vont 2 jours sur 7 et 28% y vont 01 jour sur 7. Parmi les personnes qui fréquentent le marché de Sombo, 80% y vont pour effectuer des achats de divers biens et services, 20% y vont pour vendre leurs produits (généralement les produits récoltés des champs : banane-plantain, igname, macabo, manioc...).

En somme, le marché de Sombo se présente donc comme le principal pôle de commercialisation des biens et des services dans la commune de Dibang. A trois kilomètres de ce marché, un nouveau pôle commercial est né : c'est le marché Ndoupé.

### **II.1.3.2. Le marché de Ndoupé : un nouveau pôle de commercialisation des biens dans la commune de Dibang**

Avec l'arrêt « contrôle obligatoire » d'un opérateur de transport (en l'occurrence l'agence de voyage FINEXS), le carrefour Ndoupé est devenu peu à peu un lieu de commercialisation des produits agricoles exposés essentiellement sur des comptoirs construits en matériaux provisoires. L'on y retrouve quotidiennement près d'une centaine de personnes qui y commercialisent les produits agricoles tels que la banane-plantain, l'igname, la noix de coco, le « macabo », l'avocat, le Gnetum Africanum, les oranges... A côté des produits alimentaires crus, l'on y retrouve aussi des produits prêts à la consommation. C'est le cas des frites de plantain, des bâtons de manioc faits avec l'huile rouge (appelé localement « Mintoumba »), de la viande de bœuf braisée et même de la viande de brousse. En outre, nous y avons recensé un bar et un comptoir de vente du carburant.



Source : cliché Tsopji, mai 2015

**Photo 32.** Bus de l'agence FINEXS stationné au marché de Ndoupe

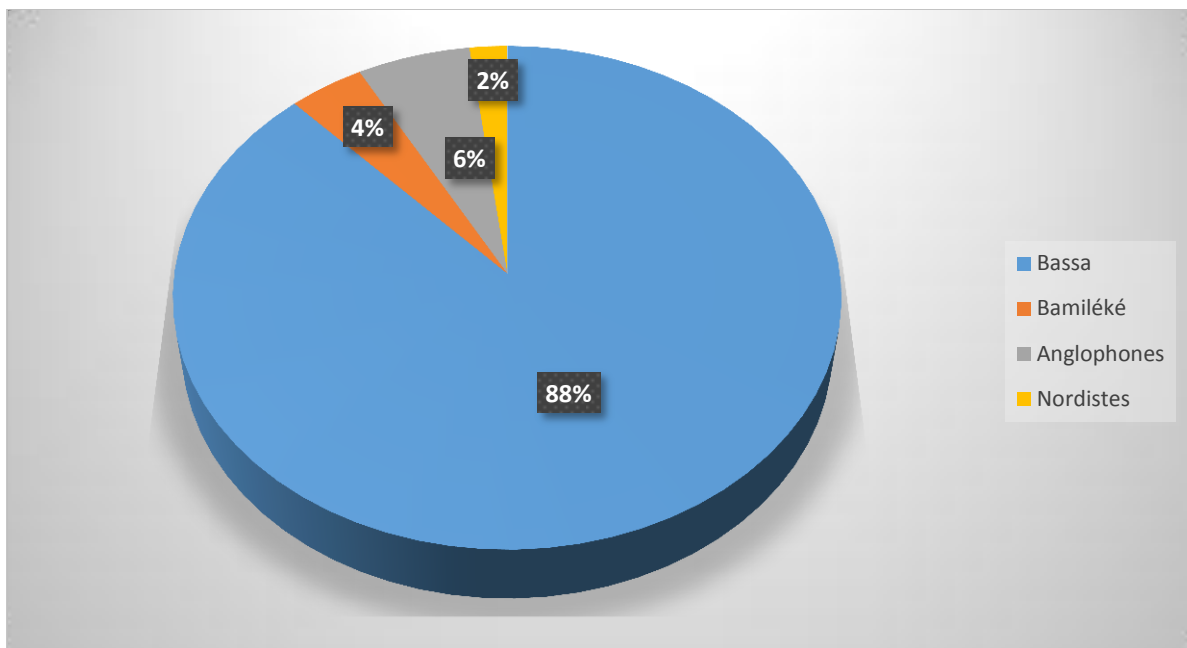


Source : cliché Tsopji, mai 2015

**Photo 33.** Exposition des produits sur les comptoirs au marché de Ndoupe

### **Planche 7.** Le marché de Ndoupe

Sur la photo 32, l'on observe une confluence des commerçants vers le bus stationné. A l'arrêt de chaque bus, les vendeurs des produits alimentaires se dirigent vers le bus pour proposer leurs produits aux passagers du bus. La photo 33 nous montre des femmes exposants les produits alimentaires sur les étals installés le long de la route.



Source : enquête de terrain, Septembre-Novembre 2018

**Figure 19.** Répartition des commerçants du marché de Ndoupe selon leurs origines

Le dynamisme de l'activité commerciale au niveau du marché de Ndoupe exerce un attrait sur les personnes en provenance de divers horizons (voir figure 19). Ainsi, en plus des Bassa qu'on retrouve majoritairement dans ce marché (88%), l'on note aussi la présence des

allogènes : les Bamiléké (4%), les Anglophones (6%) et les Nordistes (2%). Pour ce qui est de la fréquentation, le marché de Ndoupé est à 80% fréquenté par les passagers de l'agence de voyage FINEX. Il est également fréquenté par les passagers des autres agences de voyage ou des voitures des particuliers qui font la ligne Douala-Yaoundé (15%) ainsi que par les résidents de la commune de Dibang (5%). En effet, d'après les observations que nous avons effectuées au marché de Ndoupé, il ressort que 01 bus de l'agence FINEX Voyage stationne au marché de Ndoupé toutes les 30 minutes, 01 bus des agences de voyage autres que FINEX Voyage stationne dans ce marché toutes les 02 heures et 01 véhicule à usage personnel y stationne toutes les 30 minutes.

Par ailleurs, l'enquête que nous avons menée auprès des commerçants du marché de Ndoupé et des autorités de la commune, a révélé que l'agence de voyage FINEX avait entrepris des démarches pour la construction d'un marché moderne à Ndoupé.

De ce qui précède, il découle que les marchés de Sombo et de Ndoupé se présentent comme des infrastructures indispensables dans la satisfaction des besoins de consommation des populations. Les activités menées par les commerçants dans ces deux marchés génèrent des revenus qui peuvent être transférés ou épargnés dans les établissements de microfinance.

#### **II.1.4. Express Union : un établissement de microfinance indispensable pour l'épargne et le transfert d'argent**

Comme nous l'avons souligné dans le chapitre précédent, Express Union est la seule structure qui mène les activités légales de microfinance dans la commune de Dibang. D'après les données que nous avons collectées auprès du Chef d'Agence Express Union de Sombo, cet établissement de microfinance qui emploie 03 personnes, offre aux populations de la commune des services qui vont au-delà du transfert d'argent. En effet, en plus du transfert d'argent, cet établissement de microfinance fait aussi dans l'épargne, l'emprunt, le mobile money (transfert d'argent par téléphone à partir d'un compte EU mobile), le paiement des factures (ENE0, Canal Sat...), le paiement des frais de scolarité (pour certains établissements scolaires, universitaires ou de formation), le paiement des frais des différents concours d'entrée dans les grandes écoles de formation du pays...

Les clients de l'établissement de microfinance Express Union de Sombo proviennent de tous les horizons. Les plus nombreux et les plus fréquents (95%) proviennent des villages de la commune de Dibang. A côté d'eux, l'on dénombre aussi des non-résidents qui, pour des raisons surtout professionnelles ou familiales sont appelés à envoyer ou à recevoir de l'argent via cet établissement de microfinance. Au cours des premières années qui ont suivi sa création,

Express Union de Sombo avait une clientèle moyenne journalière estimée à 80 personnes (estimation faite à partir des données qui nous ont été fournies par le Chef d'Agence Express Union de Sombo). Mais avec l'entrée des opérateurs de téléphonie mobile MTN et Orange dans le marché du transfert d'argent, cette clientèle moyenne journalière a diminué et se situe désormais autour de 60 clients par jour.

## **II.2. Les infrastructures socioéconomiques qui peinent à fonctionner convenablement**

Dans la commune de Dibang, l'on dénombre plusieurs infrastructures socioéconomiques qui connaissent des difficultés dans leur fonctionnement et leur utilisation. Parmi elles, nous pouvons citer : les infrastructures d'eau et d'énergie (II.2.1.) ; les établissements scolaires (II.2.2.) ; les formations sanitaires (II.2.3.) ; le marché de Dibang (II.2.4.) ; les infrastructures routières (II.2.5.) ; l'huilerie de Sombo et les menuiseries (II.2.6).

### **II.2.1. Un réseau de distribution d'eau et d'électricité caractérisé par des coupures régulières**

La production et la distribution de l'eau potable dans la commune de Dibang est gérée par la CDE. Elle est logée dans un bâtiment semi-moderne qui abrite un magasin, un laboratoire (où est traitée l'eau captée à la rivière) et un hall de passage.

Pour ce qui est des équipements techniques, la production de l'eau potable à Dibang est assurée par une pompe qui capte l'eau de la rivière Djuel et la renvoie vers la cuve de stockage d'eau brute. Une fois traitée, cette eau est renvoyée vers un château de  $70m^3$  par deux pompes de refoulements. Par la suite, selon le principe des vases communiquant, l'eau du château alimente les habitations à travers un réseau de tuyaux implantés dans le sol.

Le réseau de distribution d'eau potable peine à s'étendre sur le territoire de la commune de Dibang. En 2018, l'on dénombrait seulement 97 ménages abonnés au réseau de distribution d'eau potable dans cette commune qui compte environ 3000 foyers. En effet, ledit réseau ne couvre qu'une surface d'à peine  $4\text{ km}^2$  autour du centre-ville de Dibang.

Par ailleurs, la distribution de l'eau potable est très irrégulière dans la commune : l'eau ne coule dans les robinets que 02 à 03 jours par semaine. Cette situation est due d'après le Chef d'agence CDE de Dibang, aux équipements désuets qui tombent fréquemment en panne. Par exemple, la ville de Dibang est restée de 2012 à 2015 non approvisionnée en eau potable, ceci à cause d'une panne au niveau de la pompe de captage d'eau.



Source : cliché Tsopji, août 2014

**Photo 34.** Bâtiment abritant les services de la CDE à Dibang



Source : cliché Tsopji, août 2014

**Photo 35.** Dispositif abritant la pompe de captage d'eau brute



Source : cliché Tsopji, août 2014

**Photo 36.** Cuve de stockage d'eau brute et pompe de refoulement

**Planche 8.** Infrastructures et principaux équipements de production d'eau potable dans la ville de Dibang

Les photos 34, 35 et 36 présentent les infrastructures et les principaux équipements qui contribuent à la production de l'eau potable dans la ville de Dibang. La photo 35 présente le dispositif construit sur les rives de la rivière Djuel pour abriter la pompe de captage d'eau. La flèche jaune sur cette photo indique l'endroit où est installée la pompe de captage d'eau. Sur la photo 36, la flèche verte indique la cuve de stockage d'eau brute tandis que la flèche rouge indique la pompe de refoulement.

Le réseau de distribution d'eau potable ambitionne s'étendre à d'autres villages de la commune de Dibang (tableau 15). D'après le Chef d'agence de la CDE de Dibang, une étude de faisabilité commanditée par la CAMWATER avait abouti à l'identification de trois zones d'extension future du réseau à savoir : Ngodi-Lom (175 demandeurs), Ngodi-Si (243 demandeurs) et Sombo (643 demandeurs).

**Tableau 15.** Répartition par village des personnes sollicitant un abonnement de la CDE

Villages	Ngodi-Lom	Ngodi-Si	Sombo	Total
Nbre de Postulants	175	243	643	1061

**Source :** rapport annuel d'activités de la CDE de Dibang (2016)

Les forages construits dans la commune de Dibang connaissent surtout un problème d'entretien. Sur un total d'environ 47 forages construits dans la commune, 40 forages fonctionnent normalement. Les autres forages sont non fonctionnels soit parce qu'ils sont en pannes soit en raison de la mauvaise qualité de leur eau. Ainsi, nous avons dénombré les forages non fonctionnels dans les villages suivants : Mbanda (01) ; Sombo (01) ; Makek-Mandjap (01) ; Maboyé (01) ; Dibang (01) et Mom-Dibang (02).

Le réseau électrique couvre une grande partie du territoire de la commune de Dibang. En réalité, 24 villages sur les 29 que comptent la commune sont connectés au réseau électrique. Toutefois, sur un total d'environ 3000 foyers installés dans la commune, l'on dénombre seulement 606 foyers abonnés à ENEO (données fournies par le Chef d'Agence ENEO de Boumnyébel). Bien plus, les abonnés se plaignent des interruptions régulières de l'énergie électrique. En effet, les foyers abonnés au réseau d'ENEO ne sont alimentés qu'en moyenne 18 jours par mois. L'enquête menée sur le terrain pour comprendre les causes des coupures régulières du courant électrique dans la commune de Dibang révèle qu'elles sont dues à plusieurs facteurs à savoir : la vétusté des transformateurs qui tombent régulièrement en panne, les ruptures des fils électriques occasionnées par les chutes des arbres lors des orages, les délestages effectués depuis l'agence ENEO de Boumnyébel...

Pour ce qui est du recouvrement des frais de consommation de l'énergie électrique, ENEO sous-traite cette tâche à l'établissement de microfinance RENAPROV Finance SA qui déploie ses agents dans les villages de la commune pour collecter lesdits frais auprès des consommateurs.

De ce qui précède, il transparaît clairement que le réseau de distribution d'eau et celui de distribution de l'énergie électrique connaissent des difficultés à fonctionner normalement dans la commune de Dibang. La grande majorité des établissements scolaires de la commune connaissent aussi des difficultés dans leur fonctionnement.

## II.2.2. Des établissements scolaires caractérisés par le sous-effectif des élèves, le manque d'enseignants et d'équipements

### I.2.2.1. Un manque criard d'enseignants dans les établissements scolaires

La grande majorité des établissements scolaires de la commune de Dibang sont confrontés au manque de personnels enseignants.

**Tableau 16.** Ratio enseignants-élèves dans les écoles maternelles publiques de l'IAEB de Dibang (année scolaire 2017-2018)

Sous systèmes	Nombre d'écoles	Effectif des élèves			Effectif des enseignants (maîtres des parents non compris)			Ratios
		G	F	T	H	F	T	
Francophone	05	51	53	104	00	05	05	1/21
Anglophone	01	17	16	33	00	01	01	1/33

**Source :** rapport de fin d'année scolaire 2017-2018 de l'IAEB de Dibang

Les écoles maternelles publiques de l'IAEB de Dibang sont très pauvres en enseignants affectés par le MINEDUB (06 enseignants pour 06 écoles soit une moyenne de 01 enseignant par écoles). Cette réalité est masquée lorsqu'on s'intéresse aux ratios enseignants-élèves présenté dans le tableau 16 : 01 enseignant pour 21 élèves dans le sous-système francophone et 01 enseignant pour 33 élèves dans le sous-système anglophone. Pour combler le déficit d'enseignants, les maîtres de parents (parfois non formés) ont été recrutés : 10 maîtres dans le sous-système francophone et 02 maîtres dans le sous-système anglophone.

**Tableau 17.** Ratio enseignants-élèves dans les écoles primaires publiques de l'IAEB de Dibang (année scolaire 2014-2015)

Sous-systèmes	Nombre d'écoles	Effectif des élèves			Effectif des enseignants (maîtres de parents non compris)			Ratios
		G	F	T	H	F	T	
Francophone	21	1280	1283	2567	26	13	39	1/77
Anglophone	01	09	09	18	00	01	01	1/18

**Source :** rapport de fin d'année scolaire 2017-2018 de l'IAEB de Dibang

Dans l'enseignement primaire public dans l'IAEB de Dibang, le tableau 17 nous présente un ratio de 01 enseignant pour 77 élèves (ratio largement supérieur à la norme communément

appliquée qui est de 1 enseignant pour 60 élèves). Comparé au ratio des écoles des communes peuplées de notre pays, l'on peut être amené à penser que l'IAEB de Dibang est très fournie en enseignants. Or, lorsqu'on s'intéresse à la situation école par école, on se rend rapidement compte que 08 écoles sur les 24 que compte l'IAEB de Dibang ont chacune un effectif d'un seul enseignant affecté par le MINEDUB. Il s'agit de l'EP de Bamo, l'EP de Béda, l'EP de Dikonop I, l'EP de Lisségué, l'EP de Ndongo-Route, l'EP de Ndongo-Pilote, l'EP de Ngog-Ngwas et la GBPS de Sombo.

Confrontée à l'insuffisance des enseignants, l'IAEB de Dibang a recruté au cours de l'année scolaire 2017-2018, 42 maîtres de parents dans le sous-système francophone et 02 maîtres de parents dans le sous-système anglophone.

**Tableau 18.** Besoins en enseignants dans l'enseignement maternel et primaire public dans l'IAEB de Dibang

N°	Ecoles	Effectifs des élèves	Effectifs des enseignants	Ratios enseignants-élèves	Besoins en enseignants
1	EM Sombo	29	01	1/29	01
2	EM Dingombi	30	01	1/30	01
3	GBNS Sombo	33	01	1/33	01
<b>Total</b>					<b>03</b>
1	EP Ndongo-Route	162	01	1/162	02
2	EP Dikonop	191	01	1/191	02
3	EP Dibang	209	04	1/53	02
4	EP Ngog-Ngwas	132	01	1/132	02
5	EP Ndongo-Pilote	133	01	1/133	02
6	EP Béda	119	01	1/119	02
7	EP Bamo	116	01	1/116	02
8	EP Dingombi	180	02	1/90	02
9	GBPS Sombo	18	01	1/18	02
<b>Total</b>					<b>18</b>

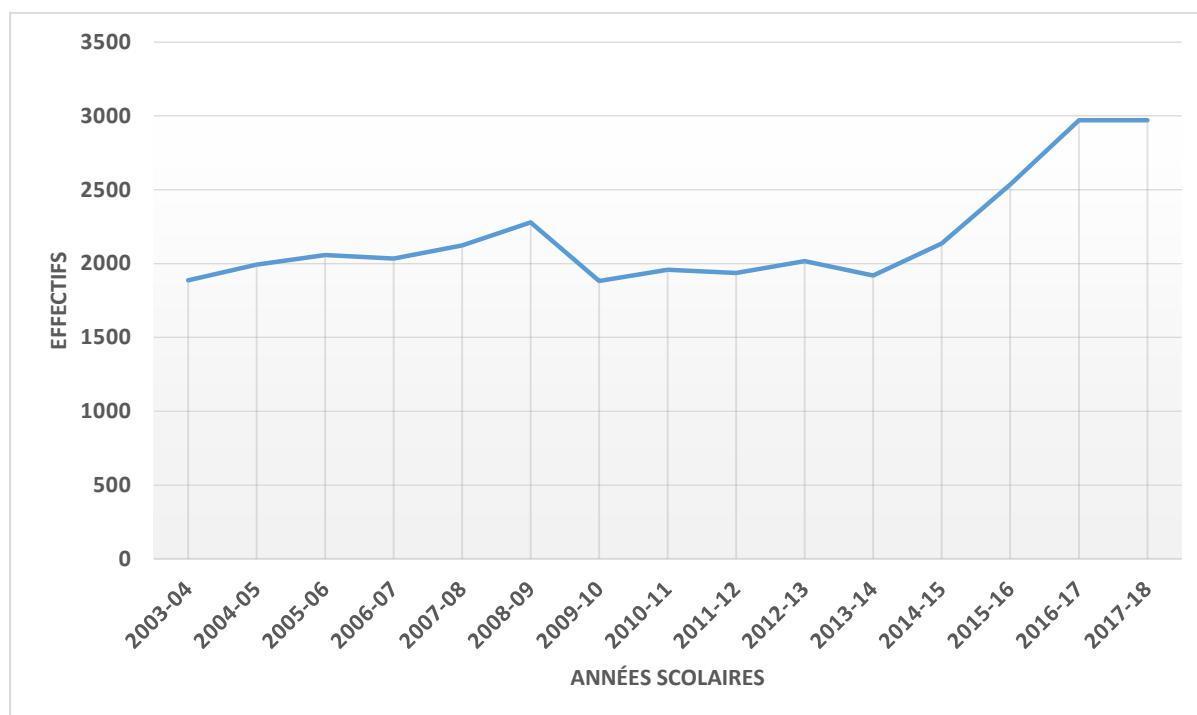
**Source :** rapport de fin d'année scolaire 2017-2018 de l'IAEB de Dibang

D'après le tableau 18, en fonction des besoins réels constatés dans les écoles, l'IAEB de Dibang dans son rapport de fin d'année 2017-2018 a exprimé un besoin de 03 enseignants dans l'enseignement maternel public et de 18 enseignants dans l'enseignement primaire public. De manière générale, les besoins en enseignants varient entre 01 et 03 enseignants selon les écoles.



### I.2.2.2. Des établissements scolaires en sous-effectif

Dans la commune de Dibang, plusieurs établissements scolaires peinent à fonctionner normalement en raison de la faiblesse des effectifs de leurs élèves.



Source : IAEB de Dibang

**Figure 20.** Evolution des effectifs des élèves dans l'IAEB de Dibang

Dans l'enseignement maternel et primaire public de l'IEAB de Dibang, lorsqu'on s'intéresse à l'évolution des effectifs des élèves d'année en année (figure 20), l'on peut être amené à penser que le problème de la faiblesse des effectifs des élèves ne se pose pas dans les écoles maternelles et primaires. En effet, de 2003 à 2014, les effectifs des élèves dans l'IAEB de Dibang ont été assez stables. Mais à partir de l'année scolaire 2014-2015, l'on a noté une évolution croissante desdits effectifs qui ont atteint leur pic au cours de l'année scolaire 2017-2018 avec un total de 2970 élèves. Toutefois lorsqu'on s'intéresse à la situation école par école, l'on se rend compte qu'il existe dans l'IAEB de Dibang, des écoles dont la faiblesse des effectifs de leurs élèves rend difficile leur fonctionnement.

**Tableau 19.** Statistiques désagrégées des élèves dans les écoles primaires à faibles effectifs dans l'IAEB de Dibang

<b>Ecoles \ Classes</b>	<b>SIL</b>	<b>CP</b>	<b>CEI</b>	<b>CEII</b>	<b>CMI</b>	<b>CMII</b>	<b>TOTAL</b>
<b>EP de Boga</b>	10	7	8	2	8	2	37
<b>EP de Lisségué</b>	1	3	2	11	5	0	22
<b>EP de Makek-Mandjap</b>	0	0	0	0	0	0	0
<b>EP de Ngog-Ngwas</b>	6	5	7	7	4	2	31
<b>EP de Song-Ngos</b>	4	1	5	2	3	1	16
<b>EP de Tamalong</b>	15	5	4	4	3	4	35
<b>E Cath. de Mom-Dibang</b>	13	07	08	0	0	0	28

**Source :** rapport de début d'année scolaire 2014-2015 de l'IAEB de Dibang

Au cours de l'année scolaire 2014-2015, l'on dénombrait dans l'IAEB de Dibang 07 écoles primaires ayant des effectifs totaux inférieurs à 50 élèves. Il s'agit notamment de l'EP de Makek-Mandjap, l'EP de Boga, l'EP de Lisségué, l'EP de Song-Ngos, l'EP de Ngog-Ngwas, l'EP de Tamalong et l'école Catholique Sainte Famille de Mom-Dibang. A l'observation du tableau 19 qui détaille le nombre d'élèves par classe dans les écoles sus-énumérées, l'on se rend compte que l'EP de Makek-Mandjap n'avait aucun élève inscrit au cours de l'année scolaire 2014-2015. De même, l'on observe sur le même tableau qu'il existe des écoles ayant des classes sans élèves. C'est le cas du CM II à l'école publique de Lisségué, du CE II, du CM I et du CM II à l'école catholique Sainte Famille de Mom-Dibang. Pour le reste, les effectifs des élèves par classe dans les écoles sus-citées sont dans l'ensemble très faibles et varient entre 01 et 15 élèves.

Par ailleurs, comme nous l'avons signalé ci-haut, l'IAEB de Dibang, souffre d'un déficit d'enseignants formés. Ce problème s'expliquerait d'après l'Inspecteur d'Arrondissement de l'Education de Base de Dibang par la faiblesse des effectifs des élèves dans les écoles de la commune. En effet, au moment d'affecter les enseignants dans les écoles, le MINEDUB du Cameroun privilégie les établissements scolaires qui ont des effectifs assez conséquents. En clair, au lieu d'affecter un enseignant formé dans une école où ce dernier n'aura à sa charge que l'éducation de 01 ou 02 enfants, le MINEDUB préfère l'envoyer dans les établissements dont il aura à sa charge l'éducation d'un nombre d'enfants plus grand.

Dans, certaines écoles, pour combler le déficit d'enseignants, comme précédemment dit, des enseignants vacataires sont recrutés. Mais seulement, la faiblesse de l'effectif des élèves fait en sorte que l'argent de l'APEE (qui est une somme collectée auprès des parents d'élèves pour gérer certaines charges non prises en compte par l'Etat dans les établissements scolaires) est insuffisant pour payer de manière régulière les salaires des enseignants vacataires. Du coup, il est fréquent dans la commune de Dibang, de voir des enseignants vacataires abandonner leurs élèves en plein année scolaire.



Source : cliché Tsopji, octobre 2018

**Photo 37.** Ecole primaire publique de Lisségué

*Cette photo présente le bâtiment abritant l'école primaire publique de Lisségué. L'on observe un bâtiment neuf de quatre salles de classe et une grande cour gazonnée.*

Dans l'enseignement secondaire (public comme privé) de la commune de Dibang, le problème de la faiblesse des effectifs des élèves se pose principalement dans trois établissements scolaires à savoir : le lycée de Dibang, le collège Deo-gratias de Ngodi-Si et le CETIC de Dingombi. En réalité, dans lesdits établissements, il existe une disproportion entre les effectifs des élèves et les infrastructures/équipements disponibles. Pour mieux présenter ce problème, il convient pour nous d'analyser la situation établissement par établissement.

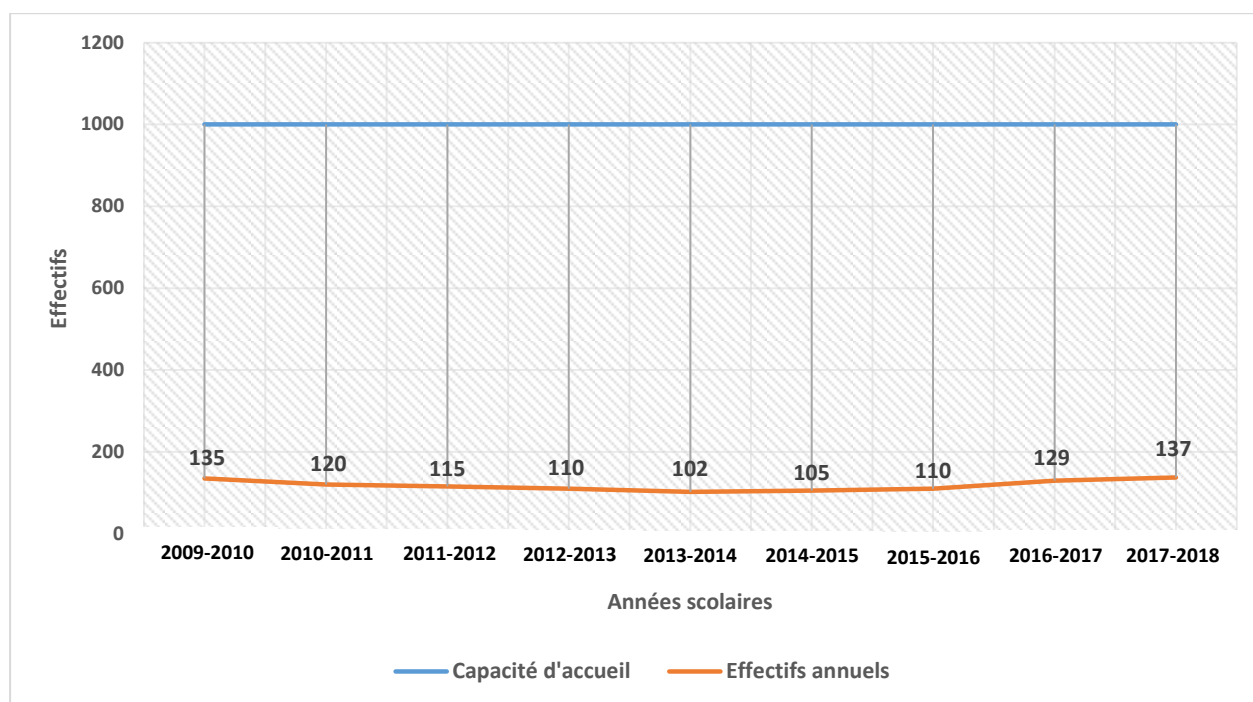
**Tableau 20.** Rapport entre l'effectif des élèves du lycée de Dibang, le nombre de salles de classe et le nombre de tables-bancs disponibles

Effectif des élèves	Nombre de salles de classe	Nombre de tables-bancs	Ratio salle de classe /élèves	Ratio élèves/ tables-bancs
155	16	200	1/10	1/1

Source : enquête de terrain, Septembre-Novembre 2018

Depuis la création d'une multitude d'établissements scolaires d'enseignement secondaire dans la commune de Dibang à la fin des années 2000, les effectifs des élèves au lycée de Dibang ont drastiquement chutés. Cette chute des effectifs des élèves dans cet établissement a engendré une disproportion entre les infrastructures/équipements et les effectifs des élèves. Par exemple, au cours de l'année scolaire 2017-2018 (voir tableau 20), le lycée de Dibang disposait de 16 salles de classe pour un effectif total de 155 élèves soit un ratio de 01 salle de classe pour 10 élèves. Par ailleurs, au cours de la même année, le lycée de Dibang disposait de 200 tables-bancs pour 155 élèves soit un ratio de 01 table-banc pour 01 élève.

En raison de la faiblesse de l'effectif des élèves au lycée de Dibang, seulement 08 salles de classe sur les 16 disponibles sont utilisées. En outre, 02 des 08 salles de classe non utilisées ont été mises à la disposition du lycée technique de Dibang et les 06 autres salles de classe sont tout simplement non utilisées et vouées à la dégradation. Il en est de même pour les tables-bancs dont une bonne partie a d'ailleurs été mise à la disposition du lycée technique qui n'en disposait pas.



Source : rapports annuels d'activités du collège Deo-gratias de Ngodi-Si (de 2009 à 2018)

**Figure 21.** Evolution des effectifs totaux annuels des élèves au collège privé Deo-gratias de Ngodi-Si (2009-2018)

Le collège privé laïc Deo-gratias de Ngodi-Si se présente comme l'établissement de l'enseignement secondaire le plus fourni en infrastructures et en équipements dans la commune de Dibang (11 salles de classe, 08 bureaux pour les enseignants et le corps administratif, 12 latrines, 01 bibliothèque, 01 stade de football, 01 stade d'handball, 01 stade de volley, 01 point

d'eau, une salle d'informatique, 16 logements pour enseignants, 150 tables-bancs, 13 chaises, 05 armoires, 13 tableaux). Pourtant, depuis l'ouverture en 2009 du second cycle dans cet établissement, les effectifs des élèves (voir figure 21) n'ont jamais atteint la barre de 150 élèves. Or, d'après l'entretien que nous avons eu avec le principal de cet établissement, les infrastructures créées étaient prévues pour accueillir plus d'un millier d'élèves.



**Source :** cliché Tsopji, octobre 2018

**Photo 38.** Salle de classe de première au collège Deo-gratias de Ngodi-Si

*Sur cette photo prise en plein cours dans une classe de première, l'on constate que l'effectif des élèves présents au cours est d'à peine 15 élèves. Or la salle de classe a une capacité d'accueil qui dépasse largement cet effectif.*

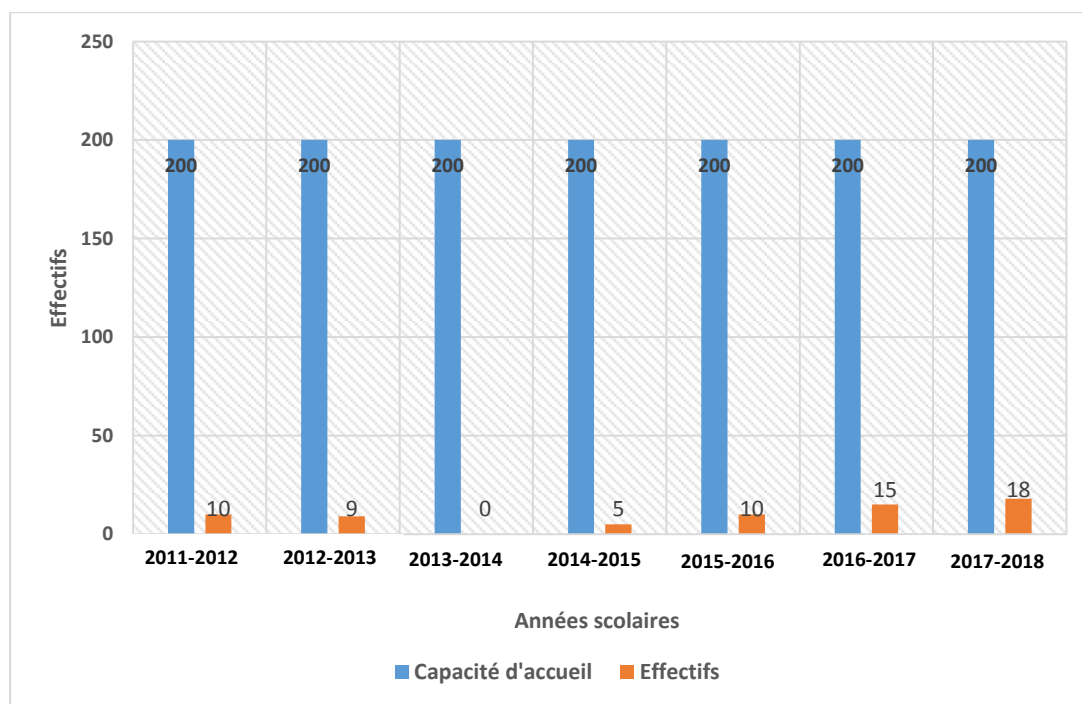
**Tableau 21.** Rapport entre l'effectif des élèves du collège Deo-gratias de Ngodi-Si, le nombre de salles de classe et de tables-bancs disponibles

Effectifs des élèves	Nombre de salles de classe	Nombre de tables-bancs	Ratio salle de classe/ élèves	Ratio élèves/ tables-bancs
135	11	150	1/12	1/1

**Source :** enquête de terrain, Septembre-Novembre 2018

Le collège Deo-gratias de Ngodi-Si présente un ratio de 01 salle de classe pour 12 élèves et un ratio de 01 élève pour 01 table-banc (tableau 21). En outre, 03 latrines seulement sur les 12 disponibles dans cet établissement sont utilisées. Dans l'ensemble, le constat dans cet établissement est celui de l'inadéquation entre les infrastructures/équipements disponibles et l'effectif des élèves. Cette situation est due à la faiblesse des effectifs des élèves au collège Deo-gratias de Ngodi-Si.

La faiblesse des effectifs des élèves a un sérieux coup sur le fonctionnement du collège Deo-gratias de Ngodi-Si. En effet, l'enquête menée sur le terrain révèle que les frais de scolarité payés par les élèves de cet établissement s'avèrent très insuffisants pour supporter les charges de fonctionnement de l'établissement. Ce collège ne doit sa survie qu'aux apports financiers qu'il reçoit chaque année de l'ONG Afrique Future.



Source : rapports annuels d'activités du CETIC de Dingombi (de 2011 à 2018)

**Figure 22.** Evolution des effectifs totaux des élèves au CETIC de Dingombi

La situation du CETIC de Dingombi est quasi similaire à celle du collège Deo-gratias de Ngodi-Si (même si l'investissement en infrastructures et en équipements n'est pas fait dans les mêmes proportions). En effet, le CETIC de Dingombi disposait en 2018 de quatre salles de classe construites pour une capacité d'accueil de 200 élèves. Mais seulement, depuis sa création en 2011, les effectifs totaux de cet établissement n'ont jamais franchi la barre de 20 élèves (voir figure 22). Le ratio salles de classe-élèves dans cet établissement scolaire est de 04 élèves pour une salle de classe. Le ratio tables-bancs-élèves est quant à lui de 01 table-banc pour 02 élèves.

### **I.2.2.3. Des établissements scolaires qui souffrent d'un déficit d'infrastructures et d'équipements**

L'insuffisance des infrastructures et des équipements se présente aussi comme un facteur qui entrave le bon fonctionnement des établissements scolaires dans la commune de Dibang.

**Tableau 22.** Besoins en infrastructures et en équipements dans les écoles maternelles publiques de l'IAEB de Dibang

Ecoles	Salles de classe en dur		Petites chaises		Tables		Latrines		Points d'eau	
	Dispo-nibles	Besoins	Dispo-nibles	Besoins	Dispo-nibles	Besoins	Dispo-nibles	Besoins	Dispo-nibles	Besoins
<b>GBNS Sombo</b>	00	02	15	10	05	10	00	03	00	01
<b>EM de Dibang</b>	00	02	10	50	10	10	00	03	00	01
<b>EM de Maboyé</b>	00	02	00	30	00	15	00	03	00	01
<b>EM de Dingombi</b>	00	02	00	50	05	10	00	03	00	01
<b>EM de Sombo</b>	00	02	10	50	05	10	00	03	00	01
<b>Total</b>	<b>00</b>	<b>10</b>	<b>35</b>	<b>190</b>	<b>25</b>	<b>55</b>	<b>00</b>	<b>15</b>	<b>00</b>	<b>05</b>

**Source :** rapport de fin d'année scolaire 2017-2018 de l'IAEB de Dibang et enquête de terrain (Septembre-Novembre 2018)

Dans l'enseignement maternel public, le tableau 22 nous fait observer que les 05 écoles maternelles publiques de la commune de Dibang n'ont ni salles de classe en dur, ni latrines, ni points d'eau. L'on y dénombre tout de même 35 petites chaises et 25 tables-bancs. Et, en s'intéressant à la situation école par école, l'on se rend compte que l'EM publique de Maboyé ne dispose d'aucune infrastructure et d'aucun équipement. Ne disposant pas de bâtiments construits, la GBNS de Sombo utilise deux boutiques du nouveau marché de Sombo comme salles de classe. L'EM publique de Dingombi pour combler son manque d'infrastructures, utilise quant à elle les salles de classe de l'école publique de Dingombi.

Les besoins en infrastructures et en équipements sont donc immenses dans l'enseignement maternel public de Dibang. Le tableau 22 nous montre qu'il existe dans cet ordre d'enseignement un besoin de 10 salles de classe en dur, de 190 petites chaises, de 25 tables-bancs, de 15 latrines et de 05 points d'eau.

**Tableau 23.** Besoins en infrastructures et en équipements dans les écoles primaires publiques de l'IAEB de Dibang

N°	Ecoles	Salles de classe en dur		Tables-bancs		Latrines		Points d'eau	
		Disponibles	Besoins	Disponibles	Besoins	Disponibles	Besoins	Disponibles	Besoins
01	EP de Bamo	04	02	46	50	00	03	00	01
02	EP de Béda	02	04	30	80	00	03	00	01
03	EP de Boga	03	03	36	30	00	03	01	00
04	EP de Bomb	05	01	200	00	00	03	01	00
05	EP de Dikonop	03	03	52	50	00	03	00	01
06	EP de Dingombi	04	02	46	60	00	03	00	01
07	EP de Lisségué	03	03	28	50	02	01	00	01
08	EP de Maboyé	06	06	200	00	00	03	00	01
09	EP de Maholé	03	03	40	50	00	03	00	00
10	EP de Makek-Mandjap	00	06	00	50	00	03	00	01
11	EP de Matol	00	06	00	50	00	03	00	01
12	EP de Mom-Dibang	05	01	75	40	00	03	00	01
13	EP de Ndongo-Pilote	02	04	64	40	00	03	00	01
14	EP de Ndongo-Route	02	04	57	56	00	03	01	00
15	EP de Ndoupé	04	02	100	10	06	00	00	01
16	EP de Ngog-Ngwas	04	02	08	50	00	03	00	01
17	EP de Sombo	04	02	70	80	03	00	01	00
18	EP de Song-Ngos	01	05	32	50	00	03	00	01
19	EP de Song-Nlend	09	00	70	50	01	02	00	01
20	EP de Tamalong	05	01	75	50	01	02	00	01
<b>Total</b>		<b>69</b>	<b>60</b>	<b>1229</b>	<b>896</b>	<b>13</b>	<b>50</b>	<b>04</b>	<b>15</b>

**Source :** rapport de fin d'année scolaire 2017-2018 de l'IAEB de Dibang et enquête de terrain (Septembre-Novembre 2018)

L'enseignement primaire public connaît une insuffisance criarde en infrastructures et en équipements dans l'IAEB de Dibang. En 2014, l'Inspecteur d'Arrondissement de l'Education de Base affirmait dans son rapport : « *Par rapport aux salles de classe, certaines écoles sont logées dans des cuisines ou des hangars à l'instar de l'EP de Song-Ngos, l'EP de Matol, l'EP*



de Makek-Mandjap, l'Etat n'ayant jamais investi dans ce domaine ». En effet, d'après le tableau 23, 20 écoles primaires publiques de l'IAEB de Dibang ne totalisent que 69 salles de classe en dur (soit une moyenne de 3.45 salles de classe par école). En outre, l'on y dénombre 1229 tables-bancs, 13 latrines et 04 points d'eau. Les besoins en infrastructures et en équipements ici sont immenses : 60 salles de classe en dur, 896 tables-bancs, 50 latrines et 15 points d'eau.

**Tableau 24.** Infrastructures et équipements recensés au lycée technique de Dibang et au CES de Ndongo en 2018

N°	Etablissements	Salles de classe	Tables-bancs	Effectif des élèves
1	CES de Ndongo	02	16	06
2	Lycée technique de Dibang	02	08	49

**Source :** enquête de terrain, Septembre-Novembre 2018

Dans l'enseignement secondaire, c'est le lycée technique de Dibang et le CES de Ndongo qui connaissent des difficultés de fonctionnement liées au manque d'infrastructures et d'équipements. D'après le tableau 24, au cours de l'année scolaire 2017-2018, le lycée technique de Dibang ne disposait que de 02 salles de classe et de 08 tables-bancs pour un effectif de 49 élèves. Selon le même tableau, au cours de la même année scolaire, le CES de Ndongo disposait de 02 salles de classe et de 16 tables-bancs pour un effectif de 06 élèves. Dès lors, il se pose le problème de la gestion des salles de classe disponibles car le peu d'élèves inscrits appartiennent aux niveaux différents. Pour pallier à cette situation, le lycée technique de Dibang utilise deux salles de classe (02) et les tables-bancs du lycée de Dibang. Le CES de Ndongo utilise quant à lui les salles de classe de l'école publique de Ndongo.

En définitive, il ressort que les établissements scolaires de la commune de Dibang connaissent des difficultés de fonctionnement liées au manque d'enseignants, à la faiblesse des effectifs des élèves et à l'insuffisance des infrastructures/équipements. Les formations sanitaires de la commune rencontrent aussi des difficultés similaires qui les empêchent de fonctionner convenablement.

### **II.2.3. Des formations sanitaires sous équipées, sous-fréquentées et pauvres en personnels**

Les formations sanitaires de la commune de Dibang sont dans l'ensemble pauvres en personnels et en équipements.

**Tableau 25.** Effectifs et qualifications des personnels de santé exerçant dans les formations sanitaires de la commune de Dibang

Qualifications des personnels Formation sanitaires	Médecins	Infirmiers	Aides-soignants	TMS	ATMS	Commis de pharmacie	Tot.
CMA de Dibang	01	00	01	00	00	01	03
Centre de santé de Sombo	00	01	00	00	00	01	02
Centre de santé de Ndoupé	00	01	00	00	00	00	01
Centre de santé de Ndongo	00	01	00	00	00	00	01
Centre de santé privé de Mom-Dibang	00	02	00	00	00	00	02
Hôpital Deo-gratias de Ngodi-si	00	01	00	00	01	00	02
<b>Total</b>	01	06	01	00	01	02	11
<b>Ratio</b>	1/12 368	1/2061	1/12 368	00	1/12 368	1/6184	

**Source :** enquête de terrain Septembre-Novembre 2018.

Le CMA de Dibang se présente comme la formation sanitaire la plus fournie en personnel dans la commune (tableau 25). L'on y retrouve 01 médecin, 01 aide-soignante et 01 commis de pharmacie. Le centre de santé de Sombo dispose quant à lui de 02 personnels à savoir 01 infirmière et 01 commis de pharmacie. Les centres de santé de Ndoupé et de Ndongo ne disposent chacun que d'un seul personnel (01 infirmière). L'hôpital Deo-gratias de Ngodi-Si est quant à lui géré par une infirmière et une assistante technicienne médico-sanitaire. Le centre de santé privé de Mom-Dibang a un personnel composé de 02 infirmières (une infirmière titulaire et une volontaire envoyé par l'ONG EMMAUS International qui est le partenaire technique et financier de ce centre).

Pour ce qui est du ratio entre les personnels de santé et les habitants de la commune estimés en 2015 à 12 368 (PCD, 2015), le tableau 25 nous présente les chiffres suivants : 01 médecin pour 12 368 habitants, 01 infirmier pour 2 061 habitants, 01 aide-soignant pour 12 368 habitants, 01 assistant technicien médico-sanitaire pour 12 368 habitants, 01 commis de pharmacie pour 6 184 habitants et 0 technicien médico-sanitaire pour 12 368 habitants.

Pourtant, les normes édictées par l’OMS exigent un ratio de 01 médecin pour 10 000 habitants ; 01 infirmier pour 3 000 habitants ; 01 aide-soignant pour 1500 habitants ; 01 technicien de laboratoire pour 3 000 habitants et 01 pharmacien pour 15 000 habitants.

Relativement aux équipements médicaux, les formations sanitaires de la commune de Dibang sont peu fournies (exception faite pour l’hôpital Deo-gratias de Ngodi-Si). Pour mieux étayer notre affirmation, nous allons nous attarder sur les services de laboratoire des différentes formations sanitaires de la commune (services indispensables dans la détermination des pathologies donc souffrent les patients). En réalité, aucun service de laboratoire ne fonctionne normalement dans les formations sanitaires de la commune de Dibang. Comment comprendre que le CMA de Dibang (considéré comme l’une des formations sanitaires de référence dans la commune) n’ait comme équipements de laboratoire que 01 bac de coloration, 01 coffret de rangement pour lames, 01 hémoglobinomètre et 01 lampe à alcool et mèches ? Comment le laboratoire d’un CMA peut-il fonctionner sans microscope, sans réactifs et sans réfrigérateur ? Les centres de santé de Sombo, de Mom-Dibang et de Ndongo ne disposent quant à eux d’aucun équipement de laboratoire. Le centre de santé de Ndoupé a un laboratoire non fonctionnel même si l’on y retrouve un microscope binoculaire et 01 kit de verrerie de laboratoire. Le diagnostic et la prise en charge des malades dans les formations sanitaires de la commune de Dibang se fait sur la base de l’interprétation des symptômes présentés par les malades.

Hormis le problème de manque de personnels et d’équipements, les formations sanitaires de la commune de Dibang sont aussi sous-fréquentées. En effet, environ 8 personnes sur 100 fréquentent les formations sanitaires de la commune de Dibang. Pour mieux illustrer la faible fréquentation des formations sanitaires dans cette commune, nous nous appuyerons principalement sur le Centre de Santé de Sombo et le CMA de Dibang (deux formations sanitaires situées dans les villages les plus peuplés de la commune).

**Tableau 26.** Effectifs annuels des patients enregistrés en consultation générale<sup>6</sup> au CMA de Dibang et au centre de santé de Sombo entre 2013 et 2018

<b>Structures de santé \ Années</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>Total</b>	<b>Moyenne annuelle</b>
<b>Centre de santé de Sombo</b>	129	185	291	255	315	404	1579	263
<b>CMA de Dibang</b>	365	277	213	105	348	289	1597	266

<sup>6</sup> Les consultations générales désignent toutes les formes de consultations excepté les consultations prénatales c’est-à-dire les consultations des femmes enceintes

**Source :** registres de consultations générales du centre de santé de Sombo et du CMA de Dibang (2013-2018)

**Tableau 27.** Effectifs de la population des villages composant l'aire de santé de Sombo

Villages	Boga	Maholé	Sombo	Ndoupé	Sililayé	Song-Nlend	Peslipan	Total
<b>Effectifs en 2005</b>	250	230	906	423	174	235	273	<b>2491</b>

**Source :** 3<sup>ème</sup> RGPH, vol. IV, Tome 07

**Tableau 28.** Effectifs de la population des villages composant l'aire de santé de Dibang

Villages	Mbanda	Dibang	Ngodi-Si	Ngodi-Lom	Mapubi-Dibang	Makek-Mandjap	Dikonop I	Mom-Dibang	Lisségué	Tot
<b>Effectifs en 2005</b>	141	1225	453	248	107	261	183	488	168	<b>3274</b>

**Source :** 3<sup>ème</sup> RGPH, vol. IV, Tome 07

D'après le tableau 26, sur une période de 06 ans (2013-2018), le centre de santé de Sombo a reçu en consultation générale un total de 1579 patients soit une moyenne de 263 patients par an. Au cours de la même période, le CMA de Dibang a reçu en consultation générale un total de 1597 patients soit une moyenne de 266 patients par an. Et, au regard du chiffre de la population qui forment les aires de santé qui abritent ces deux formations sanitaires : 2491 habitants pour l'aire de santé de Sombo (confère tableau 27) et 3274 habitants pour l'aire de santé de Dibang (confère tableau 28), il apparaît clairement que ces deux formations sanitaires sont sous-fréquentées. Est-ce à dire que les populations de ces aires de santé ne sont pas assez malades ? Certainement non, car l'enquête de terrain a révélé qu'en cas de maladie, 29% des habitants de la commune de Dibang préfèrent se soigner chez les guérisseurs traditionnels et 15% préfèrent se rendre dans les formations sanitaires situées hors de la commune (ces derniers estiment que les formations sanitaires de la commune de Dibang sont chères et inefficaces).

Par ailleurs, certaines formations sanitaires de la commune fonctionnent de manière périodique. C'est le cas du centre de santé de Mom-Dibang. En effet, l'infirmière principale dudit centre ne l'ouvre que pendant ces heures libres. Avec la rénovation de cette formation sanitaire en 2017 (grâce à l'appui financier de l'ONG EMMAUS International) et la mise en stage d'une volontaire par l'ONG EMMAUS internationale dans ce centre, l'on pensait que

cette formation sanitaire devait désormais fonctionner à plein régime. Mais l'on a été surpris de constater qu'en 2018, ce centre continuait à fonctionner de manière périodique : l'infirmière titulaire dudit centre expliquant cette situation par le manque de patients et son programme personnel parfois surchargé.



Source : cliché Tsopji, octobre 2015

**Photo 39.** Centre de santé de l'association CPSS de Mom-Dibang en 2015



Source : cliché Tsopji, novembre 2018

**Photo 40.** Centre de santé et complexe commercial de l'association CPSS de Mom-Dibang renouvés en 2018

### **Planche 9.** Centre de santé de l'association CPSS de Mom-Dibang

*Sur la photo 39 prise en 2015, l'on observe le Centre de santé de l'association CPSS de Mom-Dibang dans un aspect vétuste et délabré. Sur la photo 40 prise en 2018, l'on remarque que le bâtiment abritant le Centre de santé de l'association CPSS de Mom-Dibang a été rénové. Aussi, un centre commercial (indiqué sur la photo par la flèche rouge) a été construit à proximité de cette formation sanitaire.*

L'hôpital Deo-gratias de Ngodi-Si comme nous l'avons précisé dans le chapitre précédent est une œuvre de l'ONG Afrique Future. D'après les enquêtes que nous avons menées auprès du Chef du village Ngodi-Si et des populations de ce village, il ressort qu'au moment de sa mise en fonction, l'hôpital Deo-gratias de Ngodi-Si était un chef-d'œuvre architectural bien équipé et ayant un personnel qualifié (médecins généralistes, médecins spécialistes, infirmiers, aides-soignants, techniciens médico-sanitaires, chirurgiens...) qui offrait une diversité de services de santé à l'exemple de l'échographie, de l'accouchement, de la radiographie... pour ne citer que les plus complexes. Dans ses premières années d'existence, cet hôpital fonctionnait à merveille. Les patients venaient de diverses régions du Cameroun pour se faire soigner dans cet hôpital aux performances avérées et au calme réconfortant. Face à ce flux croissant de patients, l'ONG Afrique Future a construit des logements pour les garde-

malades. Aussi, un marché avait été construit à proximité de l'hôpital pour ravitailler les malades et leurs gardes en produits de premières nécessités. D'après les populations du village Ngodi-Si et leur Chef, le déclin de l'hôpital Deo-gratias a commencé lorsque l'ONG Afrique Future a construit un autre hôpital à Yaoundé (au Quartier Emanas). En réalité d'après ces derniers, ayant constaté que l'hôpital Deo-gratias de Yaoundé était plus fréquenté et donc plus rentable que celui de Ngodi-Si, les responsables du complexe Deo-gratias ont jugé bon de transférer une partie des équipements de pointe de Ngodi-Si vers Yaoundé. Et, avec le temps, les performances de l'hôpital Deo-gratias de Ngodi-Si ont baissé de manière alarmante jusqu'à sa fermeture en 2008. Interrogés sur les raisons de la fermeture de cet hôpital, les responsables du complexe Deo-gratias de Ngodi-Si avancent plutôt des raisons liées à la mauvaise gestion de l'hôpital et aux récriminations permanentes des populations qui estimaient avoir été expropriées sans être indemnisées. En 2016, après un aplanissement des divergences entre les populations de Ngodi-Si et les responsables de l'ONG Afrique Future, l'hôpital Deo-gratias de Ngodi-Si a rouvert.

**Tableau 29.** Effectifs mensuels des patients reçus en consultation générale à l'hôpital Deo-gratias de Ngodi-Si entre 2016 et 2018

Mois Années	Jan	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2016	85	79	68	64	70	48	36	19	16	31	28	32	576
2017	61	50	45	22	40	28	16	64	40	21	17	22	426
2018	15	16	19	20	17	23	20	10	5	18	15	23	201

**Source :** registres de consultation générale (de 2016 à 2018)

Depuis sa réouverture en 2016, les effectifs des patients reçus en consultation générale à l'hôpital Deo-gratias de Ngodi-Si (tableau 29) baissent d'année en année : 576 patients en 2016, 426 patients en 2017 et 201 patients en 2018. A cause de cette baisse progressive des patients, le seul médecin qui exerçait dans cet hôpital depuis 2016 a été redéployé dans une autre formation sanitaire de la Fondation Afrique Future.



Source : cliché Tsopji, mai 2015

**Photo 41.** *Vue partielle de l'hôpital Deo-gratias de Ngodi-Si en 2015*



Source : cliché Tsopji, novembre 2018

**Photo 42.** *Vue de l'hôpital Deo-gratias de Ngodi-Si en 2018*



Source : cliché Tsopji, novembre 2018

**Photo 43.** *Salle d'accueil de l'hôpital Deo-gratias de Ngodi-Si*



Source : cliché Tsopji, novembre 2018

**Photo 44.** *Laboratoire de l'hôpital Deo-gratias de Ngodi-Si*



Source : cliché Tsopji, novembre 2018

**Photo 45.** *Pharmacie de l'hôpital Deo-gratias de Ngodi-Si*

**Planche 10.** Hôpital Deo-gratias de Ngodi-Si

*La planche 10 présente quelques vues de l'hôpital Deo-gratias de Ngodi-Si. La photo 41 prise en 2015 lorsque cet hôpital était non fonctionnel nous fait observer une infrastructure*

abandonnée dans la broussaille. Les photos 42, 43, 44 et 45 prises en 2018 après la réouverture de cet hôpital nous présentent quant à elles quelques services qu'on retrouve dans cette formation sanitaire.

En somme, il ressort que toutes les formations sanitaires de la commune de Dibang connaissent des difficultés de fonctionnement. Le marché de Dibang connaît plutôt un problème de manque de dynamisme.

#### **II.2.4. Le marché de Dibang : un marché qui peine à fonctionner malgré l'existence d'une clientèle potentielle**

Le marché de Dibang est un marché où s'échangent principalement les produits agroalimentaires. L'activité commerciale y est exercée majoritairement par les populations autochtones (82%). A côté d'eux, l'on dénombre 12% de commerçants originaires des régions anglophones et 6% de commerçants originaires des régions du grand Nord du Cameroun.

**Tableau 30.** Typologie des activités commerciales exercées au marché de Dibang

Activités	Bars	Bars-restaurants	Alimentations	Restaurants	Magasins de pièces détachées	Total
Nbre de boutiques	4	3	2	2	1	12

**Source :** enquête de terrain, Septembre-Novembre 2018

L'activité commerciale est peu dynamique au marché de Dibang et les produits commercialisés sont peu variés. Avec 04 bars et 03 bars-restaurants la vente des boissons reste l'activité la plus pratiquée dans ce marché (voir tableau 30). Pour le reste, l'on y dénombre 02 restaurants, 02 alimentations et 01 magasin de vente des pièces détachées de moto. Par ailleurs, l'on y retrouve aussi deux hangars dans lesquels les femmes vendent les beignets.

Les structures spécialisées dans la commercialisation des services sont quasi-inexistantes au marché de Dibang. En réalité, l'on y dénombre à peine 01 garage de dépannage des motocyclettes, 02 salons de coiffure et 01 auberge d'une capacité de 07 chambres. Le service d'appel téléphonique se fait dans certaines alimentations.

La vente des vivres ne se fait au marché de Dibang que les jours du marché prévus les mardis, jeudis et samedis (même si la mobilisation des populations et des commerçants reste très faible). Les vivres échangés dans ce marché se résument essentiellement aux produits tels que la banane-plantain, les fruits de saisons (mangues, « prunes », avocat...), les légumes...





Source : cliché Tsopji, mai 2015

**Photo 46.** *Vue partielle du marché Dibang*

*Sur cette photo prise un jour ordinaire, l'absence des populations sur la cour du marché témoigne de la morosité de l'activité commerciale dans ce marché.*

**Tableau 31.** Taux de fréquentation du marché de Dibang

Nombre de jours par mois	1j/mois	2j/mois	3j/mois	4j/mois	5j/mois	Plus de 5j/mois	Total
Effectifs	10	7	6	4	2	1	30
Fréquences en %	33,3	23,3	20	13,3	6,6	3,3	100

Source : enquête de terrain, Septembre-Novembre 2018

D'après l'enquête de terrain, seulement 15% de la population de la commune de Dibang affirment s'approvisionner au marché de Dibang. Les personnes qui fréquentent ce marché justifient ce choix par la proximité dudit marché par rapport à leurs lieux d'habitation. Le tableau 31 relatif aux taux de fréquentation mensuelle du marché de Dibang, nous fait observer que dans la frange des personnes qui fréquentent ce marché, 33,3% y vont 01 jour par mois, 23,3% y vont 02 jours par mois, 20% y vont 03 jours par mois, 13,3% y vont 04 jours par mois, 6,6% y vont 05 jours par mois et 3,3% y vont plus de 05 jours par mois.

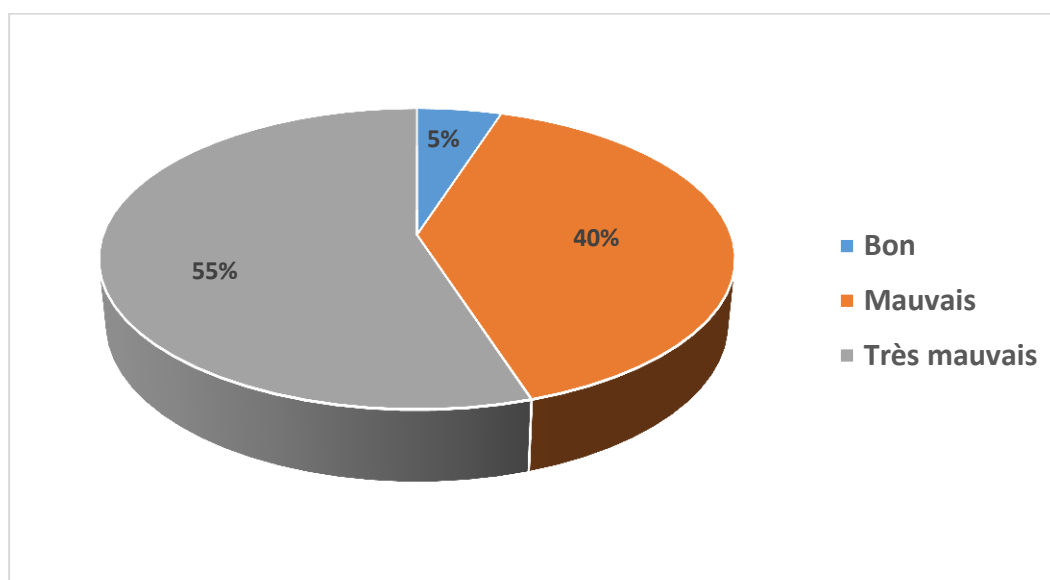
Par ailleurs, pour ce qui est des motifs avancés pour justifier le pourquoi elles fréquentent le marché de Dibang, les personnes interrogées affirment y aller pour faire des achats (85%), vendre les produits vivriers récoltés des champs (20%), vendre les aliments cuits prêt à la consommation (10%) ou se recréer dans les différents bars du marché (05%). Pour ce qui est de l'évolution de l'offre des biens et des services, la grande majorité des personnes qui fréquentent le marché de Dibang (95%) affirment que l'offre des biens et des services est restée la même dans ce marché. Néanmoins, 5% de personnes interrogées affirment que de nouveaux

biens et services sont disponibles au marché de Dibang. Parmi ces biens et services nouveaux, ces derniers citent la vente du poisson frais et la vente du crédit de communication. Quelques semaines après notre enquête sur le terrain (plus précisément en fin d'année 2018), le marché de Dibang a été détruit par la Mairie avec comme motif la construction d'un nouveau marché.

De ce qui précède, il ressort que l'activité commerciale est plutôt timide au marché de Dibang. Cette timidité est également observée dans l'entretien des infrastructures de transport en l'occurrence les routes.

### II.2.5. Des infrastructures routières mal entretenues

Les routes de la commune de Dibang sont quotidiennement empruntées par une multitude d'hommes, de femmes et d'enfants qui utilisent les principaux moyens de déplacement à savoir la marche à pied, les voitures, les motocyclettes et les bicyclettes.



Source : enquête de terrain, Septembre-Novembre 2018

**Figure 23.** Points de vue des populations sur l'état des routes de la commune de Dibang

Les routes de la commune de Dibang (à l'exception de la nationale N°3) sont dégradées et peu entretenues. D'après la figure 23, la majorité de la population de la commune de Dibang (55%) déclare que les routes de la commune sont dans un très mauvais état. Par contre, 40% de la population estime que l'état des routes de la commune est mauvais et 5% de la population pense que les routes sont plutôt dans un bon état. En effet, les routes reliant les villages Song-Ngos, Ngog-Nguas, Ndong, Bamo, Béda, Maboyé, Matol sont très dégradées et quasi-impraticables en pleine saison pluvieuse (août, septembre et octobre). Cette situation rend difficile les déplacements sur le territoire de la commune et par conséquent contribue à la hausse des coûts du transport par moto (ces coûts doublent pendant les période critiques).

En outre, même si l'entretien des routes et des ponts incombe principalement au Ministère des Travaux Publics et aux mairies, l'action des populations locales reste indispensable. Mais dans la commune de Dibang, les populations s'impliquent très peu dans l'entretien des routes et des ponts (seuls les conducteurs de mototaxi et quelques habitants s'adonnent sporadiquement à cette tâche). Pour beaucoup, l'entretien des routes est du ressort exclusif de la mairie ou de l'Etat central. La nationale N°3 et les départementales qui traversent la commune de Dibang sont périodiquement entretenues par le Ministère des Travaux Publics. Les routes communales ou rurales restent quant à elles très peu entretenues par la mairie ceci malgré le fait qu'elle bénéficie depuis l'année 2014 (comme toutes les autres mairies du pays), des fonds transférés par le Ministère des travaux Publics pour l'entretien des routes rurales.

Par ailleurs, l'action des particuliers (élites ou hommes d'affaires) dans l'entretien des routes (rurales ou départementales) est perceptible dans la commune. Ceux-ci le font très souvent pour des raisons politiques ou économiques. Ce fut le cas en 2015 où plusieurs routes de la commune ont été aménagées par la société d'exploitation du bois « Kieffer » pour faciliter l'évacuation du bois de la commune vers le port de Douala.



Source : cliché Tsopji, mai 2015

**Photo 47.** Axe routier Sombo-Dibang aménagé par l'entreprise d'exploitation de bois « Kieffer »



Source : cliché Tsopji, novembre 2018

**Photo 48.** Tronçon de la route Sombo-Dibang aménagé par les moto-taximen

### **Planche 11.** Entretien de la route Sombo-Dibang

*Pour faciliter le transport du bois en 2015, la société d'exploitation du bois « Kieffer » a aménagé plusieurs axes routiers dans la commune de Dibang (voir photo 47). En effet, sans cet aménagement, le transport du bois par les grumiers est quasi impossible, ceci à cause des eaux de ruissellement qui dégradent sérieusement les routes de la commune pendant les saisons pluvieuses rendant ainsi difficile la circulation des voitures et des motocyclettes. Pour continuer à exercer leur métier, les moto-taximen de la commune se trouvent parfois obligés de remblayer les sites les plus dégradés sur certains axes routiers à l'aide des sacs remplis de terre (voir photo 48).*

## **II.2.6. Un secteur industriel qui peine à décoller**

Financée à hauteur de 500 000 000 FCFA, la construction de l'huilerie de Sombo entrait dans le cadre de la mise en œuvre du projet d'amélioration de la productivité et de la compétitivité de la filière palmier à huile en Afrique centrale et de l'ouest : un vaste programme de l'Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel (ONUDI) initié depuis 2006 et qui bénéficie du soutien du Fonds Commun des Produits de Base et de la FAO (Fonds des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture). La construction de cette usine à Sombo visait à absorber la masse de noix de palme produites dans la région pour extraire de l'huile de palme destinée aux usines de fabrication des produits cosmétiques. Sur le plan administratif, cette usine est co-administrée par le Ministère de l'Economie et de la Planification du Territoire du Cameroun, le Ministère du Commerce, le Ministère des Finances et la Société des Coopératives de Développement et d'Extension de la Culture du Palmier à Huile Babel Maen (Coop-CA BAMA).

L'usine de production d'huile de palme de Sombo peine à fonctionner normalement. En effet, cette usine qui a une capacité de production d'huile de palme de 5000 tonnes par an était construite dans le but de contribuer à la réduction du déficit d'huile de palme sur le marché camerounais. Mais depuis sa mise en fonction en 2016, cette huilerie peine à réaliser la moitié du rendement attendu d'elle (elle a produit 2300 tonnes d'huile de palme en 2017 et 2250 tonnes en 2018). De l'enquête menée sur le terrain, il ressort que cette situation est due au fait que l'huilerie de Sombo n'est pas suffisamment approvisionnée en noix de palme : la production locale des noix de palme est faible. Bien plus, certains planteurs de la commune préfèrent presser eux-mêmes leurs noix pour gagner plus. Du coup, cette usine passe parfois des semaines entières sans fonctionner.

Les menuiseries de Sombo et de Ngodi-Si fonctionnent quant à elles à faible régime à cause de la faible demande en meubles dans la commune de Dibang. Toutefois, la situation ne se présente pas avec la même gravité à Sombo qu'à Ngodi-Si où la menuiserie est quasi non fonctionnelle.

En somme, il apparait clairement que plusieurs infrastructures socioéconomiques connaissent des difficultés de fonctionnement dans la commune de Dibang. A côté de celles-ci, il en existe d'autres qui ne fonctionnent pas du tout.

### **II.3. Les infrastructures socioéconomiques non fonctionnelles dans la commune de Dibang**

Parmi les infrastructures non fonctionnelles dans la commune de Dibang, l'on dénombre le nouveau marché de Sombo et le marché de Ngodi-Si (II.3.1.), la SAR SM de Sombo et le collège UM NYOBE de Sombo (II.3.2), le centre de santé de Bomb (II.3.3) et le télé-centre communautaire polyvalent de Dibang (II.3.4).

#### **II.3.1. Le Nouveau marché de Sombo et le marché de Ngodi-Si**

Le nouveau marché de Sombo et le marché de Ngodi-Si se présentent comme les seules infrastructures économiques non fonctionnelles dans la commune de Dibang. Projet réalisé à plus de 80 millions de FCFA par la mairie (contribution à hauteur de 10%) et le PNDP (contribution à hauteur de 90%), le nouveau marché Sombo était perçu par les autorités locales comme un projet qui devait relancer voire redynamiser l'activité commerciale à Sombo.

La localité de Sombo est traversée par la Nationale N°3 qui relie la ville de Yaoundé (capitale politique du Cameroun) à celle de Douala (capitale économique du Cameroun). D'après les enquêtes menées auprès des populations locales, il ressort que le marché de Sombo était jadis situé à proximité de l'ancienne route Douala-Yaoundé. Ce marché a dû être délocalisé et reconstruit à proximité de la nouvelle route Douala-Yaoundé. A l'époque, le marché de Sombo était l'un des principaux centres commerciaux situés sur l'axe routier Douala-Yaoundé. Mais avec la construction d'un péage routier au niveau de Boumnyébel (situé à une quinzaine de kilomètres de Sombo), le pôle commercial s'est déplacé vers Boumnyébel.

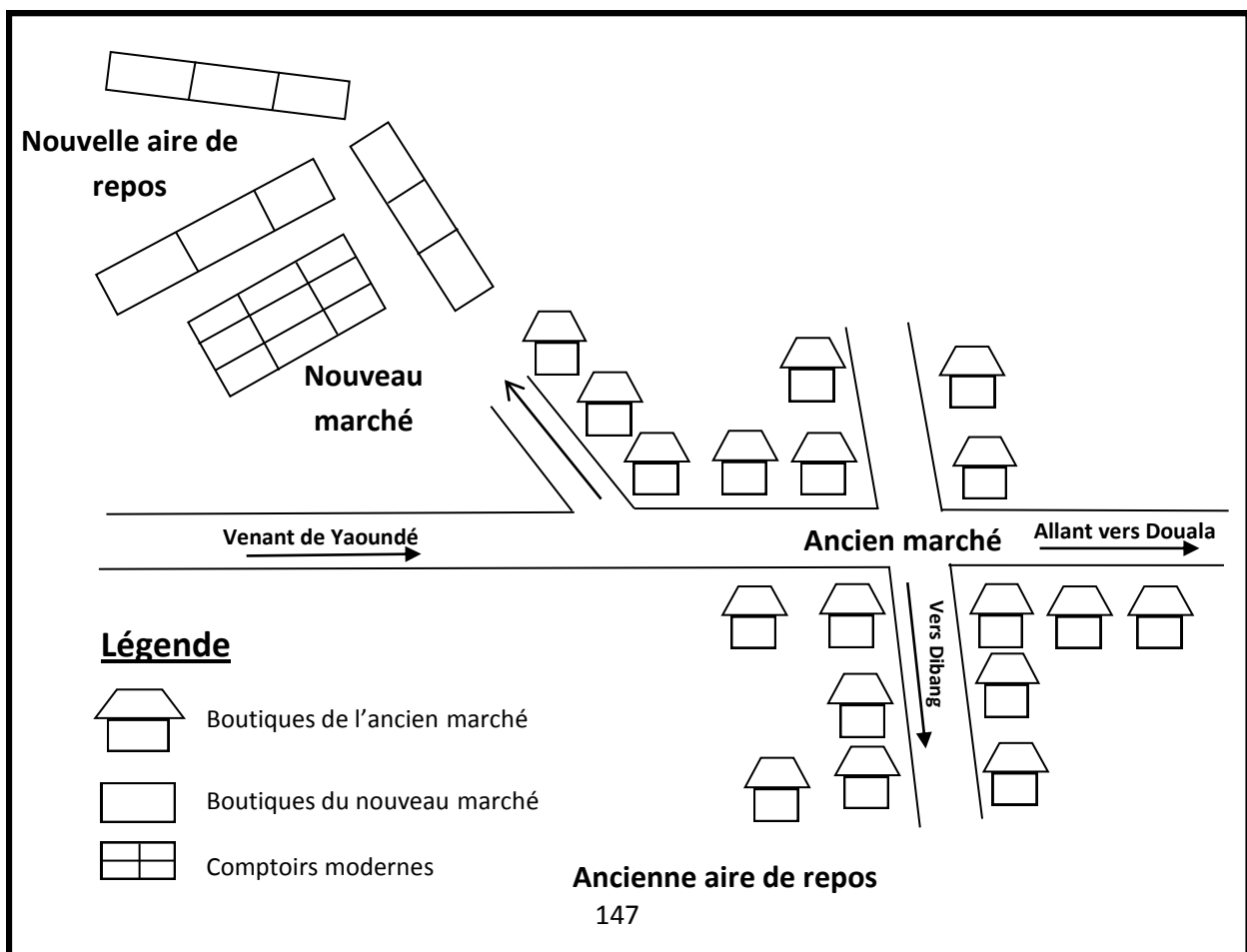


Source : cliché Tsopji, août 2014

*Photo 49. Le nouveau marché de Sombo vue de l'axe routier Douala-Yaoundé*

Sur la photo 49, la flèche rouge met en exergue la dénivellation qui sépare le nouveau marché de Sombo de la Nationale N°3.

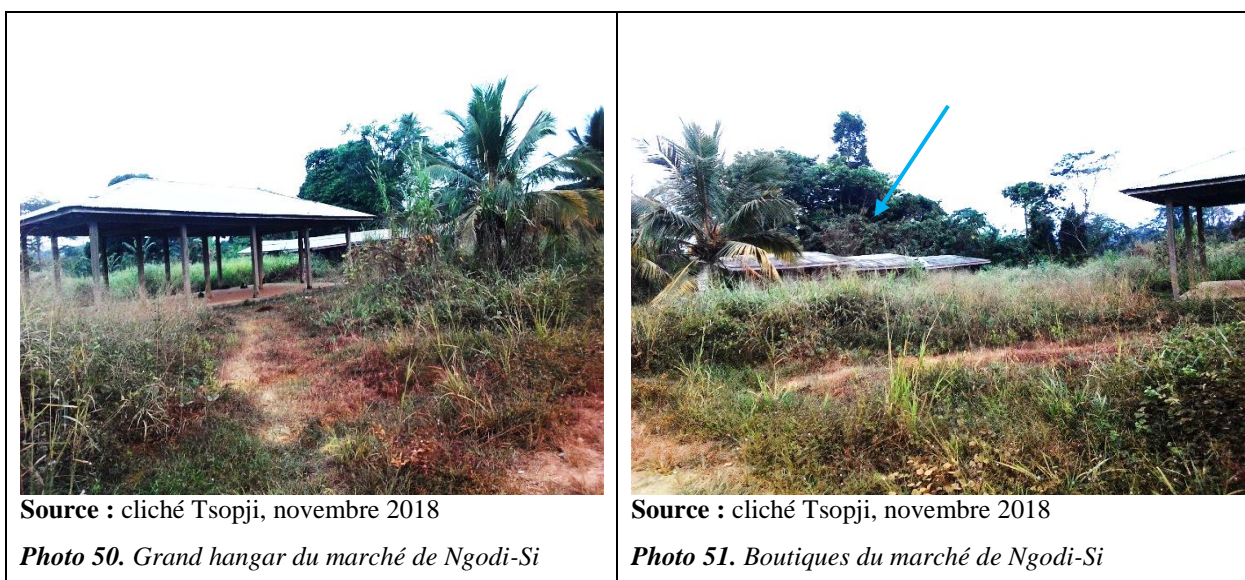
La construction d'un nouveau marché à Sombo était donc perçue par l'exécutif communal comme une initiative porteuse d'espoir. Après la livraison dudit marché en 2007, les autorités locales avaient constaté des failles dans le projet (absence de points d'eau, absence d'électrification, absence d'une décharge d'ordures). Sous la demande du Maire de la commune de Dibang de cette époque, le PNDP a initié un microprojet pour corriger tous les manquements constatés. Dès lors, le marché était opérationnel et n'attendait plus que les commerçants. Mais, à l'exception d'une boutique occupée par la microfinance Express Union depuis 2015, les boutiques de ce marché sont restés inoccupées jusqu'en 2018 ; les commerçants estimant que le nouveau marché était éloigné de leur clientèle cible qui selon eux, se trouve au niveau du carrefour Sombo. En outre, des entretiens que nous avons eus en 2015 avec la Secrétaire Générale de la Mairie de Dibang et des observations faites sur le terrain, il ressort que le site choisi pour la construction du nouveau marché de Sombo est situé au-dessus d'un talus situé à une dizaine de mètres de la Nationale N°3 (Voir photo 49). Or, interrogées, les populations de Sombo affirment qu'elles voulaient un marché situé non loin du carrefour et ouvert sans obstacle à la Nationale N°3 de manière à permettre l'accès rapide des personnes et des véhicules.



Source : réalisée par Tsopji (sur la base des données de terrain)

#### Figure 24. Plan du marché de Sombo

Construit pour satisfaire principalement les besoins de consommation des personnes qui fréquentent les structures du complexe Deo-gratias, le marché de Ngodi-Si est aujourd'hui non fonctionnel et abandonné dans la broussaille. Or, la proximité du complexe scolaire Deo-gratias (présence des élèves et des enseignants) et la population du village Ngodi-Si estimée de nos jours à environ 600 habitants sont autant d'éléments susceptibles de faire fonctionner ce marché.



Source : cliché Tsopji, novembre 2018

Photo 50. Grand hangar du marché de Ngodi-Si

Source : cliché Tsopji, novembre 2018

Photo 51. Boutiques du marché de Ngodi-Si

#### **Planche 12.** Le marché de Ngodi-Si

Les photos 50 et 51 nous montrent le grand hangar et les boutiques du marché de Ngodi-Si (indiquées par la flèche bleue) tous abandonnés dans la broussaille. Cette situation est due à la cessation des activités commerciales dans ce marché depuis l'année 2017.

#### **II.3.2. La SAR SM de Sombo et le Collège UM NYOBE de Sombo**

La SAR de Sombo se présentait en 2018 comme la seule infrastructure de formation non fonctionnelle dans la commune de Dibang. En effet, créée depuis 1980, la SAR SM de Sombo n'a jamais bénéficié de la construction d'une infrastructure digne. D'après les enquêtes que nous avons menées sur le terrain, il ressort que le vieux bâtiment observé sur la photo 52 est le fruit d'un marché public lancé pour la construction d'un bâtiment de deux salles de classe devant faire office de SAR SM. Ledit marché n'a jamais été achevé et depuis, le bâtiment inachevé se trouve dans un état de délabrement avancé. Or, les autorités en charge du Ministère

de l'Emploi et de la Formation Professionnelle « savent » que la SAR SM de Sombo « fonctionne normalement ». Sinon comment justifier le salaire perçu par le personnel (01) affecté dans cet établissement ? Comment justifier les différents crédits accordés chaque année par l'Etat pour faire fonctionner cet établissement qui n'a jamais été fonctionnel que sur le papier ? L'on comprend donc que le projet de la SAR SM de Sombo est un gouffre à sous qui ne profite ni à l'Etat ni aux nombreux enfants de la commune de Dibang sinon à une poignée de personnes qui se plaisent à voir cette situation se pérenniser.



**Source :** cliché Tsopji, novembre 2018

**Photo 52.** *Bâtiment inachevé de la SAR SM de Sombo*

*Sur cette photo, l'on constate que la construction du bâtiment avait été interrompue juste après la pose de la charpente. L'état de délabrement avancé de ce bâtiment est certainement le résultat de nombreuses pressions exercées par diverses intempéries.*

Créé en 1993 par le Chef du village Sombo, le collège UM NYOBE de Sombo a eu une durée de vie très courte (04 ans). Avant la création de ce collège, le village Sombo bien qu'ayant une population relativement forte n'avait aucun établissement scolaire d'enseignement secondaire. Les enfants de ce village qui finissaient leur cycle primaire étaient obligés d'aller continuer leurs études au lycée de Dibang (situé à 14km de Sombo) ou dans les établissements scolaires des villes encore plus éloignées. Pour limiter cette corvée subie par les élèves, le Chef du village Sombo et certaines élites du village ont créé un collège dénommé collège UM NYOBE (en hommage au nationaliste camerounais UM NYOBE qui a sacrifié sa vie pour l'indépendance du Cameroun). Pour faire fonctionner cet établissement scolaire, 04 salles de classe avaient été construites au niveau de la Chefferie du village Sombo. De même, une dizaine d'enseignants ont été recrutés pour dispenser les cours aux élèves.



D'après les enquêtes menées auprès des anciens élèves, des parents d'élèves et des anciens enseignants de cet établissement, il découle que le collège UM NYOBE de Sombo fonctionnait plutôt bien au cours des deux premières années qui suivirent sa création. On y dénombrait plus d'une centaine d'élèves répartis dans plusieurs classes (de la première à la quatrième année). Mais à partir de l'année 1995, les effectifs des élèves ont commencé à baisser dans cet établissement jusqu'à sa fermeture en 1997. Et depuis lors, le collège UM NYOBE de Sombo est resté non fonctionnel.

### **II.3.3. Le centre de santé de Bomb**

Le centre de santé de Bomb a été construit et livré en 2010 grâce aux fonds du Budget d'Investissement Public (BIP) de l'Etat du Cameroun. Mais depuis cette date, ce centre de santé n'a jamais été équipé et aucun personnel n'y a été affecté. Or, l'enquête menée a révélé que ledit centre recevait chaque année des crédits de l'Etat pour son fonctionnement. Pour avoir plus d'amples informations sur les raisons du non fonctionnement de ce centre de santé, nous nous sommes rapprochés du Deuxième Adjoint au Maire de la commune de Dibang qui nous a confié que la mairie continuait à attendre que l'Etat central à travers le Ministère de la Santé Publique équipe cette formation sanitaire et y affecte des personnels.

### **II-3-4. Le télé-centre communautaire polyvalent de Dibang**

Construit depuis 2015, le télé-centre communautaire polyvalent de Dibang est logé dans un bâtiment flambant neuf de 09 pièces. Jusqu'en 2018, ce télé-centre (équipé de 03 ordinateurs, 01 photocopieuse, 01 imprimante, 01 écran plasma, 01 bureau directeur et de 05 chaises) qui devait offrir aux populations de Dibang une diversité de services à savoir : la saisie, l'impression, la photocopie, l'internet et la poste est resté non fonctionnel. D'après l'entretien que nous avons eu avec le Deuxième Adjoint au Maire de la commune de Dibang, il ressort que le non fonctionnement de cette structure est lié à l'absence de certains équipements indispensables pour son fonctionnement : les équipements d'internet et de la poste en l'occurrence.



Source : cliché Tsopji, novembre 2018

*Photo 53. Télé-centre communautaire polyvalent de Dibang*

*La grandeur du bâtiment observé sur cette photo s'explique par la pluralité des services que devrait abriter cette structure.*

## **DISCUSSION**

De ce qui précède, il découle que la plupart des infrastructures socioéconomiques de la commune de Dibang connaissent des difficultés de fonctionnement. Ces difficultés de fonctionnement se manifestent par la faible utilisation ou la non utilisation/fréquentation des structures. Cette situation n'est pas exclusive à la commune de Dibang. Dans d'autres communes du Cameroun, les grands projets de développement agricole amorcés ont difficilement réussi. Les exemples de la Société de Conserverie Agricole du Noun (évoqué par Ngague et al., 2011) et de l'Industrie de Tannerie pour la Couverture de la Demande du Marché Camerounais en Peaux de Bêtes (relevé par Rousard, 1987) sont illustratifs. En outre, dans une étude menée en zone soudano-sahélienne du Cameroun, Nzossie et al. (2016) ont constaté que la multiplication des infrastructures de stockage des produits agricoles tant au niveau régional que local contraste avec leur appropriation relative par les bénéficiaires (les paysans). D'après eux, le diagnostic des organisations de producteurs montre que le taux d'adoption des infrastructures collectives par les agriculteurs est de 40%. En réalité, sur les plus d'un millier d'infrastructures de stockage des produits agricoles construites dans la zone soudano-sahélienne du Cameroun, l'on dénombre plus de 60% d'infrastructures non fonctionnelles. Pour Nzossie et al. (2016), la dissémination concurrentielle des infrastructures de stockage des produits agricoles est davantage contre-productive pour la sécurisation alimentaire que favorable à un accroissement des disponibilités.

Par ailleurs, dans un article publié en 1985, Willame a également relevé l'échec des projets d'infrastructures initiés par l'Etat camerounais à la fin des années 1970 : SODEBLE (Société de Développement de la production du Blé) ; CELLUCAM (Cellulose du Cameroun) ; SEMRY (Société d'Expansion et de Modernisation de la Riziculture de Yagoua) ; CAMSUCO (Cameroon Sugar Company) ; la SOCAME (Société Camerounaise des Engrais) ... Pour Willame (1985 : 45), le « *miracle camerounais* » reposait sur les bases fragiles, à savoir sur des transferts massifs et peu judicieux de technologie dans une économie qui, du fait du boom pétrolier, fut abruptement projetée d'un stade de croissance lente et peu intégrée à un rythme de surchauffe économique artificiel et producteur de nombreux déséquilibres ».

A l'exemple des projets d'infrastructures socioéconomiques mis sur pied au Cameroun, plusieurs projets en Afrique n'ont été que des « éléphants blancs » ou des « cathédrales dans le désert » (Ouédraogo, 1992). Ils ont coûté cher et induit des charges récurrentes difficiles à supporter par les pays assistés. Bien plus, selon certaines données, leur qualité ne s'améliore pas et risque de se détériorer dans plusieurs secteurs (Estache et al., 2006). En matière d'électricité par exemple, tout semble indiquer une performance moyenne de plus en plus médiocre, mais la situation est, en réalité, plus complexe. Selon Estache et al. (2006), en matière d'eau, la performance moyenne n'a pas sensiblement évolué ; il convient de signaler notamment que très peu des pays à performance médiocre parviennent à se rapprocher des pays à performance supérieure. Toutefois, il importe de signaler aussi la très grande diversité des expériences (Estache et al., 2006). Dans un échantillon de 98 services publics représentant 28 pays africains, les services d'eau sont disponibles en moyenne 17 heures par jour. Mais l'écart-type est de 7 heures. En outre, 25 % des 98 services publics fournissent des services d'eau moins de 12 heures par jour.

Pour Yao (1993), les efforts humains, financiers et techniques consentis dans les projets d'infrastructures en Afrique n'ont généralement pas donné les effets escomptés. La plupart des projets d'hydrauliques villageoises réalisés, notamment en Afrique noire francophone, se sont soldés par des échecs évidents : panne des pompes à eau, abandon des sources d'eau potable par les populations rurales et retour aux sources d'eau infectée, perpétuation de la corvée par les femmes.

Sur un autre plan, dans les pays comme le Sénégal, la politique systématique de centralisation administrative et financière a vite trouvé des limites (Badiane, 2004). L'on note par exemple l'échec de la dynamique des emplois industriels. Et d'après Badiane (2004), cet échec est très largement celui de la politique axée sur la constitution de grands pôles industriels contrôlés par l'Etat. Ces sociétés sont très représentatives des projets industriels lancés au

début de la décennie 1980. Prévus pour créer des milliers d'emplois, ces projets très coûteux n'ont jamais pu fonctionner normalement. Ils représentent des « éléphants blancs » révélateurs des gâchis occasionnés par la politique d'industrialisation antérieure.

## **CONCLUSION**

En somme, le présent chapitre visait à analyser le fonctionnement et l'utilisation faite des infrastructures socioéconomiques de la commune de Dibang. Après une série d'enquêtes sur le terrain, combinée aux entretiens avec les personnes ressources, aux observations directes sur le terrain et à l'exploitation des documents, il ressort qu'à côté de quelques infrastructures socioéconomiques qui fonctionnent de manière convenable dans la commune de Dibang, l'on rencontre une multitude d'infrastructures qui peinent à fonctionner normalement et quelques-unes qui ne fonctionnent pas du tout. Les difficultés de fonctionnement que connaissent les infrastructures socioéconomiques de la commune de Dibang se traduisent par la faible fréquentation ou la faible utilisation des infrastructures, la non utilisation de certaines infrastructures, l'absence ou l'insuffisance des équipements dans les structures et le manque de personnel devant assurer le bon fonctionnement des infrastructures pourtant destinées à la satisfaction des besoins des populations.

## **CHAPITRE IV :**

# **IMPACTS DES INFRASTRUCTURES SOCIOECONOMIQUES SUR LE DEVELOPPEMENT DE LA COMMUNE DE DIBANG ET PERCEPTIONS DES POPULATIONS**

## **INTRODUCTION**

Durant plusieurs décennies, la commune de Dibang a bénéficié de la création d'une diversité d'infrastructures socioéconomiques. Dans le cadre de ce chapitre, nous analysons l'impact desdites infrastructures sur la satisfaction des besoins des populations. Pour ce faire, nous avons formulé l'hypothèse selon laquelle les infrastructures socioéconomiques de la commune de Dibang peinent à fonctionner convenablement ; ce qui amoindrit leur contribution à l'amélioration des conditions de vie des populations locales. Une série d'enquêtes réalisées auprès desdites populations et des responsables des structures créées dans la commune de Dibang, associées aux observations directes ont été nécessaires pour vérifier cette hypothèse.

## **I. DONNEES ET METHODES D'ANALYSE**

Les données utilisées dans ce chapitre ont été collectées grâce à plusieurs techniques à savoir : l'enquête de terrain, l'entretien, l'exploitation des documents et l'observation.

Pour évaluer la contribution des infrastructures socioéconomiques à la satisfaction des besoins des populations de la commune de Dibang, nous avons mené une enquête auprès de trois strates de la population de Dibang à savoir : les élèves, les commerçants exerçant dans les marchés et les résidents de la commune de Dibang. Pour constituer les échantillons, nous avons opté pour un échantillonnage par choix raisonné. La taille desdits échantillons a été déterminée grâce aux tables statistiques pour des niveaux de confiance de 95% et d'hétérogénéité  $P = 0.5$ . Ainsi, accompagné par 04 jeunes natifs de la commune qui nous servaient de guides et d'interprètes, nous avons interrogé 201 résidents, 101 commerçants et 185 élèves.

Par ailleurs, pour analyser l'impact économique des établissements scolaires sur l'amélioration des conditions de vie de certains habitants de la commune de Dibang, nous avons interrogé 31 commerçants exerçant dans les points de vente aménagés dans les établissements scolaires et 65 enseignants vacataires exerçant dans la commune de Dibang. De même, un sondage effectué auprès de 30 clients de l'établissement de microfinance Express Union de Sombo nous a permis d'évaluer les facilités induites par cette entreprise auprès des populations.

Les données collectées sur le terrain ont été dépouillées manuellement et traitées grâce au logiciel Microsoft Excel (qui a servi à calculer les effectifs, calculer les fréquences, tracer les tableaux et les diagrammes). Le logiciel Microsoft Publisher nous a quant à lui permis de construire certains graphiques.

Les entretiens semi-directifs ont été menés auprès des responsables des établissements scolaires d'enseignement secondaire de la commune et de l'Inspecteur d'Arrondissement de l'Education de Base. Ces entretiens visaient essentiellement à collecter les données relatives à la situation professionnelle des enseignants vacataires : les effectifs des enseignants vacataires par établissement, les montants des salaires, les modalités de négociation des salaires et les origines des fonds destinés au paiement des salaires des vacataires. Les données issues de ces entretiens ont été transcrites, codées et analysées à l'aide d'une grille selon la démarche de l'analyse des contenus. Pour ce qui est de leur traitement, nous avons opté pour le traitement « sémantique ».

Pour entrer en possession des taux de réussite aux examens officiels de certains établissements scolaires de la commune de Dibang (collège privé laïc Deo-gratias de Ngodi-Si, lycée technique de Dibang, école publique de Dibang et école publique de Tamalong), nous avons exploité les rapports annuels desdits établissements. De même, les taux de réussite nationaux au probatoire et au baccalauréat ont été extraits des rapports nationaux de l'office du baccalauréat publiés sur internet.

Les observations faites à l'aide d'une grille nous ont permis de collecter certaines données spécifiques. Ainsi, elles ont été nécessaires pour déterminer au niveau du marché de Sombo, la fréquence des voitures et des motos chargées de produits agricoles qui sortent de la commune de Dibang. Elles ont également été nécessaires pour recenser les activités génératrices de revenus qui se sont développées autour de certaines infrastructures socioéconomiques de la commune.

## **II. RESULTATS ET ANALYSE**

Pour mieux présenter les résultats obtenus dans le cadre de ce chapitre, il importe pour nous d'analyser l'impact des infrastructures socioéconomiques d'une part sur le développement intellectuel et l'intégration des populations (II.1) et d'autre part sur l'amélioration des conditions de vie desdites populations (II.2.).

## II.1. Infrastructures socioéconomiques comme facteurs d'épanouissement social, intellectuel et d'intégration des populations de Dibang

Il convient ici d'analyser l'incidence des infrastructures socioéconomiques en premier lieu sur l'épanouissement social et intellectuel des jeunes (II.1.1) et en second lieu sur l'intégration des populations (II.1.2).

### II.1.1. Infrastructures éducatives et épanouissement social et intellectuel des jeunes

Les infrastructures éducatives (les établissements scolaires en l'occurrence) contribuent à l'épanouissement social et intellectuel des jeunes de la commune de Dibang. En effet, les établissements scolaires de la commune sont des lieux de socialisation et de préparation des jeunes à la vie active.

**Tableau 32.** Raisons évoquées par les élèves pour justifier l'importance de l'éducation scolaire

Raisons	Préparation à l'emploi	Acquisition des savoirs	Acquisition des savoirs et préparation à l'emploi	Amélioration des comportements	Acquisition du prestige dans la société	Tot.
Effectifs	85	61	46	4	4	200
Fréquence en %	42.5	30.5	23	2	2	100

**Source :** enquête de terrain, Septembre-Novembre 2018

D'après les élèves de la commune de Dibang, l'éducation scolaire est importante. Pour eux (voir tableau 32), l'éducation scolaire prépare à l'emploi (42.5%), permet d'acquérir des savoirs (30.5%), transmet des savoirs qui préparent à l'emploi (23%), améliore les comportements (4%) et permet d'avoir un prestige dans la société (4%). Tout comme les élèves, les parents d'élèves (97%) estiment que l'éducation scolaire est importante pour leurs enfants (seuls 3% de parents trouvent que l'école n'a aucune importance pour leurs enfants puisque tous les enfants y vont).

Dans les établissements scolaires, les élèves acquièrent un certain nombre de savoirs qui contribuent à leur développement socio-intellectuel et les préparent à s'insérer dans la vie active. En effet, en dehors des savoirs généraux (histoire, géographie, science, mathématique, langues...) et des savoir-être (morale, éducation civique...) dispensés aux élèves dans les établissements scolaires, les savoir-faire pratiques (maçonnerie, maintenance audiovisuelle, comptabilité, électricité, informatiques...) sont également enseignés aux élèves (dans les établissements scolaires de l'enseignement technique). Les savoir-faire rendent les élèves aptes à s'insérer dans la vie socioprofessionnelle. Ainsi, pendant les enquêtes de terrain, nous avons vu des élèves du lycée technique de Dibang qui, grâce aux savoir-faire acquis dans leur

établissement, exerçaient déjà de petites tâches rémunérées dans les villages (dans les domaines de la maçonnerie et de l'électricité en l'occurrence). De même, nous avons dénombré dans les établissements scolaires de la commune de Dibang, 25 élèves qui, à peine avoir obtenu leur probatoire ou leur baccalauréat sont revenus enseigner leurs frères cadets.

Par ailleurs, d'après les données de terrain, les personnes ayant fait de longues études bénéficient dans la société d'un certain prestige social. Dans leurs communautés, elles sont considérées comme des « sages » que l'on consulte chaque fois que l'on est confronté à une situation qui amène à réfléchir où qui nécessite un certain nombre de connaissances théoriques ou pratiques.

**Tableau 33.** Points de vue des élèves sur la qualité des enseignements dispensés par leurs enseignants

Qualité des enseignements	Mauvaise	Bonne	Très bonne	Total
Effectifs	31	128	41	200
Fréquence en %	15.5	64	20.5	100

Source : enquête de terrain, Septembre-Novembre 2018

**Tableau 34.** Points de vue des parents d'élèves sur la qualité des enseignements dispensés à leurs enfants

Qualité des enseignements	Mauvaise	Bonne	Très bonne	Total
Effectifs	10	62	28	100
Fréquence en %	10	62	28	100

Source : enquête de terrain, Septembre-Novembre 2018

Dans la commune de Dibang, la qualité des enseignements dispensés dans les établissements scolaires est diversement appréciée par les élèves (tableau 33). En effet, 15.5% d'élèves trouvent que la qualité des enseignements dispensés est mauvaise, 64% d'élèves pensent qu'elle est bonne alors que 20.5% d'élèves estiment qu'elle est très bonne. Ces points de vue des élèves corroborent avec ceux de leurs parents (tableau 34). En réalité, 10% de parents estiment que la qualité des enseignements dispensés à leurs enfants est mauvaise, 62% de parents affirment qu'elle est bonne et 28% de parents pensent qu'elle est très bonne.

**Tableau 35.** Points de vue des parents d'élèves sur les comportements acquis par leurs enfants dans les établissements scolaires

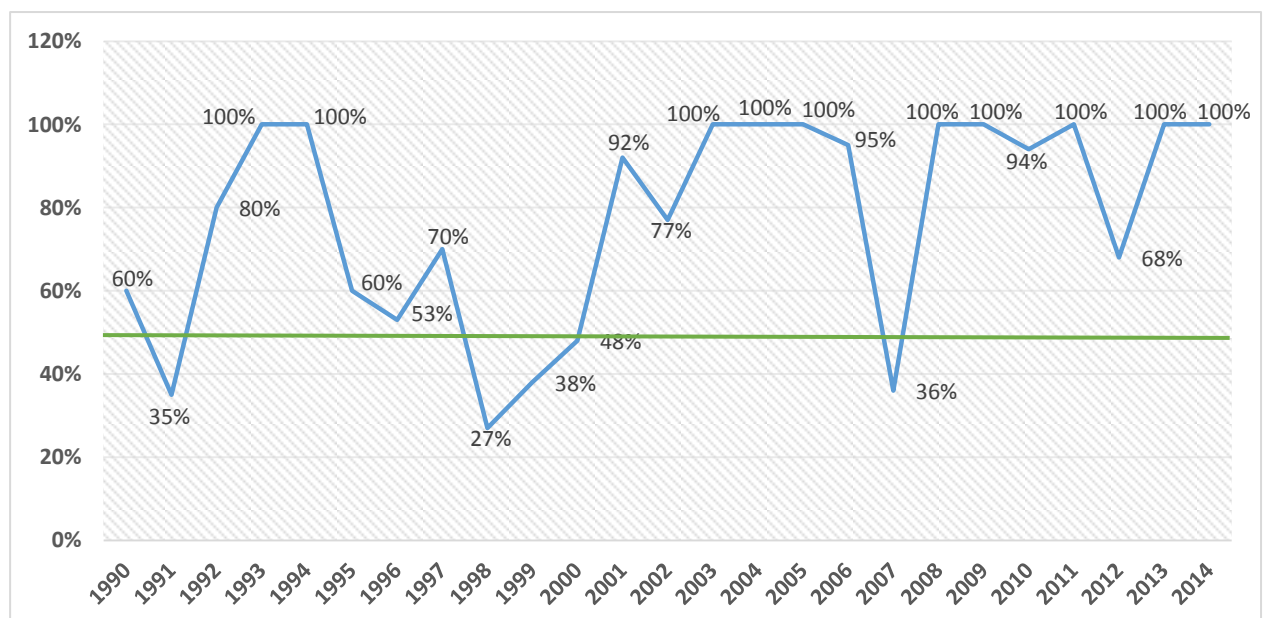


Comportements	Politesse	Respect d'autrui	Tempérance	Rectitude morale	Intelligence	Sens de l'organisation	Confiance en soi
Effectifs	79	76	52	59	70	3	3
Fréquence en %	79	76	52	59	70	3	3

Source : enquête de terrain, Septembre-Novembre 2018

La bonne perception que les parents ont de la qualité des enseignements dispensés à leurs enfants s'explique à l'observation du tableau 35 relatif aux comportements adoptés par les enfants depuis qu'ils vont à l'école. D'après ce tableau, les parents estiment que l'éducation scolaire a inculqué à leurs enfants la politesse (79% de parents), le respect d'autrui (76% de parents), la tempérance (52% de parents), la rectitude morale (59% de parents), l'intelligence (70% de parents), le sens de l'organisation (3% de parents) et la confiance en soi (3% de parents).

Les points de vue des parents et des élèves sur la qualité des enseignements dispensés se justifient au regard des bons résultats obtenus aux examens dans les établissements scolaires de la commune de Dibang. Nous avons choisi comme exemple pour étayer cette affirmation les taux de réussite au CEP à l'école publique de Dibang et à l'école publique de Tamalong (seules écoles de la commune disposant les données sur une longue période), au CAP au lycée technique de Dibang, au probatoire et baccalauréat au collège Deo-gratias de Ngodi-Si.

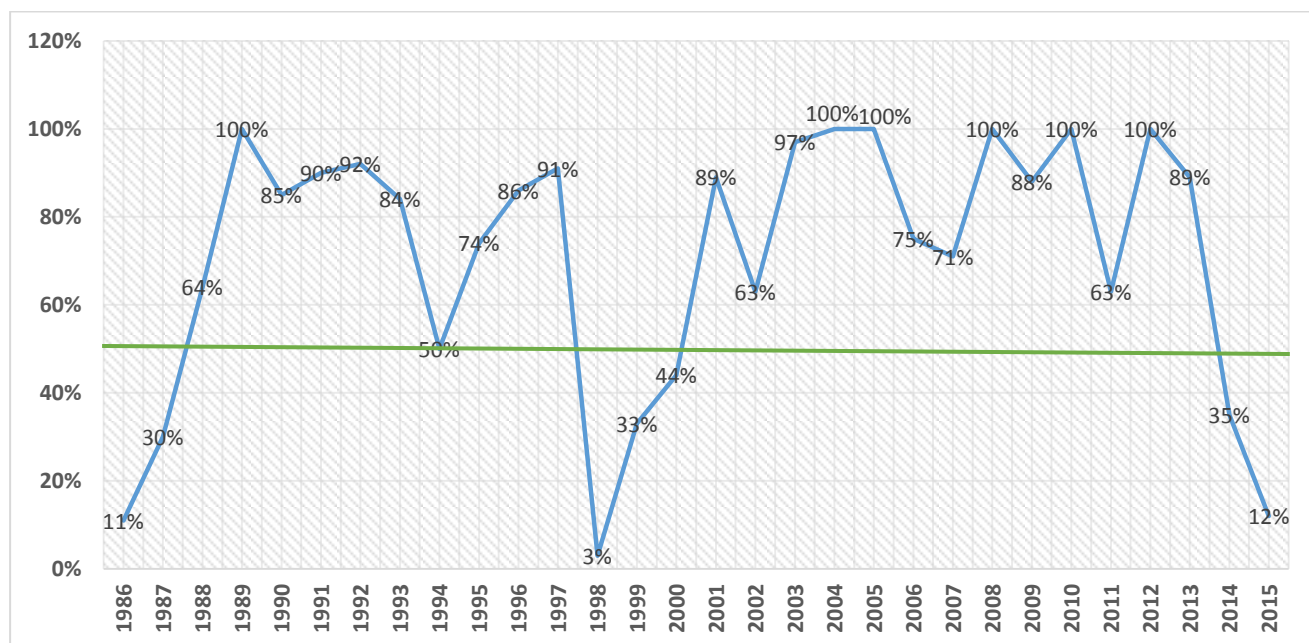


Source : rapports annuels d'activités de l'école publique de Tamalong (1990-2014)

Figure 25. Taux de réussite au CEP à l'école publique de Tamalong

A l'école publique de Tamalong, le pourcentage moyen de réussite au CEP sur la période 1990-2014 est de 77%. Au regard de la figure 25, au cours de la période susmentionnée, cette

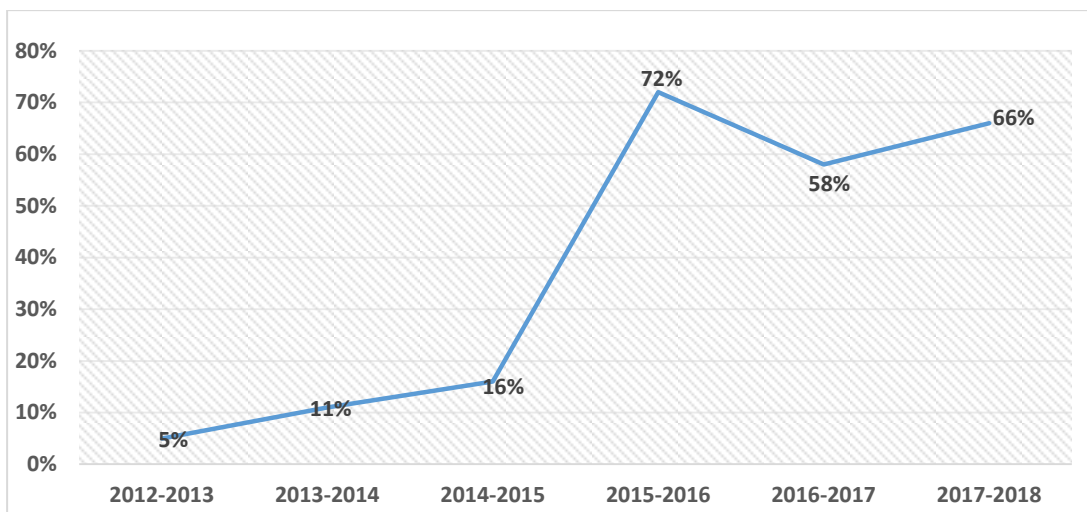
école a enregistré des pourcentages de réussite au CEP inférieurs à 50% (la barre de 50% est représentée sur la figure 25 par la ligne horizontale de couleur verte) seulement au cours de 05 années à savoir : 1991 (35%) ; 1998 (27%) ; 1999 (38%) ; 2000 (48%) et 2007 (36%). Pour le reste des années, l'école publique de Tamalong a enregistré des pourcentages de réussite au CEP supérieurs à 50%. Les pourcentages de réussite de 100% ont même été enregistrés au cours de 10 années à savoir : 1993 ; 1994 ; 2003 ; 2004 ; 2005 ; 2008 ; 2009 ; 2011 ; 2013 et 2014.



Source : rapports annuels d'activités de l'école publique de Dibang (1986-2015)

**Figure 26.** Taux de réussite au CEP à l'école publique de Dibang

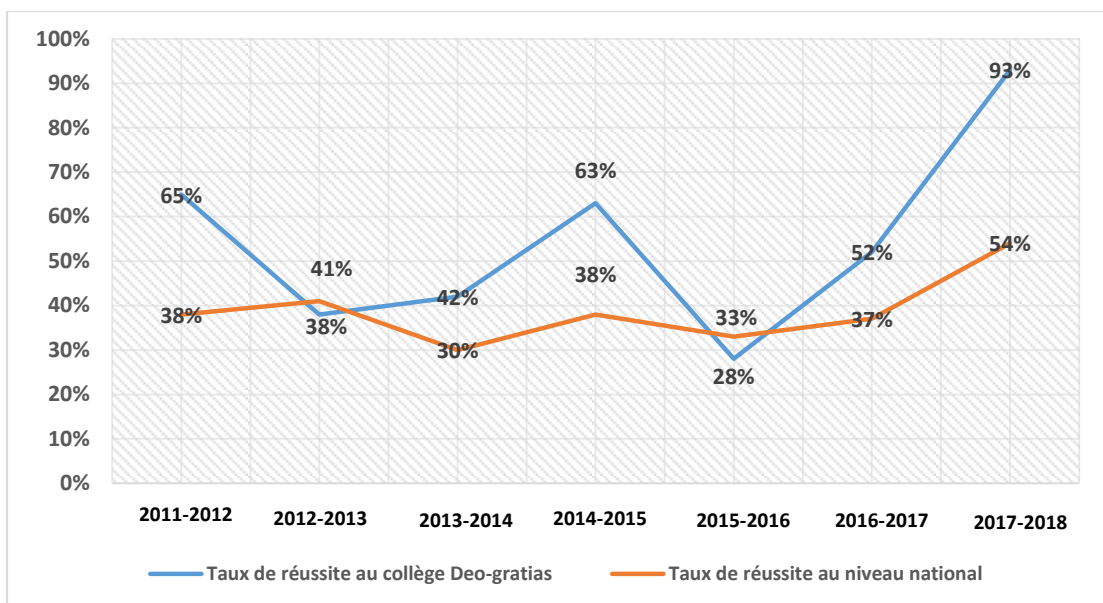
Au niveau de l'école publique de Dibang, durant la période 1986-2015, l'on a enregistré un taux moyen de réussite au CEP de 71%. D'après la figure 26, sur la période susmentionnée, l'école publique de Dibang a enregistré les pourcentages de réussite au CEP inférieurs à 50% (la barre de 50% est représentée sur la figure 26 par la ligne horizontale de couleur verte) seulement au cours de 07 années. Il s'agit des années 1986 (11%) ; 1987 (30%) ; 1998 (3%) ; 1999 (33%) ; 2000 (44%) ; 2014 (35%) et 2015 (12%). Pour le reste, les taux de réussite au CEP dans cette école ont été supérieurs ou égaux à 50%. Les taux de réussite de 100% ont été enregistrés au cours de six années à savoir : 1989 ; 2004 ; 2005 ; 2008 ; 2010 et 2012.



Source : rapports annuels d'activités du lycée technique de Dibang (2012-2018)

**Figure 27.** Taux de réussite au CAP au lycée technique de Dibang

La figure 27 relative aux taux de réussite au CAP au lycée technique de Dibang de 2012 à 2018 nous fait observer une évolution progressive du pourcentage de réussite au CAP de 2013 à 2016 (2012-2013 : 5% d'admis ; 2013-2014 : 11% d'admis ; 2014-2015 : 16 % d'admis et 2015-2016 : 72% d'admis). Mais en 2016-2017 et en 2017-2018, les taux de réussite au CAP ont connu un léger recul dans cet établissement. Toutefois, ces taux de réussite sont restés élevés (58% en 2016-2017 et 66% en 2017-2018).

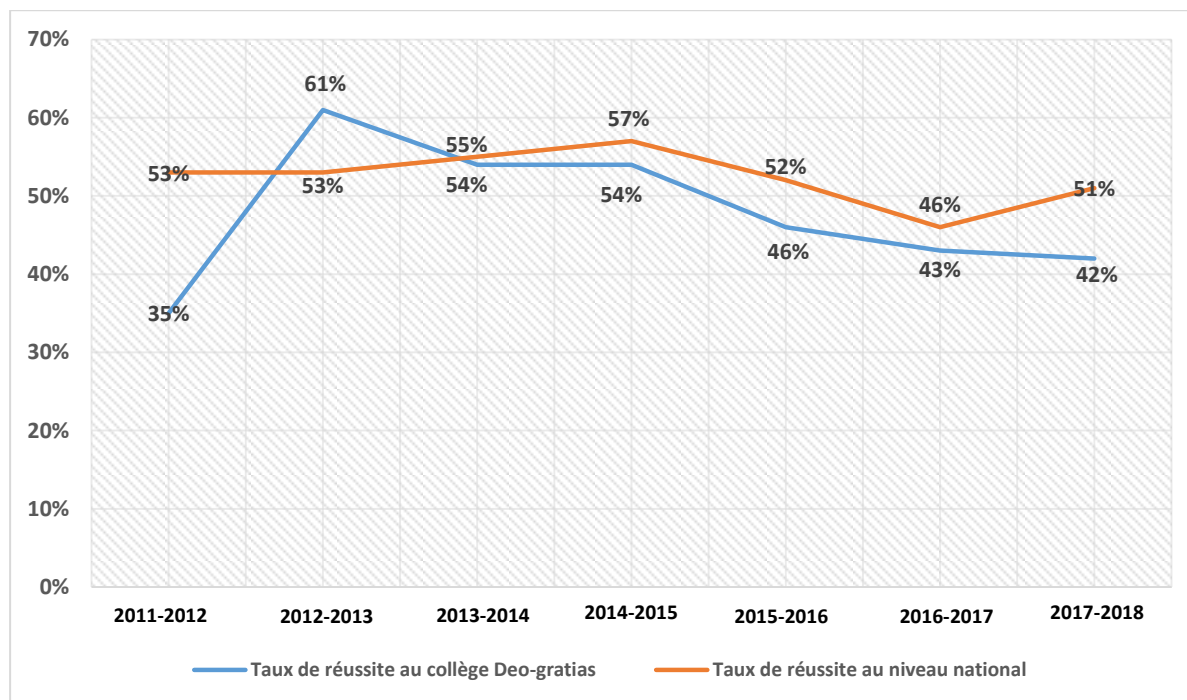


Source : rapports annuels d'activités du collège Deo-gratias de Ngodi-Si et rapports de l'office du baccalauréat (2012-2018)

**Figure 28.** Taux de réussite au probatoire au collège Deo-gratias de Ngodi-Si

L'observation de la figure 28 nous permet de constater que les taux de réussite au probatoire au collège Deo-gratias de Ngodi-Si au cours de la période 2012-2018, sont largement supérieurs aux taux de réussite au niveau national (exception faite pour les années scolaires

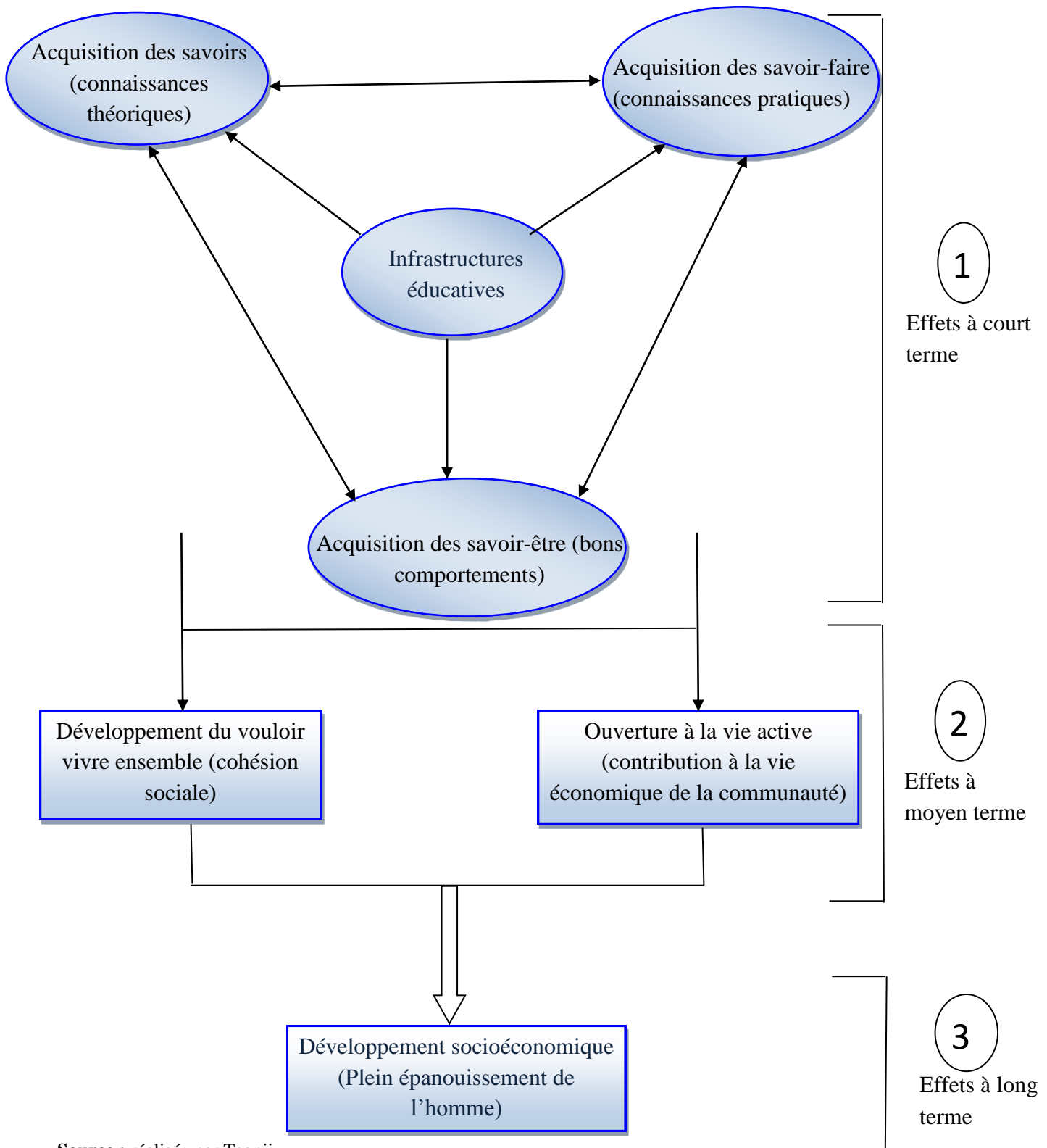
2012-2013 : 38% contre 41% au niveau national et 2015-2016 : 28% contre 33% au niveau national). Pour ce qui est du reste, le collège Deo-gratias de Ngodi-Si a obtenu les taux de réussite suivants au probatoire : 2011-2012 (65% contre 38% au niveau national) ; 2013-2014 (42% contre 30% au niveau national) ; 2014-2015 (63% contre 38% au niveau national) ; 2016-2017 (52% contre 37% au niveau national) et 2017-2018 (93% contre 54% au niveau national).



**Source :** rapports annuels d'activités du collège Deo-gratias de Ngodi-Si et rapports de l'office du baccalauréat (2012-2018)

**Figure 29.** Taux de réussite au baccalauréat au collège Deo-gratias de Ngodi-Si

Relativement au baccalauréat au collège Deo-gratias de Ngodi-Si (voir figure 29), les taux de réussite ont été dans l'ensemble quasi-similaires aux taux de réussite au niveau national (exception faite pour l'année scolaire 2012-2013 où le collège a obtenu un taux de réussite de 61% contre 53% au niveau national). Pour le reste, les taux de réussite au baccalauréat au collège Deo-gratias de Ngodi-Si de 2012 à 2018 sont les suivants : 2011-2012 (35% contre 53% au niveau national) ; 2013-2014 (54% contre 55% au niveau national) ; 2014-2015 (54% contre 57% au niveau national) ; 2015-2016 (42% contre 52% au niveau national) ; 2016-2017 (43% contre 46% au niveau national) et 2017-2018 (42% contre 51% au niveau national).



Source : réalisée par Tsopji

**Figure 30.** Récapitulatif des principaux effets des infrastructures éducatives sur l'épanouissement social et intellectuel des jeunes de la commune de Dibang.

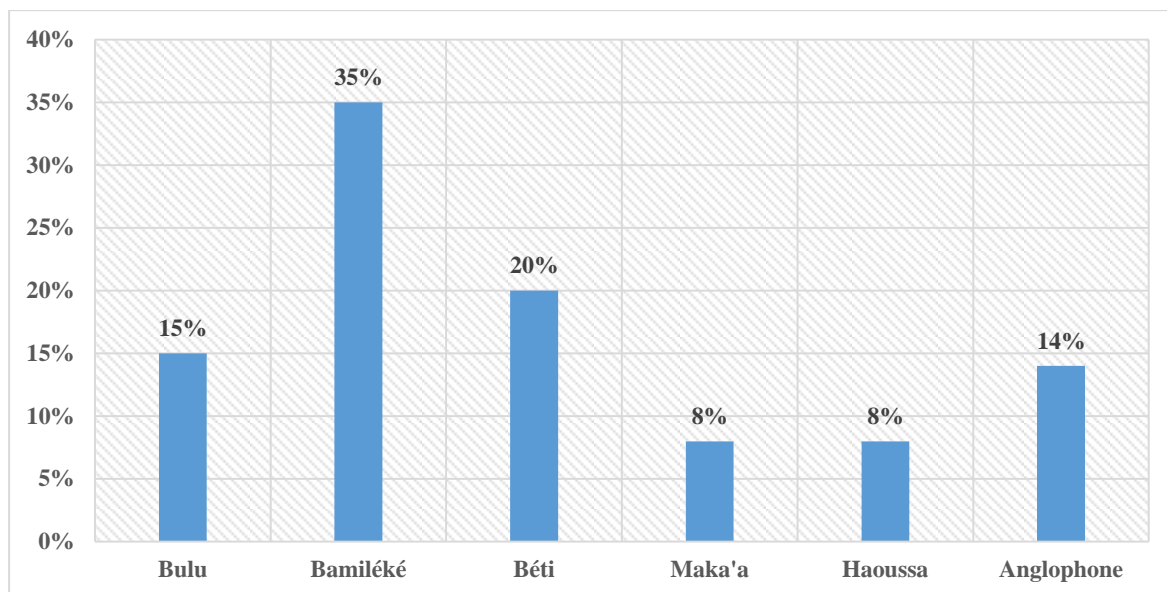
De manière récapitulative (voir figure 30), les infrastructures éducatives ont des effets bénéfiques sur les populations à trois niveaux :

- au premier niveau, les effets sont à court terme. Il s'agit ici des différents savoirs (savoirs, savoir-faire et savoir-être) directement assimilés par les jeunes qui fréquentent les structures éducatives (les établissements scolaires en l'occurrence) ;
- au deuxième niveau, les effets sont à moyen terme : les différents savoirs assimilés par les jeunes les prédisposent à mieux accepter les autres suscitant ainsi un sentiment de vouloir vivre ensemble. En outre, lesdits savoirs assimilés rendent les jeunes aptes à contribuer à la vie socioéconomique de la communauté ;
- au troisième niveau, les effets sont à long terme : la cohésion sociale créée au deuxième niveau et la participation à la vie socioéconomique de la communauté entraînent le plein épanouissement de l'homme et par ricochet le développement socio-économique.

En somme, les infrastructures éducatives apparaissent comme de véritables leviers pour l'épanouissement social et intellectuel des jeunes. Elles constituent aussi des cadres d'intégration des populations.

### **II.1.2. Infrastructures socioéconomiques et intégration des populations dans la commune de Dibang**

Dans la commune de Dibang, les établissements scolaires et les marchés se présentent comme de véritables lieux d'intégration des populations. En effet, les marchés et les établissements scolaires sont des lieux où se rencontrent des hommes et des femmes de différentes tribus qui sont appelés à vivre et à faire ensemble.



Source : enquête de terrain, Septembre-Novembre 2018

**Figure 31.** Répartition des élèves allochènes de la commune de Dibang selon leurs tribus

Les élèves qui fréquentent les établissements scolaires de la commune de Dibang sont à 85% autochtones c'est-à-dire originaires de la tribu Bassa. A côté d'eux, l'on retrouve les élèves originaires d'autres tribus. D'après la figure 31, l'on dénombre dans les établissements scolaires de la commune de Dibang, les élèves originaires des tribus suivantes : Bulu (ils représentent 15% des élèves originaires des communautés allochènes) ; Bédi (20%) ; Bamiléké (35%) ; Maka'a (8%) ; Haoussas (8%) et Anglophones<sup>7</sup> (14%).

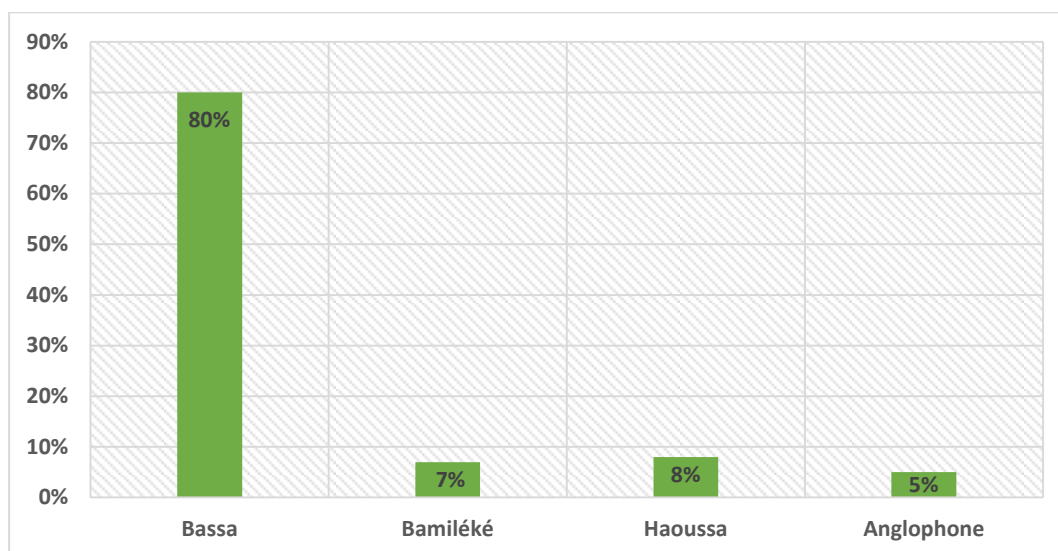
Dans leur grande majorité (86%), les élèves qui fréquentent les établissements scolaires de la commune de Dibang (toutes tribus confondues) entretiennent entre eux de bonnes relations. Ces derniers déclarent avoir appris à connaître et à accepter les élèves d'autres tribus, ceci malgré les différences (différence de cultures, de coutumes, de manières de penser, de manières d'agir, de comportements...). La frange des élèves (14%) qui n'entretiennent pas de bonnes relations avec leurs frères des tribus différentes trouvent que ceux-ci sont xénophobes (13%), orgueilleux (16%) et renfermés sur eux même (43%).

Par ailleurs, les établissements scolaires de la commune de Dibang constituent aussi des milieux d'intégration pour les parents d'élèves. En effet, au cours des réunions de l'APEE organisées régulièrement dans les établissements scolaires de ladite commune, en raison de l'objectif commun qui les lie à savoir participer au bon fonctionnement des établissements scolaires de leurs enfants, les parents d'élèves (qui proviennent de diverses tribus du Cameroun) se rencontrent et nouent entre eux des liens. D'après l'enquête de terrain, 86% de parents

<sup>7</sup> Le terme Anglophone a été utilisé ici pour désigner les populations des régions du Nord-ouest et du Sud-ouest du Cameroun. Nous avons fait recours à ce terme parce ce qu'il est fréquemment utilisé dans le contexte camerounais pour désigner les populations originaires de ces régions.

d'élèves de la commune de Dibang affirment avoir noué des liens avec d'autres parents lors des réunions de l'APEE. Et pour 97% d'entre eux, ces liens sont conviviaux ou amicaux, seuls 3% de parents d'élèves affirment entretenir des liens conflictuels avec les autres parents. Il apparaît donc clairement qu'en plus d'être des cadres où les parents d'élèves et les enseignants se rencontrent pour réfléchir sur la bonne marche des établissements scolaires, les APEE sont aussi des lieux d'intégration où les parents d'élèves, malgré leurs différences apprennent à se connaître et à vivre ensemble.

En définitive, les établissements scolaires de la commune de Dibang apparaissent comme de véritables milieux de socialisation et d'intégration des populations. Il en est de même pour les marchés de cette commune.

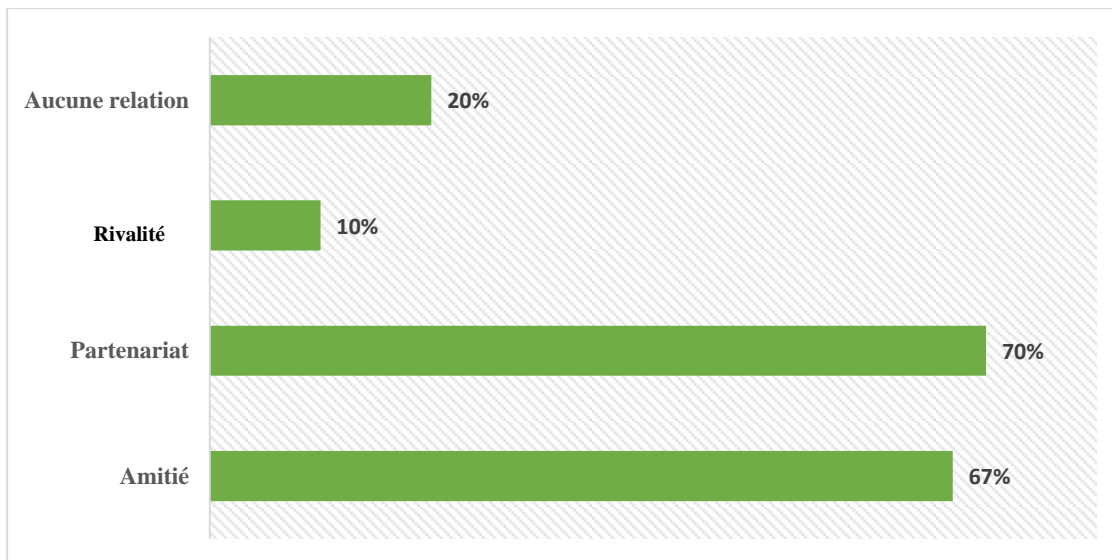


Source : enquête de terrain, Septembre-Novembre 2018

**Figure 32.** Répartition des commerçants de la commune de Dibang selon leurs tribus

Les commerçants des différents marchés de la commune de Dibang se recrutent principalement dans quatre tribus du Cameroun. La figure 32 nous fait observer que les Bassas restent les plus nombreux (80%). A côté d'eux, l'on retrouve les Bamilékés (7%), les Haoussas (8%) et les Anglophones (5%). Ces commerçants entretiennent entre eux plusieurs types de relations.





Source : enquête de terrain, Septembre-Novembre 2018

**Figure 33.** Typologie des relations entretenues par les commerçants des marchés de Dibang

D'après la figure 33, les commerçants des marchés de la commune de Dibang entretiennent entre eux des relations d'amitié (67%), de partenariat (70%) et de rivalité (10%). Par ailleurs une bonne frange d'entre eux (20%) déclare n'avoir aucune relation avec les autres commerçants.

À propos des personnes qui fréquentent les différents marchés de la commune de Dibang, il est important de préciser qu'elles proviennent de toutes les communautés du Cameroun. Les commerçants de la commune entretiennent dans leur grande majorité (97%) de bonnes relations avec leurs clients. Seuls 3% affirment entretenir de mauvaises relations avec leurs clients parce que pensent-ils, ces derniers dérangent.

En somme, s'il est vrai que les infrastructures socioéconomiques de la commune de Dibang contribuent au vivre ensemble harmonieux et à l'épanouissement social et intellectuel des populations, il est aussi vrai que lesdites infrastructures participent à l'amélioration des conditions de vie des populations.

## **II.2. Infrastructures socioéconomiques et amélioration des conditions de vie des populations de Dibang**

Il importe ici d'analyser l'impact de chaque type d'infrastructures sur l'amélioration des conditions de vie des populations.

### **II.2.1. Infrastructures éducatives et amélioration des conditions de vie des populations**

Les infrastructures éducatives de la commune de Dibang génèrent des emplois pour les populations locales (I.2.1.1), suscitent le développement de nouvelles activités génératrices de

revenus (I.2.1.2), réduisent la corvée subie par les élèves pour se rendre à l'école et diminuent les coûts liés à la scolarité des élèves (I.2.1.3).

### **I.2.1.1. La création de nouvelles opportunités d'emplois pour les populations locales**

La création des établissements scolaires dans la commune de Dibang favorise le développement de nouvelles opportunités d'emplois pour les populations locales. En effet, pour leur fonctionnement, les établissements scolaires ont besoin des enseignants pour dispenser les cours aux élèves. Pour ce faire, l'Etat du Cameroun à travers le Ministère de l'Enseignement Secondaire et celui en charge de l'Education de base, a la charge d'affecter les enseignants formés dans les établissements scolaires. Or, la réalité est différente dans les zones rurales et la commune de Dibang n'est pas une exception. En effet, les ministères précités affectent très peu d'enseignants dans les établissements scolaires de la commune de Dibang. Bien plus, certains enseignants (surtout dans l'enseignement secondaire) affectés dans la commune de Dibang refusent de rejoindre leurs postes d'affectation pour des raisons parfois fondées ou non (refus de rester en zone rurale, non prise en charge financière par le Ministère des Finances, enclavement...). Ainsi, pour faire fonctionner minimalement les structures dont ils ont la charge, avec l'aval de l'APEE, les responsables d'établissements scolaires sont obligés de recruter des diplômés locaux comme enseignants vacataires (rémunérés grâce aux fonds de l'APEE et au soutien financier de la mairie et/ou des élites).

**Tableau 36.** Effectifs des enseignants vacataires dénombrés dans les établissements scolaires publics de la commune de Dibang

<b>Ordre d'enseignement</b>	<b>Enseignement maternel</b>	<b>Enseignement primaire</b>	<b>Enseignement secondaire</b>	<b>Total</b>
<b>Effectif</b>	5	39	21	65

**Source :** rapports annuels d'activités de l'IAEB de Dibang (année scolaire 2017-2018) et enquête de terrain (novembre 2018)

Au cours de l'année scolaire 2017-2018, l'IAEB de Dibang a employé 44 enseignants vacataires donc 05 enseignants dans l'enseignement maternel public et 39 enseignants dans l'enseignement primaire public (confère tableau 36). Au cours de la même année, l'enseignement secondaire public a employé 21 enseignants vacataires. L'enquête de terrain a révélé que 98% des enseignants vacataires recrutés dans les établissements scolaires de la

commune de Dibang étaient des autochtones. La création des établissements scolaires se présente donc comme une opportunité d’emplois pour les populations locales.

Malgré l’irrégularité et la faiblesse des salaires (qui oscillent entre 20 000 FCFA et 60 000 FCFA pour les enseignants du secondaire, entre 15000 FCFA et 25000 FCFA pour les enseignants de la maternelle et du primaire), les enseignants vacataires de la commune parviennent à satisfaire leurs besoins de base en exerçant comme enseignant. En effet, la commune de Dibang se trouve en pleine zone rurale où les problèmes de logement ne se posent pas avec acuité comme dans les zones urbaines. Parfois, en raison de l’exode rural, certaines maisons familiales sont inhabitées. Aussi, avec la disponibilité des terres agricoles, la quasi-totalité des populations (quel que soit leurs métiers ou leurs professions) qui vivent dans la commune de Dibang pratiquent l’agriculture. Les produits générés de cette activité (principalement destinés à l’autoconsommation) permettent aux populations de diminuer leurs dépenses de nutrition. Et, très souvent, la commercialisation du surplus de la production constitue pour les populations une source secondaire de revenus. Dans un pareil contexte, la valeur des salaires ne s’évalue plus en fonction de leurs montants. Pendant notre enquête sur le terrain, certains enseignants vacataires nous ont confié qu’avec leur salaire, ils parvenaient à satisfaire leurs besoins et ceux des membres de leurs familles (éducation, nutrition, santé, vêtement...) et d’autres parvenaient même à réaliser des épargnes.

Par ailleurs, s’il est évident que la création des infrastructures éducatives est une source d’emplois pour les populations locales, il est important de rappeler que ce sont les parents d’élèves qui supportent le coût des salaires des enseignants vacataires. En effet, en début d’année scolaire, chaque établissement scolaire de la commune de Dibang organise un conseil d’établissement au cours duquel les frais d’APEE sont fixés en fonction des charges à supporter par l’établissement au cours de l’année. Par conséquent, plus l’établissement recrute les enseignants vacataires, plus les charges à supporter par l’établissement sont grandes et les frais d’APEE élevés.

**Tableau 37.** Frais d’APEE exigés dans les établissements scolaires de l’enseignement secondaire public de la commune de Dibang

Etablissements scolaires	Lycée de Dibang	Lycée technique de Dibang	Lycée bilingue de Sombo	CETIC de Dingombi	CES de Ndongo
Frais de l’APEE en FCFA	25 000	25 000	25 000	20 000	30 000

**Source :** enquête de terrain, Septembre-Novembre 2018

Le tableau 37 relatif aux frais d’APEE exigés au cours de l’année scolaire 2017-2018 dans les établissements scolaires de l’enseignement secondaire public de la commune de Dibang nous montre que lesdits frais oscillent entre 20 000 FCFA et 30 000 FCFA. Associés aux frais exigibles (c’est-à-dire les frais de scolarité qui s’élèvent à 7500 FCFA pour le premier cycle et à 15 000 FCFA pour le second cycle), les frais à déboursier pour la scolarité des enfants deviennent élevés pour 85% des parents d’élèves de la commune.

### **I.2.1.2. Le développement de nouvelles activités génératrices de revenus autour des établissements scolaires**

A proximité des établissements scolaires de la commune à l’instar du lycée de Dibang, du lycée bilingue de Sombo et du collège Deo-gratias de Ngodi-Si, se sont développées des activités commerciales menées principalement par les femmes (nous avons dénombré 10 femmes au lycée de Dibang, 15 au lycée bilingue de Sombo et 06 au collège Deo-gratias de Ngodi-Si). Les produits commercialisés ici sont essentiellement les denrées alimentaires (destinées à la consommation des élèves) et les fournitures scolaires (stylos à billes, crayons, cahiers, règles...).

**Tableau 38.** Gains moyens journaliers des commerçantes exerçant au lycée de Dibang, au lycée bilingue de Sombo et au collège privé Deo-gratias de Ngodi-si

<b>Gain journalier</b>	<b>Moins de 1 000 FCFA</b>	<b>1 000 FCFA</b>	<b>2 000 FCFA</b>	<b>Plus de 2 000 FCFA</b>	<b>Total</b>
<b>Effectif</b>	4	14	9	4	31
<b>Fréquence en %</b>	13	45	29	13	100

**Source :** enquête de terrain, Septembre-Novembre 2018

Le tableau 38 relatif aux gains moyens journaliers des commerçantes exerçant au lycée de Dibang, au lycée bilingue de Sombo et au collège privé Deo-gratias de Ngodi-Si nous montre que 13% de commerçantes réalisent un gain moyen journalier inférieur à 1 000 FCFA, 45% ont un gain moyen journalier de 1 000 FCFA, 29% ont un gain moyen journalier de 2 000 FCFA et 13% gagnent plus de 2 000 FCFA en moyenne par jour. Grâce aux revenus générés par leur activité, les commerçantes qui exercent dans les points de vente aménagés dans les établissements scolaires cités ci-haut parviennent à satisfaire leurs besoins et ceux des membres de leurs familles (santé, nutrition, éducation...). Deux d’entre elles nous ont d’ailleurs confié

avoir acheté grâce à leurs épargnes, des motos qu'elles ont mis à la disposition des moto-taximen moyennant une recette journalière de 2 500 FCFA.

### **I.2.1.3. La réduction de la corvée subie par les élèves pour se rendre à l'école et la diminution des coûts liés à la scolarité des enfants**

La création d'une multitude d'établissements scolaires a un impact positif d'une part sur les élèves et d'autre part sur les parents d'élèves.

Pour les élèves qui vont à l'école à pied, la création des établissements scolaires à proximité de leurs domiciles permet à ces derniers d'économiser l'énergie dépensée chaque jour pour se rendre à l'école. En effet, pour se rendre à l'école, certains élèves parcourent de longues distances à pied ; ce qui n'est pas sans conséquence sur les performances intellectuelles de ces derniers (car du retour de l'école, après avoir parcouru des kilomètres à pied, absorbés par la fatigue, ces derniers passent très souvent leurs soirées à dormir au lieu d'apprendre leurs leçons). Pour mieux illustrer cette affirmation, nous avons choisi d'analyser l'impact de certains établissements scolaires créés depuis 2003 sur les élèves de la commune.

Au niveau de l'enseignement primaire, nous allons nous focaliser sur les cas de l'EPL Deo-gratias de Ngodi-Si (créée en 2003) et l'EP de Matol (créée en 2010). Avant la création de ces établissements scolaires, les enfants de Ngodi-Si étaient obligés de parcourir en allée et retour 6 km par jour pour fréquenter l'école publique de Dibang. Ceux de Matol avaient le choix entre l'EP de Béda (située à 8 km en allée et retour) et l'EP de Ndongo (située à 12 km en allée et retour). La création des écoles dans ces deux villages a été salutaire pour les enfants qui ont vu leurs souffrances diminuer.

Au niveau de l'enseignement secondaire, avant l'année 2007, le lycée de Dibang était le seul établissement d'enseignement secondaire de la commune. Après avoir fini avec succès le cycle primaire, deux possibilités se présentaient aux élèves de la commune : s'inscrire au lycée de Dibang ou s'inscrire dans un établissement hors de la commune.

Les élèves qui décidaient de s'inscrire au lycée de Dibang avaient, selon les possibilités de chacun le choix de louer une chambre au centre de Dibang (ce qui n'était pas déjà facile car les habitations à vocation commerciale y sont très peu nombreuses) ou de rester dans leurs villages d'origine et se rendre à l'école soit à pied (pour les démunis) ou à moto (pour les plus nantis). Or, les distances entre les différents villages de la commune et le centre de la commune où est situé le lycée de Dibang varient entre 3 km et 20 km. Ainsi, pour un élève qui venait à peine de sortir de l'école primaire, parcourir de telles distances à pied se faisait au détriment de son

épuisement physique ; cette situation ayant une incidence négative sur les performances intellectuelles de ce dernier.

Par ailleurs, il ressort des enquêtes de terrain que les élèves des villages pas très éloignés de Dibang-centre et dont les parents avaient une situation financière assez bonne se rendaient à l'école à moto (les coûts de déplacement variant entre 600 FCFA et 1500 FCFA en allée et retour). Et, ne pouvant supporter de telles charges sur le long terme, faute d'envoyer leurs enfants dans les établissements scolaires hors de la commune, certains parents interrompaient simplement l'instruction scolaire de leurs enfants. Les parents les plus téméraires envoyaient leurs enfants chez les membres de leurs familles résidant dans les villes comme Ngog-Mapubi, Boumnyébel, Eséka, Pouma, Edéa, Douala, Yaoundé...

En 2007 et au cours des années qui ont suivi, la commune de Dibang a bénéficié de la création de plusieurs établissements scolaires d'enseignement secondaire. Il s'agit notamment : du collège privé Deo-gratias de Ngodi-Si (créé en 2007) ; du lycée bilingue de Sombo (créé en 2007) ; du CES de Ndongo (créé en 2007) ; du CETIC de Dibang (créé en 2011 et transformé en lycée technique en 2014) et du CETIC de Dingombi (créé en 2011). La création desdits établissements s'est avérée bénéfique à deux niveaux.

**Tableau 39.** Répartition des élèves en fonction des moyens de transport utilisés pour se rendre à l'école

<b>Moyens de transport</b>	<b>Marche à pied</b>	<b>Moto</b>	<b>Voiture</b>	<b>Total</b>
<b>Effectifs</b>	142	43	0	185
<b>Fréquences en %</b>	77	23	0	100

**Source :** enquête de terrain, Septembre-Novembre 2018

Premièrement, même si 77% d'élèves utilisent encore la marche à pied pour se rendre dans leurs établissements scolaires (voir tableau 39), il reste tout de même que les distances parcourues par les élèves pour se rendre à l'école ont sensiblement diminué après la création de nouveaux établissements scolaires. La création des établissements scolaires dans plusieurs villages de la commune a donc permis aux élèves d'économiser en énergie. Ce gain d'énergie diminue le temps de repos des élèves aux sortir des cours (moins fatigués, les élèves dorment moins longtemps après les cours). Ledit temps est capitalisé par les élèves pour apprendre leurs leçons (74% des élèves) ou pour effectuer de petits travaux ménagers (26%).

**Tableau 40.** Répartition des parents d'élèves de l'enseignement secondaire en fonction des gains réalisés en raison de la création des établissements scolaires à proximité de leurs domiciles

Types économies	Diminution des dépenses de transport des élèves	Diminution des dépenses liées aux frais de scolarité des élèves
Effectifs	45	52
Fréquences en %	45	52

Source : enquête de terrain, Septembre-Novembre 2018

**Tableau 41.** Frais de transport dépensés quotidiennement par élève par certains parents d'élèves de l'enseignement secondaire

Frais de transport	200 FCFA	300 FCFA	500 FCFA	600 CFA	1000 CFA	Total
Effectifs	5	8	4	2	2	21
Fréquences en %	24	38	19	9.5	9.5	100

Source : enquête de terrain, Septembre-Novembre 2018

Deuxièmement, comme le montre le tableau 40, la création de plusieurs établissements scolaires d'enseignement secondaire depuis 2007 a diminué les dépenses effectuées par certains parents (45%) pour le déplacement de leurs enfants pour les établissements scolaires. En effet, depuis la fin des années 2000 et le début des années 2010, les parents qui ont choisi de ne pas faire subir à leurs enfants la corvée de la marche à pied, dépensent désormais par enfant comme frais de transport journalier, une somme oscillant entre 200 FCFA et 1 000 FCFA (tableau 41). Or, avant cette période, pour quitter de certains villages de la commune pour Dibang-centre (siège du seul lycée à l'époque), il fallait déboursier en allée et retour des sommes oscillant entre 500 FCFA et 8 000 FCFA (voir tableau 42). La création d'une multitude d'établissements scolaires d'enseignement secondaire a donc permis aux parents de réaliser des économies en frais de transport.

**Tableau 42.** Coûts du transport de certains villages pour Dibang-centre pendant les années 1990 et 2000

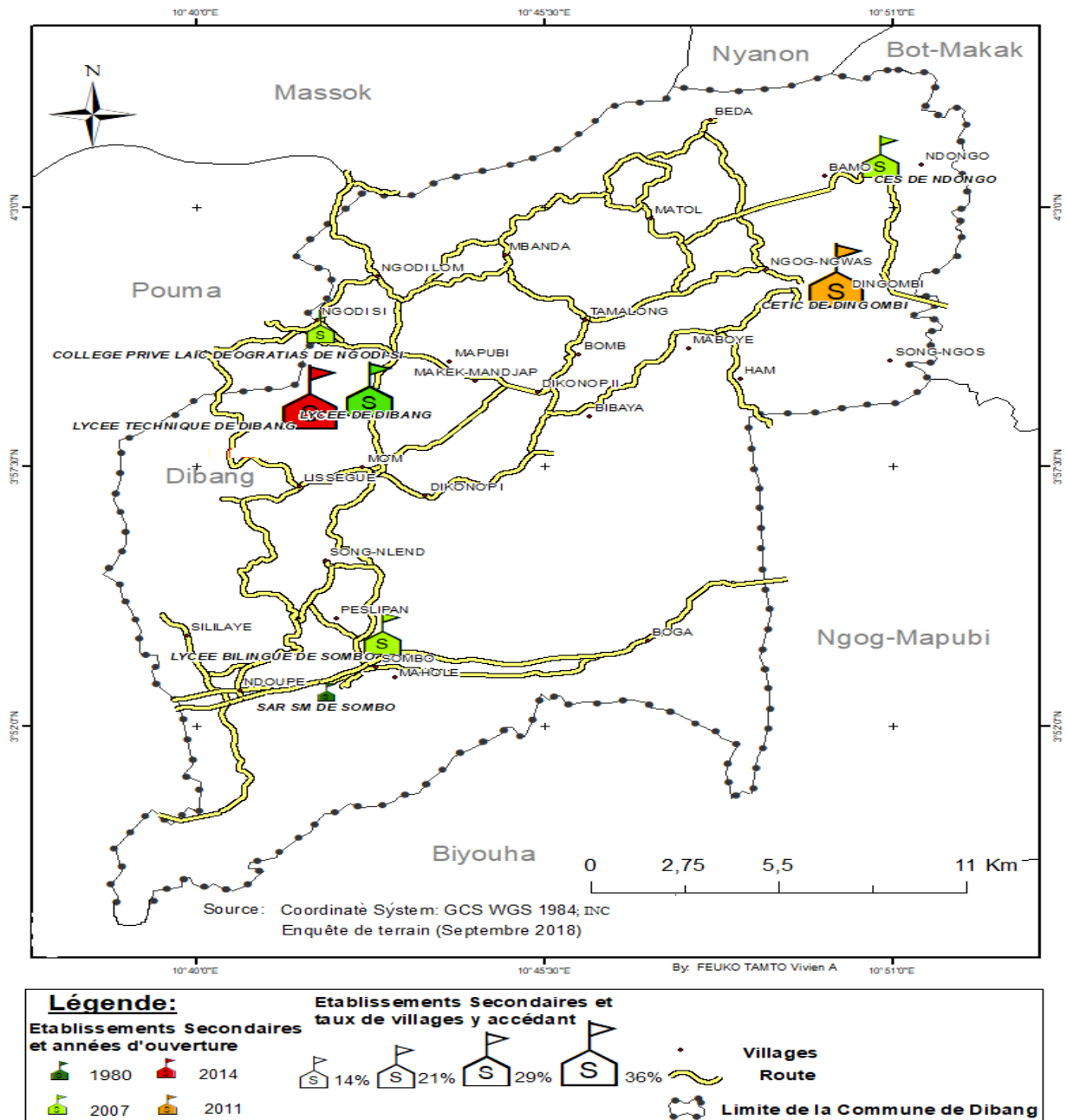
Villages	Distances par route	Coût du transport allée et retour dans les années 1990 et 2000
Sombo – Dibang	14 km	3 000 FCFA
Ndoupé – Dibang	18 km	3 600 FCFA
Boga – Dibang	21km	4 000 FCFA
Ndongo – Dibang	20 km	8 000 FCA

Béda – Dibang	23 km	7 000 FCFA
Dingombi – Dibang	15 km	5 000 FCFA
Ngodi-si – Dibang	3 km	700 FCFA

**Source :** enquête de terrain février 2015

La création de nouveaux établissements scolaires d'enseignement secondaire a également permis à certains parents (52%) d'économiser en frais déboursés pour la scolarité des enfants (voir tableau 40). En effet d'après ces derniers, à l'époque où il existait un seul établissement scolaire d'enseignement secondaire dans la commune de Dibang (le lycée de Dibang en l'occurrence), l'accès dans ledit établissement n'était pas facile (compte tenu de son éloignement et de ses capacités d'accueil limitées). Les parents dont les enfants ne pouvaient pas accéder à cet établissement étaient obligés d'envoyer leurs enfants dans les établissements scolaires des zones urbaines où les frais de scolarité étaient parfois élevés. La création des établissements scolaires d'enseignement secondaire dans plusieurs villages a réduit les dépenses des parents d'élèves. Par exemple, un parent de Sombo avec qui nous avons eu un entretien nous a révélé que, par le passé, ne pouvant envoyer ses enfants au lycée de Dibang en raison de la distance, il était obligé de les envoyer dans un collège à Edéa. Or, comme dans la quasi-totalité des collèges privés du Cameroun, les frais de scolarité étaient élevés dans cet établissement scolaire (80 000 CFA). Avec la création du lycée bilingue de Sombo (établissement public dont les frais de scolarité sont relativement faibles (moins de 32 500 FCFA), ce parent inscrit désormais ses enfants dans cet établissement. Et, par rapport aux dépenses qu'il effectuait quand ses enfants fréquentaient les établissements scolaires d'Edéa, en inscrivant ses enfants au lycée bilingue de Sombo, ce dernier réalise désormais une économie de 47 500 FCFA par enfant chaque année.





**Figure 34.** Sphères d’influences des établissements secondaires de la commune de Dibang en 2018

En somme, la création des établissements scolaires dans la commune de Dibang contribue à l’amélioration des conditions de vie des populations. Il en est de même pour les infrastructures routières.

## II.2.2. Infrastructures routières : mobilité des biens et des personnes, développement des activités commerciales et exploitation des ressources naturelles

Nous allons d’abord analyser l’impact des infrastructures routières sur la mobilité des biens et des personnes (II.2.2.1) avant d’analyser leur contribution au développement des activités commerciales et l’exploitation des ressources naturelles (II.2.2.2).

### **II.2.2.1. Les infrastructures routières pour la mobilité des biens et des personnes**

Comme nous l'avons souligné dans le chapitre précédent, l'essentiel des routes de la commune de Dibang sont dégradées et très peu entretenues. Néanmoins, ces routes ont une importance capitale pour la mobilité des personnes et l'écoulement des biens dans cette commune. Grâce à elles, les populations de la commune de Dibang se déplacent dans tous les villages grâce aux moyens de transport tels que la marche à pied, la moto et la voiture. Les routes facilitent donc l'intégration des populations car elles permettent à celles-ci de se fréquenter et de renforcer leurs liens familiaux et/ou amicaux. En outre, les routes de la commune de Dibang permettent aux populations de se déplacer quotidiennement pour rejoindre leurs différents postes de travail. En effet, il est fréquent dans cette commune de voir des personnes quitter leurs différents lieux de résidence pour aller quotidiennement travailler dans les villages de la commune. C'est ainsi que nous avons dénombré des enseignants qui vivent à Dibang et qui se déplacent chaque jour pour aller enseigner au collège Deo-gratias de Ngodi-Si ou encore au lycée bilingue de Sombo. Nous avons également recensé des enseignants qui vivent dans les villes telles que Douala et Yaoundé et qui se déplacent quotidiennement pour travailler dans les établissements scolaires de la commune.

Sur un autre plan, de nombreux élèves de la commune de Dibang accèdent quotidiennement à leurs établissements scolaires grâce aux routes. En effet, plus de 75% des élèves de la commune vivent à plus de 2 km de leurs établissements scolaires. Par exemple, durant nos enquêtes de terrain, nous avons vu des enfants quitter Dibang-centre pour fréquenter le collège Deo-gratias de Ngodi-Si situé à plus de 3km. De même, nous avons vu des élèves quitter quotidiennement les villages Mom-Dibang, Makek-Mandjap, Mapubi-Dibang, Mbanda (situés respectivement à environ 6 km, 7 km, 4 km et 5 km de Dibang-centre) pour fréquenter les établissements scolaires de Dibang-centre.

Les routes permettent aussi aux populations d'accéder à leurs plantations. En effet, les résidents de la commune de Dibang et même certains non-résidents ont créé un peu partout dans la commune, des plantations souvent éloignées de leurs lieux de résidence. Et, pendant les périodes de récolte, les routes ont une importance capitale pour l'écoulement des produits agricoles des champs vers les domiciles des paysans ou vers les grands marchés de consommation (Douala, Yaoundé, Edéa...). De l'observation que nous avons faite au niveau du marché de Sombo (principale porte d'entrée et de sortie de la commune) en saison sèche et en saison pluvieuse, il ressort que pendant la saison pluvieuse, 7 voitures sur les 10 qui sortent de la commune sont chargées de produits agricoles (banane, plantain, macabo, manioc, igname...). De même, 4 motos sur les 10 qui sortent de la commune pendant cette saison transportent également

les mêmes produits agricoles. Pendant la saison sèche, la situation est légèrement différente. Sur 10 voitures qui sortent de la commune en passant par Sombo, 4 voitures transportent les produits agricoles. Pour ce qui est du transport par moto, seulement 02 motos sur 10 transportent les produits agricoles en saison sèche.



Source : cliché Tsopji, mai 2015

**Photo 54.** Transport de la banane-plantain par moto



Source : cliché Tsopji, mai 2015

**Photo 55.** Véhicule transportant des régimes de noix de palme



Source : cliché Tsopji, mai 2015

**Photo 56.** Chargement des produits agricoles dans les camionnettes au marché de Sombo

**Planche 13.** Transport des produits agricoles dans la commune de Dibang

*Les moyens (motos, voitures) utilisés pour le transport des produits agricoles dans la commune de Dibang sont dans la plupart du temps en situation de surcharge. Sur la photo 54, l'on observe garée au marché de Sombo, une moto chargée de plus d'une dizaine de régimes de banane. Sur la photo 55, l'on voit plutôt une vieille camionnette surchargée de noix de palme. Par ailleurs, la photo 56 nous montre des personnes chargeant des produits agricoles dans les camionnettes au niveau du marché de Sombo.*

**Tableau 43.** Typologie des biens acquis grâce à la présence des routes

Types de biens	Matériaux	de	Biens	Petits équipements	Intrants
----------------	-----------	----	-------	--------------------	----------

	construction	meubles	de cuisine	agricoles
<b>Effectifs</b>	80	140	160	40
<b>Fréquences en %</b>	40	70	80	20

**Source :** enquête de terrain, Septembre-Novembre 2018

Grâce aux routes construites dans la commune de Dibang, les populations achètent des biens qu'elles acheminent par voie de route dans leurs domiciles ou dans leurs plantations. Ainsi, d'après le tableau 43, grâce à la présence des routes, 40% des populations de Dibang affirment avoir acquis du matériel pour la construction de leurs maisons (sable, ciment, tôles...); 70% déclarent avoir acquis des biens meubles (voitures, fauteuil, table à manger, armoire, réfrigérateur, téléviseurs...); 70% affirment avoir acquis des petits équipements pour leurs cuisines (marmites, vaisselles...) et 20% déclarent avoir acheminé des intrants agricoles dans leurs plantations.

Les routes construites dans la commune de Dibang jouent donc un rôle capital dans la mobilité des biens et des personnes. Elles favorisent aussi le développement des activités commerciales et l'exploitation à titre onéreux des ressources naturelles.

### **II.2.2.2. Les infrastructures routières pour le développement des activités commerciales et l'exploitation des ressources naturelles**

Les infrastructures routières favorisent l'essor des activités commerciales dans la commune de Dibang. En effet, les marchés de Sombo et de Ndoupé doivent leur existence au passage de la route nationale N°3. Ces deux marchés constituent des points de repos et de ravitaillement aussi bien pour de milliers de personnes qui empruntent quotidiennement cette route que pour les résidents de la commune de Dibang. En outre, depuis quelques années, le marché de Sombo attire de plus en plus de nouvelles personnes qui viennent s'y installer pour exercer des activités commerciales. C'est le cas de nombreux réfugiés de la « crise anglophone »<sup>8</sup> qui, fuyant la guerre dans les régions anglophones du Cameroun, débarquent chaque jour à Sombo où ils ont développé un grand réseau de vente illicite des produits pétroliers et des produits forestiers non ligneux (l'Okok en l'occurrence). Le passage de la route nationale N°3 et surtout l'instauration d'un poste de contrôle mixte gendarmerie-police ont également favorisé la naissance d'un petit point d'échange des biens au niveau de Maholé.

<sup>8</sup> La crise Anglophone est une crise entretenue par des mouvements séparatistes qui revendiquent la création d'un Etat imaginaire appelé « Ambazonie » dans les régions anglophones du Cameroun (Nord-ouest et Sud-ouest).

Par ailleurs, l'approvisionnement et l'écoulement des biens de consommation commercialisés dans les différents commerces de la commune de Dibang sont rendus possibles grâce aux infrastructures routières. Ainsi, grâce aux différentes routes de la commune, les livreurs de pain ou de bière partent des villes voisines (Boumnyébel, Pouma ou Eséka) pour approvisionner leurs clients implantés dans les villages de la commune. Inversement, les commerçants de la commune se rendent par route dans les villes de la région pour s'approvisionner.

Sur un autre plan, la construction des routes dans la commune de Dibang favorise l'exploitation des produits forestiers non ligneux. Ainsi, de nombreuses personnes se sont engagées dans l'exploitation de certains produits forestiers non ligneux (à l'instar des feuilles du *Gnetum Africanum* très prisées en cuisine dans plusieurs régions du Cameroun) qu'elles écoulent quotidiennement vers les grandes villes du pays. Cette activité (bien qu'illégale, difficile et risquée), à travers les revenus qu'elle génère, attire non seulement les populations locales, mais de plus en plus les populations des autres régions du pays (nord-ouest, sud-ouest...) et même celles des pays voisins (Nigérian en l'occurrence).

Le développement du réseau routier rend également possible l'exploitation forestière dans la commune de Dibang. Ainsi, des particuliers et des communautés se sont « enrichis » grâce aux retombées financières générées par les sociétés d'exploitation forestière. En effet, la commune de Dibang abrite un massif forestier qui attise la convoitise de nombreuses sociétés forestières. Par exemple, en juillet 2012, l'Ets AWONO KUNDA avait obtenu du Ministère des Forêt et de la Faune, une Autorisation d'Exploitation Exceptionnelle de Bois (AEB) pour un volume de bois évalué à  $440\text{ m}^3$  (Ella et al., 2013) dans les villages Dibang et Ngodi-Si. Parvenue à la date du 21 décembre 2012 (date à laquelle l'AEB est arrivé à son terme), l'Ets AWONO KUNDA a exploité  $323,712\text{ m}^3$  de bois. Cette exploitation a généré aux populations des villages concernés par l'AEB une somme de 750 000 FCFA (soit 2000 FCFA par  $\text{m}^3$  de bois exploité). Cette somme a servi à la réalisation des projets communautaires en l'occurrence le dépannage des forages défectueux et l'entretien des ponts. De même, en 2015, la société d'exploitation forestière dénommée « Kieffer » a acheté au Ministère des Forêts et de la Faune, une vente de coupe pour une exploitation de bois dans un espace d'environ 4000 ha dans les villages Mbanda et Tamalong. Cette exploitation a généré d'énormes bénéfices non seulement aux populations desdits villages mais aux populations de tous les villages de la commune. En réalité, préalablement à l'exploitation du bois proprement dite, après avoir donné à manger aux populations de tous les villages de la commune, l'exploitant forestier a retenu quelques doléances des populations des 29 villages de la commune (aménagement des routes, entretien des ponts, entretien du réseau électrique, équipement des cases communautaires...); doléances

auxquelles une suite favorable a été donnée. Les deux villages ciblés par l’exploitation forestière se sont taillés la part du lion en ce qui concerne les gains générés par l’exploitation du bois. En effet, près d’une trentaine de jeunes de ces villages et quelques-uns des villages environnants ont été enrôlés par la société « Kieffer » pour un salaire journalier oscillant entre 3000 et 5000 FCFA. Cette opportunité de travail a été vécue comme une véritable bouffée d’oxygène pour les jeunes gangrenés par le chômage et l’oisiveté. En outre, cette exploitation de bois a généré de manière directe des ressources financières aux villages Mbanda et Tamalong qui gagnaient 1000 FCFA sur chaque mètre cube de bois exploité. Pour mieux gérer ces fonds communautaires destinés à la réalisation des microprojets de développement dans ces deux villages, des comités de gestion (composés de 06 membres chacun) ont été créés. Par la suite, il a été demandé à chaque comité d’ouvrir un compte à l’agence Express Union de Sombo où les fonds de chaque village devaient être déposés par la société forestière. De même, dans chaque comité de gestion, le droit de signature était attribué à deux personnes qui étaient les seules à pouvoir décaisser de l’argent dans le compte ouvert. Et, pour mieux contrôler les volumes de bois exploités quotidiennement, des « *Cubeurs* » ont été formés dans les différents villages pour calculer le volume de chaque arbre abattu.

En définitive, il apparaît que les infrastructures routières favorisent la mobilité des biens et des personnes, l’exploitation des ressources naturelles et le développement des activités commerciales à travers la création des marchés qui constituent des pôles de création de richesses et d’urbanisation dans la commune de Dibang.

### **II.2.3. Les marchés : véritables pôles de création des richesses et d’urbanisation dans la commune de Dibang**

Les marchés de Sombo, de Dibang et de Ndoupé sont les principaux pôles commerciaux dans la commune de Dibang. Les activités commerciales exercées dans ces marchés constituent des sources de revenus pour des centaines de commerçants qui exercent dans ces marchés.

**Tableau 44.** Gain moyen journalier des commerçants des marchés de la commune de Dibang

<b>Gain journalier en FCFA</b>	<b>Moins de 1000</b>	<b>Entre 1000 et 2000</b>	<b>Entre 2000 et 3000</b>	<b>Entre 3000 et 4000</b>	<b>Entre 4000 et 5000</b>	<b>Plus de 5000</b>	<b>Tot.</b>

<b>Effectifs</b>	9	17	30	19	7	19	101
<b>Fréquences en %</b>	9	17	29	19	7	19	100

**Source :** enquête de terrain, Septembre-Novembre 2018

D'après le tableau 44 relatif au gain moyen journalier des commerçants des marchés de la commune de Dibang, 9% des commerçants réalisent un gain moyen journalier inférieur à 1000 FCFA, 17% ont un gain moyen journalier compris entre 1000 FCFA et 2000 FCFA, 29% réalisent des gains moyens journaliers compris entre 2000 FCFA et 3000 FCFA, 8% ont un gain moyen journalier compris entre 3000 FCFA et 4000 FCFA, 3% réalisent un gain moyen journalier compris entre 4000FCFA et 5000FCFA et 19% ont des gains moyens journaliers supérieur à 5000 FCFA.

**Tableau 45.** Répartition des commerçants des marchés de la commune de Dibang selon les principaux usages faits des revenus générés par leur activité

<b>Poches de dépenses</b>	<b>Nutrition</b>	<b>Scolarité</b>	<b>Habillement</b>	<b>Santé</b>	<b>Loyer</b>	<b>Epargne</b>
<b>Effectifs</b>	101	95	48	93	36	24
<b>Fréquences en %</b>	100	95	48	93	36	24

**Source :** enquête de terrain, Septembre-Novembre 2018

**Tableau 46.** Répartition des commerçants des marchés de la commune de Dibang selon les principaux usages faits des revenus générés par leur activité (suite)

<b>Poches de dépenses</b>	<b>Construction</b>	<b>Assistance</b>	<b>Equipement domestique</b>	<b>Investissement</b>
<b>Effectifs</b>	35	71	101	47
<b>Fréquences en %</b>	35	71	100	47

**Source :** enquête de terrain, Septembre-Novembre 2018

Bien que modestes, les revenus générés par les activités commerciales permettent aux commerçants des marchés de la commune de Dibang de satisfaire l'essentiel de leurs besoins ainsi que ceux des membres de leurs familles (voir tableau 45 et 46). Ainsi, grâce aux revenus générés par leurs activités, les commerçants de la commune de Dibang nourrissent leur famille (100%), règlent les charges liées à la scolarisation de leurs enfants (95%), achètent des vêtements pour eux et pour les membres de leurs familles (48%), règlent leurs dépenses de santé

et ceux des membres de leurs familles (93%), règlent leurs frais de loyer (36%), construisent des maisons (35%), apportent une assistance financière aux membres de leurs familles et/ou à leurs amis (71%), achètent des biens meubles et des équipements pour leurs maisons (42%), réinvestissent leurs revenus dans d'autres activités génératrices de revenus (47%) et réalisent des épargnes (24%). Pour ce qui est du réinvestissement des revenus, les commerçants enquêtés déclarent avoir investi dans l'agriculture (15%), dans l'élevage (3%) et dans la construction des logements à caractère commercial (2%).

Par ailleurs, la présence des marchés dans la commune de Dibang permet aux populations d'accéder facilement à une diversité de produits sans parcourir de grandes distances. Bien plus, les marchés permettent aussi aux populations locales d'accéder aux produits et aux services nouveaux qui n'existaient pas avant. Ainsi, dans ces différents marchés, les populations locales peuvent désormais trouver des produits nouveaux tels que le poisson frais, les matériaux de construction, les pièces détachées de voitures et de motos... Pour ce qui est des services, on y retrouve de plus en plus des services nouveaux tels que le transfert d'argent, la mécanique, le secrétariat bureautique, le transfert de crédit de communication, la microfinance... Au marché de Sombo par exemple, la présence d'un établissement de microfinance en l'occurrence Express Union facilite les activités financières dans la commune. Jadis, lesdites activités ne se faisaient que dans les établissements de microfinance implantés dans les villes voisines (Pouma, Boumnyébel, Eséka, Edéa). Désormais, les populations de la commune de Dibang ont à leur portée un moyen pour sécuriser leur épargne. De même, pour ce qui est du transfert d'argent, la présence d'un établissement de microfinance permet non seulement aux populations d'économiser en temps et en argent (voir tableau 47 et 48), mais elle permet également aux populations de régler diligemment leurs problèmes. Nous avons par exemple interrogé de manière aléatoire 30 clients de l'établissement de microfinance Express Union sur leurs villages de résidence et sur les villes où ils effectuaient antérieurement leurs opérations financières. Ce sondage a révélé que 47% des personnes sondés vivaient à Sombo, 03% venaient de Ngodi-Si, 27% résidaient à Dibang, 10% résidaient à Mbanda et 13% venaient de Mom-Dibang. Relativement aux lieux où les personnes sondées réalisaient antérieurement leurs opérations financières (épargne, envoi et retrait d'argent, emprunt...), 60% d'entre elles nous ont affirmé qu'elles les faisaient dans les établissements de microfinance de Boumnyébel, 30% ont déclaré que c'est à Pouma qu'elles avaient l'habitude de faire leurs opérations financières et 10 % ont affirmé qu'elles les faisaient antérieurement à Edéa.



**Tableau 47.** Estimations des économies en frais de transport réalisées par les populations de quelques villages de la commune après l’implantation de l’établissement de microfinance Express Union à Sombo

Variables Villages de résidence	Coût du transport allée et retour pour Boumnyébel ou Pouma	Coût du transport allée et retour pour Edéa	Coût du transport allée et retour pour Sombo	Economies réalisées en effectuant les opérations financières à Express union de Sombo
Sombo	1000 FCFA	2000 FCFA	0 FCFA	1000 ou 2000 FCFA
Dibang	3000 FCFA	4000 FCFA	2000 FCFA	1000 ou 2000 FCFA
Ngodi-Si	3600 FCFA	4600 FCFA	2 600 FCFA	1000 ou 2000 FCFA
Mbanda	4000 FCFA	5000 FCFA	3000 FCFA	1000 ou 2000 FCFA
Mom-Dibang	2000 FCFA	3000 FCFA	1000 FCFA	1000 ou 2000 FCFA

Source : enquête de terrain, Septembre-Novembre 2018

**Tableau 48.** Estimations des économies en temps réalisées par les populations de quelques villages de la commune après l’implantation de l’établissement de microfinance Express Union à Sombo

Variables Villages de résidence	Temps mis en allée et retour pour Pouma ou Boumnyébel	Temps mis en allée et retour pour Edéa	Temps mis en allée et retour pour Sombo	Economies réalisées en effectuant les opérations financières à Express union de Sombo
Sombo	30 min	02h00 min	0	30 min ou 2h 00 min
Dibang	1h 30 min	3h00 min	1h00 min	30 min ou 2h00 min
Ngodi-Si	1h40 min	3h10 min	1h10 min	30 min ou 2h00 min
Mbanda	1h50 min	3h20 min	1h20 min	30 min ou 2h00 min
Mom-Dibang	01h10 min	02h40 min	40 min	30 min ou 2h00 min

Source : enquête de terrain, Septembre-Novembre 2018

L’implantation de l’établissement de microfinance Express Union à Sombo comme nous l’avons relevé ci-haut, a permis aux populations de la commune de Dibang de réaliser les économies en temps et en argent. D’après le tableau 47, les populations des villages de la commune qui réalisaient antérieurement leurs opérations financières dans les établissements de microfinance de Boumnyébel ou de Pouma (situés tous à une quinzaine de kilomètres de Sombo) font des économies en frais de transport de 1000 FCFA lorsqu’ils effectuent leurs opérations financières à Express Union de Sombo. Celles qui les faisaient antérieurement à Edéa réalisent des économies de l’ordre de 2000 FCFA. Ces économies peuvent être encore plus substantielles pour les personnes qui effectuent régulièrement des opérations financières dans les établissements de microfinance. Pour ce qui est du temps économisé, le tableau 48 nous renseigne qu’avec l’implantation de l’établissement de microfinance Express Union à Sombo, les

populations des différents villages de la commune économisent 30 minutes (pour ceux qui faisaient leurs opérations financières dans les établissements de microfinance de Boumnyébel ou de Pouma) ou 2 heures (pour ceux qui allaient jusqu'à Edéa). Ce temps et cet argent économisés par les populations peuvent être capitalisés pour mener des activités qui concourent à l'amélioration des conditions de vie des populations.

Sur un autre plan, les marchés de la commune de Dibang exercent un pouvoir d'attraction sur une diversité de personnes qui s'installent à proximité desdits marchés. Le cas du marché de Sombo reste le plus illustratif. En effet, la population de Sombo est passée de 255 habitants en 1967 à 906 habitants en 2005. En 2015, elle était estimée à 1500 habitants. Cette agglomération des populations autour du marché de Sombo pose les bases d'une urbanisation encore embryonnaire, mais évolutive. En effet, l'on y retrouve de plus en plus des commodités propres aux zones urbaines : bâtisses modernes, éclairage public, marché moderne, services et produits diversifiés. Toutes ces commodités propres à la ville sont autant d'éléments qui contribuent à améliorer les conditions de vie des populations de Sombo.



Source : cliché Tsopji, décembre 2015

**Photo 57.** Quartier peuplé de Sombo



Source : cliché Tsopji, décembre 2015

**Photo 58.** Bâtisses modernes à Sombo

#### **Planche 14.** Agglomération de Sombo

*La présence d'une multitude de bâtisses concentrées au même endroit (voir photo 57) témoigne du pouvoir d'attraction que le marché de Sombo exerce de plus en plus sur des populations qui y construisent des bâtisses modernes (photo 58).*

En dépit de l'offre croissante des logements au marché de Sombo, la demande demeure grande. Pour contribuer à résoudre le problème du logement au niveau de Sombo, la commune de Dibang a délocalisé en 2018 vers Sombo le projet de construction d'une auberge municipale (financé à hauteur de 128 000 000 FCFA par le FEICOM) qui était initialement prévu pour être implanté à Dibang-centre.

Au demeurant, grâce aux revenus qu'ils génèrent et à la diversité des produits qu'ils proposent, les marchés de la commune de Dibang exercent une force d'attraction sur les populations qui ont besoin pour leur mieux-être des infrastructures d'eau et d'énergie.

#### **II.2.4. Les infrastructures d'eau et d'énergie pour un mieux-être en milieu rural**

Il convient ici d'analyser séparément l'impact des infrastructures d'eau et celui des infrastructures d'énergie sur l'amélioration des conditions de vie des populations de la commune de Dibang.

##### **II.2.4.1. L'eau : une ressource indispensable pour les ménages**

La construction des infrastructures d'eau dans la commune de Dibang a de nombreux effets (augmentation de la quantité de l'eau, amélioration de la qualité de l'eau, disponibilité de l'eau, etc.) qui agissent sur le bien-être de l'individu. Ces effets ont une dimension économique, qu'il convient de mesurer en termes d'utilité en fonction des besoins des individus. En réalité, les bénéfices liés à la construction d'une infrastructure d'eau potable sont en grande partie relatifs à la diminution des coûts de la collecte d'eau que les ménages ne devront plus subir. En effet, les ménages de la commune de Dibang dépensent du temps, de l'énergie et parfois de l'argent pour se procurer de l'eau dans les sources existantes. La construction des points d'eau à proximité des lieux d'habitation diminue ou annule les dépenses que les populations effectuaient antérieurement pour se procurer l'eau permettant ainsi à ces dernières de réaliser des économies qui seront orientées vers la satisfaction d'autres besoins. D'après l'enquête de terrain faite auprès des ménages vivant à proximité des points d'eau aménagés (puits, forages, sources aménagés, réseau de distribution d'eau potable), il ressort qu'avant la construction desdits points d'eau à proximité de leurs lieux d'habitation, les ménages de la commune de Dibang qui étaient soucieux de consommer une eau relativement potable, dépensaient entre 1000 FCFA et 5000 FCFA par mois pour se procurer de l'eau. Et, avec la construction des points d'eau aménagés près de leurs habitations, les dépenses effectuées par lesdits ménages pour se ravitailler en eau à boire ont diminué pour 25% des ménages (elles tournent désormais entre 500 et 2500 FCFA) et disparu pour 75% des ménages.

**Tableau 49.** Distances que parcouraient les ménages pour puiser de l'eau avant la construction d'un point d'eau aménagé à proximité de leurs domiciles

Distances parcourues	Moins de 1 km	Entre 1 et 2 km	Plus de 2 km	Total
Effectifs	20	24	6	50
Fréquences en %	40	48	12	100

Source : enquête de terrain, Septembre-Novembre 2018

**Tableau 50.** Distances parcourues par les ménages pour puiser de l'eau après la construction d'un point d'eau aménagé à proximité de leurs domiciles

Distances parcourues	Moins de 300m	Entre 300m et 500m	Entre 500m et 1 km	Plus de 1 km	Total
Effectifs	15	23	8	4	50
Fréquences en %	30	46	16	8	100

Source : enquête de terrain, Septembre-Novembre 2018

La construction des points d'eau aménagés à proximité des lieux d'habitation des ménages de la commune de Dibang diminue également la pénibilité liée à la recherche de l'eau. Le tableau 49, relatif aux distances que parcouraient les ménages pour se ravitailler en eau avant la construction des points d'eau aménagés à proximité de leurs domiciles nous fait remarquer que 60% des ménages parcouraient plus de 01 kilomètre pour aller puiser de l'eau. Or, avec la construction des forages, seulement 8% desdits ménages parcourent plus de 01 kilomètre pour aller chercher de l'eau (voir tableau 50).

**Tableau 51.** Principaux bénéfices liés à la construction d'un point d'eau aménagé à proximité des lieux d'habitation des ménages

Bénéfices	Gain de temps	Economie d'énergie	Economie financière	Augmentation des quantités d'eau utilisées	Diminution des maladies hydriques
Effectifs	50	50	25	50	20
Fréquences en %	100	100	50	100	40

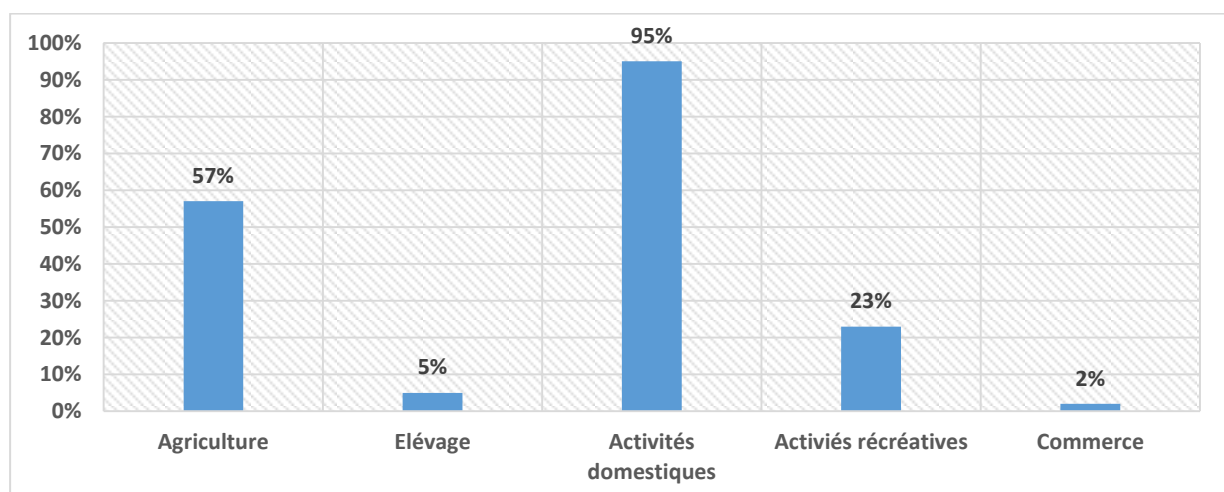
Source : enquête de terrain, Septembre-Novembre 2018

La construction des points d'eau aménagés génère plusieurs bénéfices pour les populations. D'après le tableau 51, les ménages de la commune de Dibang vivant à proximité des points d'eau aménagés tirent plusieurs bénéfices de la construction de ces infrastructures. Parmi les principaux bénéfices, nous pouvons citer : le gain de temps (100%), l'économie d'énergie (100%), l'économie des dépenses liées à la recherche de l'eau (50%), l'augmentation des quantités d'eau utilisées par les ménages (100%) et la diminution des maladies hydriques (40%).

Si l'on peut affirmer sans risque de se tromper que l'un des bénéfices les plus importants liés à l'installation d'une infrastructure en eau potable est le gain de temps, il reste tout de même nécessaire de préciser que l'évaluation économique de cette notion de gain de temps reste difficile. En effet, si le ménage a reçu une connexion privée en eau potable, alors, le gain de temps est égal au temps que ce ménage consacrait avant pour la recherche de l'eau à l'ancienne source. Mais si l'installation en eau potable est un puits ou une pompe à motricité humaine, le gain de temps sera défini comme la différence entre le temps de collecte d'eau à l'ancienne source et le temps de collecte d'eau à la nouvelle source (la quantité d'eau collectée étant la même).

Pour ce qui est de l'énergie économisée, d'après Nzossie et al. (2016), le nombre de calories dépensées par kilomètre où l'on transporte 20 litres d'eau est estimé à 26 076. La valeur de l'énergie économisée est donc évaluée en fonction de la quantité d'eau transportée et de la distance parcourue pour collecter de l'eau.

Le temps et l'énergie économisés en raison de l'installation d'un point d'eau a une valeur économique et une valeur non économique. En effet, les populations de la commune de Dibang utilisent le temps et l'énergie économisé pour mener des activités génératrices de revenus ou pour apprendre leurs leçons (les élèves en l'occurrence). Toutefois, la valeur que les individus accordent eux-mêmes à ce gain de temps est plus difficile à estimer que la valeur économique des activités génératrices de revenus qu'ils pourraient avoir pendant ce temps.



Source : enquête de terrain, Septembre-Novembre 2018

**Figure 35.** Différents usages du temps et de l'énergie économisés par les populations après la construction d'un point d'eau aménagé à proximité de leurs domiciles

Le temps et l'énergie économisés du fait de la construction d'un point d'eau aménagé à proximité de leurs domiciles, sont capitalisés par les populations de la commune de Dibang pour mener les activités agricoles (55%), pratiquer l'élevage (5%), réaliser les tâches domestiques (95%), faire le commerce (2%) ou se recréer (25%). Au regard de la figure 35, il apparaît clairement que les populations de Dibang consacrent majoritairement le temps et l'énergie économisés pour mener les activités non lucratives à savoir les activités domestiques et les activités récréatives. Parmi les activités domestiques, l'on peut citer la recherche du bois de chauffage, l'encadrement des enfants, la lessive, le ménage, la cuisine... En outre, l'enquête de terrain révèle que les femmes consacrent la grande partie du temps et de l'énergie économisés pour réaliser des activités qui concourent à améliorer le bien-être de leurs familles toutes entières (ménage, cuisine, travaux champêtres...) alors que les hommes ont plutôt tendance à satisfaire leurs propres besoins (notamment en allant jouer au football ou en allant se recréer dans les bars).

Par ailleurs, avec la disponibilité des points d'eau aménagés, les ménages de la commune utilisent plus d'eau que par le passé. Il est même concevable que dans certains cas, le temps de collecte d'eau augmente parce que la quantité d'eau utilisée augmente encore plus significativement. L'augmentation de la quantité d'eau consommée par les ménages suite à l'installation des infrastructures en eau représente en termes monétaires l'amélioration du bien-être que celle-ci a créée pour les habitants de la commune. Cette augmentation du bien-être est la somme de l'allègement des charges liées à l'approvisionnement en eau potable et l'augmentation de la quantité d'eau consommée.

L'eau collectée dans les points d'eau aménagés dans la commune de Dibang est diversement utilisée par les populations : consommation (cuisine, boisson), l'hygiène (toilette, nettoyage domestique, ménage, lessive) et l'usage productif (abreuvement des animaux, irrigation, construction, etc.).

**Tableau 52.** Différents usages faits de l'eau distribuée par la CDE dans la ville de Dibang

Usage de l'eau	Lessive	Ménage	Cuisine	Toilette	Boisson	Agriculture	Construction	Elevage
	e	e	e	e	n	e	n	e

<b>Effectifs</b>	20	20	17	20	8	4	3	2
<b>Fréquences en %</b>	100	100	85	100	40	20	15	10

**Source :** enquête de terrain, Septembre-Novembre 2018

**Tableau 53.** Différents usages faits par les ménages de l'eau des forages

Usage de l'eau	Lessive	Ménage	Cuisine	Toilette	Boisson	Agriculture	Construction	Elevage
<b>Effectifs</b>	20	20	40	15	45	05	6	4
<b>Fréquences en %</b>	40	40	80	30	90	10	12	8

**Source :** enquête de terrain, Septembre-Novembre 2018

Malgré sa qualité jugée douteuse par les populations, l'eau distribuée par la CDE dans la ville de Dibang est diversement utilisée par les ménages (tableau 52). En effet, les ménages utilisent cette eau pour faire la lessive (100% des ménages), faire le ménage (100%), faire la cuisine (85%), assurer l'hygiène corporelle (100%), boire (40%), irriguer les plantes dans les jardins de case créés à proximité des maisons (20%), construire les maisons (15%) et abreuver les animaux (10%). Les jardins de case dans lesquelles se cultivent des légumes consommés localement comme le piment, la morelle noire et certains condiments, subsistent durant toutes les saisons (l'eau de la CDE étant utilisée pendant les saisons sèches pour arroser les plantes).

En outre d'après le tableau 53, les ménages de la commune de Dibang puisent l'eau des forages pour boire (90%), faire la lessive (40%), faire le ménage (40%), faire la cuisine (80%), se laver (30%) et arroser leurs jardins (10%).

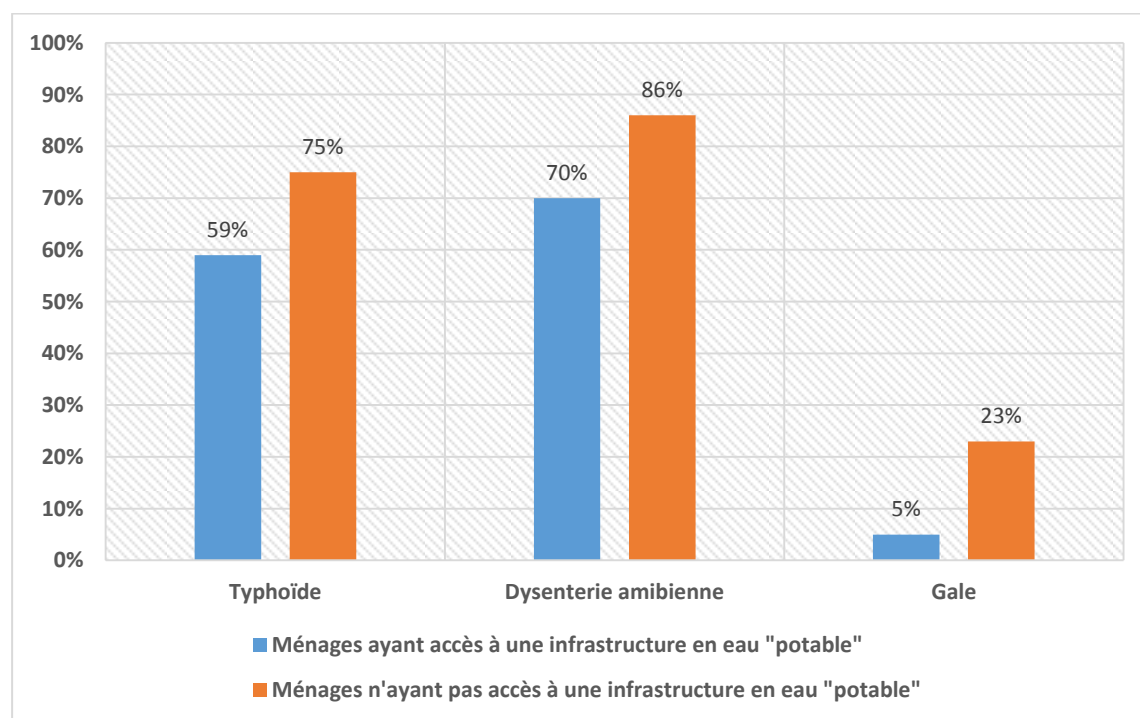


**Source :** cliché Tsopji, août 2015

**Photo 59.** Pompe à motricité humaine construite par l'association CPSS dans le village Mom-Dibang

La photo ci-dessus a été prise lors de l'inauguration d'une pompe à motricité humaine construite par l'association CPSS de Mom-Dibang. Sur cette photo, l'on observe les femmes de ladite association vêtues en robes vertes. De même, l'on observe un monsieur vêtu en veste buvant de l'eau puisée à la pompe.

L'usage de l'eau collectée dans les infrastructures en eau potable dans la commune de Dibang, a des impacts directs sur la santé des populations. En effet, il a été démontré que les impacts positifs significatifs sur la santé sont liés à une amélioration de l'accès des populations à des infrastructures en eau potable. Dans la commune de Dibang, les populations souffrent régulièrement des maladies liées à la qualité de l'eau.



Source : enquête de terrain, Septembre-Novembre 2018

**Figure 36.** Principales maladies hydriques dont souffrent les populations de la commune de Dibang

Dans la commune de Dibang, les populations ayant accès à une infrastructure en eau « potable » déclarent souffrir régulièrement des maladies hydriques telles que la fièvre Typhoïde (59%), la Dysenterie Amibienne (70%) et la Gale (5%). Par ailleurs, celles n'ayant pas accès à une infrastructure en eau « potable » déclarent souffrir régulièrement des mêmes maladies hydriques à l'instar de la fièvre Typhoïde (75%), de la Dysenterie amibienne (86%) et de la Gale (23%). L'analyse comparative de la récurrence de ces maladies nous permet de



constater que le taux de fréquence des maladies hydriques est plus élevé dans les ménages n'ayant pas accès aux infrastructures en eau « potable » que dans les ménages ayant accès auxdites infrastructures (figure 36). Par ailleurs, l'on distingue trois types de maladies liées à l'eau dans la commune de Dibang :

- les maladies causées par la consommation de l'eau souillée (Dysenterie amibienne, typhoïde,...) ;
- les maladies causées par l'usage de volumes d'eau insuffisants pour l'hygiène personnelle (trachome, Gale...) ;
- les maladies causées par l'intermédiaire d'un hôte aquatique comme les parasites, etc. (schistosomiase,...) ;
- les maladies qui se propagent par les insectes dont l'eau facilite leur reproduction (malaria,...).

**Tableau 54.** Fréquence des patients reçus pour maladies hydriques au CMA de Dibang entre 2013 et 2018

Années	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Total
<b>Effectifs des patients reçus en consultation</b>	365	277	213	105	348	289	1597
<b>Effectifs des patients souffrant des maladies hydriques</b>	255	207	138	65	215	198	1078
<b>Fréquences en % des maladies hydriques</b>	70	75	69	62	62	68	68

**Source :** registres de consultation générale du CMA de Dibang (de 2013 à 2018)

Si l'on s'intéresse au cas spécifique de Dibang-centre, l'on se rend compte que l'impact du réseau de distribution d'eau « potable » dans la ville de Dibang sur l'amélioration de la santé des populations est mitigé. En effet, parmi les 1 597 patients reçus de 2013 à 2018 au CMA de Dibang (tableau 54), 68% souffraient des maladies hydriques (Dysenterie amibienne, fièvre typhoïde...). Et lorsqu'on s'intéresse à la situation année par année, l'on note que les taux de fréquence des maladies hydriques enregistrées au CMA de Dibang restent élevés sur toute cette période : 70% en 2013, 75% en 2014, 69% en 2015, 62% en 2016, 62% en 2017 et 68% en 2018. De 2013 à 2015, la ville de Dibang comme nous l'avons souligné dans le chapitre précédent

n'était pas ravitaillée en eau « potable ». L'on peut penser que la légère baisse des taux de maladies hydriques observée dans la ville de Dibang à partir de l'année 2016 est due à la remise en marche du système de distribution d'eau potable.

D'après Nzossie et al. (2006), sur le plan sanitaire, les bénéfices économiques associés à une infrastructure en eau potable sont constitués principalement d'une réduction des coûts auxquels font face les personnes malades. Ces bénéfices peuvent être classés en deux catégories à savoir :

- les bénéfices économiques directs dus à la diminution du taux de fréquence des maladies hydriques : au niveau du patient, ces bénéfices sont calculés comme étant la diminution des frais de soins de santé, et de leurs coûts associés ; la diminution des coûts de transport et de la recherche du traitement ; la diminution de la perte de temps qui est associée aux deux premiers points ;
- les bénéfices économiques indirects liés à l'amélioration de la santé : au niveau du patient, ces bénéfices sont constitués de la valeur des journées au travail ou à l'école qui ne sont pas perdues pour cause de maladie, la valeur du temps qui n'est plus perdu par le parent en soignant son enfant malade et la valeur de la contribution économique d'une vie sauvée.

Dans le présent travail, nous n'avons pas collecté les données nécessaires pour évaluer tous ces bénéfices liés à l'amélioration de la santé des populations. Notre analyse s'est focalisée sur les gains monétaires directs dus à la diminution des dépenses de santé suite à l'installation des points d'eau aménagés. Et, la quantification de la diminution des frais de santé s'est avérée compliquée au niveau des enquêtes de terrain. En effet, les ménages interrogés étaient imprécis quant aux réponses qu'ils avançaient. Pour évaluer les économies en dépenses de santé liées aux maladies hydriques, nous avons procédé de deux manières. Dans un premier temps, il était demandé aux populations de quantifier les dépenses de santé qu'ils réalisaient pour soigner les maladies hydriques avant l'installation d'un point d'eau aménagé à proximité de leurs domiciles. Dans un second temps, il leur était demandé de quantifier les dépenses de santé qu'ils réalisaient pour soigner les maladies hydriques depuis qu'un point d'eau aménagé a été construit à proximité de leurs domiciles. Les résultats de l'enquête ont montré que les populations ayant accès à une installation en eau potable dépensent en moyenne 15000 FCFA par an de moins que celles qui n'y ont pas accès. Toutefois, ces chiffres doivent être pris avec précaution.

Sur un autre plan, la présence du réseau de distribution d'eau « potable » a également influencé le modèle des bâtisses dans la ville de Dibang. En effet, les nouvelles maisons construites sont de plus en plus modernes et intègrent les ouvrages d'eau (robinet, lavabo,

baignoire...). Ainsi, l'on a assisté à une modernisation des modes de vie car, parfois, dans une maison, l'on retrouve le même confort que celui retrouvé dans les belles bâtisses des métropoles.



Source : cliché Tsopji, août 2015

**Photo 60.** Mini-cité de Dibang-centre

*Le caractère moderne des bâtisses de cette mini-cité témoigne de la modernisation du milieu de vie des populations de cette commune située en pleine zone rurale.*

Il apparaît donc que la construction des infrastructures en eau potable dans la commune de Dibang améliore significativement les conditions de vie et la qualité de vie des populations. L'énergie électrique introduite dans cette commune depuis les années 1980, favorise aussi l'adoption de nouvelles technologies qui modernise le cadre de vie des populations dans ce milieu rural.

#### **II.2.4.2. L'énergie électrique : un facteur d'introduction de nouvelles technologies en milieu rural**

La création et l'extension des infrastructures d'énergie électrique dans la commune de Dibang ont permis aux populations de cette commune de s'ouvrir aux « nouvelles technologies ».

**Tableau 55.** Principaux usages faits de l'énergie électrique par les populations

Usages de l'énergie électrique	Eclairer la maison	Alimenter la télévision	Charger le téléphone	Alimenter mon réfrigérateur/ congélateur	Alimenter la radio	Alimenter mon ordinateur	Alimenter le fer à repasser
<b>Effectifs</b>	100	58	79	50	63	4	58
<b>Fréquences</b>	100	58	79	50	63	4	58

en %							
------	--	--	--	--	--	--	--

**Source :** enquête de terrain, Septembre-Novembre 2018

Comme le montre le tableau 55, hormis l'éclairage des maisons, l'abonnement des ménages de Dibang au réseau électrique leur a permis d'acquérir des appareils qui fonctionnent essentiellement avec l'énergie électrique. Ainsi, d'après le tableau sus-évoqué, les ménages de la commune de Dibang utilisent l'énergie électrique pour alimenter leurs téléviseurs (58%), alimenter leurs radios (63%), faire fonctionner leurs fers à repasser (58%), charger leurs téléphones portables (79%), alimenter leurs réfrigérateurs ou leurs congélateurs (50%) et alimenter leurs ordinateurs (4%). En effet, avec la création et le développement du réseau électrique dans la commune de Dibang, les populations ont acquis un certain nombre d'équipements qui ont significativement amélioré leurs conditions de vie. De même, la possibilité pour les populations de s'éclairer dans la nuit a facilité la vie et modifié les habitudes dans ce milieu rural. Désormais, il est plus aisé pour les élèves d'apprendre plus longtemps leurs leçons sans risque de voir leurs yeux abimés par la mauvaise qualité de la lumière des lampes tempêtes. Aussi, certaines activités comme le commerce, les réunions, les cérémonies... qui auparavant ne pouvaient se faire que le jour, se font désormais aussi dans la nuit.

Sur le plan de la communication, la présence de l'énergie électrique a favorisé l'expansion des moyens d'information et de communication dans la commune (télévision, radio, téléphone). Ces « nouvelles technologies » permettent aux populations non seulement de s'informer quotidiennement sur l'actualité nationale et internationale mais aussi de communiquer facilement et à moindre coût.

Sur le plan économique, l'énergie électrique a rendu possible le développement de certaines activités génératrices de revenus dans la commune de Dibang. Parmi ces activités, nous pouvons citer : le commerce du poisson frais ; la menuiserie ; la coiffure ; le secrétariat bureautique ; le moulinage... Désormais, les populations peuvent acquérir facilement le poisson frais dans les multiples poissonneries de la commune. Aussi, la corvée subie par les femmes pour écraser les condiments, les épices ou certains aliments sur les pierres est annulée ou allégée car désormais, la majorité des femmes de la commune font recours aux moulins. Par ailleurs, avec la présence des menuiseries à Sombo et à Ngodi-Si, les populations qui, à une certaine époque étaient obligées d'aller dans les villes voisines pour acquérir les meubles peuvent désormais le faire sans sortir de la commune. De même, les secrétariats bureautiques que l'on retrouve dans la commune ont significativement réduit la pénibilité liée à la production des documents. En effet, pour saisir, imprimer ou photocopier un document, les populations de la commune de Dibang étaient obligées de se rendre dans les villes comme Boumnyébel, Pouma ou Edéa. Avec la

création des secrétariats bureautiques rendue possible grâce à la disponibilité de l'énergie électrique, les populations réalisent désormais ces tâches sur place tout en faisant des économies (temps, argent, énergie).

Toutes ces activités susmentionnées constituent non seulement des sources de revenus pour les personnes qui les pratiquent, mais elles permettent également aux populations locales d'accéder à une diversité de produits et de services nouveaux. En effet, l'enquête de terrain révèle que 83% des personnes exerçant des activités rendus possibles grâce à la disponibilité de l'énergie électrique vivent de leurs métiers. Grâce aux revenus générés par lesdites activités, ces dernières envoient leurs enfants à l'école (97%), soignent les membres de leurs familles (86%), construisent des maisons (15%), payent leurs factures d'électricité (100%), nourrissent leurs familles (100%), soutiennent financièrement leurs amis ou les membres de leurs familles (20%)...

En somme, le développement des infrastructures d'énergie dans la commune de Dibang a permis aux populations locales d'adopter de nouvelles technologies qui ont significativement amélioré leurs conditions de vie et leurs modes de vie. Parmi ces nouvelles technologies adoptées, le téléphone portable est une révolution qui mérite une attention particulière.

## **II.2.5. La téléphonie mobile : une innovation devenue très vite indispensable pour les populations de Dibang**

La construction des infrastructures de téléphonie mobile notamment les antennes-relais des opérateurs de téléphonie mobile installés au Cameroun (MTN, Orange, NEXTTEL) a permis aux populations de la commune de Dibang d'adopter depuis la fin des années 2000, un mode de communication nouveau qui a profondément bouleversé les habitudes.

**Tableau 56.** Principaux usages du téléphone mobile dans la commune de Dibang

<b>Usages du téléphone mobile</b>	<b>Communiquer</b>	<b>S'informer</b>	<b>Faire des recherches</b>	<b>Se divertir</b>	<b>Photographier</b>
<b>Effectifs</b>	100	20	05	25	35
<b>Fréquences</b>	100	20	05	25	35

**Source :** enquête de terrain, Septembre-Novembre 2018

Les populations de la commune de Dibang utilisent le téléphone portable pour diverses raisons (tableau 56). Il (le téléphone mobile) est utilisé en premier lieu pour communiquer à distance : la totalité des personnes qui possèdent un téléphone mobile dans la commune s'en servent pour communiquer. En effet, avant l'introduction du téléphone portable dans la

commune, il était particulièrement difficile de communiquer à distance. Pour transmettre un message à distance, en fonction de l'information à transmettre, trois moyens se présentaient : voyager pour transmettre l'information, poster une lettre ou passer un communiqué à la radio. Or, avec l'arrivée du téléphone portable, la communication à distance est désormais aisée et moins coûteuse, car, en moins d'une minute, une personne vivant à Dibang peut transmettre une information à moindre coût vers n'importe quel point du monde (la seule condition étant que son interlocuteur dispose aussi d'un téléphone).

Le téléphone portable a également d'autres usages dans la commune de Dibang. Les populations l'utilisent pour s'informer sur internet ou pour écouter la radio (20% de la population), mener des recherches sur internet (05%), se divertir en jouant ou en écoutant la musique (25%) et photographier (35%). En réalité, la fonction appareil photo des téléphones mobiles permet aux populations qui jadis ne pouvaient pas disposer d'un appareil photo en raison de sa cherté, de réaliser des prises de vue grâce à leurs téléphones mobiles. En outre, l'avènement du téléphone mobile dans la commune de Dibang a favorisé le développement de nouvelles activités génératrices de revenus à savoir les « call-box » et le transfert d'argent par téléphone. Les « call-box » offrent aux populations des services tels que les appels téléphoniques et la vente du crédit de communication. Avec l'exercice de ce type d'activité dans la commune, la communication téléphonique est désormais à la portée de toutes les populations. En effet, la faiblesse du coût de la minute de communication (entre 50 et 75 FCFA) permet aux personnes n'ayant pas de téléphone mobile ou n'ayant pas de crédit de communication dans leurs téléphones de communiquer avec leurs connaissances dans les call-box. Le téléphone portable a aussi révolutionné le transfert d'argent dans la commune de Dibang. Désormais, à partir des points Orange Money et MTN Mobile Money de Dibang et de Sombo, les populations de la commune peuvent transférer ou recevoir de l'argent. Cette innovation permet aux usagers d'économiser en temps, en énergie et en argent. En réalité, avant 2015, pour transférer de l'argent, les populations de la commune de Dibang étaient obligées de se rendre à Boumnyébel, Eséka, Pouma ou Edéa. Mais en 2015, avec l'installation de l'établissement de microfinance Express Union à Sombo, les difficultés liées au transfert d'argent ont diminué de moitié. Et, depuis l'année 2018, l'arrivée du transfert d'argent par téléphone mobile a davantage facilité la tâche aux habitants de la commune qui ont vu leur santé s'améliorer grâce à la construction des formations sanitaires.

## II.2.6. Les infrastructures sanitaires pour une amélioration de la santé des populations

Les formations sanitaires de la commune de Dibang contribuent à l'amélioration de la qualité de la santé des populations à travers les différents services offerts.

**Tableau 57.** Principales raisons pour lesquelles les populations de Dibang fréquentent les formations sanitaires

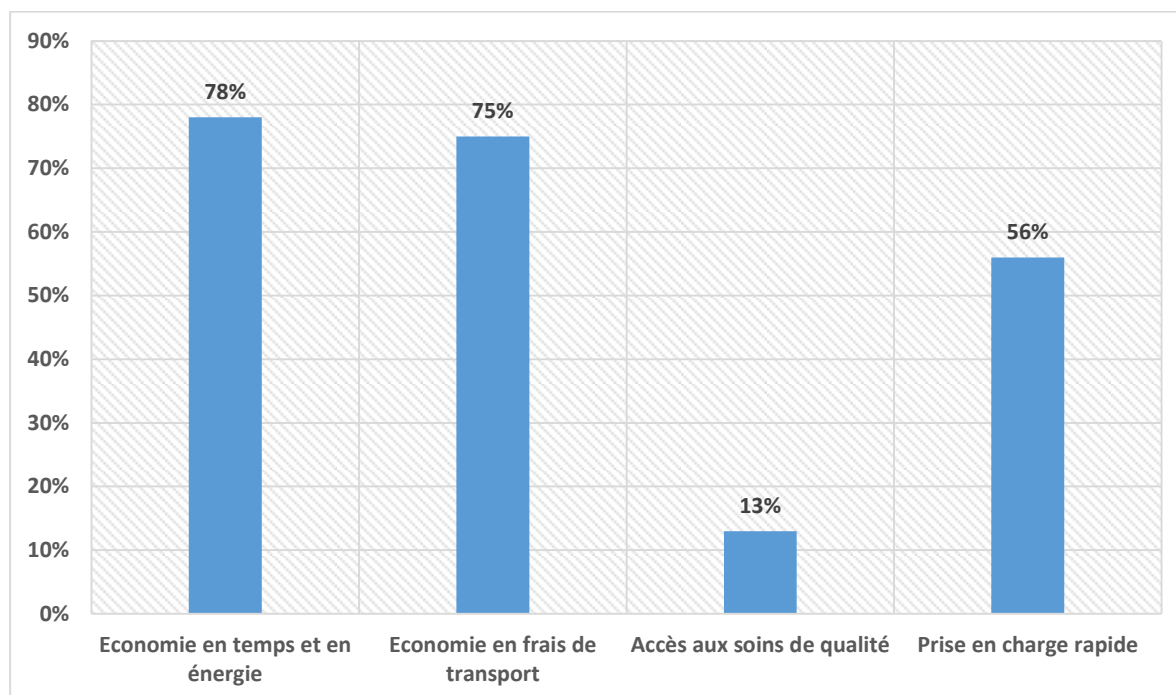
Raisons	Se soigner	Assister un membre de la famille ou un ami	Acheter des médicaments
Effectifs	84	48	48
Fréquences en %	56	32	32

Source : enquête de terrain, Septembre-Novembre 2018

Les personnes qui fréquentent les formations sanitaires de la commune de Dibang (tableau 57) affirment s'y rendre pour se soigner (56%), assister un ami ou un membre de leur famille (32%) ou acheter des médicaments (32%). Mais dans l'ensemble, le taux de satisfaction des personnes qui fréquentent les formations sanitaires de la commune de Dibang reste moyen (52%). Aussi, il demeure difficile d'évaluer l'impact des formations sanitaires de la commune sur l'amélioration de la qualité de la santé des populations et la baisse du taux de mortalité puisque 15% des habitants de la commune se soignent dans les formations sanitaires situées hors de la commune et 29% préfèrent aller se soigner chez les « tradi-praticiens ».

Par ailleurs, avant les années 2010, pour se soigner ou se ravitailler en médicaments, les populations étaient obligées de se rendre soit au CMA de Dibang, soit au centre de santé CPSS de Mom-Dibang ou dans les formations sanitaires des communes voisines (Pouma, Ngog-Mapubi, Boumnyébel, Eséka, Edéa...). Avec la création de plusieurs centres de santé dans la commune de Dibang à partir des années 2010, l'offre en soins de santé a considérablement augmenté même si la qualité n'est pas toujours au rendez-vous. Désormais, pour se soigner, les populations de la commune de Dibang gagnent en temps et en argent. En effet, en 2018, la commune de Dibang était maillée par des formations sanitaires géographiquement bien réparties sur le territoire de la commune. Ainsi, au nord de la commune, l'on retrouve le centre de santé intégré de Ndongo ; au Sud, le centre de santé intégré de Sombo ; au Sud-ouest, le centre de santé intégré de Ndoupé ; au centre, le CMA de Dibang, le centre de santé intégré de Bomb et le centre de santé CPSS de Mom-Dibang ; à l'ouest, l'hôpital Deo-gratias de Ngodi-Si. Ce maillage du territoire de la commune par les formations sanitaires diminue les distances et donc le temps

mis par les populations pour accéder aux formations sanitaires (les distances à parcourir pour accéder aux formations sanitaires dans la commune de Dibang oscillent entre 0km et 12 km).



Source : enquête de terrain, Septembre-Novembre 2018

**Figure 37.** Gains réalisés par les populations de la commune de Dibang après la construction d'une formation sanitaire à proximité de leurs lieux d'habitation

D'après l'enquête de terrain (confère figure 37), 78% des populations de la commune de Dibang affirment économiser en temps et en énergie depuis la construction d'une formation sanitaire à proximité de leurs lieux d'habitation ; 75% affirment réaliser des économies en frais de transport, 56% déclarent bénéficier d'une prise en charge rapide et 13% affirment avoir accès aux soins de qualité. En outre, pour ce qui est du gain financier réalisé grâce à la réduction des coûts de transport pour les formations sanitaires, les populations de Dibang affirment réaliser des économies oscillant entre 15000 FCFA et 45 000 FCFA par an. Bien plus, la proximité des formations sanitaires rend rapide la prise en charge des malades ; ce qui diminue le taux de mortalité. En effet, avec la précarité des moyens de transport et le caractère dégradé des routes de la commune de Dibang, avant la création des formations sanitaires un peu partout sur le territoire de la commune, il était difficile d'accéder rapidement aux soins de santé ceci en raisons de l'éloignement des formations sanitaires. Par exemple, une personne accidentée dans le village Ndongo pouvait perdre la vie en raison du saignement abondant avant même d'arriver dans la formation sanitaire la plus proche qui était l'hôpital de Ngog-Mapubi (situé à près d'une trentaine de kilomètre). Or, avec la création d'un centre de santé intégré à Ndongo, les chances de survie d'une personne accidentée sont plus grandes car cette dernière bénéficie désormais



d'une prise en charge rapide. Toutefois, il importe de préciser que les avantages liés à la création des formations sanitaires restent amoindris dans la commune de Dibang. En effet, en raison de la pauvreté de ces formations sanitaires en ressources humaines et matérielles, la qualité des soins n'est pas appréciée ; ce qui diminue le taux de fréquentation des formations sanitaires dans la commune (le taux de fréquentation des formations sanitaires de la commune est de 56%).

### **III. DISCUSSION**

Les infrastructures socioéconomiques de la commune de Dibang contribuent à la satisfaction des besoins des populations même si leurs effets positifs sont amoindris par les difficultés de fonctionnement qu'elles connaissent. Il en est de même dans d'autres régions du monde. En réalité, plusieurs auteurs ont démontré dans leurs travaux que les infrastructures avaient une incidence positive sur le développement aussi bien en zone rurale qu'en zone urbaine. En Afrique par exemple, les groupes les plus pauvres estiment que l'accès aux infrastructures est indispensable à leur qualité de vie (Antonio et al., 2006). En effet, il a été démontré que les infrastructures réduisent les coûts que les pauvres doivent payer pour avoir accès aux services publics : pour les mêmes services (par exemple, l'accès à l'eau potable), les ménages pauvres vivant dans des zones mal desservies doivent payer entre 5 et 16 fois plus que les autres ménages vivant dans des zones bien desservies (FENU, 2005). Les populations pauvres utilisent une proportion considérable de leurs revenus et de leur temps pour avoir accès aux services de base. L'impact des infrastructures en matière de réduction de la pauvreté s'avère encore plus important quand il peut être évalué par le biais d'indicateurs qualitatifs. En plus, il apparaît de plus en plus évident que si les infrastructures apportent une contribution à la croissance économique, la croissance économique elle-même contribue au développement des infrastructures.

Dans une étude menée au Rwanda en 2005, le FENU a constaté que les infrastructures peuvent apporter une très grande contribution à l'atteinte des Objectifs de Développement du Millénaire (ODM), surtout ceux des domaines de la santé et de l'éducation : en augmentant le volume des productions, en réduisant les coûts et les prix, en améliorant le niveau d'éducation et de santé, en réduisant le temps consacré à l'obtention de l'eau ou du bois, etc. Toutefois, dans son Rapport sur le Développement dans le monde en 1994, la Banque Mondiale précise que le défi principal consiste à passer d'une démarche qui met l'accent sur l'augmentation de la quantité des infrastructures à une démarche qui améliore la qualité des infrastructures et des services.

En Côte d'Ivoire, les infrastructures jouent un rôle positif dans le renforcement de l'intégration sous régional (Le Ministère des Infrastructures Economiques, 2014). En effet, le Ministère ivoirien des Infrastructures Economiques, pense que les infrastructures sont véritablement un facteur d'intégration et de développement des échanges internationaux dans le sens où elles contribuent effectivement à la dynamique régionale et à l'adhésion au processus de globalisation. Pour lui, les investissements réalisés dans les infrastructures de transport et les infrastructures d'énergie favorisent les échanges entre la Côte d'Ivoire et les pays de l'hinterland (pays non ouvert à la mer) et font de la Côte d'Ivoire un pays d'hospitalité.

Par ailleurs, dans une étude commandée par la Banque Africaine de Développement (BAD), Galibaka et al. (2014) ont mis en exergue l'impact des infrastructures sur la compétitivité du Sénégal. D'après cette étude, les infrastructures jouent un rôle crucial dans l'amélioration de la compétitivité d'un pays car elles permettent soit de faciliter les affaires, soit elles les entravent par des coûts élevés ou une législation inappropriée. En outre, l'amélioration de la disponibilité, de l'accessibilité et de la qualité des infrastructures réduit de manière significative les coûts et la qualité des facteurs de production, qui sont importants pour la décision d'investir dans les facteurs de production. Ce travail de recherche est parvenu à la conclusion selon laquelle pour faire face avec succès aux défis de la mondialisation, les entreprises sénégalaises ont besoin d'infrastructures routières, ferroviaires, portuaires et aéroportuaires, offrant des coûts abordables et permettant aussi bien d'importer et d'exporter des biens et services de consommation intermédiaire sur les marchés que de faciliter le mouvement de main d'œuvre.

Au Bénin, l'importance accordée aux infrastructures comme facteurs essentiels dans la relance de la croissance économique et la lutte contre la pauvreté a été clairement affichée à travers les Orientations Stratégiques du Développement (OSD) du Gouvernement et les stratégies de réduction de la pauvreté qui constituent sa déclinaison (CAPOD, 2010). Ainsi, dans sa nouvelle stratégie de relance de la croissance et de réduction de la pauvreté couvrant la période 2011-2015, le Bénin a retenu parmi ses cinq axes opérationnels, le développement des infrastructures. En outre, la disparité entre les communes du Bénin en termes de populations pauvres est liée à l'inaccessibilité et au manque d'infrastructures de base (CAPOD, 2010). En réalité, l'effet direct et significatif des infrastructures sociales et économiques a été mis en évidence au Bénin par le CAPOD à travers l'analyse des déterminants de la pauvreté. Il découle donc de ce travail que l'accessibilité aux infrastructures économiques paraît plus déterminante que les infrastructures sociales dans la variation du niveau de vie des populations, certainement parce qu'elles sont directement liées aux activités de la population. Ces résultats confortent

l'idée que le développement des infrastructures de base doit constituer un des socles des stratégies de réduction de la pauvreté. Toujours au Bénin, Xavier (2007) a mis en exergue les bénéfices liés aux infrastructures en eau potable dans les communes de Boukoubé et de Cobly. Parmi les bénéfices les plus importants relevés par Xavier, l'on note : le gain de temps, le gain d'énergie et l'amélioration de la santé à ne plus effectuer plusieurs heures de corvée eau quotidiennement sous une chaleur torride avec plusieurs dizaines de kilogrammes sur la tête (le gain de temps pouvant être utilisé pour travailler, s'occuper des enfants, ou réaliser des tâches ménagères). D'après Xavier (2007), un point d'eau favorise également le développement de nouvelles activités génératrices de revenus telles que les transformations alimentaires, le maraîchage, etc.

Pour Olivier et al. (2013 : 2), « *les grands réseaux d'infrastructures continueront dans le futur à jouer un rôle crucial dans l'approvisionnement de base des populations urbaines à travers le monde* ». En Europe par exemple, d'après la Banque Européenne d'Investissement (1998), les grandes infrastructures routières et ferroviaires contribuent au développement à travers :

- la création des emplois : emplois temporaires (ingénieurs et ouvriers enrôlés dans les travaux) et emplois permanents (péages, exploitation des gares, entretien des ouvrages créés) ;
- l'amélioration de la sécurité (réduction des accidents), ainsi que l'allègement du trafic sur les routes adjacentes (gain de temps, réduction de la pollution urbaine).

La Banque Européenne d'Investissement (1998) précise tout de même que les infrastructures routières et ferroviaires ne contribuent au développement que si elles réunissent les conditions nécessaires à la bonne affectation des ressources au niveau national. Pour Corine (1999 : 1), « *dans la mesure où une infrastructure induit une diminution des coûts de transport, ou une augmentation de l'accessibilité, l'effet des infrastructures est mécaniquement positif* ». Elle poursuit en déclarant que « *l'économie des transports traite cette question en considérant que les infrastructures structurent l'espace, puisqu'elles permettent d'abaisser les coûts de transport, d'améliorer l'accessibilité, d'induire la localisation industrielle, autrement dit de produire du développement* ».

Une analyse profonde des effets socio-économiques des grandes infrastructures routières sur le développement a été faite par Cornily en 1998. Dans ce travail, il a noté que les grandes infrastructures routières induisaient :

- une amélioration des conditions de circulation (réduction des temps de parcours, amélioration du confort de conduite, accroissement de la sécurité, diminution des coûts d'usure et de fonctionnement des véhicules) ;
- une augmentation générale de la circulation (augmentation de la fréquence des déplacements, modification dans le choix des destinations ou des itinéraires) ;
- une baisse des coûts de transport ;
- un essor des activités touristiques (accessibilité des zones qui présentent un fort potentiel touristique) ;
- une attraction des industries ;
- un accroissement des offres d'emploi ;
- une croissance démographique des zones desservies par l'infrastructure (mouvements migratoires occasionnés par la disponibilité des offres d'emploi) ;
- une amélioration du niveau de vie des ménages.

Toutefois, Cornily (1998) estime que si l'investissement dans les infrastructures de transport est une condition presque sûrement nécessaire dans le processus de développement socio-économique, il est rarement suffisant et un certain nombre de données initiales sont indispensables pour permettre à la nouvelle infrastructure de jouer un rôle d'accélérateur des tendances favorables ou de réducteur des tendances négatives. Il s'agit de l'existence préalable :

- d'un potentiel touristique ;
- d'une main d'œuvre qualifiée ;
- d'un tissu industriel sensible au transport ;
- d'une structure démographique favorable ;
- de bonnes politiques d'accompagnement (accueil des entreprises, facilité dans le domaine foncier...).

Pour Colletis-Wahl et al. (2003), l'infrastructure de transport ne constitue que l'un des facteurs permettant un changement de logique de développement. Les facteurs les plus importants émanent selon lui de la stratégie de l'entreprise, de la qualité de sa coordination interne et externe, c'est à dire notamment des liens avec ses clients et fournisseurs.

## **CONCLUSION**

Dès l'accession du Cameroun à l'indépendance, pour accélérer le développement socio-économique du pays, les pouvoirs publics ont entrepris un vaste programme de création des infrastructures socioéconomiques. Ainsi, durant plus d'un demi-siècle, la commune de Dibang a

bénéficié de la création d'une multitude d'infrastructures socioéconomiques dont la plupart connaissent des difficultés de fonctionnement. Dans le cadre de ce chapitre, il était question pour nous d'analyser l'impact des infrastructures socioéconomiques sur la satisfaction des besoins des populations de la commune de Dibang. En guise d'hypothèse, nous avons affirmé que les infrastructures socioéconomiques créées dans la commune de Dibang peinent à fonctionner convenablement ; ce qui amoindrit leur contribution à l'amélioration des conditions de vie des populations locales. Pour vérifier cette hypothèse, en plus des observations et de l'exploitation des documents, nous avons mené une enquête de terrain et des entretiens qui nous ont permis de collecter les données. Le dépouillement, le traitement et l'analyse desdites données nous ont permis de nous rendre compte que les infrastructures socioéconomiques qui fonctionnent dans la commune de Dibang contribuent à la satisfaction des besoins des populations :

- satisfaction du besoin de savoir ;
- satisfaction du besoin d'intégration (vivre et faire ensemble) ;
- satisfaction du besoin économique (revenus générés par la création des infrastructures économiques) ;
- satisfaction du besoin sanitaire ;
- satisfaction du besoin nutritionnel ;
- satisfaction du besoin de vivre dans un cadre de vie meilleur ;
- ...

Mais toutefois, certaines infrastructures socioéconomiques de la commune de Dibang ne satisfont pas pleinement les besoins des populations ceci en raison des difficultés qu'elles connaissent dans leur fonctionnement.

## **TROISIEME PARTIE :**

**FACTEURS RESPONSABLES DES PROBLÈMES OBSERVÉS DANS LE  
FONCTIONNEMENT ET L'UTILISATION DES INFRASTRUCTURES SOCIOÉCONOMIQUES  
DE LA COMMUNE DE DIBANG ET DEFIS À RELEVÉR POUR PARVENIR AU  
DÉVELOPPEMENT DE CETTE COMMUNE**

La troisième partie de cette thèse analyse dans le **chapitre V** les facteurs responsables des problèmes observés dans le fonctionnement et l'utilisation des infrastructures socioéconomiques de la commune de Dibang. Sur la base de ces facteurs, nous proposons dans **le chapitre VI** une approche de développement susceptible de déclencher un développement local inclusif dans cette commune.

## **CHAPITRE V :**

# **FACTEURS RESPONSABLES DES PROBLEMES OBSERVES DANS LE FONCTIONNEMENT ET L'UTILISATION DES INFRASTRUCTURES SOCIOECONOMIQUES DE LA COMMUNE DE DIBANG**

## **INTRODUCTION**

La création des infrastructures socioéconomiques dans la commune de Dibang est l'œuvre d'une diversité d'acteurs aux approches parfois différentes. A côté de la mairie (principal acteur), l'on retrouve d'autres acteurs (élites, services déconcentrés de l'Etat, ONG, associations, entreprises...) qui initient et conduisent des actions de développement à l'échelle locale. Pendant plus d'un demi-siècle, ces différents acteurs sus-évoqués ont créé une multitude d'infrastructures socioéconomiques dans la commune de Dibang. Mais seulement, l'analyse du fonctionnement et de l'utilisation desdites infrastructures met en exergue des problèmes. Le présent chapitre vise à identifier les causes de ces problèmes. Pour y parvenir, nous avons formulé l'hypothèse selon laquelle la non prise en compte des besoins réels exprimés par les populations locales est la cause majeure des problèmes observés dans le fonctionnement et l'utilisation des infrastructures socioéconomiques de la commune de Dibang. La vérification de cette hypothèse a nécessité la collecte et le traitement de plusieurs types de données.

## **I. DONNEES ET METHODES D'ANALYSE**

Les données qui ont servi à la rédaction de ce chapitre proviennent de l'exploitation des documents, de l'observation participante sur le terrain, de l'enquête de terrain, des entretiens individuels et des entretiens collectifs.

L'exploitation du PDC (2006) et du PCD (2015) nous a permis d'évaluer les méthodologies qui avaient été utilisées par les Organismes d'Appui Local (OAL) pour collecter les données nécessaires à la rédaction desdits documents. Dans les rapports d'activités des Chefs d'établissements scolaires, nous avons collecté les données sur les infrastructures, les effectifs des élèves et des personnels affectés dans certains établissements scolaires de la commune. Les données de la population de Dibang (1967 et 2005) ont été tirées du Dictionnaire des villages du Nyong et Kellé réalisé en 1967 par l'ORSTOM et du Rapport du 3<sup>ème</sup> Recensement Général de la Population et de l'Habitat du Cameroun.

L'observation participante s'est faite dans les équipes déployées lors de la collecte des données qui ont servi à l'élaboration du PCD en 2015. En effet, nous avons reçu du

Coordonnateur de l'OAL en charge de l'élaboration du PCD de Dibang en 2015, l'autorisation d'intégrer trois équipes de collecte des besoins des populations dans les villages. Le travail desdites équipes constituait à organiser des réunions (dans les chefferies) au cours desquelles les problèmes des populations étaient recensés, classés par ordre de priorité et traduits sous forme de projets à réaliser. Notre présence dans ces équipes nous a permis de déceler des failles dans la méthodologie utilisée par les équipes de l'OAL.

Pour avoir plus d'amples informations sur les approches utilisées par les acteurs impliqués dans la création des infrastructures socioéconomiques dans la commune de Dibang, nous avons eu des entretiens avec 02 Secrétaires Généraux qui se sont succédés dans cette commune pendant la durée de cette étude, 20 Chefs de villages, 07 Chefs d'établissements de l'enseignement secondaire, 15 Chefs de services déconcentrés de l'Etat et le Secrétaire général de l'association des élites de Dibang résidant à Yaoundé. En outre, pour connaître le point de vue de la population sur l'approche utilisée par l'OAL lors de l'élaboration en 2015 du PCD de Dibang, nous nous sommes entretenus avec 14 groupes de 15 personnes au minimum constitués dans 14 villages tirés au sort à savoir : Dibang ; Ngodi-Si ; Ndoupé ; Sombo ; Maboyé ; Mom-Dibang ; Lisségué ; Tamalong ; Mbanda ; Bomb ; Béda ; Dikonop 1 ; Boga et Maholé. Le choix du minimum de 15 personnes dans chaque groupe a été fait dans le but de garantir la crédibilité des réponses des interviewés (plus le nombre d'individus de l'échantillon est grand, plus la possibilité d'avoir des réponses vraies est aussi grande).

L'enquête de terrain menée auprès de 201 résidents de la commune de Dibang nous a quant à elle permis d'analyser le degré d'implication des populations dans le processus de création des infrastructures socioéconomiques (conception, réalisation et gestion).

## **II. RESULTATS ET ANALYSE**

Les facteurs responsables des problèmes observés dans le fonctionnement et l'utilisation des infrastructures socioéconomiques de la commune de Dibang sont de deux ordres : les facteurs principaux (II.1) et les facteurs secondaires (II.2).

### **II.1. Les facteurs principaux**

Parmi les principaux facteurs responsables des problèmes observés dans le fonctionnement et l'utilisation des infrastructures socioéconomiques dans la commune de Dibang, l'on peut citer la mauvaise maîtrise de « l'approche par le bas » (II.1.1.) ; la persistance de la « logique descendante » (II.1.2.) et la mauvaise gestion des infrastructures socioéconomiques créées (II.1.3).



### II.1.1. Une « Approche par le bas » mal maîtrisée

Le rôle de la Mairie de Dibang en ce qui concerne la création des infrastructures socioéconomiques s'est renforcé avec l'implémentation progressive de la décentralisation au Cameroun depuis l'année 2004 et l'accompagnement des mairies camerounaises depuis 2005 par le PNDP.



Source : cliché Tsopji, mai 2015

*Photo 61. Hôtel de ville de la commune de Dibang*

*La photo 61 nous présente l'hôtel de ville de la commune de Dibang. Un grand bâtiment abritant plusieurs services construit grâce aux financements du PNDP, du FEICOM et de la Mairie.*

L'accompagnement de la commune de Dibang par le PNDP dans la planification de son développement s'est fait en deux phases : 2006-2014 et 2015-2018.

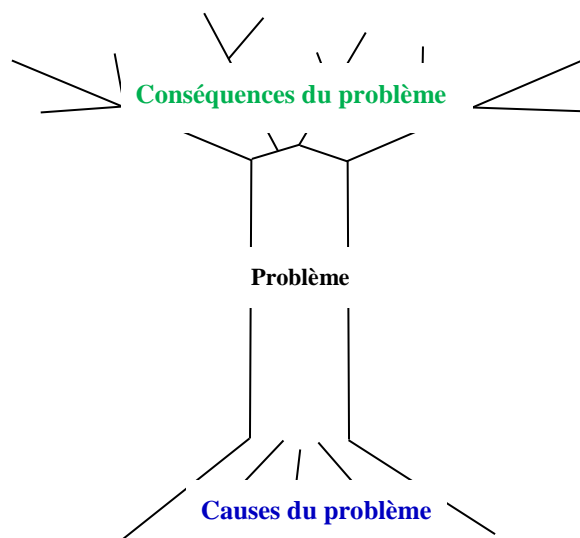
#### II.1.1.1. La première phase de l'accompagnement de la commune de Dibang par le PNDP (2006-2014)

Dans la première phase de son action, le PNDP a accompagné la commune de Dibang en 2006 dans le processus d'élaboration de son Plan de Développement Communal (PDC). Ledit plan a été réalisé par un OAL dans le respect des cinq phases classiques du processus de planification à savoir :

- **la préparation de l'ensemble du processus :** au cours de cette phase, il était question pour l'OAL d'expliquer et de convaincre l'exécutif municipal, les Conseillers Municipaux et les populations sur l'importance d'un tel document dans la planification des actions de développement de la commune. Ce travail était fait dans l'objectif

d'amener ces derniers à s'impliquer et à participer réellement durant tout le processus de planification ;

- **la préparation des étapes du diagnostic participatif et de la planification** : elle consistait en l'identification des contraintes et des atouts qui existent dans la commune de Dibang. Ladite phase s'est déroulée en trois étapes à savoir : la collecte et l'analyse des données secondaires sur la commune, la collecte des informations sur l'institution communale et l'analyse et la structuration des données issues des PDL (Plans de Développement Local) ;
- **le diagnostic participatif** : ici, il était question d'identifier les problèmes qui se posent dans chaque communauté, de les classer par thèmes afin de les analyser et de les prioriser pour en rechercher les solutions. Il s'agissait également pour l'OAL d'identifier, à partir de l'analyse des arbres à objectifs, des approches et/ou alternatives de stratégies d'intervention pour ne retenir que les plus importantes (c'est-à-dire celles qui sont pertinentes, faisables et rentables). En un mot, il était question de choisir les axes stratégiques de développement de la commune ;



Source : Réalisée par Tsopji, sur base des données extraites du PDC, 2006

**Figure 38.** Arbre à problème

- **la phase de planification** : la phase de planification avait trois objectifs à savoir : élaborer le cadre logique ; planifier les actions à mener sur trois ans ; identifier et envisager le montage des microprojets ;
- **la phase de mise en œuvre** : elle consistait pour l'OAL à mettre sur pied un comité de suivi-évaluation devant assurer la mise en œuvre des projets définis.

Le PDC de la commune de Dibang a présenté des failles aussi bien lors de sa réalisation que lors de sa mise en œuvre. Ces failles étaient liées aux conflits d'intérêt entre les villages, à la mauvaise définition de la durée de Planification et à l'exclusion de la Mairie dans le suivi et la gestion des projets.

#### **A- Les guerres d'intérêts entre les villages**

Lors de la réalisation du PDC de Dibang en 2006, l'OAL qui menait ce travail avait regroupé les villages de la commune en communautés (10) ; ceci dans le but de faciliter la collecte des données.

**Tableau 58.** Communautés constituées dans la commune de Dibang lors de la réalisation de son PDC en 2006

<b>N°</b>	<b>Communautés</b>	<b>Populations</b>
<b>1</b>	Dibang - Mapubi-Dibang	2779
<b>2</b>	Mom – Lisségué - Makek-Mandjap	1310
<b>3</b>	Dikonop I-Dikonop II-Bibaya	1555
<b>4</b>	Ngodi-Si – Ngodi-Lom – Mbanda	1050
<b>5</b>	Dingombi – Ndongo – Bamo – Song-Ngos	1424
<b>6</b>	Béda – Ngog-Ngwas – Matol	1825
<b>7</b>	Bomb Lissom – Tamalong – Ham – Maboyé	2420
<b>8</b>	Song-Lend – Peslipan	2173
<b>9</b>	Ndoupé – Sililayé	1219
<b>10</b>	Sombo – Boga – Maholé	3029

**Source :** PDC commune Dibang (2006)

Comme nous pouvons l'observer sur le tableau 58, les communautés constituées lors de l'élaboration du PDC de la commune de Dibang en 2006 étaient des regroupements de 2 à 4 villages. Les études de besoins se faisaient dans ces différentes communautés. Les problèmes ont commencé lors de la priorisation des besoins et la définition des projets à réaliser. En effet, au cours de cette phase, il s'est posé des problèmes liés aux conflits d'intérêt entre les différents villages d'une même communauté (les populations de chaque village se battant pour que leur territoire abrite le maximum de projets). Ces conflits étaient exacerbés par les élites qui utilisaient leur influence politique pour orienter la majorité des projets vers leurs villages et parfois même vers leurs quartiers. Cette situation se comprend d'autant plus que les

communautés formées par l'OAL lors de l'élaboration du PDC de la commune de Dibang, étaient des regroupements de villages ne partageant pas les mêmes réalités : différence des besoins exprimés, différence des mentalités, différence du niveau de développement, différence des réalités géographiques (reliefs, sols...) etc. Pour illustrer cette situation, attardons-nous sur l'exemple de la communauté formée des villages Maholé, Boga et Sombo. Le village Boga situé à près de 6 kilomètre de Sombo peut manifester un besoin de disposer d'un centre de santé pour faciliter l'accès de ces populations aux soins de santé. Or, le village Sombo qui dispose déjà d'un centre de santé ne voudra pas que le projet de centre de santé soit retenu comme un projet prioritaire de la communauté. Dès lors, des conflits vont naître car chaque village voudra qu'on retienne absolument ses projets.

Les conflits entre les villages se sont poursuivis dans la phase de la mise en œuvre du PDC avec pour conséquences :

- le choix et la réalisation des projets ne répondant à aucun besoin exprimé par les populations bénéficiaires. Par exemple, dans le PDC de la commune de Dibang élaboré en 2006, la construction d'un marché ne figurait pas dans les besoins exprimés par les populations de Sombo. Seule la communauté formée par les villages Mom-Dibang, Makek-Mandjap et Lisségué avaient exprimé le besoin de construction d'un hangar pour abriter un service de marché périodique. Or, un an plus tard, c'est-à-dire en 2007, un nouveau marché a été construit à Sombo. Et, interrogées, les populations de ce village affirment n'avoir jamais exprimé le besoin de construction d'un nouveau marché mais qu'elles avaient plutôt exprimé le besoin d'une adduction d'eau potable avec la possibilité d'une distribution par voie de canalisation.

- Le boycott par certaines populations des infrastructures socioéconomiques, celles-ci estimant que ces infrastructures ne leur appartiennent pas mais appartiennent aux populations des villages dans lesquels ces infrastructures sont implantées. Cette situation a été relevée lors de l'enquête de terrain par les populations des villages Mom-Dibang et Ngodi-Si. En effet, ces deux villages qui ont bénéficié respectivement de la construction des forages en 2008 et 2010 ont vu ces forages boycottés par les populations des villages voisins pour des motifs sus-évoqués.

## **B- La mauvaise définition de la durée de Planification**

Le PDC de la commune de Dibang réalisé en 2006 couvrait une période de 03 ans (2006-2009). Or le mandat du conseil municipal (qui est de 05 ans au Cameroun) allait quant à lui de 2002 à 2007. Il s'est donc avéré que non seulement la durée de validité du PDC de la commune de Dibang ne correspondait pas à celui du mandat municipal, pire encore ledit Plan avait été réalisé à un an de la fin du mandat municipal en cours. Bien plus, ce PDC est resté pendant près

de 10 ans (2006-2015) le seul outil de planification du développement dans la commune. De 2010 à 2015, la commune de Dibang a évolué sans une véritable boussole pour son développement. Cette mauvaise définition de la durée de l'outil de planification du développement pose deux principaux problèmes :

- le premier problème est celui de la responsabilité des maires vis-à-vis de la mise en œuvre du PDC. En effet, un Maire qui hérite d'un PDC réalisé pendant le mandat d'un autre Maire peut, pour des raisons personnelles ou politiques, décider de ne plus mettre en œuvre les projets définis dans ledit plan : dans un tel contexte, il aura tendance à initier ses propres projets qui peuvent être parfois éloignés des besoins des populations car n'ayant pas fait l'objet d'études préalables.

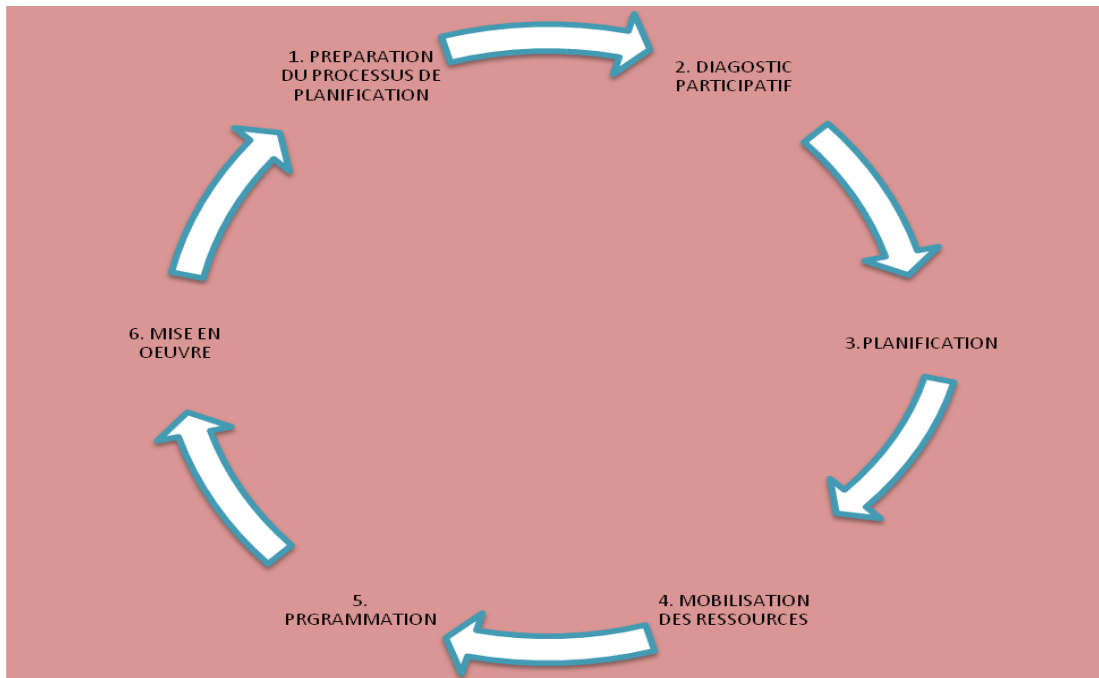
- Le second problème est relatif à la difficulté d'évaluation de la mise en œuvre dudit PDC, ceci parce qu'il n'est pas en adéquation avec le mandat de l'exécutif communal. En effet, il est difficile pour un exécutif de suivre ou d'évaluer objectivement un plan qu'il a hérité d'un autre exécutif.

### **C- L'exclusion de la Mairie dans le suivi et la gestion des projets réalisés**

L'une des failles observées dans la mise en œuvre du PDC est relative aux comités de concertation créés par le PNDP pour coordonner la réalisation et la gestion des projets dans les villages. Ces comités (constitués des populations locales) étaient autonomes et rendaient compte directement au PNDP (la Mairie étant exclue du processus). Cette centralisation du pouvoir a entraîné une « mort » précoce des comités de concertation. En effet, dans le département du Nyong et Kellé, le PNDP n'est représenté qu'à l'échelle départementale (c'est-à-dire au Chef-lieu du département qui est Eséka). Or, les comités de concertation ont été créés dans toutes les 10 communes du département. Il était donc difficile pour le PNDP de coordonner et de suivre les actions des centaines de comités de concertation créés dans tout le département. Ces comités ont donc tout simplement disparu quelque temps après leur mise sur pied. Cette disparition des comités de concertation a eu un sérieux coup sur la réalisation et la gestion de certains projets. C'est le cas par exemple des forages qui, à peine construits dans plusieurs villages de la commune, sont tombés en panne et sont restés dans cet état en raison de l'absence des comités de gestion. C'est aussi le cas du centre de santé de Bomb, construit depuis 2011 et qui est resté non équipé et non fonctionnel jusqu'en 2018.

#### **II.1.1.2. La deuxième phase de l'accompagnement de la commune de Dibang par le PNDP (2015-2017)**

Face aux échecs constatés dans la mise en œuvre du PDC, dans sa deuxième phase d'accompagnement des Collectivités Territoriales Décentralisées dans leur processus de développement, le PNDP a opté en 2015 pour l'élaboration des PCD (Plan Communaux de Développement). Ainsi, la commune de Dibang a bénéficié de l'accompagnement du PNDP dans l'élaboration de son PCD en 2015. Le processus d'élaboration dudit plan a commencé dans la commune de Dibang par le lancement par la mairie (toujours en partenariat avec le PNDP) d'un appel d'offre qui a débouché sur la sélection de l'OAL chargé de mener les travaux.



Source : PCD de la commune de Dibang, 2015

**Figure 39.** Méthodologie de l'élaboration du PCD de Dibang

L'approche méthodologique globale d'élaboration du PCD a été quasi-similaire à celle de l'élaboration du PDC. L'ensemble du processus d'élaboration du PCD a englobé six (06) étapes clés tel qu'illustrées par la figure 39. Toutefois, quelques innovations sont à signaler. Il s'agit :

- du changement de la dénomination : on est passé du PDC au PCD ;
- de la suppression des communautés : désormais, les besoins/problèmes s'analysent dans chaque village ;
- de la suppression des comités de gestion dans les communautés ;
- de l'implication des Conseillers Municipaux dans le suivi-évaluation des projets.

A la fin de l'élaboration du PCD de la commune de Dibang en 2015, un comité de suivi dudit plan a été mis sur pied. Ce comité avait pour rôle de s'assurer de la réalisation des objectifs du plan et de suivre les activités du Plan d'Investissement Annuel (PIA). C'était un organe consultatif d'appui accrédité auprès de l'exécutif communal, pour l'orientation, le suivi et

la supervision de l'exécution du PCD. Il était composé de 06 membres désignés par la Commune et soumis à l'approbation du PNDP. En outre, le comité de suivi du PDC avait pour mandat de conduire le Plan jusqu'à la fin de la durée inscrite (2017). Les critères de sélection des membres de ce comité étaient les suivants :

- Etre Elu local au moins pour le poste du Président ;
- Résider de préférence dans la commune ;
- Etre disponible ;
- Avoir une connaissance de la commune ;
- Avoir des connaissances dans les différents centres d'intérêts ;
- Maîtriser le processus.

Malgré les innovations sus-énumérées, en raison de certaines insuffisances, force est de constater que le PCD contient des projets qui n'ont rien à voir avec les besoins réels exprimés par populations. Parmi ces insuffisances, nous pouvons citer la mauvaise analyse des besoins/problèmes des populations et l'exclusion des sectoriels d'arrondissement dans le processus d'élaboration du PCD.

#### **A- La mauvaise analyse des besoins/problèmes des populations**

L'analyse du processus de rédaction du PCD de la commune de Dibang en 2015 nous a permis de mettre en exergue des failles susceptibles de conduire à la définition des projets en déphasage avec les besoins réels des populations.

La première faille est relative à la faiblesse de l'effectif des populations qui participaient aux réunions dans les quartiers. Cette faiblesse de l'effectif des populations lors des séances de travail était due à deux raisons : la faible sensibilisation des populations et le refus d'une partie de la population de participer aux séances de travail. En effet, c'est les Chefs des villages qui étaient chargés de sensibiliser les populations de leurs différents villages. Or ces derniers se sont limités à écrire quelques communiqués qu'ils ont faits affichés dans les carrefours. Les populations de Dibang n'ayant pas la culture de la lecture, peu de personnes ont été informées du calendrier des séances de travail. Bien plus, une frange de la population ayant été informée du calendrier des travaux a boycotté ces travaux estimant que chaque fois l'on demande leurs besoins mais rien n'est fait sur le terrain en terme de solution à ces besoins. La collecte des données dans la plupart des villages se faisait auprès des populations qui ne constituaient pas des échantillons représentatifs des populations de ces villages. Par conséquent, les besoins recensés

étaient en inadéquation avec les besoins réels exprimés par la majorité des populations. Bien plus, l'on a constaté pendant les séances de travail des conflits d'intérêt liés à l'absence de consensus entre les populations (chacun voulant imposer son point de vue). Et, très souvent, c'est le point de vue des personnes les plus influentes qui étaient retenus.



Source : cliché Tsopji, mai 2015

**Photo 62.** Séance de travail entre l'équipe de l'OAL et les hommes du village Ngodi-Lom

*Sur cette photo, l'on observe d'un côté des personnes prenant assidument les notes et de l'autre côté des personnes observant l'orateur principal sans aucune prise de note.*

La deuxième faille relevée lors de l'élaboration du PCD de la commune de Dibang est liée au caractère bâclé du travail fait sur le terrain par les équipes de l'OAL. En effet, des observations faites sur le terrain et des entretiens collectifs menés avec les personnes ayant participé à la phase de collecte de données en vue de l'élaboration du PCD, il ressort que lors de la collecte des données, les équipes de l'OAL renaient les données fournies par les populations sans aucune vérification sur le terrain. Cette situation a faussé la base des données sur les infrastructures socioéconomiques existantes dans la commune. Aussi, à la fin des travaux, sachant que les données étaient faussées, certains Chefs d'équipes refusaient de lire le rapport des travaux devant les participants. Les failles susmentionnées ont conduit l'OAL à insérer dans le PCD, des projets d'infrastructures qui ne seront d'aucune utilité pour les populations. Pour mieux illustrer notre affirmation, nous allons nous focaliser sur les écoles (primaires et maternelles) et les centres de santé.

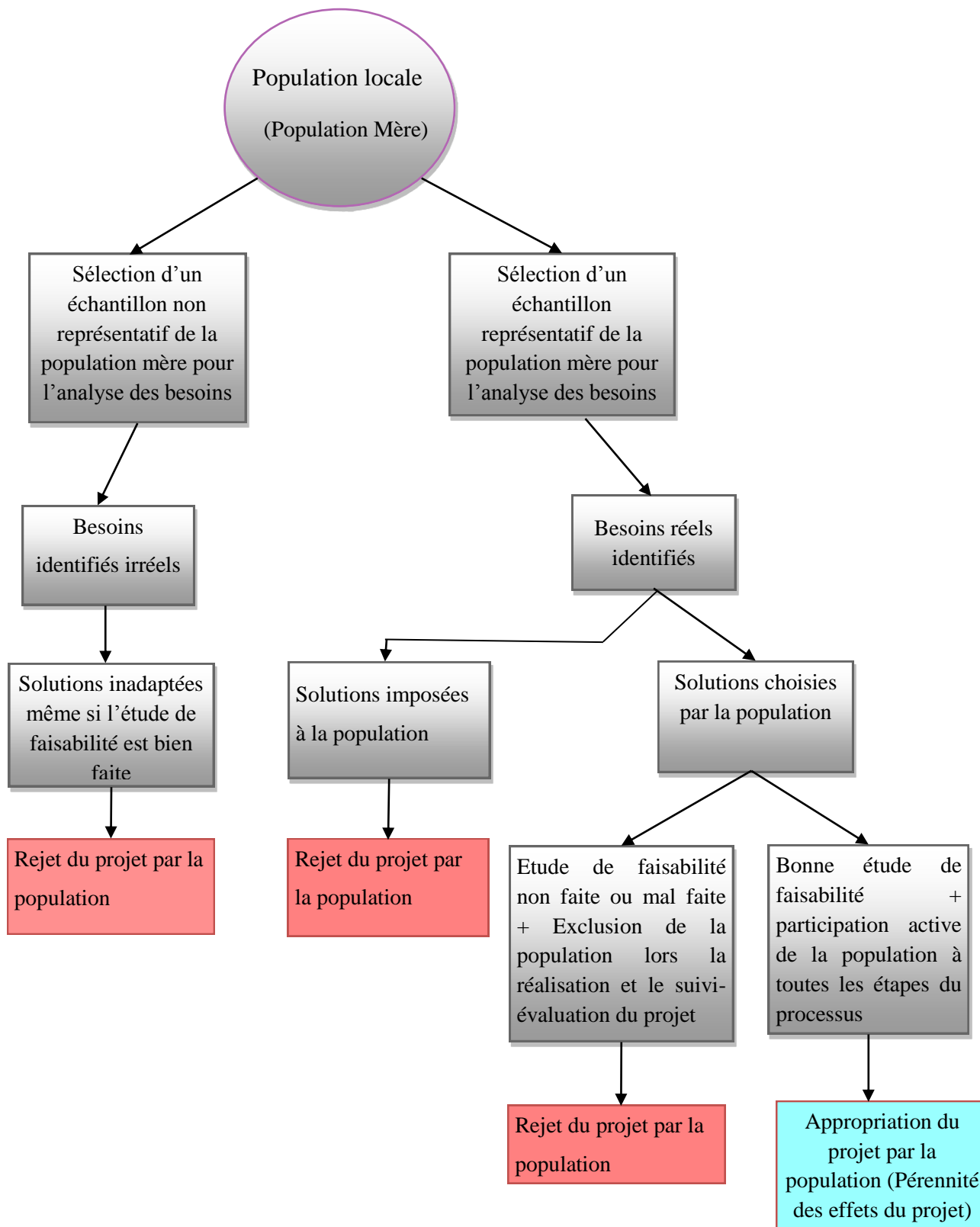
Pour ce qui est des écoles, l'Inspecteur d'Arrondissement de l'Education de Base de Dibang a affirmé dans le rapport de début d'année 2015 de l'IAEB de Dibang : « *Compte tenu*



*des populations scolarisées et scolarisables, il ne nous semble pas opportun de solliciter en l'état actuel de création d'écoles ».* Or, dans le PCD, les projets de construction des écoles ont été retenus comme projets sociaux prioritaires dans six villages (Boga, Song-Nlend, Mbanda, Bibaya, Ngodi-Lom et Mom-Dibang). En raison de la faiblesse de la population scolarisable dans les différents villages de la commune de Dibang, la création des infrastructures scolaires dans tous les villages entraînera la fermeture de certaines écoles. Par exemple, des entretiens que nous avons eus avec le Directeur de l'école publique de Lisségué et certains parents d'élèves de cet établissement, il ressort que la réouverture de l'école maternelle et primaire catholique Sainte Famille de Mom-Dibang en 2013 a eu un impact négatif sur la fréquentation de l'école publique de Lisségué située à environ 4 km de Mom-Dibang : de nombreux parents de Lisségué ont préféré envoyer leurs enfants à l'école maternelle et primaire catholique Sainte Famille de Mom-Dibang estimant que l'enseignement privé confessionnel était meilleur pour leurs enfants. Dès lors, l'on a assisté à une baisse progressive des effectifs des élèves jusqu'à la fermeture de l'école publique de Lisségué au cours de l'année scolaire 2018-2019.

Dans le secteur de la santé, malgré la très faible utilisation des infrastructures sanitaires déjà existantes dans la commune, les projets de création des centres de santé ont été retenus comme projets sociaux prioritaires dans 17 villages à savoir : Maholé, Dikonop I, Dingombi, Song-Ngos, Bamo, Bibaya, Ngog-Ngwas, Lisségué, Ngodi-Lom, Maboyé, Matol, Béda, Mbanda, Tamalong, Song-Nlend, Mom-Dibang et Boga. Si ces projets en viennent à être réalisés, la quasi-totalité des villages de la commune auront un centre de santé. Dès lors, l'on peut se poser la question de savoir à quoi serviront toutes ces infrastructures puisque celles déjà existantes peinent à fonctionner convenablement.

La mauvaise priorisation des projets est d'autant imputable aux équipes de l'OAL qui ont réalisé le PCD qu'aux populations de la commune de Dibang. De l'enquête de terrain, il ressort que 80% des résidents de cette commune affirment ne pas être à l'initiative des infrastructures créées dans leurs villages. Ils déclarent aussi n'avoir participé sous aucune forme que ce soit à la construction ou à la gestion des infrastructures dans leurs villages. En outre, 75% des résidents de la commune de Dibang affirment n'avoir jamais participé au processus d'élaboration du PCD parce que d'après eux le PCD ne sert à rien. Du coup, la petite frange de la population qui participe à la collecte des données dans les villages pour l'élaboration du PCD oriente les besoins vers leurs intérêts personnels. Ainsi, nous avons décelé dans le PCD de la commune de Dibang 20 projets prioritaires ainsi que les facteurs susceptibles de nuire à leur fonctionnement s'ils en viennent à être réalisés (voir annexe V).



Source : réalisée par Tsopji

**Figure 40. Variables conditionnant la réussite d'un processus de développement local**

## **B- L'exclusion des sectoriels d'arrondissement dans le processus d'élaboration du PCD**

Lors du processus d'élaboration du PCD de la commune de Dibang en 2015, seuls les sectoriels<sup>9</sup> départementaux étaient conviés aux réunions pour donner des avis techniques sur les projets retenus dans leurs différents champs d'action. Or ces derniers ne maîtrisent pas les réalités de la commune comme les sectoriels d'arrondissement. Lors de l'élaboration des cadres logiques, il fallait arrêter la liste des projets à réaliser et les budgétiser. L'apport des sectoriels d'arrondissement à ce niveau était capital car leur maîtrise des réalités du terrain pouvait leur permettre de bien dimensionner les projets c'est-à-dire adapter le projet au besoin réel de la population. Par exemple, la population d'un village peut demander la construction d'une école de 15 salles de classe. Et, connaissant la population scolarisable du village, l'Inspecteur d'Arrondissement de l'Education de Base peut estimer qu'il n'est pas nécessaire de construire une école dans ce village ou tout simplement que la construction d'une école de 06 salles de classe est largement suffisante. La non implication des sectoriels d'arrondissement dans l'élaboration des cadres logiques a conduit à l'élaboration des projets en déphasage avec les besoins réels des populations.

### **II.1.2. La persistance de la « logique descendante »**

Malgré les discours récurrents sur la décentralisation et le développement local, la logique descendante (non implication des populations locales dans la gestion de leurs affaires) persiste dans la commune de Dibang. Cette logique est principalement entretenue par quatre groupes d'acteurs à savoir : la mairie, les élites, les entreprises et l'Etat central.

#### **I.1.2.1. La mairie**

D'après l'enquête de terrain, la mairie de Dibang réalise régulièrement des projets qui ne sont pas prévus dans son plan de développement et ceci sans aucune consultation des populations. C'est le cas des forages construits depuis l'année 2010 dans les villages Sombo, Dingombi, Mom-Dibang et Maholé. En outre, la construction d'un nouveau marché à Dibang entre également dans le registre des projets imposés aux populations. En réalité, la construction d'un marché moderne n'avait pas été retenue en 2015 comme projet prioritaire dans le PCD de la commune de Dibang. Mais en 2018, la commune de Dibang a contracté une dette de 126 000 000 FCFA auprès du FEICOM pour la construction d'un marché moderne à Dibang-centre. Or l'ancien marché connaissait déjà des difficultés à fonctionner normalement.

---

<sup>9</sup> Le terme sectoriel est utilisé pour désigner les autorités administratives déconcentrées.

Bien plus, le site retenu pour le projet de construction du nouveau marché de Dibang (qui est le même site que celui de l'ancien marché) est situé sur l'emprise du projet de construction future du barrage « Grand Eweng » dont les eaux engloutiront une bonne partie de la ville de Dibang. Pire encore, les commerçants de l'ancien marché de Dibang ont été déguerpis sans être recasés ailleurs : au lieu du consensus, l'autorité municipale a privilégié la force. L'on ne sera pas donc surpris de voir les populations de Dibang boycotter ce marché une fois sa construction achevée.



Source : cliché Tsopji, décembre 2018

**Photo 63.** Site de l'ancien marché de Dibang après sa destruction par la Mairie

*Sur cette photo, l'on constate que toutes les boutiques de l'ancien marché ont été détruites. Et, la présence sur le site des amas de sable indiqués par la flèche rouge sur la photo, témoigne de l'éminence du début des travaux de construction du nouveau marché.*

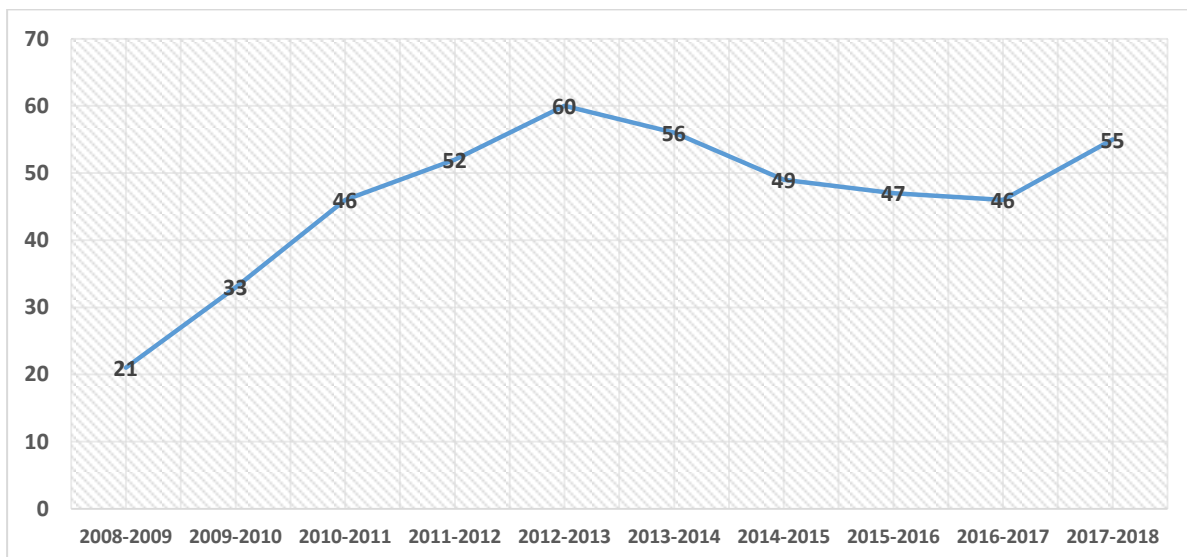
Un autre exemple est celui du projet de construction d'une auberge municipale à Sombo. En effet, dans le PCD de la commune de Dibang réalisé en 2015, le projet de construction d'une auberge avait été retenu comme projet prioritaire dans le village Dibang. Mais en 2018, à la grande surprise de tout le monde, la mairie de Dibang a décidé de réaliser ce projet plutôt au niveau du marché de Sombo estimant qu'en raison de la forte population de Sombo, une auberge municipale serait plus utile dans ce village qu'à Dibang-centre (moins peuplé). Or, lors de la réalisation du PCD, les populations de Sombo n'avaient pas exprimé un besoin de construction d'une auberge.

Il est donc clair que malgré les besoins clairement exprimés par les populations locales (contenus dans le PCD), la commune de Dibang continue à agir selon une logique descendante. C'est également le cas pour les élites.

### I.1.2.2. Les élites

Précisons d'entrée de jeu que les élites de la commune de Dibang s'investissent peu dans le développement de ladite commune. Néanmoins, la frange des élites qui s'y investissent sont très souvent des personnes à la recherche d'une visibilité politique ou d'un prestige social. Ce sont généralement des personnes vivant dans les grandes métropoles du Cameroun qui, du haut de leur arrogance élaborent et réalisent des projets d'infrastructures (sans aucune forme d'implication des populations locales/bénéficiaires) qui très souvent ne répondent à aucun besoin exprimé par la population.

Le cas du lycée technique de Dibang pour ne citer que celui-là illustre bien la situation sus-évoquée. En effet, sous l'influence d'un élu du peuple (en l'occurrence un député), un CETIC avait été créé dans la commune de Dibang en 2008. A son ouverture, cet établissement scolaire disposait de 02 salles de classe construites grâce aux fonds du budget de l'Etat camerounais. Depuis lors, rien n'a été fait (ni par le MINESEC, ni par la commune, ni par l'APE, ni par les élites) dans le sens de la dotation de cet établissement scolaire en infrastructures et en équipements devant permettre son fonctionnement normal. En réalité, comme nous l'avons précisé dans le deuxième chapitre de ce travail, cet établissement utilise les salles de classe (02) et les tables-bancs empruntés au lycée de Dibang. Et, jusqu'en 2018, le CETIC de Dibang qui a été transformé en 2014 en lycée technique ne disposait d'aucun matériel technique nécessaire pour la formation des élèves.



Source : rapports annuels d'activités du CETIC de Dibang (2008-2018)

**Figure 41.** Evolution de l'effectif total des élèves du CETIC de Dibang devenu lycée technique de Dibang en 2014

En outre, de 2008 à 2018, les effectifs des élèves du lycée technique de Dibang sont restés faibles. La figure 41 nous montre une évolution croissante des effectifs des élèves au lycée technique de Dibang au cours de la période 2008-2013 (21 élèves en 2008-2009, 33 élèves en 2009-2010, 46 élèves en 2010-2011, 52 élèves en 2011-2012 et 60 élèves en 2012-2013). Ces effectifs ont régressé au cours des années scolaires 2013-2014 (56 élèves), 2014-2015 (49 élèves), 2015-2016 (47 élèves), 2016-2017 (46 élèves) pour rebondir à 55 élèves en 2017-2018.

Malgré tous les problèmes sus-énumérés, sous l'influence de la même élite, le CETIC de Dibang a été transformé en lycée technique de Dibang en 2014. Et, jusqu'en fin 2018 (date de clôture de notre enquête de terrain), rien de nouveau n'avait été fait dans cet établissement en termes d'infrastructures ou d'équipements. Bien plus, les effectifs des élèves dans cet établissement n'ont jamais franchi la barre de 70 élèves depuis sa création en 2008. Or, la circulaire N° 40/10/MINESEC/SG /DESG/DETN du 17 décembre 2010 relative à la création, la transformation, l'extension et l'ouverture des établissements secondaires publics précise que l'initiative de la création et de l'extension d'un établissement secondaire public est prise par une communauté qui fournit un dossier justificatif du besoin.

### **I.1.2.3. Les entreprises**

Les enquêtes menées auprès des populations, des Chefs de villages et des Chefs d'entreprises révèlent que pour s'implanter sur le territoire de la commune, les entreprises (publiques, privées ou parapubliques) ne se fondent pas sur des études de besoins clairement menées. Dans la plupart des cas, ils se fondent sur l'hypothèse qu'il y existe une clientèle potentielle susceptible de consommer leurs produits. Ainsi, les populations locales assistent comme des acteurs passifs à la construction des infrastructures censées apporter des solutions à leurs problèmes. Pour illustrer cette situation, nous pouvons citer comme exemple la construction en 2015 sans aucune forme de consultation ou de participation des populations, des infrastructures devant relayer le réseau NEXTEL dans la commune de Dibang.

### **I.1.2.4. L'Etat central**

Malgré le fait qu'il soit le principal promoteur de la décentralisation, l'Etat du Cameroun continue d'agir dans la commune de Dibang selon « une approche descendante ». En effet, plusieurs projets réalisés dans cette commune sont conçus au niveau central par les différents départements ministériels sans une consultation des populations à la base. Par exemple, dans le

PDC de Dibang élaboré en 2006 (prévu pour 3 ans mais qui a été utilisé jusqu'en 2015), pour ce qui est du secteur de l'éducation, les principaux besoins des populations de la commune de Dibang concernaient l'équipement des établissements existants et la construction de nouvelles salles de classe dans les établissements qui n'en disposaient pas suffisamment. Mais après 2006, l'on a assisté à la création par l'Etat de plusieurs établissements scolaires mal équipés et pauvres en ressources humaines dans la commune : l'école maternelle publique bilingue de Sombo en 2014 ; les écoles maternelles publiques de Dingombi et de Sombo en 2011 ; l'école publique maternelle de Maboyé en 2014 ; l'école publique de Matol en 2010 ; l'école publique de Makek-Mandjap en 2014 ; le CETIC de Dingombi en 2011 ; les CES de Ndongo et de Sombo en 2007. La quasi-totalité de ces établissements scolaires peinent aujourd'hui à fonctionner normalement parce qu'elles n'avaient pas été conçues comme des solutions aux besoins exprimés par les populations.

### **II.1.3. La mauvaise gestion des infrastructures socioéconomiques**

Les difficultés observées dans le fonctionnement de certaines structures de la commune de Dibang sont liées à la mauvaise gestion desdites structures. Cette mauvaise gestion qui plombe le fonctionnement des structures et impacte négativement sur leur fréquentation, se manifeste généralement dans la commune de Dibang par les malversations financières orchestrées par les gestionnaires. Au cours de l'année scolaire 2013-2014 par exemple, l'on a assisté à des détournements des fonds dans 03 établissements scolaires de la commune à savoir : le lycée de Dibang, l'ex CETIC de Dibang et l'école publique de Mom-Dibang. Au niveau de l'école publique de Mom-Dibang, c'est les frais d'examen des élèves qui avaient été détournés par le Directeur dudit établissement. Au lycée de Dibang et au CETIC de Dibang, les détournements concernaient les fonds de l'APEE (fonds utilisés pour rémunérer les enseignants vacataires). Comme conséquence immédiate, l'on a assisté à l'arrêt des cours par les enseignants vacataires recrutés dans ces deux établissements. Cette situation a provoqué au lycée de Dibang un mécontentement des élèves qui ont bloqué pendant toute une journée leur Proviseur dans son bureau.

**Tableau 59.** Effectifs des élèves au cours des années scolaires 2013-2014 et 2014-2015 dans trois établissements scolaires de la commune de Dibang

Etablissements scolaires	Effectifs en 2013-2014	Effectif en 2014-2015	Gap entre les deux années scolaires	Taux de baisse des effectifs
Lycée de Dibang	220	182	38	17 %
CETIC de Dibang	56	49	7	12.5%
Ecole publique de Mom-Dibang	58	53	5	9 %

**Source :** rapports d'activités de l'IAEB, du lycée de Dibang et du CETIC de Dibang (2013-2014 et 2014-2015)

Toutes les situations de détournements sus-évoquées ont eu des répercussions à court terme sur les effectifs des élèves desdits établissements scolaires. Le tableau 59 nous fait remarquer que les effectifs des élèves des trois établissements susmentionnés ont régressé après l'année scolaire 2013-2014 (année des détournements de fonds). De manière détaillée, au cours de l'année scolaire 2014-2015, l'effectif total des élèves a baissé de 17% au lycée de Dibang, de 12.5% au CETIC de Dibang et de 9% à l'école publique de Mom-Dibang. En effet, face aux problèmes générés par les détournements de fonds dans les trois établissements sus-énumérés, certains parents d'élèves ont préféré inscrire leurs enfants dans d'autres établissements de la commune ou dans les établissements scolaires hors de la commune.

Par ailleurs, la fermeture de l'hôpital Deo-gratias de Ngodi-Si de 2008 à 2016 avait été également due à la mauvaise gestion de ladite structure. Des entretiens que nous avons eus avec le Chef du village Ngodi-Si, certaines personnes ressources de ce village et les responsables de l'ONG Afrique Future, il ressort que la fermeture de cet hôpital était due en partie à sa mauvaise gestion (malversations financières, insuffisance des ressources matérielles et techniques, discordes entre les populations du village et le promoteur de l'ONG Afrique Future). Néanmoins, les discordes entre les populations du village et le représentant Cameroun de l'ONG Afrique Future ont été réglées et l'hôpital Deo-gratias de Ngodi-Si a rouvert en 2016.

## II.2. Les facteurs secondaires

Parmi les facteurs secondaires responsables des problèmes observés dans le fonctionnement et l'utilisation des infrastructures socioéconomiques de la commune de Dibang, nous avons la mauvaise gouvernance locale (II.2.1), l'absence d'études ou mauvaises



études de faisabilité des projets (II.2.2), l'inexistence de l'esprit communautaire et le rejet de tout ce qui vient de l'autre (II.2.3), l'inexistence des cadres de concertation à l'échelle des villages et des quartiers (II.2.4), le sous équipement et le manque de personnels dans les structures (II.2.5), la lente évolution de la population (II.2.6) et la concurrence due à la création d'une multitude d'infrastructures de mêmes types (II.2.7).

### **II.2.1. La mauvaise gouvernance locale**

La mauvaise gouvernance des autorités en charge de la prise des décisions à l'échelle locale constitue l'une des raisons qui expliquent les problèmes observés dans le fonctionnement et l'utilisation des infrastructures socioéconomiques de la commune de Dibang. Cette mauvaise gouvernance s'observe aussi bien au niveau des autorités locales décentralisées qu'au niveau des autorités locales déconcentrées.

La mauvaise gouvernance à l'échelle des autorités locales décentralisées s'exprime sur plusieurs formes dans la commune de Dibang. La première forme est le manque d'intérêt pour les initiatives de développement. L'exécutif de la commune de Dibang a une connaissance approximative de la commune. En réalité, le Maire et la plupart des Conseillers Municipaux vivent dans les grandes métropoles (Douala, Yaoundé en l'occurrence) et ne viennent que très rarement dans la commune. Du coup, ils ignorent les réalités vécues par les populations. Par ailleurs, l'amélioration des conditions de vie des populations n'est pas une priorité pour l'exécutif municipal de la commune de Dibang. Il est rare dans cette commune de voir la mairie entreprendre de véritables projets visant à répondre aux besoins des populations. Les rares projets réalisés par la mairie sont orientés vers des buts politiques ou constituent tout simplement des alibis pour masquer les détournements de fonds. D'après les populations, l'exécutif de la commune de Dibang est constitué « d'hommes d'affaires » qui ne sont là que pour se servir et non pour servir la population.

Une autre forme de mauvaise gouvernance observée à l'échelle des autorités locales décentralisées est l'absence de suivi des projets réalisés. En effet, les projets réalisés dans la commune de Dibang par les différents acteurs du développement ne bénéficient pas du suivi-évaluation de la part de la mairie de Dibang. Ainsi, à peine achever, certaines infrastructures (les forages en l'occurrence) tombent en panne et ne bénéficient d'aucune attention de la part de la mairie. Il en est de même pour certains établissements scolaires et certaines formations sanitaires qui, en raison de l'absence de l'accompagnement de la mairie peinent à fonctionner (manque d'équipements, manque de personnels).

Au niveau des autorités locales déconcentrées et des agents publics, la mauvaise gouvernance s'exprime par l'absentéisme et parfois l'abandon de poste par certains agents publics affectés dans la commune de Dibang. En effet, les phénomènes d'absentéisme au poste et d'abandon de poste par les agents publics sont très récurrents dans la commune. Ces phénomènes impactent prioritairement le fonctionnement des établissements scolaires et des formations sanitaires. En effet, de nombreux établissements scolaires peinent à fonctionner à cause du manque d'enseignants, pourtant sur les papiers, ces établissements sont bien pourvus en enseignants (cas du CETIC de Dingombi). Au niveau des formations sanitaires, l'absentéisme au poste constitue un grand risque pour les populations. Précisons ici que quatre formations sanitaires sur les six qui existent dans la commune de Dibang disposent d'un seul personnel médical (médecin ou infirmier). Et, lorsque ces derniers s'absentent à leur poste, leurs formations sanitaires sont tout simplement non fonctionnelles. Par exemple, au cours de nos enquêtes de terrain, nous avons constaté à plusieurs reprises que les centres de santé de Sombo, Mom-Dibang et de Ndoupé étaient fermés parce que les Chefs desdits centres avaient voyagé.

La mauvaise gouvernance au niveau des autorités locales déconcentrées s'exprime aussi par le détournement des crédits alloués par l'Etat pour faire fonctionner ou équiper les structures. Ce phénomène est très récurrent dans la quasi-totalité des services publics de la commune de Dibang. De nombreux crédits sont consommés sur le papier pourtant sur le terrain rien n'est réalisé. Ainsi, les structures telles que la SAR-SM de Sombo et le centre de santé de Bomb pour ne citer que celles-là reçoivent des crédits de l'Etat pourtant elles sont non fonctionnelles.

### **II.2.2. L'absence d'études ou mauvaises études de faisabilité des projets**

Dans la réalisation d'une infrastructure (surtout économique), il est toujours important de mener des études préalables à savoir : l'étude de la faisabilité et l'étude du marché. L'étude de faisabilité permet de voir si les moyens disponibles suffisent pour réaliser le projet dans le site choisi. L'étude du marché quant à lui permet d'analyser la nature du marché, la demande et la concurrence. Nous évoquons cette situation parce que lors de nos différentes enquêtes sur le terrain, nous nous sommes rendu compte que certaines infrastructures étaient abandonnées tout simplement parce que les études n'ont pas été faites ou ont été mal faites. L'exemple du nouveau marché de Sombo est illustratif. En effet, malgré le fait que la construction d'un nouveau marché n'était pas inscrite dans le PDC comme besoin des populations de Sombo, ce

village réunissait quand même un certain nombre d'éléments sur lesquels la mairie et ses partenaires pouvaient se fonder pour construire un nouveau marché. Mais lors de la réalisation du projet, l'étude de faisabilité et l'étude du marché n'avaient pas été faites et ceci a abouti à la construction d'un marché difficile d'accès et éloigné de la clientèle cible des commerçants. Le résultat immédiat a été le boycott de ce marché par les commerçants de la localité. L'exemple des infrastructures construites à Ngodi-Si par l'ONG Afrique Future peut être aussi évoqué. En effet, de bonnes études préalables pouvaient à coup sûr fournir des éléments démontrant que ce site n'était pas approprié pour un investissement de cette taille. Or, les lieux d'agglomération comme Dibang-centre et Sombo réunissaient des conditions pour accueillir de telles infrastructures : populations importantes, accessibilité, présence d'une diversité de services...

### **II.2.3. L'inexistence de l'esprit communautaire et le rejet de tout ce qui vient de l'autre**

L'idéologie du développement au sein de laquelle s'insère la participation harmonieuse des populations, entretient une compréhension erronée des rapports sociaux qui existent en milieu rural. Les sociologues ont parfois tendance à concevoir le village comme un espace homogène dans lequel vit une population animée par l'esprit de consensus et de solidarité. Or dans la commune de Dibang, à l'idée d'homogénéité s'oppose le concept d'« arène politique locale » défini comme étant « *un lieu de confrontations concrètes d'acteurs sociaux en interaction autour d'enjeux communs* » (Bierschenk T. et al 1997, repris par Geneviève, S., 2008).

Formée de 05 grands groupements à savoir les Ndog-Njoué, les Badjop, les Ndog-Tindi, les Nyambong et les Ndog-Ngond, la commune de Dibang est constituée d'un ensemble d'arènes politiques locales dans lesquelles différents acteurs (paysans, artisans, commerçants, agents publics...) mènent indépendamment des intérêts des uns et des autres, un jeu complexe de confrontation, de coopération ou encore de négociation dont les résultats demeurent difficiles à prévoir. En outre, les populations de la commune Dibang sont habitées par un esprit de résistance et de contestation. Elles sont par nature orgueilleuses, égocentriques et réfractaires à l'esprit de communauté. Pour Pouka (1950), fragmentée en clans souvent disparates, généralement hostiles les uns les autres, la tribu Bassa n'a jamais connu l'unité politique. Il arrive même que certains de ces clans refusent parfois de reconnaître leur origine commune, alors que plusieurs éléments prouvent le contraire.

La commune de Dibang se présente donc un espace de conflits et de confrontations entre acteurs : confrontation entre les populations, confrontation entre les élites et les populations, confrontation entre l'administration locale (exécutif municipal) et les populations, confrontation entre les autorités locales déconcentrées et les populations, confrontation entre les populations et leurs chefs traditionnels... Tous ces conflits constituent des obstacles aux initiatives de développement, car pour être une réalité au service de la population, le développement local a besoin de l'existence préalable d'une communauté dans laquelle malgré les différences, il y règne un esprit de vouloir vivre et de faire ensemble.

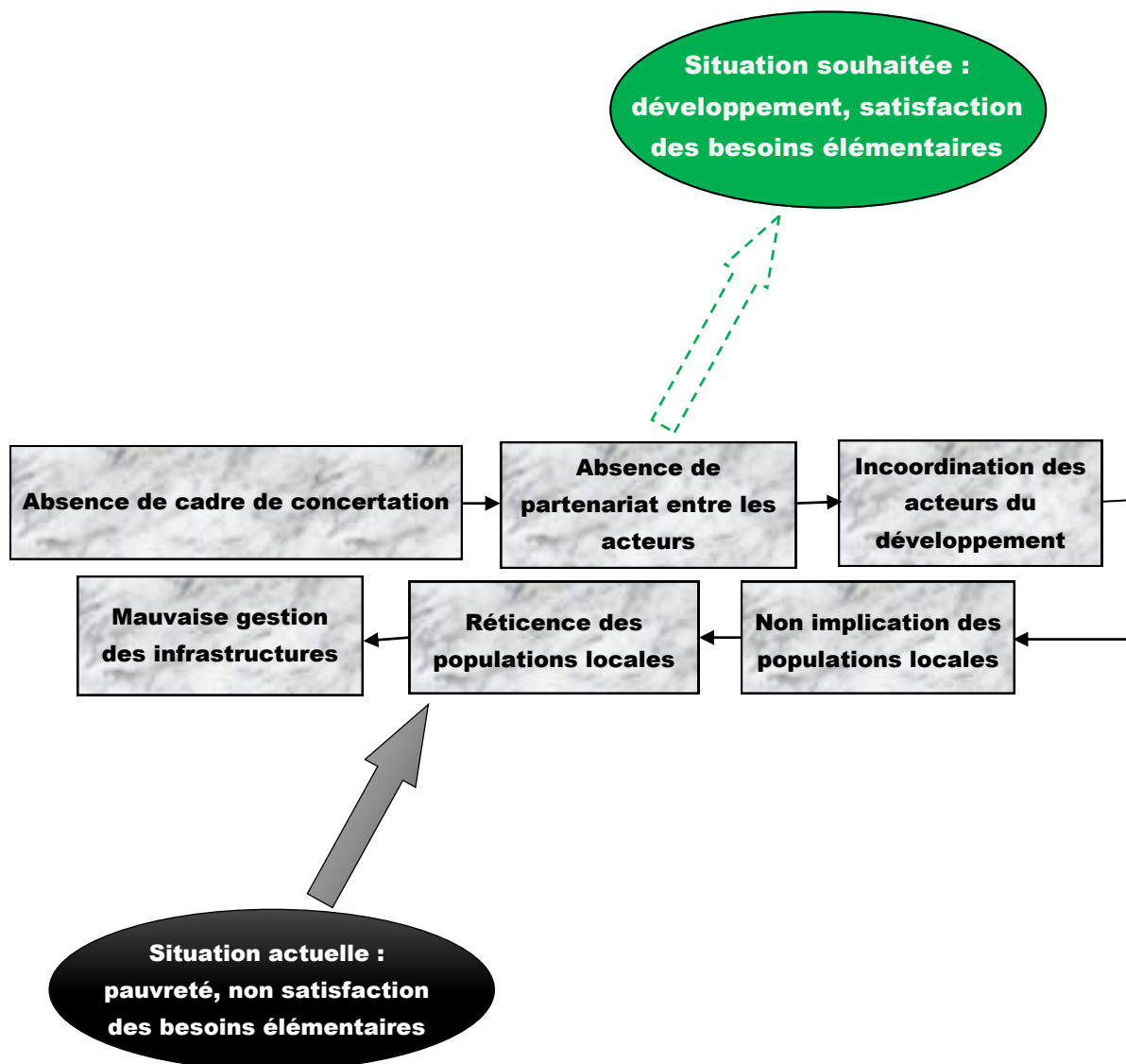
#### **II.2.4. L'inexistence des cadres de concertation à l'échelle des villages et des quartiers**

Pour être effectif, le développement local participatif a besoin des cadres de concertation où les différents acteurs du développement local se retrouvent pour penser, planifier, mettre en œuvre et évaluer les actions visant à améliorer le cadre de vie et les conditions de vie des populations. Or dans la commune de Dibang, exception faite de la commune, de quelques associations à l'instar du CODESS (Comité de Développement du Secteur Sombo), du CODAD (Comité de Développement de l'Arrondissement de Dibang) et de quelques comités de développement dans certains villages (non fonctionnels pour la plupart), il n'y existe pas de véritable cadre de concertation pour penser le développement à l'échelle des villages et des quartiers. Bien plus, les grands rassemblements (appelés dans d'autres régions du pays « congrès<sup>10</sup> ») pour penser le développement y sont rares voire inexistants. Il est tout de même important de rappeler que pendant la réalisation de son PDC en 2006, 10 comités de concertation avaient été créés dans la commune pour suivre et gérer les projets réalisés. Mais lesdits comités ont disparu quelque temps après la mise en œuvre du PDC.

Le développement local fonctionne comme un système c'est-à-dire qu'il est la résultante d'un assemblage d'éléments qui fonctionnent de manière unitaire et en interaction permanente. En effet, le développement local mobilise l'ensemble des acteurs de la société autour des initiatives visant à satisfaire les besoins des populations. L'absence d'un acteur dans le système est susceptible d'impacter négativement sur les résultats escomptés. Les cadres de concertation et de partenariats sont donc des structures par excellence où l'on met ensemble les acteurs du développement qui doivent interagir pour parvenir à un développement local réussi.

---

<sup>10</sup> Très fréquents dans la région de l'ouest Cameroun, les « congrès » sont des regroupements annuels pendant lesquels les fils d'un même village ou d'un même quartier se retrouvent pour penser le développement de leur localité.



Source : réalisée par Tsopji

**Figure 42.** Les obstacles au développement local durable dans la commune de Dibang

### II.2.5. Le sous équipement et le manque de personnel dans les structures créées

Le sous équipement et le manque de personnel dans les structures de la commune de Dibang constituent également des facteurs qui expliquent le non fonctionnement ou la faible utilisation de certaines infrastructures socioéconomiques. En effet, le problème du sous équipement et du manque de personnel est commun à la quasi-totalité des structures de la

commune. Toutefois, il s'exprime avec acuité dans les établissements scolaires et les formations sanitaires.

Dans les établissements scolaires primaires et maternels, le problème du manque d'équipements ne se pose pas avec acuité. C'est surtout le déficit d'enseignants qui constitue un véritable obstacle pour le bon fonctionnement de ces établissements.

**Tableau 60. Ratio enseignants-écoles dans l'IAEB de Dibang**

<b>Ordre d'enseignement</b>	<b>Nombre d'enseignants</b>	<b>Nombre d'écoles</b>	<b>Ratio</b>
<b>Maternel</b>	11	5	1/2
<b>Primaire</b>	79	22	1/3

Source : Rapport de fin d'année 2017-2018 de l'IAEB de Dibang

Dans l'enseignement maternel public, comme nous l'avons souligné dans le chapitre 3, pour un total de 05 écoles, l'on dénombre 11 enseignants (donc 06 formés et 05 vacataires) pour un ratio de 01 école pour 2 enseignants (Voir tableau 60). Or, même comme dans la loi N°98/004 du 4 avril 1998 portant orientation de l'éducation au Cameroun limite l'enseignement maternel à deux ans, dans la pratique, l'enseignement maternel au Cameroun a trois sections correspondant à trois années scolaires (petite section, moyenne section et grande section). Le bon fonctionnement d'une école maternelle dont les effectifs sont limités nécessiterait un minimum de 3 enseignants équivalent au nombre de sections.

Au niveau de l'enseignement primaire dans la commune de Dibang (tableau 60), pour un total de 22 écoles, l'on dénombre 79 enseignants (40 enseignants formés et 39 enseignants vacataires) pour un ratio de 01 école pour 03 enseignants. Or la loi N°98/004 du 4 avril 1998 portant orientation de l'éducation au Cameroun fixe la durée de l'enseignement primaire à six (06) ans correspondant à six niveaux qui sont : la sil ; le cours préparatoire ; le cours élémentaire première année ; le cours élémentaire deuxième année ; le cours moyen première année et le cours moyen deuxième année. Dès lors, on comprend que le bon fonctionnement d'une école à effectif limité nécessite un minimum de 6 enseignants. Par ailleurs, lorsqu'on s'intéresse aux écoles primaires au cas par cas, l'on constate qu'il existe même des écoles qui n'ont qu'un seul enseignant. C'est le cas de l'EP de Ndongo-route ; l'EP de Dikonop ; l'EP de Ngog-Ngwas ; l'EP de Ndongo-Pilote ; l'EP de Béda ; l'EP de Bamo et le GBPS de Sombo. Il apparait donc évident que les objectifs pédagogiques ne peuvent pas être atteints dans ces établissements scolaires ; ce qui a une incidence négative sur leurs rendements et leurs taux de fréquentation.

Dans l'enseignement secondaire public, le bon fonctionnement des établissements scolaires est perturbé aussi bien par le manque d'enseignants que par l'insuffisance des équipements.

**Tableau 61.** Ratio salles de classe-enseignants dans les établissements scolaires de l'enseignement secondaire dans la commune de Dibang

	<b>Lycée de Dibang</b>	<b>Lycée technique de Dibang</b>	<b>Lycée bilingue de Sombo</b>	<b>CES de Ndongo</b>	<b>CETIC de Dingombi</b>
<b>Nombre de salles de classe</b>	16	6	9	4	4
<b>Nombre d'enseignants</b>	16	10	16	7	6
<b>Ratio</b>	1/1	1/1.5	1/1.7	1/1.7	1/1.5

Source : enquête de terrain, Septembre-Novembre 2018

Au regard du tableau 61 relatif au ratio salles de classe-enseignants dans les établissements scolaires de l'enseignement secondaire dans la commune de Dibang, il découle que le ratio salles de classe-enseignants est 01 salle de classe pour 01 enseignant au lycée de Dibang, 01 salle de classe pour 1.7 enseignants au lycée bilingue de Sombo, 01 salle de classe pour 1.5 enseignants au lycée technique de Dibang, 01 salle de classe pour 1.7 enseignants au CES de Ndongo et 01 salle de classe pour 1.5 enseignants au CETIC de Dingombi. Or, dans l'enseignement général, le nombre de matières enseignées par classe est supérieur ou égal à 16 matières. En outre, dans l'enseignement technique, la circulaire N°48/G/8/MINEDUC/DESG/DETP du 01 novembre 1993 fixe le nombre maximum de spécialités par établissement (dans les chefs-lieux arrondissements) entre 02 et 08 dans les CETIC et les 1<sup>ers</sup> cycles des lycées techniques et à 01 dans les 2<sup>nd</sup> cycles des lycées techniques, excepté les cas spécifiques correspondant à des besoins socioéconomiques dûment identifiés. Il apparaît dès lors que les effectifs des enseignants exerçant dans tous les établissements scolaires de l'enseignement secondaire dans la commune de Dibang sont insuffisants au regard du nombre de spécialités et de matières à enseigner, et du coup, certaines spécialités ou matières n'ont pas d'enseignants. C'était le cas par exemple au cours de l'année scolaire 2017-2018 où, au lycée de Dibang il n'y avait pas d'enseignants de philosophie et d'anglais.

Pour ce qui est du manque d'équipements, nous allons nous appesantir beaucoup plus sur le cas du CETIC de Dingombi. En réalité, le CETIC de Dingombi est construit à presque un kilomètre et demi de l'école publique de Dingombi qui est l'une des rares écoles primaires de la commune à disposer d'un effectif d'élèves relativement élevé (170 élèves inscrits au cours de l'année scolaire 2014-2015). De plus, il existe dans les villages voisins de Dingombi des écoles primaires dont les effectifs en 2014-2015 n'étaient pas négligeables (école publique de Tamalong : 35 élèves ; école publique de Ndongo-route : 100 élèves ; école publique de Ndongo-pilote : 97 élèves ; école publique de Maboyé : 77 élèves ; école publique Ngog-Ngwas : 31 élèves). En créant le CETIC de Dingombi, l'on s'était sûrement basé sur cette population scolaire disponible. Or, comment comprendre que cet établissement scolaire peine à recruter les élèves ?

En effet, le CETIC de Dingombi n'est technique que de nom. Il n'y existe aucun équipement nécessaire à la formation technique des élèves. Bien plus, la création de cet établissement n'a pas été suivie par l'affectation du personnel devant dispenser les enseignements aux élèves. Entre 2011 et 2014, cet établissement ne comptait qu'un seul enseignant affecté par le MINSEC. En 2014-2015, cet établissement a vu le nombre de ces enseignants passer à 6 (04 enseignants fonctionnaires et 02 enseignants vacataires) ; ce qui reste toutefois insuffisant pour un établissement qui compte plusieurs spécialités. Face à cette réalité, les parents d'élèves des écoles primaires voisines du CETIC de Dingombi préfèrent envoyer leurs enfants (après l'obtention de leur CEP) dans les établissements où ces derniers pourront suivre une bonne éducation ou une bonne formation.

Dans les formations sanitaires de la commune de Dibang, le manque de personnel et d'équipements est criard. Pour ce qui est du personnel, les effectifs du personnel de santé oscillent entre 01 et 03 dans les formations sanitaires de la commune. De manière détaillée, en 2018, le CMA de Dibang avait 03 personnels (01 médecin, 01 aide-soignante et 01 commis de pharmacie), le centre de santé de Ndoupé avait 01 personnel (01 infirmière), le centre de santé de Sombo avait 02 personnels (01 infirmière et 01 commis de pharmacie), le centre de santé de Ndongo avait 01 personnel (01 infirmier), le centre de santé CPSS de Mom-Dibang avait 02 personnels (02 infirmières) et l'hôpital Deo-gratias de Ngodi-Si avait 02 personnels (01 infirmière et 01 Assistant Technicien Médico-Sanitaire). Pour ce qui est des équipements, comme nous l'avons précisé au chapitre 3, les formations sanitaires de la commune de Dibang sont très pauvres en équipements (exception faite pour l'hôpital Deo-gratias de Ngodi-Si), ce qui rend difficile le travail des professionnels de santé en service dans la commune. Or le décret N°89-354 du 03 mars 1989 portant code de déontologie des professions d'infirmier, de



sage-femme et de technicien médico-sanitaire en son titre I, article 8 stipule que « *le professionnel médico-sanitaire doit exercer sa profession dans les conditions lui permettant l'usage régulier d'une installation et des moyens techniques nécessaires à la pratique de son art* ».

La pauvreté des formations sanitaires de la commune de Dibang en ressources humaines et en équipements constitue une grande entrave à leur fonctionnement. En effet, même si les personnels affectés dans lesdites structures ont la volonté de travailler ardemment, ces derniers ne peuvent pas à eux seuls fournir un rendement acceptable dans leurs différentes structures car dans la pratique, ils seront très souvent débordés. Prenons par exemple le cas du centre de santé de Ndoupé situé à proximité de la Nationale N°3 (route Douala-Yaoundé). En cas d'accident de circulation, il est clair que ce centre de santé qui n'a qu'un seul personnel et presque pas de véritables équipements médicaux ne pourra pas prendre efficacement en charge les accidentés.

#### **II.2.6. La lente évolution de la population**

Au regard de la densité de la population de la commune de Dibang qui était de 19 habitants par kilomètre carré en 2005 et qui était estimée à 26 habitants en 2015, il apparaît que la commune de Dibang est faiblement peuplée. Bien plus, comme nous l'avons démontré au chapitre I, entre 1967 et 2005, l'effectif de la population a même diminué dans certains villages. Cette lente évolution de la population résulte de deux principaux facteurs à savoir le faible taux de natalité et l'exode rural. En effet, l'exode rural est très accentué dans la région Bassa en général et dans la commune de Dibang en particulier. Ses causes sont aussi bien sociologiques (« persécution » des jeunes par les sorciers) qu'historiques. Pour Pouka (1950), le contact avec les européens a transformé profondément les habitudes et les manières de penser des Bassa. Cela n'a pas toujours été bien pour eux. Ils ont perdu l'habitude d'obéir, le goût du travail manuel. Aussi, ils ont abandonné l'agriculture traditionnelle, le débroussaillage des pistes et la construction des ponceaux. Il en est résulté la pénurie des vivres qui a occasionné la sous-alimentation et la malnutrition. Cette situation a déclenché l'exode massif des Bassa qui se sont rués vers les villes à la quête des joies de l'agglomération urbaine, des profits du mercantilisme et des salaires en apparence plus élevés.

D'après les entretiens que nous avons eus avec certains acteurs impliqués dans la création des infrastructures socioéconomiques dans la commune de Dibang, il ressort que certaines infrastructures avaient été surdimensionnées en prévision à l'évolution de la

population. Mais lorsque l'effectif de la population évolue lentement ou diminue, l'on parvient à des situations où certaines infrastructures deviennent de moins en moins utilisées ou tout simplement abandonnées. C'est le cas du complexe Deo-gratias de Ngodi-Si qui est resté jusqu'en 2018 sous utilisées. Dans son volet scolaire, le complexe Deo-gratias abrite des infrastructures (école maternelle, école primaire et collège) d'une capacité d'accueil de plus de 1000 élèves. Dans le volet sanitaire, ce complexe abrite un hôpital d'une capacité de 24 lits et qui offrent à ces patients des services aussi divers tels que la radiographie, la gynécologie, l'échographie... pour ne citer que les plus complexes. De même, pour satisfaire les besoins de consommation des personnes qui fréquenteraient ces infrastructures (élèves, enseignants, patients, personnels soignants...) et même ceux des personnes vivant dans les villages voisins, un petit marché avait été construit par l'ONG Afrique Future. De l'entretien que nous avons eu avec le Responsable Cameroun de l'ONG Afrique Future, il ressort qu'en construisant un complexe aussi grandiose et futuriste, cet ONG avait pour objectif de satisfaire non seulement les besoins des populations du village Ngodi-Si et celles des villages environnants, mais aussi de satisfaire les besoins des populations en provenance des autres communes du pays (en l'occurrence les personnes qui devaient venir se faire soigner à Ngodi-Si ou les élèves qui devaient fréquenter le collège).

**Tableau 62.** Effectifs de la population des villages environnants du complexe Deo-gratias de Ngodi-Si

Villages	Dibang-centre	Mapubi-Dibang	Ngodi-Lom	Ngodi-Si	Lisségué	Total
<b>Effectifs de la population</b>	1225	107	248	453	168	2201

**Source :** rapport du 3<sup>ème</sup> Recensement Général de la Population et de l'Habitat. Vol IV, Tome 07

A l'observation du tableau 62, on se rend compte que l'effectif total de la population des 05 villages voisins du complexe Deo-gratias de Ngodi-Si (Dibang-centre, Mapubi-Dibang, Ngodi-Lom, Ngodi-Si et Lisségué) était de 2201 habitants lors du 3<sup>ème</sup> Recensement Général de la Population et de l'Habitat effectué en 2005. Et si l'on se fie à la proportion de la population infantine (0-14 ans) qui est de 24,69% dans la commune de Dibang (PCD, 2015), l'on peut estimer la population scolarisable dans ces villages entre 500 et 800 personnes. Il apparait donc clairement que la population scolarisable de ces villages ne comblerai même pas la capacité d'accueil du complexe scolaire Deo-gratias de Ngodi-Si. Or, certains villages

voisins de Ngodi-Si abritent des établissements scolaires (Dibang centre : 01 lycée général ; 01 lycée technique ; 01 école primaire publique ; 01 école maternelle publique et Lisségoué : 01 école publique) ; ce qui diminue d'avantage le nombre d'élèves susceptibles de fréquenter le complexe scolaire Deo-gratias de Ngodi-Si.

Par ailleurs, les infrastructures du complexe Deo-gratias de Ngodi-Si peinent à attirer les populations des autres localités du pays. Par exemple, après sa réouverture en 2016 et ce jusqu'en 2018, l'hôpital Deo-gratias de Ngodi-Si n'a reçu que 1203 patients en consultation générale (tous résidant dans la commune). Du coup, en 2018, une partie du personnel de cet hôpital a été redéployée dans d'autres formations sanitaires de l'ONG Afrique Future situées dans d'autres communes. De même, en raison de sa très faible fréquentation, le marché de Ngodi-Si est non fonctionnelle depuis 2016.

### **II.2.7. La multiplication des infrastructures de même type**

La création de plusieurs infrastructures de même type dans la commune de Dibang influence négativement le fonctionnement des infrastructures préexistantes. En effet, la multiplication des infrastructures socioéconomiques dans la commune de Dibang à partir des années 2000 a accru l'offre en infrastructures dans la commune. Et, avec la lente progression de la population comme nous venons de le relevé ci-haut, la demande en infrastructures n'a pas véritablement augmenté. La multiplication des infrastructures dans la commune a donc eu pour effet négatif, la baisse de la fréquentation des infrastructures qui existaient bien avant les années 2000. L'exemple du lycée de Dibang illustre très bien cette situation. Avant les années 2000, le lycée de Dibang était le seul établissement scolaire d'enseignement secondaire dans la commune de Dibang. Pendant cette période, la plupart des élèves de la commune qui achevaient leur cycle primaire s'inscrivaient au lycée de Dibang. Mais avec la création de nouveaux établissements scolaires d'enseignement secondaire dans la commune à partir des années 2000 (lycée bilingue de Sombo, lycée technique de Dibang, le collège Deo-gratias de Ngodi-Si, le CES de Ndongo, le CETIC de Dingombi), les effectifs des élèves ont drastiquement chuté au lycée de Dibang. Du coup, cet établissement scolaire qui avait des effectifs qui environnaient 600 élèves pendant les années 1990 peinent aujourd'hui à réunir un effectif de 200 élèves.

## **III. DISCUSSION**

L'analyse des facteurs responsables des problèmes observés dans le fonctionnement et l'utilisation des infrastructures socioéconomiques de la commune de Dibang nous a permis de déceler deux types de facteurs à savoir : les facteurs principaux (liés aux approches d'intervention des principaux acteurs impliqués dans la création et la gestion des infrastructures socioéconomiques) et les facteurs secondaires (liés aux éléments du contexte de la commune). Il s'avère donc que le développement local participatif impulsé dans le cadre de la décentralisation demeure une réalité très mal maîtrisée et très mal appliquée dans la commune de Dibang. En effet, le modèle participatif appliqué dans la commune de Dibang lors de l'élaboration du PCD en 2015 présente des limites liées à la mauvaise analyse et à la mauvaise priorisation des besoins des populations. Aussi, la logique descendante (conception et réalisation des projets de développement sans aucune forme d'association des populations bénéficiaires) principalement entretenue par la mairie, les élites, les entreprises et l'Etat central, produit dans cette commune des infrastructures socioéconomiques qui ne sont d'aucune utilité pour les populations locales. Or le paradigme du développement local (issu de la théorie du développement endogène) voudrait faire de l'acteur local le principal moteur du développement. Il met l'emphase sur la participation des populations locales à toutes les actions de développement. Le développement local n'est donc pas une réalité dans la commune de Dibang.

Cette situation que nous venons de relever n'est pas exclusive à la commune de Dibang. Dans une étude menée au Niger, Simard (2008) a décelé les limites de la participation au développement local à partir de l'analyse des diagnostics participatifs de type MARP (Méthodes Accélérées de Recherche Participative). D'après lui, l'analyse du processus de prise de décisions au Niger a permis de constater la persistance d'un modèle descendant en ce qui concerne le choix des priorités et des actions de développement. Cette logique de développement du haut vers le bas s'observe lors de la réalisation des infrastructures. Pour la majorité des nigériens, le choix des infrastructures à construire se fait sans consultation des populations bénéficiaires. Les décisions sont prises en haut et imposées aux populations. En effet, les populations estiment que les assemblées organisées lors de l'élaboration des Plans Locaux de Développement Triennal (PLDT) sont alimentées selon une logique de haut en bas où des informations recueillies par des délégués déterminent le choix des projets qui seront subséquentement présentés pour fins d'approbation. En outre, ces dernières estiment qu'au lieu d'être des espaces d'échange et de négociation des priorités, ces assemblées se présentent davantage comme des espaces d'information où le choix des populations se fait à partir de ce qu'offre le projet. De même, le choix des projets soumis au Comité d'Octroi Zonal et le choix

des priorités de développement de chaque zone sont perçus par les acteurs locaux comme étant descendants. Pour Simard (2008), malgré la présence des processus formels fondés sur un modèle de prise de décisions partant des besoins de la base et remontant vers le haut, on constate que pour les populations, le choix des actions de développement à mener s'effectue selon une logique du haut vers le bas. En effet, les lieux de prise de décisions en ce qui concerne la définition des priorités et des actions de développement qui seront menées demeurent confinés aux échelles supérieures. A ce propos, Lavigne (2005) repris par Simard (2008), pense que la réalisation des diagnostics de type MARP se caractérise souvent par une mise en œuvre paresseuse et routinière, une application standardisée d'une méthode où la participation se limite à une enquête initiale, aboutissant à un rapport d'une fiabilité discutable, reprenant la gamme classique des propositions d'actions, sans guère d'impacts sur le déroulement ultérieur du projet.

A contrario de ce qui se passe au Niger, dans certains pays d'Afrique de l'Ouest en l'occurrence au Sénégal et au Mali, le processus de développement local participatif semble être mieux maîtrisé. Dans la commune de Koalack au Sénégal, le développement est piloté par le Comité de Développement de Koalack (CODEKA) à qui le Conseil Municipal a donné mandat pour la conception et la mise en œuvre du Plan d'Action Communal porté et animé par l'ensemble des acteurs du développement de Koalack (Badiane, 2004). Pour rendre son action plus efficace, le CODEKA a créé les Comités de Développement de Quartier (CDQ) qui ont une fonction de coordination et d'animation du développement et constituent des structures relais entre les populations, la commune et les partenaires au développement intervenant dans les quartiers. Et, sur la base du diagnostic des quartiers élaboré par les CDQ, le CODEKA conçoit un document appelé « portefeuille » dans lequel sont définis les projets de développement à mettre en œuvre dans les différents quartiers de la commune.

Toujours au Sénégal, dans le cadre de la décentralisation, et devant la nécessité de promouvoir la participation des populations à l'échelle des quartiers, la municipalité de Saint-Louis a entrepris depuis 1995 une politique de mise en place des Conseils de Quartiers (CQ) qui ont pour missions fondamentales l'animation, la coordination et la promotion des actions de développement à l'échelle des quartiers (Diao, 2004). En outre, ces CQ ont pour buts la promotion de la démocratie locale et le renforcement du dialogue entre les habitants des quartiers et les acteurs institutionnels à travers les Organisations Communautaires de Base (OCB) qu'ils fédèrent.

Au Mali, SUCO a adopté une approche de développement basée sur l'appui de l'empowerment et la promotion de la démocratie (SUCO, 2008). Pour ce faire, dans un

premier temps, SUCO a proposé un appui organisationnel aux collectivités partenaires, afin qu'elles s'engagent dans une réflexion collective et se donnent les outils nécessaires pour une gestion efficace et démocratique du développement. En effet, mieux que le gouvernement central, les collectivités territoriales connaissent les besoins locaux. Elles sont capables d'identifier les groupes pauvres, de respecter les identités sociales locales, de valoriser les formes locales d'action collective et d'entraide, d'appuyer les processus d'inclusion sociale et de prendre les mesures qui correspondent aux variations locales, aux préférences, aux normes et aux exigences locales en matière de fourniture de services et d'infrastructures (FENU, 2005). Ainsi, en cohérence avec la démarche amorcée au plan organisationnel, SUCO a proposé un appui à l'émergence d'une nouvelle dynamique économique initiée et gérée par les collectivités pour soutenir le plein épanouissement des individus. Cette approche de développement impulsé par SUCO au Mali a abouti à des résultats probants. Mais le résultat le plus marquant constaté est le changement des attitudes de la population par rapport au développement. Les hommes et les femmes, les jeunes et les plus âgés, ont renforcé leur pouvoir d'agir et ont puisé une confiance renouvelée dans leur capacité de gestion, autant personnelle que collective. Cette mobilisation des différentes couches sociales de la population est essentielle pour le développement. Pour Pecqueur (1994), repris par Corine et al. (2010), le renforcement des stratégies d'acteurs passe par des relations spécifiques qui relient ces acteurs entre eux. C'est la nature de ces liens qui détermine l'efficacité productive des acteurs et qui permet de reconnaître le caractère local du développement.

Par ailleurs, comme nous l'avons présenté dans ce chapitre, en dehors des facteurs liés aux approches adoptées par les acteurs du développement local, d'autres facteurs dites secondaires entravent la réussite des projets de développement dans la commune de Dibang. Parmi ces facteurs, nous pouvons citer : la mauvaise gouvernance locale ; le manque d'équipements et de personnels dans les structures ; l'absence de l'esprit communautaire ; l'inexistence des cadres de concertation à l'échelle des villages et des quartiers ; la mauvaise gestion des structures ; la lente évolution de la population et la multiplication des infrastructures de même type.

Les projets de développement initiés dans certaines communes du Cameroun et même dans celles des autres pays d'Afrique connaissent aussi des difficultés causées par des facteurs similaires à ceux recensés dans la commune de Dibang. Dans un travail mené sur la Société de Conserveries Alimentaires du Noun située à Foubot au Cameroun, Ngague et al. (2011 : 275) ont relevé le « *caractère inadapté des projets de développement conçus « d'en haut » sans une bonne connaissance du terrain* ». Pour eux, l'introduction et la diffusion de

l'innovation en milieu rural doit tenir compte de l'environnement socioéconomique et des mentalités. Par ailleurs, dans la partie septentrionale du Cameroun, Nzossie et al. (2016) ont constaté que les infrastructures de stockage collectif étaient faiblement utilisées. D'après eux, ce faible taux d'utilisation s'explique par trois éléments à savoir : la faiblesse des quantités produites et donc le peu d'excédent pour le stockage collectif ; le souci de discrétion des agriculteurs concernant leurs performances agricoles (quantités récoltées) et les dénonciations d'ingérence des autorités traditionnelles dans la gestion des infrastructures. D'après Nzossie et al. (2016), deux situations se dégagent de ces trois explications :

- les infrastructures fonctionnelles (moins de 30% selon les enquêtes) sont celles ayant bénéficié à la fois des financements pour la construction des infrastructures, pour le stockage des récoltes et les appuis à la gestion des infrastructures de stockage. La gestion des stocks est ainsi assujettie aux règles du bailleur de fonds ;
- les infrastructures abandonnées (60% selon les enquêtes) sont celles ayant bénéficié du financement de la construction et l'appui à la mise en place du comité (ou bureau) de gestion, la constitution des stocks devant provenir de la mobilisation des excédents des récoltes. C'est le cas de nombreuses infrastructures réalisées par les acteurs privés et dans le cadre des projets/programmes étatiques.

Au Niger, en plus des limites du modèle de développement participatif implémenté, Simard (2008) a constaté que l'échec des projets de développement était aussi lié aux facteurs tels que l'absence de l'esprit communautaire, l'absence de consensus entre les acteurs du développement, l'influence négative des bailleurs des fonds et le manque de coordination entre les différents acteurs. Tout comme au Niger, au Magrheb, Boudedja (2013) a relevé le rôle trouble que jouent les organisations internationales et les bailleurs de fonds dans le processus de développement participatif. En Côte d'Ivoire par contre, Yao (1993) a attribué aux populations locales l'échec des projets d'hydraulique villageoise. Pour lui, la paysannerie africaine « résisterait au changement » car elle reste attachée aux valeurs traditionnelles. Il en est de même au Sénégal où Alissoutin (2008) a constaté la survivance des attitudes traditionnelles, le déficit de citoyenneté active, le faible engagement des acteurs locaux, l'irruption des forces non officielles dans le pouvoir décisionnel, les biais des interventions des partenaires au développement et la politisation à outrance du développement local.

Sur un autre plan, Yaya et al. (sd) ont relevé les facteurs qui limitent l'accès des populations africains aux soins de santé. Pour eux, la capacité d'une population à accéder aux soins de santé est fonction des facteurs économiques, temporels, culturels, organisationnels,

informationnels et de localisation qui peuvent constituer des barrières ou des facilitateurs d'obtention des services. L'accès aux soins de santé et aux services n'est possible que dans la mesure où ceux-ci sont disponibles. Cette disponibilité implique une présence physique, une disponibilité temporelle et une fourniture effective des prestations en fonction du volume et de la nature des besoins exprimés. Pour Yaya et al. (sd), la question de l'accès aux soins de santé ne saurait évacuer celle de leur qualité. En effet, dans les pays en développement, les formations sanitaires sont souvent d'un niveau assez bas et d'un contenu mal adapté aux conditions de travail réelles et la prestation des soins de qualité est restreinte par la pénurie du matériel médical. Aussi, l'Afrique fait face à une pénurie dramatique de médecin. Rares sont les formations sanitaires, lorsqu'elles existent, qui assurent de façon satisfaisante leur mission de service public et qui ne se trouvent pas dans une situation précaire tant du point de vue technique que financier. La qualité des services est insuffisante et l'accueil dans bien des cas est déficient.

De ce qui précède, il apparaît que la théorie de la modernisation qui conçoit le développement comme une évolution des institutions et des infrastructures ne s'applique pas dans le cas de la commune de Dibang. Le processus de développement local dans cette commune tout comme dans d'autres communes du Cameroun et même dans celles des autres pays d'Afrique, connaît des pesanteurs causées aussi bien par des facteurs liés aux approches adoptés par les acteurs du développement local que par des facteurs liés au contexte.

## **CONCLUSION**

Le présent chapitre visait à identifier les facteurs responsables des problèmes observés dans le fonctionnement et l'utilisation des infrastructures socioéconomiques de la commune de Dibang. Pour atteindre cet objectif, nous avons formulé l'hypothèse selon laquelle la non prise en compte des besoins réels exprimés par les populations locales est la cause majeure des problèmes observés dans le fonctionnement et l'utilisation des infrastructures socioéconomiques de la commune de Dibang. Pour vérifier cette hypothèse, par le biais des entretiens, de l'observation participante, de l'enquête de terrain et de l'exploitation des documents, nous avons collecté les données dont l'analyse et le traitement nous ont permis de constater que les acteurs impliqués dans la création des infrastructures socioéconomiques dans la commune de Dibang adoptent des approches (approche par le bas très mal maîtrisée et approche par le haut) qui ne prennent pas en compte les besoins réels exprimés par les populations. Toutefois, il importe de préciser que même si ces approches sont les causes



principales des problèmes observés dans le fonctionnement et l'utilisation des infrastructures socioéconomiques dans la commune de Dibang, il reste tout de même que d'autres causes dites secondaires existent : lente croissance de la population ; absence de l'esprit communautaire ; sous équipement des infrastructures créées ; manque de personnel dans les structures ; mauvaise gestion des structures ; l'inexistence des cadres de concertation... Dans le chapitre suivant, nous proposons une approche de développement susceptible de produire un développement local intégré dans la commune de Dibang.

## **CHAPITRE VI :**

# **POUR UN DEVELOPPEMENT LOCAL INTEGRE DE LA COMMUNE DE DIBANG**

## **INTRODUCTION**

Dans le chapitre précédent, nous avons analysé les facteurs responsables des problèmes observés dans le fonctionnement et l'utilisation des infrastructures socioéconomiques de la commune de Dibang. De cette analyse, il découle que ces problèmes sont pour l'essentiel la résultante d'une approche de développement qui ne met pas l'acteur local au centre des préoccupations liées à l'amélioration de ces conditions de vie.

Dans le cadre du présent chapitre, nous proposons une approche de développement<sup>11</sup> inclusive (centrée sur la création des cadres de concertation et de partenariat) qui présente des avantages susceptibles de déclencher un développement local intégré dans la commune de Dibang. Mais avant, il importe de redéfinir le rôle des acteurs locaux dans un processus de développement qui se veut local.

## **I. UNE NECESSAIRE REDEFINITION DU RÔLE DES ACTEURS LOCAUX DANS LE PROCESSUS DE DEVELOPPEMENT PARTICIPATIF**

Il convient ici de définir d'abord le concept d'acteur local (I.1.), ensuite, de présenter la typologie des acteurs locaux (I.2.) et enfin de redéfinir le rôle que ces derniers doivent jouer dans le processus de développement participatif (I.3).

### **I.1. Comprendre le concept d'acteur local**

Un acteur est vulgairement défini comme un individu, un groupe d'individus ou une institution qui entre en jeu dans un processus sociologique ou économique. Certains auteurs considèrent le concept d'acteur comme étant un concept propre à la sociologie. Toutefois, ce concept est utilisé en géographie pour désigner l'ensemble des agents (individu, groupes de personnes, organisations) susceptibles d'avoir, directement ou indirectement une action sur les territoires (Brulat et al., 1996). Son échelle va de l'individu à l'Etat et aux structures transnationales, en passant par les entreprises, les collectivités locales, les associations, etc.

---

<sup>11</sup>Il s'agit d'une approche de développement inspirée de celui qui est impulsé dans la commune de Koalack au Sénégal et la commune de Chihia en Tunisie

Pour Friedberg (1997), l'acteur est un sujet pensant qui tend vers une certaine rationalité et qui n'absorbe pas passivement le contexte qui l'entoure. Celui-ci agit sur son contexte et essaie de le structurer en renégociant les règles. C'est un acteur empirique qui contribue à modifier les règles et à agir en revendiquant une certaine rationalité. La multiplicité des rationalités s'explique par la multiplicité des stratégies et des intentions. L'acteur agit sur son environnement en fonction de ses mobiles et de ses intérêts en s'adaptant aux contraintes. L'acteur, d'après Friedberg (1997), doit être appréhendé comme un construit social à rationalité propre. Il a sa propre perception des opportunités et des contraintes. Une « rationalité stratégique » n'exclut pas l'ignorance expliquant ainsi le caractère limité de la rationalité utilitaire et instrumentale. Elle dépend cependant des normes et de la culture imprégnée par l'histoire et le processus d'apprentissage. La découverte du contexte et des intérêts de l'acteur passe par une démarche inductive comme proposition principalement méthodologique. Elle permet d'appréhender « l'utilitarisme élargi » en focalisant l'intérêt sur l'analyse des relations plutôt que sur les personnes. Ce qui est nécessaire, c'est de dépersonnaliser l'analyse et chercher le comportement utilitariste par la « contextualisation » de l'acteur.

Le terme « local » fait généralement référence à quelque chose qui est particulier à un lieu limité dans l'espace que l'on oppose à un ensemble plus vaste. Pour Badiane (2004), le terme « local » fait référence à un lieu. En effet, le local naît quand les hommes occupent le lieu en tant qu'acteurs. Un lieu est créé par l'homme. Les limites du lieu, ses frontières, tant concrètes qu'imaginaires, sont déterminées par l'homme. Toutefois, parler du local à l'heure de la mondialisation paraît paradoxal dans le contexte actuel (Veltz, 2002). La réalité est que le retour en force du local découle de l'incapacité à traiter les stratégies d'acteurs en dehors des cadres spatiaux. Mais le retour du local démontre que la dynamique de globalisation repose sur des espaces où le local sert de ciment pour un « territoire en réseau » (Veltz, 2002). Dans un contexte social, économique et politique en mutation, l'histoire du local montre qu'il a été décomposé pour être recomposé par la suite (Levesque, 2002). La décomposition de l'ancien local est en effet liée à l'effritement du système fordiste. Des régions rurales et des catégories sociales ont été délaissées par la nouvelle logique de croissance et la restructuration des systèmes productifs. Dans une posture de modernisation, le local était désormais considéré comme un frein à une vision de développement du haut vers le bas, de planification et d'innovation (Levesque, 2002). La recomposition du local s'est amorcée avec l'émergence d'un débat portant sur le déploiement des pratiques et des initiatives qui visaient à désenclaver ces espaces voués à la marginalisation. Sur le plan politique, le nouveau paradigme

organisationnel vantant l'intérêt de la décentralisation est venu appuyer le redéploiement du local. Outre les aspects de l'organisation locale, la mobilisation des ressources endogènes et des populations locales apparaissait comme le levier de cette nouvelle dynamique locale (Levesque, 2002).

En géographie, le terme local renvoie à une zone géographique restreinte : une région, une province, une commune, par opposition au pays tout entier ; un pays, une nation, par opposition au monde entier. Selon un article publié dans *Géoconfluences*<sup>12</sup> intitulé local et localisme, le terme local s'est imposé comme principe d'organisation de la territorialité. Paré de toutes les vertus, il a inspiré les contestations du pouvoir central, les politiques de décentralisation et les politiques de projets selon la formule consacrée « *small is beautiful* ». Il a légitimé la redéfinition du rôle de l'Etat, le « génie local » valant mieux que l'agent public. Le local est alors conçu comme un espace de mobilisation synergique des acteurs qui doivent penser globalement mais agir localement.

Au Québec, d'après KATO (2005), le terme « local » est surtout porté par la municipalité régionale de Comté, mais dans le contexte malien, il s'agit de la collectivité locale (commune) ou du village (groupement villageois). En effet, compte tenu du faible degré d'institutionnalisation des regroupements collectifs de la collectivité locale actuelle au Mali, le terme local fait généralement référence au village.

Au Cameroun, le terme local est utilisé en référence aux Collectivités Territoriales Décentralisées (plus précisément la commune). Ainsi, dans le contexte camerounais, le développement local est une approche de développement impulsée à l'échelle des communes. Or, comme nous l'avons souligné plus haut, la commune de Dibang se présente comme un territoire empreint de rapports de force, d'intérêts divergents et même de conflits. Il est donc difficile d'entrevoir une participation effective et productive des populations dans une approche de développement pilotée à la seule échelle communale. Dès lors, de nouvelles échelles telles que le quartier et le village méritent d'être prises en compte. Le « local » ne fait plus seulement référence à la commune mais aussi au village et au quartier.

Par ailleurs, lorsque l'adjectif « local » est accolé au substantif « acteur », nous avons le concept « acteur local » que nous définissons comme une personne physique ou morale vivant sur un territoire (dont l'échelle peut être le quartier, le village ou la commune) et dont les

---

<sup>12</sup> Géoconfluence est une publication géographique numérique à caractère scientifique pour le partage du savoir et la formation en géographie, mise en place par le Ministère français de l'Education Nationale et l'Ecole Normale Supérieure de Lyon à partir de 2002 et inauguré en 2003.

actions sont susceptibles d'impacter directement ou indirectement ledit territoire et les populations y qui vivent.

Une fois le concept « acteur local » défini, dans la section suivante, nous allons présenter la typologie d'acteurs locaux qui interviennent dans le processus de développement participatif.

## **I.2. Typologie d'acteurs locaux**

A l'échelon local, les acteurs du développement sont très hétérogènes (Sebahara, 2000). A côté des acteurs individuels, l'on retrouve les acteurs collectifs tels que la mairie (le maire et les conseillers municipaux), les services déconcentrés de l'État, les composantes de la société civile (ONG locales, associations, organisations religieuses, organisations paysannes, chefs coutumiers) et les agences de coopération (agences bilatérales et multilatérales, ONG internationales). Ces différents acteurs mettent en œuvre des stratégies différentes parce qu'ils poursuivent des objectifs différents. Pour Sebahara (2000), la création de la commune et la mise en place du pouvoir politique municipal ont eu lieu dans un environnement plutôt saturé par de multiples sources de pouvoirs à savoir : la chefferie ; l'État central (à travers les services déconcentrés de l'Etat) et les autorités religieuses. Cette pluralité de sources normatives renvoie à des instances de pouvoirs qui jouent chacune un rôle. Dès lors, on serait face à un empilement de pouvoirs.

Cormier (2010) a classé les acteurs locaux en plusieurs catégories en fonction du rôle joué par chacun d'eux dans le système. Parmi ces catégories, on distingue :

- ❖ la société civile : les acteurs de la société civile comprennent tous les individus citoyens d'une localité qu'ils soient organisés (acteurs collectifs) ou non (acteurs individuels). Ils sont ainsi classés parce qu'ils partagent des valeurs et cultivent des intérêts individuels et collectifs spécifiques profitant au processus participatif d'une initiative de développement ;
- ❖ les acteurs économiques : ils se subdivisent en deux groupes. Premièrement, les acteurs du secteur privé : industries ; entreprises ; commerçants ; artisans ; etc. Ils possèdent des intérêts économiques dans la localité et peuvent donc être financièrement touchés par les actions mises en œuvre par une initiative de développement. Leurs intérêts autant que leurs expériences dans des domaines spécifiques, doivent faire partie du processus de réflexion. Deuxièmement, les bailleurs de fonds, impliqués financièrement dans le soutien des initiatives locales de développement. Ils peuvent

cultiver envers ces initiatives des attentes concernant notamment les méthodes empruntées et les résultats espérés ;

- ❖ les acteurs politiques : ils sont composés des élus de tous les paliers gouvernementaux, des conseillers municipaux ainsi que de tous les représentants politiques et membres de l'opposition. Ils ont un devoir décisionnel et possèdent des capacités administratives et un leadership pouvant être mis à profit dans une initiative ;
- ❖ les acteurs institutionnels : ils sont constitués de toutes les populations universitaires et scientifiques ainsi que des institutions publiques (services techniques municipaux, services déconcentrés de l'État, sociétés d'État, etc.). Ils détiennent un savoir-faire et une expertise qui peuvent profiter aux démarches d'une initiative de développement dans ses divers domaines d'action ;
- ❖ les personnes-ressources : sont considérées comme personnes-ressources, les individus (chefs et représentants traditionnels ou religieux, anciens très respectés, etc.) qui par leur position hiérarchique dans la société traditionnelle exercent une influence sur les autres acteurs locaux. Ils constituent un atout en terme de représentation et de mobilisation de la société civile lorsqu' ils sont intégrés dans une initiative locale de développement.

Par ailleurs, Cormier (2010) a mis en exergue une autre typologie d'acteurs locaux. Ainsi, il a distingué quatre types d'acteurs locaux à savoir : les acteurs territorialisés, les acteurs collectifs, les acteurs faibles et les acteurs absents.

### **I.2.1. Les acteurs territorialisés**

Les acteurs territorialisés sont définis par Brulat et al. (1996) comme des personnes physiques ou morales possédant le pouvoir d'agir sur une certaine portion de la surface terrestre, de la transformer, d'en user suivant leurs intentions et leurs besoins. Ainsi, l'acteur est lié au territoire. D'ailleurs, la géographie définit le territoire comme une entité dotée d'une organisation des acteurs sociaux et institutionnels, elle-même caractérisée par des rapports d'hierarchie, de domination, de solidarité et de complémentarité (Laganier et al., 2002). Le territoire n'est donc pas uniquement composé de ses caractéristiques physiques ; il est le résultat des actions des communautés qui l'habitent. Lorsque sont mobilisés un ou plusieurs acteurs de ces communautés dans une initiative locale de développement par exemple, ils deviennent alors des acteurs territorialisés. Di Méo (1998) repris par Boudedja (2013) renchérit en précisant que le territoire, en tant qu'espace de l'action, espace tissé d'un

entrelacs de transactions, de stratégies, d'intentionnalités, de débats, d'interactions innombrables est bien essentiellement une affaire d'acteurs.

Pour Sénécal (2006), l'acteur territorialisé serait aussi celui qui, participant aux débats sociaux, engage une réflexion sur le devenir du territoire. Il disposerait d'une marge de manœuvre pour aborder le changement et tenter de modifier les conditions de son environnement, en d'autres termes pour construire et déconstruire des territoires. Ainsi, les acteurs agissant dans des communautés où existent des initiatives locales de développement tendent à devenir des acteurs territorialisés lorsqu'ils sont mobilisés dans un système participatif ou dans un projet respectant une approche participative.

### **I.2.2. Les acteurs collectifs**

Les acteurs n'agissent pas seulement de manière individuelle (Lévy et al., 2003). Les individus sont, au premier chef, des acteurs, mais on peut admettre par extension l'existence des acteurs collectifs qui sont dotés de potentiels proches de ceux des individus (la compétence intentionnelle stratégique, la capacité linguistique d'énonciation et la réflexivité) mais les exploitent selon d'autres registres que l'acteur individuel. En effet, des groupes se forment naturellement dans la société selon des centres d'intérêts communs. Ces groupes possèdent un potentiel de transformation du territoire (Cormier, 2010). Ils sont motivés par des besoins spécifiques et une volonté d'agir dans leur intérêt pour améliorer leur qualité de vie. Dans l'objectif de mettre en œuvre une initiative de développement de type participatif, il est essentiel d'identifier les différents groupes d'acteurs qui forment une collectivité. Ceux-ci varient d'un territoire à l'autre et selon les différentes échelles d'approche.

En outre, certains auteurs se sont penchés sur la catégorisation générale des acteurs collectifs lorsqu'ils se forment à l'échelle locale. Ainsi, Deffontaines et al. (2001) ont mis en exergue plusieurs groupes d'acteurs collectifs à savoir : les élus locaux ; les entreprises et plus généralement l'ensemble des activités créatrices d'emplois et de revenus ; les associations ; les multiples réseaux qui sont produits et producteurs de liens sociaux ; les groupes informels (d'âge, de voisinage, d'origine sociale...) et enfin les foyers (habitats) sans lesquels il ne saurait y avoir réellement de développement local.

### **I.2.3. Les acteurs faibles et les acteurs absents**

Les acteurs faibles sont définis par Brodhag et al. (2004) comme étant des humains contemporains sous-représentés. Sont considérés comme tels ceux qui ne disposent pas des

meilleurs atouts dans la négociation (charisme, pouvoir, relations, etc.) pour imposer leurs choix, leurs valeurs morales et défendre leurs intérêts. Ce sont des acteurs à qui on ne donne pas la parole ou qui ne manifestent pas la volonté de prendre la parole. Différents d'un lieu à l'autre, ces acteurs faibles sont indéniablement présents dans de nombreuses initiatives locales de mise en œuvre du développement. Brodhag et al. (2004) ont identifié plusieurs exemples d'acteurs faibles en Afrique. Pour eux, il est récurrent en Afrique d'observer une sous-représentation des femmes dans les processus participatifs. Celles qui sont invitées à participer ne sont pas habituées à exercer leur participation citoyenne ; ce qui rend difficile leur implication dans le processus. Pour d'autres acteurs, c'est la langue utilisée dans les activités du processus qui les transforme en acteurs faibles. S'ils ne la parlent ni ne la comprennent, leur participation aux dialogues et leur poids décisionnel en sont gravement affectés.

L'acteur absent est défini au sens le plus large par Brodhag et al. (2004), comme étant un acteur qui ne peut prendre la parole lors d'une négociation, ou qui n'est pas invité à la table des négociations. Cet acteur est donc évité ou tout simplement non représenté. Il est parfois présent lors des négociations et prises de décisions, mais pour une raison ou une autre, ne peut prendre la parole pour contribuer au processus. Pour Brodhag et al. (2004), en plus d'être une lacune démocratique certaine, la non reconnaissance d'un type d'acteur peut nuire au succès de la démarche. Un acteur absent, c'est-à-dire mis de côté dans le processus participatif d'une initiative de développement, peut facilement perdre sa crédibilité et sa légitimité face aux autres acteurs de la communauté.

De ce qui précède, il apparaît qu'en fonction de leur rôle ou de leur degré d'implication dans le processus de développement, l'on distingue plusieurs types d'acteurs locaux. Dans la section suivante, nous allons redéfinir le rôle de l'acteur local dans un processus de développement qui se veut participatif.

### **I.3. De l'acteur local faible ou absent à l'acteur local initiateur et conducteur du processus de développement à l'échelle locale**

Il convient ici de présenter l'historique de l'évolution du rôle des acteurs locaux dans le processus de développement (I.3.1) avant de redéfinir le véritable rôle de ces derniers (I.3.2).



### **I.3.1. Historique de l'évolution du rôle des acteurs locaux dans le processus de développement**

L'échec de plusieurs grands projets de développement rural en Afrique ont amené d'importants changements dans les discours et les pratiques des agents de développement et des bailleurs de fonds (Simard, 2008). En effet, bien que le concept de participation soit apparu dans les discours au début de la colonisation (Chauvaud, 1994), sa popularité s'est accrue de manière significative vers la fin des années 1970 pour constituer un des fondements d'un nouveau courant de pensée que certains chercheurs qualifient de populiste. Ainsi, vers la fin des années 1970, des changements importants se sont opérés dans les stratégies de développement. Les grands projets de développement rural ont progressivement fait place à des stratégies de développement appuyant les initiatives locales (Simard, 2008).

En 1980, la Banque Mondiale introduit le concept de participation à travers son discours sur l'efficacité des programmes de développement humain. Lorsqu'elle aborde les obstacles auxquels ses programmes sont confrontés, la Banque Mondiale présente les pauvres comme des personnes le plus souvent hostiles aux projets à cause de leurs traditions culturelles et de leur faible niveau d'éducation (Simard, 2008). Afin de les amener à utiliser les services qui leur sont proposés dans le cadre de ses programmes, la Banque Mondiale suggère dans un premier temps d'identifier leurs résistances pour ensuite soit modifier la présentation du service ou le plus souvent, intervenir au niveau des mentalités. Plus un programme exige une transformation profonde des comportements, menace les coutumes établies ou les intérêts de certains, plus il doit être introduit lentement (Banque Mondiale, 1980). Pour la Banque mondiale, le progrès social passe donc par l'information, l'éducation et la persuasion des populations locales. À cet effet, les groupements religieux et culturels seraient, tout comme les structures sociales traditionnelles, les mieux à même d'accomplir ce travail de persuasion (Simard, 2008).

En outre, dans le rapport de la Banque Mondiale sur le développement dans le monde 2000/2001 intitulé « *Combattre la pauvreté* », l'on assiste à une évolution marquante du concept de participation. Cette dernière cessera d'être conçue uniquement sous une forme utilitaire, en terme de consultation et de moyen pour connaître les besoins des pauvres. En effet, à travers l'émergence du concept d'« empowerment », les notions de pouvoir et de participation deviendront étroitement liées. La participation est donc devenue une approche d'intervention autour de laquelle semble se fonder un consensus en ce qui concerne la manière d'impliquer les populations aux différentes étapes de réalisation d'un projet. Cette approche

autorise toutefois diverses pratiques : mobilisation au travail plus ou moins volontaire et enthousiaste ; le fait d'être consulté avant un projet, de contribuer à une enquête sous forme d'entretien collectif au profit de l'équipe de projet, de bénéficier d'une action censée renforcer son propre pouvoir, d'être invité à une négociation pouvant peut-être déboucher sur des décisions en sa faveur (Simard 2008).

Désormais, de nouvelles stratégies de développement rural et local émergent. Les acteurs du développement mettent plus d'emphasis sur l'importance du rôle des organisations de la société civile dans la mise en œuvre d'un développement autogéré qui émane de la « base » (Bonnal, 1995). Dans le contexte de la lutte contre la pauvreté, il est désormais conseillé d'associer les bénéficiaires à toutes les étapes d'une démarche de développement afin de renforcer le pouvoir des groupes les plus pauvres et d'assurer l'auto-développement des collectivités (Simard, 2008). Ces changements remettent en cause les fondements des théories de la modernisation. En effet, la croissance, l'atteinte d'objectifs macro-économiques et la libéralisation des marchés ne seraient plus en mesure, à eux seuls, d'assurer le développement et l'amélioration des conditions de vie (Simard, 2008). Il serait maintenant important d'écouter et de répondre aux besoins exprimés par les populations locales. Ainsi, les théories dites de modernisation répondraient davantage aux attentes d'une minorité de gens favorisés plutôt qu'aux préoccupations de la majorité. Dans le cadre des stratégies actuelles de lutte contre la pauvreté, on encourage les gens à se regrouper, à s'organiser, à s'exprimer et à se concerter afin que les politiques de développement prennent en compte leurs intérêts.

Des stratégies de développement à l'image de celles des pays occidentaux, on assiste maintenant à une valorisation de l'échelon local comme lieu d'initiatives et de prise de décisions (Bonnal, 1995). Il s'agit ici de donner aux populations locales les moyens de se définir un projet d'avenir et des programmes d'action ainsi que de négocier ces projets et programmes avec les acteurs politiques et économiques situés aux échelons régional et national, les institutions techniques et politiques de développement, les sources de financement, etc. L'image de chercheurs ou techniciens, seuls détenteurs de la connaissance, proposant des méthodes modernes aux paysans utilisant des techniques archaïques devient totalement obsolète (Simard, 2008).

Les changements dans les discours et les pratiques des différents acteurs du développement se sont traduits par une augmentation des thèmes de participation, d'appropriation et d'auto-développement. Les approches participatives seraient porteuses d'un nouveau paradigme scientifique et changeraient la nature des relations entre populations, groupes sociaux marginalisés et agents de projet (Pretty, 1995). Ainsi, comme le souligne

Simard (2008) reprenant Chambers (1990) et Cerna (1991), le « putting the last first » et le « putting people first » représentent cette nouvelle relation où les intervenants extérieurs sont là uniquement pour accompagner et faciliter des changements que les populations auront elles-mêmes décidés d'initier à partir de leurs connaissances, savoirs et aspirations. Selon Olivier de Sardan (1995), ce courant de pensée s'est construit en réaction à l'échec des théories de la modernisation et s'inscrit dans une approche populiste de développement. Selon ce chercheur, le populisme est un type de rapport social entre intellectuels et populations se caractérisant par la valorisation du peuple.

Chambers est l'un des auteurs qui a le plus insisté sur le fait que les populations défavorisées doivent devenir actrices de leur propre développement. Dans une étude menée en 1990, il demande de manière impérative aux intervenants (qu'il appelle les « outsiders »), de changer leurs pratiques afin d'écouter ce qu'ont à dire les « exclus » et d'utiliser leur marge de manœuvre à leur profit. Par ailleurs, Chambers exige que les intervenants arrêtent de mépriser les pauvres et qu'ils apportent les changements nécessaires dans la relation qu'ils entretiennent avec eux. Il met l'accent sur la nécessité de découvrir les connaissances et savoirs des populations et de se mettre à l'école des pauvres. Ainsi, cet auteur a contribué au développement des méthodologies d'enquête fondées sur la reconnaissance des savoirs des paysans.

Sur le plan idéologique, Chambers fait l'éloge des vertus et des capacités des populations locales. Parfois, il se fait « misérabiliste » à l'égard des pauvres, victimes des rapports de force et sans possibilité de sortir de leur logique de survie. Toutefois, pour Olivier de Sardan (1995), le fait que Chambers considère tout de même essentiel la conscientisation des populations par les intervenants extérieurs révèle une contradiction importante du système actuel de coopération au développement. En effet, bien que la prise en charge du développement par les populations concernées représente un élément important, cette approche implique tout de même une intervention extérieure ainsi qu'un transfert de savoirs et de ressources (Olivier de Sardan, 1995).

Par ailleurs, la participation est efficace lorsque les membres du groupe ont des possibilités suffisantes et égales d'inscrire les questions à l'ordre du jour et d'exprimer leurs préférences quant aux résultats dans le cadre du processus de prise de décisions (Brodhag, 2001). La participation peut être directe ou s'exercer par l'intermédiaire des représentants légitimes. En outre, Brodhag (2001) présente une typologie de la participation à huit niveaux classés du moins participatif au plus participatif. Ces niveaux sont les suivants :

- l'information : action de donner unilatéralement des renseignements ;
- la consultation : action de solliciter un avis ;
- la concertation : action d'échanger des avis (préétablis) et de rechercher un compromis ;
- le dialogue : action d'échanger mutuellement et équitablement des points de vues et des propositions ;
- l'implication : action de s'engager dans un processus ou d'y engager sa responsabilité ;
- la participation : action de s'associer activement à un processus ;
- l'appropriation : action de faire sien et de s'emparer en tant que partie prenante ;
- l'adhésion : action de s'allier et de partager totalement les objectifs.

Parmi ces huit niveaux, seuls les trois derniers sont considérés comme générant un véritable processus intégré de participation.

Contrairement à la typologie basée sur des degrés de participation, souvent nombreux, Simard (2008) propose une typologie qui permet de distinguer deux principaux types de participation : la participation utilitaire ou instrumentale (elle a trois principaux objectifs à savoir : rechercher la main-d'œuvre gratuite ou à coût réduit ; augmenter l'efficacité des interventions en partant des besoins des populations ; réajuster les actions en fonction des opinions exprimées afin de minimiser les résistances et les rumeurs) et la participation politique (elle a pour objectifs de changer les rapports de pouvoir en faveur des groupes qui en sont exclus et de faciliter l'appropriation et la prise en charge par les populations de la gestion de leur propre développement).

Dans sa forme politique, la participation peut être définie comme un mode d'organisation sociale où le pouvoir de décider ne serait plus confisqué par quelques-uns mais systématiquement partagé avec les personnes composant les communautés de vie (Logie, 2003). Dans cette perspective, l'ensemble des groupes d'une population prendraient part aux décisions qui les concernent. En ce sens, ce type de participation impliquerait que les populations marginalisées acquièrent le pouvoir de prendre part à l'élaboration, la prise de décisions et le suivi des initiatives de développement. Entendu au sens politique, le premier objectif attribué à la participation fait référence au concept d'« *empowerment* » défini par Doligez (2003 : 4) comme un « *processus permettant d'acquérir ou de renforcer la capacité d'exercer le pouvoir* ».

La prise en charge du développement par les populations locales représente donc un objectif considéré comme indispensable au succès et à la pérennité tant des politiques que des

programmes de coopération au développement (Simard, 2008). Dans le champ du développement local, cet objectif est à la base des approches d'intervention fondées sur l'auto-développement ou encore l'autopromotion des populations. Bien qu'il ne cible pas exclusivement les populations exclues et marginalisées, le concept d'auto-développement est éminemment politique puisqu'il implique une prise de pouvoir. Si l'« empowerment » suppose des changements dans les relations de pouvoir afin de permettre à ceux qui en sont exclus de participer aux décisions, l'auto-développement implique quant à lui que les acteurs du développement accordent aux populations le pouvoir de décider pour elles-mêmes. De « *bénéficiaires* » de projets, les populations doivent devenir actrices et maîtres des changements qu'elles souhaitent voir naître dans leur milieu. Ainsi, pour Olivier de Sardan (2001), l'auto-développement ou encore l'autopromotion représente une « famille de modes d'intervention » occupant une place de choix au sein du « marché du développement » et « qui insiste sur les dynamiques locales, la participation des populations, le rôle de la « base », la démarche « à partir d'en bas », le soutien à la « société civile ».

Pour Simard (2008), la participation des populations consiste à restituer à celles-ci un pouvoir d'initiative et de décision dans la définition et la mise en œuvre des actions et programmes qui concernent son propre avenir. Cela signifie que les intervenants extérieurs et les États reconnaissent les paysans, éleveurs, artisans, etc.... comme des acteurs du développement, des partenaires à part entière et non comme les cibles d'un projet extérieur ou les moyens de mettre en œuvre des décisions prises sans eux. Pour lui, une intervention n'est participative que si elle résulte de compromis explicites et négociés entre les intérêts des différents acteurs. Allant plus loin que le simple fait de « prendre part », une telle définition du concept de participation entretient des liens étroits avec celui de pouvoir. En effet la participation des populations locales à la réalisation des activités de développement est essentielle pour les projets afin de s'assurer de leur volonté et de leur engagement à faire de ces actions un succès. Cette participation prend la forme d'une contribution financière et physique et permettrait, selon l'idéologie participationniste, une appropriation locale des actions entreprises (Souley et al., 2004).

Malgré l'évolution du discours sur le rôle des acteurs locaux dans le processus du développement participatif, dans la pratique en Afrique, les acteurs locaux restent très peu impliqués dans le développement local. Dans plusieurs pays de l'Afrique subsaharienne, malgré l'existence de cadres légaux plus ou moins favorables, les acteurs locaux (les élus locaux en l'occurrence) ne sont pas encore en mesure d'avoir un rôle significatif en matière de développement local et ne sont pas encore pleinement impliqués dans la fourniture des

infrastructures et des services publics (FENU, 2005). En plus, leur pouvoir de prise de décisions et d'exécution est encore très limité. Dans de nombreux cas, malgré l'ensemble des réformes entreprises, au lieu de recevoir le pouvoir et les ressources, les conseillers communaux n'ont qu'un rôle consultatif vis-à-vis des représentants des services déconcentrés de l'administration de l'Etat. Leurs responsabilités en matière de fourniture de services publics sont très limitées, alors qu'une responsabilisation effective constitue une condition indispensable à la mise en œuvre de toute initiative visant à réduire l'exclusion sociale et à alléger la pauvreté locale (FENU, 2005).

Au Maghreb (Maroc, Algérie et Tunisie), le développement local a été introduit suite aux plans d'ajustement structurel (Bouedja, 2013). Ce sont les zones rurales, notamment celles qui sont marginalisées qui sont le plus concernées par cette approche locale voire territoriale. La décentralisation et le changement institutionnel qu'elle implique sont les démarches adoptées pour concrétiser le processus de développement local. Seulement, si au Maroc cela a permis l'implication des organisations civiles locales et des ONG internationales, en Algérie et en Tunisie, ce sont les organisations publiques qui ont été renforcées (Bouedja, 2013). La décentralisation qui est largement prônée dans ces trois pays du Maghreb se traduit au niveau local en ce qui concerne les collectivités par l'association des organisations civiles à quelques réunions d'information, mais pas par une véritable implication dans l'élaboration et la mise en œuvre des projets. La participation des populations, en l'occurrence les jeunes à la mise en œuvre de ces projets est inexistante.

En Afrique de l'Ouest (région de l'Afrique subsaharienne où le processus de développement local est relativement avancé) à l'exception de quelques cas isolés de réussite tels que ceux relevés au Sénégal par Badiane (2004) et Diao (2004) et au Mali par SUCO (2008), l'implication des acteurs locaux dans le processus de développement reste limitée dans plusieurs pays. Au Niger par exemple, on observe une tendance, à la fois de la part des bailleurs de fonds et des acteurs du développement, à promouvoir la participation sans prendre en compte les conditions sociopolitiques et institutionnelles (Simard, 2008). Bien qu'on souhaite voir cette dernière bénéficier aux plus démunis, ce ne sont pas eux qui, le plus souvent, participent et influencent les actions d'un projet afin de tirer profit des ressources qu'il introduit dans l'espace villageois.

En Mauritanie, plusieurs années après la réforme de la décentralisation, les compétences confiées aux communes n'ont pas été retirées explicitement aux services de l'Etat (Barrau, 2005). Pour Choplin (2003) repris par Barrau (2005), la confusion qui règne entre l'Etat et les

collectivités locales est évidente et on peut se demander jusqu'à quel point elle est entretenue. Trop d'intermédiaires, trop de lois ambiguës, trop de dilution et trop peu de coordination.

Au Mali, le développement local est basé sur la participation des personnes du milieu à la recherche de l'amélioration qualitative de leurs conditions de vie (Kato, 2005). S'intéressant au rôle des femmes dans le développement local au Mali, Kato (2005) constate que les femmes y prennent part et y jouent certainement un rôle important. Toutefois elles ne disposent pas des conditions et des moyens propices à la participation, notamment dans le secteur de l'éducation.

Par ailleurs, lorsqu'on s'intéresse au cas du Cameroun (pays situé en Afrique centrale), on note que l'implication des acteurs locaux dans le processus de développement a évolué dans le temps. Toutefois, elle se limite encore aux actions isolées de ces derniers ou à leur participation à la réalisation des projets conçus par l'Etat ou les Organisations Internationales. Dans une étude menée à Bafut dans la région du Nord-ouest du Cameroun, Neba (2012) constate que les acteurs locaux (qu'il a qualifié d'acteurs de premier ordre : les individus ; les associations de développement ; les élites ; les églises) se présentent comme ceux qui interviennent le plus dans les initiatives de développement. D'après lui, parmi ces acteurs de premier ordre, les églises plus que les autres acteurs jouent un rôle fondamental dans le développement de l'arrondissement de Bafut. En effet, elles sont actives dans la construction des écoles et des hôpitaux, la formation pour la pêche, l'agriculture et l'élevage... A contrario de Neba (2012) qui a relevé le rôle prépondérant des églises dans le développement local, Mercy (1981), Bongoa (2004), et Ngeh (2007) ont plutôt mis en exergue le rôle des femmes dans le développement de leurs localités. Pour Bongoa (2004), la femme est au cœur des dynamiques de l'espace car elle se présente comme l'actrice principale du processus de développement à travers ses triples fonctions à savoir la fonction de production, la fonction de reproduction et la fonction de ménagère. Par ailleurs, Bongoa (2004) relève que ces dernières participent faiblement aux prises de décisions. Pour surmonter cette situation, Bongoa (2004) suggère aux femmes de s'impliquer activement dans les prises de décisions aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur de leurs maisons. Aussi, pour que cette implication dans les prises de décisions soit effective, il faut tout de même qu'il y ait une volonté manifeste des autres membres de la société d'associer les femmes dans les prises de décisions. Par ailleurs, après avoir aussi mis en exergue la non prise en compte du point de vue des femmes dans la planification et la mise en œuvre des projets de développement, Ngeh (2007) suggère aux agents de développement et aux cadres d'agriculture de reconnaître le rôle de la femme et d'arrêter « les stéréotypes mystiques » dans leurs plans et stratégies de développement.

Dans ces différents travaux effectués à Bamunka et dans le Ngoketunjia, région du Nord-ouest du Cameroun, Mbanga (2002 et 2010) s'est intéressé au rôle des associations locales dans le développement des espaces ruraux. Il a relevé un certain nombre de projets d'intérêt communautaire réalisés par les associations locales à savoir la construction des canaux de drainage, la construction des ponts, l'entretien des routes... Mbanga (2010) a également souligné que ces associations locales bénéficiaient dans leurs actions de l'aide de l'Etat notamment le Ministère de l'Agriculture et le Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire. Elles bénéficient également de l'aide des ONG locales, nationales et internationales de développement rural et des bailleurs de fonds. D'après Mbanga (2010), toutes ces aides permettent aux associations locales de transformer l'espace rural afin d'en faire un milieu où il fait bon vivre.

Sur un autre plan, le développement local au Cameroun est avant tout porté par les communes. Pour Gwangwa'a (2010), les communes, notamment celles de Bali et de Tubah au Cameroun sont les acteurs majeurs de la réalisation des projets de développement. Toutefois, elles ne prennent pas toujours en compte les préoccupations des populations à la base.

De ce qui précède, il apparaît clairement que le rôle des acteurs locaux au Cameroun (surtout dans les régions anglophones du pays) s'intensifie de plus en plus dans la transformation de leur cadre de vie et l'amélioration de leurs conditions de vie. Toutefois, comme nous l'avons souligné plus haut, ces acteurs ne sont pas coordonnés et agissent très souvent de manière isolée. Or, pour Friedberg (1997), l'interaction entre acteurs divers sur une échelle spatiale donnée, les stratégies d'action et les rapports de pouvoir qui les opposent s'opèrent dans un espace d'interaction assimilable à un jeu d'acteurs structuré appelé « ordre local ». D'après lui, il s'agit d'un schéma complexe d'interactions dominées par des rapports de pouvoir et une quête de renforcement des capacités d'action. Ces rapports obéissent à un système de régulation. En outre, la volonté de fédération des acteurs locaux autour du développement au Cameroun se limitent dans la plupart des cas à la l'utilisation des acteurs locaux dans la réalisation des projets conçus par des acteurs externes.

Dans la commune de Dibang, il découle de cette étude que le rôle des acteurs locaux se limite aux consultations biaisées de ces derniers lors de l'élaboration des plans de développement. La plupart du temps, les acteurs locaux de cette commune (les populations locales en l'occurrence) ne sont utilisés que comme main d'œuvre (lorsque celle-ci n'est pas importée d'ailleurs) dans la réalisation des projets de développement. Bien plus, à contrario de ce qui se passe dans les régions anglophones du Cameroun (où les acteurs locaux s'impliquent relativement dans le processus de développement), les acteurs locaux de la commune de



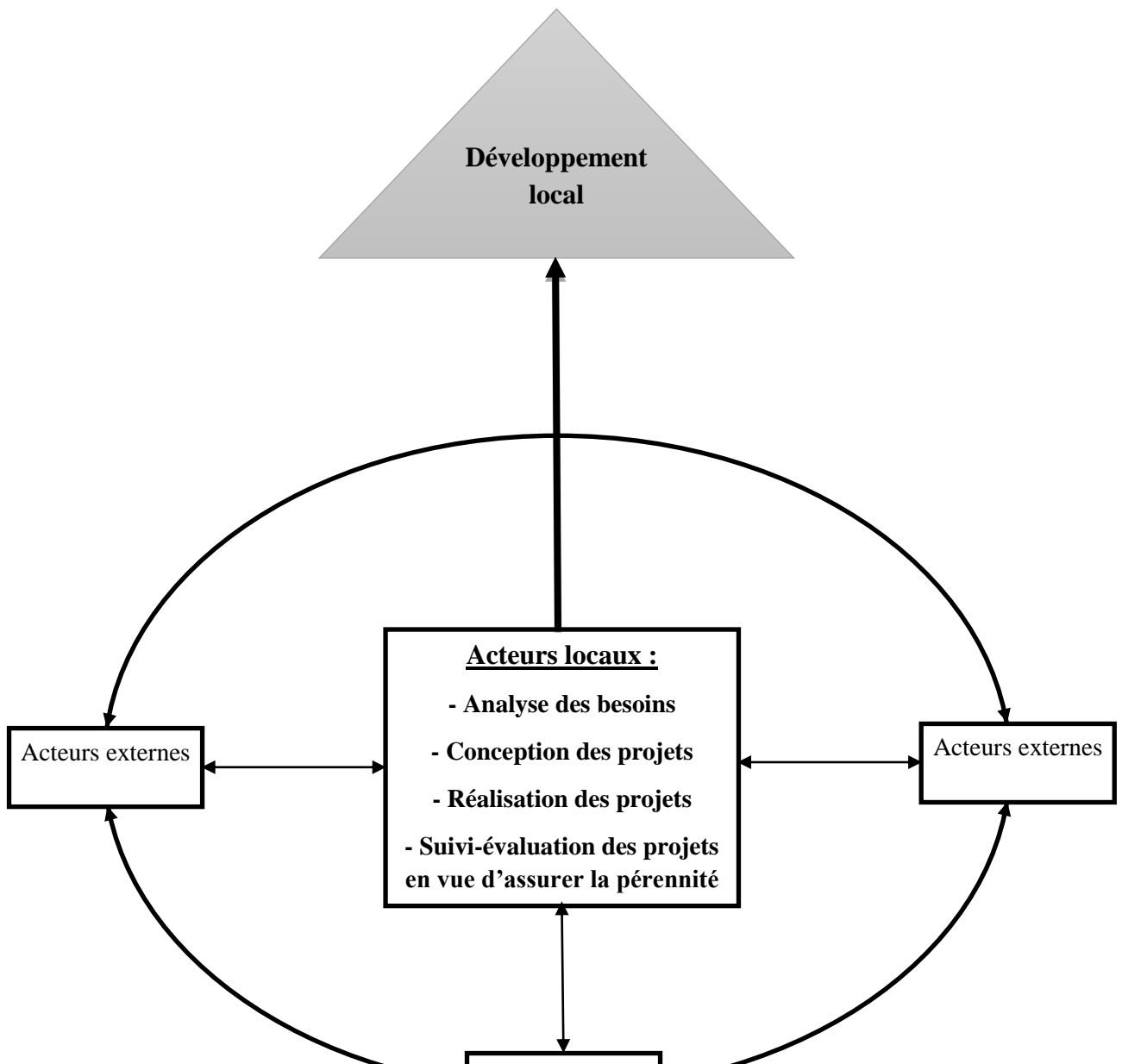
Dibang s'impliquent très peu dans les actions de développement. En effet, il est très rare de voir dans cette commune des actions de développement portées par les acteurs locaux. La mentalité collective dans cette commune a tendance à considérer le développement local comme une initiative réservée à l'Etat central ou à la mairie. Il importe donc de repenser le rôle que doit jouer les acteurs locaux dans le processus de développement local dans la commune de Dibang en particulier et dans les communes rurales des pays en développement en général.

### **I.3.2. Les acteurs locaux : véritables piliers du développement à l'échelle locale**

Les acteurs locaux (acteurs individuels et acteurs collectifs) doivent être au début et à la fin de tout processus de développement local. Si par le passé on parlait de l'implication et de la participation des acteurs locaux dans le développement pour se référer à l'intervention de ces derniers dans la réalisation des projets initiés par des acteurs externes, l'implication et la participation doivent être entendues de nos jours comme la propension des acteurs locaux à initier, conduire, suivre et évaluer eux-mêmes les projets destinés à apporter des réponses durables aux besoins communément exprimés dans leur milieu de vie. En effet, les acteurs locaux vivent sur un même territoire, exercent dans la plupart des cas les mêmes activités, subissent les mêmes contraintes du milieu physique (climat, relief, sol...), partagent la même culture, ont parfois la même histoire et les mêmes intérêts, etc. Cet ensemble de réalités communément partagés par des individus qui vivent sur un même territoire les prédisposent à adopter des comportements quasi-similaires puisqu'ils sont intégrés dans un même système. Friedberg (1997) défend d'ailleurs une vision qu'il qualifie d'« intégrée » du comportement des individus qui ont des intérêts dans le système. Pour cela, il refuse la « décontextualisation » de l'acteur tout comme ce qu'il appelle la « sous-socialisation » ou la « sur-socialisation ». Il pense qu'il faut comprendre l'action de l'acteur et sa rationalité en la plaçant dans son contexte et dans son « système d'action ». Les acteurs font partie d'un système, ils sont « co-constitutifs » et ils se « restructurent mutuellement ».

Par ailleurs, les acteurs qui font partie d'un même système et qui partagent les mêmes situations de vie sont prédisposés à être confrontés aux mêmes problèmes et à éprouver parfois les mêmes besoins. Par exemple, dans une localité qui connaît une très forte pluviométrie, les populations sont régulièrement confrontées aux inondations qui, non seulement détruisent leurs plantations et leurs élevages mais aussi constituent un danger pour les populations (surtout les enfants qui peuvent mourir par noyade). Face à ce problème vécu communément, les populations de ladite localité peuvent exprimer un besoin commun de construction des

canaux de drainage des eaux sur leur territoire afin de limiter les effets néfastes des inondations dans leur environnement. Les acteurs locaux doivent donc désormais être les principaux acteurs du développement de leur localité car l'époque où l'on attendait tout de l'Etat central ou des organisations internationales est révolu. En réalité, comme nous l'avons rappelé ci-haut, en raison des problèmes communément vécus, les individus d'une communauté (dont l'échelle territoriale peut être le quartier) éprouvent des besoins similaires. Ces besoins les amènent à se regrouper pour apporter des réponses à leurs besoins. Ainsi, une fois réunis, ils initient des projets, qu'ils réaliseront et assureront leur pérennité afin de résoudre de manière durable les problèmes auxquelles ils sont communément confrontés. Dans cette perspective, parlant des acteurs locaux, l'on n'utilisera plus des concepts tels que « acteurs faibles » ou encore « acteurs absents ». Toutefois, pour des besoins d'efficacité et d'efficience, ces derniers pourront être accompagnés par les acteurs externes (c'est-à-dire les acteurs résidant hors du territoire) souvent détenteurs de certains savoirs, de la technologie, de la logistique et surtout des financements. Ces acteurs locaux doivent aussi bien interagir entre eux qu'avec les acteurs externes par le biais des partenariats formels.



Source : réalisée par Tsopji

**Figure 43. Rôles des acteurs locaux dans un processus de développement participatif**

Le développement local devient en définitive la résultante d'un effort collectif qui, selon les nouvelles théories du développement local, met en synergie différents types d'acteurs aux intérêts parfois opposés mais capables de réaliser des objectifs communs. À cet égard, le rôle de l'agent du développement peut être d'autant plus efficace à condition qu'il encourage la mobilisation des forces vives de la communauté (Jean, 2003). Mais pour que cette dynamique soit possible, la création des cadres de concertation et de partenariat s'impose comme une nécessité absolue.

**II. UNE APPROCHE DE DEVELOPPEMENT CENTREE SUR LA CREATION DES CADRES DE CONCERTATION ET DE PARTENARIAT**

L'approche de développement local que nous proposons est centrée sur une vision sociale du développement fondée à la fois sur les solidarités et sur les initiatives à l'échelle de la communauté locale, de façon à contrer les effets du développement libéral et des interventions de l'État. Ainsi, pour accroître la participation des populations de la commune de Dibang au processus de développement de leur milieu de vie, la création des cadres de concertation et de partenariat à trois échelles à savoir : le quartier, le village et la commune s'avère indispensable. En effet, les cadres de concertation et de partenariat sont des organes de fédération des acteurs du développement par le biais des partenariats formels qui constituent des leviers d'apprentissage collectif et des outils de coordination entre acteurs. Pour Jean (2003), le développement local est fonction de la mise en œuvre d'une nouvelle gouvernance locale efficace et efficiente. Cette gouvernance fait reposer le processus de décision entre les mains du pouvoir politique local capable de concertation et de partenariat entre les acteurs locaux et la société civile (souvent représentée par les différentes associations).

Nous proposons donc dans le cadre de ce travail, la création des cadres de concertation et de partenariat suivants : les Comités de Développement des Quartiers (I.1.), les Conseils de Développement des Villages (I.2.) et l'Agence de Développement Communal (I.3.). Pour

des besoins d'efficacité, ces cadres de concertation et de partenariat pourront être institutionnalisés au niveau national par une loi.

## **II.1. Les Comités de Développement des Quartiers (CDQ)**

Le quartier est vulgairement défini comme une petite unité territoriale ayant une physionomie et une certaine unité. C'est le lieu où se posent les problèmes qui affectent directement les populations. De ce fait, il apparaît non seulement comme le lieu par excellence où doivent être pensées les solutions aux problèmes de la communauté, mais aussi le lieu de mobilisation et de fédération des populations autour des actions liées à l'amélioration de leurs conditions de vie. Les CDQ sont donc conçus et proposés en vue d'une implication et d'une participation effective et efficace de toutes les couches des populations des quartiers à la conception, à la réalisation et à la gestion de la chose publique. Vu sous cet angle, les CDQ par leur organisation, leur fonctionnement, leurs missions et leurs ressources deviennent de véritables cadres d'impulsion du développement à l'échelle des quartiers.

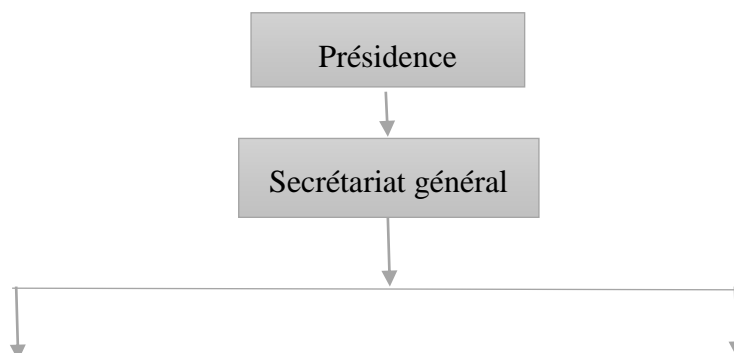
### **II.1.1. Organisation et fonctionnement du CDQ**

Les instances du CDQ sont : le Bureau Exécutif, l'Assemblée Générale et les Commissions Techniques.

#### **II.1.1.1. Le Bureau Exécutif**

Le bureau exécutif est l'organe chargé de la supervision et de la coordination des actions de développement entreprises par le CDQ. Elu par l'Assemblée Générale pour un mandat de 05 ans (mandat correspondant à celui de l'exécutif municipal au Cameroun), il comprend :

- 01 Président ;
- 01 Vice-président ;
- 02 Secrétaires administratifs ;
- 02 Secrétaires financiers ;
- 01 Trésorier ;
- 03 Présidents de Commissions Techniques ;
- 01 Conseiller.



Source : réalisée par Tsopji

**Figure 44.** Organigramme du bureau exécutif du CDQ

Le bureau exécutif du CDQ se réunit de manière ordinaire une fois par mois. Il peut également se réunir de manière extraordinaire à la demande du Président ou des 2/3 des membres du bureau.

**❖ Mode de désignation des membres du bureau exécutif du CDQ**

Les membres du bureau exécutif du CDQ sont choisis lors d'un scrutin uninominal pour un mandat de cinq (05) ans renouvelable une seule fois. Le poste de conseiller est quant à lui réservé d'office au Chef du quartier.

**❖ Conditions pour être candidat à un poste au bureau exécutif du CDQ**

Pour postuler à un poste au bureau exécutif du CDQ, il faut :

- résider dans le quartier depuis plus d'un an : on suppose qu'après avoir passé plus d'un an dans un quartier, un résident a une certaine maîtrise des réalités du quartier ;
- être âgé de plus de 20 ans : on suppose que c'est à partir de cet âge qu'une personne a suffisamment acquis de l'expérience susceptible de lui permettre d'affronter les réalités de la vie active ;
- être de bonne moralité ;
- avoir des aptitudes cognitives qui prédisposent à mieux gérer le poste sollicité.

Des conditions spécifiques peuvent être appliquées pour les responsables des commissions techniques ceci en raison de la complexité de leurs missions. Il s'agit notamment de :

- jouir d'une bonne santé physique et morale ;
- être titulaire au minimum d'un baccalauréat (toute série confondu).

### **II.1.1.2. L'Assemblée Générale**

L'Assemblée Générale est la plus haute instance du CDQ. Elle regroupe tous les acteurs animés par la volonté de contribuer au développement du quartier (le bureau exécutif, les populations du quartier, les ONG et les associations opérant dans le quartier, les partenaires au développement, les élites, les élus locaux ressortissants du quartier...).

L'assemblée général du CDQ est la tribune où l'on dresse le bilan des activités, discute des problèmes du quartier et élabore le Plan de Développement du Quartier (PDQ). Elle se réunit de manière exceptionnelle au mois de décembre de la fin de chaque mandat (pour évaluer le mandat et voter le nouveau bureau exécutif qui devra conduire le prochain mandat) et au mois de mars de la première année de chaque nouveau mandat (pour élaborer le PDQ sur une période de cinq ans). Pour le reste des années, l'assemblée générale du CDQ se réunit deux fois par an en session ordinaire en Juillet (pour l'évaluation à mi-parcours de la mise en œuvre des projets annuels) et en décembre (pour l'évaluation finale des projets annuels du PDQ).

L'Assemblée Générale peut également se réunir en session extraordinaire sur convocation du Président du bureau exécutif ou sur la demande des 2/3 des membres du bureau exécutif.

### **II.1.1.3. Les Commissions Techniques**

Le CDQ est constitué de trois Commissions Techniques à savoir : la commission de la mobilisation, de la sensibilisation et de la formation ; la commission de l'analyse des besoins et de la planification du développement du quartier et la commission de l'étude et du suivi-évaluation des projets/actions de développement. Composées chacune d'un nombre de personnes défini en fonction des réalités de chaque quartier et surtout en fonction de la taille du travail à effectuer, lesdites commissions mènent leurs activités selon un calendrier défini par le bureau exécutif et validé en assemblée générale. Les présidents des commissions techniques sont élus et les autres membres des commissions sont désignés sur la base du volontariat. Toutefois, ces derniers doivent disposer des compétences particulières qui leur permettront d'exercer aisément leurs tâches (être un bon orateur, avoir un niveau de scolarisation qui prédispose le postulant à comprendre rapidement certaines notions

théoriques, être animé par un esprit de rassemblement, avoir résidé dans le quartier depuis plus d'un an...).

## **II.1.2. Les missions du CDQ**

Le CDQ a pour missions de planifier, de conduire et de suivre les actions de développement à l'échelle du quartier. De manière spécifique, elles sont chargées : de mobiliser et de former les populations en vue de leur participation au développement ; d'analyser les besoins des populations ; de planifier les actions de développement ; de réaliser, de suivre et d'évaluer les projets de développement dans les quartiers.

### **II.1.2.1. La mobilisation et la formation des populations en vue de leur participation au développement**

Dans la commune de Dibang, le développement local qui est une approche de développement qui fait des populations locales les gestionnaires de leurs propres affaires, demeure une notion théorique très mal connue par les populations. Or, pour que le développement local soit durable, les populations locales en collaboration avec d'autres partenaires de développement tels que les bailleurs de fonds, les associations, les ONG, les entreprises, l'Etat central... doivent eux même initier, réaliser, suivre et évaluer les actions visant à améliorer leurs conditions de vie. Ceci nécessite de ces populations qu'elles soient animées par un esprit de vivre et de faire ensemble et qu'elles aient des capacités à participer au processus de transformation de leur milieu de vie. Il est donc impératif de former les populations de la commune de Dibang en vue d'accroître leurs capacités à participer et susciter en eux l'esprit du vivre et de faire ensemble. En effet, « *dans la perspective de l'émergence économique, le logiciel mental collectif doit être tourné vers le progrès* » (Kitsoro, 2013 : 6).

En outre, la formation consistera à éveiller, à outiller et à diriger les acteurs locaux vers une autogestion de leur communauté. Pour Mercier et al. (2012), la différence entre une collectivité en déclin et une collectivité prospère ne tient pas seulement aux facteurs traditionnels (dotation en ressources naturelles, capitaux, localisation, etc.) mais aussi à un facteur plus intangible : les capacités de la communauté de se développer. Le renforcement des capacités de se développer est défini par Mercier et al. (2012) comme un processus par lequel les individus, les groupes, les organisations et les sociétés renforcent leurs habiletés à identifier les défis de développement sur une base durable.

La formation des populations incombe aux animateurs du développement local (membres des commissions techniques préalablement formées) qui sont chargés de mobiliser et d'inculquer aux populations de leurs quartiers des valeurs du vivre et de faire ensemble orientées vers le développement. Ceci devra se faire lors des sessions de formation aux contenus variés et selon une méthodologie adaptée aux caractéristiques des populations.

#### ○ **Contenus de la formation**

Lors des sessions de formation et de sensibilisation organisées dans les quartiers, les populations devraient être formées aux principes de démocratie participative, d'égalité hommes-femmes et de bonne gestion des projets. En outre, les sessions de formation pourront également inclure les modules tels que l'alphabétisation fonctionnelle, le montage des projets et l'ingénierie de la vie associative.

Par ailleurs, pour amener les populations à participer de manière efficace au développement de leur quartier, il est aussi nécessaire de les former sur les modules tels que :

- le développement local (sa définition, son but, son approche, ses avantages) ;
- l'éducation civique (les emblèmes nationaux, les droits de l'homme, le respect et la protection de la chose publique, le respect d'autrui, l'importance du vivre et du faire ensemble...);
- la géographie du quartier (les atouts et les potentialités du milieu, les ressources infrastructurelles du milieu...);
- l'initiation aux travaux d'intérêt communautaire (bien-fondé du travail d'intérêt communauté, son importance...).

En définitive, il sera question pour les animateurs du développement local d'inculquer aux populations des savoir-faire modernes qui leur seront utiles en faisant le lien avec leurs valeurs culturelles.

#### ○ **Méthodologie et lieux de la formation**

Pour être efficace et efficiente, compte tenu du niveau de scolarisation relativement faible des populations dans les zones rurales, les sessions de formation des populations devront se faire sous forme de causeries éducatives. En effet, la causerie éducative est un type de formation participative adaptée à une cible qui a un niveau intellectuel relativement bas. Pendant la formation, le formateur n'est pas un grand intellectuel détenteur de toutes les



connaissances et qui vient les inculquer aux populations qui ne connaissent rien. La formation se fait sous forme d'échanges au cours desquelles tous les apprenants sont appelés à participer.

Par ailleurs, les sessions de formation pourront se tenir dans les établissements scolaires (l'on y trouve des places assises et de grands espaces pouvant accueillir un grand nombre de personnes) suivant une approche andragogique basée sur la non directivité. La mobilisation des populations pour la formation devra se faire par la technique du porte à porte, les affiches et les communiqués dans les lieux de culte. Les jours et de la durée des sessions de formation devront être déterminés en accord avec les apprenants de chaque quartier.

### **II.1.2.2. L'analyse des besoins des populations et l'élaboration des Plans de Développement des Quartiers (PDQ)**

L'analyse des besoins des populations des quartiers et l'élaboration des PDQ se feront dans les lieux publics pouvant accueillir le plus grand nombre de personnes. Ce travail pourra se faire selon l'approche suivante :

- **l'identification des problèmes** des populations : il s'agit ici de faire un état des lieux des situations d'insatisfaction vécues par les populations ;
- **l'analyse des problèmes** : elle consistera à décrire la genèse des problèmes, expliquer leurs causes (directes et indirectes) et tous les effets indésirables qu'ils engendrent ou qu'ils pourraient engendrer. En bref, l'analyse des problèmes permet prioritairement d'établir le lien de causalité à effet ;
- **la hiérarchisation des problèmes** : l'identification des problèmes aboutit à une longue liste de problèmes. Ici, il sera question de classer les problèmes par ordre de priorité. En effet, certains problèmes peuvent être les conséquences d'autres problèmes. Dans ce cas, il suffit de résoudre le problème le plus en amont (cause) pour que les problèmes en aval (conséquences) disparaissent ;
- **la recherche des solutions aux problèmes** : dans l'étape de la recherche des solutions, les problèmes sont traduits sous forme de besoins exprimés par les populations. En somme, il sera question ici de trouver des solutions faisables et durables aux problèmes identifiés (tout ceci en tenant compte des actions déjà menées dans les quartiers voisins) ;
- **la production du PDQ** : il s'agit ici (sur la base des besoins identifiés et des solutions retenues) de réaliser un document qui servira de guide aux acteurs de développement dans le quartier.

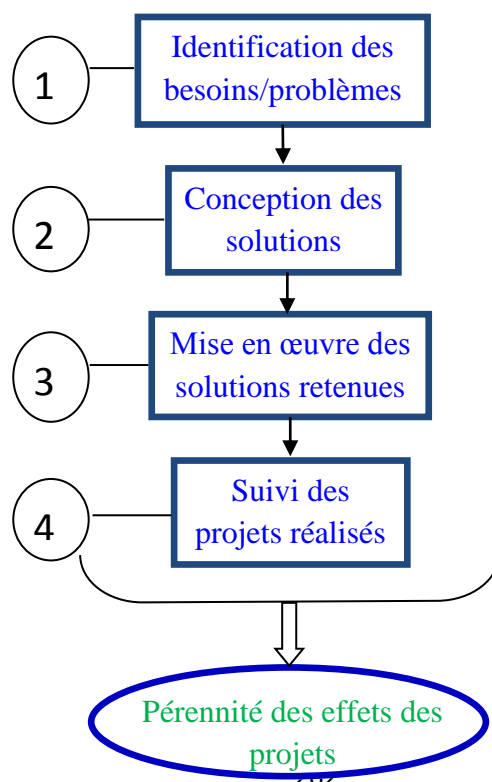
Il est important de préciser ici que tout ce travail doit se faire par les populations elles même, les animateurs du développement n'étant que des modérateurs et des coordonnateurs des travaux.

### II.1.2.3. L'étude et le suivi-évaluation des projets de développement dans les quartiers

Les projets retenus dans les PDQ doivent être maturés avant leur réalisation (étude de faisabilité, étude de marché, étude technique). Pour s'assurer de la maturation des projets, le CDQ peut faire appel aux services techniques compétents. Une fois les projets maturés, les commissions techniques du CDQ s'assureront de suivre et d'évaluer la réalisation des projets. Ce suivi-évaluation permettra au CDQ de proposer des mesures correctives pour les projets présentant des défaillances.

### II.1.2.4. La mobilisation des populations autour de la réalisation des projets de développement

Le rôle du CDQ est aussi de mobiliser et de fédérer les populations autour de la réalisation des microprojets de développement. En effet, les travaux d'intérêt communautaire sont quasi inexistant dans la commune de Dibang. Pour les populations de la commune de Dibang, les initiatives de développement (aussi minimales soient-elles) incombent à la mairie ou à l'Etat central. Un pont a beau se casser, une route a beau se dégrader, cela laisse indifférent les populations. Le CDQ est donc un organe de fédération des populations autour de la réalisation des travaux d'intérêt général dans les quartiers.



Source : réalisée par Tsopji

**Figure 45.** Différents niveaux d'implication des populations des quartiers dans la perspective d'un développement local intégré et durable

### **II.1.3. Les ressources financières et matérielles du CDQ**

Il convient ici d'analyser les sources de financement du CDQ ainsi que le mode de gestion desdites ressources.

#### **II.1.3.1. Les Sources de financement du CDQ**

Les ressources financières et matérielles du CDQ devront provenir de plusieurs sources à savoir :

- la contribution des ménages installés dans les quartiers : le CDQ peut fixer un montant que les ménages installés dans les quartiers verseront obligatoirement chaque année ;
- le soutien financier de la mairie : la mairie perçoit une taxe dénommée taxe de développement local. Une partie de ces revenus peut être reversée au CDQ pour soutenir ses actions ;
- le soutien financier, technique et logistique des partenaires au développement (PNDP, FEICOM, ONG, associations...) ;
- la contribution des élites et des particuliers ;
- les revenus générés par l'exploitation des ressources naturelles des quartiers (exploitation forestière, exploitation minière...) ;
- les subventions, les dons et legs des personnes physiques ou morales ;
- ...

#### **II.1.3.2. Mode de gestion des ressources financières du CDQ**

Les ressources financières du CDQ doivent être sécurisées dans les institutions financières (établissements de microfinance ou banques). Les décaissements de fonds ne pourront se faire qu'après approbation des 2/3 des membres du bureau exécutif. Pour ce faire, les décaissements devront nécessiter obligatoirement les signatures du Président du CDQ, du Secrétaire financier et du Trésorier.

Par ailleurs, il importe de préciser que les fonds du CDQ sont destinés à :

- la réalisation des microprojets dans les quartiers ;

- le fonctionnement du bureau exécutif (dépenses diverses de fonctionnement, primes<sup>13</sup> symboliques attribuées aux membres du bureau). Toutefois, les primes attribuées aux membres du bureau exécutif du CDQ devront être proportionnelles au travail abattu. En bref, il reviendra au CDQ de définir ces gratifications en fonction des ressources disponibles.

## **II.2. Les Conseils de Développement des Villages (CDV)**

Le village est une unité territoriale formé par plusieurs quartiers. Il a à sa tête un Chef (qu'accompagne un collège de notables) qui assure l'harmonie sociale dans les différents quartiers. Les CDV se présentent donc comme des instances de coordination du développement dans les villages. Tout comme les CDQ, les CDV se singularisent par leur organisation, leur fonctionnement, leurs missions et leurs ressources.

### **II.2.1. Organisation et fonctionnement du CDV**

Le CDV est une plateforme de coordination et de suivi des projets de développement dans les villages. A ce titre, il est formé de trois instances à savoir : le bureau exécutif, l'assemblée générale et la commission technique.

#### **II.2.1.1. Le bureau exécutif du CDV**

Le bureau exécutif du CDV est constitué de 09 membres à savoir :

- 01 Président ;
- 01 Vice-président ;
- 02 Secrétaires administratifs ;
- 02 Secrétaires financiers ;
- 01 Trésorier ;
- 01 Président de commission ;
- 01 Conseiller.

#### **❖ Mode de désignation des membres du bureau exécutif du CDV et conditions à remplir pour être candidat**

Le mode de désignation des membres du bureau exécutif du CDV est le même que celui des membres du bureau exécutif du CDQ. Il en est de même pour les conditions à remplir pour

---

<sup>13</sup> Une prime est une somme d'argent symbolique destinée à encourager les personnes qui se dévouent pour le développement du quartier

être candidat et pour la durée du mandat. Pour ce qui est du poste de Conseiller, il n'est pas électif et est d'office réservé au Chef du village. Le Président de la commission technique doit quant à lui jouir des compétences cognitives, sociales et relationnelles qui le prédisposent à bien assumer ses fonctions.

#### ❖ **Mode de fonctionnement du CDV**

Le bureau exécutif du CDV se réunit de manière ordinaire trois fois par an : en janvier, pour présenter les activités retenues dans le Plan de Développement du Village (PDV) pour le compte de l'année et définir les stratégies à adopter pour les réaliser, en juillet, pour l'évaluation à mi-parcours des activités menées et en décembre pour l'évaluation finale desdites activités. Il peut aussi se réunir de manière extraordinaire à la demande du Président ou des 2/3 des membres du bureau exécutif.

#### **II.2.1.2. L'Assemblée Générale du CDV**

L'Assemblée Générale du CDV est la tribune où l'on évalue la mise en œuvre du PDV, discute des problèmes du village et prend des résolutions nécessaires pour accélérer le développement du village. De ce fait, elle regroupe les membres du bureau exécutif du CDV, les Présidents des CDQ (appelés à ce niveau Délégués de Quartier), les ONG et les associations exerçant dans le village, les élites, les bailleurs de fonds... L'Assemblée Générale du CDV se réunit en session ordinaire au mois de février (soit pour élaborer le PDV ou pour présenter les projets du PDV à réaliser au cours de l'année) et au mois de Décembre (pour évaluer la mise en œuvre desdits projets). Elle peut également se réunir de manière extraordinaire à la demande du Président du bureau exécutif ou des 2/3 des membres du bureau exécutif.

#### **II.2.1.3. La commission technique**

Au niveau du CDV, l'on aura une seule commission technique à savoir la commission de suivi-évaluation des projets/actions de développement. En plus de suivre et d'évaluer les projets de développement réalisés dans le village, cette commission est aussi chargée de suivre les activités des animateurs du développement dans les différents quartiers du village. Cette commission est constituée d'un Président élu et des membres choisis sur la base du volontariat. En raison de la complexité de la tâche à accomplir, les membres de la commission de suivi-évaluation des projets/actions de développement doivent justifier des compétences

sociales, relationnelles et intellectuelles qui les prédisposent à assumer convenablement leurs fonctions. En outre, il importe de préciser que cette commission mène ces activités selon un calendrier défini par le bureau exécutif du CDV.

### **II.2.2. Les missions du CDV**

Le CDV est un organe de gouvernance locale intermédiaire entre le CDQ et l'Agence de Développement Communal (ADC). Ainsi, il a pour mission principale de coordonner, de suivre et d'évaluer les actions de développement entreprises dans les différents quartiers du village.

La mission de coordination du CDV s'exerce à deux niveaux : coordination des actions de développement entreprises dans les quartiers et coordination des activités des CDQ. De manière détaillée, le CDV est chargé de :

- valider les PDQ ;
- élaborer le Plan de Développement du Village (PDV) sur la base des projets prioritaires contenus dans les PDQ ;
- suivre et évaluer les actions de développement dans les différents quartiers du village ;
- réguler le fonctionnement des CDQ (gérer les éventuels conflits qui peuvent naître dans les CDQ) ;
- suivre et évaluer les activités des animateurs du développement local.

### **II.2.3. Les ressources financières et matérielles du CDV**

Il importe ici de présenter les sources de financement du CDV avant de présenter le mode de gestion desdites ressources.

#### **II.2.3.1. Sources de financement du CDV**

Les ressources financières du CDV devront provenir de plusieurs sources à savoir :

- la contribution des CDQ : le CDV peut fixer un montant obligatoire que les CDQ devront verser annuellement ;
- le soutien financier de la Mairie ;
- le soutien financier, technique et logistique des partenaires au développement ;
- la contribution des élites ;
- les subventions, les dons et legs des personnes physiques ou morales ;

- ...

### **II.2.3.2. Mode de gestion des ressources financières du CDV**

Les ressources financières du CDV doivent être sécurisées dans les institutions financières (établissements de microfinance ou banques). Les décaissements de fonds ne pourront se faire qu'après approbation des 2/3 des membres du bureau exécutif. Ils devront par conséquent nécessiter la signature du Président du Conseil, celle d'un Secrétaire financier et celle du Trésorier.

Les ressources financières du CDV servent :

- au fonctionnement du CDV. Ce fonctionnement inclus la gratification des membres du bureau exécutif (cette gratification est symbolique et peut se présenter sous forme de primes trimestriels versées à ces derniers). Toutefois, cette gratification sera proportionnelle au travail abattu. Certains membres de la commission technique et du bureau exécutif pourront bénéficier de primes supplémentaires en fonction de la complexité de leurs tâches (frais de communication, frais de déplacement...).
- à réaliser les projets de développement contenues dans le PDV (exemple : construction des ponts, construction des salles de classe...).

## **II.3. L'Agence du Développement Communal (ADC)**

La commune est une collectivité territoriale qui regroupe plusieurs villages. Elle a à tête un Maire (assisté des Conseillers Municipaux) qui est le patron de la gouvernance locale. La création d'un organe entièrement dédié au développement à l'échelle communale (en l'occurrence l'ADC) s'avère salutaire pour la coordination et la promotion des actions de développement dans la commune. Ainsi, l'ADC se distingue par son organisation, son fonctionnement, ses missions et ses ressources.

### **II.3.1. L'organisation et le fonctionnement de l'ADC**

L'ADC est composée de trois organes à savoir : Le Conseil d'Administration, le Conseil des Délégués et les Commissions Techniques.

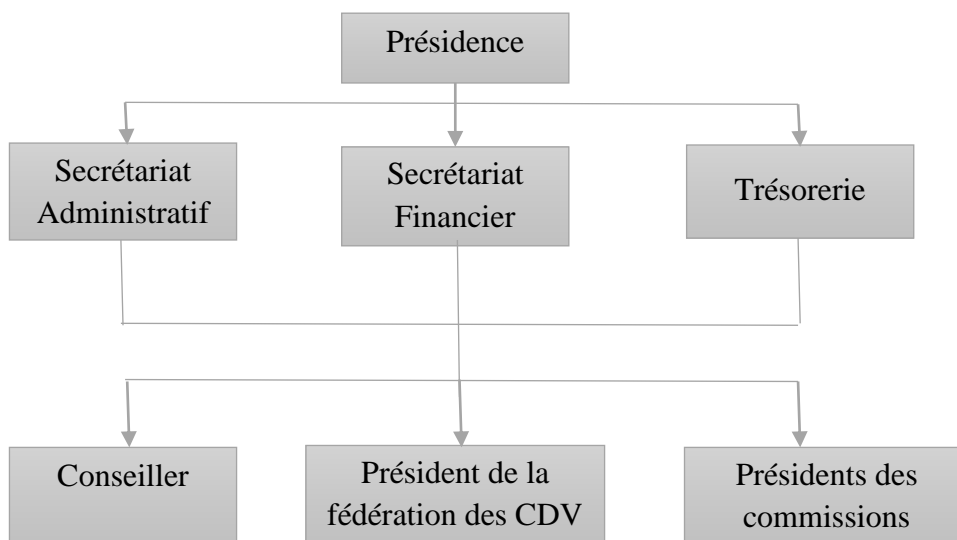
#### **II.3.1.1. Le Conseil d'Administration de l'ADC**

Le Conseil d'Administration de l'ADC est l'instance d'exécution des orientations définies par le Conseil des Délégués. Il définit les priorités et les stratégies générales liées à la mise en œuvre du PCD. Il prépare le budget, élabore le programme annuel d'activités et

présente les comptes financiers au Conseil des Délégués. Pour la préservation de la cohérence du développement communal, le Conseil d'Administration est tenu informé avant exécution des PDV et de leur programmation. Le Conseil d'Administration est élu par l'Assemblée des Délégués pour une durée de 05 ans équivalant à la durée du mandat municipal. Toutefois, le choix des titulaires de certains postes du Conseil d'Administration ne se fait pas au travers d'une élection. C'est le cas du poste de Président (le Maire de la commune est d'office Président du Conseil d'Administration) et du poste de Conseiller (le Chef de canton ou le Chef supérieur est d'office Conseiller).

Le Conseil d'Administration est constitué de 14 membres à savoir :

- 01 Président ;
- 02 Vice-présidents ;
- 02 Secrétaires administratifs ;
- 02 Secrétaires financiers ;
- 01 Trésorier général ;
- 01 Trésorier général adjoint ;
- 01 Président de la Fédération des CDV ;
- 01 Conseiller ;
- 03 Présidents de commissions techniques.



Source : réalisée par Tsopji

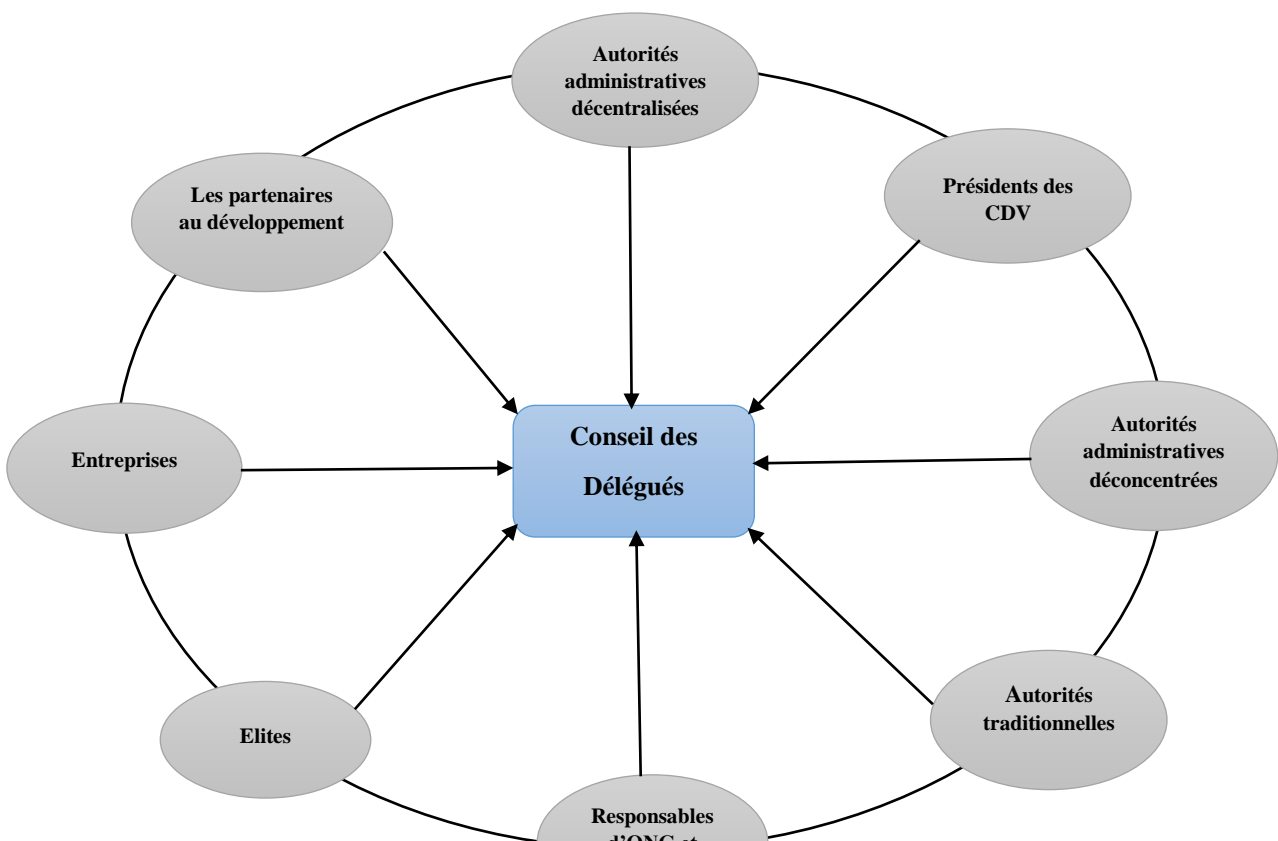
**Figure 46.** Organigramme du Conseil d'Administration de l'ADC



### II.3.1.2. Le Conseil des Délégués

Le Conseil des Délégués fait office d'Assemblée Générale de l'ADC. Il réunit toutes les personnes physiques ou morales impliquées dans le développement de la commune. Il s'agit notamment :

- des membres du Conseil d'Administration de l'ADC ;
- des élus locaux ;
- des partenaires financiers ;
- des partenaires au développement ;
- des responsables des services déconcentrés de l'Etat ;
- des responsables d'entreprises privées, publiques et parapubliques ;
- des Présidents d'ONG et d'associations intervenant dans la commune ;
- des Présidents d'organisations socioprofessionnelles de la Commune ;
- des Présidents des CDV ;
- des élites ;
- des Chefs de villages.



**Source :** réalisée par Tsopji sur la base des données collectées sur le terrain

**Figure 47.** Partenariats stratégiques nécessaires pour la conduite d'un processus de développement local à l'échelle de la commune

Le Conseil des Délégués se réunit une fois par an en mars (pour l'élaboration du PCD ou pour l'évaluation annuelle de la mise en œuvre des projets contenus dans le PCD). Des réunions extraordinaires peuvent être convoquées par le Président du Conseil d'Administration si le tiers au moins des membres en fait la demande. Les décisions sont prises à la majorité simple des membres présents au Conseil.

### **II.3.1.3. Les Commissions Techniques**

L'ADC est constituée de trois commissions techniques à savoir : la commission de la mobilisation, de la sensibilisation et de la formation ; la commission de suivi-évaluation des projets/actions de développement et la commission d'analyse des besoins et de planification du développement. Chaque commission est gérée par un bureau comprenant :

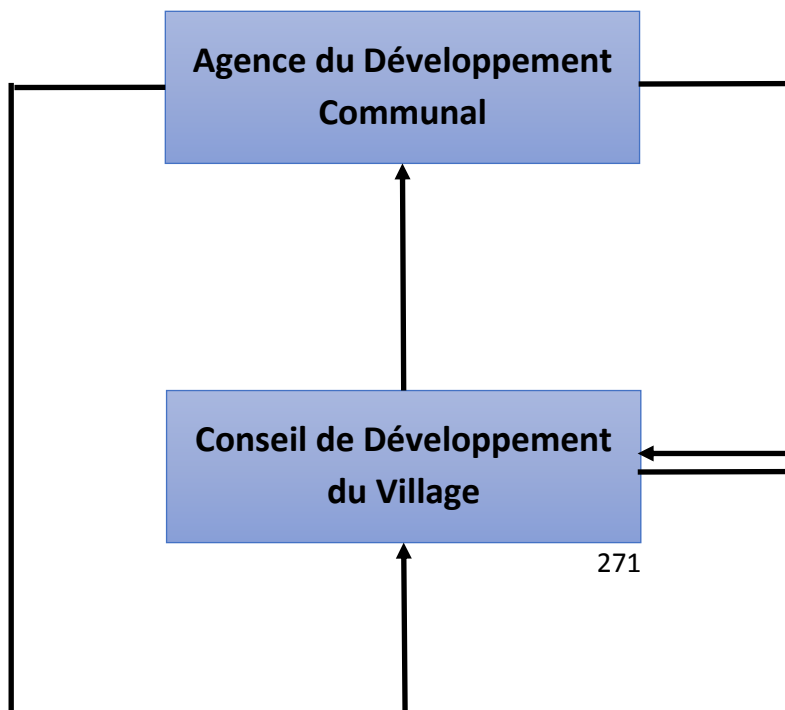
- 01 Président qui convoque les réunions ;
- 01 Vice-président qui seconde le président dans sa mission ;
- 01 Rapporteur qui assure le secrétariat au cours des réunions de la commission, établit les rapports et/ou les comptes rendus des réunions.

Les Présidents de commissions sont votés lors de l'élection des membres du Conseil d'Administration. Toutefois, les personnes qui postulent au poste de Président de commission doivent justifier des compétences (techniques, relationnelles et administratives) nécessaires pour la réalisation des objectifs de la commission. La composition et le fonctionnement des commissions sont laissés à l'appréciation des membres. Les commissions se réunissent suivant les nécessités, en inter-commission pour suivre et évaluer les projets et coordonner les activités d'appui des commissions en direction des CDV et des CDQ.

### II.3.2. Les missions de l'ADC

L'ADC est l'instance de validation des stratégies nécessaires à la mise en œuvre des projets contenus dans le PCD. Sans avoir un pouvoir de tutelle à priori sur les activités des CDV et des CDQ, l'ADC détermine la philosophie, la stratégie et la démarche dans tous les actes relatifs au développement de la commune. Les missions de l'ADC s'étendent aussi à :

- la formation des membres des commissions techniques que l'on retrouve dans les CDV et les CDQ ;
- le suivi-évaluation des activités des CDV ;
- la réalisation et le suivi-évaluation des projets de développement d'envergure communale ;
- l'élaboration de la base des données des infrastructures socioéconomiques et des projets de développement réalisés dans la commune ;
- l'élaboration du PCD sur la base des projets prioritaires contenus dans les PDV.



**Source :** Réalisée par Tsopji

**Figure 48.** Différents liens existant entre les différents cadres de concertation et de partenariat dans une commune

### **II.3.3. Les ressources financières et matérielles de l'ADC**

L'ADC fonctionne grâce aux financements qui proviennent de diverses sources et qui nécessitent une gestion minutieuse.

#### **II.3.3.1. Sources de financement de l'ADC**

Les ressources financières et matérielles de l'ADC proviennent :

- des ressources propres de la Mairie ;
- des ressources transférées par l'Etat ;
- du soutien financier des partenaires au développement (FEICOM, PNDP...) ;
- des subventions, des dons et des legs des personnes physiques ou morales ;
- ...

#### **II.3.3.2. Gestion des ressources financières de l'ADC**

Les ressources financières de l'ADC sont sécurisées dans une institution financière (établissement de microfinance ou banque). Les dépenses sont ordonnées par le Président du Conseil d'Administration après approbation des 2/3 des membres du Conseil d'Administration. Toutefois, tout décaissement nécessite la signature de trois membres du Conseil d'Administration à savoir : le Président, le Secrétaire financier et le Trésorier.

De ce qui précède, il apparaît clairement que la création des cadres de concertation et de partenariat à divers échelles (quartier, village, commune) constitue un levier déterminant pour amorcer un développement local intégré dans la commune de Dibang. En effet, les cadres de concertation et de partenariat présentent plusieurs avantages.

### **III. LES AVANTAGES D'UNE APPROCHE DE DEVELOPPEMENT CENTREE SUR LA CREATION DES CADRES DE CONCERTATION ET DE PARTENARIAT**

La création des cadres de concertation et de partenariat dans les différentes unités territoriales de la commune de Dibang favorisera un développement qui répond aux besoins réels exprimés par les populations locales (III.1.), un renforcement de l'esprit communautaire (III.2.), une meilleure planification des actions de développement (III.3.).

#### **III.1. Les cadres de concertation et de partenariat pour un développement qui répond aux besoins réels exprimés par les populations locales**

L'approche de développement centrée sur la création des cadres de concertation et de partenariat que nous avons présenté ci-haut est principalement axé sur la formation des populations locales. En effet, la formation éduque les populations sur les approches du développement local et rend ces dernières plus aptes à participer aux actions visant à améliorer leurs conditions de vie et leur cadre de vie. Bien plus, pendant la formation, les populations qui jadis n'étaient que de simples spectatrices de la gestion des affaires de leur collectivité découvrent qu'avec la décentralisation, elles sont désormais les principales actrices de la transformation de leur milieu de vie. Ainsi, avec la création des cadres de concertation et de partenariat, les questions liées au développement deviennent la préoccupation de toutes les populations qui, désormais, pensent, planifient, financent, réalisent, suivent et évaluent elles-mêmes les actions visant à répondre à leurs besoins. La véritable plus-value de cette approche est qu'elle permet aux populations d'identifier elles-mêmes leurs besoins. L'implication de toutes les populations dans l'identification de leurs besoins favorise l'élaboration des projets orientés vers la satisfaction des besoins réels exprimés par les populations.

Par ailleurs, lorsque les populations se sentent impliquées dans la gestion de leurs propres affaires, elles se sentent plus utiles et plus motivées à financer ou à participer de manière bénévole à la réalisation et au suivi/évaluation des actions visant à apporter des solutions à leurs besoins. Dans cette perspective, les projets réalisés de manière communautaire deviennent de véritables patrimoines que la communauté toute entière est soucieuse de préserver jalousement. Par exemple, un forage qui a été conçu et réalisé comme la solution au problème de manque d'eau « potable » dans une communauté sera mieux entretenu et mieux géré par les populations bénéficiaires qui le considère comme un patrimoine commun. Or, si ce forage était conçu et réalisé par un acteur externe sans aucune implication des populations locales, la probabilité que ce forage ne réponde pas à un besoin

exprimé dans la communauté est grande. Et même s'il advenait que les populations du milieu éprouvent un besoin d'eau potable, n'ayant pas été impliqué dans la réalisation du forage, les populations auront du mal à considérer ledit forage comme leur patrimoine commun. Elles auront tendance à considérer le forage comme le bien de l'acteur qui l'a réalisé. Dès lors cette infrastructure sera rejetée ou négligée.

En définitive, une approche de développement centrée sur la création des cadres de concertation et de partenariat à diverses échelles met l'acteur local au cœur des préoccupations liées à l'amélioration de ses conditions de vie et de son cadre de vie. Dans cette perspective, les autres acteurs du développement local (la Mairie et ses partenaires, les élites, les ONG...) n'interviennent plus qu'en appui aux initiatives initiées et pilotées par les populations locales qui sont désormais animées par un esprit de vivre et de faire ensemble.

### **III.2. Le renforcement de l'esprit communautaire**

La définition banale fait de la communauté un groupe social caractérisé par le fait de vivre ensemble, de posséder des biens communs, d'avoir des intérêts et des buts communs. En effet, dans la communauté, les biens et les individus sont organiquement associés, et ses membres manifestent un haut degré de solidarité (Tönnies, 1944). Or, comme nous l'avons précisé plus haut, les populations de la commune de Dibang se caractérisent par un esprit de rejet de l'action communautaire et de repli sur soi. Cette situation s'explique certes par les réalités socioculturelles et historiques du peuple Bassa, mais aussi par le fait que les populations de la commune de Dibang ne s'identifient pas dans la plupart des projets/actions de développement initiés dans la commune. En effet, la plupart des projets de développement réalisés dans la commune de la commune de Dibang l'ont été sans associer les populations locales. Dès lors ces dernières ne considèrent pas les infrastructures socioéconomiques comme leurs patrimoines communs à préserver. Il apparaît dès lors que les populations de la commune de Dibang partagent très peu de biens communs et d'intérêts communs d'où l'inexistence de l'esprit communautaire. L'approche de développement centrée sur la création des cadres de concertation et de partenariat insiste sur la formation des populations sur les valeurs civiques et d'intégration nationale. De même, elle insiste sur le travail d'intérêt général (le développement se pense, se planifie, se finance et se réalise en communauté). Bien plus, les cadres de concertation et de partenariat ont l'avantage de rapprocher les populations qui, en pensant et en réalisant de manière communautaire le développement de leur collectivité, apprennent à se connaître et à s'accepter mutuellement malgré leurs différences. La fédération

des populations autour des intérêts et des objectifs communs amène ces dernières à développer l'esprit de vivre, de penser et de faire ensemble. Un tel modèle contribue donc à la création de véritables communautés qui, au lieu de se renfermer sur elles, s'interconnectent et donnent naissance à une macro communauté à l'échelle de la commune.

### **III.3. Une meilleure gestion des ressources et une meilleure planification du développement**

Dans la commune de Dibang, la planification du développement se fait à la seule échelle communale lors de l'élaboration du PCD. Or, dans le chapitre précédant, nous avons constaté qu'en pensant le développement à la seule échelle communale, l'on parvenait à retenir non seulement des projets de développement éloignés des besoins réels exprimés par les populations mais dont la plupart ne sera jamais réalisé. Or lorsque le développement est pensé dans les cadres de concertation et de partenariat créés dans les villages et dans les quartiers, les projets qui en découlent sont l'expression des besoins réels des populations. Bien plus, les projets issus de ces organes sont planifiés dans le temps et dans l'espace en tenant compte des ressources propres de la communauté même s'il n'est pas exclu qu'il y ait des projets qui nécessitent l'appui (financier, matériel ou technique) des partenaires externes.

Par ailleurs, en ce qui concerne la planification des projets de développement à l'échelle de la commune toute entière, le PCD de la commune de Dibang avait été réalisé en 2015 par un OAL dont le contrat avait coûté des dizaines de millions à la commune et ces partenaires. En outre, l'élaboration de ce PCD avait été biaisé et la majorité des projets qui en découlaient n'étaient pas orientés vers la satisfaction des besoins des populations de la commune. Or, avec la création des CDQ et des CDV, l'élaboration du PCD ne se fera plus que par une simple compilation des projets synthétisés dans les quartiers et dans les villages. Ceci permettra à la commune de Dibang et ses partenaires :

- d'économiser de l'argent qui pourra être orienté vers la réalisation des projets/actions de développement dans les villages ;
- de réaliser des projets qui répondent aux besoins réellement exprimés par les populations.

## **CONCLUSION**

Au terme de ce chapitre qui visait à proposer une approche de développement plus participatif dans la commune de Dibang, il découle que le développement de la commune de

Dibang passe par une appropriation par les populations des problématiques liées au développement. Et, comme nous l'avons explicité tout au long de ce chapitre, le développement de cette commune passe par redéfinition du rôle des acteurs locaux dans le processus du développement et surtout la création des cadres de concertation et de partenariat qui devront piloter le processus de développement à différentes échelles : quartier, village, commune. Toutefois, la création des cadres de concertation et de partenariat telle que nous avons suggéré peut présenter des limites. Des mesures correctives peuvent donc être prises en fonction des réalités spécifiques de chaque unité territoriale.





**CONCLUSION GENERALE ET  
PERSPECTIVES**

## I- CONCLUSION GENERALE

Le développement local est une approche de développement qui répond mieux aux aspirations des populations. C'est une approche centrée sur la participation des populations locales à la recherche des solutions aux problèmes qui se posent dans leur communauté. En s'engageant en 1996 sur la voie de la décentralisation, le Cameroun optait pour une approche de développement qui met les populations locales au centre de la gestion de leurs propres affaires. Et, pour accélérer le développement et réduire la pauvreté de ses populations, le gouvernement camerounais a fait de la création des infrastructures socioéconomiques le principal levier du développement du pays. Ainsi, dans la commune de Dibang, diverses infrastructures socioéconomiques ont été créées. Mais lorsqu'on s'intéresse au fonctionnement et à l'utilisation desdites infrastructures, on est surpris de constater des dysfonctionnements : faible fréquentation de la majorité des structures, non fonctionnement de certaines infrastructures, manque d'équipements et de personnels dans la plupart des structures... Face à tous ces dysfonctionnements, nous nous sommes posé la question de savoir si les infrastructures socioéconomiques de la commune de Dibang avaient été conçues comme des solutions aux besoins exprimés par les populations locales. En choisissant de travailler sur une thématique liée au développement, notre objectif était d'analyser l'impact des infrastructures socioéconomiques sur le développement de la commune de Dibang. De manière spécifique, il s'agissait pour nous de :

- dresser l'état des lieux des infrastructures socioéconomiques de la commune de Dibang en mettant l'accent sur l'historique de leur création ;
- d'analyser le fonctionnement et l'utilisation desdites infrastructures afin de déterminer leur impact sur la satisfaction des besoins des populations locales ;
- d'identifier les facteurs responsables des problèmes observés dans leur fonctionnement et leur utilisation afin de proposer une nouvelle approche en vue d'un développement local intégré.

A l'entame de ce travail, nous avons formulé l'hypothèse selon laquelle les infrastructures socioéconomiques de la commune de Dibang n'ont pas été conçues comme des réponses aux besoins exprimés par les populations locales. Cette hypothèse a été par la suite éclatée en trois hypothèses spécifiques à savoir :

- l'essor des infrastructures socioéconomiques est récent dans la commune de Dibang ;

- les infrastructures socioéconomiques de la commune de Dibang peinent à fonctionner convenablement ; ce qui amoindrit leur contribution à l'amélioration des conditions de vie des populations locales ;
- la non prise en compte des besoins réels exprimés par les populations locales est la cause majeure des problèmes observés dans le fonctionnement et l'utilisation des infrastructures socioéconomiques de la commune de Dibang.

Pour vérifier ces hypothèses, nous avons opté pour une démarche hypothético-déductive combinant les approches quantitatives et qualitatives. Ainsi, par le biais des techniques de collecte de données telles que l'entretien, l'enquête de terrain, l'observation et l'exploitation des documents, nous avons collecté auprès d'une pluralité de personnes (résidents de la commune de Dibang, commerçants, élèves, Chefs traditionnels, autorités administratives décentralisés, autorités administratives déconcentrés, Chefs d'entreprises, Chefs d'établissements, Présidents d'associations et d'ONG...), des données qui ont été dépouillées manuellement et traitées grâce à la technique d'analyse des contenus (pour les données qualitatives) et grâce aux logiciels Microsoft Excel et Microsoft Word (pour les données quantitatives).

L'analyse de l'état des lieux des infrastructures socioéconomiques de la commune de Dibang révèle que même si la création des infrastructures socioéconomiques dans cette commune remonte à la veille de l'indépendance du Cameroun, il demeure vrai que celles-ci ont véritablement connu leur essor à partir des années 2000 ; ce qui confirme la première hypothèse spécifique de cette étude qui stipule que l'essor des infrastructures socioéconomiques dans la commune de Dibang est récent.

En effet, les premières infrastructures socioéconomiques de la commune ont été créées bien avant l'indépendance du Cameroun en 1960 (pistes autos, pistes piétons, l'école publique de Dibang, l'école publique de Sombo...). Et, au cours des premières années qui ont suivi l'indépendance du Cameroun, le rythme de création des infrastructures socioéconomiques (les infrastructures éducatives en l'occurrence) s'est accéléré dans la commune. Cette expansion des infrastructures socioéconomiques s'est poursuivie jusqu'à la première moitié des années 1980. De la deuxième moitié des années 1980 jusqu'à la fin des années 1990, très peu d'infrastructures socioéconomiques ont été créées dans la commune de Dibang. En réalité, au cours de cette période, le Cameroun a connu une crise économique qui a plombé la croissance de son économie. Pour résoudre cette crise, placé sous tutelle des bailleurs de fonds internationaux (en l'occurrence le FMI), le pays a engagé des réformes qui visaient à restreindre les dépenses de l'Etat. Ainsi, l'on a noté dans la commune de Dibang comme dans le pays tout entier, un

ralentissement du rythme de création des infrastructures socioéconomiques. Seuls quelques établissements scolaires ont été créés dans la commune de Dibang au cours de cette période.

Mais avec la reprise de la croissance économique et l'atteinte du point d'achèvement de l'initiative PPTE au début des années 2000, le Cameroun a renoué avec la construction des infrastructures socioéconomiques : barrages, autoroutes, routes, stades, centrales à gaz, ports, etc. Dans la commune de Dibang, l'on a noté un regain d'intérêt pour la construction des infrastructures socioéconomiques. Mais cette fois, contrairement aux décennies 1960 et 1970 où les infrastructures étaient très peu diversifiées, les infrastructures socioéconomiques créées dans la commune de Dibang à partir de la deuxième moitié des années 2000 sont diversifiées (écoles, lycées, collèges, formations sanitaires, marchés, infrastructures de télécommunication...).

Toutefois, après analyse, il s'avère que la quasi-totalité des infrastructures sus-énumérées connaissent des problèmes dans leur fonctionnement et leur utilisation. En effet, à côté de quelques infrastructures socioéconomiques qui fonctionnent de manière convenable dans la commune de Dibang (les infrastructures de téléphonie mobile, le lycée bilingue de Sombo, l'école publique de Dibang, l'ancien marché de Sombo, le marché Ndoupé et l'établissement de microfinance Express Union), l'on retrouve des infrastructures qui peinent à fonctionner normalement (le réseaux électrique, le réseau de distribution d'eau potable, les écoles maternelles et primaires publiques exceptée l'école publique de Dibang, les établissements scolaires d'enseignements secondaires excepté le lycée bilingue de Sombo, les formations sanitaires, les routes, le marché de Dibang, l'usine de production d'huile de palme de Sombo...) et les infrastructures socioéconomiques qui ne fonctionnent pas du tout (le nouveau marché de Sombo, la SAR SM de Sombo, le collège UM NYOBE de Sombo, le centre de santé de Bomb et le télé-centre communautaire polyvalent).

Les difficultés de fonctionnement que connaissent les infrastructures socioéconomiques de la commune de Dibang ont pour conséquence la faible utilisation ou la non utilisation de la plupart des infrastructures/structures. Or, d'après les enquêtes de terrain, les infrastructures socioéconomiques de la commune de Dibang sont utiles pour les populations locales/bénéficiaires (même si les populations ont manifesté des insatisfactions vis-à-vis des services offerts par certaines infrastructures). En effet, les infrastructures socioéconomiques de la commune de Dibang permettent aux populations de communiquer à distance, de se déplacer, d'écouler leurs produits, de se soigner, de s'éduquer, d'échanger leurs produits, de nouer des contacts entre eux, de trouver de l'emploi, d'accéder aux produits et services nouveaux... Toutefois, la contribution des infrastructures socioéconomiques à la satisfaction des besoins des

populations locales est amoindrie par les difficultés de fonctionnement que connaissent ces infrastructures ; ce qui confirme la deuxième hypothèse spécifique de cette thèse.

L'analyse des facteurs responsables des problèmes observés dans le fonctionnement et l'utilisation des infrastructures socioéconomiques de la commune de Dibang relève deux types de facteurs : les facteurs principaux et les facteurs secondaires. Les facteurs principaux sont relatifs à l'inadéquation entre les projets de création des infrastructures et les besoins réels exprimés par les populations. En effet, les acteurs impliqués dans la création des infrastructures socioéconomiques dans la commune de Dibang (Mairie et ses partenaires, services déconcentrés de l'Etat, les élites...) ne formulent pas les projets de création d'infrastructures sur la base des besoins réels exprimés par les populations. Très souvent, ces différents acteurs sont motivés par des raisons autres que celles de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations locales (recherche du prestige social, recherche d'une possibilité d'enrichissement illicite, conquête d'un électorat...). Et même lorsque les études de besoins des populations sont réalisées par certains acteurs (Mairie en l'occurrence), il s'avère que ces études sont biaisées et les projets qui en découlent sont éloignés des besoins des populations.

De ce qui précède, il ressort que la troisième hypothèse spécifique de cette étude qui stipule que la non prise en compte des besoins réels exprimés par les populations locales est la cause majeure des inadéquations observés dans le fonctionnement et l'utilisation des infrastructures socioéconomiques de la commune de Dibang, est vérifiée. Toutefois, il existe d'autres causes dites secondaires. Parmi elles, nous pouvons citer :

- la mauvaise gouvernance locale ;
- la lente évolution de la population (de 1967 à 2005, la population de Dibang n'a augmenté que de 2924 habitants) ;
- la mauvaise gestion des structures par les responsables ;
- l'inexistence de l'esprit communautaire ;
- l'inexistence des cadres de concertation et de partenariat devant fédérer les populations autour des actions de développement dans les quartiers et dans les villages ;
- le sous équipement et le manque de personnels dans les structures ;
- la création de plusieurs infrastructures de même type : c'est le cas par exemple dans les secteurs de la santé et de l'éducation.

L'approche du développement local reste une réalité mal connue et mal implémentée dans la commune de Dibang. Pour remédier à cette situation afin de parvenir au développement de la commune de Dibang, nous avons, sur la base des expériences observées à Dibang et dans d'autres régions du monde, redéfini le rôle des acteurs locaux dans le processus du

développement participatif. En effet, les acteurs locaux doivent être au début et à la fin de toutes les initiatives de développement. Le développement doit être pensé, réalisé, suivi et évalué par les acteurs locaux qui connaissent mieux leurs besoins ainsi que les solutions pouvant répondre à ces besoins. Dans ce contexte, les acteurs externes (parfois détenteurs des savoirs, des savoir-faire et des moyens financiers) interviennent en appui aux initiatives des populations locales. Il est donc clair que l'époque où les acteurs externes venaient avec les projets « clés en main » est révolue. Il en est de même de l'époque de la « fausse participation » où les acteurs externes n'associaient les populations locales que comme main d'œuvre dans la réalisation des projets conçus ailleurs. En bref, il reviendra désormais aux acteurs locaux d'être les piliers de la transformation de leur milieu de vie. Et, pour que ces derniers travaillent de manière efficace, nous avons proposé la création des cadres de concertation et de partenariat à trois échelles à savoir : les quartiers, les villages et la commune. Ces cadres de concertation et de partenariat permettront aux acteurs locaux d'impulser le développement de la commune de Dibang.

## **II- PERSPECTIVES**

L'originalité de cette thèse tient à sa simplicité. Au lieu de nous perdre dans des calculs purement économiques pour montrer l'impact des infrastructures socioéconomiques sur le développement de la commune de Dibang, nous nous sommes focalisé sur la contribution de celles-ci à la satisfaction des besoins élémentaires des populations (manger, boire, se soigner, vendre, acheter, se déplacer, communiquer, s'éduquer...).

Sur le plan pratique, cette étude contribuera à diminuer les inadéquations observées dans la création des infrastructures socioéconomiques en milieu rural dans les pays en voie de développement. En effet, le développement en milieu rural dans les pays en voie de développement ne se résume pas à la création d'une multitude d'infrastructures aussi modernes soient-elles. La création des infrastructures socioéconomiques dans ce milieu doit être pensée comme une réponse à des besoins clairement exprimés par les populations locales et non par simple soucis de modernisation du milieu. Dès lors, la création des cadres de concertation à différentes échelles (quartiers, villages, communes) se présente comme un véritable levier d'implication et de participation des populations aux initiatives visant à améliorer leurs conditions de vie.

Sur le plan scientifique, cette étude remet en relief le rôle des acteurs locaux dans le processus de développement. En effet, on ne peut envisager un développement local durable en excluant les populations pour lesquelles les initiatives sont entreprises. Cette étude insiste sur la nécessité de faire des acteurs locaux les principaux artisans de la transformation de leur milieu de

vie. Mais très souvent, les populations ne sont pas formées au développement. Une participation effective, efficace et efficiente des populations dans le processus de transformation de leur milieu de vie passe par la formation de ces dernières.

Dans le prolongement de la recherche sur les questions liées au développement local en milieu rural dans les pays en voie de développement, des pans restent à explorer. Il serait par exemple intéressant d'approfondir les études sur l'impact des réalités socioculturelles sur le développement local en menant des études comparatives impliquant diverses aires culturelles. En effet, le développement se révèle être une source de tensions sociales entre sociétés ou entre groupes d'acteurs appartenant à une même société.



**BIBLIOGRAPHE**



## A- Ouvrages

ADELMA (Association de Développement Local Méditerranéen) et Proyecto Local. (2006). *Guide de la bonne gouvernance locale*. Maroc.

Arocena, J. (1985). *Le développement par l'initiative locale*. Ed. L'Harmattan, Paris.

Auerbach, C.F., Silverstein, L.B. (2003). *Qualitative Data : An Introduction to Coding and Analysis*. New York University Press.

Axelsson, C. (2008). *Document d'orientation pour une politique de développement local inclusive*. Handicap International (HI), éd. Catherine Dixon, Paris.

Bachelard, P. (1993). *Les acteurs du développement local*. Ed. L'Harmattan, Paris.

Banque Européenne d'Investissement (1998). *Contribution des grandes infrastructures routières et ferroviaires au développement régional*. Paris.

Banque mondiale. (1989). *Afrique Sub-saharienne, de la crise à la croissance*. Washington DC.

Banque Mondiale. (2002). *Empowerment and Poverty Reduction. A Source book, Summary*, Deepa Narayan. Washington D.C.

Beaud, M. (2006). *L'art de la thèse. Comment préparer et rédiger un mémoire de master, une thèse de doctorat ou tout autre travail universitaire à l'ère du net*. Nouvelle édition, collection guide. Éd. La découverte, Paris.

Beitone, A., Cazorla, A., Dollo, C., Draï, A-M. (1941). *Dictionnaire des sciences économiques*. Éd. Armand Colin, Paris.

Benko, G., Lipietz, A., Amin, A., Lipiec, G. (1992). *Les régions qui gagnent : districts et réseaux. Les nouveaux paradigmes de la géographie économique*. Presses Universitaires de France, Paris.

Bernard, Y., Colli, C. (1996). *Dictionnaire économique et financier*. Éd. Seuil, Paris.

Bernoux, P. (1985). *La sociologie des organisations*. Éd. Seuil, Paris.

Bertalanffy, L. v. (1968). *Théorie générale des systèmes*. Traduction autorisée de l'ouvrage *General System Theory* publié en langue anglaise par Georges Brazziler, Inc. New York.

BIT (sd). *Stratégies de développement local. Economie informelle et travail décent : guide de ressources sur les politiques, soutenir les transitions vers la formalité*. BIT, Genève.

- Bonnal, J. (1995). *Participation et risques d'exclusion*. FAO, Rome.
- Boyer, J. (1982). *Les sols ferrallitiques : facteurs de fertilités et utilisation des sols*. ORSTOM, Paris.
- Bouvier, M. (1996). *Solidarités locales : les chartes intercommunales de développement et d'aménagement*. Paris.
- Brodhag, C.F., Breuil, N., Gondran., Ossama, F. (2004). *Dictionnaire du Développement Durable*. Les éditions Multi Mondes, Sainte-Foy.
- BUCREP (2005). *Répertoire actualisé des villages du Cameroun*. 3<sup>ème</sup> RGPH. Vol IV, Tome 07. Cameroun.
- République du Cameroun. (2009). *Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi. Cadre de référence de l'action gouvernementale pour la période 2010-2020*. Cameroun.
- Buang, A., Habibah, A., Hamzah, J., Ratnawati, Y.S. (2011). The Agripolitan way of re-empowering the rural poor. *Development and Environmental Studies, Scholl of Social, Faculty of social sciences of humanities, Universiti Kebangsaan Malaysia, Bangi 43600, Selangor, Malaysia*.
- Cameroon Environmental Watch. (2011). *Convention de collaboration pour la création d'un massif forestier intercommunal dans les communes de Dibang et de Ngog Mapubi*. Yaoundé.
- CAPOD (2010). *Infrastructures de base et niveau de pauvreté dans les communes du Bénin*. Document de travail N° 007/2010. Bénin, disponible sur <http://ww.capod.org>.
- Centre ORSTOM de Yaoundé. (1970). *Dictionnaire des villages du Nyong et Kellé*. 2<sup>ème</sup> ed. Répertoire géographique du Cameroun, fascicule n°8 SH n°57.
- Colletis-Wall, K., Meunier, C. (2003). *Infrastructures de transport et développement économique en espace rural : quelles méthodes pour quels effets ?* PREDIT.
- Comité Français pour la Solidarité Interna. (2005). *La coopération de société civile à société civile. Stratégies et pratiques de partenariat*.
- Conte, B. (2004). *La diversité des approches du développement*. Disponible sur <http://conte.u-bordeaux4.fr>
- Cornily, J. Y. (1998). *Les effets socio-économiques des grandes infrastructures routières*. Centre d'Etudes Techniques de l'Equipement de l'ouest. Nantes.

- Coulmin, P. (1986). *La décentralisation, la dynamique du développement local*. Ed. Syros, Adèle Aubenas.
- Crozier, M., Friedberg, E. (1977). *L'acteur et le système*. Ed. Seuil, Paris.
- Deffontaines, J-P. et Prod'Homme, J-P. (2001). *Territoires et acteurs du développement : de nouveaux lieux démocratiques*. Éd. de l'Aube, France.
- Deveze J-C. (1996). *Le réveil des campagnes africaines*. Ed. Karthala.
- Diagne, O. (2002). *Les cahiers de l'alternance*. N°5, avril 2002.
- Dubreuil, P., Guiscafne, J., Nouvelot, J.-F., Olivry, J.-C. (1975). *Le bassin de la rivière Sanaga*. Monographies hydrologiques. ORSTOM, Paris.
- Dumont, R. (1962). *L'Afrique noire est mal partie*. Ed. Seuil, Paris.
- Elong, J. G., Tchawa, P., Moupou, M. (2015). *Participation et développement rural au Cameroun*. Ed. CLE, Yaoundé.
- Enyegue, O. C., Mbah, G. N., Dakgna, A., Ade, I., Angangwe, C., Kamen, C. F. (2002). *Développement institutionnel des comités de gestion des forêts communautaires et planification pour le développement communautaire*. Module de formation 1. Ed. Jonas Kemajou Syapze, OPED, Yaoundé.
- Esposito R. (2000). *Communitas, origine et destin de la communauté*. PUF, Paris.
- Etounga-M. (1991). *L'Afrique a-t-elle besoin d'un programme d'ajustement culturel ?* Ed. Nouvelles du Sud, Paris.
- Ferréol G. (dir.). (1995). *Dictionnaire de sociologie*. Éd. Armand Colin, Paris.
- FMI (2013). *Perspectives de l'économie mondiale : Espoirs, réalités, risques*. Etudes économiques et financiers, Washington.
- Fontan, J-M., Lachapelle, R. (2000). *Concertation/parténariat : formation à l'institution de développement communautaire*. Université Concordia.
- Fontan, J-M., Lévesque A. (1999). *Initiation au développement local et au développement économique communautaire : expériences pertinentes et études de cas*. Institut de formation en développement économique communautaire (IFDEC), Montréal.
- Friedberg, E. (1997). *Le pouvoir et la règle*. Coll. Points, Éd. Seuil, Paris.

- Gagnon, G. (2002). *Le financement du développement local, un état des lieux en Afrique de l'Ouest*. PDM/Club Sahel, Cotonou.
- Gouttebel, J-Y., (2001). *Stratégies de développement territorial*. Economica, Paris.
- Guesnier, B. (1986). *Développement local et décentralisation*. Éd. Région Europe, Genève.
- Guillien, R., Vincent, J. (1993). *Lexique des termes juridiques*. Éd. Dalloz, Paris.
- Houé, P. (2001). *Le développement local au défi de la mondialisation*. Éd. l'Harmattan, Paris.
- Ionel, Z. (2016). *La croissance économique de l'Afrique : Décollage ou ralentissement ?* Service de recherche du parlement européen.
- Jouen, M. (2007). *Le développement local endogène, parent pauvre des stratégies de développement ?* Cercle des entrepreneurs du futur.
- Kabou, A. (1999). *Et si l'Afrique refusait le développement ?* Éd. L'Harmattan, Paris.
- Kakai, H. (2008). *Contribution à la recherche qualitative, cadre méthodologie de rédaction de mémoire*. Université de Franche-Comté.
- Kitsoro, F. K. (2013). Les trois leviers de l'émergence économique en Afrique. *Conférence panafricaine sur la transformation et l'émergence du continent*. Brazzaville.
- Kuiper, M., Van der Ress, K. (2003). *Growing out of poverty: how employment promotion improves the live of the poor*. SEED, document de travail 74, BIT, Genève.
- Lévy, J., Lussault, M. (2003). *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*. Ed. Belin, Paris.
- Michel, D., Rémy, P., (sd). *Infrastructures de transport, mobilité et croissance*. Conseil d'analyse économique, disponible sur [www.cae.gov.fr](http://www.cae.gov.fr)
- Ministère de la Décentralisation et de l'Aménagement du Territoire (sd). *Guide méthodologique de planification du développement local*. République Démocratique du Congo.
- Ministère de l'Economie et du Développement. (2006). *Guide méthodologique de planification : comment élaborer un plan communal de développement(PCD)*. Burkina-Faso.
- Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire (2012). *Le trentenaire du renouveau : acquis économiques et infrastructurels pour un Cameroun émergent*. Cameroun.

- Ministère de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire (2011). *Guide méthodologique de planification stratégique au Cameroun*. Cameroun.
- Ministère du Développement Régional et de la Planification. (2012). *La gouvernance locale*. Tunisie.
- Normand, L., Laurent, B. (2005). *Processus de décentralisation et de développement local en Afrique de l'Ouest*. Bruxelles, Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest /OCDE/.
- OCDE (2001). *Des partenariats locaux pour une meilleure gouvernance*, Collection de l'OCDE, Paris.
- Olivier de Sardan, J.-P. (1995). *Anthropologie et développement, essai en socio-anthropologie du changement social*. APAD/Karthala, Paris.
- Olivier de Sardan, J.-P. (2001). *Le développement participatif : ni solution miracle, ni complot néolibéral*. Afrique contemporaine, no spécial.
- Olsen, H. B. (2007). *Décentralisation et gouvernance locale. Module 1 : définition des concepts*. Document de travail sur la décentralisation et la gouvernance locale, Département Fédéral des Affaires étrangères (DFAE). Suisse.
- Olson, M. (1978). *La logique de l'action collective*. PUF, Paris.
- ORSTOM (1967). *Dictionnaire des villages du Nyong et Kellé*. 2<sup>ème</sup> édition. Répertoire géographique du Cameroun, fascicule N°8.
- Ouédraogo, H. B. (1992). *L'appropriation des projets de développement : le cas des micro-réalisations au Burkina Faso*. (Actes et instruments de la recherche en développement régional, 9). Université du Québec à Rimouski.
- Pecqueur, B. (1994). *Le développement local : mode ou modèle ?* Éd. Syros/Alternatives, Paris.
- Pecqueur, B. (2000). *Le développement local*, 2<sup>ème</sup> éd, Syros/Alternatives Économiques, Paris.
- Perrin, J.-C. (1997). *Conventions, identification collective, dynamique du milieu*. Ronéo.
- Perez, R. (2003). *La gouvernance de l'entreprise*. Éd. La Découverte, Paris.
- Pham N. H. (1987). *Le développement endogène comme alternative – Potentialités et obstacles à son déploiement*. UNESCO.
- PNUD (sd). *Cameroun : pour le développement humain durable*. Éd. Véronique Grébaud, Yaoundé, Cameroun.

- PNUD (2004). *Decentralized governance for development: a combined practice note on decentralization, local governance and urban/rural development*. UNDP.
- Pretty, J. (1995). Participatory Learning for Sustainable Agriculture, *World Development*. Vol. 23, no 8 et Conway and ail. 1994. *Acknowledging process : challenges for agricultural research and extension methodology*, in Scoones and Thompson.
- République du Bénin (2010). *Infrastructures de base et niveau de pauvreté dans les communes du Bénin*. Document de travail n° 007/2010.
- Richard, E.C.B. (2008). *Infrastructures et développement*. CBRE, Paris, disponible sur [www.cbre.fr](http://www.cbre.fr).
- Rostow, W.W. (1960). *The stages of economic growth, a non-communist manifesto*. At the university press, Cambridge.
- Sainselieu, R. (1997). *Développement local et changement des institutions. Lien social et changement économiques*. Éd. L'Harmattan, Paris.
- Samir, A. (1973). *Le développement inégal. Essai sur les formations sociales du capitalisme périphérique*. Ed. de Minuit, Paris.
- Sebahara, P. (2000). *Acteurs et enjeux de la décentralisation et du développement local : expériences d'une commune du Burkina Faso*. Document de réflexion ECDPM n°21.
- Stocker, G. (1998). *Governance as theory: five propositions*, UNESCO.
- SUCO. (2008). *Approche de développement local*. Document 6, Guide d'orientation.
- Tinbergen (1962). *Shaping the world economy, suggestions for an international economic policy*. The twentieth century fund, New York.
- Tremblay, D-G., Fontan, J-M., (1997). *Le développement économique local : la théorie, les expériences, les pratiques*. Sainte-Foy, Québec.
- Tremblay, S. (1999). *Du concept de développement au concept de l'après-développement : trajectoires et repères théoriques*. Collection « Travaux et études en développement régional », Université du Québec à Chicoutimi.
- UNESCO. (1986). *Science économique et développement endogène*. Paris.
- Vachon, B., Coallier, F. (1991). *Concertation et partenariat, Groupe de recherche en aménagement et développement des espaces ruraux et régionaux*. Emploi Immigration Canada, Montréal.

Vachon, B., (1993). *Le développement local, théorie et pratique*. Ed. Gaétan Morin, Boucherville.

Veltz, P. (1996). *Mondialisation, villes et territoires : une économie d'archipel*. PUF, Paris.

Wilde, A., Narang, S., Laberge, M., Moretto, M. (s.d). *Guide de l'utilisateur pour mesurer la gouvernance locale*. Éd. Joachim Nahem, Centre pour la gouvernance d'Oslo, PNUD.

Wognon, J.-M. E. (2010). *Les Bassas du Cameroun : monographie historique d'après la tradition orale*. Ed. l'Harmattan, Burkina Faso.

Yeung, Y. M., Gree, T. (1987). *Le rôle de la participation communautaire dans la prestation des services municipaux en Asie*. Ottawa.

## **B- Articles**

Agence Française de Développement (AFD), CCFD-Terre Solidaire. (2011). Le partenariat avec les sociétés civiles pour le développement. Série « Savoirs communs », n°11. Disponible sur [w.w.w.afd.fr](http://w.w.w.afd.fr)

Aïssaoui, N., Brika, S. (sd). Approche participative et développement local : quelques expériences sur les zones défavorisées et les zones enclavées. *Séminaire international sur le développement des zones frontalières*. Algérie.

Alissoutin, R. L. (2008). Les défis du développement local au Sénégal. *CODESRIA* (Conseil pour le développement de la recherche en science sociales en Afrique).

Andion, C. (2006). Développement territorial durable en milieu rural, gouvernance et rôle des organisations non gouvernementales : l'État de Santa Catarina au Brésil. *Gouvernances et développement durable*. "Environnement et décentralisation dans les pays en développement", vol 136 (4), p.85-100.

Angon, V., Callois, J-M. (2005). Fondements théoriques du développement local : quels apports du capital social et de l'économie de proximité. *Economie et institution*, p.19-50

Badouel, P. (s.d.). Les actes du colloque de Tanger.

Benabdallah, Y.(sd). Le développement des infrastructures en Algérie : quels effets sur la croissance économique et l'environnement de l'investissement ?

Berelson, B. (1952). Content Analysis in Communication Research. *The Free Press*.

Billong, P. (1992). Caractères des sols ferrallitiques à plinthite et pétroplinthite développés sur les roches acides dans la zone forestière du sud du Cameroun : comparaison avec les sols développés sur les roches basiques. Cah. ORSTOM, sér. Pédol., Vol. XXVII, n° 2, 1992 : p. 203-224.

Blanquart C., Joignaux, G., Vaillant, L. (2010). Infrastructures de transport et développement économique : quelles dynamiques d'appropriation par les acteurs productifs ? L'exemple de la filière céréalière autour du canal de Seine-Nord Europe. *Colloque de l'ASRDLF : Identité, Qualité et Compétitivité Territoriale – Développement économique et cohésion dans les territoires alpins, Aoste, Italie.*

Boutrais, J. (1982). Consommation et production de blé au Cameroun : une difficile indépendance alimentaire. *In revue de géographie du Cameroun*, vol. 3, N°1, 1982.

Buhr, W. (2003). What is infrastructure? *Department of economics, school of economic disciplines, university of Siegen, Siengen discussion paper No. 107-03.*

Bulletin "Arbres, forêts et communautés rurales" (1999). Décentralisation et gestion des ressources naturelles : rôles et responsabilités des institutions locales. *Bulletin FTTP N° 18. Ed. FTTP-ASS / IPD-AC, Douala/Cameroun.*

Cairol, D., Coudel, E., Knickel, K., Kröger, M. (2008). What perspective for future research on multifunctionality of agriculture and rural areas? *International Journal of Agricultural Resources, Governance and Ecology*, vol. 7(4/5).

Cairol, D., Coudel, E., Knickel, K., Caron, P. (2009). Multifunctionality of agriculture and rural areas in policies: importance and relevance of territorial views. *Journal of Environmental Policies and Planning*, vol. A.

Calame, P. (1999). Une participation par injonction. *Dans Économie et Humanisme, Le développement local, une dynamique internationale : territoires réduits, développement global ; défis pratiques et facteurs humains*, Lyon, N° 350, p. 46-48.

Centre pour l'environnement et le développement (2002). Le droit de préemption. Option pour un développement local durable. *Yaoundé, Cré@rt Freelance.*

Chauveau, J.-P. (1994). Participation paysanne et populisme bureaucratique : essai d'histoire et de sociologie de la culture du développement. *In Jacob et Lavigne-Del ville, Les associations paysannes en Afrique : organisation et dynamiques*, Paris.



Chauveau, J.P. (1996). Enquête sur la récurrence du thème de la participation paysanne dans le discours et les pratiques de développement rural depuis la colonisation (Afrique de l'Ouest). *In Bulletin du SUD*.

Cités et Gouvernements Locaux Unis. (2016). Le rôle des gouvernements locaux dans le développement économique territorial. *Énoncé de politique de CGLU*.

Conseil de l'Europe. (2011). Gouvernance locale en temps critique : des politiques pour la crise, le redressement et l'avenir durable. *Textes du Conseil de l'Europe*. Strasbourg, Edit. Kenneth Davey.

Crevoisier, O. (2005). Economie régionale, Economie territoriale : la dynamique des milieux innovateurs. *Symposium international "Territoires et enjeux du développement régional"*. Lyon.

Deffontaines, J.-P., Marcel poil, E., Moquay, P. (2001). Le développement territorial : une diversité d'interprétations. *In : Représentations spatiales et développement territorial. Bilan d'expériences et perspectives méthodologiques*, Paris, Ed. Lardon S., Maurel P., Piveteau V., p.39-56.

Doligez, F. (2003). La participation : un cadre d'analyse. *In Journée d'Étude IRAM 2003 « De la Participation à l'Empowennent »*, Institut de Recherches et d'Applications des Méthodes de développement. Paris. Consulté sur : <http://www.iram>.

Dumas, A. (1983). Participation et projet de développement. *Revue Tiers Monde/Année 1983/95*, p.513-536.

Éric, H., Xavier, T. (2017). Perspectives économiques 2017-2018. *Revue de l'OFCE*.

Estache, A., Banque Mondiale, ECARES (2006). Les infrastructures de l'Afrique : les problèmes et les perspectives d'avenir. *Séminaire de haut niveau sur la réalisation du potentiel d'investissement rentable en Afrique*. Tunis.

FENU (2005). Le rôle des collectivités territoriales dans le développement local : pour une fourniture de services et d'infrastructures qui tient compte des populations pauvres. *Conférence ministérielle sur le renforcement des capacités des leaders pour la gouvernance décentralisée et la réduction de la pauvreté en Afrique sub-saharienne*, Kigali.

Fongnzossie, F. E., Biwolé, A., Nguenang, G. M., Ngo, S. S., Ngo, N. C., Fono L. A., Dibong, S. D., Nekdem, F., Ngoufo, R. (2019). Analyse floristique, structurale et phytogéographique de la végétation du forestier de Ngog-Mapubi-Dibang (Cameroun).

- Gagnon, C., Klein, J-L. (1991). Le partenariat dans le développement local : tendances actuelles et perspectives de changement social. *In Cahiers de géographie du Québec*, vol 35, n° 95, p.239-255. Disponible sur <http://id.erudit.org/iderudit/022177ar>
- Gianpiero, T. (2009). Public infrastructure : definition, classification and measurement issues.
- Groupe de travail. (2002). Le développement local. *Communication présentée au sommet de Montréal sur le développement local*. Montréal.
- Godard, F. (1998). Gouverner la ville. *Sciences humaines*, N° 79, p.38-41.
- Guimenez, J. R. (1977). Nicaragua, une participation qui fait des miracles. *In horizon local*, n° 4-5, 25.
- Hansen, N. M. (1965). The structure and determinants of local public investment expenditures. *Review of economics and statistics* 2, p.150-162.
- Homiengnon, Y., Kouadio, J.K., Lath, F.E.K. (2016). Infrastructures de transport et accessibilité démographique des populations rurales aux équipements sanitaires dans la zone dense de Korhogo (nord de la Côte d'Ivoire). *In revue Espace, populations, sociétés*.
- Institut Autrichien pour l'aménagement du Territoire (2012). Infrastructure pour les énergies renouvelables : un facteur de développement local et régional. *Bruxelles, Union Européenne, disponible sur <http://www.europarl.europa.eu/committees/fr/studies.htm>*.
- Jean, B. (2000). Une nouvelle gouvernance territoriale pour accompagner la restructuration rurale. La mise en perspective des approches européenne, américaine et canadienne. *In M. Carrier et S. Côté (dir.), Gouvernance et territoires ruraux. Éléments d'un débat sur la responsabilité du développement*, Ste-Foy : Presses de l'Université du Québec, p.223-243.
- Jean, B. (2003). Réussir le développement des collectivités rurales : les agents de développement local doivent-ils être nécessairement relever de d'administration locale ? *Colloque ASRDLF 2004 Bruxelles*.
- Jean-Louis M. (2013). Amérique latine : Quelles perspectives à moyen terme ? *Eclairage Emergent, Apériodique* n° 123/03-Août 2013.
- Jean-Réné, Ouallet, A. (2011). Communautés. *Communication présentée lors des journées ESO, Caen, 17 septembre 2011*.
- Jouen, M. (2011). Le développement local en Europe. Bilan et perspective après la crise. *In Les Brefs*, N° 21, janvier 2011.

- JOYAL, A. (2002). Le développement local en milieu rural. In JOYAL, André, *Le développement local : comment stimuler les régions en difficulté*, éd de l'IQRC, Chapitre 5, p.117 - 137.
- Kato, S. (2005). Pour un développement local au Mali : la place des femmes et de l'éducation non formelle. *Groupe de Recherche Interdisciplinaire sur le Développement régional de l'Est du Québec. Université du Québec à Rimouski.*
- Kengne, F., Metton, A. (2000). Economie informelle et développement dans les pays du sud à l'ère de la mondialisation. *Presse Universitaire de Yaoundé*, éd. Kengne Fodouop et Alain Metton.
- Kiely, R. (2005). Globalization and poverty, and the poverty of globalization theory. *Current Sociology*, vol.53, n°6, p.895-914.
- Labiadh, I. (2011). Le développement territorial et la valorisation des ressources Spécifiques dans les zones difficiles : acteurs et gouvernance. Cas de la région Nord-ouest de la Tunisie. *Proposition pour atelier doctoral MED 5*, Université Pierre Mendès France.
- Laganier, R.B., Villalba, Zuindeau, B. (2002). Le développement durable face au territoire : éléments pour une recherche pluridisciplinaire. In *Développement durable et Territoires, Dossier 1 : Approches territoriales du Développement Durable.*
- Landel, P-A., Koop, K. (2011). De l'animation locale à l'ingénierie territoriale. In « *Le développement local : Mécanismes, Stratégies et Gouvernance* », Agadir, Maroc.
- Levesque, B. (2002). Développement local et économie sociale : démocratie et évaluation. In *Presses de l'Université du Québec*, p.41-65.
- Logie, G. (2003). La participation : une issue possible pour la société humaine ? In *Journée d'Étude IRAM 2003 « De la Participation à l'Empowerment »*, Institut de Recherches et d'Applications des Méthodes de développement. Paris.
- Lopes, C. (2012). L'Afrique dans le sillage des grands Etats émergents. *Géographie Africaine*. Disponible sur <http://www.géopolitique-africaine.com>.
- Lustiger-Thaler. (1994). Le développement local : théorie et pratiques. *Compte rendu de l'ouvrage de Vachon B (1994)*. In *Revue de science politique*, n° 25, 169-171, disponible sur : <http://id.erudit.org/iderudit/04034bar>
- Merini, C. (2001). Le partenariat : histoire et essai de définition. *Actes de la journée nationale de l'OZP, 5 mai 2001.*

- Mercier, C., Bourque, D. (2012). Approches et modèles pratiques en développement des communautés : Approches de développement intégré. *Chaire de Recherche du Canada en Organisation Communautaire. Cahier n°1207.*
- Meunier, C. (1999). Infrastructure de transport et développement : l'apport de l'économie des réseaux. In *Les cahiers scientifiques du transport* N° 36/1999, p.69-85.
- Ministère des infrastructures économiques (2014). L'intégration par les infrastructures. *Séminaire sur l'approfondissement de l'intégration régionale en Afrique de l'ouest. Abidjan.*
- Mollard, A., Pecqueur, B. (2007). Le développement régional : enjeux de recherche et d'acteurs. In *Territoires et enjeux du développement régional, Mollard A., et al (eds.), éd. Quae, Versailles,* p.15-35.
- Ndiaye, B. O. (1999). Rôle des ONG dans la décentralisation pour un développement local. In *Cahiers du Congrad, n°2, janvier 1999.*
- Ngapgue, J.N., Tsalefac, M. (2011). Difficile fonctionnement des projets de développement agricole dans les pays du Sud : le cas de la Société de Conserveries Alimentaires du Noun à Foubot (Ouest du Cameroun). *Syllabus Review 2 (3), Human and social science series, 2011,* p.274-293.
- Ngoufo, R., Zapfack, L., Tiomo, D.E., Ngoufo, T.L.S., Matsaguim G.C.A., Djomo, C.C., Lefeufack, A., Neckdem, F., Kana, C. E. (2019). Évaluation et spatialisation du carbone stocké dans le massif forestier de Ngog-Mapubi (Cameroun). HAL, *Archives Ouvertes. Disponible sur <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-02189496>*
- Niang, A. (1999). La société civile, une réalité en question. In *Revue de Sociologie, n°2-3, janvier 1999.*
- Nzossie, F. E. J., Temple, L., Ndamè, J.P. (2016). Infrastructures de stockage agricole (ISAC) dans la zone soudano-sahélienne du Cameroun : conditions de gouvernance d'un bien commun pour la sécurisation alimentaire. Dans *Revue d'Economie du Développement, 2016/3-4 (vol. 24),* p.107-127.
- Observatoire Européen LEADER. (1997). Organiser le partenariat local. « Innovation en milieu rural » *Cahier n°2.*
- OCDE (2006). Vers une croissance pro-pauvre : les infrastructures.
- Olivier, C., Jonathan, R. (2013). Vers l'essor des villes « post-réseaux » : infrastructures, innovations sociotechniques et transition urbaine en Europe. Dans *Forest, J. et Hamdouch, A*

(eds), *L'innovation face aux défis environnementaux de la ville contemporaine*, Presses Polytechniques Universitaires Romandes, 2013. Disponible sur [olivier.coutard@enpc.fr](mailto:olivier.coutard@enpc.fr) et [jonathan.rutherford@enpc.fr](mailto:jonathan.rutherford@enpc.fr).

Parodi, M. (s.d.). Economie sociale et solidaire et développement local. *RECMA-Revue internationale de l'économie sociale*, n°296.

Pecqueur, B. (2005). Le développement territorial, une nouvelle approche des processus de développement pour les économies du Sud. In *Antheaume B. et Giraut F. (éd.). Le territoire est mort. Vive les territoires !* IRD, Paris.

Pouka, L-M. (1950). Les Bassa du Cameroun. *Cahiers d'Outre-Mer*, vol 3, n° 10 (1950), p153-166.

Rist, G. (2003). Les enjeux critiques de l'après-développement. In : *Repenser le développement et la coopération internationale*, Nahavandi F. éd. Karthala.

Sanni, Y., Ileka-Priouzeau, S. (2011). Accès et équité dans le système des soins en Afrique. Disponible sur <http://hdl.handle.net/10393/20654>

Ségal, R. (2012). Investing in the infrastructure through private equity. *Investment Insight*, may 2012.

Senecal, G. (2006). Synthèse entre structure et action : nouvelles perspectives en géographie. *Cahier de géographie du Québec*, vol. 50, no.141, p.283-287.

Somba, J. D.D. (sd). Les obstacles du développement local. *Communication lors de la conférence donnée à l'occasion de l'inauguration, par la CIDI, d'infrastructures de formation : EPN et Ateliers. Burkina-Faso*.

Souley, A., Hahonou, E.K. (2004). Les associations cantonales dans le Tagazar et le Tondikandia. *Laboratoire d'études sur les dynamiques sociales et le développement local. Études et Travaux no 24, Niamey*.

Veltz, P. (2002). Des lieux et des liens : politique du territoire à l'heure de la mondialisation. *Ed. L'aube*, p.42-49.

Willame, J.C. (1985). Les avatars d'un libéralisme planifié. In *Politique africaine*, N° 18, juin 1985.

Worm, J.P. (1998). La crise du lien social, le problème du chaînon manquant. In *EMPAN*, n° 32.

Yao, A. (1993). Entre la rationalité des intervenants et la rationalité des populations bénéficiaires : l'échec des projets en Afrique Noire. *Cahiers de géographie du Québec, Vol.37, N°100, avril 1993.*

### **C- Mémoires et thèses**

Badiane, E. (2004). Développement urbain et dynamiques des acteurs locaux : le cas de Koalack au Sénégal. (Thèse de doctorat en géographie-aménagement, Université de Toulouse-Le Mirail).

Barrau, E. (2005). *Développement local, renforcement des acteurs locaux et décentralisation. Conception et mise en œuvre d'une démarche de développement local en Mauritanie : la composante « Animation, Activités Communautaires-Projets de quartier » du programme TWIZE.* (Mémoire de DESS en urbanisme et aménagement, Université de Paris VIII).

Bedihoune, B. R. (2005). *Les ONG et le développement durable en milieu forestier : le cas de Lomié.* (Mémoire de maîtrise en géographie, Université de Yaoundé I).

Biloua, P. D. (2008). *Dysfonctionnements et manquements du développement participatif : le cas des ouvrages d'approvisionnement en eau du programme Fourmi II à Yaoundé.* (Mémoire de maîtrise en géographie, Université de Yaoundé I).

Bongoa, F. P. (2004). *The role of the woman in rural space dynamics : a case study of Alou Sub-division in the south West province of Cameroon.* (Mémoire de maîtrise en géographie, Université de Yaoundé I).

Bongoa, F. P. (2010). *Rural actors and their approaches in rural space transformation of Fako division (South West region of Cameroon).* (Mémoire de DEA en géographie, Université de Yaoundé I).

Bouddedja, K. (2013). *Les acteurs et le développement local : outils et représentations. Cas des territoires ruraux au Maghreb.* (Thèse de doctorat en géographie et aménagement de l'espace, Université Paul Valéry-Montpellier III).

Burlat, P. (1996). *Contribution à l'évaluation économique des organisations productives : vers une modélisation de l'entreprise-compétence.* (Thèse de doctorat en économie, Université lumière Lyon).

Cormier, A. (2010). *La mobilisation des acteurs dans les initiatives locales de mise en œuvre du développement durable au Burkina Faso.* (Mémoire de maîtrise en Géographie, Université de Québec à Montréal).

- Coudel, E. (2009). *Formation et apprentissages pour le développement territorial : regards croisés entre économie de la connaissance et sciences de gestion*. (Thèse de doctorat en agronomie, Centre International d'Etudes Supérieures en Sciences Agronomiques, Montpellier SUPAGRO, Laboratoire : UMR 1110 MOISA).
- Diao, S. (2004). *Décentralisation et développement local. Participation populaire au développement local urbain : le cas du Conseil de Quartier (CQ) de Diamaguène (commune de Saint-Louis)*. (Mémoire de maîtrise en sociologie, Université Gaston Berger de Saint-Louis).
- Diallo, A., L. (2008). *Participation des populations au développement local : cas de la commune rurale de Koumban, préfecture de Kankan (Guinée)*. (Mémoire de master en sociologie, Université Julius Nyeréré de Kankan).
- Dillé, B. (2000). *Frontières et développement régional. Impacts économiques et sociales de la frontières Niger – Nigéria sur le développement de la région de Konni*. (Thèse de doctorat en sciences économiques, Université Lumière Lyon 2).
- Diop, J. (2018). *Dynamiques locales et construction territoriale : approche socio-anthropologique du processus de développement local dans la commune rurale de Fandène (Thiès-Sénégal)*. (Thèse de doctorat en sociologie, Université de Rennes 2).
- Fobessie, T. G. T. (2010). *Participation des acteurs locaux à l'aménagement de la commune de Penka-Michel à l'ère de la décentralisation*. (Mémoire de master en géographie, université de Yaoundé I).
- Fomena, K. S. (2013). *Infrastructures de transport et développement local : une application au projet de tramways dans la ville de Yaoundé*. (Mémoire de Master en Analyse et évaluation des projets, Université de Yaoundé II).
- Geneviève, S. (2008). *La participation au développement local : le cas du Niger*. (Mémoire de maîtrise en science politique, Université du Québec à Montréal).
- Lekane, T. D. (2004). *Microfinance et développement communautaire au Cameroun : l'exemple du réseau MC<sup>2</sup>*. (Mémoire de DEA en géographie, Université de Yaoundé I).
- Lekane, T. D. (2010). *Microfinance et développement communautaire au Cameroun : le cas du réseau des Mutuelles Communautaires de Croissance (MC<sup>2</sup>)*. (Thèse de Doctorat en géographie, Université de Yaoundé I).
- Matada, H. E. (2013). *Décentralisation et développement local : l'exemple de Foubot*. (Mémoire de master en géographie, Université de Yaoundé I).

- Mbanga, L. A. (2002). *Local associations and rural development in Bamunka-Ndop central sub-division, North West province-Cameroon*. (Mémoire de maîtrise en géographie, Université de Yaoundé I).
- Mbanga, L. A. (2010). *An analysis of community participation in the rural development process of Ngoketunjia division in the North west region of Cameroon (a geographic approach)*. (Thèse de doctorat en géographie, université de Yaoundé I).
- Mekom, S. (1985). *Etude géomorphologique des bas plateaux côtiers Camerounais autour de Pouma*. (Mémoire de maîtrise en géographie, Université de Yaoundé I).
- Mendjembi, W. G. N. (2006). *Exploitation forestière industrielle et développement local : cas de l'arrondissement de Ndélélé (Est Cameroun)*. (Mémoire de maîtrise en géographie, Université de Yaoundé I).
- Mendjembi, W. G. N. (2009). *Connexité des acteurs dans le cadre de la gestion des ressources ligneuses et implication pour le développement du département de la Kadey*. (Mémoire de DEA, Université de Yaoundé I).
- Mfouapon, A. (2010). *Gestion participative des bas-fonds dans les projets de développement rural : l'exemple des bas-fonds du PDRM dans les villages Nkoundja, Ngoundoup et Baïgom (Ouest Cameroun)*. (Mémoire de master en géographie, Université de Yaoundé I).
- Ndze, A. N. (2008). *Decentralization and local infrastructural development in the rural milieu of Bui*. (Mémoire de maîtrise en géographie, Université de Yaoundé I).
- Neba, A. A. (2012). *The role of local actors in the socio-economic development of Bafut sub-division*. (Mémoire de master en géographie, Université de Yaoundé I).
- Ngeh, G. N. (2007). *Gender participation in small scale economy in north western Cameroon : case of Mezam Division*. (Thèse de doctorat en géographie, Université de Yaoundé I).
- Piéchaud, A. (2010). *Vietnam (2009). Les facteurs de santé : accès aux services de soins de base*. (Mémoire de Master en « Expertise en population et développement », Université de Paris-Descartes-Sorbonne).
- Rinaldi, S. D. H. (2000). *La participation des populations locales à l'élaboration d'un projet de gestion durable de leur « forêt villageoise » : évaluation, facteurs explicatifs, propositions d'appuis dans la zone d'intervention du programme GDRN, région de Sikasso, Mali*. (Mémoire de master of Science DAT et diplôme d'Ingénieur Agronome tropical, CNEARC, Mali).



Roupsart, M. (1987). *Nord Cameroun : ouverture et développement*. (Thèse de Doctorat en géographie, Université de Paris X Nanterre).

Simard, G. (2008). *La participation au développement local : le cas du Niger*. (Mémoire de maîtrise en science politique, Université du Québec à Montréal).

Tsopji, K. E. (2011). *Problématique du financement des activités des jeunes de l'arrondissement de Yaoundé VI par les établissements de micro-finance*. (Mémoire en Science et Technique de l'Animation, Institut de la Jeunesse et des Sports, Yaoundé).

Yonta, N. C. (2010). *Contexte géologique des indices de talc de la région de Boumnyébel (chaîne Panafricaine d'Afrique Centrale, Cameroun)*. (Thèse de Doctorat, Université de Yaoundé 1, CNRS-Nancy Université).

Xavier, P. (2007). *Evaluation des bénéfices liés aux infrastructures en eau potable des ménages ruraux en Afrique Subsaharienne. Sur la base d'une enquête réalisée avec l'ONG Protos au Bénin dans les communes de Boukoumbé et de Coby*. (Mémoire de licence en sciences économiques, Université Catholique de Louvain).

#### **D- Plans de développement, rapports et registres de consultation**

AFC International. (2008). *Evaluation intermédiaire 2008 : programme d'appui à la décentralisation et au développement local*. (Rapport de synthèse), Cameroun.

Ayeva, T. (2003). *Gouvernance locale et renforcement des capacités. Quelques pistes de réflexions pour un développement territorial durable des communautés rurales*. (Rapport de recherche n°3), Université du Québec à Rimouski.

Banque Mondiale. (1980). *Rapport sur le développement dans le monde : pauvreté et développement humain*. Washington D.C.

Banque Mondiale. (2000). *Rapport sur le développement dans le monde 2000/2001 : Combattre la pauvreté*. Paris.

Cités et Gouvernements Locaux Unis. (2008). *La décentralisation et la démocratie locale dans le monde*. (Premier rapport mondial).

Commune de Dibang (2006). Plan de Développement Communal. 2006.

Commune de Dibang (2006). Plan Communal de Développement. 2015.

Conseil Economique, Social et Environnemental. (2009). *Infrastructures et développement des territoires : un autre regard-une autre vision*. Rapport.

Délégation d'Arrondissement de l'Agriculture et du Développement Rural (2018). *Rapport d'activités*. 2018.

Délégation d'Arrondissement de l'Elevage, de la Pêche et de l'Industrie Animale (2018). *Rapport d'activités*. 2018.

Ella, O. A. R., Tanyitiku, B. T. (2013). *Rapport de la mission de vérification des allégations d'exploitation forestière illégale dans l'arrondissement de Dibang*.

Galibaka, G., Kangoye, T. (2014). *Améliorer la compétitivité en Afrique par le développement des infrastructures. Rapport pays : Sénégal*. Document de travail n°207, BAD.

Rapports d'activités de l'IAEB de Dibang (2013-2018)

Rapports annuels d'activités de l'école publique de Tamalong (1990-2018)

Rapports annuels d'activités de l'école publique de Dibang (1986-2018)

Rapports annuels d'activités de l'école publique de Mom-Dibang (2013-2015)

Rapports annuels d'activités du lycée technique de Dibang (2012-2018)

Rapports annuels d'activités du lycée de Dibang (2013-2015)

Rapports annuels d'activités du lycée bilingue de Sombo (2010-2018)

Rapports annuels d'activités du collège Deo-gratias de Ngodi-Si (2009-2018)

Rapports annuels d'activités du CETIC de Dingombi (2008-2018)

Rapports de l'Office du Baccalauréat (2012-2018)

Registres de consultation générale du CMA de Dibang (2013-2018)

Registres de consultation générale du centre de santé de Sombo (2013-2018)

Registres de consultation générale de l'hôpital Deo-gratias de Ngodi-Si (2016-2018)

## **E- Textes juridiques**

Circulaire N° 40/10/MINESEC/SG/DESG/DETN du 17 décembre 2010 relative à la création, la transformation, l'extension et l'ouverture des établissements scolaires publics.

Circulaire N° 48/G/8/MINEDUC/DESG/DETP du 01 novembre 1993 fixant les structures canoniques des établissements d'enseignement secondaire général et technique.

Décret N°2008/3043/PM du 15 décembre 2008 fixant les modalités d'organisation et de fonctionnement de l'enseignement privé au Cameroun.

Décret N° 92/252/PM du 06 juillet 1992 fixant les conditions et les modalités de création et d'ouverture de certaines formations sanitaires privées.

Décret N° 95/013 du 07 février 1995 portant organisation des services de santé de base en district de santé.

Décret N° 89-354 du 03 mars 1989 portant code de déontologie des professions d'infirmier, de sage-femme et de technicien médico-sanitaire.

Loi N° 96/03 du 04 janvier 1996 portant loi cadre dans le domaine de la santé.

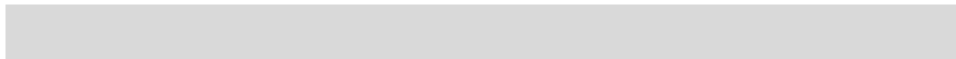
Loi N° 99/016 du 22 décembre 1999 portant statut général des établissements publics et des entreprises du secteur public et parapublic.

Loi N° 2004/017 du 22 juillet 2004 portant orientation de la décentralisation.

Loi N°98/004 du 4 avril 1998 portant orientation de l'éducation au Cameroun.



# **ANNEXES**



## ANNEXE 1 : OUTILS DE COLLECTE DES DONNEES

UNIVERSITE DE YAOUNDE I  
FACULTE DES ARTS, LETTRES  
ET SCIENCES HUMAINES



THE UNIVERSITY OF YAOUNDE I  
FACULTY OF ARTS, LETTERS AND  
SOCIAL SCIENCES

### GUIDE D'ENTRETIEN DESTINE A L'EXECUTIF MUNICIPAL

Dans le cadre de la rédaction de notre thèse de doctorat en géographie intitulée : « *Infrastructures socioéconomiques et développement local dans la commune de Dibang* », nous sollicitons votre aide à travers la mise à notre disposition des informations qui nous seront d'une grande utilité. Pour cela, il vous suffira juste de nous fournir des informations relatives aux items ci-dessous :

#### **I. Informations générales sur les infrastructures**

1. Procédure d'élaboration des politiques de création des infrastructures socioéconomiques
2. Stratégies de mise en œuvre des projets de création des infrastructures socioéconomiques
3. Listing des infrastructures déjà créées dans la commune
4. Stratégies de gestion des infrastructures créées
5. Difficultés rencontrées dans le processus de création des infrastructures

#### **II. Informations relatives aux marchés créés dans la commune de Dibang**

1. Année de création des différents marchés
2. Raisons ayant motivées la création de chaque marché
3. Stratégies utilisées pour la construction des marchés : approche d'intervention, sources de financement, partenariats
4. Coût de la construction de chaque marché
5. Les raisons du non fonctionnement de certains marchés
6. Les stratégies adoptées pour rendre opérationnel les marchés non fonctionnels

**NB :** Nous tenons à vous rassurer que les informations que vous mettrez à notre disposition seront exploitées uniquement à des fins académiques.

UNIVERSITE DE YAOUNDE I  
FACULTE DES ARTS, LETTRES  
ET SCIENCES HUMAINES



THE UNIVERSITY OF YAOUNDE I  
FACULTY OF ARTS, LETTERS  
AND SOCIAL SCIENCES

## GUIDE D'ENTRETIEN DESTINE AUX RESPONSABLES D'ASSOCIATIONS ET D'ONG

Dans le cadre de la rédaction de notre thèse de doctorat en géographie intitulée : « *Infrastructures socioéconomiques et développement local dans la commune de Dibang* », nous sollicitons votre aide à travers la mise à notre disposition des informations qui nous seront d'une grande utilité. Pour cela, il vous suffira juste de nous fournir des informations relatives aux items ci-dessous :

1. Date de création ou d'implantation de l'association ou de l'ONG dans la commune de Dibang
2. Objectifs poursuivis
3. Procédure d'élaboration des politiques de création des infrastructures socioéconomiques
4. Stratégies de mise en œuvre des infrastructures socioéconomiques
5. Listing des infrastructures déjà créées dans la commune
6. Stratégies de gestion des infrastructures créées
7. Difficultés rencontrées dans le processus de création des infrastructures

**NB :** Nous tenons à vous rassurer que les informations que vous mettrez à notre disposition seront exploitées uniquement à des fins académiques.

UNIVERSITE DE YAOUNDE I

FACULTE DES ARTS, LETTRES  
ET SCIENCES HUMAINES



THE UNIVERSITY OF YAOUNDE I

FACULTY OF ARTS, LETTERS  
AND SOCIAL SCIENCES

## GUIDE D'ENTRETIEN DESTINE AUX CHEFS D'ENTREPRISES PRIVEES, PUBLIQUES ET PARAPUBLIQUES

Dans le cadre de la rédaction de notre thèse de doctorat en géographie intitulée : « *Infrastructures socioéconomiques et développement local dans la commune de Dibang* », nous sollicitons votre aide à travers la mise à notre disposition des informations qui nous seront d'une grande utilité. Pour cela, il vous suffira juste de nous fournir des informations relatives aux items ci-dessous :

1. Date de création ou d'implantation de l'entreprise dans la commune de Dibang
2. Objectifs poursuivis par l'entreprise
3. Procédure d'élaboration des politiques de création des infrastructures socioéconomiques
4. Stratégies de mise en œuvre des infrastructures socioéconomiques
5. Listing des infrastructures déjà créées dans la commune
6. Caractéristiques techniques des infrastructures créées
7. Stratégies de gestion des dites infrastructures
8. Territoire couvert par les infrastructures
9. Caractéristiques quantitatives et qualitatives des personnels affectés pour faire fonctionner les infrastructures créées
10. Difficultés rencontrées dans le processus de création des infrastructures

**NB :** Nous tenons à vous rassurer que les informations que vous mettrez à notre disposition seront exploitées uniquement à des fins académiques.



## GUIDE D'ENTRETIEN DESTINE AU RESPONSABLE LOCAL DE L'ONG AFRIQUE FUTURE

Dans le cadre de la rédaction de notre thèse de doctorat en géographie intitulée « *Infrastructures socioéconomiques et développement local dans la commune de Dibang* », nous sollicitons votre aide à travers la mise à notre disposition des informations qui nous seront d'une grande utilité. Pour cela, il vous suffira juste de nous fournir des informations relatives aux items ci-dessous :

- 1- Date de mise en œuvre du complexe de Ngodi-si
- 2-Raisons du choix du site
- 3-Les objectifs poursuivis par le projet
- 4-Approche d'implantation du projet
- 5-Approche de gestion du projet
- 6-Résultats atteints
- 7- Les difficultés rencontrées
- 8- Les perspectives

**NB :** Nous tenons à vous rassurer que les informations que vous mettrez à notre disposition seront exploitées uniquement à des fins académiques.





## GUIDE D'ENTRETIEN DESTINE AUX RESPONSABLES DES COMITES DE DEVELOPPEMENT

Dans le cadre de la rédaction de notre thèse de doctorat en géographie intitulée : « *Infrastructures socioéconomiques et développement local dans la commune de Dibang* », nous sollicitons votre aide à travers la mise à notre disposition des informations qui nous seront d'une grande utilité. Pour cela, il vous suffira juste de nous fournir des informations relatives aux items ci-dessous :

- 1- Dénomination du comité
- 2- Composition du comité
- 3- Les objectifs du comité
- 4- Procédure de définition des projets
- 5- Projets déjà réalisés
- 6- Les sources de financement
- 7- Les partenaires
- 8- Les difficultés rencontrées
- 9- Les perspectives

**NB :** Nous tenons à vous rassurer que les informations que vous mettrez à notre disposition seront exploitées uniquement à des fins académiques.



## GUIDE D'ENTRETIEN DESTINE AUX CHEFS DE VILLAGE

Dans le cadre de la rédaction de notre thèse de doctorat en géographie intitulée : « *Infrastructures socioéconomiques et développement local dans la commune de Dibang* », nous sollicitons votre aide à travers la mise à notre disposition des informations qui nous seront d'une grande utilité. Pour cela, il vous suffira juste de nous fournir des informations relatives aux items ci-dessous :

1. Dénomination du village
2. Année de prise de fonction comme Chef de village
3. Listing des infrastructures socioéconomiques construites dans le village
4. Différents promoteurs des infrastructures socioéconomiques dans le village
5. Stratégies adoptées par les promoteurs pour implanter les infrastructures dans le village
6. Impacts des infrastructures socioéconomiques sur l'amélioration des conditions de vie des populations
7. Modalités de gestion des infrastructures socioéconomiques créées dans le village

**NB :** Nous tenons à vous rassurer que les informations que vous mettrez à notre disposition seront exploitées uniquement à des fins académiques.

**UNIVERSITE DE YAOUNDE I**  
**FACULTE DES ARTS, LETTRES**  
**ET SCIENCES HUMAINES**



**THE UNIVERSITY OF YAOUNDE I**  
**FACULTY OF ARTS, LETTERS**  
**AND SOCIAL SCIENCES**

## **GUIDE D'ENTRETIEN DESTINE AUX RESPONSABLES DES FORMATIONS SANITAIRES**

Dans le cadre de la rédaction de notre thèse de doctorat en géographie intitulée « *Infrastructures socioéconomiques et développement local dans la commune de Dibang* », nous sollicitons votre aide à travers la mise à notre disposition des informations qui nous seront d'une grande utilité. Pour cela, il vous suffira juste de nous fournir des informations relatives aux items ci-dessous :

1. Dénomination de votre structure
2. Année de prise de fonction
3. Description de votre bâtiment
4. Principaux équipements techniques disponibles
5. Taux de fréquentation de la structure (données sur le nombre de patient)
6. Modalités de gestion de la structure
7. Difficultés rencontrées
8. Perspectives

**NB :** Nous tenons à vous rassurer que les informations que vous mettrez à notre disposition seront exploitées uniquement à des fins académiques.



## QUESTIONNAIRE D'ENQUETE DESTINE AUX RESIDENTS DE LA COMMUNE DE DIBANG

Dans le cadre de la rédaction de notre thèse de doctorat en géographie intitulée : « *Infrastructures socioéconomiques et développement local dans la commune de Dibang* », nous sollicitons votre aide à travers la mise à notre disposition des informations qui nous seront d'une grande utilité. Pour cela, il vous suffira juste de répondre de manière objective et sincère aux questions contenues dans ce questionnaire. Nous vous garantissons que les informations que vous nous fournirez seront exploitées uniquement à des fins académiques.

Nous vous remercions pour votre collaboration.

**Consigne :** Pour les questions à choix multiples, bien vouloir cocher la ou les case(s) correspondant à votre choix.

### I. Identification du répondant

- 1- Sexe : Masculin  Féminin  Âge.....
- 2- Village de résidence : ..... Tribu..... Nombres d'enfants à Charge.....
- 3- Etes-vous : Autochtone  Allogène
- 4- Si vous êtes allogène, d'où venez-vous ?.....
- 5- Quelles sont les raisons qui ont motivé votre installation dans ce village ?.....  
.....
- 6- Etes-vous locataire ou propriétaire de votre maison ?.....
- 7- Niveau d'étude (dernière classe faite) :..... Activité principale :..... Activité secondaire..... Revenu mensuel.....
- 8- Quels sont vos principaux biens ? Moto  voiture  boutique  maison   
autres.....
- 9- Statut matrimonial : Marié(e)  célibataire  divorcé  veuf (ve)
- 10- Nombre d'années passées dans le village ?.....

### II. Votre point de vue sur les principales infrastructures socioéconomiques créées dans la commune de Dibang

#### II.1- Les établissements scolaires

- 11- Combien d'enfants scolarisés avez-vous : A la maternelle..... au primaire :..... au collège ou au lycée :..... à l'université :.....

12- Quels établissements fréquentent-ils ?

Ordre d'enseignement	Dénomination de l'établissement	Distances entre la maison et l'établissement	Durée du parcours	Frais de scolarité
Maternelle				
Primaire				
Collège				
Lycée				

13- Pourquoi avez-vous choisi cet établissement ou ces établissements ?.....

.....

14- Comment trouvez-vous la qualité des enseignements dispensés par les enseignants de vos enfants ?.....

15- Les établissements scolaires de ce village ont-ils été créés à la demande des populations ?

Oui  Non

- Si oui dans quel but ?.....

- Comment les populations du village ont-elles procédé ?.....

.....

- Sinon qui est à l'origine de la construction de l'établissement scolaire dans ce village ?.....

- Dans quel but cette personne a-t-elle demandé la création d'un établissement scolaire dans ce village ?.....

16- Avez-vous des enfants qui fréquentent des établissements hors de ce village ? Oui   
non

- Si oui, pourquoi ?.....

- Dans quelle(s) ville(s) sont t-ils ?.....

- Quel(s) établissement(s) scolaire(s) fréquente(nt)-ils ?.....

.....

17- Quels moyens utilise(nt) t-il(s) pour se rendre à l'école ?

- Maternelle : la marche à pied  la moto  la voiture

- Primaire : la marche à pied  la moto  la voiture
- Collège : la marche à pied  la moto  la voiture
- Lycée : la marche à pied  la moto  la voiture

18- S'il(s) ne marche(nt) pas à pied, comment se rendez-vous en moyenne par jour pour le transport d'un enfant ?.....

19- Les frais de scolarité de vos enfants sont-ils à votre portée ? Oui  non

20- Payez-vous sans difficultés les frais de scolarité de vos enfants ? Oui  non

21- Recevez-vous de l'aide pour envoyer vos enfants à l'école ? Oui  non

- Si oui, de qui ?.....

- Quelle est la nature de cette aide ?.....

22- La présence de vos enfants dans cet (ou ces) établissement(s) vous a-t-il permis de :

- Réduire les dépenses liées au transport de vos enfants pour leur(s) établissement(s) :

- Oui  non

- Réduire les dépenses liées aux frais de scolarité de vos enfants : Oui  non

23- Selon vous, l'école est-elle importante pour vos enfants ? Oui  Non

- Sinon, pourquoi envoyez-vous vos enfants à l'école ?.....

24- Avez-vous constaté des changements de comportements chez vos enfants qui partent à l'école ? Oui  Non

- Si oui, quels sont les bons comportements observés : la politesse  le respect d'autrui   
la tempérance  l'honnêteté  l'intelligence  le courage   
Autres :.....

- Quels sont les mauvais comportements observés : l'irrespect  la violence   
l'impolitesse  la malhonnêteté  la peur  autres :.....

25- Etes-vous membre de l'Association des Parents d'Elèves et Enseignants (APEE) ?

Oui  Non

- Sinon pourquoi ?.....

- Si oui, avez-vous l'impression que vos points de vue sont pris en compte pour la bonne marche des établissements de vos enfants  Oui  Non

26- Selon-vous quel est le rôle de l'APEE ?.....

27- Citez les réalisations de l'APEE dans les établissements de vos enfants ?.....

28- Votre adhésion à l'association des parents d'élèves et enseignants vous-a-t-il permis de nouer les liens avec d'autres personnes ?

- Sinon pourquoi ?.....

- Si oui, de qui s'agit-t-il ? Des autres parents  Des enseignants  autres :.....

29- Comment trouvez-vous ces liens ? Amicaux  conflictuel

30- Pensez-vous avoir tiré quelque chose de bénéfique en adhérant à l'association des parents d'élèves et enseignants ? Oui  Non

- Si oui, quoi ?.....

31- Comment trouvez-vous le nombre d'établissements scolaires créés dans votre village ? Suffisant  insuffisant

32- La construction d'un établissement ou des établissements scolaires dans votre village a-t-elle entraîné la création d'un marché dans ce village ? Oui  non

- Si oui, qui sont les commerçants de ce marché ?.....

- Que vendent-ils ?.....

33- La construction d'un établissement ou des établissements scolaires dans votre village a-t-elle entraîné la création de nouvelles routes ? Oui  non

- Citez les routes créées ?.....

- Si oui, qui a créé cette route ?.....

- Quelle est sa longueur ?.....

34- La construction d'un établissement ou des établissements scolaires dans votre village a-t-elle entraîné la construction des logements à louer ? Oui  non

- Si oui, qui sont les constructeurs de ces logements ?.....

- Qui sont les locataires ?.....

35- Citez les autres activités qui se sont développées autour des établissements scolaires de ce village :.....

36- Qu'aimeriez-vous que l'Etat ou la commune fasse dans votre village dans le domaine de l'éducation ?.....

37- Avez-vous déjà été consulté au sujet de la création d'un établissement scolaire dans votre village ? Oui  Non

38- Avez-vous été impliqué dans la construction d'un établissement scolaire de votre village ?  
Oui  Non

- Si oui par qui ?.....
- Comment ?.....

## II.2- Les marchés

39- Dans quel marché faites-vous vos achats ?.....

- Pourquoi avez-vous choisi ce ou ces marchés ?.....
- Combien de fois par semaine y allez-vous ?.....
- Pourquoi faire ? vendre mes produits  faire mes achats  autres :.....

40- Avant la création de ce marché, quel(s) marché(s) fréquentiez-vous ?

Dénomination des marchés	Distance entre votre maison et les marchés	Produits commercialisés dans ces marchés

41- Quels sont les produits que vous achetez dans ce ou ces marchés ?.....

.....

42- Quels sont les produits que vous vendez dans ce ou ces marchés ?.....

.....

43- Trouvez-vous dans ce ou ces marchés de nouveaux produits ou services que l'on ne trouvait pas avant ? Oui  non

- Quels sont ces produits ou services ?.....

44- La construction d'un marché dans votre village a-t-elle attiré de nouvelles personnes dans votre village ? i d

- Si oui, de quels tribus sont-elles ?.....

- Que font-elles ?.....

- Ont-elles construits dans le village ?.....



- Comment se comportent-elles ?.....

45- La construction d'un marché dans votre village a-t-elle entraîné la création de nouvelles routes ? Oui  non

- Si oui, qui a créé cette route ?.....

- Quelle est sa longueur ?.....

46- La construction d'un marché dans votre village a-t-elle entraîné la construction des logements à loyer ? Oui  non

- Si oui, qui sont les constructeurs de ces logements ?.....

- Qui en sont les locataires ?.....

47- Citez les autres activités qui se déroulent autour du ou des marchés de ce village :.....

48- Avez-vous besoin de la construction d'un nouveau marché dans votre village ? Oui  non

- Si oui pourquoi ?.....

### II.3- Les infrastructures routières

49- Quels sont les quartiers de ce village qui ne sont pas desservis par les routes ?.....

- Quels sont les problèmes des populations de ces quartiers ?.....

50- Citez les nouvelles routes créées dans ce village ?.....

- Qui est à l'origine de la création de ces routes ?.....

- Qu'est que ces nouvelles routes ont apporté de nouveau dans ce village sur les plans social, économique et communicationnel ?.....

51- Par quel moyen vous déplacez-vous dans le village ? Marche  vélo  moto  voiture  autre.....

52- Y a-t-il des routes pour accéder à vos plantations et aux différents marchés ? Oui  non

53- Quel est l'état de ces routes ?.....

54- Ces routes sont-elles entretenues ? Oui  non

- Si oui par qui ?.....

- Quelle est la fréquence des entretiens de ces routes ? Une fois  deux fois  l'an  
une fois tous les deux ans  une fois tous les trois ans  une fois tous les trois ans   
une fois tous les quatre ans  une fois toutes les cinq ans  autres : .....

55- Participez-vous-même à l'entretien de ces routes ?.....

- Si non pourquoi ?.....

- Si oui selon quelle fréquence ? Trois fois l'an  deux fois l'an  une fois l'an

- A quelle période de l'année ? Saison sèche  saison pluvieuse

#### II.4- Les infrastructures d'énergie

56- En quelle année votre village a-t-il été électrifié ?.....

57- Avez-vous un abonnement à ENEO (anciennement appelé SONEL) ? Oui  Non

- Sinon pourquoi ?.....

- Si oui en quelle année avez-vous obtenu l'abonnement à ENEO ?.....

58- Quels sont les problèmes que vous connaissiez dans ce village avant l'électrification du village ?.....

- Comment l'électricité a-t-elle réglé ces problèmes ?.....

- Quels sont les problèmes qui n'ont pas été résolus ?.....

- Quels sont les nouveaux problèmes nés avec l'électrification de ce village ?.....

59- Y a-t-il des coupures d'électricité dans ce village ? Oui  Non

- Si oui, quelle est la fréquence de ces coupures ? Une fois par mois  deux fois par mois   
trois fois par mois  quatre fois par mois  autres : .....

- Quelle est la durée des coupures d'électricité ? moins de 3 heures  une demie journée   
une journée  autres :.....

60- Comment trouvez-vous le coût de vos factures ?.....

61- Etes-vous satisfait par les services d'ENEO ? Oui  non

62- Quels usages faites-vous de l'électricité dans ce village ? Éclairer ma maison  alimenter  
ma télévision  alimenter ma radio  faire fonctionner mon fer à repasser  charger mon  
téléphone   alimenter mon réfrigérateur  
autres :.....

63- L'énergie électrique dans ce village vous permet-elle de faire fonctionner normalement vos  
appareils ? Oui  non

64- Pensez-vous que la présence de l'électricité dans ce village a favorisé le développement des  
activités économiques ? Oui  Non

- Sinon, pourquoi ?.....

- Si oui, citez les activités économiques qui se sont développés dans ce village grâce à la  
présence de l'électricité :.....

.....

65- La présence de l'électricité chez vous et autour de vous a-t-elle amélioré la qualité de la vie  
dans votre entourage ? Oui  Non

- Si oui comment ?.....

.....

66- Est-ce que vous participez à la gestion des investissements d'ENEO (ex AES SONEL) à  
Diba ? Oui  non

- Si oui, comment ? .....

## II.5- Les infrastructures d'eau

67- Votre village est-il connecté au réseau de distribution d'eau potable ? Oui  non

### Questions pour les populations des villages connectés au réseau de distribution d'eau potable

68- En quelle année avez-vous pris un abonnement à la CDE (ex SNEC) ?.....

69- Comment trouvez-vous la qualité de l'eau distribuée par la CDE ?.....

70- La distribution de l'eau de la CDE est-elle régulière ? Oui  Non

71- Buvez-vous cette eau ? Oui  non

72- Sinon, où puisez-vous l'eau à boire ?.....

- 73- A quelle distance de votre maison est situé ce point d'eau ?.....
- 74- Comment trouvez-vous le coût de vos factures ? .....
- 75- Avant votre abonnement, où puisiez-vous l'eau pour vos travaux à la maison ?.....
- Quelle est la distance entre votre domicile et ce point d'eau ?.....
- 76- A quoi vous sert l'eau du robinet ? Faire la vaisselle  faire le ménage  faire la cuisine   
boire  se laver  autres usages :.....
- 77- Que faites-vous du temps gagné après que vous ayez installé une adduction d'eau potable chez vous ?.....
- 78- La présence de l'eau distribuée par la CDE a-t-elle contribué à diminuer les maladies liées à l'eau sale dans votre famille ? Oui  Non
- Si oui lesquelles ?.....
- 79- Combien dépensiez-vous par an pour soigner les maladies liées à l'eau avant votre abonnement à la CDE ?.....
- 80- Combien dépensez-vous maintenant pour soigner les mêmes maladies ?.....
- 81- Est-ce que vous participez à la gestion des équipements de la CAMWATER à Dibang ?  
Oui  non
- Si oui, comment ? .....
- .....

**Questions pour les populations des villages rattachés au réseau de distribution d'eau potable :**

- 82- Où puisiez-vous de l'eau ? Au marigot  à la source  à la rivière  au barrage   
au puits
- 83- Comment trouvez-vous la qualité de cette eau ? Bonne  très bonne  mauvaise   
très mauvaise
- 84- Quelle usage faites-vous de cette eau ? Faire la vaisselle  faire le ménage  faire la cuisine  boire  se laver  autres usages :.....
- 85- Quelles sont les maladies liées à l'eau dont vous souffrez régulièrement ?.....
- .....

86- Combien dépensiez-vous par an pour soigner les maladies liées à l'eau avant la construction d'un point d'eau aménagé à proximité de votre maison ?.....

87- Combien dépensez-vous maintenant pour soigner les mêmes maladies ?.....

88- Quelle est la distance entre votre maison et l'endroit où vous puisiez l'eau ?.....

89- Où puisiez-vous l'eau avant ?.....

- Quelle est la distance entre votre maison et l'endroit où vous puisiez l'eau avant ?.....

90- Que faites-vous du temps gagné après que vous ayez installé une adduction d'eau potable chez

vous ?.....

91- Participez- vous à la gestion des points d'approvisionnement en eau de ce village ? Oui

non

- Si non pourquoi ?.....

- Si oui comment ?.....

## II.6- Les infrastructures de communication téléphonique

92- En quelle année ce village a-t-il été couvert par le réseau téléphonique ?.....

93- Avez-vous un téléphone portable ? Oui  non

- Sinon pourquoi ?.....

- Comment faite vous pour communiquer avec les personnes qui sont loin de vous ?.....

.....

94- Si oui, en quelle année avez-vous un téléphone mobile pour la première fois ?.....

95- Quelle (s) réseau (x) utilisez-vous ? Orange  MTN  CAMTEL  NEXTTEL

96- Comment trouvez-vous la qualité de l'arrondissement de Dibang ?

Orange	MTN	CAMTEL	NEXTTEL
Très mauvaise <input type="checkbox"/>	Très mauvaise <input type="checkbox"/>	Très mauvaise <input type="checkbox"/>	Très mauvaise <input type="checkbox"/>
Mauvaise <input type="checkbox"/>	Mauvaise <input type="checkbox"/>	Mauvaise <input type="checkbox"/>	Mauvaise <input type="checkbox"/>
Bonne <input type="checkbox"/>	Bonne <input type="checkbox"/>	Bonne <input type="checkbox"/>	Bonne <input type="checkbox"/>
Très bonne <input type="checkbox"/>	Très bonne <input type="checkbox"/>	Très bonne <input type="checkbox"/>	Très bonne <input type="checkbox"/>

97- Y a-t-il des périodes d'absence ou de perturbation de réseau ? Oui  Non

- Si oui sont-elles régulières ? Oui  Non

98- Comment trouvez-vous le coût des appels ? Très faible  Faible  moyen  Elevé  
Très élevé

99- A quoi vous sert le téléphone portable ?.....  
.....  
.....

100- Comment communiquez-vous avant l'arrivée du téléphone portable ?.....  
.....

101- Quels sont les inconvénients du téléphone portable ?.....  
.....

102- Etes-vous satisfait de la présence du réseau téléphonique dans votre village ? Oui  non   
- Sinon pourquoi ?.....  
.....

### II.7- Les infrastructures de santé

103- Où vous soignez-vous lorsque vous ou un membre de votre famille est malade ?.....

- Pourquoi ?.....

- Si c'est dans une formation sanitaire, en quelle année a-t-elle été construite ?.....

104- Où vous soigniez-vous avant la création de cette formation sanitaire ?.....  
.....

- Quelle distance sépare votre domicile de cette formation sanitaire ?.....

105- Quelles sont les maladies soignées dans la nouvelle formation sanitaire que vous fréquentez ?  
.....

106- Quels avantages avez-vous en fréquentant cette formation sanitaire ?.....  
.....

107- Lorsque vous comparez vos dépenses de santé d'avant la création de cette formation sanitaire à celles que vous effectuez maintenant des économies  Oui  non

- Si oui, comment ?.....

- Combien réalisez-vous comme économie par an ?.....

- Sinon, pourquoi ?.....

108- Pourquoi fréquentez vous cette formation sanitaire ? Pour me soigner  pour soigner un membre de ma famille  pour acheter des médicaments autres :.....

109- Fréquentez-vous régulièrement cette formation sanitaire ? Oui  non

110- Y a-t-il suffisamment du matériel technique dans cette structure ? Oui  non

111- Selon vous, le personnel en service dans cette formation sanitaire fait-il du bon travail ? Oui  non

- Sinon pourquoi ?.....

112- Comment trouvez-vous les coûts des prestations dans ce centre ? Très faibles  faibles  moyens  élevés  très élevés

113- Pensez-vous que cette structure de santé a amélioré la qualité de la santé des populations de ce village ? Oui  non

- Si oui, pourquoi ?.....

- Sinon, pourquoi ?.....

114- Pour vous, qu'est ce qui ne marche pas bien dans cette formation sanitaire ?.....

.....  
.....

115- La création de cette structure de santé a-t-elle entraîné le développement d'autres activités dans ce village ? Oui  non

- Si oui, lesquelles ?.....

116- Cette formation sanitaire a-t-il été créé à la demande des populations de ce village ? Oui  Non

- Si oui dans quel but ?.....

- Comment les populations du village ont-elles procédé ?.....

.....

- Sinon qui est à l'origine de la construction de cette structure de santé?.....

- Dans quel but cette personne a-t-elle demandé la création d'une formation sanitaire dans ce village ?.....

117- Dans quel hôpital allez-vous lorsque vous avez un cas qui ne peut être traité dans les formations sanitaires la commune de Dibang ?.....

- Pourquoi ce choix ?.....

## II.8- La microfinance

118- Faites-vous des épargnes ? Oui  non

- Si oui où ?..... (NB : si c'est dans un établissement de microfinance, préciser sa dénomination).
- Quels avantages avez-vous à garder votre argent là-bas ?.....

119- Quelles autres opérations financières effectuez-vous dans cet établissement de microfinance?.....

120- Quelles bénéfices avez-vous tirés de la présence de cet établissement de microfinance?.....

## IV- Questions complémentaires

121- Avez-vous été consulté lors de l'élaboration du Plan Communal de Développement ?

Oui  non

- Sinon, pourquoi ?.....

- Si oui, vos points de vue ont-ils été pris en compte ? Oui  non

122- Pour vous qu'est ce que le développement ?.....

123- Les infrastructures créées dans votre village sont-elles une réponse aux besoins des populations ? Oui  Non



UNIVERSITE DE YAOUNDE I

THE UNIVERSITY OF YAOUNDE I

FACULTE DES ARTS, LETTRES  
ET SCIENCES HUMAINES



FACULTY OF ARTS, LETTERS  
AND SOCIAL SCIENCES

## QUESTIONNAIRE D'ENQUETE DESTINE AUX ELEVES

Dans le cadre de la rédaction de notre thèse de doctorat en géographie intitulée : « *Infrastructures socioéconomiques et développement local dans la commune de Dibang* », nous sollicitons votre aide à travers la mise à notre disposition des informations qui nous seront d'une grande utilité. Pour cela, il vous suffira juste de répondre de manière objective et sincère aux questions contenues dans ce questionnaire. Nous vous garantissons que les informations que vous nous fournirez seront exploitées uniquement à des fins académiques.

Nous vous remercions pour votre collaboration.

**Consigne :** Pour les questions à choix multiples, bien vouloir cocher la ou les case(s) correspondant à votre choix.

### **I. Identification du répondant**

- 1- Sexe : Masculin  Féminin
- 2- Village de résidence :.....
- 3- Tribu :.....
- 4- Niveau d'étude (votre classe) :.....
- 5- Statut matrimonial : Marié(e)  célibataire  divorcé  veuf(ve)
- 6- Nombre d'enfants à charge :.....
- 7- Etablissement fréquenté :.....

### **II. L'élève et la gestion de sa scolarité**

- 8- Comment trouvez-vous la distance entre votre domicile et votre établissement ?  
Très courte  Courte  Longue  Très longue
- 9- Quels moyens utilisez-vous pour vous rendre à l'école ? la marche à pied  la moto  la voiture  autres moyens :.....
- 10- Si vous n'allez pas à pied, combien dépensez-vous en moyenne par jour pour votre déplacement pour l'établissement ?.....
- 11- Selon vous, votre établissement a-t-il suffisamment de salle de classe ? Oui  Non

12- Comment trouvez-vous les salles de classe de votre établissement ? Très petites   
Petites  Grandes  Très grandes

13- Combien de tables-bancs y a-t-il dans votre salle de classe ? .....

14- Combien d'élèves y a-t-il dans votre salle de classe ?.....

15- Comment trouvez-vous la qualité de .....nts dispensés par vos enseignants ?

Très mauvaise  mauvaise  .....ès bonne

16- L'école a-t-elle une importance pour vous ? Oui  Non

- Si oui, pourquoi ?.....

.....

.....

- Sinon, pourquoi allez-vous à l'école ?.....

.....

### III. L'élève et ses rapports avec les autres élèves

17- Y a-t-il les élèves des tribus différentes de la vôtre dans votre établissement ?

Oui  Non

- Si oui, citez ces tribus :.....

18- Entretenez-vous de bonnes relations avec les élèves des autres tribus ? Oui  Non

- Sinon, pourquoi ?.....

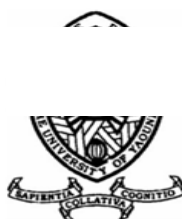
.....

19- Votre contact avec les élèves des tribus différentes de la vôtre vous a-t-il appris à mieux les connaître et à mieux les accepter ?

Oui  Non

- Sinon, pourquoi ?.....

.....



**QUESTIONNAIRE D'ENQUETE DESTINE AUX COMMERÇANTS DES MARCHES DE LA COMMUNE DE DIBANG**

Dans le cadre de la rédaction de notre thèse de doctorat en géographie intitulée : « *Infrastructures socioéconomiques et développement local dans la commune de Dibang* », nous sollicitons votre aide à travers la mise à notre disposition des informations qui nous seront d'une grande utilité. Pour cela, il vous suffira juste de répondre de manière objective et sincère aux questions contenues dans ce questionnaire. Nous vous garantissons que les informations que vous nous fournirez seront exploitées uniquement à des fins académiques.

Nous vous remercions pour votre collaboration.

**Consigne :** Pour les questions à choix multiples, bien vouloir cocher la ou les case(s) correspondant à votre choix.

**I. Identification du répondant**

1- Sexe : Masculin  Féminin

2- Village de résidence :.....

3- Tribu :.....

4- Niveau d'étude (dernière classe faite) :.....

5- Profession :.....

6- Statut matrimonial : Marié(e)  célibataire  divorcé  veuf(ve)

7- Nombre d'enfants à charge :.....

8- Quelles sont les raisons qui vous ont poussé à vous installer dans la commune de Dibang ?.....

.....

**II. Situation professionnelle**

9- Quelle est votre activité principale ? Tenancier de bar  coiffeur  boutiquier   
mécanicien  gérant de restaurant  vendeur de carburant  vendeur de vêtements

Autres :.....

.....

- 10- En quelle année avez-vous commencé cette activité ?.....
- 11- Pourquoi avez-vous choisi cette activité ?.....
- .....
- 12- Où achetez-vous vos marchandises ?.....
- 13- D'où provient votre capital ?.....
- 14- Combien de jours travaillez-vous par s.....
- 15- Avez-vous exercé une autre activité avant celle-ci ? oui  non
- Si oui, laquelle ?.....
- Et pourquoi avez-vous abandonné cette activité ?.....
- .....
- 16- Etes-vous propriétaire de votre de votre boutique/comptoir ? Oui  non
- Sinon, quel est le montant du loyer de votre boutique ?.....
- 17- Comment trouvez-vous ce montant ? Très moins cher  moins cher  cher
- très cher
- 18- Combien gagnez-vous en moyenne par jour ?.....
- 19- Votre activité vous permet-elle de : Nourrir votre famille  envoyer vos enfants à l'école
- vous vêtir  soutenir financièrement les membres de votre famille  soigner les membres
- de votre famille  payer votre loyer  autres :.....
- 20- Avez-vous déjà changé de marchandise ? Oui  non
- Si oui, que vendiez-vous avant ?.....
- En quelle année avez-vous commencé à vendre ces produits ?.....
- En quelle année avez-vous cessé la vente de ces produits ?.....
- Pourquoi avez-vous cessé la vente de ces produits ?.....
- .....
- 21- Quelle est votre activité secondaire ?.....
- 22- Quels sont les difficultés que vous rencontrées dans l'exercice de votre métier ?.....
- .....

### III. Rapports entre le commerçant et ses clients

- 23- De quelles tribus sont vos clients ?.....
- .....
- 24- Vos clients sont-ils : des résidents  des passants
- 25- Qui sont les plus fréquents ? Les résidents  les passants
- 26- Entretenez-vous de bonnes relations avec les clients des tribus différentes de la vôtre ?
- Oui  Non

- Sinon, pourquoi ?.....

27- Quels types de relations avez-vous avec les autres commerçants ? Les relations d'amié   
les relations conflictuelles  les relations de partenariat  Aucune relation

#### IV. Le marché et son environnement

28- Comment était ce village avant la construction de marché ?.....

29- La présence d'un marché dans ce village a-t-elle contribué à attirer les populations ?

Oui  Non

30- La présence de ce marché a-t-elle freinée le départ des populations locales vers les autres villes ? Oui  Non

31- Participez-vous à la gestion de ce marché ?

Oui  Non

Si  oui

comment ?.....

32- Les habitations de ce village sont-elles l'œuvre : des populations locales  de la mairie   
des élites  autres :.....

#### Questions exclusivement réservées aux commerçants du marché Sombo

32- Avez-vous été consultés par la mairie avant la construction du nouveau marché  Oui   
Non

- Si oui, comment cela s'est-il passé ?.....

33- Avez-vous l'impression que vos points de vue ont été pris en compte ? Oui  Non

34- Pourquoi n'avez-vous pas intégré les boutiques du nouveau marché ?.....

UNIVERSITE DE YAOUNDE I

THE UNIVERSITY OF YAOUNDE I

FACULTE DES ARTS, LETTRES  
ET SCIENCES HUMAINES



FACULTY OF ARTS, LETTERS  
AND SOCIAL SCIENCES

## QUESTIONNAIRE D'ENQUETE DESTINE AUX COMMERÇANTS EXERÇANT DANS LES POINTS DE VENTE AMENAGES DANS LES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES DE LA COMMUNE DE DIBANG

Dans le cadre de la rédaction de notre thèse de doctorat en géographie intitulée :  
« *Infrastructures socioéconomiques et développement local dans la commune de Dibang* »,  
nous sollicitons votre aide à travers la mise à notre disposition des informations qui nous seront  
d'une grande utilité. Pour cela, il vous suffira juste de répondre de manière objective et sincère  
aux questions contenues dans ce questionnaire. Nous vous garantissons que les informations que  
vous nous fournirez seront exploitées uniquement à des fins académiques.

Nous vous remercions pour votre collaboration.

**Consigne :** Pour les questions à choix multiples, bien vouloir cocher la ou les case(s)  
correspondant à votre choix.

### I. Identification du répondant

- 1- Sexe : Masculin  Féminin
- 2- Village de résidence : .....
- 3- Tribu : .....
- 4- Niveau d'étude (dernière classe faite) : .....
- 5- Profession : .....
- 6- Statut matrimonial : Marié(e)  célibataire  divorcé  veuf(ve)
- 7- Nombre d'enfants à charge : .....

### II. Situation professionnelle

- 8- Que vendez-vous ? .....
- 9- Depuis combien de temps exercez-vous le commerce dans cet établissement scolaire ? .....
- 10- Pourquoi avez-vous choisi cette activité ? .....

.....  
11- Où achetez-vous vos marchandises ?.....

12- D'où provient votre capital ?.....

13- Combien de jours travaillez-vous par semaine ?.....

14- Avez-vous exercé une autre activité avant celle-ci ? oui  non

- Si oui, laquelle ?.....

- Et pourquoi avez-vous abandonné ce .....  
.....

15- Combien gagnez-vous en moyenne par jour ?.....

16- Que faites-vous des gains tirés de votre activité : Nutrition des membres de la famille

gestion des charges liées à la scolarité des enfants  achat des vêtements pour les membres de

la famille  soutien financier aux membres de la famille  gestion des charges sanitaires

de la famille  paiement du loyer  autres : .....

17- Quelle est votre activité secondaire ?.....

18- Quels sont les difficultés que vous rencontrez dans l'exercice de votre activité ?.....  
.....

UNIVERSITE DE YAOUNDE I

THE UNIVERSITY OF YAOUNDE I

FACULTE DES ARTS, LETTRES  
ET SCIENCES HUMAINES



FACULTY OF ARTS, LETTERS  
AND SOCIAL SCIENCES

## QUESTIONNAIRE D'ENQUETE DESTINE AUX ENSEIGNANTS VACATAIRES EXERÇANT DANS LES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES DE LA COMMUNE DE DIBANG

Dans le cadre de la rédaction de notre thèse de doctorat en géographie intitulée :  
« *Infrastructures socioéconomiques et développement local dans la commune de Dibang* »,  
nous sollicitons votre aide à travers la mise à notre disposition des informations qui nous seront  
d'une grande utilité. Pour cela, il vous suffira juste de répondre de manière objective et sincère  
aux questions contenues dans ce questionnaire. Nous vous garantissons que les informations que  
vous nous fournirez seront exploitées uniquement à des fins académiques.

Nous vous remercions pour votre collaboration.

**Consigne :** Pour les questions à choix multiples, bien vouloir cocher la ou les case(s)  
correspondant à votre choix.

### I. Identification du répondant

- 1- Sexe : Masculin  Féminin
- 2- Village de résidence : .....
- 3- Tribu : .....
- 4- Niveau d'étude (dernière classe faite) : .....
- 5- Profession : .....
- 6- Statut matrimonial : Marié(e)  célibataire  divorcé  veuf(ve)
- 7- Nombre d'enfants à charge : .....

### II. Situation professionnelle

- 8- Quel est le nom de la structure qui vous emploie ? .....
- 9- Quelle matière enseignez-vous dans cet établissement ? .....



10- Depuis combien de temps enseignez-vous dans cet établissement scolaire ?.....

11- Qu'est-ce qui vous a motivé à postuler comme enseignant dans cet établissement ?.....

12- Quels sont les critères sur lesquels les dirigeants de votre établissement se sont basés pour vous recruter ?.....

13- Quel est le montant de votre salaire mensuel ?.....

14- Ce salaire est-il payé régulièrement non

- Sinon pourquoi ?.....

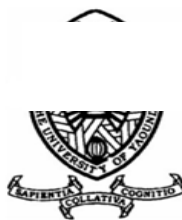
15- Etes-vous satisfait par votre salaire ?.....

16- Quels usages faites-vous de votre salaire ? Nutrition des membres de la famille  gestion des charges liées à la scolarité des enfants  achat des vêtements pour les membres de la famille  soutien financier aux membres de la famille  gestion des charges sanitaires de la famille  paiement du loyer  autres :

17- Quelle est votre activité secondaire ?.....

18- Quels sont les difficultés que vous rencontrez dans l'exercice de votre activité ?.....

UNIVERSITE DE YAOUNDE I  
FACULTE DES ARTS, LETTRES  
ET SCIENCES HUMAINES



THE UNIVERSITY OF YAOUNDE I  
FACULTY OF ARTS, LETTERS  
AND SOCIAL SCIENCES

**QUESTIONNAIRE DE SONDAGE DESTINE AUX CLIENTS DE  
L'ETABLISSEMENT DE MICROFINANCE EXPRESS UNION DE  
SOMBO**

- 1- D'où venez-vous ?.....
- 2- Quelles opérations effectuez-vous régulièrement dans cet établissement de microfinance ?.....  
.....
- 3- Où réalisiez-vous ces opérations avant la création de l'établissement de microfinance Express Union à Sombo ?.....
- 4- Comment trouvez-vous le service dans cet établissement de microfinance ?..  
.....
- 5- Quels sont les gains que vous réalisez en faisant vos opérations à Express Union de Sombo ?
  - Economie de temps  Temps économisé :.....
  - Economie en argent  Montant économisé :.....
  - Economie en énergie

## GRILLE D'OBSERVATION

### I. Infrastructures scolaires

#### I.1. Etablissements maternelles et primaires

Dénomination des établissements	Nbre de salles de classe	Etat du matériau de construction des bâtiments			Etats des salles de classe				Nbre de bureaux	Nbre moyen de bancs par classe	Etat de l'espace de sport		
		Traditionnel	Semi moderne	moderne	Très petite	Petite	Grande	Très grande			Exigu	Grand	Très grand

#### I.2. Etablissements secondaires d'enseignement général

Dénomination des	Nbre de	Etat du matériau de construction des bâtiments	Etats des salles de classe	Nbre de	Nbre moyen	Etat de l'espace de sport
------------------	---------	--	----------------------------	---------	------------	---------------------------

établissements	salles de classe	Traditionnel	Semi moderne	moderne	Très petite	Petite	Grande	Très grande	bureaux	de bancs par classe	Exigu	Grand	Très grand

### I.3. Etablissements secondaires d'enseignement technique

Dénomination	Nbre de salles de classe	Nature du matériau de construction des bâtiments			Etats des salles de classe				Nbre de bureaux	Nbre moyen de bancs par classe	Matériel didactique technique		
		Traditionnel	Semi moderne	Moderne	Très petite	Petite	Grande	Très grande			Inexistant	Insuffisant	Suffisant

## II. Infrastructures sanitaires

Dénomination	Nbre de salles d'hospitalisation	Nbre de lits	Equipements techniques		Etat des salles d'hospitalisation				Nature du matériau de construction des bâtiments			
			Indisponibles	Disponibles	Très petite	Petite	Grande	Très grande	Traditionnel	Semi-moderne	Moderne	


### III. Infrastructures économiques

#### 1. Les marchés

Dénomination	Nature des constructions			Produits échangés	Services offerts
	Traditionnelle	Semi-moderne	Moderne		
				Produits brassicoles <input type="checkbox"/> Boissons locales <input type="checkbox"/> Produits agropastoraux <input type="checkbox"/> Produits vestimentaires <input type="checkbox"/> Autres :	Téléphonie mobile <input type="checkbox"/> Secrétariat bureautique <input type="checkbox"/> Menuiserie <input type="checkbox"/> Garage auto <input type="checkbox"/> Auberge <input type="checkbox"/> Hôtel <input type="checkbox"/> Autres :
				Produits brassicoles <input type="checkbox"/> Boissons locales <input type="checkbox"/> Produits agropastoraux <input type="checkbox"/> Produits vestimentaires <input type="checkbox"/> Autres :	Téléphonie mobile <input type="checkbox"/> Secrétariat bureautique <input type="checkbox"/> Menuiserie <input type="checkbox"/> Garage auto <input type="checkbox"/> Auberge <input type="checkbox"/> Hôtel <input type="checkbox"/> Autres
				Produits brassicoles <input type="checkbox"/> Boissons locales <input type="checkbox"/> Produits agropastoraux <input type="checkbox"/> Produits vestimentaires <input type="checkbox"/> Autres :	Téléphonie mobile <input type="checkbox"/> Secrétariat bureautique <input type="checkbox"/> Menuiserie <input type="checkbox"/> Garage auto <input type="checkbox"/> Auberge <input type="checkbox"/> Hôtel <input type="checkbox"/> Autres

				Produits brassicoles <input type="checkbox"/>	Téléphonie mobile <input type="checkbox"/>
				Boissons locales <input type="checkbox"/>	Secrétariat bureautique <input type="checkbox"/>
				Produits agropastoraux <input type="checkbox"/>	Menuiserie <input type="checkbox"/>
				Produits vestimentaires <input type="checkbox"/>	Garage auto <input type="checkbox"/>
				Autres :	Auberge <input type="checkbox"/>
					Hôtel <input type="checkbox"/>
					Autres

## 2. Les unités de production artisanales ou industrielles

Dénomination	Nature du matériau de construction des bâtiments			Nature de l'équipement technique			Nbre de bureaux
	Traditionnelle	Semi-moderne	Moderne	Traditionnelle	Semi-moderne	Moderne	

Fiche de collecte de données dans les forns

ires de la commune de Dibang

Dénomination de la formation sanitaire :

Date de création du centre :

Nom de l'aire de santé :

### I- Données sur le personnel, les infrastructures et les équipements

**Infrastructures**

**Personnel**

Désignation	Nombre
Salle d'accueil	
Salle d'accouchement	
Salle de consultation générale	
Salle de consultation prénatale	
Salle d'hospitalisation	
Salle de maternité	
Pharmacie + caisse	
Laboratoire	
Salle de vaccination	
Salle de soins	
Salle des programmes	
Case de passage	

#### Equipements généraux

Désignation	Nombre
Alèze en plastique	
Balai	
Baignoire en plastique	
Réserve d'eau	
Bidon à eau (20l)	
Bouteille à gaz et raccord	
Cuvette plastique	
Lampe tempête	
Matelas recouverts de skaï	
Corbeille à papier	
Pendule murale	
Poubelle	
Sceaux (15l)	
Toise pédiatrique	

#### Equipements de laboratoire

Désignation	Nombre
Appareil de westerngreen	
Anse de platine	
Bac de coloration	
Cellule de numération	
Centrifugeuse de table	
Coffret de rangement pour lames	

Qualification	Effectifs
Médecins	
Infirmiers	
Techniciens Médico-sanitaires	
Assistant Techniciens Médico-sanitaires	
Pharmaciens	
Comptables	
Techniciens de surface	

#### Equipements de bureau

Désignation	Nombre
Caisse monnaie	
Coffre-fort	
Machine à écrire grand chariot manuel	
Ordinateur	

#### Equipements de logistique

Désignation	Nombre
Groupe électrogène de secours	
Moto tout terrain	

#### Equipements médicaux

Désignation	Nombre
Accumulateur de froid	
Aspirateur chirurgical à 2 bouches	
Test de Snellen	
Loupe ordinaire	
Ballon autogonflant adulte et enfant	
Bassin de lit	

Compteur manuel de cellules	
Filtre à eau	
Hémoglobinomètre	
Kit de verrerie de laboratoire	
Lampe à alcool et mèches	
Manuel OMS de laboratoire	
Microscope binoculaire	
Minuterie 60 minutes	
Pince en bois	
Réfrigérateur	
Support tubes à essai	

#### Matériel d'anesthésie

Désignation	Nombre
Table d'anesthésie	
Extracteur d'oxygène	
Jeu de masque	
Jeu de canule de guédel	
Boîte d'intubation complète	
Saturomètre de pouls	

#### Matériel général

Désignation	Nombre
Armoire de classement	
Banc à dossier	
Etagère de stockage	
Fauteuil de bureau	
Paravent pour examen	
Siège secrétaire	
Siège visiteur	
Table bureau	
Table secrétaire	
Tableau planning	
Tabouret métallique	

#### Mobilier médical

Désignation	Nom
Berceau	
Lit d'hospitalisation	
Table d'accouchement	
Table de chevet	
Table d'examen	
Table d'examen gynécologique	

Bock de lavement + canule	
Boîte laparotomie	
Boîte à pansement	
Boîte de petite chirurgie	
Boîte d'accouchement	
Boîtes à images (modèles OMS)	
Boîte césarienne	
Boîtes hernie appendicite	
Brancard	
Brosse à ongles	
Chariot à instruments	
Diagramme poids taille	
Ciseaux à plâtre	
Eclairage opératoire	
Escabeau	
Glacière	
Lampe de poche coudée	
Marteau réflexe	
Mètre ruban	
Négatoscope 1 plage	
Otoscope	
Pèse bébé + toise	
Pèse personne avec toise	
Pissette en plastique	
Plaque chauffante à gaz	
Plateau rectangulaire	
Plateau réniforme	
Poire d'aspiration bucco pharyngée nouveau-né	
Porte vaccin PEV	
Potence porte sérum	
Respirateur manuel adulte et enfant	
Respirateur manuel nouveau-né	
Table d'examen	
Spéculum vaginal	
Sphygmomanomètre anéroïde	
Stéthoscope double face	
Stérilisateur à vapeur	
Stéthoscope obstétrical	
Table d'opération	
Tabouret à hauteur réglable	
Tambour à compresses moyen	
Thermomètre de réfrigérateur	
Urinal masculin	



## II- Informations sur les effectifs annuels des patients recus en consultation

Année	Nombre de patients consultés par mois												
	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2014													
2013													
2012													
2011													
2010													
2009													
2008													
2007													
2006													
2005													
2004													
2003													
2002													
2001													
2000													

## **ANNEXE II : DONNEES QUANTITATIVES DE CERTAINES INFRASTRUCTURES SOCIOECONOMIQUES DE LA CO DIBANG**

**Tableau.** Infrastructures et équipements repertories au CMA de Dibang

Infrastructures		Equipements généraux		Equipements médicaux		Mobilier médical	
Désignation	Qté	Désignation	Qté	Désignation	Qté	Désignation	Qté
Salle d'accueil	01	Matelas	21	Accumulateur de froid	20	Lits d'hospitalisation	21
Salle d'accouchement	01	Poubelle	03	Aspirateur chirurgical	01	Table d'accouchement	01
Salle consultation générale	01	Toise pédiatrique	01	Boîte d'accouchement	01	Table d'examen gynécologique	01
Salle d'hospitalisation	04	Armoire de rangement	03	Boîte à pansement	03	Urinal masculin	01

Salle de maternité	01	Table de bureau	03	Mètre ruban	01	Berceau	03
Pharmacie	01	Etagère de stockage	02	Plateau rectangulaire	06	Table d'examen	02
Laboratoire	01	Fauteuil de bureau	01	Stéthoscope à double face	01		
Salle de vaccination	01	Siège secrétaire	02	Porte vaccin PEV	06		
Salle de soins	01	Siège visiteur	01	Potence porte sérum	04		
Case de passage	02			Spéculum vaginal	03		
				Boîte de petite chirurgie	02		
				Boîte à images	01		
				Boîte hernie appendicite	01		
				Brancard	01		
				Chariots à instruments	02		
				Marteau reflexe	02		
				Otoscope	01		
				Pèse bébé + toise	01		
				Pèse personne avec toise	01		
				Plateau réniforme	04		
				Stéthoscope obstétrical	02		

**Source :** enquête de terrain, Septembre-Novembre 2018

**Tableau.** Infrastructures et équipements répertoriés au CMA de Dibang (suite)

Equipements de laboratoire		Equipements de logistiques	
Désignation	Quantité	Désignation	Quantité
Bac de coloration	01	Groupe électrogène de secours	01
Cellule de numération	02	Moto tout terrain	01
Coffret de rangement pour lames	01		
Hémoglobinomètre	01		
Lampe à alcool et mèche	01		

**Source :** Enquête de terrain, Septembre-Novembre 2018

**Tableau.** Infrastructures et équipements : le centre de santé de Sombo

Infrastructures		Equipements généraux		Equipements médicaux		Mobilier médical	
Désignation	Qté	Désignation	Qté	Désignation	Qté	Désignation	Qté
Salle d'accueil	01	Balai	02	Accumulateur de froid	06	Lits d'hospitalisation	02
Salle d'accouchement	01	Cuvette plastique	01	Bassin de lit	01	Table d'accouchement	01
Salle consultation générale	01	Matelas	02	Boîte d'accouchement	01	Table d'examen gynécologique	03
Salle consultation prénatale	01	Poubelle	01	Boîte à pansement	02	Urinal masculin	01

Salle d'hospitalisation	02	Sceau	01	Mètre ruban	02		
Pharmacie	01	Toise pédiatrique	02	Plateau rectangulaire	01		
		Armoire de rangement	01	Poire d'aspiration	01		
		Fauteuil de bureau	02	Porte vaccin PEV	03		
				Potence porte sérum	02		
				Spéculum vaginal	01		

Source : enquête de terrain, Septembre-Novembre 2018

**Tableau.** Infrastructures et équipements recensés dans le centre de santé de Ndoupé

Infrastructures		Equipements généraux		Equipements médicaux		Mobilier médical	
Désignation	Qté	Désignation	Qté	Désignation	Qté	Désignation	Qté
Salle consultation générale	01	Matelas	03	Accumulateur de froid	30	Lits d'hospitalisation	03
Salle d'hospitalisation	02	Balai	03	Boîte de petite chirurgie	01	Table d'accouchement	01
Salle de maternité	01	Toise pédiatrique	01	Boîte d'accouchement	01	Table d'examen	02
Laboratoire	01	Réserve d'eau	03	Boîte à pansement	01		
Salle de soins	01	Table de bureau	01	Mètre ruban	02		
Case de passage	01	Bidon à eau	02	Plateau rectangulaire	02		
		Fauteuil de bureau	01	Stéthoscope à double face	02		
		Siège secrétaire	01	Porte vaccin PEV	01		
		Siège visiteur	04	Escabeau	02		
		Lampe tempête	01	Spéculum vaginal	01		
		Corbeille à papier	01	Glacière	01		
		Pendule murale	01	Otoscope	01		
		Sceaux	01	Stérilisateur à vapeur	01		
		Table secrétaire	01	Urinal masculin	01		
				Poire d'aspiration	01		
				Pèse bébé + toise	01		
				Plateau réniforme	02		

Source : enquête de terrain, Septembre-Novembre 2018

**Tableau.** Infrastructures et équipements recensés dans le centre de santé de Ndoupé (suite)

Equipements de laboratoire		Equipements de logistiques	
Désignation	Quantité	Désignation	Quantité
Kit de verrerie de laboratoire	01	Groupe électrogène de secours	01
Microscope binoculaire	01	Moto tout terrain	01

Source : enquête de terrain, Septembre-Novembre 2018

**Tableau.** Statistiques désagrégées des élèves de l'enseignement primaire de l'IAEB de Dibang (année scolaire 2014-2015)

N°	Ecoles	SIL	CP	CEI	CE2	CM1	CM2	TOTAL
01	EP Bamo	31	30	38	29	24	19	171

02	EP Béda	24	21	17	15	07	03	87
03	EP Boga	10	7	8	2	8	2	37
04	EP Bomb	20	12	14	5	6	6	63
05	EP Dibang	39	36	51	46	31	32	235
06	EP Dikonop	21	14	16	7	4	11	73
07	EP Dingombi	30	25	37	28	26	24	170
08	EP Lisségué	1	3	2	11	5	0	22
09	EP Maboyé	15	12	10	16	12	12	77
10	EP Maholé	25	20	12	8	4	2	71
11	EP Makek-Mandjap							
12	EP Matol	35	15	12	10	4	2	78
13	EP Mom-Dibang	18	11	10	5	5	4	53
14	EP Ndongo-pilote	14	19	16	18	16	14	97
15	EP Ndongo-route	30	22	24	15	7	2	100
16	EP Ndoupé	8	8	8	1	32	6	123
17	EP Ngog-Nguas	6	5	7	7	4	2	31
18	EP Sombo	35	33	31	30	35	10	174
19	EP Song-Ngos	4	1	5	2	3	1	16
20	EP Song-lend	40	16	36	30	32	6	160
21	EP Tamalong	15	5	4	4	3	4	35
<b>Total des écoles publiques</b>		<b>441</b>	<b>325</b>	<b>368</b>	<b>298</b>	<b>266</b>	<b>162</b>	<b>1861</b>
01	EPL Deo-Gratias	14	22	17	28	14	12	107
02	E Cath Mom-Dibang	13	07	08	0	0	0	28
<b>Total des écoles privées</b>		<b>27</b>	<b>29</b>	<b>25</b>	<b>28</b>	<b>14</b>	<b>12</b>	<b>135</b>
<b>Total général</b>		<b>468</b>	<b>354</b>	<b>393</b>	<b>326</b>	<b>280</b>	<b>174</b>	<b>1996</b>

Source : rapport de début d'année scolaire 2014-2015 de l'IAEB de Dibang complété par l'enquête de terrain (Septembre-Novembre 2018)

**Tableau.** Salles de classe et équipements des écoles maternelles de l'IAEB de Dibang

Ordre	Nombre d'écoles	Nombre de salles de classes				Petites chaises	Tables ou tables bancs	Tableaux noirs	Bureaux des enseignants
		Dur	SD	MP	T				
Public	05			05	05	176	23	05	0
Privé confessionnel	02	01	01		02	30	13	04	0
Privé laïc	01		02		02	41	20	04	0
<b>Total</b>	<b>08</b>	<b>01</b>	<b>03</b>	<b>05</b>	<b>09</b>	<b>247</b>	<b>56</b>	<b>13</b>	<b>0</b>

**Source :** rapport de début d'année scolaire 2014-2015 de l'IAEB de Dibang complété par l'enquête de terrain (novembre 2018)

**Tableau.** Autres infrastructures et équipements des écoles maternelles de l'IAEB de Dibang

Ordre	WC/Latrines	Bibliothèques	Logements	Bureaux directrices
Public	01	0	0	01
Privé confessionnel	0	0	0	0
Privé laïc	04	0	02	0
<b>Total</b>	<b>05</b>	<b>0</b>	<b>02</b>	<b>01</b>

**Source :** rapport de début d'année scolaire 2014-2015 de l'IAEB de Dibang complété par l'enquête de terrain (Septembre-Novembre 2018)

**Tableau.** Salles de classes et équipements des écoles primaires de l'IAEB de Dibang

Ordre	Nbre d'écoles	Nombre de salles de classes				Tables bancs	Armoires /Etagères	Tableaux noirs	Bureaux maitres	Bureaux directeurs
		Dur	SD	MP	T					
Public	21	72	08	06	86	1295	10	93	10	08
Privé confes-sionnel	01	07	0	0	07	08	0	07	0	0
Privé laïc	01		06		06	25	02	11	05	01
<b>Total</b>	<b>23</b>	<b>79</b>	<b>14</b>	<b>06</b>	<b>99</b>	<b>1320</b>	<b>12</b>	<b>104</b>	<b>15</b>	<b>09</b>

**Source :** rapport de début d'année scolaire 2014-2015 de l'IAEB de Dibang complété par l'enquête de terrain (Septembre-Novembre 2018)

**Tableau.** Autres infrastructures et équipements des écoles primaires de l'IAEB de Dibang

Ordre	Latrines	Biblio	Logements	Terrains			Points d'eau	Electricité
				Foot	Hand	Volley		
Public	12	02	01	05	0	0	04	0
Privé confessionnel	0	0	0	01	0	0	0	0
Privé laïc	08	01	05	01	0	0	01	01

<b>Total</b>	<b>20</b>	<b>03</b>	<b>06</b>	<b>07</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>05</b>	<b>01</b>
--------------	-----------	-----------	-----------	-----------	----------	----------	-----------	-----------

**Source :** rapport de début d'année scolaire 2014-2015 de l'IAEB de Dibang complété par l'enquête de terrain (Septembre-Novembre 2018)

**Tableau.** Infrastructures recensées dans les établissements d'enseignement secondaire général de la commune de Dibang

N°	Etablissements	Salles de classe	Bureaux	Latrines	Bibliothèques	Aires de jeux			Points d'eau	Alimentation électrique	Salles d'informatique
						F	H	V			
1	Lycée classique de Dibang	16	06	02	01	01	01	01	01	01	01
2	Lycée bilingue de Sombo	09	0	03	0	0	0	0	0	0	0
3	CES de Ndongo	02	0	0	0	0	0	0	0	0	0
4	Collège Deo-gratias	11	08	12	01	01	01	01	01	01	01
	<b>Total</b>	<b>38</b>	<b>14</b>	<b>17</b>	<b>02</b>	<b>02</b>	<b>02</b>	<b>02</b>	<b>02</b>	<b>02</b>	<b>02</b>

**Source :** enquête de terrain, Septembre-Novembre 2018

**Tableau.** Equipements recensés dans les établissements d'enseignement secondaire général de la commune de Dibang

N°	Etablissements	Nbre de tables-bancs	Nbre de chaises	Nbre d'armoires	Nbre de tableaux noirs
1	Lycée classique de Dibang	200	20	06	16
2	Lycée bilingue de Sombo	136	08	0	09
3	CES de Ndongo	16	0	0	04
4	Collège Deo-gratias	150	13	05	13
	<b>Total</b>	<b>502</b>	<b>41</b>	<b>11</b>	<b>42</b>

**Source :** enquête de terrain, Septembre-Novembre 2018

**Tableau :** Infrastructures et équipements recensés dans les établissements d'enseignement secondaire technique de la commune de Dibang

N°	Etablissements	Salles de classe	Tables-bancs	Tableaux noirs
1	Lycée technique de Dibang	02	0	04
2	CETIC de Dingombi	04	08	08
3	SAAR SM Sombo	02	-	-
	<b>Total</b>	<b>08</b>	<b>08</b>	<b>12</b>

**Source :** enquête de terrain (Septembre-Novembre 2018)

**Tableau.** Evolution de la population de Dibang entre 1967 et 2005

N°	Quartiers/Villages	Population en 1967	Population en 2005	Gap entre 1967 et 2005
1	Bamo	170	229	+ 59
2	Béda	214	221	+ 7
3	Bibaya	80	72	- 8
4	Boga	247	250	+ 3
5	Bomb	440	244	-196
6	Dibang centre	976	1225	+ 249
7	Dikonop I	100	183	+ 83
8	Dikonop II	110	266	+ 156
9	Dingombi	330	364	+ 34
10	Ham	130	88	-42
11	Lisségué	-	168	
12	Maboyé	290	700	+ 410
13	Maholé	108	230	+ 122
14	Makek-Mandjap	-	261	
15	Mapubi	-	107	
16	Matol	220	174	-46
17	Mbanda	124	141	+ 17
18	Mom	680	488	+ 192
19	Ndongo	330	349	+ 19
20	Ndoupé	400	423	+ 23
21	Ngodi-Lom	188	248	+ 513
22	Ngodi-SI		453	
23	Ngog-Ngwas	250	254	+ 4
24	Peslipan	148	273	+ 125
25	Sililayé	-	174	
26	Sombo	255	906	+ 651
27	Song-Ngos	150	181	+ 31
28	Song-Nlend	210	235	+ 25
29	Tamalong	99	156	+ 57
<b>Total</b>		<b>6 139</b>	<b>9063</b>	<b>+ 2 924</b>

**Source :** rapport du 3<sup>ème</sup> Recensement Général de la Population et de l'Habitat. Vol IV, Tome 07 et ORSTOM (1967).

**NB :** Le calcul du gap de la population des villages entre 1967 et 2005 peut présenter quelques erreurs d'autant plus que certains villages qui existaient en 1967 ont été éclatés d'où certaines cases vides sur notre tableau. Par exemple, Ngodi (en 1967) a été éclaté en deux villages : Ngodi-si et Ngodi-Lom.

### **ANNEXE III : TABLES STATISTIQUES**

**Tableau.** Tables statistiques pour un niveau de précision de 95% et une population d'étude hétérogène (p= 0.5)

Population de petite taille					Population de grande taille				
Taille de la population	Taille de l'échantillon selon la précision				Taille de la population	Taille de l'échantillon selon la précision			
	+/- 3%	+/- 5%	+/- 7%	+/- 10%		+/- 3%	+/- 5%	+/- 7%	+/- 10%
100	-	81	67	51	500	-	222	145	83
125	-	96	78	56	600	-	240	152	86
150	-	110	86	61	700	-	255	158	88
175	-	122	94	64	800	-	267	163	89
200	-	134	101	67	900	-	277	166	90
225	-	144	107	70	1000	-	286	169	91
250	-	154	112	72	2000	714	333	185	95
275	-	163	117	74	3000	811	353	191	97
300	-	172	121	76	4000	870	364	194	98
325	-	180	125	77	5000	909	370	196	98
350	-	187	129	78	6000	938	375	197	98
375	-	194	132	80	7000	959	378	198	99
400	-	201	135	81	8000	976	381	199	99
425	-	207	138	82	9000	989	383	200	99
450	-	212	140	82	10 000	1000	385	200	99
					15 000	1034	390	201	99
					20 000	1053	392	204	100
					25 000	1064	394	204	100
					50 000	1087	397	204	100
					100 000	1099	398	204	100
					+ 100 000	1111	400	204	100

**NB :** Le tiret (-) signifie que toute la population d'étude est prise comme échantillon

Ces tailles ont été calculées d'après la formule mathématique simplifiée ci-contre :  $n =$

$$\frac{N}{1+N \times e^2}$$

avec N qui représente la taille de la population et e le niveau de précision.

**ANNEXE IV : STRUCTURES CANC  
ES COLLEGES D'ENSEIGNEMENT  
TECHNIQUE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (CETIC) ET DES LYCEES  
TECHNIQUES**



**Tableau.** Structures Canoniques des Collèges d'Enseignement Technique Industriel et Commercial (CETIC) et du 1<sup>er</sup> cycle des lycées techniques

Nombre de Spécialités	Niveau												Total général
	1 <sup>ère</sup> année			2 <sup>ème</sup> année			3 <sup>ème</sup> année			4 <sup>ème</sup> année			
	NE/D	N D	EF.	NE/D	N D	EF.	NE/D	N D	EF.	NE/D	N D	EF.	
2 à 4	60	2	120	30	4	120	30	4	120	30	4	120	480
5	60	3	180	30	5	150	30	5	150	30	5	150	630
6	60	3	180	30	6	180	30	6	180	30	6	180	720
7	60	4	240	30	7	210	30	7	210	30	7	210	870
8	60	4	240	30	8	240	30	8	240	30	8	240	960
9	60	5	300	30	9	270	30	9	270	30	9	270	1 110
10	60	5	300	30	10	300	30	10	300	30	10	300	1 200
11	60	6	360	30	11	330	30	11	330	30	11	330	1 350
12	60	6	360	30	12	360	30	12	360	30	12	360	1 440
13	60	7	420	30	13	390	30	13	390	30	13	390	1 590
14	60	7	420	30	14	420	30	14	420	30	14	420	1 680
15	60	8	480	30	15	450	30	15	450	30	15	450	1 830

**Source :** circulaire N° 48/G/8/MINEDUC/DESG/DETP du 01 novembre 1993

**NB :** Le total général désigne le nombre maximum d'élèves pour l'ensemble des spécialités (industrielles et commerciales). NE/D = Nombre d'Elèves par Division, ND = Nombre de Divisions, EF. = Nombre d'élèves par niveau pour l'ensemble des spécialités.

**Tableau.** Structures canoniques pour les \_\_\_\_\_ ques (2<sup>ème</sup> cycle)

Nombre de Spécialités	Niveau									Total général
	SECONDE			PREMIERE			TERMINALE			
	NE/D	ND	EF.	NE/D	ND	EF.	NE/D	ND	EF.	

<b>Section industrielle</b>										
2 à 4	24	8	192	24	6	144	24	5	120	456
5	24	10	240	24	7,50	180	24	6	156	576
6	24	12	288	24	9	216	24	8	192	696
7	24	14	336	24	10,5	252	24	9	216	804
8	24	16	384	24	12	288	24	10	252	924
9	24	18	432	24	13,5	324	24	12	288	1044
10	24	20	480	24	15	360	24	13	312	1152
11	24	22	528	24	16,5	396	24	14,5	348	1272
12	24	24	576	24	18	432	24	16	384	1392
13	24	26	624	24	19,5	468	24	17	408	1500
14	24	28	672	24	21	504	24	18,5	444	1620
15	24	30	720	24	22,5	540	24	20	480	1740
<b>Section commerciale</b>										
B	40	1	40	40	1	40	40	1	40	120
2 à 3	40	4	160	40	4	160	40	4	160	480
LTY (G)	40	8	320	40	8	320	40	8	320	960

**Source :** circulaire N° 48/G/8/MINEDUC/DESG/DETP du 01 novembre 1993

**NB :** Le total général désigne le nombre maximum d'élèves par établissement pour l'ensemble des spécialités par section. NE/D = Nombre d'Elèves par Division, ND = Nombre de Divisions, EF. = Nombre d'élèves par niveau pour l'ensemble des spécialités.

**Tableau. Nombre de spécialités selon les zones**

<b>Zones</b>	<b>Définition de la Zone</b>	<b>N. M. S. par établissement</b>	
		<b>LT : 1<sup>er</sup> cycle et CETIC</b>	<b>LT : 2<sup>ème</sup> cycle</b>
I	Chefs-lieux de province	13	15
II	Chefs-lieux de département	10	10
III	Chefs-lieux d'arrondissement et autres	02 à 08	(1)

**Source :** circulaire N° 48/G/8/MINEDUC/DESG/DETP du 01 novembre 1993

**NB :** N.M.S. = Nombre Maximum de Spécialités, LT = Lycée Technique

(1) Sauf cas spécifique correspondant à des besoins socioéconomiques dûment identifiés.

**ANNEXE V :**

**Tableau.** Projets prioritaires retenus dans le PCD de la commune de Dibang et facteurs susceptibles de nuire à leur fonctionnement

N°	Villages	Population (2005)	Projets retenus		Ordre de priorité des projets	Facteurs susceptibles de nuire au fonctionnement des projets
1	Maholé	230	Projets sociaux	Réhabilitation de la case de santé	5	Présence d'un centre de santé à Sombo (situé à 4 km), Faible taille de la population.
			Projets économiques	Construction d'un marché	2	Présence du marché Sombo (situé à 4 km), faible demande locale.
2	Sombo	906	Projets sociaux	Construction d'une morgue	5	Faible taille de la population, présence d'une morgue à Edéa (situé à 50 km), absence d'un hôpital d'envergure.
3	Dikonop I	183	Projets sociaux	Création d'un centre de santé	1	Présence d'un centre de santé à Mom-Dibang (situé à 6 km), faible taille de la population.
				Création d'une école maternelle	3	Présence d'une école maternelle catholique à Mom-Dibang (situé à 6 km), faible taille de la population.
			Projets économiques	Construction d'une usine de transformation du manioc	2	Absence de la matière première (faible production locale de Manioc).
				Construction d'une usine de fabrication de la farine	3	Absence de la matière première
4	Dikonop II	266	Projets sociaux	Construction d'un stade de football	4	Existence d'un stade à l'école publique
5	Dingombi	364	Projets sociaux	Construction d'un centre de santé intégré	2	Existence d'un centre de santé à Ndongou situé à environ 8 km
6	Song-Ngos	181	Projets sociaux	Construction d'un centre de santé intégré	4	Faible taille de la population

Source : PCD de Dibang (2015)

**Tableau.** Projets prioritaires retenus dans le le PCD de la commune Dibang et facteurs susceptibles de nuire à leur fonctionnement (suite)

N°	Villages et Hameaux	Population (2005)	Projets retenus		Ordre de priorité des projets retenus	Éléments susceptibles de nuire le bon fonctionnement des projets retenus
7	Bamo	229	Projets sociaux	Construction d'une case de santé	3	Existence d'un centre de santé à Ndongo situé à 4 km, faible taille de la population.
8	Bibaya	72	Projets sociaux	Construction d'une école maternelle	4	Faible taille de la population
				Construction d'un centre de santé	5	Faible taille de la population.
9	Bomb-Lissom	244	Projets sociaux	Construction d'une SAR/SM	4	Faible taille de la population
			Projets économiques	Construction d'un centre de formation en agriculture et élevage	1	Faible taille de la population
10	Ngog-Ngwas	254	Projets sociaux	Construction d'un centre de santé	3	Faible taille de la population
11	Lisségué	168	Projets sociaux	Construction d'un centre de santé	5	Faible taille de la population, présence d'un centre de santé à Mom-Dibang à environ 6 km
12	Ngodi-Lom	248	Projets sociaux	Construction d'une école maternelle	4	Présence d'une école maternelle à Ngodi-Si, faible taille de la population
				Construction d'un centre de santé	5	Présence d'un hôpital à Ngodi-si, faible taille de la population.
			Projets économiques	Construction d'une usine de transformation de manioc	3	Faible production du manioc au niveau local
13	Boga	250	Projets sociaux	Construction d'un centre de santé	2	Présence d'un centre de santé à Sombo (5km)

Source : PCD de Dibang (2015)

**Tableau.** Projets prioritaires retenus dans le le PCD de la commune de Dibang et facteurs susceptibles de nuire à leur fonctionnement (suite et fin)

N°	Villages et Hameaux	Population (2005)	Projets retenus		Ordre de priorité des projets retenus	Éléments susceptibles de nuire le bon fonctionnement des projets retenus
14	Matol	174	Projets sociaux	Construction d'un centre de santé	5	Faible taille de la population
15	Béda	221	Projets sociaux	Construction d'un centre de santé	3	Faible taille de la population, présence d'un centre de santé à Ndongo situé à environ 7 km
16	Mbanda	141	Projets sociaux	Construction d'une école primaire	4	Présence d'une école primaire à Dibang (7km) et à Tamalong (4km), faible taille de la population.
				Construction d'un centre de santé	3	Présence d'un CMA à Dibang (7km) et d'un hôpital à Ngodi-si (9km)
17	Song-Nlend	235	Projets sociaux	Construction d'un centre de santé	3	Présence d'un centre de santé à Sombo (5km) et à Ndoupé (6km)
18	Ham	88	Projets économiques	Construction d'une usine de transformation du manioc	3	Faible production du manioc au niveau local
19	Ndongo	349	Projets économiques	Construction d'une usine de transformation du manioc et de cacao	3	Faible production du manioc et du cacao au niveau local
20	Mom-Dibang	488	Projets sociaux	Construction d'un centre de santé	1	Existence d'un centre de santé à Mom-Dibang
				Construction d'une école maternelle	5	Existence d'une école maternelle (école maternelle Sainte famille de Mom-Dibang)
			Projets économiques	Construction d'une usine de transformation du manioc	3	Faible production du manioc au niveau local

Source : PCD de Dibang (2015)



# **TABLE DES MATIERES**



## TABLE DES MATIERES

DEDICACE.....	i
REMERCIEMENTS .....	ii
AVANT PROPOS.....	iii
RESUME.....	iv
ABSTRACT .....	v
SOMMAIRE .....	vi
LISTE DES TABLEAUX.....	vii
LISTE DES FIGURES.....	xi
LISTE DES PLANCHES.....	xiii
LISTE DES PHOTOS.....	xiv
LISTE DES SIGLES, ACRONYMES ET ABREVIATIONS .....	xvi
<b>INTRODUCTION GENERALE .....</b>	<b>1</b>
1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION .....	2
2. PROBLEMATIQUE .....	5
3. QUESTIONS DE RECHERCHE.....	7
3.1. Question principale de recherche .....	7
3.2. Questions spécifiques de recherche.....	7
4. OBJECTIFS DE RECHERCHE .....	7
4.1. Objectif principal de recherche .....	8
4.2. Objectifs spécifiques de recherche .....	8
5. HYPOTHESES DE RECHERCHE .....	8
5.1. Hypothèse principale de recherche.....	8
5.2. Hypothèses spécifiques de recherche .....	8
6. CONTEXTE SCIENTIFIQUE DE L'ETUDE .....	9
6.1. Les approches d'intervention en matière de développement local.....	9
6.1.1. L'approche par « le bas » ou approche « Bottom-up ».....	9
6.1.2. L'approche par « le haut » ou approche « Top down ».....	11
6.2. Infrastructures socioéconomiques et développement local .....	12
6.2.1. L'approche fondée sur la thèse de l'effet mécanique ou direct des infrastructures socioéconomiques sur le développement .....	12

6.2.2. Approche fondée sur la thèse de l'effet non mécanique ou indirect des infrastructures socioéconomiques sur le développement .....	14
6.3. Les facteurs déterminant l'appropriation des initiatives de développement local par les populations .....	15
6.3.1. Approche fondée sur la thèse de la participation des populations locales à l'identification de leurs besoins .....	15
6.3.2. Approche fondée sur la thèse de la prise en compte des réalités socioculturelles du milieu	17
7. CADRE CONCEPTUEL, APPROCHES ADOPTEES ET THEORIES.....	19
7.1. Cadre conceptuel et approches adoptées .....	19
7.1.1. Infrastructure socioéconomique .....	19
7.1.2. Développement local.....	20
7.1.3. Décentralisation.....	23
7.1.4. Participation au développement .....	25
7.2. Théories explicatives.....	27
7.2.1. La théorie du développement endogène .....	27
7.2.2. La théorie générale des systèmes.....	29
7.2.3. La théorie de la modernisation .....	30
7.2.4. Rappel des textes juridiques règlementant la création et le fonctionnement des établissements scolaires et des formations sanitaires au Cameroun.....	31
8. CADRE OPERATIONNEL.....	37
9. METHODOLOGIE DE LA RECHERCHE .....	40
9.1. La phase exploratoire .....	40
9.2. La phase de l'enquête proprement dite.....	40
9.2.1. La population d'étude.....	40
9.2.2. Techniques d'échantillonnage .....	41
9.2.3. Techniques et outils de collecte des données .....	43
9.2.4. L'analyse et le traitement des données.....	47
10. DIFFICULTES RENCONTREES .....	48
11. PLAN DE LA THESE .....	48



<b>PREMIERE PARTIE : LA COMMUNE DE DIBANG ET ETAT DES LIEUX DE SES INFRASTRUCTURES SOCIOECONOMIQUES.....</b>	<b>50</b>
CHAPITRE I : LA COMMUNE DE DIBANG : LE MILIEU PHYSIQUE ET LE MILIEU HUMAIN .....	51
INTRODUCTION.....	51
I. LE RELIEF, LES SOLS ET L'HYDROGRAPHIE .....	51
I.1. Un relief accidenté qui rend difficile l'aménagement du territoire .....	51
I.2. Des sols propices à la pratique de l'agriculture.....	53
I.3. Une hydrographie favorable à la pratique de la pêche et de l'écotourisme .....	54
II. LE CLIMAT, LA FLORE ET LA FAUNE .....	55
II.1. Un climat de type équatorial.....	55
II.1.1. Une pluviométrie variable le long de l'année .....	56
II-1-2. Des températures relativement élevées .....	56
II-1-3. Des vents faibles aux directions peu variables.....	57
II-2. Une flore et une faune qui connaissent des pressions liées aux activités de l'homme .....	58
II-2-1. Un couvert végétal dominé par la forêt secondaire .....	58
II-2-1. Une faune sauvage menacée de disparition.....	60
III. LA POPULATION DE DIBANG ET SES ACTIVITES .....	62
III-1. Une population mise en place par des vagues successives de migration .....	62
III.2. Une population organisée en familles et en clans.....	64
III.3. Une population qui croît lentement .....	66
III.4. Une population aux activités diversifiées.....	68
III.4.1. L'agriculture, l'élevage et la pêche .....	68
III.4.2. Le commerce et le transport .....	74
III.4.3. L'industrie, l'artisanat et l'exploitation des produits forestiers non ligneux.....	75
CONCLUSION .....	75
CHAPITRE II : ETAT DES LIEUX DES INFRASTRUCTURES SOCIOECONOMIQUES DE LA COMMUNE DE DIBANG .....	77
INTRODUCTION.....	77
I. DONNEES ET METHODES DE COLLECTE .....	77

II. RESULTATS ET ANALYSE .....	78
II.1. 1962-2003 : une période marquée par une faible diversification des infrastructures socioéconomiques .....	78
II.1.1. Les infrastructures éducatives.....	78
II.1.2. Les infrastructures sanitaires .....	81
II.1.3. Les infrastructures économiques .....	82
II.2. 2004-2018 : une période marquée par la création d'une diversité d'infrastructures socioéconomiques dans la commune de Dibang .....	84
II.2.1. Les infrastructures scolaires.....	84
II.2.1.1. Les infrastructures de l'enseignement maternel et primaire .....	84
II.2.1.2. Les infrastructures de l'enseignement secondaire général et technique .....	86
II.2.2. Les infrastructures sanitaires .....	89
II.2.3. Les infrastructures économiques .....	90
II.2.3.1. Les marchés .....	90
II.2.3.2. Les établissements de microfinance.....	91
II.2.3.3. Les infrastructures routières.....	92
II.2.3.4. Les infrastructures de télécommunication .....	94
II.2.3.5. Les infrastructures d'eau et d'énergie.....	94
II.2.3.6. Les usines et les unités de production artisanale .....	95
II.2.4. Les infrastructures de sports, de loisirs et de tourisme .....	98
DISCUSSION .....	100
CONCLUSION .....	103
<b>DEUXIEME PARTIE : FONCTIONNEMENT, UTILISATION ET IMPACTS DES INFRASTRUCTURES SOCIOECONOMIQUES SUR LE DEVELOPPEMENT DE LA COMMUNE DE DIBANG .....</b>	<b>105</b>
CHAPITRE III : FONCTIONNEMENT ET UTILISATION DES INFRASTRUCTURES SOCIOECONOMIQUES CREEES DANS LA COMMUNE DE DIBANG .....	106
INTRODUCTION.....	106
I. DONNEES ET METHODES DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT.....	106
II. RESULTATS ET ANALYSE .....	107

II.1. Les infrastructures socioéconomiques qui fonctionnent convenablement.....	108
II.1.1. La téléphonie mobile : une innovation rapidement adoptée dans la commune .....	108
II.1.2. L'école publique de Dibang et le lycée bilingue de Sombo : deux établissements scolaires qui se démarquent des autres par leurs ressources .....	109
II.1.3. Les marchés de Sombo et de Ndoupé : principaux points de vente des biens et des services dans la commune .....	112
II.1.4. Express Union : un établissement de microfinance indispensable pour l'épargne et le transfert d'argent .....	120
II.2. Les infrastructures socioéconomiques qui peinent à fonctionner convenablement .....	121
II.2.1. Un réseau de distribution d'eau et d'électricité caractérisé par des coupures régulières..	121
II.2.2. Des établissements scolaires caractérisés par le sous-effectif des élèves, le manque d'enseignants et d'équipements.....	124
II.2.3. Des formations sanitaires sous équipées, sous-fréquentées et pauvres en personnels.....	134
II.2.4. Le marché de Dibang : un marché qui peine à fonctionner malgré l'existence d'une clientèle potentielle.....	141
II.2.5. Des infrastructures routières mal entretenues .....	143
II.2.6. Un secteur industriel qui peine à décoller.....	145
II.3. Les infrastructures socioéconomiques non fonctionnelles dans la commune de Dibang .....	146
II.3.1. Le Nouveau marché de Sombo et le marché de Ngodi-Si .....	146
II.3.2. La SAR SM de Sombo et le Collège UM NYOBE de Sombo .....	148
II.3.3. Le centre de santé de Bomb .....	150
II-3-4. Le télé-centre communautaire polyvalent de Dibang.....	150
DISCUSSION .....	151
CONCLUSION .....	153
CHAPITRE IV : IMPACTS DES INFRASTRUCTURES SOCIOECONOMIQUES SUR LE DEVELOPPEMENT DE LA COMMUNE DE DIBANG ET PERCEPTIONS DES POPULATIONS.....	154
INTRODUCTION.....	154
I. DONNEES ET METHODES D'ANALYSE .....	154
II. RESULTATS ET ANALYSE .....	155

II.1. Infrastructures socioéconomiques comme facteurs d'épanouissement social, intellectuel et d'intégration des populations de Dibang.....	156
II.1.1. Infrastructures éducatives et épanouissement social et intellectuel des jeunes.....	156
II.1.2. Infrastructures socioéconomiques et intégration des populations dans la commune de Dibang .....	163
II.2. Infrastructures socioéconomiques et amélioration des conditions de vie des populations de Dibang .....	166
II.2.1. Infrastructures éducatives et amélioration des conditions de vie des populations.....	166
II.2.2. Infrastructures routières : mobilité des biens et des personnes, développement des activités commerciales et exploitation des ressources naturelles .....	174
II.2.3. Les marchés : véritables pôles de création des richesses et d'urbanisation dans la commune de Dibang .....	179
II.2.4. Les infrastructures d'eau et d'énergie pour un mieux-être en milieu rural.....	184
II.2.5. La téléphonie mobile : une innovation devenue très vite indispensable pour les populations de Dibang .....	194
II.2.6. Les infrastructures sanitaires pour une amélioration de la santé des populations.....	196
III. DISCUSSION .....	198
CONCLUSION .....	201
<b>TROISIEME PARTIE : FACTEURS RESPONSABLES DES PROBLEMES OBSERVES DANS LE FONCTIONNEMENT ET L'UTILISATION DES INFRASTRUCTURES SOCIOECONOMIQUES DE LA COMMUNE DE DIBANG ET DEFIS A RELEVER POUR PARVENIR AU DEVELOPPEMENT DE CETTE COMMUNE.....</b>	<b>202</b>
CHAPITRE V : FACTEURS RESPONSABLES DES PROBLEMES OBSERVES DANS LE FONCTIONNEMENT ET L'UTILISATION DES INFRASTRUCTURES SOCIOECONOMIQUES DE LA COMMUNE DE DIBANG .....	203
INTRODUCTION.....	203
I. DONNEES ET METHODES D'ANALYSE .....	203
II. RESULTATS ET ANALYSE .....	204
II.1. Les facteurs principaux.....	204
II.1.1. Une « Approche par le bas » mal maîtrisée .....	205
II.1.2. La persistance de la « logique descendante » .....	215

II.1.3. La mauvaise gestion des infrastructures socioéconomiques.....	219
II.2. Les facteurs secondaires .....	220
II.2.1. La mauvaise gouvernance locale .....	221
II.2.2. L'absence d'études ou mauvaises études de faisabilité des projets .....	222
II.2.3. L'inexistence de l'esprit communautaire et le rejet de tout ce qui vient de l'autre .....	223
II.2.4. L'inexistence des cadres de concertation à l'échelle des villages et des quartiers .....	224
II.2.5. Le sous équipement et le manque de personnel dans les structures créées.....	225
II.2.6. La lente évolution de la population.....	229
II.2.7. La multiplication des infrastructures de même type .....	231
III. DISCUSSION.....	231
CONCLUSION .....	236
CHAPITRE VI : POUR UN DEVELOPPEMENT LOCAL INTEGRE DE LA COMMUNE DE DIBANG .....	238
INTRODUCTION.....	238
I. UNE NECESSAIRE REDEFINITION DU RÔLE DES ACTEURS LOCAUX DANS LE PROCESSUS DE DEVELOPPEMENT PARTICIPATIF .....	238
I.1. Comprendre le concept d'acteur local.....	238
I.2. Typologie d'acteurs locaux .....	241
I.2.1. Les acteurs territorialisés.....	242
I.2.2. Les acteurs collectifs .....	243
I.2.3. Les acteurs faibles et les acteurs absents.....	243
I.3. De l'acteur local faible ou absent à l'acteur local initiateur et conducteur du processus de développement à l'échelle locale.....	244
I.3.1. Historique de l'évolution du rôle des acteurs locaux dans le processus de développement .....	245
I.3.2. Les acteurs locaux : véritables piliers du développement à l'échelle locale .....	253
II. UNE APPROCHE DE DEVELOPPEMENT CENTREE SUR LA CREATION DES CADRES DE CONCERTATION ET DE PARTENARIAT.....	255
II.1. Les Comités de Développement des Quartiers (CDQ) .....	256
II.1.1. Organisation et fonctionnement du CDQ .....	256

II.1.2. Les missions du CDQ .....	259
II.1.3. Les ressources financières et matérielles du CDQ.....	263
II.2. Les Conseils de Développement des Villages (CDV) .....	264
II.2.1. Organisation et fonctionnement du CDV .....	264
II.2.2. Les missions du CDV .....	266
II.2.3. Les ressources financières et matérielles du CDV.....	266
II.3. L'Agence du Développement Communal (ADC) .....	267
II.3.1. L'organisation et le fonctionnement de l'ADC .....	267
II.3.2. Les missions de l'ADC .....	271
II.3.3. Les ressources financières et matérielles de l'ADC.....	272
<b>III. LES AVANTAGES D'UNE APPROCHE DE DEVELOPPEMENT CENTREE SUR LA CREATION DES CADRES DE CONCERTATION ET DE PARTENARIAT .....</b>	<b>273</b>
III.1. Les cadres de concertation et de partenariat pour un développement qui répond aux besoins réels exprimés par les populations locales.....	273
III.2. Le renforcement de l'esprit communautaire.....	274
III.3. Une meilleure gestion des ressources et une meilleure planification du développement.....	275
<b>CONCLUSION .....</b>	<b>275</b>
<b>CONCLUSION GENERALE ET PERSPECTIVE .....</b>	<b>275</b>
<b>I- CONCLUSION GENERALE .....</b>	<b>276</b>
<b>II- PERSPECTIVES.....</b>	<b>280</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE .....</b>	<b>282</b>
<b>ANNEXES</b>	
<b>TABLE DES MATIERES</b>	